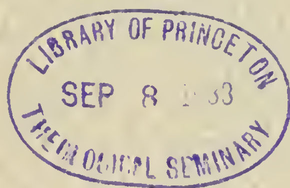

LIBRARY OF PRINCETON
SEP 8
THEOLOGICAL SEMINARY

A mon petit-fils
Maurice Dorian.
Sept. 1900.

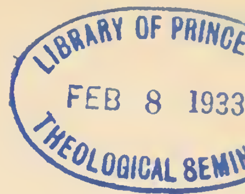
HISTOIRE

DE LA

RÉFORME

DANS LE

PAYS DE MONTBÉLIARD



HISTOIRE

DE LA

RÉFORME

DANS LE

PAYS DE MONTBÉLIARD

DEPUIS LES ORIGINES

JUSQU'A

LA MORT DE P. TOUSSAIN

1524-1573

PAR

JOHN VIÉNOT

DOCTEUR EN THÉOLOGIE

PRÉSIDENT DU CONSISTOIRE DE MONTBÉLIARD

TOME PREMIER

MONTBÉLIARD

IMPRIMERIE MONTBÉLIARDAISE

—

1900

A Monsieur le Professeur

Auguste SABATIER

Doyen de la faculté de théologie protestante de Paris

Témoignage de reconnaissante et respectueuse affection.

John VIÉNOT



CARTE DE L'ANCIENNE PRINCIPAUTÉ DE MONTBÉLIARD

INTRODUCTION

MONTBÉLIARD AVANT LA RÉFORME

Les curés et les paroisses. — Mœurs relachées du clergé. — La vie religieuse. — Les mystères. — Piété des comtes et du peuple. — Premières manifestations de la vie communale. — Les fondations pieuses. — Le chapitre de St.-Mainbœuf et son église. — Chanoines distingués. — Leur vie mondaine au xve siècle. — L'abbaye de Belchamp. le prieuré de Vaux. — Les prieurés de Chatenois, de Présentevillers et de Dannemarie. — L'hôpital de Montbéliard. — L'hôpital de Valentigney. — Les léproseries.

Il est impossible d'écrire l'histoire de la Réforme du xvie siècle si l'on ne connaît bien l'état de l'Eglise chrétienne dans les siècles qui ont précédé. Avant d'étudier la Révolution française, M. Taine a décrit d'abord l'ancien régime. La Réforme a été aussi une révolution. On s'exposerait à ne rien comprendre à la psychologie des réformateurs, à leur pensée ou à leur polémique, si l'on ne connaissait bien leur milieu religieux, social et politique. Mais si l'on jette un coup d'œil en arrière sur l'évolution de l'Eglise chrétienne en Occident, si on se livre surtout à une étude sévère et impartiale du xve siècle, on voit s'éclairer les événements du siècle suivant et se légitimer l'œuvre des Réformateurs.

Avant donc de commencer le récit de l'histoire de la Réforme dans le pays de Montbéliard, il nous faut montrer, sans partialité, comme sans faiblesse, l'état de l'Eglise catholique dans cette contrée vers la fin du xve siècle.

Quel que soit le point où elle s'attache, le coin qu'elle fouille, l'étude du catholicisme au xve siècle laisse, non seulement au chrétien, mais à quiconque est capable d'admirer une grande puissance spirituelle, cette impression de mélancolie et de tristesse que donne toujours le spectacle des grandeurs déchues, des beautés évanouies.

A Montbéliard, par exemple, au xv[e] siècle, l'Eglise catholique ne présente plus qu'un organisme vieilli qui appelle un rajeunissement. Nous allons retrouver ici, dans les paroisses du comté, les traces de la corruption générale que l'on peut constater partout ailleurs.

Les prêtres ont une autorité sociale très grande encore. Ils sont notaires publics, souvent appelés comme tels à être arbitres dans les différends des particuliers. Mais nous les voyons trop souvent en lutte avec leurs paroissiens pour le maintien de leurs droits. Leur traitement se formait en partie d'une série de dîmes et de redevances dont le recouvrement devait facilement éveiller les conflits. Dans la terre d'Héricourt, on devait aux curés lors des mariages : pour la bénédiction du lit des nouveaux mariés, une poule ou un sol, le dîner du jour des noces et du lendemain avec quatre blancs,[1] un pain et une pinte de vin ; à la relevée de l'accouchée, un pain, une chandelle, quelquefois un peu d'argent. En 1457, d'après une sentence rendue à Montbéliard sur les différends entre les paroissiens d'Exincourt, d'Audincourt, de Taillecourt et leurs curés, le curé doit recevoir pour les saintes huiles 13 deniers estevenants ou 2 gros tournois, pour chaque noce 3 deniers estevenants et sa réfection ; pour bénir le lit des épousés, une « geline. »

Les paroissiens ne se soumettent pas toujours aux exigences matérielles des curés. Les conflits[2] et les procès abondent. En 1518, par exemple, il y eut un procès de ce genre entre les curés de Dampierre et de Montbouton et les habitants de Beaucourt. Il se termina par une transaction d'après laquelle ces derniers étaient tenus dorénavant de payer pour chaque décédé « aux dits curés et à leurs succes-

1. Voyez : *tome II*, Supplément n° VI, la note intitulée : Mesures et monnaies à Montbéliard.

2. Ces conflits sont de diverse nature. Ainsi, au mois de mai 1446, Willemin Curie, qui était depuis plusieurs années gouverneur du château d'Etobon, est incarcéré pour avoir proféré des injures contre Richard Barthol, curé de ce village, qu'il avait accusé de mensonge en présence du bailli en le traitant de « maulvais prebstre ». Archives nationales. Section judiciaire Z[1] 1374. A. Tuetey, *Les Ecorcheurs*, t. II, p. 15.

seurs un franc que sont dix huit sols estevenans », à partager entre les curés de Dampierre et de Montbouton. De plus, les héritiers donneront pendant les quatre dimanches qui suivront le décès « une tourte de pain raisonnable tels qu'ils usent en leur ménage, avec une chandoille de cire. » Pour les « lettres de mariage, » ils paieront dix gros vieux, soit 15 sols estevenans, à partager également.[1]

A la veille de la Réforme, le curé de Tavey, Jean Horry Noblot, prétend qu'il peut hausser et baisser à son gré les droits pour les mortuaires, aumônes, épousailles. Les paroissiens qui sont d'un autre avis, le forcent à signer un traité fixant leurs droits réciproques.[2] Plus tard encore, et même après les premières prédications de Farel, nous voyons la cour de Montbéliard commettre des arbitres pour régler le différend qui divise le curé de Châtenois et ses paroissiens de Nommay.[3]

Quant aux mœurs de ces curés, on peut en juger par le fait qu'ils sont ouvertement concubinaires. Nous ne pouvons passer sur des faits que le parti-pris a trop souvent fait nier. Voici par exemple, en 1314, Guillaume de Désendans, prêtre, qui a trois bâtards et le chapitre de la Madeleine à Besançon n'en est pas trop scandalisé puisqu'il lui accense ainsi qu'à eux toutes les terres du patronage de cette église à Désendans.[4] Le chapitre de Montbéliard, en 1380, ne se montra pas plus sévère à l'égard de messire Amé, curé de Châtenois, puisqu'il lui accense un « meix » dans ce village, ainsi qu'à « Agnelat sa servante et à Sebelate leur « norrie » (enfant).[5]

Laissons parler encore lui-même ce vieux document : Le 12 novembre 1489, « discrète personne messire Estienne Barnard, prestre, vicaire de St.-Gelin (St.-Julien), lequel a requis et publiquement confessé en présence de moy notaire subscript et des tesmoings cy après nommés que comme ledict messire Estienne a euz et tenuz avec lui Collette fille de Vuillemenot Loquet et laquelle a eu de lui plusieurs anffans

1. Archives du Doubs, E. 1333.
2. Besançon. Collection Duvernoy. *Montbéliard sous Ulric*, t. II.
3. Collection Duvernoy, *Montbéliard sous Ulric*, t. II.
4. Archives du Doubs, E. 1333.
5. Collection Duvernoy. *Montb. sous Ulric*, t. II.

est esté traictiez et accordez entre ledict messire Estienne et la dicte Collette que se ladicte Collette parvient à ordre de mariage ledict messire Estienne luy doit donner la somme de dix livres monnoie estévenante, etc..» [1]

En 1501, voici encore messire Girard Félix, curé de Dambenoy, qui transporte par donation entre vifs à Jean Félix son « norry », de Châtenoy toute sa part d'héritage dans une maison de la rue des Febvres.

Des faits semblables abondent dans les archives. Ils sont assez nombreux pour être graves, mais ce qui accentue leur signification, c'est qu'ils étaient si calmement acceptés.

Les exemples de violence ne manquent pas non plus, comme en témoigne la procédure engagée, en 1526, contre le curé de Montbouton pour avoir maltraité jusqu'au sang un habitant de Vandoncourt sur les communaux de Dasle [2] ou l'enquête faite en 1535 au sujet du vicaire du même Montbouton qui avait été battu au sortir du cabaret de Dasle où il n'avait pas payé son écot.[3]

Ce clergé que l'on sent si près du peuple par la culture ou par les mœurs était incapable de le moraliser et de l'instruire. Il célèbre ses offices, mais il a abandonné la prédication et l'instruction de l'enfance. A Montbéliard, en 1437, on prêchait le Carême, la Passion [5] « les Avants » et c'est tout. C'était un service extraordinaire. La ville payait ces prédications.

Le moyen favori de l'Eglise d'alors pour atteindre l'âme du peuple, ce sont les représentations des mystères. On devait songer à Montbéliard à tirer un effet dramatique de la légende de St-Mainbœuf. Nous voyons en effet qu'en 1488 et 1489 la ville fit chercher à Thann « un Allemand » qui s'en vint avec « certains habits pour les anges », et « Huguenin le peintre fit sur place la gorge d'enfer et le navire du jeu Mr St.-Maimbœuf». On fit chercher un « beau-père cordelier » qui fit le registre

1. *Protocole du Tabellioné de Montbéliard.* Cf. *Ephémérides*, p. 470.
2. Bibliothèque de Besançon. Collect. Duvernoy.
3. Archives du Doubs, E. 1333.
4. Arch. du Doubs, E. 1237.
5. On lit aussi dans les comptes de la ville : « Baillé à Messres Pierre Roulat, prestre, pour avoir lu la Passion devant l'église depuis la St.-Georges jusqu'à la mi-août, 20 gros. » *Comptes de la Ville*, 1519-1520.

de la vie de M[r] St.-Mainbœuf et dirigea les représentations. Elles durèrent deux jours.[1]

S'il y a dans la ville, comme nous le verrons plus loin, des chanoines savants, ils ne sont pas en contact avec le peuple et, eux aussi, négligent de l'instruire. Il n'y a pas d'école dans les villages et l'école de la ville réservée aux garçons seuls, est plus utile à préparer des chantres et des clercs qu'à armer les jeunes gens pour la lutte de la vie.

Nous savons peu de chose sur la vie religieuse d'alors à Montbéliard. Les renseignements font aussi bien défaut pour les princes dont la vie était plus en vue que pour le peuple. S'il faut en croire l'abbé Tournier, les seigneurs de Montbéliard avant la Réforme avaient toutes les vertus chrétiennes. Il célèbre leur charité et leur foi. « Les fondations de la province publiaient le nom et les vertus de cette famille. La comtesse Henriette elle-même se montra digne d'un si bel héritage ». « Elle résumait en elle toutes les vertus de ses aïeux [2] ». Tout change avec Ulric et l'introduction de la Réforme à Montbéliard ; dès lors, aucun de ces princes ne vaut plus rien. C'est le jour et la nuit. Ce sont là des appréciations qui n'ont rien à voir avec l'histoire. En fait, les princes dont l'abbé Tournier célèbre la piété et la foi ont été le plus souvent des hommes à la main rude, pillant les couvents, jetant

1. « A. N., pour les dépens d'un Allemand de Thann qu'avait apporté certains habits pour les anges, donné 22 gros et audit maître pour les ailes des anges, une couronne et chiefs de pois donné 2 flor. et 4 gros et pour avoir été querre ledit Allemand 4 fl. 7 gros.

A Huguenin le peintre, pour avoir fait la gorge d'enfer et le navire du jeu Mr St-Maimbœuf et ce pour la part de la ville, par marché fait par MM. du chapitre et les Bourgeois. 9 fl.

A M[e] Lorans, organiste, pour avoir été querre le beau père cordelier qu'a fait le registre de la vie de M[r] St.-Mainbœuf. 6 gros.

Donné au beau père cordelier pour ses peines et salaires d'avoir fait ledit registre par personnages et aussi pour avoir fait grand séjour ou raccorder les personnages 8 fl. 8 gr.

Dépensé par ceux qui gardoient sur les murs, ès portes et dessus l'aulx par deux jours, en démontrant ladicte vie M[r] St-Maimbœuf tant en l'hôtel N. N., que en l'hôtel de ville. 6 fl. 16 gr. »

2. *Le Protestantisme dans le pays de Montbéliard,* Besançon 1889, p. 456 et *passim.*

en prison les évêques, quitte à se racheter plus tard par quelque riche fondation. Plusieurs d'entre eux furent excommuniés. La comtesse Henriette elle-même qu'on nous présente comme un résumé de toutes les vertus, fut, on ne sait pour quels méfaits, excommuniée par l'Eglise. Sa piété apparaît surtout dans ses riches donations qui ne nous disent rien sur sa vie intérieure.

Nous sommes un peu mieux renseignés sur celle de son petit-fils Henri, le père d'Ulric. Les comptes du domaine nous montrent tout au moins son goût pour la confession. A la date du 25 juin 1479, on y trouve ceci : « A Messire Guy Tournemidi, curé de Montbéliard, un demi-florin pour avoir ouï *Monsieur* en confession ; ledit jour, un bichot de froment à M. l'abbé de Belchamp pour avoir aussi ouï la confession de *Monsieur*. Item, baillé à trois prêtres trois gros vieux pour dire trois messes pour les trépassés, pour la bonne dévotion de *Monsieur*.[1] » En 1480, il avait fondé un *Salve Regina* en l'église St.-Mainbœuf.

Il ne faudrait pas en conclure que Henri fût un saint. C'était un homme violent et débauché ; on fut obligé de le reléguer d'abord à Riquewihr qu'il remplit de ses débordements. Plus tard, il fallut l'enfermer tout-à-fait au château d'Urach où il mourut. L'église de Montbéliard fit célébrer à cette occasion des services solennels.[2]

1. Cf. *Ephémérides*, p. 236.

2. « Missions faites pour feu de laudable mémoire M. le comte Horry, dont Dieu ait l'âme (qui mourut le 1er décembre 1480).

Payé à Jean Belverne pour 30 l. de cire	9 flor.
à N. pour façon de 39 torches pour led. office	36 gr. bl.
à N. pour 40 écussons aux armes de Mgr.	34 »
pour noircir lesd. écussons	6 »

Payé 11 hommes qui ont sonné les cloches depuis le dimanche au midi jusque le mardi au soir.

Payé pour 4 l. de chandelles pour clairer ceux qui ont sonné les cloches de nuit.

Payé pour le dit office à M. de Belchamp	12 gr. bl.

Pour chanter la grand'messe payé aux chanoines un gros vieux, à Mr St.-Mainbœuf un gros vieux, aux moines de Belchamp, aux chapelains de céans, aux étrangers de foraine chacun trois blancs, au marrelier 6 gr. bl., aux enfants qui tenoient les 40 torches chacun un niquet

La piété populaire à Montbéliard comme partout ailleurs, se nourrit de fictions. Le peuple court aux croix,[1] aux sources miraculeuses, aux tombeaux des martyrs. Il a la passion des reliques ; il croit à leur efficacité ; il a recours au son des cloches sacrées pour se préserver de la foudre, de la grêle, des gelées.[2] Il ne mange pas de beurre en carême sans la permission du pape. Mais il obtient parfois cette faveur.[3] Le

et aux pauvres chacun un niquet. Item, dépense faite par MM. les Bourgeois alors que l'on fit l'office au nom de la Ville où étaient M. de Béchamp, ceux qui dirent l'évangile et l'épître, M. de Franquemont, Horry de Bavans, Jean de Belvoir, Petrement Clayvin (?), Eustache Liénard procureur, et plusieurs autres officiers de MM. les Bourgeois, plusieurs officiers d'iceux et autres, compris le pain, le vin offerts ès trois grand'messes. 2 flor. 13 gr. bl. 1 engroigne».

Comptes de la Ville de la St-Jean, 1480 à 1481.

1. Il y avait dans chacun des villages de Ste-Suzanne, Sochaux et Chenebier, une croix qui était, on ne sait pourquoi, l'objet d'un culte spécial. La croix miraculeuse de Ste-Suzanne attirait tant de pèlerins et avec eux tant d'aumônes, que nous voyons le bailli du Comté et messire Renaud Berdot, curé de Ste-Suzanne, signer un traité, le 17 octobre 1509, pour régulariser l'emploi de ces offrandes. Le curé aura les œufs, poussins, gélines, fromages, beurre, pains, pâtés qui sont offerts à la croix. En retour, il sera tenu d'entretenir un prêtre qui sera journellement à ladite croix. Le reste des offrandes devait être réservé pour l'édification de l'église que l'on veut bâtir à cet endroit. L'église fut bâtie, on y plaça le bois miraculeux, elle s'appela l'église de la Belle-Croix, mais elle dura peu. La Réforme vint tarir la source de ces revenus et les matériaux de l'église servirent plus tard à reconstruire l'école latine de Montbéliard.

2. « Payé à N. N. et N. N., pour avoir sonné pour le tems... et avoir sonné pour les gelez et tonnerres et autres tems, à un chacun 20 gr. 4 flor. »

« Item à N. à N. pour avoir sonné 5 fois pour la paix et pour la disposition du tems, tant en St.-Martin que en l'Hôpital, 16 gr. » *Comptes de la Ville de Montbéliard de la St.-Jean 1519 à la St.-Jean 1520.*

3. Cf. la bulle du pape Sixte IV qui permet en 1419 aux habitants de Montbéliard de manger du beurre en carême. Cette bulle provient d'un vieux registre ayant appartenu à Samuel Brisechoux, bisaïeul de Ch. Duvernoy. Voici le motif de cette exemption : *Quod cum ipsi regionem satis frigidam, ubi arbores olivarum non crescunt, nec oleum ex ipsis arboribus, aliunde absque incommoditate haberi potest, inhabitent et oleum nucum quo ipsi exponentes utuntur, humane nature plurimum noceat et contrarietur ipsaque natura abhorreat.....*

dimanche paraît respecté. D'après un règlement de la corporation des merciers, de 1491, ceux-ci ne devaient pas « déplier » le dimanche à peine d'une amende d'une livre de cire au profit de la caisse de la société.

Les pieuses habitudes des bourgeois du xve siècle ne les empêchent point d'ailleurs de maintenir autant que possible leurs droits à l'égard des gens d'église. La commune naissante et grandissante s'affirme souvent en face d'un clergé autoritaire. Cette lutte qui remplit le moyen-âge se retrouve aussi à Montbéliard [1]. Nous y assistons, en 1470, à un conflit entre les bourgeois et les gens d'église du lieu qui prétendaient être exempts de tous les impôts et contributions jetés par la ville sur les bourgeois et habitants. Le conseil de Régence se montra favorable aux prétentions du clergé qui avait intéressé à sa cause l'archevêque de Besançon. Venu à cette occasion à Montbéliard, celui-ci reçut des bourgeois six moutons, neuf tines de vin rouge et un saumon d'un florin afin qu'il eût la ville pour recommandée. L'official de Besançon venu pour la même raison, avait reçu en poisson la valeur d'un florin. Cela ne les empêcha point de donner tort aux bourgeois.[2]

Pour répondre aux besoins religieux de la population, il y avait, en dehors des paroisses, une église collégiale à Montbéliard, une abbaye à Belchamp et quelques prieurés moins importants. Il nous reste à étudier successivement la situation matérielle et morale de ces établissements ecclésiastiques.

L'église collégiale de St.-Mainbœuf et son chapitre

Avant la Réforme, l'église principale de Montbéliard portait le nom de St.-Mainbœuf et se trouvait dans l'enceinte du château. Elle avait remplacé une très ancienne église dédiée à Saint Pierre. Un comte de Montbéliard, désirant bénéficier de plus près de la puissance miraculeuse des reliques de St.-Mainbœuf, les avait fait transporter dans sa capitale. La translation fut opérée entre 894 et 920 par les soins d'Etienne,

1. Voyez en particulier: A. Castan, *Les origines de la commune de Besançon.*

2. Ch. Duvernoy. *Ephémérides*, p. 23.

évêque de Belley, sur les ordres de Béranger, archevêque de Besançon, dont il était le coadjuteur.

A cette occasion, le comte Othon qui possédait alors Montbéliard, fonda et dota richement un couvent de dix moines pour desservir à perpétuité cette église paroissiale.[1] On les appela dès lors chanoines réguliers.

On sait que la vie canoniale, qui devait si fort dégénérer plus tard, était née d'une pieuse pensée. Chrodegang, un ancien ministre de Charles Martel devenu évêque de Metz en 743, affligé des désordres et de la vie irrégulière du clergé, engagea, en 760, les prêtres de sa cathédrale à vivre avec lui en commun et à se soumettre aux mêmes exercices d'études et de prières. Dès l'origine, les chanoines eurent des abbés, des prévôts, des doyens, des monastères, mais ils conservaient la jouissance de leurs biens et leur casuel était leur propriété. Cette institution ne tarda pas à se développer et à s'étendre. Il y eut des chapitres dans les villes où il n'y avait point d'évêque. Institués seulement pour la célébration des offices, ce furent les chapitres des églises collégiales.

L'église de Montbéliard, réparée peut-être à cette époque, avait passé sous le vocable de St.-Mainbœuf, à l'occasion d'une visite faite par le pape Léon IX à son neveu Louis de Mousson, en 1049. Thierry II reconstruisit l'édifice vers 1145 [2] et y établit un chapitre avec un doyen et onze chanoines. Ce fut la collégiale de St.-Mainbœuf. Le comte de Montbéliard restait le gardien de la collégiale. Il nommait à tous les bénéfices du chapitre. La collégiale fut bientôt enrichie de libéralités diverses.[3] Au xve siècle, en outre des douze chanoines de l'ordre

1. Le document cité par Duvernoy donne à cette fondation la date de 845. Mais c'est une erreur certaine, car l'épiscopat de l'archevêque Béranger qui ordonna la translation des reliques de St.-Mainbœuf dura très probablement de 916 à 929. Cf. L. Viellard, *Documents pour servir à l'Histoire de Belfort*, p. 78.

2. Gollut, *Mémoires historiques de la république séquanaise*, éd. Duvernoy, p. 1827.

3. 1452-1454. Othenin Noblat, écuyer, donne au chapitre de Montbéliard, conjointement avec Guillaume sa femme, ses dîmes de Saunot et deux ans après, ses dîmes de Champey qui étaient de franc-alleu, pour dire toutes les semaines une messe au profit de leurs âmes.

de St.-Augustin, elle avait 24 chapelains qui desservaient 27 chapelles successivement fondées dans la collégiale avec des donations indépendantes de la mense collégiale.

L'édifice lui-même ne tarda pas à se ressentir de la richesse du chapitre.[1] L'église St.-Mainbœuf avait 49 mètres de longueur, 17 mètres de largeur, sans parler des saillies produites par la chapelle et la sacristie situées au nord et les chapelles des princes situées au sud. Le vaisseau intérieur se composait d'une nef principale de 6 m.75 de largeur entre les piliers, et de nefs latérales ayant chacune 3 mètres de large entre murs et piliers. La nef latérale du nord ne se prolongeait que sur une longueur de 21 mètres environ. La porte principale située au couchant était surmontée d'une rosace et avait de chaque côté une fenêtre. La construction de St.-Mainbœuf attestait une haute antiquité. La partie du milieu appartenait aux dernières époques de l'architecture romane ; les autres parties, de style gothique, devaient être du XIIIe ou du XIVe siècle. Elle avait un clocher élevé de forme carrée, surmonté d'un dôme en cuivre entouré d'une balustrade. Dans le chœur, on voyait le mausolée de Renaud de Bourgogne et de Guillemette de Neuchâtel. En 1489, la collégiale avait un orgue et un organiste. Ses ornements [2] étaient nombreux et de prix. Elle avait un nombre considérable de reliques qu'on offrait une fois par an, le 1er et le 2 janvier, à la vénération des fidèles.[3] Ceux-ci pouvaient vénérer à leur choix une partie du corps de saint Mainbœuf conservé dans une châsse en argent, une petite fiole renfermant du lait de la Sainte-Vierge, quelques-uns de ses cheveux et de ceux de Marie-Madeleine, une

1. P.-E. Tuefferd, *Montbéliard et ses monuments. Mémoires de la Société d'Emulation de Montbéliard*, 2e série, t. I, p. 489.

2. Il est probable que c'est pour St.-Mainbœuf qu'a été commandé le retable de Schäuffelein qui se trouve actuellement à Vienne et qui a été déterminé et décrit dans une belle étude par M. H. Modern. Mais il n'y a à cet égard aucune certitude. Il y avait en tous cas des ornements semblables. « Dans l'église St-Mainbœuf se voit une table sur laquelle est peinte la nativité de N. S. » Bibliothèque de Besançon, Collection Duvernoy. *Montbéliard. Topographie.*

3. A la Fête-Dieu, les reliques de St.-Mainbœuf étaient aussi promenées en grande pompe, au son des instruments de musique, par les rues de la ville.

pierre sur laquelle Jésus s'était assis ; du bois de la vraie croix ; un fragment de la pierre du sépulcre ; un autre fragment de la pierre du sépulcre; un autre fragment de celle sur laquelle St.-Jean Baptiste fut décapité ; un caillou qui avait servi au martyre de St.-Etienne ; la crèche où avait été déposé l'Enfant Jésus ; des parcelles de terre du champ dont Adam fut formé ; un reste du pain que Jésus donna à ses disciples lors du dernier souper, etc., etc..

En parcourant l'inventaire de toutes ces richesses, on ne sait s'il faut sourire de ces enfantillages ou s'indigner des pieuses supercheries dont l'Eglise tirait profit.[1]

L'église de St.-Mainbœuf était l'église paroissiale de la ville. Cinq communes de la campagne y étaient annexées: Charmontet, Grand-Charmont, Vieux-Charmont, Sochaux et Arbouhans. Les églises de Rougegoutte, Bermont, Trétudans, Châtenois, Tavey, l'église de Brasse devant Belfort et celle de Courgenay étaient de la collation de St.-Mainbœuf. A l'époque de la Réforme, l'église collégiale avait treize prébendes. Le comte de Montbéliard avait l'entière disposition des treize canonicats. Il mettait les nouveaux chanoines en possession après les avoir présentés au chapitre. En entrant en charge chaque chanoine promettait sur l'Evangile d'être fidèle au comte et d'obéir à ses ordres.

Chaque chanoine avait, le matin, de la cave du chapitre un pot de vin, s'il avait été présent à l'église ou s'il ne s'était absenté que pour cause de maladie. La ration de vin était doublée pendant l'Avent.

Celui qui fréquentait régulièrement vêpres et matines recevait neuf sols estevenants par an. Les chanoines étaient tenus à 14 semaines de résidence annuelle et recevaient en échange 14, 15 ou 16 bichots de blé ou d'avoine. Les chanoines présents se partageaient la part des absents.

Ils avaient le droit de conférer les chapelles fondées dans l'église, mais il n'en restait pas beaucoup de disponibles, car

1. Voyez cet inventaire : *Pièces justificatives*, t. II, n° 2.

M. l'abbé Tournier qui le connaît, s'est bien gardé d'en détailler les richesses aux lecteurs de son volume : *le Protestantisme dans le Pays de Montbéliard*.

outre son canonicat, chaque chanoine possédait de droit deux chapellenies dont il donnait souvent la jouissance à ses parents et amis. Ils se partageaient les offrandes et aumônes. Le revenu des dîmes se partageait en treize parts dont deux revenaient au doyen. Le chanoine récemment nommé restait deux années sans pouvoir jouir des revenus de son canonicat. Une moitié de ces revenus devait servir à assurer le repos de l'âme du chanoine défunt, le reste appartenait à ses héritiers.

Depuis un temps immémorial, le chapitre était exempt d'être visité par le diocésain et, en 1469, une bulle du pape avait confirmé cette exemption.

L'institution des chapitres, recommandée par les synodes, favorisée par le pouvoir, s'était très vite généralisée. Mais les succès de la vie canoniale furent bientôt la cause même de sa ruine morale. La considération dont jouissaient les chanoines, leur richesse attirèrent la noblesse dans leurs rangs et avec elle l'orgueil et le relâchement. Il y eut des chanoines richement dotés, n'apparaissant que dans les grandes cérémonies et de pauvres *prébendiers* auxquels on laissait tout le service ordinaire. On admit même des laïques dans les chapitres et le concile de Trente, entre autres, essaya de remédier à cet abus. Il voulut qu'à l'avenir chaque chanoine eût un titre d'ordre, soit de prêtre, de diacre ou de sous-diacre.

Le chapitre de Montbéliard a eu, comme les autres, ses jours de grandeur. Il a compté parmi ses membres des hommes de science et de piété. En 1405, le doyen Jean de Ronchals était licencié en droit. En 1431, le chanoine Girard de Quatremaille était licencié *utriusque juris* ; en 1482, Guillaume d'Orsans, doyen, reçut de son chapitre l'autorisation d'aller à Paris « pour y obtenir science. »[1]

En 1486, le chapitre de Montbéliard eut l'honneur d'avoir pour doyen un homme qui avait été recteur à l'université de Tubingue. Il s'appelait Pierre Bonport.[2] Un autre chanoine,

1. Léon Viellard. *Note sur la maison d'Orsans*, dans les *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs,* 1877, p. 247-275.

2. On le trouve aussi désigné sous le nom de Bopphard, Boschard, Bösperg. Il paraît être fils de Conrad Bonport, orfèvre, originaire de

Antoine Brognard, également originaire de Montbéliard, avait été professeur de grec à Dôle au commencement du XVIe siècle. Il correspondait avec Erasme qui lui écrivit au sujet de Farel une lettre dont il sera question plus loin.[1]

Il y a aussi des chanoines charitables, bien que cette charité paraisse un peu gâtée par le souci personnel du remède de l'âme. En 1455, un prêtre de Montbéliard, Renaud Chapuis, rétablit à ses frais la chapelle de St.-Nicolas hors des murs (près de l'ancien Thiergarten). Il stipule que trois messes par semaine y seront célébrées pendant sa vie.

D'autre part, le chapitre de St.-Mainbœuf paraît aussi avoir été un refuge pour les bâtards des comtes de Montbéliard. Etienne de Montbéliard, frère naturel de la comtesse Henriette, fut doyen du chapitre de 1427 à 1465. Un autre bâtard de Henri d'Orbe, fils du comte Etienne, Jean de Montbéliard étudiait à Tubingue en 1417 et devint chanoine à Montbéliard. Ulric de Wurtemberg, bâtard de Louis Ier, fut doyen de 1465 à 1476. La vie mondaine avec ses violences, avait aussi envahi notre chapitre. En 1517, nous voyons un prêtre chapelain de St.-Mainbœuf porter des lettres au doyen qui se trouvait à Besançon au sujet du *cordelier* qui l'avait frappé. A cette époque, beaucoup de chanoines avaient des bâtards. Le dernier doyen du chapitre, Thomas Berdot, était certainement un homme distingué. En parlant des testaments de nos chanoines « admirables de foi et de piété », M. l'abbé Tournier ajoute : « Celui de Thomas Berdot les couronne dignement.[2] » Il omet de dire que les mœurs de ce dernier doyen n'étaient pas très pures et qu'il laissa une fille naturelle.

Bâle, qui fut reçu bourgeois de Montbéliard en 1430. Le doyen Bonport, après avoir été professeur de droit et recteur de l'université de Tubingue se retira à Montbéliard. Il légua à l'hôpital de Montbéliard une somme de 100 fr. dont la rente devait être distribuée pendant le carême aux pauvres de l'hôpital. Douze sols par semaine devaient être consacrés à améliorer l'ordinaire des pensionnaires de cette maison en *vin* et *pitance*. Bonport était un conseiller écouté du duc Ulric. Il mourut en 1515 et fut inhumé à St.-Mainbœuf. Cf. Collection Duvernoy, *Montbéliard sous Ulric* et *Archives de la ville de Montbéliard.*

1. Gollut, p. 243.

2. *Loc. laud.*, p. 28.

Au commencement du XVI[e] siècle, la situation morale du chapitre demandait une réforme.[1] L'histoire doit en dire autant de l'abbaye de Belchamp.

L'abbaye de Belchamp

« A trois kilomètres au sud de Montbéliard, sur la rive gauche du Doubs, à la lisière d'une vaste forêt bordée de noirs sapins et de beaux rochers se trouve un groupe de bâtiments composé d'une ferme, d'un moulin et d'une maison de plaisance. » C'est tout ce qui reste de l'ancienne abbaye de Belchamp fondée entre 1140 et 1145 par le comte Thierry II.[2]

Thierry II, qui avait connu le fondateur des Prémontrés à la cour des empereurs ,appela à Belchamp les moines blancs de St.-Norbert qui relevèrent de l'abbaye mère de Corneux. L'abbaye fut richement dotée par son fondateur, par les comtes de la Roche St.-Hippolyte, par le chevalier Pierre, avocat impérial à Montbéliard et par une quantité d'autres donateurs. Bientôt une belle église s'éleva au milieu des bâtiments nouvellement construits.

Les documents ne manquent point sur Belchamp, mais ils ne nous font point pénétrer dans la vie intérieure du couvent et de ses habitants. L'histoire de cette abbaye n'est que l'histoire de ses acquisitions, de ses échanges ou des dons qui lui furent faits.[3] On peut cependant affirmer que les moines de Belchamp ont rendu des services au pays. Dans les premiers temps surtout, ils ont abattu les forêts, défriché la terre, travaillé au progrès de l'agriculture. Norbert avait eu des vues plus hautes: « Se sanctifier et sanctifier les autres », telle devait

1. En 1438 déjà, en approuvant et en confirmant les statuts du chapitre de Montbéliard, la comtesse Henriette est obligée de prendre des précautions fort instructives pour faire respecter par les chanoines la dignité des offices. Ce document menace le concubinaire public de la confiscation pendant trois mois des droits de son bénéfice. Rien n'y fit et la corruption alla s'accentuant. Cf. *Documents relatifs à l'histoire du comté de Montbéliard*, t. I.

2. Bibliothèque de Montbéliard, MS. Tuefferd, *Notices historiques sur les Monastères et les Eglises du Pays de Montbéliard.*

3. Cf. E. A. Bouchey, *Mémoire historique sur l'abbaye de Belchamp.* Belfort, 1865.

être, selon lui, la devise de son ordre. Mais, à Belchamp comme ailleurs, la richesse des Prémontrés ne tarda pas à amener le relâchement et le désordre. Leurs supérieurs ecclésiastiques furent de bonne heure obligés d'ordonner des enquêtes sur leur conduite. La première connue eut lieu vers 1369. Mais les moines discutèrent l'autorité de l'archevêque de Besançon, invoquèrent leurs privilèges et ne cédèrent qu'aux représentations de leur supérieur, l'abbé de Corneux. Comme on peut s'y attendre, le xve siècle ne fut bon à aucun point de vue pour l'abbaye de Belchamp. En 1457, l'abbé de Corneux, Gérard Lanternier dut faire une nouvelle information à la suite de laquelle Jean Blanchon, abbé de Belchamp, fut déposé. Mais la corruption était trop radicale pour que des mesures isolées pussent ramener la ferveur de la foi et la pureté des mœurs. A la fin du xve siècle, l'égoïsme et la volupté régnèrent à Belchamp. En voici quelques exemples. Jusqu'alors, toutes les fondations, aumônes et autres dons offerts par les fidèles, étaient réunis à la dotation du monastère.[1] Or, le 26 mai 1483, nous voyons les religieux et l'abbé de Belchamp, assemblés capitulairement, décider qu'à l'avenir toutes les dotations mobilières qui leur seront faites se partageront entre eux. L'abbé en aura les deux tiers et les religieux le tiers restant.[2]

Les mœurs étaient à l'égal du désintéressement. La vie mondaine bat son plein à Belchamp. La fête de Belchamp est célèbre à Montbéliard. On y boit et on y danse. Les citadins s'y rendent avec « tambourins et flûtats. »[3]

1. Duvernoy, *Ephémérides*, p. 193.

2. Voici les noms des auteurs de ce partage :
Guillaume Fallet, abbé.
Jean Palefroy, prieur de Vaux.
Etienne Berleret, prieur du couvent.
Jean Cuenin, sous-prieur.
Guillaume Franc.
Jean Platon.
Regnault Textor.
Henri Blanchon.
Jean Ferlet, diacre.

3. *Comptes de la Ville*, 1519-1520.

Mais il y a des écarts plus graves. Le 4 juillet 1512, par exemple, l'abbé Jean Vaucler, s'étant rendu coupable du crime de fornication, est absous par son père visiteur, à la condition d'exercer un jeûne sévère jusqu'au prochain jour de fête de l'Assomption de la Vierge.[1] Plusieurs religieux, coupables de la même faute, sont absous le même jour. Si l'on réfléchit que le nombre des religieux était d'une dizaine, on verra combien était grave, au moment où Luther allait surgir, l'état moral de l'antique abbaye.

Le prieuré de Vaux-les-Vernoy

Au nord du territoire de la commune du Vernoy, dans une vallée solitaire et charmante, s'élevait, dès le XIIe siècle, une église dont l'existence est attestée par un acte de donation fait à l'abbaye de Belchamp vers 1170[2]. Vers 1258, le chevalier Pierre de Montbéliard, que nous avons déjà vu enrichir Belchamp de ses fondations, fonda dans le même lieu un prieuré qu'il plaça sous la dépendance de Belchamp et qu'il dota de ses biens du Vernoy[3]. Au XVe siècle, l'abbé de Belchamp, Jean Blanchon, dans un motif d'intérêt et de cupidité, avait donné l'église du prieuré de Vaux à titre de bénéfice. Mais le 14 mai 1461, nous voyons le supérieur général de l'ordre des Prémontrés faire défense à Guillaume Fallet, nouvel abbé de Belchamp, de continuer à disposer ainsi de ce bénéfice, parce que, de temps immémorial, l'église de Vaux avait été réunie et incorporée à celle de Belchamp. Il l'autorise seulement à y placer un de ses religieux avec le titre de recteur ou de *magister*.[4]

Les habitants du Vernoy, qui appartenaient tous au prieuré de Vaux et à l'abbaye de Belchamp, ne purent profiter de l'affranchissement de la main-morte accordé, en 1431, par la comtesse Henriette aux habitants de Montbéliard. Ce ne fut qu'en 1478 qu'ils furent libérés par Guillaume Fallet, abbé de

1. Cf. *Tome II, Pièces justificatives*, n° 1.
2. Léon Viellard, *Documents*, p. 295.
3. En 1306, le prieuré avait aussi une maison dans le village même du Vernoy. Cf. Abbé Bouchey, *Mémoire sur Belchamp*, p. 31, note 1.
4. Cf. Ch. Duvernoy, *Ephémérides*, p. 177.

Belchamp, de toutes les charges que la main-morte faisait peser sur eux, moyennant une cense annuelle de 10 fr., monnaie de Montbéliard. C'est le seul affranchissement qui ait été prononcé par l'abbaye de Belchamp.[1]

En 1521, le prieuré de Vaux avait été totalement réuni à l'abbaye de Belchamp.

Le prieuré de Chatenois

Le prieuré de Châtenois, de l'ordre de St.-Augustin, avait été fondé antérieurement à 1177. Il dépendait d'abord de l'abbaye de St.-Paul de Besançon et du prieuré de Lanthenans. Mais, en 1435, il avait été réuni à la manse du chapitre de Montbéliard, moyennant une cense de 55 sols payables chaque année par le chapitre à l'abbaye de St.-Paul et au prieuré de Lanthenans. Ses biens étaient d'ailleurs peu considérables, car à l'époque de sa réunion au chapitre de St.-Mainbœuf, il n'avait que 80 livres tournois de revenus annuels.[2]

Prieuré de St.-Valbert (près d'Héricourt)

Le prieuré de St.-Valbert était plus ancien et plus riche. D'après Ch. Duvernoy, il existait peut-être déjà en 815, mais sûrement en 1123. Son église avait été consacrée à St.-Valbert, le célèbre abbé de Luxeuil, mort en 665, et son fondateur, Thierry II, l'avait mis sous la dépendance de l'abbaye bénédictine de Luxeuil. Les libéralités des comtes de Montbéliard et de leurs vassaux l'avaient enrichi très vite. Le prieuré de St.-Valbert ne fut pas constamment occupé par des moines ; au XVe siècle cependant, des religieux avaient repris possession des bâtiments qui étaient très vastes. Devant, il y avait une cour avec un puits ; derrière, un grand jardin et un peu plus loin, une grange et des écuries.

1. En 1429, l'abbaye de Belchamp avait affranchi quelques habitants de Valoreille, mais l'abbé de Corneux avait révoqué un acte passé sans qu'il eût été consulté. Cf. Collection Duvernoy, *Montbéliard sous Henriette*, et *Etablissements ecclésiastiques*.
2. Cf. Ch. Duvernoy. *Etablissements ecclésiastiques*.

Les sujets du prieuré de St.-Valbert ne furent pas plus affranchis que ceux de l'abbaye de Belchamp. Au commencement du XVI[e] siècle, tous les habitants du village de St.-Valbert étaient encore main-mortables. Vers 1530, nous voyons l'abbaye de Luxeuil affranchir la famille Dormoy contre espèces sonnantes. Il y eut sans doute d'autres particuliers affranchis, mais la majorité des habitants resta main-mortable jusqu'à la Révolution française.

Quant au prieuré lui-même, le pape Léon X l'avait supprimé en 1514 et réuni à la manse considérable de Luxeuil. Les biens furent affermés à plusieurs particuliers. Quant à son église, elle était desservie par un moine de Luxeuil.

Prieuré de Présentevillers

Le prieuré de Présentevillers, de l'ordre de St.-Augustin, était dédié à St.-Robert. La première mention qu'on en trouve, date de 1277. Il relevait de l'abbaye bénédictine du Val-Dieu entre Altkirch et Belfort. Il avait reçu, dès sa fondation, une grande quantité de prés, de bois et de dîmes sur le territoire du village de ce nom. Il exerçait les droits seigneuriaux et la basse justice sur ses sujets, tous main-mortables. La chapelle du prieuré servait d'église paroissiale aux habitants du village. Elle était desservie par un chapelain.

Prieuré de Dannemarie

Le prieuré de Dannemarie, comme celui de Châtenois, était de l'ordre de St.-Augustin et relevait du prieuré de Lanthenans et de l'abbaye St.-Paul de Besançon. Il est cité pour la première fois dans un acte de 1261. Il ne tarda pas à jouir de possessions étendues à Dannemarie même et dans beaucoup de villages voisins. Le prieur avait la moyenne et basse justice sur les sujets de son prieuré, tous main-mortables. Cette justice se tenait à Blamont, à Dannemarie et à Damvans.

L'hôpital de Montbéliard [1]

La ville de Montbéliard avait, au XV[e] siècle, un hôpital. Fondé en 1249, par le comte Thierry, cet établissement n'avait point

1. Cf. P. E. Tuefferd, *Montbéliard et ses monuments.*

acquis une grande importance. Il avait été établi « pour recueillir les pauvres et pour leur demeure ». Situé hors des murs, près du Grand-Pont, il avait été détruit pendant les guerres des Armagnacs. Reconstruit sur le même emplacement, il avait passé, en 1450, sous l'administration des bourgeois, après avoir été jusque-là dirigé par le doyen du chapitre de St.-Mainbœuf. L'hôpital avait son cimetière et sa chapelle particulière. On ne sait que peu de chose sur l'histoire intérieure de cet établissement charitable. De temps à autre, on rencontre une charte de donation faite aux pauvres de l'hôpital, mais ces donations sont gâtées dans leur principe par le souci personnel qui s'y mêle trop visiblement. Ainsi, en 1463, messire Renaud Chapuis, prêtre, donne cent florins d'or à l'hôpital de Montbéliard. Mais il stipule qu'il conservera, sa vie durant, le revenu de cette somme, et qu'après sa mort, ce même revenu servira d'abord à payer un chapelain pour dire à l'hôpital, le lundi de chaque semaine, une messe de *requiem*. Le surplus sera au profit des pauvres de cette maison qui, « durant sa messe diront à genoux chacun cinq fois la *Patenôtre* et l'*Ave-maria* ».

Le chapitre, de son côté, avait une tendance trop marquée à considérer l'hôpital comme une source de revenus à son profit. Cela provoqua même, en 1471, un incident grave. Un prêtre, messire Etienne Barnard (Bernard) [1] agissant au nom du doyen du chapitre, avait cru pouvoir se saisir des offrandes déposées sur l'autel de l'hôpital par ceux qui en fréquentaient la chapelle. Horry de Bavans, « au nom des bourgeois et hospitaliers », réclama, et le prêtre dut restituer les offrandes. « Messire, dit-il, pardonnez-moi, car véritablement je les ay prins et emportés par l'ordonnance et commandement de messeigneurs de chapitre, et les rends et restitue par l'ordonnance et commandement desdicts messeigneurs de chapitre. » [2]

A quel moment l'hôpital fut-il reconstruit dans l'enceinte de la ville, sur l'emplacement qu'occupe actuellement la bibliothèque publique ? On ne le sait pas avec certitude.

1. Le même qui est déjà cité p. III pour sa vie peu édifiante.
2. Archives de la mairie de Montbéliard.

L'hôpital de Valentigney

Cet hôpital est mentionné pour la première fois dans un acte de 1294. Il appartenait d'abord aux Templiers. En 1312, après la suppression de cet ordre par Philippe-le-Bel, il passa, avec ses biens, aux chevaliers de St.-Jean de Jérusalem, et fut rattaché à la commanderie de la Ville-Dieu en Fontenotte, dans le comté de Bourgogne. D'après ses statuts, tous les pauvres passant dans le village devaient y recevoir « le pain et le potage. »

La Réforme respecta cet établissement charitable qui dura jusqu'en 1793.

Léproseries

La lèpre, rapportée d'orient par les Croisés, est signalée à Montbéliard dès le XIIIe siècle. En 1269, le comte Thierry III avait fait un don au chapitre de Saint-Mainbœuf, à charge d'en distribuer tous les ans une partie aux « mésels » de Montbéliard. En 1397, le testament du comte Etienne laisse un franc à chacun des pauvres malades de sa terre entachés de la maladie de St.-Ladre. Il y avait une léproserie à Bussurel dès 1292. A Montbéliard, la léproserie était située en dehors des murs, probablement sous Fleurs-d'Epines.

L'hôpital des lépreux était entouré d'un cimetière. Tout à côté se trouvait une église dédiée à St.-Sébastien. Au XVIe siècle, il y avait encore quelques personnes affectées de la lèpre et nous voyons la « maladrerie » reconstruite, en 1539, aux frais des bourgeois.

Telle était la situation matérielle et morale du catholicisme dans le comté de Montbéliard au moment où naissait le mouvement réformateur.



LE DUC ULRIC DE WURTEMBERG

CHAPITRE I.

Premiers travaux évangéliques a Montbéliard.
Ulric et Farel.

Le duc Ulric, ses fautes et ses malheurs. Il rencontre les Réformateurs en Suisse pendant son exil. Bâle centre de propagande évangélique. Les « luthériens » dans le diocèse de Besançon. Premières tendances évangéliques à Montbéliard. Farel y est appelé par le peuple. Ses premiers succès. L'archevêque de Besançon s'émeut. Ses efforts pour arrêter le mouvement réformateur. Les cantons suisses, sur l'invitation de l'Archevêque, font renvoyer Gayling et Farel. La guerre des Paysans.

Le mouvement réformateur, si nécessaire qu'il fût, n'a pas rencontré partout les mêmes auxiliaires. Contrarié ici par la politique, il fut servi ailleurs par les princes ou par les autorités municipales. En Franche-Comté même il fut enrayé à Besançon par les persécutions et les supplices, tandis qu'il fut favorisé à Montbéliard par les bonnes dispositions des princes. Le rôle qu'a joué le duc Ulric dans l'introduction de la Réforme à Montbéliard nous force donc à arrêter d'abord notre attention sur ce prince et sur les événements qui l'amenèrent à devenir l'un des auxiliaires du mouvement religieux qui entraînait alors vers les voies nouvelles tant d'individus et tant de peuples.

Ulric de Wurtemberg naquit le 5 février 1487 à Riquewihr. Son malheureux père, le comte Henri, avait été mêlé aux luttes de Charles le Téméraire, au milieu desquelles il fut le héros d'une cruelle comédie. Fait prisonnier par les Bourguignons, il avait été amené par eux devant les murs de Montbéliard, dont les habitants furent menacés de voir décapiter sous leurs yeux leur jeune prince s'ils n'ouvraient pas les portes de leur ville. Pour les impressionner davantage, tout l'attirail du supplice avait déjà été préparé sur la citadelle et le prisonnier lui-même amené devant lui. Le gouverneur de Montbéliard tint bon et le comte Henri en fut pour la peur. Mais il en garda la raison ébranlée. Après avoir régné à

Montbéliard de 1479 à 1482, il avait abdiqué le gouvernement et ne s'était réservé que les deux seigneuries de Horbourg et de Riquewihr où il se retira. En 1485, il s'était marié avec Elisabeth, fille de Simon Wecker, comte des Deux-Ponts et de Bitche. Elle mourut en donnant le jour à Ulric.

Le malheureux Henri, depuis son séjour à Riquewihr, avait multiplié les violences et les scandales. Une piété maladive, dont les manifestations extérieures ont laissé des traces nombreuses dans les comptes du domaine de Montbéliard, ne l'empêchait point de se montrer prodigue, violent, débauché.

Le peu de respect qu'il professait à l'égard des biens et des personnes de tout sexe et de toute condition lui avait fait beaucoup d'ennemis.

Le duc de Wurtemberg, cousin d'Henri, le sage Eberhard le Barbu, ne pouvait laisser à une sorte d'aliéné l'éducation de son fils. Il fit porter ses vœux à Riquewihr par le célèbre Reuchlin, qu'une ambassade suivit bientôt, chargée d'enlever l'enfant à son père et de l'amener à Stuttgart où il devait être élevé. Un homme sûr cacha dans une corbeille le petit Ulric, l'apporta ainsi à Strasbourg pour éviter les embûches d'un ennemi de son père, Oswald de Thierstein, qui aurait voulu se venger sur le fils des offenses reçues du père. Ce fut le commencement de la vie si tragique d'Ulric de Wurtemberg.

Privé de la douce influence d'une mère, Ulric eut encore le malheur de perdre à l'âge de 9 ans son excellent père adoptif, Eberhard le Barbu. Son éducation laissée à des subalternes fut dès lors négligée. Héritier du duc Eberhard, il fut rempli trop tôt du sentiment de sa dignité princière et l'éducation ne vint pas corriger la violence et l'impétuosité de sa nature. Elevé d'une manière trop matérielle, il souffrit bientôt d'une obésité précoce que l'on s'efforça de vaincre par des exercices violents, surtout par la chasse. A 13 ans, il tuait un sanglier de sa main. Sa grande préoccupation était de faire venir des chiens de chasse d'Espagne, de France, d'Angleterre, de Bohême.

Cependant la vie parut d'abord lui sourire. Emancipé dès 1503, c'est à dire à 16 ans et demi, par la faveur de Maximilien son camarade de chasse, il est tout jeune un prince en vue. Le premier usage qu'il fait de son autorité est de rappeler en

Wurtemberg le célèbre Reuchlin, que l'ignorantisme d'alors avait fait exiler. En 1504, il accroît son comté de Montbéliard en faisant prendre possession de la seigneurie de Blamont par son bailli Gaspard de Bubenhofen.

En 1511, Maximilien lui fait épouser sa propre nièce, Sabine de Bavière, fille de Cunégonde d'Autriche, sa sœur, et d'Albert II duc de Bavière-Munich. Le mariage fut célébré avec une pompe extraordinaire. Seize mille hommes furent entretenus pendant quelques jours aux frais d'Ulric.

L'année suivante, en 1512, Ulric fut nommé directeur du cercle de Souabe comme le souverain le plus considéré de cette contrée. En 1513, il entre dans la ligue formée contre la France et il commande au nom de l'Empereur les corps de cavalerie allemande. Il figure en cette qualité devant Dijon défendu par La Trémouille.

Notre jeune prince est au sommet de la gloire; un contemporain rend hommage à son gouvernement et à sa justice.[1] Il semble qu'Eberhard le Barbu va trouver en Ulric un digne successeur.

Mais l'exercice du pouvoir et tous ses succès avaient grisé le jeune prince, depuis longtemps rebelle à toute autorité comme à toute représentation. Sa vie fastueuse et brillante avait des dessous qui furent bientôt éclairés. Les dépenses faites par Ulric à l'occasion de son mariage, ses expéditions guerrières l'avaient fort endetté. Il met un impôt sur le vin, puis, comme cela ne suffit pas, il s'adresse aux Etats pour obtenir un don gratuit. Ils viennent pour la plupart à son secours. Mais l'abbé de Zwiefalten s'avise de répondre : « Que le duc économise, et il n'aura besoin d'aucun secours. » Ulric se trouvait à Trèves, à la Diète, lorsque cette réponse lui fut communiquée. Dans son irritation, il monte à cheval sur l'heure, court à Zwiefalten, y surprend l'abbé, le jette en prison et ne l'en tire, au bout d'un an, qu'après l'avoir forcé de renoncer à son abbaye.

1. *Ducatum Wirtenbergensium strenue gubernat, pacem servat, justitiam cunctis administrat*, écrit Trithemius. Ch. F. Stälin, *Wirtembergische Geschichte*, t. IV, p. 82.

Cependant l'argent manquait toujours. Ulric réussit à mettre sur la viande un impôt impopulaire qui provoque des soulèvements de paysans. La révolte des paysans souabes venait de se terminer par quelques têtes coupées, quand le jeune duc souleva contre lui la noblesse par le meurtre de son ami Jean de Hutten.

Les rapports d'Ulric et de Sabine de Bavière, n'avaient pas tardé à s'altérer. Sabine de Bavière, sacrifiant aux pauvres son argent, ses habits, semblait accuser son mari. Hautaine et volontaire, elle suivait sa voie sans paraître redouter l'humeur d'un époux emporté et violent. Ulric s'irrite de plus en plus contre elle, il la bat, puis la soupçonnant d'une intrigue, il tue à la chasse son ancien ami Jean de Hutten, coupable, semble-t-il, d'être l'ami de la duchesse Sabine et de n'être pas un serviteur complaisant de la passion que sa propre femme paraît avoir inspirée à Ulric. Le fond de cette histoire est mal connu, mais le meurtre est certain.

Une nuée d'adversaires se lèvent contre Ulric ; les Hutten répandent contre lui des libelles infamants. Sabine s'enfuit.

Ulric avait lassé la patience de l'Empereur, qui le met au ban de l'Empire. Mais ce grave avertissement ne l'instruit pas. Il continue ses violences. Il répond avec vivacité aux actes d'accusation répandus contre lui. Là-dessus, la ville de Reutlingen l'ayant offensé en refusant de lui livrer les assassins d'un de ses officiers, il met le siège devant cette ville, s'en empare et l'incorpore à ses Etats. C'est le signal d'une levée générale de boucliers. Ulric, attaqué par la Ligue de Souabe, abandonné par les Suisses à sa solde, est obligé de céder aux événements. Stuttgart fut pris par la Ligue de Souabe le 7 avril 1519. Ulric, qui s'était réfugié à Tubingue depuis le 30 mars, fut alors contraint de quitter cette retraite. Il laissait dans le château de cette ville sa fille Anne, âgée de six ans et son héritier, le jeune Christophe, âgé de quatre ans.

La Ligue victorieuse détacha du Wurtemberg Tubingue et Neuffen pour l'entretien de Christophe qui devait être élevé à Inspruck et vendit le reste du duché à Charles-Quint pour la somme de 220 000 florins.

Le comté de Montbéliard restait au prince, qui avait été en grande partie l'artisan de ses malheurs. Il gagna Mont-



Herzog Ulrich von Wirtemberg und Hans von Hutten
Le Duc Ulric de Wirtemberg & Jean de Hutten.

ULRIC DE WURTEMBERG ET JEAN DE HUTTEN

béliard vers Noël 1519, et il tint dans cette ville jusqu'en 1526 sa principale résidence. Mais le souci de relever ses affaires et de se procurer des hommes et de l'argent nécessitait de fréquents séjours soit en Suisse, à Bâle, à Lucerne, à Soleure, soit un peu plus tard auprès de Philippe de Hesse. Au commencement de février 1520 déjà, il est à Zurich, à la diète, où il fait des démarches pour que son duché soit au moins remis à son fils Christophe.

C'est au cours de ses voyages en Suisse qu'il fut pour la première fois mis en contact avec les réformateurs. Bien des raisons le portaient à accepter leurs doctrines. La résistance aux empiètements de la curie romaine était dans la tradition de sa maison. Son père adoptif, Eberhard le Barbu, qui par ses qualités et sa piété était bien au-dessus de son siècle, avait été un adversaire résolu du curialisme. Ulric avait vu en Wurtemberg le luxe et la corruption du clergé. L'Eglise s'était montrée envers ses défauts aussi complaisante que ses maîtres. Il avait obtenu d'elle une indulgence générale, qui avait été dans la crise de sa jeunesse un narcotique de sa conscience. L'adversité enfin, une pauvreté dont l'ancien prodigue devait cruellement souffrir, lui faisaient entendre leurs salutaires leçons. Comment aurait-il pu fermer l'oreille aux idées nouvelles qui fermentaient autour de lui ? C'est donc sans surprise que nous voyons Ulric à Soleure accueillir auprès de lui comme aumônier un disciple de Luther, Jean Gayling, que ses idées avaient fait chasser de sa ville natale d'Ilsfeld. C'est entre le 10 avril et le 7 juillet 1522 [1] qu'il arrive auprès d'Ulric qui avait déjà à son service un de ses parents.

A Bâle, Ulric était entré en rapports suivis avec un de ses anciens sujets, le réformateur Œcolampade, que les thèses de Luther avaient mis, dès 1517, sur le chemin de l'Evangile. [2] C'est également à Bâle que s'étaient réunis plusieurs gentils-

1. *Württemberg. Vierteljahrh.*, t. IX, p. 27.

2. Herzog, *Das Leben Johannes Œkolampads*, t. I, p. 133. A Bâle, Ulric suivait avec assiduité les prédications d'Œcolampade. Son retour à des idées plus sérieuses provoque à cette époque un rapprochement avec sa femme. Cf. L. Lavater, *Vom Läben des Herren H. Bullingers*, Zürich, 1576, dans les *Miscell. Tigur.*, t. II, p. 66.

hommes compromis dans l'affaire de François de Sickingen. Ils s'étaient groupés autour d'Ulric et s'efforçaient de l'aider dans sa cause. On cite parmi eux Thomas et Jean-Melchior de Rosenberg, Sparnecker et particulièrement Hartmuth de Kronberg, qui fut auprès d'Ulric l'auxiliaire d'Œcolampade.[1]

Kronberg était un des plus chauds partisans de la Réforme, c'était un homme de cœur, dévoré par le besoin d'amener des âmes à l'Evangile. Seckendorf le désigne spécialement comme l'homme qui gagna Ulric aux idées réformatrices.

Quoiqu'il en soit, les circonstances avaient mis Ulric en rapports suivis avec un groupe d'hommes tout dévoués aux idées nouvelles. Bâle, grâce à son Université, était un centre de vie intellectuelle et religieuse très active. Sa position géographique en faisait le lieu de refuge des esprits libres et des proscrits pour leur foi. Erasme s'y était retiré et on y venait de toutes parts. La maison d'Œcolampade était le refuge des proscrits pour la foi et le centre des nouveaux missionnaires. En 1523, nous le voyons accueillir dans sa maison et à sa table des hommes comme Anémond de Coct, des réfugiés messins comme le chevalier d'Esch ou Pierre Toussain. un Français comme Guillaume Farel. C'était là le foyer d'une ardente propagande qui s'étendait sur les contrées voisines et en particulier la Franche-Comté, la Lorraine et l'Alsace

La propagande évangélique trouvait en Franche-Comté un terrain tout préparé. Les luttes séculaires entre l'archevêque, le chapitre et la ville avaient continué au XVIe siècle avec la même âpreté et la même violence qu'au XVe. Ecoutons là-dessus M. Castan, qui ne peut être suspect de sympathie à l'égard des évangéliques : « Les abus contre lesquels s'insurgeait Luther, écrit-il, existaient en Franche-Comté au même degré que sur les bords du Rhin. Ici comme à peu près partout, l'archevêque menait une vie de grand seigneur, faisant remplir ses fonctions religieuses par un vicaire revêtu du caractère épiscopal. Sur cinquante-quatre chanoines du grand chapitre une quinzaine à peine assistaient au chœur : les autres se bornaient à tirer les demi-fruits de leurs prében-

1. L.-F. Heyd, *Ulrich*, t. II, p. 118-120.

des, cumulant ces ressources, pour faire figure dans l'entourage des princes, avec les divers bénéfices que l'intrigue pouvait leur procurer; ceux qui résidaient étaient loin de donner tous d'édifiants exemples.» [1] Non moins relâchés étaient les moines qui peuplaient les abbayes et couvents de la ville : « ignorants et paresseux pour la plupart, ils s'occupaient bien plus des profits de leurs quêtes que de la prière et de la prédication. »

Comment des protestations ne se seraient-elles pas élevées contre un pareil état de choses? En 1520 déjà, c'est un religieux carme, le frère Laurent de la Planche, qui se met à tonner en chaire contre les scandales que donnaient les dignitaires de l'Eglise. Au lieu de s'amender, les gens de l'archevêque ne songèrent qu'à punir le hardi prédicateur. Mais le peuple prend fait et cause pour le carme et l'arrache des mains de ceux qui allaient punir son audace. [2]

La protestation religieuse du carme trouvait donc déjà un appui dans la conscience du peuple. [3] C'était le moment d'ailleurs où Luther brûlait publiquement la bulle du pape qui l'avait condamné. Ce coup d'audace eut un retentissement énorme. A Besançon on put être directement renseigné sur le mouvement qui allait séparer l'Allemagne de la Papauté. Au cours de sa lutte avec son archevêque, la commune de Besançon, par délibération du 8 octobre 1520, envoya à la diète de Worms pour y soutenir ses intérêts son secrétaire Jean Lambelin. Il tombait en pleine agitation religieuse. Il n'est pas étonnant qu'il en ait rapporté l'écho à Besançon. Rentré en effet dans la cité archiépiscopale, Lambelin, dit M. Castan, se fit « au sein du conseil communal l'écho des imprécations de

1. A Castan. *Granvelle et le Petit Empereur de Besançon*, 1518-1538, dans la *Revue historique*, t. I, 1876, p. 87.

2. Archives de la Ville de Besançon. *Délibérations municipales*, 2 mai 1520.

3. Le peuple d'ailleurs avait sous les yeux des scandales qui se multipliaient « 1524. En ce mesme temps hut la teste coppée une femme laquelle estoit garce d'un prebtre nommée la Ganprotte pour avoir tuez son maistre par jalousie. » *Chronique bisontine*. Bibliothèque de Besançon, ms. n° 1043.

Luther. »[1] Sous son impulsion, le conseil de la commune s'efforce de travailler à une réforme que l'église corrompue refusait d'opérer elle-même. Par toute une série d'édits, il s'élève contre les privilèges et les désordres du clergé. Il refuse à des corporations religieuses qui n'en sont plus dignes l'exemption d'impôts aux immeubles acquis par elles depuis moins de cinquante ans.[2] Il interdit l'établissement de confréries nouvelles sous le couvert des églises [3], il flétrit les mœurs immorales du clergé.[4] A côté de la protestation politique, il y a une protestation plus spécifiquement religieuse. Des groupes se forment qui s'efforcent de trouver dans la Bible, dans les écrits de Luther et des réformateurs une nourriture spirituelle que l'Eglise d'alors leur refusait. Il y a à Besançon, dès 1523, des « luthériens. » Le Chapitre prend des délibérations contre eux [5] et la municipalité fait faire des informations contre un citoyen, Antoine Buzon, que l'on disait partisan des idées nouvelles.[6] En 1525, François Lambert, chassé de Metz par la persécution, avait cru pouvoir se tourner vers la ville de Besançon. « Plaise à Dieu, écrit-il le 15 août au sénat de cette ville, que ma chère Bourgogne [7] et avant tous les autres mes chers Bisontins accueillent la bénédiction que Metz a rejetée, et désertent les rangs maudits de l'Antechrist, pour ne pas devenir des apostats et des excommuniés dans le royaume de N. S Jésus-Christ ! Puissé-je trouver ma joie dans votre foi,

1. Ce mot d'« imprécations » nous paraît d'ailleurs caractériser bien imparfaitement l'activité de Luther. » Quiconque, a dit Mac-Laine, examinera l'histoire de M. Mosheim ou de quelque autre auteur impartial du seizième siècle, conviendra que les premières oppositions du réformateur saxon au trafic scandaleux des indulgences furent marquées au coin du respect et de la soumission. » Mosheim, *Histoire ecclésiastique*. Trad. franç. de l'édition du Dr Mac-Laine, t. IV, p. 129.

2. *Délibér. municip.* 14 février 1522.

3. *Ibid.*, 24 avril 1522 et 30 avril 1523.

4. *Ibid.*, 17 octobre, 16 novembre 1524.

5. *Délibér. capitul.* 8 novembre 1523. *Contra opiniones Martini Lutheri hæretici.* 16 sept. 1524 et 26 mai 1525.

6. *Délibér. municip.* 10 mai 1525.

7. F. Lambert explique dans cette même lettre qu'il est «Bourguignon d'origine,» car bien que né à Avignon, sa famille est d'Orgelet «où vivent encore maintenant plusieurs Lambert. »

Johannes Oecolampadius Pfar- 12
rer zu Baſel.



HAVSSCHEJN ich hieß/ des Hauſesſchein/
Gottes vnd der Kirchen glantz rein/
Darinn Gotts wort lehrt ich mit rhumb/
Baſel ſolchs weißt/ vnd rhůmbt mich drumb.
Starb im Jar. 1531. B iiij

JEAN ŒCOLAMPADE

et Dieu veuille allumer son feu au milieu de vous, afin que par votre moyen la Bourgogne, premièrement, puis la France entière deviennent la proie de cet incendie...[1] »

Nous verrons bientôt ce qu'il en adviendra de ces espérances. A Montbéliard les esprits sérieux étaient témoins des mêmes scandales qu'à Besançon ; c'étaient les mêmes abus dans les cérémonies[2] et dans les mœurs. Le même besoin de réforme s'y faisait sentir. On savait qu'il y avait à Bâle un Wurtembergeois, Œcolampade, qui prêchait les idées réformatrices, qu'il était en relations avec le duc Ulric. C'est à lui qu'on va s'adresser pour avoir un prédicateur évangélique.

On ne pouvait mieux s'adresser. Il y avait alors à Bâle un petit groupe de réformateurs dont Œcolampade était le chef incontesté.[3] C'était un pasteur intrépide,[4] qui de Bâle surveillait et favorisait un peu partout le mouvement réformateur. L'évêque de Meaux, Briçonnet, le tenait en haute estime.[5] A cette époque, la Réforme n'est point encore organisée, mais ceux qui aiment le nom de Christ se recherchent, s'écrivent, s'encouragent, s'instruisent les uns les autres.[6] Leur opposition à l'Eglise d'alors est purement religieuse. C'est le seul intérêt de la vie religieuse qui est en jeu.

Le groupe de Bâle avait fait en 1524 une précieuse recrue dans la personne de l'homme qui allait être envoyé à Montbéliard, Guillaume Farel. Issu d'une famille noble et dévote, né en 1489 aux Fareaux-sur-Bayard, commune de Gap, en Dauphiné, Farel fut d'abord un fervent catholique ayant pour le pape la même vénération que pour Dieu lui-même. Comme Luther, il ne quitta son Eglise que contraint et forcé, quand

1. Herminjard, t. I, p. 373.

2. Claude, Seigneur de Cusance et de Belvoir, fils de Thiébault et de Péronne de Savoisy, sa femme, meurt le 22 juillet 1523 et est inhumé à Belvoir en l'église St-Nicolas. Par son testament il ordonne que 900 messes seraient célébrées en son église pour le repos de son âme.

3. En 1524, Bertolph, secrétaire d'Erasme, désigne ainsi Œcolampade: *qui nunc est tam clarus et re et nomine.* Herminjard, t. I, p. 212.

4. *Intrepidum Verbi Dei ministrum.* Herminjard, t. I, p. 234.

5. Herminjard, t. I, p. 249.

6. Voy. la lettre de Lefèvre du 20 avril 1524 : *Salutant te... tum viri tum mulieres qui amant nomen Christi.* Herminjard, t. I, p 209.

il fut bien convaincu que la réforme intérieure était impossible. Il s'était rendu entre 1509 et 1510 à l'Université de Paris pour y continuer ses études. Il y connut Jacques Lefèvre dont il suivit en quelque sorte la lente évolution religieuse. Lefèvre, si timide lui-même, longtemps si profondément catholique, avait subi à son tour l'influence de Luther « criant au monde pensant son grand principe de la justification par la foi, » et il fut à son tour l'initiateur religieux de Farel. « Par sa parole, dit Farel lui-même, il me retira de la fausse opinion du mérite et m'enseigna que nous n'avions point de mérites, mais que tout venait de grâce, et par la seule miséricorde de Dieu, sans qu'aucun l'ayt mérité. »[1]

C'est entre 1521 et 1522 que Farel fut amené à l'Evangile. Il vécut dès lors dans le groupe des réformés de Meaux qu'il ne quitta que lorsque la persécution vint le mettre en danger de mort. En 1524, il dut s'enfuir, il se réfugia finalement à Bâle, dans une ville pleine de ressources où il pensait, avec raison, pouvoir élargir ses connaissances et affermir ses convictions religieuses. En même temps, fidèle à la vérité qu'il possédait déjà, il s'efforce de la répandre par la plume et par la parole. Pleinement persuadé qu'il n'y a rien de plus digne d'un chrétien que la recherche de la vérité, il veut soumettre ses idées à un débat public auquel il convoque tous les esprits sincères. La discussion des treize thèses qu'il avait rédigées devait avoir lieu le 23 février 1524, à huit heures du matin.

Ses thèses nous permettent de savoir ce qu'il pensait alors. Pour lui, Christ nous a prescrit une règle de vie. Il n'est pas permis d'y rien ajouter, d'en rien retrancher.

Seuls, les préceptes qui nous viennent de Dieu peuvent être suivis en toute confiance. Il est impie de suivre un parti ou de vivre sous d'autres préceptes que ceux de Christ. Or ceux-ci ordonnent le mariage à ceux qui ne peuvent vivre dans la continence. Farel rejette comme un élément étranger à l'Evangile la distinction des vêtements et des aliments, les cérémonies judaïsantes et les vaines redites. Les abus disparaîtraient si l'on avait dans le clergé un souci plus

1. Herminjard, t. II, p. 43.

grand de connaître et de suivre l'Evangile. C'est l'idée dominante de ces thèses dont l'ordonnance logique n'est point parfaite, mais qui respirent un sentiment très vif de la liberté chrétienne et de la nécessité d'une réforme des pratiques religieuses et des mœurs. [1]

Farel heurtait là trop d'habitudes et trop d'intérêts. Le vicaire de l'évêque et le recteur de l'Université interdirent la dispute et défendirent à leurs ressortissants d'y assister. Imposer silence, c'est le procédé éternel de ceux qu'enchaîne la tradition ou la passion. Mais le Conseil de Bâle eut un sentiment plus élevé de ses devoirs. Il rappela avec dignité au vicaire de l'évêque et au recteur de l'Université que celle-ci avait été précisément fondée pour la libre recherche. En repoussant des « débats publics et des discussions amicales » proposés par un homme « d'une conduite toute chrétienne » [2], les autorités universitaires avaient manqué à leurs devoirs. La dispute aura donc lieu.

Elle eut lieu. Elle eut un plein succès, mais elle avait considérablement augmenté le nombre des adversaires de Farel. Ce fut bien pis quand il eut gagné à l'Evangile le savant cordelier Conrad Pellican.

Parmi les ennemis de Farel, il en est un dont nous ne pouvons passer le nom sous silence, c'est Erasme.

On sait son attitude à l'égard de la Réforme. Il y avait des réformes qu'il avait déclarées nécessaires. [3] Personne n'avait

1. Voyez ces thèses : Herminjard, t. I, nº 91.

2. « D'une conduite toute chrétienne. » C'est le témoignage rendu par le Magistrat de Bâle à la vie privée de Farel. Nous opposons tout simplement ce témoignage aux insinuations gratuites d'un élève d'Audin. M. l'abbé Tournier, qui, dans son livre sur le *Protestantisme dans le Pays de Montbéliard*, s'est efforcé de jeter le soupçon sur les mœurs de notre réformateur en insistant lourdement sur le grossier calembour d'Erasme qui changeait *Farellus* en *Phallicus*.

3. Dans une lettre adressée en 1528 à son ami Berus, Erasme s'efforce de déterminer lui-même sa situation au milieu des partis : *Adhortatus sum theologos, ut omissis quaestiunculis quae plus habent ostentationis quàm pietatis, conferrent sese ad ipsos Scripturarum fontes, et ad veteres Ecclesiae doctores. Caeterum scholasticam theologiam non sublatam, sed puriorem magisque seriam esse volui. Hoc, ni fallor, favere est, non laedere. Adhortatus sum monachos, ut vere studeant esse quod dicuntur, hoc est*

dénoncé avec plus de verve que lui l'ignorance et la luxure des moines. Il avait servi la cause de la Réforme par ses éditions du Nouveau-Testament. Mais d'autre part il ne pouvait se résigner à quitter tout-à-fait une Eglise où il comptait tant d'amis, qui lui offrait prébendes et canonicats. Il était venu à Bâle pour y trouver des ressources scientifiques et la liberté de la pensée, et il tombait en pleine fermentation religieuse. Et voilà que de nouveaux apôtres formaient des entreprises sur son esprit. De là bientôt une certaine irritation contre les novateurs et contre le plus impétueux de tous, Guillaume Farel.

Farel, de sa nature, n'est pas un homme de nuances. Il ne pouvait comprendre Erasme. Homme d'action courageuse, il ne pouvait tolérer les prudentes précautions du savant. Glareanus, dans une lettre à Zwingli du 20 janvier 1523, avait bien défini Erasme : *Senex est. quiescere vellet... Timidus est, quia cunctator. Nunquam ex illius ore audio, quod non Christum sonet.* Cette timidité d'un vieillard, ces précautions d'un homme qui au fond était pour l'Evangile indignaient Farel. Il sentait, d'ailleurs, qu'Erasme allait rester en définitive avec les persécuteurs. Aussi le traitait-il avec sévérité. [1] Reprenant

mundo mortui, minus fiderent exteris caeremoniis, magis amplecterentur seram animi pietatem . . . Saepius optavi Pontifices, Cardinales et Episcopos tales, ut in his reluceret apostolica pietas. Erasmi epistolae, p. 629. On voit que sur tous les points le programme qu'il expose avec modération à un catholique convaincu auprès duquel il se défend d'être un ennemi de l'Eglise, n'était pas très éloigné de celui des réformateurs.

1. Erasme savait que Farel l'accusait de lâcheté. *Vester Farellus*, écrit-il à Pellican, *simile mendacium instillavit Anglo nostro, me recte sentire, sed non audere profiteri.* (*Erasmi epistolae*, p. 671). En somme, c'était bien cela. Un exemple: Une des treize thèses de Farel dans sa dispute affirmait la nécessité du mariage des prêtres privés du don de la continence. Erasme était du même avis. Il dit dans une lettre à Hédion: *Semper liberrime professus sum, matrimonium non esse pernegandum sacerdotibus in posterum ordinandis, si continere non queant. (Erasmi epistolae*, p. 768.) C'est la thèse même de Farel, et cependant cela n'empêche point Erasme de prendre parti contre lui et de lui chercher une chicane d'école dans le court entretien qu'il eut alors avec lui et qu'il rapporte dans sa lettre au chanoine Antoine Brognard. Erasme veut que ce soit sa *Spongia* qui ait irrité Farel contre lui parce qu'il y attaquait Hutten, protecteur de l'Evangile. Plus tard il explique encore par la même raison



GUILLAUME FAREL

un mot d'un négociant de Lyon, il l'appelait Balaam. Le mot déplut fort à l'irascible vieillard. Dans ses lettres à ses amis, il a comme un souci de se disculper, d'expliquer sa conduite, sa situation entre les partis. A l'épithète de Balaam il réplique par une épithète grossière. « Je n'ai jamais vu, dit-il dans une lettre à Antoine Brognard, d'homme d'une plus confiante arrogance, d'une médisance plus rageuse, d'une plus menteuse impudence. » [1]

Une illustration comme Erasme était pour Farel un redoutable adversaire. Sa *dispute*, son cours public, avait irrité les esprits, il sentit qu'il devait s'éloigner. Il se proposait de se rendre à Strasbourg et à Wittemberg. Œcolampade lui donna des lettres de recommandation pour Capiton et pour Luther, dans lesquelles il rendait hautement hommage à son activité, à sa franchise et à son zèle. Entre le témoignage du doux Œcolampade et les invectives passionnées d'Erasme, l'historien ne peut hésiter.

Farel ne paraît pas avoir réalisé son projet de se rendre à Wittemberg. De Bâle il se rend à Zurich et à Constance pour revenir de là à Bâle au bout de trois semaines environ. Sollicité de prêcher aux Français habitant Bâle, il accéda à leurs désirs et prêcha dans l'une des églises de la ville, mais après trois prédications faites dans le milieu de juin, il reçut l'ordre de s'éloigner.[2] Erasme et ses amis triomphaient pour un temps.

les mauvaises dispositions de quelques Montbéliardais à son égard (Lettre à Béda, de 1525. *Erasmi epistolae*, p. 679). La raison des attaques de Farel était, nous l'avons vu, plus profonde. Il troublait dans sa conscience et dans son repos un littérateur quelque peu personnel qui songeait surtout à vivre libre et en paix.

1. Lettre à Antoine Brognard et non Brugnare comme l'écrit M. Herminjard, t. I, p. 298. « Nous ignorons, dit-il quelles étaient les fonctions que remplissait à Montbéliard Antoine Brugnare. »

Brognard avait été successivement professeur à l'Université de Dôle, recteur de l'Université de Tubingue et doyen du chapitre St.-Mainbœuf à Montbéliard. C'était un de ces hommes nombreux à toutes les époques qui trouvent bon que les autres continuent à partager les superstitions ou les erreurs dont on est libéré soi-même. Erasme, son correspondant lui parlait très librement de l'invocation des saints : *Non enim meum est dogma Sanctos invocandos esse.*

2. Herminjard, t. I, p. 361.

C'est de Bâle que le courageux évangéliste vint à Montbéliard.[1] Ce fut sans doute sur la recommandation d'Œcolampade.[2] Nous ne le savons pas avec certitude. Nous savons seulement qu'il entreprit ce nouvel apostolat, «demandé du peuple et du consentement du prince.»[3] Cette indication de Farel lui-même concorde avec son principe que le pasteur doit être choisi par le peuple chrétien. Rien ne nous force à la révoquer en doute.

Farel arrivait à Montbéliard à la fin de juin 1524. « Dès les premiers jours, dit Charles Duvernoy, il y trouva beaucoup d'habitants disposés à secouer le joug de l'erreur et de la superstition.»[4] L'église St-Mainbœuf retentit des accents de sa parole enflammée. En outre il avait amené avec lui deux collaborateurs ; un Parisien, Jean de Mesnil, et Guillaume Dumoulin[5], qui devait plus tard être pasteur à Noville, (district d'Aigle) et à Vevey. Farel avait pour principe qu'il fallait éclairer le peuple par des traités en langue vulgaire.[6] Il s'efforça d'en répandre à Montbéliard. Le libraire Jean Vaugris, d'une famille française naturalisée à Bâle et repré-

1. *In Montebeligardo Guill. Farellus vineam domini plantat Basilea exactus.* Scultet, *Annales.*

2. C'est Œcolampade, dit Olivier Perrot, qui décida Farel « à mettre la main à l'œuvre de la réformation du costé de Mombéliard. La chose ainsy arrestée — et luy s'y estant volontairement soubmis, Œcolampade prend charge de l'addresser au feu Tres Illustre prince Huldric duc de Wirtemberg et comte de Mombéliard, lequel estoit un des plus puissants pilliers de la réformation en Allemagne. Ce pieux prince, sur telle recommandation, ayant donné accez favorable à Farel, conféré avec luy familièrement et simplement de tout, et recogneu les grands dons et graces que Dieu lui avait eslargi, lui fist entreprendre la réformation dans la ville de Mombéliard, et l'assista comme un prince dévot, fortifiant ses mains de son authorité et patience, Farel ne manqua de suivre sa vocation et entré qu'il fust dans Mombéliard mit la main à l'œuvre, trouvant la providence de Dieu sy favorable que dans peu de temps il vist un fruict particulier de son ministère.»

Vie de Farel par O. Perrot. (Bibliothèque des Pasteurs de Neuchâtel et Bibliothèque de Genève M. H. G. n° 147)

3. Préface du *Sommaire.* M. Kirchhofer, *Vie de Farel*, t. I, p. 35, rem. 8.

4. *Ephémérides*, p. 499.

5. Ancillon. *La vie de G. Farel, ministre*, Amsterdam, 1691, p. 206.

6. Herminjard, t. I, p. 236-237.

sentant de ses deux oncles, Conrad Resch et Jean Vattenschnee Mitchell, lui avait fourni les livres et toutes les autres choses dont il avait besoin pour se rendre à Montbéliard. Bientôt les livres que Farel avait apportés ne lui suffisent plus. Il a constaté l'ignorance profonde dans laquelle le peuple avait été laissé. Il a besoin de livres élémentaires qui exposent les principes essentiels de la foi chrétienne. Il les demande à Œcolampade, qui lui conseille de les composer lui-même. C'est ainsi que Farel, qui était devenu prédicateur pour libérer sa conscience, devient auteur par amour du peuple.[1] Il se met donc à l'œuvre et compose son premier ouvrage, un *« petit livret »* qui contient *l'oraison dominicale et les articles de la foy contenus au credo avec familière exposition de tous deux pour les simples* Cet opuscule, imprimé à Bâle vers le milieu d'août 1524, ne s'est pas conservé mais M. Herminjard, en a publié la préface empruntée à la Bibliothèque des Pasteurs de Neuchâtel. Elle fait honneur à la piété de Farel ainsi qu'à son sens des nécessités pratiques de son époque. Il y constate que « jusques à ces jours les pouvres brebis de Dieu ont esté très mal instruites en la manière de prier par la grand' négligence des pasteurs, que les devaient instruire de pryer en langaige qu'on entendist, et non pas ainsy seulement barboter des lèvres, sans rien entendre. » Il y indique comment il faut dire cette oraison dominicale « avec une très-grande révérance et humilité de cueur, et une très grande ferveur d'esprit, en pesant tous les motz qui sont en la dicte orayson, pour l'honneur de Celluy que l'on prie et qui nous a baillé la forme d'ainsi prier. »[2]

Le petit volume se vendait 4 deniers de Bâle.[3] Il venait répondre à un vrai besoin des âmes. A Montbéliard on avait soif de Jésus-Christ.[4]

1. Herminjard, t. I, p. 247, n. 4
2. *Ibid.*, t. I, p. 247.
3. Herminjard, t. I, p. 279.
4. Le 2 août 1524, un homme qui appartenait à Bâle au groupe d'Œcolampade et qui jouera un grand rôle dans la suite de cette histoire, Pierre Toussain, écrivait à Farel pour le féliciter de ce qu'il y eût à Montbéliard une telle soif de Jésus-Christ : *Jesu-Christi, servatoris nostri, mire sitire.* Herminjard, t. I, p. 251. Un jeune Montbé-

Il n'est pas étonnant que la parole du réformateur ait produit des fruits dans ce milieu. Il parlait avec tant de force, dit Spanheim, qu'on pouvait lui appliquer ce que Quintilien dit de Démosthènes : *Non loqui videretur et orare, sed fulgurare ac tonare.*

Parmi les hommes que la parole de Farel amena à l'Evangile, il en est un dont le nom mérite d'être cité. C'était le descendant d'une illustre famille messine, Nicolas d'Esch. C'était un homme « courtois, débonnaire, gracieux » et de plus « fort dévotieux » Il avait fait le pèlerinage de la Terre-Sainte. A son retour, en 1511, il perdit sa femme. Elle lui avait légué une grande partie de sa fortune, ce qui causa un interminable procès entre lui et son beau-père, François de Gournais. Condamné par le tribunal, Gournais refusa de s'exécuter. Dépité, Nicolas d'Esch partit pour la Bourgogne, séjourna à Vesoul, puis à Montbéliard où il fit en 1524 la connaissance de Farel et d'Anémond de Coct qui l'amenèrent à la Réforme.[1]

De retour à Metz en février 1525, il y fut un des plus chauds soutiens de la Réforme.

Bientôt le succès est tel que Farel demande du renfort. Dans le courant d'août 1524 Œcolampade lui annonce l'arrivée de Boniface Wolfhard, qui répond avec empressement à l'appel régulier qui lui était adressé par les évangéliques de Montbéliard. Son séjour à Montbéliard fut de très courte durée, car le 2 septembre de la même année, il est déjà de retour à Bâle. Peut-être le duc Ulric lui avait-il préféré Jean Gayling qu'il avait déjà rencontré à Soleure et qui était connu à la cour du prince. En tout cas Œcolampade annonce à Farel, dans une lettre du 19 août 1524, l'arrivée de Gayling

liardais, étudiant à Bâle, lui écrit de même quelques jours plus tard pour lui exprimer sa joie de ce que la Parole de Dieu va purifier sa patrie de toutes les souillures de la superstition et termine sa lettre en disant : *Vale, atque esurientes Verbo refice. Ibid.*, t. I, p. 263.

1. Cf. Herminjard, *La Réforme à Metz*, dans le *Bulletin de l'histoire du protestantisme français*, 15 oct. 1876, et tirage à part chez Ch. Noblet. Herminjard, en 1866, ignorait encore l'origine du procès qui avait éloigné Nicolas d'Esch de sa ville natale. Cf. *Correspondance des Réform.*, t. I, p. 337, note 1.

qu'il lui recommande comme son compatriote et comme un homme pieux et assez instruit dans le christianisme.[1] Quoiqu'il en soit, Gayling fut à Montbéliard le collaborateur de Farel. Il prêchait à St.-Mainbœuf où il administrait l'Eucharistie sous les deux espèces.

Le succès répondait donc à Montbéliard à l'effort religieux de Farel et de ses amis Le 2 août déjà, Œcolampade félicitait le réformateur des fruits rapides de son labeur.[2] Il l'engageait en même temps à donner à son zèle une direction morale ou vraiment religieuse plutôt que dogmatique.[3]

Le succès de Farel à Montbéliard n'est pas seulement constaté par ses amis, mais par ses ennemis eux-mêmes. Erasme, par exemple, écrivait en février 1525 à un chanoine de Courtrai : « A Montbéliard, Farel a été appelé à prêcher le nouvel Evangile. Son succès est merveilleux. »[4]

A un autre correspondant il écrit : « Farel règne à Montbéliard à sa fantaisie. »[5]

Ces succès ne tardèrent pas à émouvoir l'archevêque de Besançon. Les dispositions d'Ulric ne permettaient pas de recourir à la violence. L'archevêque s'empressa d'envoyer à Montbéliard plusieurs ecclésiastiques chargés de tenir tête à Farel, « lequel était des disciples de Luther ». Parmi eux se trouvait le père gardien des cordeliers de Besançon.[6]

Les adversaires se rencontrèrent pour la première fois dans

1. *Virum pium et satis eruditum in re christiana.*

2. *Bene, quod tam uberem agrum nactus es, et quod tam brevi seges provenit.*

3. *Dabis operam non ut doctos. sed ut bonos, hoc est, vere doctos et* θεοδιδάκτους *multos gignas. Facile enim est aliquot dogmata auditorem instillare et inculcare auribus ; animum autem immutare divinum opus est.* Cf. Herminjard, t. I, p. 254.

4. *In Montem Bellicardi vocatus est Farellus ad predicandum Evangelium hoc novum, cujus hic mirus est successus. Velum et cuculla deponitur passim, nubunt et ducunt uxores monachae et monachi.* (*Erasmi epistolae, liber* XXX, *epist.* XIV.

5. *Phallicus in Monte Bellicardi regnat pro sua libidine.* M. l'abbé Tournier, dans son désir de jeter le soupçon sur les mœurs de Farel, prétend qu'on peut également traduire cette phrase par : il y règne par sa débauche. *Le protestantisme dans le Pays de Montbéliard*, p. 60. Bel exemple du contre-sens mis au service de la calomnie historique.

6. Collection Duvernoy. *Regeste des Archevêques.* fol. 388.

l'église St.-Mainbœuf, le dimanche 31 juillet 1524. Farel prêchait.[1] Sans attendre qu'il eût terminé, le père gardien des franciscains et un autre se levèrent au milieu de l'église et lui crièrent qu'il mentait. Leur attitude ne trouva pas que des admirateurs. Des Français et des Allemands murmurèrent tout haut, disant que c'était une moquerie et une pitié de supporter tant d'arrogance et d'impudence dans un tel lieu, de sorte qu'on s'attendait à un grand tumulte. Ulric, prévenu de l'incident par quelques-uns de ses serviteurs, accourut à St.-Mainbœuf ; il fit venir le doyen du chapitre et le gardien des cordeliers et leur reprocha l'inconvenance de leur conduite. Si le prédicateur avait parlé contre la vérité et le christianisme, il fallait en prendre note et le réfuter comme il convient.

La sagesse et la modération d'Ulric n'arrêtèrent pas le cordelier fanatique. L'après-midi du même jour, il voulut prêcher dans une autre église, et il y proféra les injures les plus graves tant contre le prêche que contre la personne de Guillaume Farel. En consequence, Ulric les fit arrêter tous les deux. Pour donner une solution à l'affaire, Ulric plaça le cordelier devant cette alternative : ou bien il démontrerait que la doctrine et la prédication de Farel étaient fausses, antichrétiennes et hérétiques, ou bien, s'il était incapable de justifier ses accusations, il devait, par une rétractation, faire amende honorable à la Parole de Dieu.

Peu habitué sans doute à une discussion sérieuse, ou redoutant peut-être l'éclat de la parole de Farel, le gardien « consentit de bon cœur à reconnaître ouvertement du haut de la chaire, au milieu de l'assemblée, que le prêche de Farel à propos duquel il avait accusé celui-ci de mensonge était véritable, et que s'il avait parlé contrairement, c'était dans l'emportement de la colère, et qu'il en avait du regret. »[2]

Tel est le récit de l'incident que nous a laissé Ulric lui-même

1. Farel, dit M. l'abbé Tournier (*loc. laud.*, p. 58) avança des choses si révoltantes qu'il fut interrompu par le religieux. C'est une pure supposition qui ne repose sur rien. La relation officielle de l'incident porte ceci : « *Pendant qu'il prêchait la parole de Dieu.* » On peut juger par là combien est sévère la manière historique de M. l'abbé Tournier.

2. Herminjard, t. I, nº 116.

dans une lettre aux gouverneurs de Besançon qui lui avaient demandé des explications sur cet événement. Ce récit respire la sincérité et la franchise. Il est appuyé en outre de divers témoignages de l'époque qui nous permettent de constater sur ce point encore le succès complet de notre réformateur. C'est d'abord un évangélique, le chevalier Nicolas d'Esch, qui raconte à Jean Leclerc qu'il a entendu Farel à Montbéliard et que « audit lieu, avoit trouvé un cordellier qui avoist presché contre ledit maistre Guillaume et, pour leurs contradictions, furent mis en prison tous deux ; mais à la fin celluy cordellier ne sceut contredire à la prédication dudit maistre Guillaume ; car c'estoit la vérité qu'il preschoit. »[1]

Ecoutons maintenant l'auteur très catholique d'une Chronique bisontine : « En ce temps (1524), le comte de Montbéliard fit à venir ung hérétique, lequel preschoit contre la foy et Saincte escripture, lequel y demeura longtems. Et le comte de Montbéliard vouloit oster toutes les ymages de l'église et convertit plusieurs hommes et femmes dudit Montbéliard. Et y furent envoyés de la part de Msgr l'Archevesque de Besançon plusieurs gens pour disputer contre ledict mauldit hérétique lequel étoit des disciples de Martin Luther et s'appelait en latin *Guillelmus Farellus*, et même le père gardien des Courdeliers de Besançon lequel mauldit hérétique confondit. »[2]

Œcolampade fut immédiatement mis au courant de l'incident. Les amis de l'Evangile à Bâle et lui-même craignirent que Farel eût été trop loin dans sa riposte. Il lui écrivit sur l'heure pour l'engager à s'exercer d'autant plus à la douceur qu'il était d'une nature plus impétueuse. « Il faut avoir un seul souci, gagner des âmes à Christ et se demander comment nous aimerions être instruits nous-mêmes si nous étions encore dans les ténèbres et la captivité de l'Antechrist. »

Quelques jours plus tard, le 19 août, Œcolampade avait appris sans doute tous les détails de l'affaire, car il écrit à son fougueux ami : « Tu as été envoyé pour évangéliser et non

1. *Chroniques messines*, éd. Huguenin, p. 827.
2. Manuscrit de M. Moreau. Collection Duvernoy, *Montbéliard sous Ulric*, t. II, fol. 42.

pour maudire. »[1] Il ui rappelle que tous les prêtres ne sont pas entrés par de mauvais motifs dans un ministère souillé : les uns l'ont fait par ignorance, les autres sous la pression de leur famille, d'autres pour échapper à la détresse, d'autres attirés par la beauté du ministère.[2] Il faut compatir à la faiblesse de ses frères, ne pas se contenter d'être affable avec les amis de la Parole, mais songer à gagner les adversaires par la persuasion. « Songe à être un évangéliste et non un législateur tyrannique. »[3]

Belle lettre qui respire le véritable esprit de la Réforme.

Revenons à l'archevêque. Privé à Montbéliard de l'appui du bras séculier, il avait pensé d'abord vaincre l'hérétique par la parole, et son envoyé s'était vu contraint à une humiliante rétractation. A défaut de Farel qu'il ne pouvait atteindre, sa sévérité retomba sur « un des plus grands et riches de Besançon. » Il s'appelait Maublanc ou Malblanc. Témoin à Montbéliard des emportements d'un des chanoines contre Farel, il avait simplement répété la parole de Gamaliel : « *Si la loy* (religieuse) *de Montbéliard est bonne, elle durera, sinon, elle prendra tantost fin.* » Rentré à Besançon, il fut aussitôt arrêté et mis en prison où « il termina ses jours à la sollicitation de ceux du chapitre. »[4]

Toutefois l'archevêque de Besançon n'abandonnait pas l'espoir d'arrêter à Montbéliard le mouvement réformateur. « Au mois d'août, dit le manuscrit de M. Moreau, Msgr de Besançon, M. de Luxeuil, et autres grands prélats d'église tindrent un concile général pour obvier au mauldit hérétique. »[5]

Le 12 septembre, une autre assemblée se réunissait à Gray ou se trouvaient les présidents, chevaliers et conseillers du parlement de Dôle, les officiers des trois bailliages, « au sujet de certains faux prédicateurs (Farel et Gayling) tolérés et

1. *Evangelizatum, non maledictum missus es.*
2. *Non omnes pessimo animo, sacerdotio illo polluto fungi cœperunt : multi ignorantes, multi a parentibus coacti, multi inopia destituti, multi pulchritudine ministerii allecti.*
3. *Evangelistam, non tyrannicum legislatorem.* Herminjard, t. I, nº 115.
4. Voyez Pièces justificatives, nº 3.
5. *Montbéliard sous Ulric*, t. II, fol. 42.

soutenus en la ville de Montbéliard, qui y semaient les erreurs de Luther. »[1]

L'appel d'Antoine de Vergy à son diocèse pour arrêter les progrès de l'hérésie paraît avoir été surtout un appel d'argent. Il ne lui en vint pas beaucoup. L'ordre de Cîteaux fixa, le 26 septembre, le chiffre de sa contribution. « Une peine profonde s'empare d'un cœur catholique, s'écrie M. l'abbé Besson, lorsqu'on se reporte à ce chapitre tenu le 26 septembre 1524, dans lequel l'ordre tout entier a déclaré que, sans entendre préjudicier à ses privilèges, il accorde simplement et à titre d'aumône une somme de 68 livres répartie entre les monastères du comté de Bourgogne. »[2]

Antoine de Vergy résolut alors d'essayer d'un troisième moyen qui devait être plus efficace. Il savait qu'Ulric avait intérêt à ménager les cantons suisses dont il avait besoin pour l'aider à reconquérir le Wurtemberg perdu par sa faute. C'est eux qui devaient agir sur Ulric pour l'engager à expulser les prédicants. Le trésorier de Besançon et Jean Thomassin, agissant tant au nom de l'archevêque qu'en celui de Madame et du parlement de Dôle, furent envoyés à Berne et à Fribourg. Dès le 2 novembre, Jean Thomassin rendait compte de sa mission au président du parlement de Dôle.[3] Berne prétendant «n'avoir aucunes affaires ne alliances avec Monsieur de Montbéliard», refusa de lui écrire au sujet des prédicants. MM. de Fribourg se montrèrent mieux disposés. Ils promirent d'écrire, de « donner aide et faveur à M. de Besançon. » Ils engagèrent en outre les députés bisontins à se rendre à la diète de Lucerne qui devait se réunir quelques jours plus tard et auprès de laquelle ils offraient les bons offices de leurs représentants. La démarche faite à Lucerne par le trésorier de l'archevêché de Besançon eut un plein succès. Les quatre

1. Ch. Duvernoy, *Regeste des Archevêques* et Archives du Doubs, G. 76 *Inventaire de la maison de Chalon.*

2. Abbé Besson, *Mémoire historique sur l'abbaye de Cherlieu*, p. 79.

3. Lettre de Jean Thomassin au président du parlement de Dôle. 2 novembre 1524. Voy. Pièces justificatives, nº 4. Cf. le rapport sur le même sujet adressé le 29 novembre par les Commis et députés à la matière de la foi à Madam la Duchesse d'Orange. Pièces justific., nº 5.

cantons catholiques adressèrent au duc, le 8 novembre, une lettre sévère l'invitant à renvoyer les prédicants luthériens qu'il continuait à laisser prêcher, malgré les observations répétées de l'archevêque. Les délégués bisontins en reçurent des copies que le doyen de Montbéliard fut chargé de porter à la princesse d'Orange. De son côté, l'archevêque de Besançon, décidé à en finir avec les hérétiques de Montbéliard, prononçait le 10 novembre l'excommunication contre Ulric, Guillaume Farel et leurs adhérents et complices pour les blasphèmes et hérésies dont ils s'étaient rendus coupables.[1]

Pendant ce temps, Farel et Gayling continuaient courageusement à Montbéliard leur lutte contre les scandales de l'Eglise

La protestation véhémente de Luther contre la vente impie des indulgences n'en avait pas arrêté partout le trafic. Farel et Gayling apprirent qu'un prêtre devait venir vendre des indulgences à Montbéliard le 13 novembre. Ils résolurent d'empêcher à tout prix ce scandale. Ils demandèrent d'abord au conseil de Montbéliard de « s'opposer à ces blasphèmes et à ces voleries. » Les conseillers répondirent que c'était au prince et non à eux d'intervenir. Les réformateurs voyant qu'ils ne voulaient « menacer l'ennemi que du pommeau et non de la pointe de l'épée » s'adressèrent au duc par une lettre véhémente dans laquelle ils le suppliaient « de prendre en considération l'honneur du Christ et le salut de ses pauvres sujets »[2]

Leur demande fut entendue. Ce fut leur dernier succès. La réussite de la politique archiépiscopale allait les éloigner l'un après l'autre de leur champ de travail.

Le duc Ulric se trouvait dans une position difficile. Son dénuement était tel qu'il faisait prendre à crédit dans les hôtelleries de la ville le vin *tant rouge que clairet* qui était destiné à sa table. Il allait bientôt quitter Montbéliard pour faire sur le Wurtemberg, avec les hommes levés en Suisse, une

1. Ch. Duvernoy, *Regeste des Archevêques*. Ms. Moreau. « Et fit Monsgr de Besançon excommunier les hérétiques et tous les habitants de Montbéliard. Dieu par sa grâce confonde tous ceux qui vont contre notre sainte mère l'Eglise. »

2. Herminjard, t. I, n° 127.

tentative infructueuse. Sa cour était déjà si restreinte qu'il ne lui en coûtait guère de céder à l'invitation de la diète de Lucerne et de remercier Gayling, son aumônier. Il le congédia. Gayling quitta Montbéliard après le 18 novembre et avant le 16 décembre 1524.[1]

Il était temps de faire quelque chose pour la satisfaction des Suisses. Au mois de décembre, une nouvelle diète s'était réunie à Bade. Les cantons catholiques avaient proposé d'écrire à Ulric une lettre plus menaçante que la première. Mais les cantons de Zurich,[2] Schaffouse et Appenzell déclarèrent que si la diète délibérait sur l'abolition de la soi-disant doctrine luthérienne et le châtiment des prédicateurs, ils ne voulaient rien avoir à faire avec ces délibérations.[3] Leur attitude pourtant ne devait pas empêcher les cantons catholiques de résumer dans une lettre très raide les déclarations qu'ils avaient faites oralement au député d'Ulric, Eberhard de Reischach. Ils lui rappelaient l'engagement formel qu'il aurait pris « de renvoyer les deux prêcheurs qui sont dans la seigneurie de Montbéliard et d'extirper entièrement de celle-ci la secte luthérienne. » Reischach leur ayant appris que l'un des prêcheurs (Gayling) avait quitté la ville, ils insistent pour le renvoi du second, enfin ils avertissent Ulric que « s'il se produisait quelque tentative de troubler ou de soulever » leurs ressortissants, le duc s'apercevrait de leur sérieux déplaisir.[4]

1. *Ibid.*, t. I, nº 128 et 129. On peut même préciser davantage. Son départ eut lieu avant le 21 novembre. Cf. M. Kirchhofer, *loc. laud.*, p. 48. O. F. H. Schönhuth *Johannes Gayling*, 1855, p. 33. En fait, Gayling restait au service d'Ulric. De Montbéliard, il se rendit par Bâle à Hohentwiel où Ulric faisait à cette époque de fréquents séjours. Ulric, toujours à la poursuite de ses projets sur le Wurtemberg, remercia pourtant Gayling sur la fin de cette année. Il se rendit alors à Heidelberg chez le comte Palatin Frédéric dont il devint le prédicateur de cour. Cf. L.-F. Heyd, *Ulrich*, t. II, p. 145.

2. Œcolampade, mécontent de la lettre de Lucerne du 8 novembre, écrivait le 21 à Zwingle : *Lucernatium epistolam ad ducem Wirtembergensem communicatam tibi esse arbitror. Quid acerbius dici potuit? Quid et infirmius ?*

3. Hottinger, *Kirchengeschichte*, t. III, p. 205. L.-F. Heyd, *Ulrich* t. II, p. 124.

4. Herminjard, t. I, nº 129.

Les efforts réactionnaires de l'archevêque et des Suisses ne se comprennent que trop. Le mouvement réformateur gagnait de proche en proche, non seulement Montbéliard, mais Besançon et toute la Franche-Comté. Dans l'ardeur de son zèle, Farel passe pour avoir tenté d'introduire la Réforme à Belfort. Il y aurait trouvé accueil sans la vigilante sévérité du magistrat et du clergé. Il aurait un jour courageusement pénétré dans la ville et rassemblé la population sur la place de la Grande-Fontaine. Monté sur la pierre du Marché aux Poissons, il avait commencé à prêcher quand le maître-bourgeois, Hugues Chardouillet, averti par ses collègues de ce qui se passait, était accouru avec des hommes d'armes. Farel fut menacé et reconduit hors de la ville dont l'entrée lui fut interdite *sous peine de la hart en cas de désobéissance.* [1]

Malgré les incontestables succès qu'il y remportait, le séjour de Farel à Montbéliard touchait à sa fin. Les menaces des cantons suisses n'avaient produit sur Ulric qu'un effet relatif. La lettre de Bade du 16 décembre n'avait point atteint son but, puisque Farel avait continué son ministère à Montbéliard. Mais le départ d'Ulric au commencement de l'année 1525 allait le laisser aux prises avec un clergé intraitable et influent. [2]

Ce ne fut pas pour longtemps. Ulric reçut bientôt des cantons catholiques une troisième lettre de menaces lui demandant de se séparer de Farel, « attendu qu'il était à craindre que les paysans, surtout dans la Thurgovie, ne

1. Bardy, *Notice sur Belfort*, dans la *Revue d'Alsace*, 1873. Les archives de Belfort ne renferment rien sur Farel. Le fait que nous citons plus haut ne repose que sur une tradition orale recueillie auprès des descendants du maître-bourgeois Chardouillet.

Cette anecdote a été empruntée par M. H. Bardy à l'*Histoire pittoresque et anecdotique de Belfort et de ses environs* par l'abbé Descharrière, 1826. (Ms. Biblioth. de Belfort). Voici ce que pense de cet ouvrage M. le professeur A. Kleinclautz : « C'est un énorme volume plein de confusions et de répétitions. . . L'auteur a écouté beaucoup trop son imagination et trop peu les textes. » *Mém. de la Soc. d'Emulation de Belfort*, n° 14, 1895, p. 56.

2. Le doyen du chapitre, Thomas Berdot, est désigné en 1524 comme *gouverneur* (*sic*) de Montbéliard.

soient poussés à la révolte par les prédicants. » (Mars 1525).[1] Ulric, tout entier à la préparation d'une expédition en Wurtemberg, obéit-il ? Farel en vint-il à comprendre qu'il avait à Montbéliard des ennemis trop puissants pour qu'il pût y faire œuvre utile ? En tout cas il s'éloigna. Vers le milieu de mars 1525, il a quitté cette ville.[2]

L'œuvre toute religieuse et morale qu'il avait entreprise était momentanément arrêtée.

Le réformateur avait cependant déposé dans la conscience du peuple des germes qui devaient se développer plus tard et l'écho de sa voix était parvenu bien au delà des limites du comté de Montbéliard. Les idées réformatrices continuèrent à circuler parmi le peuple. Le 8 mai 1525 par exemple, Le Pasquier, écrivant à la princesse d'Orange, lui raconte qu'un messager de Besançon, passant par Vereux [3] et parlant de la question du jour avec un habitant du lieu, celui-ci répondit par « plusieurs autres paroles consonnant à la doctrine dudit Luther. » Cet incident suggère à Le Pasquier l'idée de faire interroger « tous les paysans et si aucun se trouve de la dite secte en faire punition à rigueur de justice. » D'autre part, on voit par une lettre du parlement de Dôle du 10 mai 1525 que « François, fils de Huguenin Teste des Grangettes se trouve chargé d'être de la secte des luthériens dont il est besoin de faire justice. » [4]

Ces simples faits montrent ce que vaut la théorie qui fait de la Réforme un mouvement purement politique accompli sous la pression des princes. C'était, au contraire, la réaction des âmes droites contre la corruption de l'Eglise et leur propre asservissement. Les réformateurs se défient plutôt de la faveur des princes. C'est sur Dieu qu'ils aiment à compter, non sur les combinaisons de la politique. Ainsi

1. *Précis historique de la Réformation*, p. 25.

2. Herminjard, t. I, p. 341. La plupart des historiens de Farel ont raconté un acte de violence, que le Réformateur aurait commis et qui aurait nécessité son départ de Montbéliard. Nous avons de sérieuses raisons de révoquer en doute ce récit légendaire. Voyez à ce sujet : T. II, Supplément II.

3. A une lieue de Dampierre-sur-Salon.

4. Collection Duvernoy. *Montbéliard sous Ulric*, t. II.

lorsque Toussain apprend que le duc Ulric favorise à Montbéliard le mouvement évangélique, il s'en réjouit, mais en même temps il engage Farel, dans une belle lettre, à aller doucement, à tout ramener à la norme de l'Ecriture. « C'est une grande chose que tu fais, qu'il ne faut pas souiller par la sagesse humaine. Les princes promettent des montagnes d'or et leur faveur, et leur appui et tout le reste, mais si nous faisons tout dépendre d'eux, nous abandonnons Christ et nous marchons dans les ténèbres. »[1]

Maintenant, que les princes et les hommes d'Etat aient essayé d'utiliser le mouvement réformateur au profit de leurs vues politiques, cela était dans la logique des choses. Ulric essaya de même, en 1525, de faire servir la guerre des paysans à la réalisation de ses projets. Au printemps de cette année, les paysans du Wurtemberg s'étaient soulevés en réclamant violemment l'amélioration de leur sort.[2] Leurs demandes étaient en général justifiées. La guerre des paysans était aussi légitime dans son principe que la Révolution française ; elle a été souillée comme elle par d'injustifiables violences. Mais c'est un mouvement social dont il faut rendre responsables ceux qui exploitaient et rançonnaient le pauvre paysan[3] et non les réformateurs, comme le voudraient quelques auteurs catholiques peu scrupuleux sur le choix des armes.

Parti de la Souabe, le mouvement révolutionnaire n'avait pas tardé à s'étendre en Allemagne, en Alsace, en Suisse. En avril il avait gagné la Franche-Comté et le comté de Montbéliard. Il y avait de tout dans ces cohues armées qui paraissaient sortir de terre. Ici, ils crient: Luther![4] Ailleurs,

1. *In quibus te velim festinare lente, nihilque non ad Scripturam redigere, quandoquidem magna res est quam agis, nec vult consiliis humanis contaminari. Pollicentur illi montes aureos, adhaec favorem, auxilium, atque alia id genus, a quibus si pendemus, jam a Christo defecimus, et in tenebris ambulamus.* Herminjard, t. I, p. 252.

2. Cf. L.-F. Heyd, *Ulrich*, t II, p. 211-262.

3. « Le paysan succombe, disait Luther; plus son champ rapporte, plus s'accroît l'appétit du seigneur. »

4. A Montbéliard, ils criaient : « Luther ! Luther ! »

ils ont un crucifix ou la Vierge sur leur étendard,[1] ou ils sont conduits par un prêtre.[2] La Réforme, en appelant l'individu à la liberté religieuse, avait fait naître du même coup le désir de la liberté sociale. En ramenant l'attention sur l'Evangile, en le faisant lire par le peuple, elle avait réveillé le sentiment de l'égalité de tous devant le Père commun. Elle a ainsi servi la cause générale de l'émancipation du peuple sans être responsable des crimes commis par des hommes qui se mêlèrent à ce mouvement légitime dans le but de satisfaire de vieilles rancunes.[3]

Le mouvement s'étendit d'autant plus rapidement à Montbéliard qu'au début Ulric ne l'avait pas vu de mauvais œil. Les paysans révoltés pouvaient être pour lui de précieux auxiliaires pour reconquérir son duché. Aussi les ménage-t-il quand il ne les utilise pas. Mais on n'utilise pas à son gré une force déchaînée. Comme Ulric, Jacques Bonhomme songeait à lui et à ses rancunes. Il s'attaque aux châteaux et aux couvents. Le 1er avril, l'abbaye de Belchamp est pillée. Elle était vide d'ailleurs : les religieux effrayés avaient abandonné leur monastère. Les abbayes de Bithaine, des Trois-Rois, de St.-Valbert, de Lanthenans furent pillées de même ; les seigneuries de Dampierre-sur-le-Doubs, Beutal, Mathay et Grammont eurent beaucoup à souffrir. Une tentative sur Vesoul ne réussit pas. A Montbéliard même, la plus grande partie des bourgeois s'était activement mêlée au mouvement. Leur bannière portait une corne de cerf à côté du soulier symbolique. Ils s'emparèrent du château de Granges pour le compte d'Ulric. Par contre, pour avoir des ressources, ils avaient rançonné le chapitre St.-Mainbœuf.

D'autres bandes parcouraient le « plat pays », les environs de Belfort, Ronchamp, Faucogney.

1. L.-F. Heyd, *Ulrich*, t. II, p. 215.

2. La bande qui lutte contre l'évêque de Bâle renferme un prêtre qui « a eu embosché toute l'artillerie. » Collection Duvernoy, *Montbéliard sous Ulric*, t. I, fol. 14.

3. En 1525, P. Toussain espère que l'heure de la liberté va sonner, non la liberté des paysans, dit-il, mais celle de l'esprit et de la conscience, *libertatem non Rusticorum, sed spiritus et conscientiae*. Herminjard, t. I, p. 387.

Pris de peur, l'archevêque de Besançon avait réuni à Salins tous les ordres religieux du diocèse, afin de leur faire voter la somme nécessaire pour combattre « les bons hommes. » Il en obtint plus que lors de sa première demande. Les malheureux paysans furent définitivement écrasés à Villersexel à la fin de juillet 1525.[1] Leur défaite laissait pourtant le pays troublé. Les moines, impopulaires, n'osaient porter en public l'habit de leur ordre, et vu le danger qu'ils couraient, leurs supérieurs étaient forcés de les absoudre.[2] Les temps n'étaient pas favorables à la paisible conquête des âmes. Entravée par la politique d'Ulric forcé de céder aux cantons suisses, l'œuvre de la Réforme avait été injustement, mais réellement compromise par les violences des paysans dont beaucoup se réclamaient de Luther.

Sur ces entrefaites, le comté de Montbéliard changeait de maître. Toujours soucieux avant tout de rentrer en possession du Wurtemberg, Ulric cédait, le 14 septembre 1520, à son frère George le comté de Montbéliard et les seigneuries de Granges, Clerval et Passavant, moyennant une rente de 3000 florins et sous condition de rachat.

Quel était ce nouveau prince, et qu'allait devenir sous son règne le mouvement réformateur ?

---

1. Cf. entre autres, *Annuaire de la Haute-Saône*, 1842. Cette notice sur la guerre des paysans a été rédigée d'après des notes de Ch. Duvernoy.
2. Pièces justificatives, nº 6.



GEORGIVS COMES WIRTEMBERGIÆ ET
MONTISPELIGARDI FRATER VLRICI DVCIS
*post varias calamitates Montispeligardi et ditionum
eo pertinentium Dominus factus Stirps et sator hodie-
num florentis Domus Ducalis Wirtemb.*

Natus IV. Febr. MCCCCXCVIII. *Obiit die XVIII. Jul. MDLVIII.*

LE COMTE GEORGES DE WURTEMBERG

CHAPITRE II

1526-1538

LE COMTE GEORGES A MONTBÉLIARD.

LE DUC ULRIC ET PIERRE TOUSSAIN.

Le comte Georges. Temps d'arrêt dans le mouvement réformateur. Ulric reconquiert son duché. Reprise de la propagande évangélique à Montbéliard. Pierre Toussain. Sa vie mouvementée. Sa valeur morale et sa position théologique. Ses premiers travaux à Montbéliard.

Georges était, comme Ulric, le fils de ce malheureux comte Henri qui avait fini ses jours dans la captivité du château d'Urach. La mère d'Ulric était morte peu après la naissance de son fils. L'année suivante, le comte Henri s'était remarié avec Eve de Salm qui consentit à partager sa prison d'Urach. C'est dans ce château que naquit le comte Georges, le 4 février 1498. Sa destinée s'était ressentie des fautes et des malheurs de son père. Il avait 28 ans lorsqu'il prit en mains l'administration du comté de Montbéliard. C'était un homme remarquable qui mérite une belle place dans la galerie des princes pieux du XVIe siècle. Il arrivait à Montbéliard dans un moment difficile. La peste décimait le pays. La guerre des paysans avait laissé dans la population des semences de haine. Georges se demanda d'abord s'il ne devait pas faire rechercher et punir ceux qui s'étaient associés au mouvement révolutionnaire et à l'attaque du château. Heureusement, avant de sévir, il se défia de sa jeunesse et consulta quelques hommes d'expérience, le marquis de Bade, l'évêque de Strasbourg, J. J. de Morimont, bailli de Haguenau, Guillaume de Rappoltsheim. A part l'évêque qui se montra le plus sévère, tous lui conseillèrent la patience et la douceur. Le marquis de Bade lui fit observer

que les bourgeois de Montbéliard, de toute ancienneté, parce que *leur pays est une des portes de l'Empire* et à cause de leurs voisins, ont joui des plus grands privilèges et ont toujours été gouvernés avec douceur. Dans les circonstances présentes, il faut se garder de recourir à la rigueur.[1]

L'avis était bon, il fut suivi.

A côté de l'agitation politique, l'agitation religieuse n'était point calmée. La Réforme avait, elle aussi, ses enfants perdus. Les rêveries de l'anabaptiste Münzer avaient trouvé des adeptes en Souabe et en Suisse. L'un d'eux était venu à Montbéliard en 1527. Le 26 septembre, Bucer écrit à Farel : « Les anabaptistes troublent misérablement les églises et en particulier la tienne à Montbéliard. Si tu peux, écris-leur, je t'en prie. »[2]

A défaut de renseignements directs, une lettre d'Erasme va nous donner le commentaire de cette phrase. Ecrivant à son ami Berus, Erasme lui raconte que la ville de Bâle a reçu la visite d'un prédicateur étrange. Il s'en allait dans les rues, criant à haute voix : « Faites pénitence, faites pénitence, faites pénitence, et menaçant ses auditeurs de la colère de Dieu. Entré dans la cathédrale, il s'est mis a tonner contre la vie corrompue des chanoines ; dans les temples des *Œcolampadiens*, il les appelle des assassins des âmes. Il raconte lui-même qu'il a été à Montbéliard, qu'il n'a trouvé personne pour y faire pénitence et qu'enfermé trois mois, il a fait pénitence pour tous. Chassé de la ville, il a secoué contre elle la poussière de ses souliers et est venu à Bâle. »[3]

Tel est le récit d'Erasme. Il montre tout au moins que le disciple de Münzer n'a pas trouvé à Montbéliard autant d'adhérents que le craignait Bucer. Par contre, malgré l'indifférence du prince, qui n'avait pas encore manifesté ses sympathies, Farel y conservait des amis et des partisans, tellement que l'archevêque de Besançon qui avait excommunié

1. Collection Duvernoy. *Montbéliard sous Ulric.*

2. *Catabaptistae ecclesias passim misere perturbant, ac etiam tuam in Monte. Si quando possis, quaeso, scribas eis.* Herminjard, t. II, p. 52.

3. *Erasmi epist.* p. 907. Burigny, *Vie d'Erasme*, t. I, p. 452. *Précis de la Réformation*, p. 32.

en 1524 les disciples de Farel résolut d'excommunier en 1527, sur la sollicitation du chapitre, l'ensemble des habitants de Montbéliard.

Les archevêques de Besançon avaient trop abusé de l'interdit depuis cent ans pour que cette mesure produisît en général beaucoup d'effet. En pratique cependant, elle n'allait pas sans inconvénients. On sait que les services divins, l'administration des sacrements étaient suspendus par l'interdit. Les morts étaient privés de la sépulture ecclésiastique. Si nombreux que fussent à Montbéliard les esprits libérés des pratiques catholiques, un grand nombre d'habitants devaient cependant souffrir dans leur piété ou dans leurs habitudes d'un pareil état de choses. L'interdit était en somme une arme dangereuse. Elle n'atteignait pas ceux qui n'avaient pas la foi. La suspension du culte, le scandale des morts sans sépulture, servaient au contraire à nourrir leur polémique contre une église impitoyable. D'autre part, ceux qui restaient attachés à l'Eglise ou ceux qui étaient sensibles au désordre social et aux inconvénients de toute sorte que cette mesure produisait, pouvaient être indisposés et irrités par une trop longue sévérité. Aussi voyons-nous des «évangéliques» comme Ulric et le comte Georges s'unir au maire de la ville et au délégué du chapitre [1] pour demander à l'archevêque de rapporter une mesure dont les conséquences étaient aussi bien civiles que religieuses. Ulric, d'autre part, n'oubliait pas à la cour de Philippe de Hesse ses bourgeois de Montbéliard. Peu de temps avant le colloque de Marbourg, il avait envoyé à Zwingle Jean de Fuchsstein pour obtenir de Zurich une lettre de recommandation auprès des seigneurs de Berne dont il désirait l'intervention auprès de l'archevêque de Besançon en faveur des habitants de Montbéliard. Berne consentit à faire la démarche qui lui était demandée. [2] Mais elle était inutile;

1. Pendant la semaine sainte 1528, le maire de la ville Pierre Gros, Jacques Regnahy et Thomas Berdot, chanoine, se rendent à Besançon pour demander « l'abolition de l'interdit interjetté sur les habitants de Montbéliard à cause de la *Lutherrie.* » Le comte, les bourgeois et le chapitre se partagèrent la dépense. *Extrait des comptes du chapitre.*

2. Bibliothèque de Zurich. Collect. Simler. *Ulric à Zwingli,* 27 juillet 1529. L.-F. Heyd, *Ulrich,* t. II, p. 363.

le 29 janvier 1529, l'impétueux archevêque avait suspendu l'interdit jeté sur la ville jusqu'au plus proche dimanche après Pâques et il l'avait levé définitivement par un mandement daté du 6 mai de la même année.[1]

Ce document n'est pas sans intérêt pour nous. Il en ressort que l'interdit avait été mis sur la ville à cause des prédications de Farel et de l'accueil qui leur avait été fait. Mais Farel avait quitté définitivement Montbéliard en juin 1525. Qu'aurait signifié cet interdit datant de 1527 si, à cette date, les habitants de Montbéliard n'étaient restés fidèles à leur premier prédicateur et si Farel lui-même n'avait entretenu des rapports avec eux, soit par une rapide visite, soit par des lettres ? Erasme dit quelque part que Farel fut deux fois obligé de fuir de Montbéliard. Je suis assez porté à accueillir cette indication. En 1525, le départ précipité de Farel peut bien être appelé une fuite. Et quand l'année suivante il repassa par Montbéliard en allant de Strasbourg à Aigle, il est très possible qu'il ait dû encore échapper par la fuite au clergé de la ville, rendu plus hardi par l'absence d'Ulric.

Quoi qu'il en soit, le document émané de l'archevêque de Besançon vient confirmer d'une étonnante manière ce que nous avons dit sur la prédication de Farel et l'accueil qu'elle trouva à Montbéliard. Ce n'est ni la force, ni Ulric qui ont amené à la Réforme les premiers évangéliques de Montbéliard, ce sont les « persuasions » de Farel. L'interdit de 1524, renouvelé en 1527, le récit des supplices qu'avaient à souffrir les évangéliques de Besançon en ramenèrent plusieurs dans le giron de l'Eglise, mais ni l'absence d'Ulric, ni l'interdit, ni les menaces de l'archevêque ne réussirent à extirper l'hérésie. Un groupe d'habitants resta, sous la tempête, fidèle au nom de Jésus-Christ. En levant l'interdit, l'archevêque a bien soin de les exclure du bénéfice de cette mesure.

Ce groupe d'évangéliques montbéliardais resta longtemps sans pasteur. Mais ils avaient le Nouveau-Testament de

1. Ce document emprunté aux Archives nationales (K. 2186) a été publié par M. l'abbé Tournier : *Le Protestantisme à Montbéliard*, p. 423. L'acte de suspension provisoire de l'interdit, daté du 29 janvier 1528, (1529 n. s.) est aux Archives de Stuttgart.

Lefèvre d'Etaples, les traités de Farel. Quelquefois, ils avaient la visite et les encouragements d'un frère qui, modeste comme eux, trouvait d'autant mieux le chemin de leurs esprits et de leurs cœurs. Il y avait à Genève, par exemple, un maître bonnetier nommé Guérin, « homme savant ès Ecritures, de bonne vie qui enseignait et prêchait secrètement dans les assemblées. Il donna pour la première fois la Cène de N. S. selon son institution, mais fut forcé de s'absenter. » Il se retira avec sa famille à Yvonand où Froment s'était rendu. C'est de là qu'il était venu prêcher à Montbéliard.[1]

De son côté, le comte Georges, malgré l'attitude de plus en plus hostile de Charles-Quint à l'égard des princes qui favorisaient ce mouvement, n'avait pas tardé à accéder aux idées évangéliques. En 1528, il avait appelé auprès de lui un prédicateur allemand, partisan des idées nouvelles, et il lui laissa une si complète liberté d'annoncer Christ que, dans ces temps difficiles, elle étonna le prédicateur lui-même.[2] Il s'appelait Fischer *(Piscator)*. C'était, au témoignage d'Œcolampade, un homme savant et pieux.[3] Mais son action, limitée à la cour par la langue qu'il parlait, ne paraît pas avoir été très étendue sur la population elle-même.

Pour le moment, Georges ne pouvait faire plus. Mais il montre, dès lors, des préoccupations religieuses et morales qui en ont fait un des princes les plus respectables et les plus sympathiques de la Réforme.[4]

1. Bibliothèque de Genève, ms. 147 et *Le Chroniqueur*, 1835, p. 37. Le nom de Guérin était Muète. Il paraît originaire du Dauphiné ou de Provence. Cf. Herminjard, t. II, n° 395.

2. Fischer raconte de cette manière sa vocation à Montbéliard : *Cum adeo in diversa raperer ut in me amplius nulla spes vocationis esset reliqua, demum igitur me ita auribus lupum tenentem, auspice Deo, praeter spem, citraque omnem opinionem, vocavit illustris et generosus princeps Dn. Georgius, comes de Wirt. ac Mompelg. ad divini verbi sibi et aulae suae predicandi munus, ubi liberius omnino quam credi potest Christus et verbum ejus annunciatur.* (*Joh. Œcol. et Uldr. Zwingl. Epp. lib.* IV, p. 20.)

3. *Virum doctum pariter ac pium. Ibid.*, p. 21. Cf. Gerdesii *Annales evangel.*, t. I, p. 204.

4. En 1530 par exemple, il se montre préoccupé de l'état moral de la ville et il décide que les blasphémateurs et les ivrognes seront punis, pour la première fois, de 12 sols d'amende, pour la seconde, de la prison et pour la troisième, d'une peine arbitraire.

Le travail intérieur qui continuait son œuvre dans les esprits n'avait pas enlevé au clergé sa situation sociale et politique.

En 1530, la diète d'Augsbourg, à laquelle le comte Georges avait assisté, ne s'était pas seulement préoccupée d'enrayer le mouvement luthérien, mais aussi de chercher les moyens de faire la guerre au Turc. L'année suivante, l'un des chanoines de St-Mainbœuf, leur doyen Antoine Montrivel, avait été chargé d'une mission honorable. Le 24 février de cette année, il avait demandé au Conseil de Genève, au nom de Ferdinand, roi des Romains et de Hongrie, de recevoir la croisade, c'est-à-dire d'accepter que des troncs fussent mis dans les églises dont le produit servirait à payer des soldats contre le Turc. Il avait été chargé de présenter la même demande à Charles III le Bon, prince de Savoie. [1]

La mission était plus honorable que la manière dont Montrivel s'en acquitta. Nous voyons, en effet, qu'en 1534, il fut officiellement accusé devant l'Empereur par le secrétaire d'Etat de Besançon, Lambelin, d'avoir détourné à son profit une somme considérable prise sur les deniers de la «croisade.»[2]

Pendant que le mouvement réformateur subissait à Montbéliard un temps d'arrêt, il ne pouvait en être autrement à

1. De Grenier, *Genève avant la Réformation*, p. 171. Collection Duvernoy, *Montbéliard sous Ulric*, t. II.

2. Parmi les griefs de la commune de Besançon contre les mœurs du clergé, Lambelin n'a garde d'oublier la conduite «du chanoine Montrivel, lequel notoirement et publiquement est tenu et réputé que, en exerçant la queste ou deniers de la croisade onctroyée au roi des Romains par notre sainct Père pour la défense contre le Turc, il a fait de gros et mervilleux larrecins que l'on dit excéder dix mil frans, ainsi que l'on tient communément : ce que vient à croire : car paravent la dicte croisade, il n'était opulent, du moins pour acquérir chevaux, comme il a fait depuis son retour qu'il a eu en maniance icelle croisade en Savoye; puis lequel temps il se trouvera qu'il a employé, acquis et prêté à diverses personnes de quatre à cinq mil francs, oultre la jeusne femme d'ung sien hoste qui desroba et emmena avec luy, et laquelle l'on tient tout publicquement et notoirement estre encoires présentement en sa maison ; et lesquelz deniers sont et apartiennent à la Majesté du roy nostre sire....» Archives de la Ville de Besançon et A. Castan, *Revue historique*, t. I, p. 129.

Besançon où la passion des autorités cléricales aussi bien que la politique de l'Empereur s'unissaient pour l'écraser.

Mais la victoire que le duc Ulric parvint enfin à remporter sur ses ennemis allait avoir une grave influence sur les destinées religieuses du comté de Montbéliard.

Pendant ses années d'exil à Montbéliard et à Hohentwiel, Ulric n'avait qu'une pensée: recouvrer son beau duché de Wurtemberg. Il aurait eu sans doute un moyen bien facile de rentrer en grâce auprès de Charles-Quint, c'était de sacrifier à son intérêt la foi évangélique qu'il avait conquise dans les jours de l'adversité. Mais si la jeunesse d'Ulric avait été marquée de bien des fautes, il ne signala pas son âge mûr par cette lâcheté.

Pour se procurer des ressources, il avait vendu Montbéliard à son frère Georges et Blamont à Soleure. C'est dans le même but qu'il leur reprit un peu plus tard ses seigneuries pour les vendre à un prince qui avait grand intérêt à les garder, à François I[er]. Philippe de Hesse avait été le négociateur de l'affaire. Il s'était rendu en France auprès de François I[er] et, le 25 Mars 1534, il lui avait vendu, sous condition de rachat, le comté de Montbéliard et les seigneuries d'Etobon et de Blamont pour 125000 couronnes. Le même jour, il avait cédé à Philippe Chabot, comte de Charny et amiral de France, les seigneuries de Granges, Clerval et Passavant pour 62000 écus d'or au soleil. Le moment d'agir lui semblait venu. Charles-Quint était en Espagne, Ferdinand occupé par la guerre contre le Turc. Ulric et Philippe de Hesse, réunissant une armée, envahissent le Wurtemberg et battent l'armée impériale à Lauffen le 13 mai 1534. Cette victoire rendait à Ulric la possession du Wurtemberg. Un traité assez onéreux avec Ferdinand, qui lui imposait entre autres l'obligation de ne tolérer aucun *sacramentaire* dans ses états, lui assura de nouveau la possession du pays de ses pères que ses sujets n'avaient que bien faiblement défendu contre lui.

Le traité de Cadan (en Bohême) laissait à Ulric la liberté de réformer l'Eglise de son pays. On ne pourrait s'étonner de cette concession faite à Ulric, qu'en oubliant ce qui était alors un axiome de droit public. Dans la concepton des politiques du XVI[e] siècle, il ne peut pas y avoir deux pouvoirs

indépendants dans un même corps social, *imperium in imperio*, cela serait contraire au bon ordre et dangereux pour la concorde. Par conséquent, le bon ordre exige que celui qui est à la tête de l'Etat soit aussi à la tête de l'Eglise qui ne saurait sans danger former un corps séparé. Celui qui est à la tête de l'Eglise a un droit indiscutable à la réformer. C'est de ce droit qu'avait usé Eberhard le Barbu dans sa réforme des cloîtres. Donc, soit comme chef de l'Etat, soit comme chef de la hiérarchie qui avait succédé à celle des évêques, Ulric considérait comme un devoir d'introduire une réformation à la fois nécessaire et demandée par le peuple. Aussi, à peine réinstallé dans son pays, il consulta Capiton sur ce qu'il devait faire. Celui-ci répondit qu'Ulric et Philippe de Hesse devaient attribuer leur victoire, non à leur propre courage, mais à la Providence de Dieu et qu'ils ne pouvaient mieux témoigner de leur reconnaissance qu'en appelant les sujets du premier à la connaissance du pur Evangile. Il engageait Ulric à ne pas se préoccuper des luttes de mots qui séparaient déjà Luther et Zwingle sur la présence de Christ dans la Sainte-Cène. Quels que soient les mérites de ces deux hommes, il ne s'agissait pas d'eux mais de l'Evangile et de la foi. Il amènerait son peuple à une saine doctrine évangélique, s'il utilisait les services de deux hommes comme Grynaeus et Blarer que Mélanchton estimait fort, le premier pour réorganiser l'université de Tubingue, le second pour réformer l'Eglise. Bucer lui écrivit dans le même sens en lui recommandant les mêmes réformateurs.

Les conseils des théologiens de Strasbourg mettaient Ulric dans une situation quelque peu délicate.

Personnellement, il devait beaucoup aux Suisses et aux Strasbourgeois, à Œcolampade surtout qui l'avait amené à l'Evangile. D'autre part, tandis que Zwingle à Marbourg faisait la conquête définitive de Philippe de Hesse, Ulric avait été favorablement impressionné par Luther.

Au point de vue politique, il ne pouvait pas être sans danger pour lui d'accueillir les Suisses, les *sacramentaires* qu'il s'était engagé à tenir hors de son pays. Par contre, le traité de Cadan ne contenait aucune allusion à Luther. C'était donc la formule luthérienne qu'il fallait adopter. D'ailleurs,

Philippe de Hesse lui recommandait un luthérien, Ehrard Schnepf. D'autre part encore, son chapelain des mauvais jours, Gayling, l'inclinait vers Luther.

Il se décida à faire venir les hommes qui lui étaient recommandés. Dès qu'ils furent en présence, le conflit de l'esprit luthérien et de l'esprit zwinglien éclata, représentés l'un par Schnepf, l'autre par Blarer. Ce dernier acceptait les termes de la Confession d'Augsbourg, mais il répugnait à aller plus loin. On finit par s'entendre sur une formule explicative qui lavait les auxiliaires d'Ulric du soupçon d'être des sacramentaires. [1]

La question de la communion des indignes fut réservée. Quant à la réforme du culte, elle reçut plutôt l'empreinte de Strasbourg et de Suisse que celle de Wittemberg. Sur la question des images en particulier, Blarer fit prévaloir ses idées auprès d'Ulric.

Ces questions réglées, les réformateurs se mirent à l'œuvre. Grynaeus mit sur un pied nouveau l'université de Tubingue, Blarer fut chargé d'organiser la Réforme au sud de Stuttgart,

1. Voici cette formule: *Wir bekennen, das der Leib und das Blut des Herren in Abentmal warhaftig, das ist,* SUBSTANTIVE *und* ESSENTIALITER, *nit aber* QUANTITATIVE, QUALITATIVE *und* LOCALITER *gegenwertig seie und dargereichet werde* « On voit par ce simple exemple, combien la théologie évangélique retombait vite dans la scolastique. Un esprit ordinaire imaginera difficilement comment le corps du Seigneur peut être présent *substantive* et *essentialiter*, mais non *quantitative*, *qualitative* et *localiter*. C'est là au reste la formule proposée au colloque de Marbourg que Luther avait acceptée avec empressement et que Zwingle avait rejetée de même. D'après Salig (*Geschichte der Augsburg. Confession*, 3e partie, p. 1115), il y a à la Bibliothèque de Wolfenbüttel une relation de l'accord établi entre Schnepf et Blarer sous ce titre : *Concordia Schnepfii et Blaureri Stuttgardiae in aula coram Principe Udalrico d. 2 aug. 1534.* Une main inconnue a écrit sur ce document: *Dispeream si intelligant quod dicant.* Ajoutons que quelques jours après la signature de cet accord, Jacques Sturm vint à Stuttgart. Il était très influent sur l'esprit d'Ulric. Il obtint de lui que les ministres nouvellement établis en Wurtemberg ne seraient pas astreints à signer la formule de Marbourg, mais uniquement la confession d'Augsbourg. Schnepf promit de s'en contenter et tint fidèlement son engagement. Cf. C. F. Schnurrer, *Erläuterungen*, p. 114.

Schnepf dans la partie nord du pays.[1] C'était en février 1535.

L'effort du prince chrétien[2] devait naturellement porter d'abord sur les treize cloîtres du pays.[3] Il y avait là des ecclésiastiques à éclairer. En outre, un grand nombre d'entre eux étaient chargés de desservir les églises voisines quand l'église du couvent ne servait pas en même temps d'église paroissiale. On chargea des lecteurs de donner aux moines l'instruction scientifique et théologique qui leur manquait à un si haut degré. Les paroisses reçurent des prédicateurs. Tout cela ne se fit pas sans difficultés. La réforme effective ne commença qu'en automne 1536, après le retour d'Ulric de Vienne où il s'était rendu avec Schnepf.

Que devenait, pendant ce temps, le comté de Montbéliard ? Ulric l'avait cédé à François Ier. Mais Charles-Quint s'était vivement préoccupé de cet état de choses. Montbéliard était entre les mains de François Ier une menace pour le comté de Bourgogne et pour les domaines que l'empereur possédait en Alsace. Charles-Quint ne s'en tint pas aux représentations, il fit des menaces qui engagèrent Ulric à demander à François Ier la restitution du comté de Montbéliard et à

1. Sur les détails de la Réformation en Wurtemberg, consultez les ouvrages suivants, tous instructifs à des titres divers : C.-J. Zahn, *Versuch einer Reformationsgeschichte des Herzogthums Würtemberg*, Tubingue, 1791. C.-F. Schnurrer, *Erlaüterungen der würtembergischen Kirchenreformations und Gelehrtengeschichte*, Tubingue, 1798. J.-C. Pfister, *Denkwürdigkeiten der Würtembergischen und Schwäbischen Reformationsgeschichte*, Tubingue, 1817. Karl Mann, *Jubel-Büchlein der evangelischen Reformation in Würtemberg*, Stuttgart, 1836. *Würtembergische Kirchengeschichte*, Calw et Stuttgart, 1893, qui contient la bibliographie complète des ouvrages plus récents.

2. Le 7 janvier 1535, Blarer rend ce témoignage à Ulric : « C'est un vrai chrétien, il cherche Christ. » Th. Keim, *Ambrosius Blarer*, Stuttgart, 1860, p. 67.

3. Les couvents du Wurtemberg avaient pour la plupart de superbes bibliothèques transformées en nécropoles :

Multarum quoque dives opum divina supellex
Hic est, selectis Bibliotheca libris.
Hanc tamen obductam videas squalore situque
Obductaeque sedent pulvere Castalides.

Reysmann, cité par L.-F. Heyd, *Ulrich*, t. III, p. 103.

Philippe de Chabot, celle des seigneuries de Granges, Clerval et Passavant.

Ayant obtenu du roi de France ce qu'il demandait, Ulric chargea son frère Georges de l'administration du comté. En même temps, il se préoccupait d'y faire reprendre l'œuvre de la Réforme.

Mais qui envoyer dans ce pays, à qui confier la direction du mouvement réformateur ? Il fallait un homme qui fût de langue française. En outre, bien que le comte Georges penchât vers la confession helvétique, il fallait un homme qui pût adhérer à la confession d'Augsbourg et qu'on ne pût dénoncer à l'empereur comme un sacramentaire. Justement le duc avait sous la main à Tubingue un « Welsch » que Blarer, Bucer et Grynaeus lui recommandaient pour Montbéliard. C'était un homme de 36 ans, savant et pieux, qui avait déjà donné des preuves d'activité et de courage. Il s'appelait Pierre Toussain.

Quel était le caractère, le passé, l'attitude théologique et religieuse de l'homme qui était appelé à jouer un si grand rôle dans les églises de Montbéliard ? C'est ce qu'il nous faut exposer tout d'abord.

Pierre Toussain naquit en 1499 à St-Laurent, village sur l'Othain, situé entre Marville et Jametz, à 12 kilomètres au nord-ouest de Spincourt.[1]

Son père s'appelait Jean[2] surnommé le Grand. Il avait

1. En 1790 St-Laurent dépendait du district d'Etain. Il fait actuellement partie de l'arrondissement de Montmédy et du canton de Spincourt (Meuse).

2. « *Pater Petri Tossani, Danielis avus, Joannes Tossanus honoratus vir, in vico sancti Laurentii, in finibus Lotharingiae propre Marvillam oppidum et Jametum. Ei a proceritate corporis cognomen Magni fuit. Conjugem habuit nobilissimam feminam, filiam præfecti Marvillani domini de Chevry et Soufflet.* » Paul Ferry, *Observations séculaires*. Bibliothèque de Metz. Il ne peut y avoir d'hésitation sur la date de la naissance de Pierre Toussain. Ferry, dans ses *Observations séculaires*, cite la mort de Toussain en 1573, à l'âge de 74 ans. Il faut donc rectifier la date de 1496 donnée par quelques-uns de ses biographes, Cuno, par exemple, dans le chapitre qu'il a consacré au père de son héros, Daniel Toussain. (F. W. Cuno, *D. Tossanus*, t. I, p. 1.) Il y a doute sur le nom du père de notre réformateur, car Ferry, se contredisant lui-même, dit, sous la

épousé une femme de famille noble, fille du *préfet* de Marville, seigneur de Chevry et Soufflet. Les guerres continuelles dont le pays avait à souffrir avaient ruiné les deux familles. Mais Pierre Toussain avait à Metz un oncle, Nicolas Toussain, qui occupait une situation éminente dans l'Eglise. Il était princier ou primicier du chapitre. Le « princier » était le premier après l'évêque. Il présentait le sous-chantre, il avait le patronage de plusieurs chapelles, une mense et une belle maison dans la ville.[1] Le jeune Pierre fut élevé à Metz auprès de son oncle. Au mois d'octobre 1514, il fut envoyé à Bâle pour y suivre les cours de l'Université où étudiaient alors Conrad Grebel de Zurich, Gaspard Megander, Œcolampade et Jérôme Froben, le fils du célèbre imprimeur. Son oncle l'envoya ensuite étudier à Cologne, à Paris et à Rome.[2] En 1515, il le fit pourvoir d'un canonicat à Metz.[3]

C'est dans cette ville, pensons-nous, que le jeune chanoine sentit pour la première fois la nécessité d'une réforme de l'Eglise. La vie religieuse et morale n'y était pas, tant s'en faut, meilleure qu'ailleurs. L'immoralité profonde du clergé dès la fin du xve siècle nous est révélée par les chroniques

dale de 1573 : *Petrus Tossanus, Richardi filius, supremus antistes Mompelgardi.* (Ferry, *Obs. séc.*, t. XVI, p. 612. Cf. A. Prost, *Bibliothèque nationale*, n. a. fr. 4827). S'agirait-il des parents de Pierre Toussain dans cette remarque d'un chroniqueur messin ? : 1484. « Plusieurs en cette année estoient comme à demy hors du sens ou enraigiés espécialement les femmes, touchant au fait de se remarier. Et premier, y eult plusieurs riches femmes qui se mairièrent bien estraingement et saulvaigement à mairitz et hommes estraingiers... Et premier, la femme Jehan le Clerc, le marchant riche de six ou sept mille francs, print à mairit un nommé Toussainct l'escuier, qui n'avait pas vaillant cent francs. » *Chroniques de la Ville de Metz recueillies par Huguenin*, p. 468.

1. Bibliothèque nationale, n. acq. fr. n° 4851, fol. 335. Nicolas Toussain est princier depuis le 22 novembre 1505. Il meurt à Rome le 5 août 1520. Cf. *Series de his qui possiderunt dignitates in Ecclesia majori metensi.* Bibl. de Metz et copie Bibl. nation. n. a. fr. 4879.

2. *Qui illum Coloniae, Lutetiae et Romae foverat.* Ferry, *Obs. séc.*, t. XVI, p. 612. Bibl. de Metz.

3. Ce renseignement complète les indications biographiques de M. Herminjard, qui ne connaît pas l'époque où Pierre Toussain fut élu chanoine. (t. I, p. 250, n° 1.)

contemporaines.[1] Les scandales s'y multipliaient. Comment leur récit n'aurait-il pas détaché peu à peu un jeune homme à l'esprit éveillé d'une Eglise qui n'avait de sévérité que pour ceux qui demandaient une réforme ? A la corruption cléricale correspond l'ignorance, la superstition et l'immoralité populaire.[2]

Les premiers échos de la protestation de Luther n'avertissent pas le clergé.[3]

On comprend que l'esprit de la Réforme ait soufflé de bonne heure dans un pareil milieu. « A ne prendre que le côté religieux de cette grande révolution, a écrit l'historien de Metz, M. A. Prost, on en trouve le principe dans une protestation désespérée contre des abus qui étaient devenus intolérables au sein de l'Eglise. »[4]

Cette protestation s'était fait entendre à Metz tout autour du jeune chanoine. Le célèbre Corneille Agrippa, arrivé à Metz en 1518, en était bientôt devenu le centre. En 1519, il avait réussi à arracher des griffes de l'inquisiteur Nicole Savini[5] une prétendue sorcière. L'affaire avait eu un retentissement énorme et avait fait beaucoup de tort au clergé. Dès 1520, Agrippa passait à Metz pour un partisan avéré de Luther dont il faisait venir et prêtait les ouvrages.[6] Il s'inté-

1. *Chroniques messines*, éd. Huguenin, p. 444, 452, 582, 583, 592, 602, 622.

2. *Ibid.*, p. 667 et 676. « En 1512 on ne parlait au pays que de sorciers et de sorcières. » — « De cent mariages, il n'y en avait pas cinq qui se portast bien. »

3. 1520. « Le 26 juillet l'abbé de St-Martin devant Metz se rompit le col voulant monter en eschelle sur un grenier chargé de paille pour poursuivre une paysanne qu'il aimoit, mais il tomba du haut en bas par la rupture des échelons et ainsi mourust. » Ferry, *Observ. sécul.*, Bibliothèque de l'Hist. du Protest. français.

4. A. Prost, *Corneille Agrippa*, t. I, p. 289.

5. « Un gros moine, dit Agrippa, qui, sous son épaisse enveloppe, cache l'âme cruelle d'un bourreau. » *Ibid.*, p. 323.

6. Lefèvre voulait qu'on distinguât entre les trois Madeleines : la femme de mauvaise vie (Luc VII, 37), Marie-Madeleine (Luc VIII, 2) et Marie, sœur de Marthe et de Lazare (Jean XI, 2). L'ancienne Eglise voulait que ce fût une même personne. De même l'Eglise catholique avait adopté une série de légendes qui faisaient d'Anne la mère des trois Marie, qu'elle aurait eues de trois époux différents, Joachim, Cléo-

ressait en même temps aux travaux de Lefèvre d'Etaples, il adoptait son opinion sur les trois Marie et les trois Madeleine[1] et les faisait partager à un certain nombre de membres du clergé. Agrippa était en relations régulières avec Claude Chansonneti (*Claudius Cantiuncula*), qui résidait souvent à Bâle et lui envoyait de là les livres de Luther, Claude Dieudonné, religieux des célestins de Metz, Jean Rogier dit Brennonius, curé de Ste-Croix, Châtelain, le futur martyr, Jacques le libraire à qui ses idées évangéliques coûtèrent ses oreilles. Tous ces hommes formaient un véritable groupe d'« évangéliques », qui ne tardèrent pas à devenir suspects. Les uns espéraient une réforme intérieure, comme Rogier Brennon ou Didier Abria. Les autres virent bien qu'il fallait se séparer d'une Eglise qui répugnait à toute réforme. La persécution vint les forcer à choisir. Ce fut le cas du célestin Claude Dieudonné, à qui Agrippa communiquait les écrits de Luther et qui devint pasteur en Suisse. En 1523, le frère augustin Jean Châtelain prêche à Metz, mais d'une manière si évangélique que Clausquin d'Esch, soupçonné de l'avoir fait venir, est obligé de se retirer à Thionville où Jean Roger lui fait parvenir les livres de Luther, qui était alors « tenu pour l'un des plus grands clercs du monde, voir possible le souverain de tous. »[2] Parmi les évangéliques déjà nombreux dans la ville, il faut citer encore le chevalier Nicolas d'Esch, que nous avons vu déjà réfugié à Montbéliard. Il était très lié avec l'oncle de Toussain, le primicier. On a cru jusqu'ici que Toussain avait été amené à l'Evangile par le groupe des évangéliques de Paris et de Meaux ; il semble plutôt que ce soit dans le milieu messin que je viens de décrire. Jean Rogier, Didier Abria sont des amis de Pierre Toussain. Quand ils sont inquiétés par les persécuteurs, il est obligé de s'enfuir comme eux. Didier Abria, par exemple, curé de la paroisse

pas et Salomé. L'une de ces Marie était la mère du Sauveur, l'autre Marie mère de Jacques, Jose, Jude et Simon, la troisième enfin Salomé, mère de Jacques et de Jean, appelée aussi Marie dans le Martyrologe romain.

1. A Metz « plusieurs grans clercs et docteurs l'ensuivoient et aultres, non. » *Chron. messines*, éd. Huguenin, p. 755.

2. *Chroniques messines*, éd. Huguenin, p. 804.

de Ste.-Gorgonne, connu pour ses sympathies pour la Réforme, se réfugie à Bâle en 1524, et c'est à Bâle aussi qu'il nous faut chercher, dès cette année, le jeune chanoine de la cathédrale.

Il y était arrivé dès les premiers mois de cette année. Logé chez Œcolampade, il prend aussitôt un vif intérêt à la propagande évangélique. Il a fait à Bâle la connaissance de Farel, et quand celui-ci est appelé à Montbéliard, il suit de près ses travaux et se réjouit de ses succès.[1] Son ami Didier est auprès de lui.[2] Farel, en retour, l'engage à ne pas se laisser détourner ni par les conseils, ni par la crainte, de la lecture de l'Evangile. L'avis venait à propos. Car le jeune chanoine était en butte aux sollicitations de ses amis qui l'engageaient à se rendre à Paris ou dans toute autre ville moins suspecte. Un de ses parents l'avait pris en haine et excitait sa mère même contre lui.[3] Cédant à ses conseils, il avait quitté la maison d'Œcolampade et s'était fixé chez un prêtre où il étudiait à loisir. Mais il désirait rentrer à Metz

1. Herminjard, t. I, p. 109.

2. Le nom de famille de Didier nous est inconnu, dit M. Herminjard, (t. I, p. 252, n. 11). Il s'appelait Abria. Il inclinait vers la Réforme et crut prudent de s'éloigner de Metz en 1524. Vers le milieu de 1525, il s'était subitement décidé à y retourner. Mais Œcolampade, à cette date, ne faisait pas grand fond sur sa fermeté évangélique : *timeo quod non abierit evangelizatum*, écrit-il le 1er juillet de cette année, (t. I, p. 358). A Metz, il fut cependant emprisonné pour le fait de la religion comme nous l'apprend Ferry : « Pareillement y fut mis (dans la prison de l'archevêché) et longuement détenu le curé de Ste.-Gorgonne lequel était un beau jeune homme et le droit compagnon de M. Pierre (Toussain) le chanoine, car ils avaient en le temps été à l'étude ensemble. » *Observations séculaires*, t. II, p. 424. Relâché un peu plus tard, sur le conseil de ses amis, il se rend à Paris où il évite l'année suivante de parler à Toussain. (Herminjard, t. I, p. 375, 376, 463. *Chroniques messines*, p. 324.) Il préparait ainsi sa réconciliation avec l'Eglise. En 1531, il est à Metz chanoine de la cathédrale, mais toujours suspect, il passe pour « mal sentant. » En 1538, il n'est plus à Metz et on le perd de vue. (Ferry, *Observations séculaires*.)

3. « Il parle très probablement ici de son oncle Nicolas Toussain » dit M. Herminjard, t. I, p. 285. C'est une erreur, puisque Nicolas Toussain était mort à Rome en 1520. Il s'agit peut-être d'un autre Nicolas Toussain qui fut chanoine de Metz de 1522 à 1534. (Biblioth. nat., n. acq. fr., n° 4879.

« pour l'honneur de la Parole de Dieu.»[1] Il voudrait voir le chevalier d'Esch terminer son différend avec son beau-père et retourner dans une ville où, par sa situation même, il pourrait avoir tant d'influence. Son double vœu allait bientôt se réaliser. Toussain avait appris à Bâle le martyre de Châtelain, le 12 janvier 1525. Malgré le grand nombre de Messins désireux d'une réforme, les prédicateurs évangéliques étaient exposés, à Metz même, à toutes les sévérités de l'Eglise. En 1524, par exemple, un cordelier originaire de Lille était venu de Montbéliard à Metz en habit séculier et avait obtenu licence de prêcher. Il était surnommé *le Bon Disciple* et s'appelait Jean Védaste.[2] « Son fait connu », il fut arrêté de nuit et conduit dans la prison de la ville. Peu après, il fut livré comme hérétique aux mains du clergé et enfermé dans la prison de l'évêché. Ce qui faisait dire à Claussequin d'Aix : « Le bon disciple est à présent entre les mains des Juifs. » Le comte de Hohenlohe, doyen du chapitre de la cathédrale de Strasbourg, était intervenu en sa faveur,[3] probablement sur la demande de sa correspondante, Marguerite d'Alençon. Le martyre de Châtelain, en janvier 1525, avait provoqué à Metz un soulèvement populaire pendant lequel quelques gens avisés profitant du désarroi du clergé, coururent à la prison de l'évêque et réclamèrent la mise en liberté de Védaste, qui y languissait depuis des mois. On dut le leur livrer. Ils le conduisirent dans une hôtellerie où ils le festoyèrent. Cinq jours après, il reçut des seigneurs de la cité deux florins d'or grâce auxquels il put s'éloigner[4] En mars il était à Strasbourg auprès de François Lambert.[5]

Cet instructif exemple n'empêcha point Toussain de rentrer à Metz le 28 février 1525. Mais il était suspect, et ces soupçons furent bientôt confirmés par les livres hérétiques

1. Herminjard, t. I, p. 312, 338.

2. Herminjard, t. VIII, p. 478. Il y a donc lieu de rectifier la note 5 de cette page. Il n'y a aucun doute que Jean Vedaste soit le Bon Disciple dont il est déjà question : Herminjard t. I, p. 371, n. 5.

3. Archives municipales de Metz, 160.

4. Notes de M. Othon Cuvier, à la Bibliothèque du Protestantisme français.

5. Herminjard, t. I, p. 347.

que les inquisiteurs saisirent chez lui. Aussi, malgré son canonicat, la permission de prêcher le Carême, qu'il sollicitait avec instances, lui fut-elle refusée « avec mespris et moquerie. »[1] Il se retira encore une fois à Bâle, et il s'y rencontra avec Farel, qui venait d'être forcé de quitter Montbéliard. Les deux intrépides combattants de l'Evangile s'encouragèrent l'un l'autre et se décidèrent à faire une nouvelle tentative dans la ville qu'il y avait un si grand intérêt à gagner à la Réforme. Ils ne faisaient, d'ailleurs, conformément à leurs principes, que répondre à un appel des frères de Metz. Nicole d'Esch était rentré dans sa patrie. Il avait entendu Farel pendant son séjour à Montbéliard. Quand il le sut libre, il l'appela en Lorraine.[2] Les deux amis arrivèrent à Metz le 11 juin. Le futur martyr Jean Le Clerc s'y trouvait alors. Averti de l'arrivée de Farel et de Toussain par Jacques le libraire, Le Clerc dîna avec eux. Nicole d'Esch et son frère les rejoignirent ensuite, et Farel leur fit une « collation » sur le texte du jour. C'était le jour de la Fête-Dieu. Le dimanche suivant, ils dînèrent encore tous ensemble chez Nicolas d'Esch. Entre temps, Toussain demandait à être entendu en justice devant les Treize jurés avec Farel ; il demandait la permission de prêcher. On leur donna l'ordre, sous la menace des peines les plus sévères, de s'éloigner immédiatement de la ville. Farel, que l'on voulait emprisonner comme étranger, s'enfuit de nuit à Strasbourg. Toussain insista encore auprès du conseil pour que justice lui fût rendue. Il consentait à abandonner son canonicat, pourvu qu'on lui accordât une place de prédicateur dans la ville. Mais sa demande fut refusée ; il dut s'estimer heureux d'être simplement expulsé d'une ville où sa vie était en danger.[3] De retour à Bâle, il écrivait le 15 juillet à un de ses parents en

1. Meurisse, *Histoire de la naissance de l'hérésie dans la ville de Metz*, 1670, p. 16 et 17.

2. « Farel est appelé à Metz par Nicole Dex qui l'avait ouy à Montbéliard l'année auparavant et y arriva accompagné de Pierre Toussain. » *Chronique* de Vigneule.

3. *Bulletin de la Société de l'hist. du Protest. français*, 15 oct. 1886. Herminjard, t. VII, p. 479.

lui racontant ses efforts pour se faire rendre justice : « On n'a jamais voulu m'entendre et on m'a chassé de la ville sans vouloir me dire en quoi je l'avais mérité. Si j'ai porté atteinte à l'honneur de Dieu, de l'Eglise ou de la Justice, je mérite la mort. Si je ne l'ai pas fait, je demande qu'on me laisse vivre. Notre Seigneur connaît la grande injustice qu'on me fait.[1] »

Quelques semaines après, Toussain apprenait à Bâle l'horrible supplice de Jean Leclerc, si admirablement supporté, celui de Jacques le libraire qu'on avait essorillé, la fuite de son ami Didier Abria. Sa mère lui disait bien dans son enfance que l'Antechrist viendrait bientôt perdre ceux qui seraient convertis par la prédication d'Elie.[2] Il écrivait cela à Farel en septembre. En octobre, il se décidait à se rendre à Paris. Erasme lui remit une lettre de recommandation pour Guillaume Budé, en rendant le témoignage le plus flatteur à son caractère, à la distinction de son esprit, à son ardeur au travail.[3]

Le séjour de Toussain à Paris ne fut pas de longue durée. Au commencement de l'année 1526, il tentait de nouveau de rentrer à Metz. Mais cette fois, il fut livré par ses confrères à Théodore de St.-Chamond, abbé de St.-Antoine, vicaire général du cardinal Jean de Lorraine dans les évêchés de Metz, Toul et Verdun. Le 14 février, St.-Chamond le jeta dans un cachot infect à Pont-à-Mousson[4] où le futur réfor-

1. F. W. Cuno, *Daniel Tossanus*, p. 3 et 4. Herminjard, t. V. p. 382, 383.

2. Herminjard, t. I, p. 375.

3. *Hic Petrus Tossanus juvenis est honesto loco natus, indole felici ac ingenio perquam liberali, summaeque spei. Ardet amore graecanicarum literarum... Scio tibi juvenis ingenium oppido placiturum.* A la même date, Erasme écrivait à Michel de Boudet, évêque de Langres : *Qui has perfert, Petrus Tossanus, juvenis honesto loco apud suos natus, indole liberali, nec trivialiter eruditus, flagrat amore graecae literaturae, et hic frigent studia omnia. Nihil petit, tantum volui ut eum cognosceres.* (*Erasmi epist.*, p 741, 742.)

4. Il ne put être enfermé que dans la prison du château. Voici la description des lieux où Pierre Toussain a souffert : « Cinq pans très inégaux de hautes murailles d'environ 1 m 65 d'épaisseur formaient sur le plateau élevé qu'elles couronnaient entièrement, une enceinte vaguement elliptique. Ces murs étaient percés de rares et étroites meurtrières et supportaient à l'ouest une longue galerie de mâchicoulis. La « Porte

mateur désespéra souvent de la vie. Ses livres furent examinés le 23 Le 8 mars, on nomma un juge séculier pour le condamner. Il fut expulsé de la ville le 11 mars, et ses livres furent brûlés le 18.[1] Il fut en outre rayé de la liste des chanoines et ses bénéfices lui furent enlevés.

Il rentra alors à Bâle, puis, sur les conseils de ses amis, se dirigea vers Paris, muni d'une lettre de recommandation d'Erasme pour Marguerite d'Alençon. Le 26 juillet de cette année, il put enfin donner de ses nouvelles à ses amis. Il se trouvait alors au bois de Malesherbes[2] chez Mme d'Entragues qui avait bien accueilli le fugitif pour la foi. Il était plein d'espoir et croyait au triomphe prochain de la cause évangélique en France. Envoyé par les frères auprès de Marguerite d'Alençon, il avait été reçu comme un prince ou un ami très cher. Il serait rentré en Allemagne s'il n'avait espéré pour bientôt le règne de Christ en France.[3] Le 9 décembre de la même année, après bien des vicissitudes nouvelles, il était de nouveau tranquille, grâce à la protection de la duchesse. Il avait repris ses études au collège du cardinal Lemoine.[4] Quelques mois après, il était auprès de la duchesse en qualité d'aumônier.[5] Il était encore auprès d'elle le 3 septembre 1528, car Erasme le prie, à cette date, de le rappeler au bon souvenir de la reine dont il apprécie la prudence et la piété.[6] Erasme, dans cette lettre, se montre

haulte » était flanquée de deux tours massives et élevées. La tour de gauche s'appelait Tour Mandeguerre. C'est là que se trouvaient les prisons seigneuriales. » Cf. Pierre Boyé, *Mousson*, 1891.

1. *Histoire de Metz, par les Bénédictins de St-Vanne*, l. IV, p. 11 et 12.

2. Près de Malesherbes (Loiret), à 17 kilomètres de Pithiviers. Herminjard, t. I, p. 445.

3. *Ibid.*, p. 444.

4. *Ibid.*, p. 462.

5. *Ibid.*, t. II, p. 4, lettre du 1er janvier 1527. Le 30 janvier de cette même année, Marguerite avait épousé le roi de Navarre. Cf. Paul Ferry, *Observ. sécul.* t. XVI, p. 612. *Mortuo patruo in aulam Margaritae Navarenae aviae fr. regis receptus, ei ab eleemosinis et consiliis fuit.* Cf. aussi M. Adam, *Vitae theologorum.*

6. « Qu'il ait été pendant quelque temps son aumônier, comme le disent les auteurs protestants, pour qui connaît la dépravation de cette princesse, un semblable titre honore peu celui qui le porte.» Ainsi s'exprime

sévère pour le parti catholique qui n'espère triompher que par les cris, les injures, les bulles, le syncrétisme et l'appui des princes. A son avis, Toussain lui-même fera bien de s'éloigner, s'il désire son propre bien.[1]

Mais Toussain, à l'encontre d'Erasme, ne cherchait pas avant tout sa tranquillité. Il resta à Paris. C'est là qu'il reçut, en 1529, un appel des évangéliques messins. Farel espérait le lui voir accepter, car que pourrait-il attendre de son ministère en France sous le règne d'un fou qui a laissé interdire au peuple la lecture du Nouveau-Testament?[2]

Toussain ne devait plus tenir longtemps dans la fournaise parisienne. Chassé de France vers juin ou juillet 1531, il se rendit à Zurich auprès de Zwingle,[3] de là à Grandson en septembre auprès de Farel [4] pour revenir à Zurich qu'il paraît avoir quitté pour devenir pasteur de la communauté française de Strasbourg.[5] Mais le magistrat ne lui permit pas de séjourner dans la ville, et il dut reprendre le chemin de Bâle, son refuge ordinaire. Il était encore à Bâle le 1er octobre 1533.[6]

Au cours de ses voyages, Toussain s'était lié avec tous les réformateurs de France et de Suisse. En 1534, il désira aussi voir les réformateurs allemands. Il se mit en route par Lindau, Memmingen, visita Nuremberg et le centre du mouvement, Wittemberg.[7] Passant à son retour par le

M. l'abbé Tournier (*Le Protestantisme dans le Pays de Montbéliard*, p. 75.) A cette appréciation passionnée opposons simplement le témoignage d'Erasme qui écrivait à la duchesse d'Alençon : *Jam pridem enim et admiratus sum et amavi, tot praeclara Dei dona in te, prudentiam vel philosopho dignam, castimoniam, temperantiam, pietatem, infractum animi robur, et mirum quendam rerum omnium fluxarum contemptum.* (*Erasmi epist.*, p. 705.)

1. *In clamoribus, convitiis, bullis et ampullis, in syncretismo et favore principum tota illis victoriae spes est. In te ipsum secedas oportet, si quaeris τὴν εὐθυμίαν.* (*Erasmi ep*, p. 756.)

2. Herminjard, t. II, p. 179.
3. *Ibid.*, t. II, p. 356.
4. *Ibid.*, p. 365.
5. G. Linder, *Simon Sulzer*, p. 39.
6. Herminjard, t. III. p. 88.
7. *Ibid.*, t. VIII, p. 462.

Wurtemberg, il y trouva ses amis Blarer et Grynaeus qui venaient d'être appelés à travailler à la réforme de ce pays. Ils avaient précisément besoin d'hommes instruits pour enseigner l'Evangile dans les couvents que l'on voulait réformer. Il est tout naturel qu'ils aient songé à utiliser le talent et l'expérience de Pierre Toussain. Le futur réformateur de Montbéliard fut envoyé par Blarer comme « lecteur » ou professeur dans trois couvents wurtembergeois, à St.-Georges,[1] à Alpirsbach et à Blaubeuren. Mais nulle part il ne put séjourner longtemps, à cause de la résistance passionnée des abbés. A Alpirsbach, par exemple, l'abbé Ulric Hamma de Vehingen, qui avait précédemment fait enfermer quatre moines sympathiques à la Réforme, s'efforça longtemps de maintenir l'ancien culte. Il écrivit à Ulric que deux prédicants lui avaient été envoyés par Blarer, dont un « wälsch » qui était reparti de lui-même.[2] A Blaubeuren, Toussain séjourna plus longtemps. Il avait succédé comme lecteur à Hans Schmölz.[3]

Toussain avait quitté Blaubeuren et se trouvait à Tubingue, lorsqu'il reçut d'Ulric l'appel qui lui donnait Montbéliard pour champ de travail. Il s'était aussitôt rendu dans cette ville encore occupée par les troupes françaises. Il y avait trouvé le comte Georges, auquel Ulric avait confié l'administration du comté et avec lequel il eut de fréquents entretiens.[4] Il se retira ensuite pour quelques semaines à Bâle où il attendit pour commencer son œuvre que le pays de Montbéliard fût évacué par les Français.

Et maintenant quel était l'homme dont nous venons de retracer la vie extérieure ? Quelles étaient ses dispositions religieuses et sa pensée théologique ?

1. Cf. Grossherzogl. gener. Landesarchiv, à Carlsruhe.
2. Ce « wälsch » c'est Pierre Toussain. « *Welcher wälsch miner Ankünfft nit erwartet, sonder selbsten hinwegkh gezogen.* » Rothenhaüsler, *Abteien*, Beilage 11.
3. Voyez la lettre de Blarer à Bullinger du 3 février 1546: *Ante hoc decennium a Grynaeo et me in Württemberg, ditionem monachis Blaburensibus praelecturus vocabatur, quem princeps deinde Montbelgardum, ut illic ministraret, misit.* Zurich. Collection Simler.
4. Herminjard, t. III, p. 285.

Pierre Toussain était, en 1535, un homme de 36 ans, d'apparence distinguée.[1] Sa piété était réelle. Ses lettres témoignent d'un attachement profond à Jésus-Christ. C'est à Christ qu'il sacrifie sa position et sa sécurité matérielle. Son grand souci est d'étendre le règne de Christ sur la terre.[2] A l'heure de la jeunesse, il écarte l'idée du mariage pour se donner tout entier à la propagation de l'Evangile.[3] Désintéressé et ardent, il ne regrette pas la pauvreté dans laquelle l'a jeté son adhésion à la Réforme, mais il blâme l'avarice et la réserve des Bâlois.[4] Esprit clair et logique, il ne comprend pas les atermoiements de ses amis de Bâle qui célèbrent quelquefois encore la messe en 1525.[5] Peut-être ne saisit-il pas assez tout ce qu'il y a de respectable dans la tradition. Son ardeur ne comprend pas davantage la prudence et la sage lenteur des évangéliques de Paris. Il souffre de la faiblesse de Lefèvre.[6] Né pour agir, il juge parfois avec un peu de précipitation ceux qui ne lui semblent ni agir assez vite, ni de la manière qu'il voudrait.

Toussain est un travailleur, il est cultivé, savant, mais ce n'est pas un homme de spéculation. Lorsque le mouvement réformateur se scinde en tendances diverses, les unes plus radicales et plus logiques, les autres plus patientes et plus soucieuses de garder du passé tout ce qui est légitime ou indifférent, il se range immédiatement du côté de ceux qui ne veulent pas que leur parole dépasse leur expérience religieuse. Dans la lutte qui avait éclaté entre Luther et Zwingle sur la question de la présence réelle, son expérience personnelle l'avait mis plutôt du côté d'Œcolampade et de Zwingle.

Il faut spécifier ici la nature d'un débat dont on retrouvera l'écho presque à chaque page de ce livre.

On sait que le catholicisme enseigne la présence réelle de Christ sous les espèces de la Cène. Le pain, c'est le corps, et

1. « Un moult beau jone chanoine. » Chron. de Vigneule.
2. Herminjard, t. I, p. 287.
3. *Ibid.*, t. III, p. 6.
4. Herminjard, t. I, p. 386 et t. III, p. 7.
5. *Ibid.*, t. I, p. 377.
6. *Ibid.*, p. 463.

le vin c'est le sang du Christ. Il se fait, lors de la bénédiction des espèces, un changement de substance : transsubstantiation.

La Réforme pouvait-elle adopter tel quel ce dogme de la scolastique catholique ? Non. Les théologiens évangéliques ne tardèrent pas à émettre des doutes sur la présence réelle. Luther lui-même s'était exprimé sévèrement sur la manière traditionnelle d'expliquer le mystère de la Ste-Cène. Ce dogme est impie et blasphématoire, il ne repose ni sur l'Ecriture, ni sur la raison.[1] Luther retint cependant la notion du mystère du sacrement. La Cène constitue pour nous une promesse qu'il faut saisir par la foi. Les paroles qui l'ont instituée sont comme un testament qui nous assure le pardon des péchés, et ce testament, Christ l'a scellé par sa mort. Voilà pour le fond. Mais d'autre part, notre misérable nature a besoin d'un signe, d'un sceau visible, d'une chose extérieure sans doute, matérielle, mais spirituelle aussi par ce qu'elle recouvre, renferme et signifie : c'est le sacrement. En d'autres termes, l'âme religieuse de Luther a besoin de trouver dans le sacrement l'acte même de Dieu qui scelle le pardon des péchés, le moyen de grâce nécessaire à l'individu pour affermir sa foi et lui faire réaliser la communion de Dieu. Il y a donc dans la Cène plus qu'un symbole, il y a présence réelle, quoique spirituelle, du corps de Christ. « Τοῦτο ἐστι, ceci est mon corps » : Luther ne sortira pas de là, il est enchaîné par cette parole, et sa sincérité est absolue.

L'âme religieuse de Zwingle est différente. Il ne ressent pas ce besoin d'un acte sensible de Dieu dans la Cène, la notion du sacrement lui échappe. Pour lui, appuyé sur Jean VI, 63, « la chair ne sert de rien ». Ce mot éclaire ce qu'il peut y avoir d'obscur dans les paroles de l'institution. Le sacrement est un mémorial de la mort du Christ, la participation à la Cène nous rend participants du corps de Christ, elle nous oblige à la vie chrétienne. Le pain et le vin sont les purs symboles de ces réalités spirituelles.

Voilà donc deux tendances religieuses essentiellement différentes. La lutte entre elles était inévitable. Elle s'aggrava

1. Luther, éd. d'Erlangen, *Opp. lat. ref.*, t. VI, p. 428.

peu à peu. Pour défendre sa notion religieuse du sacrement, Luther se lança dans des explications scolastiques qui l'entraînaient bien loin de l'Ecriture. A l'objection de Zwingle que Christ ne pouvait pas être présent dans le ciel et sur la terre sous les espèces de la Cène, il répondit par la doctrine de l'ubiquité qui parut à ses adversaires le comble de l'absurde. Il s'emporta contre Zwingle et ne vit, dans son exégèse des paroles de l'institution, qu'une entreprise sur la Parole de Dieu. Lui-même, comme Zwingle, avait fait preuve de liberté vis-à-vis de certains passages ou de certains livres de l'Ecriture. Le malheur fut que tous deux n'usèrent pas de leur liberté chrétienne au même endroit. Lié par sa conscience et par le texte fameux, Luther fut intraitable. Zwingle ne comprit pas son point de vue et ne put voir dans son attitude qu'entêtement et folie.

Toussain saisit de suite combien la lutte allait avoir de graves conséquences. Elle divisait les forces des évangéliques qui auraient eu si besoin d'être unis contre les persécuteurs. Pour lui, il était du côté de ceux qui pensent que la chair ne sert de rien. Il veut s'en tenir à l'Ecriture.[1] Il a rompu avec le dogme scolastique de la Cène, et il déplore que quelques-uns le maintiennent encore. Dans une lettre à Farel, il parle de Wolfgang Wissemburger, qui adhère encore à la chair et au sang et qu'on ne tirera pas de sa folie.[2] Mais, dès 1525, il voudrait que la polémique s'arrêtât. Il voudrait que Bucer allât trouver Luther et s'entendît avec lui avant la diète. Il ne faut pas que les évangéliques arrivent divisés devant elle. Il est sans préjugés contre le réformateur allemand. Il regrette vivement que Zwingle ne lui ait pas écrit.[3] Il est, en un mot, de ceux qui voudraient que les différentes tendances, religieuses que nous venons de signaler se réunissent sur le terrain commun à tous, le principe de la justification par la foi.[4] Or, une des plus graves conséquences des luttes

1. *Herminjard*, t. I, p. 387.

2. *Sic carni adherens et sanguini ut nulla sit spes reliqua eum posse aliquando ab opinione stulta avelli.* Herminjard, t. I, p. 384.

3. Lettre du 21 septembre 1525.

4. Voyez la belle lettre de Farel à Jean Poméranus, d'octobre 1525. Herminjard, t. I, p. 393.

dogmatiques sur la Cène fut de rejeter ce principe au second plan et de faire passer au premier les définitions, les formules, les confessions de foi et bientôt, hélas ! les anathèmes.

En résumé, l'homme qui arrivait à Montbéliard pour y travailler à la Réforme était un homme de talent et d'expérience et, ce qui vaut mieux encore, un homme de foi qui avait fait à ses croyances de nombreux sacrifices et qui était tout disposé à sacrifier encore sa vie, s'il le fallait, à la cause qu'il considérait comme liée à l'honneur de Dieu. Il rendait justice à Luther, mais sa tendance théologique le rapprochait des Suisses et de Farel avec lequel le liait une étroite amitié. Toussain n'arriva à Montbéliard que lorsque le comte Georges eut pris possession du comté. Cela nous reporte à la fin de juin 1535.

Le premier sentiment qui le domine, c'est celui de la difficulté de la tâche qui lui a été confiée. D'un côté, un pays[1] enfoncé dans ce que Toussain appelle « le bourbier » d'habitudes et de superstitions séculaires, des mœurs mauvaises, une ignorance générale et d'autre part, deux princes qui ne sont pas sans redouter les conséquences politiques de leur attachement à la Réforme.

Son premier souci fut de s'entourer d'évangélistes moins nombreux que choisis.

Il faut procéder avec prudence avec l'aide de collaborateurs pieux et expérimentés. Toussain se défie de ceux qui sont trop préoccupés de disputes et de nouveautés. Il lui faut des hommes qui, sous la croix, aient déjà donné des preuves de leur piété. Il était encore à Bâle qu'il priait déjà son ami Farel de ne pas lui envoyer trop tôt des hommes qui n'auraient pas été suffisamment éprouvés.[2] Ce qu'il veut avant tout, ce sont des ministres pieux et savants qui puissent devant le monde rendre compte de leur foi. Pour commencer le travail il valait d'ailleurs mieux qu'il fût seul.

Toussain avait vu clair. Les princes, redoutant la puissance de Charles-Quint, étaient encore loin de se prêter à une

1. *Arduam provinciam.* Herminjard, t. III, p. 291.

2. *Ubi illuc venero, vocabo viros duos aut tres, vere pios, mihique familiariter notos, et qui jam antea saepe in cruce ac Verbi ministerio specimen dederunt suae pietatis.* Herminjard, t. III, p. 292.

réforme énergique de l'Eglise. Toussain fut à peu près abandonné à lui-même. Il n'était même pas payé et dut vivre à ses frais pendant près d'une année.[1] On lui avait bien offert un traitement, mais il aurait dû le recevoir des prêtres, ce qu'il avait refusé.

Le comte Georges, dès cette époque, avait bien pris parti pour les réformateurs. Dans une lettre écrite à son frère Ulric, le 23 février 1536, il lui disait que, par la grâce de Dieu, il avait depuis près de six ans embrassé la Réforme. Mais il était lié par le traité de Cadan qui interdisait à son frère de tolérer dans ses Etats aucun « sacramentaire. » L'épithète ne pouvait-elle pas s'appliquer à Toussain, dont la théologie était en somme celle des Suisses ? Georges voulut en avoir le cœur net, et aux environs de Pâques 1536, il demanda à Toussain, au nom d'Ulric, si, sur la question de la Cène, il ne pourrait pas se ranger à l'avis de Schnepf? Toussain répondit par une lettre au duc Ulric dans laquelle il déclarait adhérer aux sentiments de Blarer. Quant à Schnepf, il ne méprise certes pas la doctrine d'un homme que l'on dit savant et pieux, mais il ne le connaît pas, il ne l'a jamais entendu disputer sur la religion, il ne peut donc se déclarer son disciple. En ce qui le concerne, quand il a à enseigner sur cette question, il ne se préoccupe point du dogme de Zwingle, il s'en tient aux termes même de l'Ecriture. Au reste, quand il a dû venir à Montbéliard, on n'a rien exigé de lui à cet égard, Blarer lui a seulement demandé de s'acquitter de sa tâche avec prudence et dans la crainte de Dieu.[2]

Cette réponse n'était qu'à demi satisfaisante. Le comte Georges paraît avoir songé un instant à renvoyer Toussain.[3] Il ne le fit pourtant pas, mais il ne lui prêta d'abord qu'un appui tout relatif. Toussain s'adresse au peuple à ses risques

1. *Nondum unum obulum de ministerio suo Tossanus accepit, sed vixit de suo annum jam propemodum... Oblata fuit ei peccunia, sed quam debuit a sacerdotibus accipere. Hoc ille recusavit.* Grynaeus à Blarer. Herminjard, t. IV, p. 82.

2. Toussain au duc Ulric, 17 avril 1536. Pièces justif., nº 7.

3. *Ipse* (le comte Georges), *nisi fallor ego, cogitur Tossanum ejicere.* Grynaeus à Blarer, lettre du 10 juin 1536. Herminjard, t. IV, p. 82.

et périls, il trouve bon accueil auprès d'une partie de la population; mais il voudrait mieux d'un prince chrétien, il espérait une action énergique en vue de la réforme de la doctrine. des cérémonies et des mœurs. Et comme le prince n'agit pas, il se plaint.[1] Le prince le défend bien contre certaines attaques,[2] mais il laisse subsister le catholicisme. En novembre 1536, les sacrements ne sont pas encore administrés à Montbéliard selon la règle de l'Ecriture sainte, «l'abomination papistique» n'est pas abolie. Toussain s'indigne contre les princes. Dans ses discours, il les a publiquement appelés des Jéroboams. Puisqu'ils ne veulent pas agir, il écrit à Farel qu'en vertu de sa charge il va procéder lui-même à la réforme du culte en ce qui concerne le baptême et la Cène.[3]

Pendant que le prince tergiverse, on s'inquiète du côté catholique de l'action exercée par Toussain sur la population de Montbéliard. Le 12 décembre 1536, le parlement de Dôle mande à l'archevêque de Besançon qu'il ferait bien d'envoyer à Montbéliard un prédicateur catholique pour y combattre les opinions nouvelles.

Toussain avait, on le voit, bien des inquiétudes au sujet de l'œuvre réformatrice à Montbéliard. Le 11 février 1537, il déplore encore l'inaction des princes.[4] Il travaille dans la douleur et sous la croix. Les vrais maîtres du pays sont les conseillers du prince, quelques prêtres,[5] le maire, le procureur, hommes débauchés[6] qui usent de tous les moyens pour détourner les âmes du chemin de la vérité.

Cependant, malgré tous les obstacles, les partisans d'une réforme dont la nécessité était d'une criante évidence, devenaient chaque jour plus nombreux. A la fin de l'année

1. Lettre du 28 juillet 1536. Herminjard, t. IV, p. 82.

2. Par une lettre du 14 août 1536, le tabellion de Montbéliard apprend au comte Georges qu'on a saisi et réduit aux prisons de Montbéliard un moine de Belchamp qui avait écrit à l'abbé de Corneux une lettre injurieuse aux prédicants de Montbéliard.

3. Herminjard, t. IV, p. 113, 114.

4. *Ibid.*, t. IV, p. 180.

5. L'un d'eux, Berdot, a laissé une fille naturelle.

6. *Homines palam flagitiosi.*

1537, des encouragements sont venus à Toussain.[1] Il a d'abord vu venir auprès du prince, en qualité d'aumônier, un homme sérieux, d'une haute valeur intellectuelle et morale : Jean Vogler.[2] En outre, il a lui-même besoin d'un collaborateur et le comte Georges se montre impatient de le voir arriver à Montbéliard. Partout où la réforme s'établit, elle ouvre d'abord une école. J. Vogler et sa femme en ont ouvert une. Le mari instruit les garçons, la femme les filles. Toussain veut mieux encore. Il est allé à Genève chercher un collègue, Nicolas de la Garenne,[3] et il a ramené un maître d'école, Michel Mulot. Le bailli Heckle de Steineck et le chancelier Sigismond Stier sont des hommes pieux qui l'aident dans sa tâche. L'archevêque de Besançon a mécontenté les princes par un abus de pouvoir. Il y avait à Belchamp un moine nommé Jean Péquignot, partisan de l'Evangile. L'archevêque, si tolérant pour d'autres, l'a fait arrêter sous prétexte de mauvaises mœurs.[4] Les princes intervinrent et l'archevêque dut relâcher son prisonnier.

L'année 1537 va finir et déjà un second maître d'école est devenu nécessaire. Toussain le demande à Farel à Genève.[5]

1. Cf. Herminjard, t. IV, p. 312.

2. J. Vogler avait été diacre à St-Gall. C'était le parent et l'ami de Vadian le médecin. C'était un musicien renommé. Cf. *Die Vadianische Briefsammlung*, St-Gall, Fehr'sche Buchhandlung, 1897, t. III, *passim*.

3. Nicolas de la Garenne arriva en 1539. Disciple de Lefèvre d'Etaples, il avait été un des aumôniers de la reine de Navarre. Sa femme avait été vingt-huit semaines en prison pour l'Evangile. M. Herminjard (Correspondance des Réformateurs, t. V, p. 325), hésite à attribuer formellement à Nicolas de la Garenne ces renseignements tirés de la lettre de Vogler à Vadian du 26 mai 1539. « Ce témoignage, dit-il, serait unique, s'il concernait Nicolas de la Garenne : les correspondances contemporaines ne renferment aucun indice qui viennent le confirmer. » C'est une erreur. Il y a en effet une lettre de Hédion à Erbe qui a échappé au savant éminent à qui nous devons le redressement de tant d'erreurs. Hédion cite expressément comme collaborateur de Toussain un disciple de Lefèvre nommé Nicolas, homme savant, dont la femme réussit fort bien dans l'enseignement des filles. Cf. Pièces justificatives, nos 8, 13 et 14.

4. On sait combien Toussain était sévère pour ceux qui venaient à la Réforme par intérêt. Nous accueillons donc avec confiance son témoignage.

5. Herminjard, t. IV, p. 333.

Nous espérons, écrit le réformateur, dresser ici aidant Dieu « une bonne escholle, moyennant que soyons patiens et contans de porter la croix et endurer famine, si besoing est, pour l'honneur de nostre Seigneur. »[1] Les confréries ont été abolies à la grande joie de tout le peuple.[2] Leurs revenus devaient servir à payer les instituteurs qui recevront cent francs par an.

L'archevêque de Besançon, qui avait su que les chanoines avaient dû remettre au prince, dès le commencement de novembre, un état de tous leurs revenus, avait tenté d'intervenir, en invoquant le nom et l'autorité de l'empereur, par des lettres du 24 décembre 1537 et du 17 janvier suivant.[3] Mais elles restèrent sans effet.

Il fallait chercher un autre moyen d'arrêter le succès de la propagande évangélique à Montbéliard. L'archevêque s'efforça de donner à Toussain un contradicteur public. Cet épisode est instructif, il nous fait bien saisir la situation morale de Montbéliard à cette époque.

Au commencement d'avril 1538, un bourgeois de Montbéliard, Pierre Cariet, fut invité à déjeuner dans une auberge de la ville par Jean Guillaume de Brünighoffen. Il rencontra au lieu du rendez-vous les curés de Mandeure et de Valentigney. Après le déjeuner, Brünighoffen dit au notaire qu'il y avait maintenant différents ministres de la Parole de Dieu, que pour lui, il ne savait plus auquel croire. Il y avait, ajouta-t-il, dans les environs un moine, un ermite qui offrait de disputer avec Toussain. Le naïf Cariet répondit qu'il avait souvent entendu Toussain se déclarer prêt à lever les doutes de ceux qui pouvaient en avoir. Ils n'avaient qu'à se présenter chez lui. Brünighoffen, Cariet et le curé de Mandeure se rendirent donc chez Toussain. Ils lui firent part de la proposition du moine et de son désir d'avoir la confession écrite du réformateur rédigée par articles. Toussain répondit qu'il prêchait ouvertement et publiquement, que le moine pouvait facilement savoir ce qu'il disait. Les envoyés de l'ermite

1. *Ibid.*
2. *Consentiente et suffragante universo populo.* Herminjard, t. IV, p. 334.
3. Voyez ces lettres, Pièces justific., nos 9 et 10.

demandèrent alors s'il pourrait se rendre à Montbéliard et s'il obtiendrait un sauf-conduit, à quoi Toussain répondit qu'en ce qui le concernait, il était prêt à tout, mais que, quant au sauf-conduit, il fallait s'adresser aux autorités et qu'il serait sans doute facile de l'obtenir.

Les autorités ne furent pas d'aussi bonne composition que le réformateur. Le bailli Heckle de Steineck, le licencié Sigismond Stier firent une enquête. Pierre Cariet fut mandé. On lui demanda si, sous couleur de dispute théologique, il ne s'agissait pas réellement de détacher le peuple de l'Evangile. Le bon notaire argua de sa bonne foi. Il n'avait pas entendu les choses de cette manière, tout se serait fait loyalement. Le sieur de Brünighoffen était sincère aussi, puisqu'il déclarait qu'il donnerait une bonne partie de son bien pour savoir qui avait raison et quelle était la bonne doctrine

L'affaire n'eut pas de suites, mais l'enquête établit que Brünighoffen et le curé de Mandeure avaient reçu des ordres du cousin de l'archevêque de Besançon.[1]

Au milieu de ces embûches, ce qui réjouit surtout notre courageux réformateur, c'est l'état de l'école. Au commencement de 1538, elle compte 80 enfants tant de la ville que des villages. Toussain croit qu'elle rapportera plus de fruit pour la gloire de Christ que tout son travail et ses sermons.[2]

Et cependant il faut des prédicateurs. Le moment est venu d'en appeler. Toussain, qui redoutait autrefois leur venue intempestive, en demande à Farel. C'est qu'il attend et espère pour bientôt cette réforme de l'église a laquelle il travaille depuis près de trois ans. Autrement, il ne resterait pas dans ce bourbier de Montbéliard.

Ce qui remplit Toussain de tristesse, c'est le contraste qu'il y a entre les temporisations politiques de deux princes qui se disent évangéliques et les progrès rapides de l'église de Montbéliard.[3]

En mai 1538, il n'y a plus à Montbéliard que quelques rares adversaires de l'Evangile, et le catholicisme subsiste toujours.

1. Archives nationales K. 2186. Stuttgart, Archives d'Etat.
2. Herminjard, t. IV, p. 364.
3. *Quam sanè hactenus non sine magno animi moerore neglectam vidi.*

Les princes ne vont-ils donc pas corriger et extirper ce qu'ils savent pertinemment contraire à la gloire de Dieu. Jamais ils ne pourront se justifier devant Dieu d'une telle négligence.[1]

Ces plaintes répétées de Toussain nous prouvent avec la dernière évidence que l'œuvre de la Réforme a été dans notre pays une conquête de la Parole. Le réformateur de Montbéliard n'est ni Georges, ni Ulric, c'est l'Evangile prêché par Toussain. Les princes ont suivi un mouvement qu'ils jugeaient avec sympathie, mais avec une lenteur qui indignait le ministre qu'ils avaient appelé. Ainsi tombe devant les faits la légende d'une réformation imposée par la violence.

Toussain dut enseigner, prêcher, lutter pendant plus de trois années avant d'obtenir l'établissement de l'église évangélique de Montbéliard. Il vit enfin jaunir la moisson. Le 18 avril 1538, il écrit à Farel: «Le comte est revenu et il nous fait espérer la réforme de cette église. Je ne doute pas qu'il se fasse bientôt quelque chose pour la gloire du Christ. »[2] Au lieu de s'enorgueillir, il rentre en lui-même et il s'humilie pour lui, pour le peuple. Au demeurant, Mulot s'acquitte avec zèle de sa charge à l'école et Toussain s'entend à merveille avec son collaborateur enfin arrivé, Nicolas de la Garenne.

Il ne devait pas être une fois de plus déçu dans ses espérances. Sûr du consentement du peuple, le comte Georges allait entrer résolument dans la voie de la réforme évangélique.

---

1. *In hoc oppido paucissimos nunc habemus, gratia Christo, qui adversentur Evangelio, et ardentibus votis cupimus omnes ut Principes tandem, officii sui memores, ea corrigant et extirpent quae norunt adversari gloriae Dei; nec poterunt unquam coram Domino respondere de tanta negligentia.* Herminjard, t. V, p. 12.

2. Herminjard, t. V, p. 85.

CHAPITRE III.

1538 - 1542

La Messe est supprimée.

Organisation de la nouvelle Eglise.

Toussain, dans l'ardeur de son zèle, impatient de voir consacré par une mesure administrative l'incontestable succès de sa prédication à Montbéliard, n'était peut-être pas tout a fait juste envers le comte Georges. Ce dernier était bien réellement un prince chrétien. Il n'aimait ni le jeu, ni le vin. Par contre, il lisait beaucoup. Il priait. Il composait même des prières. Il prenait soin de la justice et de l'administration. Il était courageux, généreux, constant dans le malheur. Il portait un intérêt passionné à la question des écoles et faisait venir de très loin des maîtres qualifiés.[1] Au moment même où Toussain et ses amis l'accusent de froideur, il s'efforce d'attirer à Riquewir un maître d'école qui deviendra bientôt après son aumônier et son ami, le pasteur Mathias Erbe.[2] Il avait une idée très juste de la conduite que devaient tenir les nouveaux prédicateurs évangéliques. Dès 1537, il avait comme aumônier le ministre Vogler, qui prêchait à Saint-Mainbœuf et dont il fréquentait tous les services.

Que serait-il arrivé si, en supprimant trop tôt la messe à Montbéliard, il avait provoqué de la part du peuple un appel à l'autorité impériale ? Georges voulut attendre que la population fût au préalable instruite et convaincue. Lorsque l'heure lui parut venue, il se décida à agir.

1. L. F. Heyd, *Ulrich*, t. III, p. 148.
2. Voyez le *Quodlibetum* de Mathys Erbe aux Archives d'Etat, à Stuttgart.

Déjà en 1537, la suppression des confréries, l'affectation de leurs revenus aux frais des écoles avaient rencontré l'approbation de la population. Mais le rôle de Toussain restait le même, il se bornait à l'enseignement. La collégiale avait gardé son doyen, ses ecclésiastiques, la messe subsistait. Le vieil édifice des pères était encore debout, mais déjà comme désaffecté par le nouvel esprit qui avait soufflé sur les enfants. Georges sentit que l'heure était venue de consacrer, par une mesure officielle, une situation créée par les fautes de l'Eglise et par la libre prédication de l'Evangile.

Le 11 novembre 1538, Georges fit venir devant lui le doyen du chapitre, Thomas Berdot, et exigea qu'il renonçât à célébrer la messe, aussi bien dans le comté qu'au dehors. Il lui offrait en échange une place de conseiller à vie. Berdot refusa d'abord et le prince le fit enfermer un jour et deux nuits dans la petite chambre haute du château. Au bout de ce temps, il offrit de renoncer à célébrer la messe dans les Etats de Montbéliard, ce que le prince ne voulut pas lui accorder. Enfin, après un délai nouveau qui lui fut donné pour réfléchir, il promit devant le conseil du prince, qu'il n'empêcherait, en aucune manière l'exécution de l'ordonnance du duc Ulric qui allait être publiée, qu'il ne dirait plus la messe ni publiquement ni en particulier, ni à Montbéliard, ni ailleurs, qu'il ne quitterait ni la ville, ni le pays, qu'il y resterait au contraire comme conseiller du duc et de ses successeurs, qu'il donnerait acte de cette promesse et ferait serment de fidélité, enfin qu'il ne condamnerait jamais l'abolition du papisme dans le pays. En échange, le comte Georges lui promit la jouissance de ses prébendes et dignités pendant toute sa vie.[1]

1. M. l'abbé Tournier (*Le Protestantisme dans le Pays de Montbéliard*, p. 90) a vainement essayé de mettre en doute la formelle acceptation que fit Berdot du fait accompli en échange de la conservation de ses bénéfices temporels. En fait, non seulement Berdot prit l'engagement qui lui fut demandé le 11 novembre 1538, mais il le renouvela au commencement de 1539, à Stuttgart même, entre les mains du duc Ulric. En échange de cet engagement, Ulric fit remettre à Berdot une lettre d'Etat en parchemin qui le confirmait dans sa charge de conseiller. Ce document est daté de Stuttgart le 20 mars 1539. Il a pour titre : *Des Dechants zu Mumpelgart Reversalien bey Abgestatteter Messe.* On y trouve la remarque suivante :

Les autres chanoines présents à Montbéliard ne firent aucune résistance, ils promirent de ne plus lire la messe, de ne plus assister sa célébration à Montbéliard ou au dehors. De leur côté, les Neuf Bourgeois ne firent qu'approuver la mesure du duc.[1] Les ornements de l'Eglise St.-Mainbœuf furent déposés à la sacristie dont la clé resta au château. L'église elle-même fut fermée, sauf pendant les heures du service divin. Les moines de Belchamp durent s'engager à ne plus recevoir de novices et à se contenter d'un culte privé. Ils furent, sous ces conditions, autorisés à demeurer dans leur couvent.

Quelques jours après, le 17 novembre, le comte fit connaître à tous ses ressortissants la mesure qu'il avait prise. Il leur annonçait que les bourgeois et la commune de Montbéliard, après avoir été instruits par de savants prédicateurs et ayant reconnu la vérité révélée dans la Parole de Dieu, ayant reconnu aussi que la messe papistique est une abomination effroyable et anti-chrétienne,[2] la messe a été abolie avec les cérémonies non chrétiennes qui l'accompagnent. Cette réforme a été faite par la volonté d'Ulric à l'imitation de ce que plusieurs rois pieux ont fait dans l'ancien Testament. D'ailleurs le doyen et les chanoines du chapitre conservent leurs prébendes et dignités, ils seront même protégés, pourvu qu'ils promettent «de se conduire convenablement, chastement et sans scandale.»[3]

Cette mesure ne reçut pas une application immédiate et

Diesen Brief hat der Dechant hinder ihme in seiner Behausung gelassen, als er, seiner Zusage entgegen, sich flüchtig gemacht. Lorsque, contrairement à sa promesse, le doyen s'était enfui, il avait laissé cette pièce dans sa maison. Il n'avait pas tardé en effet à se repentir des engagements pris et à se retirer à Besançon où il avait beaucoup d'amis. Cf. Archives nationales, K. 2171.

1. Ils l'appelèrent une bonne chose, *ein gut sach.*

2. « *Da die Unterthanen durch gottes gelehrte predicanten der Warheit, und göttl. Wort gelehrt und underwiesen worden, und vornehmlich dessen gewiss sind dass die papistische Mess ein erschröklich antichristlich Greuel....* »

3. Voyez Archives nationales K. 2186 le texte allemand de l'ordonnance abolissant la messe. Elle a été publiée en français dans les *Mém. de la Soc. d'Emulation de Montbéliard,* 1854, p. 106. Herminjard t. V, p. 182. Tuefferd, *Histoire des Comtes,* p. 345.

générale.[1] D'ailleurs elle devait rencontrer quelques résistances. Le progrès ne se conquiert pas sans luttes. Si général que fût le mouvement réformateur provoqué par l'abaissement de l'Eglise, il n'était pas dans la nature des choses qu'il entraînât la masse entière du peuple sans exception. Bien des intérêts privés étaient liés à la conservation du catholicisme. Il était bien naturel que le comte Georges trouvât devant lui quelques adversaires. Si un certain nombre de chanoines avaient facilement cédé à la volonté du prince,[2] d'autres résistèrent. Le 3 mars 1539, Viet Horry, Huges Belmarchand, Thiébaut Parrot et Guy Perrenon, qui étaient absents le 12 novembre, refusèrent d'adopter les nouvelles doctrines. Le comte les fit arrêter. Pendant qu'ils étaient en prison, le chancelier, l'intendant, l'architecte du prince, en présence de son aumônier Vogler, complétèrent l'œuvre déjà commencée en enlevant de l'église St.-Mainbœuf les reliques, les images, les retables qui s'y trouvaient au nombre de 28. Tout fut fait dans une nuit.[3] C'était le 5 mars 1539.

Les chanoines récalcitrants furent ensuite remis en liberté et se retirèrent pour la plupart à Besançon, où ne tarda pas à les rejoindre leur doyen Thomas Berdot, malgré les solennels engagements qu'il avait pris.

Leur départ ne fit que hâter l'établissement de la nouvelle Eglise. La Ste-Cène fut célébrée pour la première fois d'après les principes évangéliques le jour de Pâques, 6 avril 1539.

Cela ne signifie pas que toute résistance ait cessé de la part du catholicisme. L'œuvre qui se poursuivait à Montbéliard avait encore des ennemis dans la ville et au dehors.

Toussain et ses collaborateurs, Nicolas de la Garenne et Vogler, étaient vivement attaqués aux portes même de Montbéliard par un audacieux prédicateur.

1. Herminjard, t. V, p. 237.

2. Voici leurs noms : Thomas Berdot, Guillaume et Jacques Duvernoy, Pierre Berdot, curé de Ste-Suzanne.

3. L. F. Heyd, *Ulrich*, t. III, p. 146. Le récit de Heyd repose sur une lettre de J. Vogler à Vadian écrite quelques jours après la suppression effective de la messe. On trouvera aux Pièces justificatives (nº 13) cet intéressant témoignage, ainsi qu'une lettre de Sigismond Stier à Erbe lui racontant le même événement. (nº 11.)

Il affectait de grands airs de sainteté. Été comme hiver, il allait sans chapeau ni souliers. Il passait pour faire des miracles. Dans son zèle, il déclamait contre les prêtres et les moines, mais particulièrement contre le « luthéranisme. » Il en voulait surtout aux trois prédicateurs de Montbéliard. Attaquant directement leurs personnes, selon un procédé de polémique que le catholicisme n'a jamais abandonné, il les appelait des « fils de prostituées », tout en constatant « qu'ils passaient auprès des vrais savants pour être de bonne famille. »

Ce charlatan venait de Savoie. On sut bientôt, par des témoignages recueillis dans ce pays, qu'il avait été, dix ou douze ans auparavant, confesseur dans un couvent de femmes, qu'il avait séduit une jeune et belle religieuse avec laquelle il s'était enfui à Rome. Absous de sa faute par une autorité ecclésiastique qui redoutait moins l'immoralité que l'hérésie, il essaya de rentrer en Savoie d'où ne tardèrent pas à le chasser les nouveaux conquérants du pays, les Bernois. Il avait, dès lors, affiché une vie austère et rigoureuse qui lui rapportait honneurs et profits.[1]

Toussain, fort de sa foi et de l'étendue de ses connaissances, n'esquivait jamais la lutte. Comme des bruits divers couraient sur notre Savoyard, il résolut d'aller l'entendre en secret.

Il le rejoignit un jour que l'on célébrait dans une ville voisine de Montbéliard les funérailles d'un personnage de distinction. Un grand nombre de nobles et de prêtres assistaient à la cérémonie. Toussain fut reconnu et, si les nobles ne lui avaient pas été plus favorables que les prêtres, il ne fût pas sorti vivant de l'aventure. On lui interdit de prêcher ses nouveautés, de rien dire contre la religion du lieu où il se trouvait, mais, à sa demande instante, on lui permit pourtant d'écouter « l'imposteur. » Celui-ci, après la messe funèbre, discourut *ex professo* contre les luthériens et s'efforça de justifier le catholicisme, l'autorité du pape, le culte des saints, des images, le purgatoire, la messe, etc.. Toussain, en racontant cet incident à Calvin, déclare n'avoir

1. Herminjard, t. V, p. 323 et suivantes.

jamais rien entendu de plus misérable. Pour défendre la messe, il allait jusqu'à nier expressément la valeur du sacrifice de Christ, affirmant que, pour que nos péchés fussent expiés, il fallait des sacrifices, des macérations, des jeûnes, etc..

Toussain, malgré les menaces qui lui avaient été faites, se contenait à grand'peine. Il voulut répondre à l'avocat du catholicisme tout en l'accompagnant dans sa route. Celui-ci refusa d'abord, alléguant les défenses qui avaient été faites. Toussain réussit cependant à lui demander sur quoi il se basait pour oser dire que le Sauveur n'avait pas satisfait pour nos péchés. Comment, répliqua l'impudent personnage, le Christ aurait-il satisfait, pour vos péchés, puisque vous n'étiez pas né quand il a souffert ? Puis il s'emporta en injures contre les évangéliques aux applaudissements des assistants. La discussion dura plus d'une heure. Mais les menaces et les voies de fait succédant bientôt aux mauvaises raisons, Toussain prit le parti de se retirer, heureux de pouvoir rentrer sain et sauf à Montbéliard avec l'ami qui l'avait accompagné.[1]

Calvin, à qui Toussain avait narré l'incident, lui attribua assez d'importance pour le raconter à son tour dans une petite plaquette qui parut à Strasbourg en 1539.[2]

D'après une lettre de Vogler à Vadian, le champion du catholicisme finit mal. Il fut emprisonné et chassé, lorsqu'on connut sans doute ses antécédents. Pour comble de malheur, il laissa derrière lui sa bourse qui renfermait de sept à huit mille francs, une fortune pour l'époque.[3]

Revenons maintenant aux difficultés du dedans. Le comte Georges n'était pas seulement soucieux du relèvement de l'Eglise, il voulait que la réforme du culte marchât de pair avec l'amélioration des mœurs. Elles étaient mauvaises dans le comté. Georges publia, en avril de cette même année, un mandement qui tendait à la correction des vices. Ceux que visait l'ordonnance à Montbéliard étaient nombreux et influents. Nous savons par Toussain ce qu'était la moralité de

1. Herminjard, t. V, p. 343.
2. *Ibid.*, t. V, p. 347.
3. *Ibid.*, t. V, p. 326.

certains gros personnages. Ils s'émurent et poussèrent les bourgeois à faire des remontrances au prince au sujet de ses velléités réformatrices.[1]

Une nouvelle mesure du prince vint, vers la fin de l'année, accentuer le mécontentement.

Le comte avait jusqu'alors fait preuve à l'égard du catholicisme d'une modération évidente qui contraste étrangement avec les mesures prises partout ailleurs et spécialement à Besançon contre les évangéliques. Un certain nombre d'habitants de Montbéliard et du comté, soit par conviction, soit par leurs liens avec des membres du clergé, étaient restés favorables au catholicisme. Ils allaient entendre la messe dans les villages voisins et, naturellement, ce n'était pas l'amour et le respect du prince qu'ils apprenaient au cours de ces visites dans les villages catholiques. La polémique des prêtres n'a jamais été bénigne. Le comte Georges s'émut de cette situation et fit publier, le 6 août 1539, un édit qui défendait sous des peines sévères d'aller entendre la messe au dehors.

Cette mesure avait un côté politique qui émut vivement le Magistrat de Montbéliard. Les vieilles franchises dont la ville était si fière assuraient aux bourgeois la libre communication avec leurs voisins. Sous couleur d'Evangile, le comte va-t-il porter la main sur un privilège séculaire ? Tant qu'il s'est agi de la messe, ils ont laissé faire ou approuvé ouvertement, mais il n'en sera pas de même sur ce point.

Les principaux de la ville agitèrent le peuple en essayant de lui faire croire que, sous prétexte de l'Evangile, le prince voulait les priver de leurs franchises et les réduire en esclavage.[2] L'esprit d'indépendance distinguait déjà les Montbéliardais.[3] Le peuple s'émut. Des élections eurent lieu sur ces entrefaites ; le nouveau Magistrat fut formé de ceux qui étaient le plus contraires à la Parole de Dieu.

1. Voyez les pièces de l'affaire, Bibliothèque de Besançon, Collection Duvernoy, *Montbéliard sous Ulric*, t. II.

2. *Man volle unter dem Deckel des Evangeliums sie gar von iren Freyheit zum Dienstbarkeit bringen.*

3. Ils sont orgueilleux, dit le conseil de Montbéliard.

Ce nouveau Magistrat[1] résolut d'agir. Deux bourgeois de la ville, Guillaume Thourelot et Girard Jean Sire, furent chargés de porter au duc Ulric qui était à Stuttgard, les doléances de leur cité.[2] Ulric leur fit savoir, le 27 septembre, qu'ils pouvaient s'en retourner chez eux et qu'il leur ferait connaître sa réponse par l'intermédiaire du conseil de Montbéliard. Celui-ci, consulté par le duc, répondit que devant l'irritation du peuple, il valait mieux ne pas exécuter à la lettre ni cette ordonnance, ni celles qui avaient précédé, ainsi fut fait. « Ulric et son frère, dit le *Précis de la Réformation*, n'employèrent désormais que les voies de la persuasion, bien plus efficaces que n'auraient été la contrainte et la violence. »

Toussain qui n'avait point d'intérêt politique à sauvegarder et qui se plaçait au point de vue de l'idéal, était profondément affligé des obstacles que rencontrait la réforme de l'Eglise et des mœurs. M. l'abbé Tournier, pour faire entendre que la Réforme à Montbéliard a été l'œuvre de la violence, fait du duc Ulric et de son frère les simples exécuteurs des volontés réformatrices de Toussain. Ecoutons Toussain lui-même. Le 28 juin 1539, il écrit à Calvin : « Nos princes ont oublié le Seigneur. Il n'y a chez eux aucun vrai souci de la gloire de Dieu, des pauvres et de la justice. Chacun fait ce qu'il veut impunément. On laisse les campagnards sans pasteurs au milieu des loups. » [3]

La protestation des bourgeois au nom de leurs franchises, contre la défense de fréquenter la messe au dehors vint encore augmenter sa tristesse. Mais il n'abandonna point la lutte.

C'est au contraire à cette époque, vers la fin de 1539 ou au commencement de 1540, qu'il remit au prince un mémoire qui nous a été conservé et qui renferme, énergiquement précisé, tout le programme de la Réforme.

1. Ce mot désigne le corps municipal.

2. Cf. *Relation du Conseil de Montbéliard à S. A. S. Mgr le duc Ulric*, en date du 30 août 1539. Archives Nat., K. 2180.

Requête des Trois Corps au duc Ulric au sujet de l'ordonnance du 6 août 1539. Biblioth. de Besançon. Collection Duvernoy, *Montbéliard sous Ulric*, t. II.

3. Herminjard, t. V, p. 342.

Le prince paraît être plus décidé à organiser complètement la nouvelle église. Des pasteurs nouveaux vont être demandés, Toussain en profite pour dresser hâtivement un plan de réforme.

Il demande en premier lieu qu'on « ait bon égard à la doctrine, lois des ministres. » Il faut établir sur eux des superintendants[1] pour corriger les défaillances possibles.

Toussain sait le rôle que jouent par leur seul exemple les membres des classes dirigeantes. Il demande que « les conseillers et officiers du prince et ceux de la justice de la ville montrent bon exemple au peuple », soit par leur vie, soit par leur piété. Il faut punir et même déposer ceux qui par jeu, paillardise, ivrognerie, pillerie des pauvres, blasphèmes, méprisent la Parole de Dieu.

Il faut de même que « les prêtres et moines qui sont encore avec leur tonsure et habits papistiques, au scandale du peuple et détriment de la religion, ôtent ces choses et que délaissant leur faux service et mauvaise vie, ils fréquentent les sermons. »

Il faut défendre aussi « toutes idolâtries et faux services comme messes, confessions, pélerinages, mesurerie de gens et bêtes, sonneries pour le temps, etc. »

« Que toutes gens dans la ville et aux champs entendent la Parole de Dieu ». Il faut punir ceux qui durant la prédication « seraient trouvés ès jeux ou tavernes ou ailleurs vagabondant par les rues. »

Le réformateur n'est pas moins sévère pour « les grands et horribles péchés qui se font en ville et dans les villages en jouant et buvant dans les tavernes. » Il s'émeut à la pensée des femmes et des enfants mourant de faim dans les maisons pendant que les maris perdent au jeu « leur peu de bien. »

Il faut remédier aux excès des dimanches et jours de fêtes, à la coutume de « crier et chanter à haute voix des chansons dissolues dont tous gens de bien sont merveilleusement scandalisés, aux danses et tambourneries qui se font quasi journellement par la ville, aux banquets et dépens superflus des noces et accouchements ; aux jurements et blasphèmes qui sont continuellement dans la bouche d'un chacun et qui

1. Supérieurs, inspecteurs ecclésiastiques.

sont encore le plus grand et horrible péché qui règne dans la ville et comté de Montbéliard. »

Les bouchers sont particulièrement l'objet des sévérités de Toussain. « A chacune fois qu'ils vendent chair, ils profèrent assez de blasphèmes et jurements pour faire fondre et abîmer une ville. » Ils trafiquent le dimanche et avec leurs faux poids, ils vendent aux gens deux ou trois fois « leurs bricolles. »

Mais « pour bien pourvoir à toutes choses, il faudrait établir en chaque paroisse quelques bons personnages craignant Dieu » qui veillent avec les ministres à ce que la dite réformation soit entretenue.

Pour arriver à ce but, il ne suffit pas de faire comme auparavant, de publier par écrit une ordonnance de réformation, de la pendre au marché et de la laisser là. Il faut punir les désobéissants, fussent-ils officiers et gens de justice.

Quant aux bourgeois de Montbéliard, ils prétextent pour rejeter la Réformation que Monseigneur fait ces choses sans eux et que cela est contre leurs franchises. Puisqu'ils s'arrêtent à leurs franchises « desquelles ils ont plus grand soin que de la vie éternelle, sera bon, pour les gagner, que mondit seigneur leur montre qu'il cherche seulement en la réformation l'honneur et la gloire de Dieu et salut des siens. »

Au reste, si « quelques-uns ne veulent faire leur devoir, ni se laisser ranger à douceur, après tant de temps qu'on les a prêchés et admonestés, si, abusant de leurs franchises, ils veulent supprimer la parole de Dieu, entretenir tous vices et péchés et vivre comme des chiens, sans loi et religion quelconque et que pendant que les autres seraient au sermon, ces galans-là fussent au jeu ou à la taverne, ou par les rues, après les femmes ou filles de leur prochain, mondit seigneur devrait plutôt souffrir que la ville et tout le pays fût écrasé que d'endurer telle méchanceté. »

Le prince d'ailleurs doit lui-même donner l'exemple. Il doit aussi pourvoir « aux vrais pauvres de la ville et ne pas les laisser mendier. C'est ainsi qu'il fermera la bouche à beaucoup de gens qui disent « ce qui est vrai, que, puisque mondit

seigneur reçoit les biens de l'Eglise, c'est à lui qu'appartient le gouvernement des pauvres. »[1]

Il est impossible de ne pas être frappé de l'énergie et du sérieux que respire ce document. Le réformateur parle avec la même fermeté au peuple, aux fonctionnaires et au prince lui-même. On sent l'homme qu'une grande passion agite, celle de « l'honneur de Dieu. »

Les travaux préparatoires étaient terminés, les cadres étaient dressés. Il s'agit désormais de les remplir.

Et tout d'abord, il faut des ministres pour les paroisses où la messe a été supprimée. Toussain s'adresse pour cela à son vieil ami Farel, qui n'a pas cessé de porter un vif intérêt aux affaires de Montbéliard. Le prince envoie un prédicant à Genève pour en ramener les hommes nécessaires.[2] Dès la fin de l'année 1539, les premiers prédicants, comme on disait alors, sont venus renforcer la petite troupe déjà formée par Toussain, Nicolas de la Garenne et Vogler. Pierre Forêt,[3] ancien ministre à Coppet, est arrivé dans l'automne et paraît avoir été placé d'abord à Etobon, puis à Blamont. Jacques Gète est venu de Strasbourg avec un bon certificat de Calvin et a été placé à Roches. Il a pour annexes Autechaux et Ecurcey.[4]

Si l'on en croit Ch. Duvernoy,[5] les treize premiers prédicants furent installés le 1er avril 1540 dans les paroisses rurales du

1. *Les choses qui seraient nécessaires à une bonne et sainte réformation en l'église de Montbéliard.* Collection Duvernoy, *Montbéliard sous Ulric*, t. II. D'après les historiens de Montbéliard, ce document daterait des premiers mois de l'arrivée de Toussain dans cette ville. C'est là, selon nous, une erreur évidente. Toussain n'a pu donner ces conseils qu'après avoir longtemps « prêché » et « admonesté. » Il fait une allusion évidente aux événements de 1539 et au bruit que menaient les bourgeois au sujet de leurs franchises. Cette pièce date donc de la fin de 1539 ou du commencement de 1540. Elle a été rédigée au moment où l'Eglise nouvelle allait être définitivement organisée.

Cf. *Précis de la Réformation*, p. 35. Tuefferd, *Histoire des comtes*, p. 338, suivi par Tournier (*Le Protestantisme dans le Pays de Montbéliard*, p. 77.)

2. Vogler à Vadian, 9 août 1539. Pièces justificatives, n° 14.

3. Herminjard, t. VI, p. 107.

4. Thulay ne fut rattaché à cette paroisse qu'en 1673.

5. *Ephémérides*, p. 110.

comté de Montbéliard et dans la seigneurie de Blamont. La note des *Ephémérides* anticipe un peu sur les événements. Au 1er avril 1540, les ministres cités par Duvernoy ne sont pas tous arrivés. Toussain, écrivant le 17 de ce mois à Farel, lui demande encore des hommes pour la seigneurie de Blamont,[1] où la messe n'a pu être abolie faute de pasteurs.

La cour du prince est, à cette date, un vrai centre de vie intellectuelle et religieuse. Le comte Georges lit beaucoup, il écoute et fait de la musique. C'est un homme d'intérieur, d'une vie morale irréprochable. Tous les dimanches et fêtes, il entend dans la chapelle du château son aumônier J. Vogler. Dans la semaine, il assiste à St.-Mainbœuf aux prédications du même ministre;[2] quant à Toussain, son souci est de trouver des pasteurs bien qualifiés. C'est surtout à Farel qu'il s'adresse, et comme il a déjà eu à souffrir des faux frères, il supplie le réformateur de Neuchâtel de veiller sur ses choix.

D'ailleurs, Toussain est plein d'espoir. Le comte Georges n'est plus le même et prend maintenant sérieusement à cœur sa mission de prince chrétien.[3] Mais il ne précipite rien et Toussain a encore beaucoup de choses à obtenir. En août 1540, la messe n'est pas abolie dans la seigneurie de Blamont. C'est dans la prévision de cet événement que Toussain presse Farel d'envoyer le plus tôt possible le ministre Thomas Cucuel qui, grâce à son âge et à sa science médicale, est appelé à rendre de grands services, s'il est pieux.[4]

Les ministres que Farel envoyait à Montbéliard n'arrivaient pas toujours sans encombre. Thomas Cucuel et un compagnon que Toussain avait demandés s'étaient mis en route peu après sa lettre du 7 août. Ils étaient arrivés près de Montbéliard, dans le bourg de St.-Hippolyte, lorsqu'ils furent arrêtés et mis, à Vesoul, dans une étroite prison. Les lettres de Farel et des ministres neuchâtelois dont ils étaient porteurs furent expédiées à Besançon, où eux-mêmes furent conduits peu après.[5]

1. Herminjard, t. VI, p. 212.
2. Vogler à Vadian, 17 mars 1539. Pièces justificatives, nº 13.
3. *Alium habemus Principem quam olim.* Herminjard, t. VI, p. 213.
4. *Ibid.*, p. 263.
5. *Ac Visuntium, quod Vesou vocatur, capti duci.* Herminjard, t. VI, p. 276. Il y a ici un lapsus de Toussain, Vesoul se dit en latin *Vesullum* et non *Visuntium*. Besançon au contraire se traduit par *Vesuntium, Vesuntio,*

Les pasteurs de Montbéliard s'émurent de cette arrestation qui mettait en péril la vie des deux prédicants. Le 22 août, ils écrivirent aux pasteurs de Neuchâtel pour les engager à écrire à Besançon et à solliciter en outre une démarche de la part des Bernois. Il fallait agir promptement, car, à Besançon, on avait vite fait de répandre le sang des évangéliques.[1] Les Bernois entendirent ce cri de détresse et, dès le 27 août, ils écrivaient aux gouverneurs de St.-Hippolyte, quelques jours après aux officiers du bailliage d'Amont.[2] Cette puissante intervention sauva les deux prédicants. Thomas Cucuel arriva à temps pour remplacer à Bavans un ministre qui venait de mourir, André Pignol.[3] Quant à Robert Le Louvat, le compagnon de Cucuel, il était, quelques années après, ministre à Orbe.[4]

Sur ces entrefaites, la messe avait été supprimée à Blamont et Toussain, qui avait demandé à Farel deux ministres le 14 novembre, aurait eu son personnel au complet, s'il n'avait fallu encore quelqu'un pour Etobon.[5] Il y fut bientôt pourvu. Le futur pasteur d'Etobon, Vincent Ortin, arriva vers la fin de décembre 1540 ou en janvier 1541.

Cette fois, les cadres sont remplis. Le prince, qui a suivi jusqu'ici les indications du réformateur, ne se prêterait plus à l'arrivée de nouveaux ministres et Toussain se hâte d'en informer l'ami qui avait pris si grand soin des églises de Montbéliard.[6]

Tels étaient les ministres avec lesquels Toussain était appelé à vivre et à travailler.[7]

1. *Quoniam adversarii festinant ad effundendum sanguinem.* Herminjard, t. VI, p. 276.

2. *Ibid.*, p. 277-278.

3. André Pignol figure dans un document montbéliardais sous le nom de *Andreas N.* Ce document indique qu'il fut remplacé après sa mort par Thomas Cucuel. Cf. *Protocole de l'établissement des prédicants et catéchistes de* 1539 *à* 1565. Archives Nat. K. 2173.

4. F. Buisson, *Castellion*, t. I, p. 113.

5. Lettre du 30 novembre, Herminjard, t. VI, p. 385.

6. Herminjard, t. VI, p. 400. Voyez dans le Supplément, n° III, la liste des nouvelles paroisses et des pasteurs mis à leur tête.

7. Malheureusement, un grand vide ne tarda pas à se faire par la mort de l'aumônier du comte Georges, Jean Vogler, survenue en 1540. Vogler avait des qualités charmantes, des dons de l'intelligence et du cœur qui

Il fallait tout d'abord organiser le régime nouveau. Lorsque les ministres furent arrivés, il s'établit naturellement entre eux des réunions régulières auxquelles il était de l'intérêt de tous d'assister régulièrement ; ces réunions avaient pour but d'étudier l'Ecriture sainte, de discuter les intérêts des églises et d'établir entre les ministres des liens d'étroite solidarité. [1] Toussain y avait introduit une coutume connue dans le canton de Neuchâtel, depuis 1531, sous le nom de *correction fraternelle*, c'est-à-dire que les ministres exerçaient les uns envers les autres des *censures* destinées à les faire progresser dans leur vocation, dans toutes les formes de leur activité. [2] C'était le *colloquium* ou *synodus*.

Dans chaque paroisse, Toussain avait établi les anciens *(seniores)* qui avaient sur le peuple ce droit de discipline que les ministres exerçaient les uns sur les autres. Les anciens, « aidés des ministres et officiers ordinaires » de chaque paroisse, devaient veiller au développement de la réforme, à la correction des abus, au relèvement des mœurs.

Lorsque Toussain était arrivé à Montbéliard, tout était à faire. Il y avait non seulement à recruter des ministres et à corriger des vices, mais aussi à organiser le culte nouveau et l'enseignement de la jeunesse.

Nous avons à ce sujet les renseignements les plus précis et les plus précieux dans un petit livre trop peu connu que Toussain publia à Bâle en 1559 sous ce titre : *L'Ordre qu'on tient en l'église de Montbéliard en instruisant les enfans, et administrant les saints sacremens, avec la forme du Mariage et des prières.* [3]

firent vivement regretter sa perte. Cf. Lettre de Sigismond Stier à Erbe, 18 sept. 1540. Pièces justificatives, n° 15. — Relevons ici une confusion de la Correspondance des Réformateurs, t. V, p. 323, note 1 M. Herminjard dit qu'en décembre 1539 Vogler exerçait les fonctions d'intendant ou de curateur à Riquewir et signait : *Joh. Vogler, Schaffner zu Reichenwill.* Il y avait en effet à Riquewir un intendant de ce nom mais c'était un oncle de notre réformateur. Voyez la lettre de Vogler à Vadian du 17 mars 1539. Pièces justificatives, n° 13.

1. Herminjard, t. VII, p. 78.

2. *Ibid.*, t. IV, p. 307. — t. VII, p. p. 78, 171.

3. Bien que cette liturgie n'ait été imprimée qu'en 1559, elle est, en fait, la seconde en date des liturgies réformées. *La Manière et Fasson*, attribuée

Allant au plus pressé, Toussain commence par indiquer aux ministres *la manière d'enseigner les enfans*. En d'autres termes, son petit livre s'ouvre par un catéchisme qui peut, selon nous, supporter la comparaison avec d'autres plus connus et plus constamment honorés des approbations officielles.

Il débute ainsi :

D. Es-tu Chrétien ?

R. Ouy.

D. Pourquoy ?

R. Pour ce que je suis baptisé et croy en Iesuchrist et aux articles de la sainte foy et religion chrestienne.

Lorsque le ministre a fait réciter les articles de la foi chretienne, il ajoute :

D. Suffit-il à un chrestien pour estre sauvé, de savoir ainsi les Articles de la foy, et d'y croire ?

R. Ouy. Car celui qui croit vrayement à ces Articles de la Foy, cognoissant les grandes grâces et bénéfices que Dieu luy a fait par Iesuchrist, cestuy là ayme aussi Dieu et vit selon ses saints commandemens.

Ayant ainsi amené logiquement la récitation des commandements, et les ayant résumés dans l'amour de Dieu et du prochain, le catéchiste continue :

D. Que fault-il encore que les Chrestiens fassent ?

R. Il fault que cognoissans leurs imperfections et mauvaises tentations de l'ennemy, ils prient continuellement.

D. Qui est-ce qu'ils doivent prier ?

R. Celuy que Iesuchrit nostre sauveur nous ordonne, assavoir un seul Dieu vivant, nostre Père céleste et créateur.

Après avoir amené la récitation du *Notre Père* et constaté

par M. Baum à Farel, et rééditée par lui en 1859, date de 1533. La liturgie de Calvin n'a pas pu être en usage avant 1538 et sa plus ancienne édition est de 1542. La liturgie de Toussain a été en usage à Montbéliard dès 1535 comme il le déclare formellement lui-même dans une petite préface datée du 24 août 1554. « Il y a environ vingt ans, dit-il, que les ministres de l'église de Montbéliard, s'accommodans à la nécessité et capacité de leur peuple, avoyent fait grossement quelque petite forme de catéchisme et des autres choses contenues en ce petit livret, *laquelle on n'a voulu changer...* » D'ailleurs, en 1545, en quittant Montbéliard pour quelque temps, Toussain y laissa une copie de sa Forme des prières, qui est bien conforme au livret imprimé en 1559. Ce petit livre nous renseigne donc, bien qu'imprimé plus tard, sur la forme donnée par Toussain à l'enseignement et au culte dès 1535. Cf. Archives nationales, K. 2185.

que les chretiens n'ont pas d'autre avocat auprès de Dieu que « le seul juste et innocent fils de Dieu », le catéchiste passe aux sacrements. Le baptême est pour lui un « sacrement qui nous signifie que, de nostre nature estions tous par nos péchés perdus et damnez, mais que Dieu par le sang de Jesuchrist son fils, et par la grâce de saint Esprit, nous lave et nettoie de tous vices et péchés. » C'est aussi : « la livrée extérieure en laquelle Jesuchrist veut qu'on cognoisse ceux qui se disent ses fidèles et serviteurs. »

Quant à la Cène, « c'est un saint sacrement auquel Jesuchrist nostre Seigneur nous fait participans de son corps et de son sang, pour la grâce et rémission de nos péchés. »

Le Sauveur l'a institué « pour l'asseurance et confirmation de nostre salut et rédemption faite par sa mort et passion ; et afin que conjointement les uns avec les autres nous facions mémoire et nous consolions et rendions grâces à Dieu nostre père céleste, de ce qu'Il nous a tant aymé, qu'il a donné son cher fils à la mort pour nous. »

Le sacrement a été institué en ces deux espèces de pain et de vin : « Pource qu'ainsi que le pain et le vin nourrissent et confortent le corps de l'homme : ainsi Jesuchrist crucifié et son sang épandu pour nos péchés nourrit et vivifie l'âme du fidèle à salut et vie éternelle « et aussi pour nous admonester de la charité et union qui doit estre en nous. »

Après le catéchisme, Toussain donne *la forme d'administrer le saint sacrement de Baptême*.

Ce formulaire provoque une première remarque. Toussain admet et demande que la communauté soit active dans l'administration des sacrements comme dans les actes du culte. Un exemple : *Le Ministre dit* : Le Seigneur Dieu nous soit en aide.

Response. Ainsi soit-il.

Ceci constaté, passons à la manière dont le baptême était administré. Le ministre commence par une instruction sur le baptême où nous retrouvons la doctrine du catéchisme. Comme le baptême est le signe et la livrée extérieure de ceux qui ont la foi, le ministre en fait confession, au nom de tous, en lisant le symbole apostolique, et, comme le baptême est encore « un signe et mystère de la vie chrétienne qui nous

enseigne et admoneste quelle doit être notre vie », il en rappelle la règle renfermée dans les commandements. Après avoir fait prendre à ceux qui présentent l'enfant l'engagement de lui enseigner ou de lui faire enseigner « les saincts articles de nostre foy et commandements de Dieu », il appelle les bénédictions de Dieu sur l'enfant par la prière suivie de la lecture de Mathieu XIX. Il procède ensuite au baptême, et termine la cérémonie par un dernier vœu en faveur de l'enfant, a quoi l'assemblée répond: *Ainsi soit-il.*

En comparant le formulaire du baptême de Toussain avec celui de la *Manière et fasson* attribuée à Farel, nous nous sommes aperçu que le premier avait utilisé le second. On en jugera en comparant les deux textes ci-dessous :

LITURGIE DE FAREL

Dieu tout-puissant, père éternel, plain de toute miséricorde, qui de ta bonté nous a promis d'estre notre Dieu et de noz enfans, ainsi que de Abraham et des siens, nous te prions et humblement requérons que tu donnes à cest enfant ton sainct esprit, le recevant en laliance de ta miséricorde, selon l'ordonnance de ton propos immuable, affin que, au temps que tu as ordonné, il te congnoisse comme son Dieu, te adorant et servant toy seul, vivant et mourant en toy, tellement que notre batesme et réception en ta saincte assemblée que nous faisons, ne soit en vain, mais qu'il soit vrayement baptisé en la mort de ton filz en renouvellement de vie, te plaisant et estant aggréable par iceluy Iesuchrist ton filz, notre Sauveur.

Amen.

LITURGIE DE TOUSSAIN

Seigneur Dieu tout puissant, nostre Père céleste et créateur, plein de toute miséricorde, qui de ta grâce et bonté nous as promis d'estre notre Dieu et de noz enfans ainsi que d'Abraham et des siens : nous te prions et humblement requérons qu'il te plaise par ta grâce recevoir cest enfant en l'alliance éternelle de ta sainte miséricorde le lavant et nettoyant de toute souillure et ordure, de tous vices et péchez : et luy communiquer d'en haut la grâce de ton Saint-Esprit: afin que ce baptesme et réception que nous faisons aujourd'hui, recevans cest enfant en l'assemblée et compagnie de tes fidèles ne soit fait en vain : ains qu'il soit par toy vrayement reçeu, et escrit au livre de tes saints esleus, vrayement baptisé et régénéré de ton Saint-Esprit. Tellement qu'il te congnoisse seul vray Dieu, loue, honnore et glorifie seul : ayant pour son seul Sauveur, patron et advocat auprès de toy, celuy que tu as ordonné, assavoir Iesuchrist, ton cher Filz, nostre Seigneur. Et que suyvant

nostre règle et profession, l'exemple et doctrine de nostre Sauveur, cest enfant, vive tout le temps de sa vie en perpétuelle mortification et délaissement de tous vices et péchez et en perpétuelle renovation et accroissement de bonne et sainte vie, qui te soit plaisante et agréable, par iceluy Iesuchrist ton cher filz nostre Seigneur.
Ainsi soit-il.

On voit que si l'utilisation est réelle, elle est aussi très libre. On remarque aussi l'adoucissement que Toussain fait subir à la doctrine prédestinatienne. Le réformateur de Montbéliard utilise le travail de son ami, mais à son gré. Il coupe ici, développe ailleurs et fait, en somme, un travail original qui, pour tout dire, nous paraît supérieur à l'essai de Farel. Ce n'est pas seulement la langue qui est supérieure chez Toussain, moins rude, plus coulante, c'est le sens liturgique aussi qui est plus développé.

Après le baptême, Toussain passe à la *Manière de célébrer la Sainte Cène du Seigneur.*

Ici, il n'emprunte rien au livret de Farel. Le formulaire s'ouvre par un appel à l'examen de soi-même et une instruction sur la nature et le sens du sacrement :

« Puisqu'aujourd'huy, aydant Dieu, nous voulons faire la sainte Cène de Jésuchrist, nostre Seigneur : afin que nul n'y participe indignement à sa ruine et damnation : mais qu'un chascun s'esprouve diligemment et examine sa conscience, et sache que c'est de ceste sainte-Cène et comme il y faut participer, entendez les choses qui s'ensuyvent.

Il faut tout premièrement que sachions, que le Sauveur en ce saint Sacrement nous fait participans de son corps et de son sang pour la grâce et rémission de noz péchés. Et qu'il nous a institué ce saint sacrement pour l'asseurance et confirmation de nostre salut et rédemption, faicte par sa mort et passion...

Comme il nous a aussi institué ce saint Sacrement en espèce de pain et de vin, pour le sacrement de la paix et union, charité et dilection qui doit estre entre nous, et afin qu'ainsi que le pain qui est faict de plusieurs grains, n'est qu'une même masse : et le vin qui est fait de plusieurs grappes et raysins, n'est qu'une mesme liqueur : ainsi nous qui participons à ce saint Sacrement, ne soyons tous ensemble qu'un cœur et une

âme en nostre Seigneur, vivans en vraye crainte de Dieu, charité et conjunction les uns avec les autres...[1]

Comme aussi en participant à ce saint sacrement, nous témoignons que nous sommes mis et incorporez au corps mystique de Iésuchrist notre Seigneur : c'est-à-dire, à la compagnie de ses fidèles, qui croyent en un mesme Dieu et un mesme Sauveur et qui sont régis et gouvernez d'un même saint-Esprit et sont d'une mesme foy, de laquelle nous faisons confession quand nous disons : »

Suit la lecture du symbole :

« Ceux qui ont ces choses vrayement escrites et imprimées en leurs cœurs, et qui avec vraye foy et délaissement de leurs péchez participent à ceste Sainte Cène du Seigneur : ilz y participent dignement et à leur salut. » Quant aux autres, « tous infidèles, meschans et iniques » ou « tous princes et seigneurs, officiers et gens de justice, qui ne font leur devoir en la charge qu'ilz ont de Dieu », les « rebelles et désobéissans », « les paillards et paillardes, yvrongnes, gourmans, larrons, usuriers, avaricieux, tous trompeurs et déceveurs de gens, toutes fausses langues et mesdisans d'autruy » ou « qui portent hayne et inimitié en leur cœur contre leur prochain », tous ceux qui ne veulent pas délaisser leurs péchés et « instituer une bonne et sainte vie plaisante et agréable à Dieu », Toussain les avertit qu'ils ne « se mettent point en ceste table et communion du Seigneur. »

Mais d'autre part, comme les hommes sont tous « pauvres et misérables pécheurs », le ministre exprime les sentiments qui doivent être chez tous en faisant en ces termes la confession publique des péchés :

« Seigneur Dieu tout-puissant, nostre Père céleste et créateur, nous confessons aujourd'huy devant toy, que dès nostre naissance n'avons jamais faict que t'offencer, transgressans tes commandemens en parolles, en faicts et pensées tellement que nous ne sommes point dignes d'estre appelez tes enfans, ne lever noz yeux au ciel devant ta sainte majesté. Mais toutesfoys, Père céleste, nous te prions aujourd'huy et humblement requérons avec cœurs contritz et desplaisans de nostre mauvaise vie précédente, qu'il te plaise, par ta sainte bonté et miséricorde infinie, nous pardonner noz péchez, et nous recevoir à grâce et mercy, par et au nom de Iesuchrist, ton cher filz nostre Seigneur. »

1. Nous avons ici l'heureux développement d'une idée qui domine aussi le formulaire de Farel. Cf. *La manière et fasson*, éd. Baum, p. 41 et 42.

La confession des péchés est suivie de l'absolution de ceux qui croient et se repentent : [1]

Or, oyez la bonté de Dieu et la consolation et absolution des povres pêcheurs, qui avec vraye foy et délaissement de leurs péchez, retournent à la miséricorde de Dieu.

Le Seigneur Dieu nostre Père céleste, plein de toute bonté et miséricorde, dit qu'il ne veut point la mort et perdition des pécheurs, mais plustôt la vie et le salut de ceux qui vrayement et de cœur délaissent leurs péchez et retournent à sa miséricorde. Et qu'il nous a tant aymez qu'il a donné son cher filz à la mort pour nous : afin que ceux qui croyent en luy, ne périssent point mais qu'ilz ayent la grâce et rémission de leurs péchez, le salut de leurs âmes, et la vie éternelle.

Esquelles paroles et promesses de Dieu nous croyons et luy en rendons graces et louange par iceluy Iesuchrist son cher filz, notre Seigneur. »

Puisque le Sauveur veut que, dans la Cène, nous annoncions sa mort, le ministre va maintenant inviter les fidèles à écouter comment St.-Luc décrit cette mort dans son XXIIIe chapitre.

Cette lecture faite, il continue : « Comme ainsi soit donc, mes chers amys, que nous estans tous perdus et damnez par noz pechez, le seigneur Dieu nous a tant aymé, que pour nous racheter il a ainsi baillé son cher filz à la mort pour nous, il ne fault point que jamais nous mettions en oubly ceste grande bonté de Dieu, ne ceste grande et ardente charité. » [2]

En d'autres termes, les fidèles ne doivent pas oublier que la Ste-Cène est, de par le commandement de Jésus-Christ, un « mémorial », une cérémonie à laquelle il faut prendre part avec des actions de grâces.

1. On voit par ce nouvel exemple que les premiers réformés ne redoutaient pas autant qu'on l'a fait dans la suite cette déclaration de pardon. Il y a ici évidemment une influence luthérienne, semblable à celle que Calvin a subie à Strasbourg, mais quand on connaît la force de résistance des théologiens réformés sur les points qu'ils ne pouvaient accorder, on est amené à conclure qu'il y a ici une adhésion parfaitement consciente à une formule qui, tout en rejetant l'absolution sacerdotale, apportait aux âmes « une grande consolation ». Pour la pensée de Calvin à ce sujet, cf. : Bersier, *Projet de révision de la Liturgie*, Paris, 1888, p. 23, 24.

2. Toussain paraît ici se souvenir du regret exprimé par Farel : « Et la mémoire d'iceluy qui pour nous est mort et maintenant est assis à la dextre du Père, est oubliée... » *La Manière et fasson*, p. 45.

Cela dit, le ministre descend de chaire, vient à la table et lit au peuple les paroles de l'institution suivies du Notre Père, et enfin, après une dernière et courte exhortation à « s'éprouver soi-même », il invite ceux qui désirent participer à la Cène, à y venir « avec bon ordre et réverence. »

En administrant le pain, il prononce les paroles suivantes :

La foy que tu as au corps de Iesuchrist crucifié pour tes péchez, te sauve.

En administrant le vin :

La foy que tu as au sang de Iesuchrist, répandu pour tes péchez, te donne vie éternelle.

Pendant qu'on célèbre la Cène, on chante quelques psaumes. Une courte prière d'actions de grâces et la bénédiction terminent la cérémonie.

Passons maintenant à la manière de célébrer le mariage.

La cérémonie commence ainsi :

Le ministre. Le Seigneur Dieu nous soyt en ayde.

Response. Ainsi soit-il.

Le Ministre. Vous N. et vous N. estes-vous icy pour confesser et tesmoigner devant Dieu et ses fidèles que vous vous voulez mettre et vivre ensemble au saint estat de mariage, ainsi que Dieu l'a ordonné.

Response. Ouy, aydant Dieu.

Le ministre expose ensuite ce qu'est le mariage chrétien. Toussain utilise ici le formulaire du mariage de la *Manière et fasson*, mais avec la liberté dont il a déjà fait preuve. Il corrige le style, supprime un ou deux endroits d'un goût contestable, quelques expressions maladroites.

Après cette exhortation, il prend les assistants à témoins de l'acte qui va s'accomplir et fait prendre aux époux l'engagement d'usage dans les termes mêmes du formulaire de Farel. Après leur réponse, il ajoute :

Le Ministre. Ce que le Seigneur Dieu veuille aujourd'huy vrayement confermer et avoir pour aggreable.

Response. Ainsi soit-il.

Puis, pour assurer aux époux que le mariage est voulu de Dieu et comment il doit être gardé, il rappelle ce qui est écrit dans St-Mathieu ch. XIX. Une prière en faveur des époux et la bénédiction terminent la cérémonie. Quelques idées de cette prière sont empruntées au formulaire de Farel,

mais la forme en est changée et nous paraît supérieure à celle que Toussain utilise.

Quelle était maintenant la forme donnée au culte du dimanche? L'opuscule de Toussain ne nous donne là-dessus aucune indication. Mais nous savons d'autre part que les ministres avaient à cet égard, du moins au début de la réforme, une assez grande liberté.

D'après les indications que nous avons pu recueillir, le culte commençait par une prière. Le ministre lisait ensuite une péricope et l'expliquait. On chantait un psaume, puis venait le sermon, suivi d'un nouveau chant, là où cela était possible. [1] Le culte se terminait par une prière liturgique qui nous a été conservée dans le « livret » de Toussain sous le nom de prière du mercredi.

L'étude que nous venons de faire nous permet de résoudre une question qui a déjà été discutée entre théologiens luthériens et réformés. L'organisation donnée par Toussain à l'église et au culte était-elle de tendance réformée ou de couleur luthérienne? Hospinianus et Scultet ont cru pouvoir affirmer que Toussain réforma Montbéliard « à l'helvétique », *ad normam helveticam.* Fischlin [2], d'autre part, a contesté le fait en alléguant des raisons qui ne sont pas concluantes. Il ressort de ce que nous avons vu jusqu'ici que Toussain, ami de Farel et de Zwingle, correspondant de Calvin, a donné à sa réforme la couleur réformée. Lui-même, dans sa lettre au comte Georges, déclare qu'il est le disciple, non du luthérien Schnepff, mais de Blarer, qui dut quitter le Wurtemberg comme zwinglien. Enfin, nous avons vu les emprunts qu'il fait pour son œuvre liturgique à la *Manière et fasson* de Farel. Les contemporains, d'ailleurs, ne s'y sont pas trompés. Nous verrons, dans le chapitre suivant, comment Toussain dut lutter, dès 1542, pour défendre son œuvre.

A peine en effet l'organisme créé par Toussain avait-il commencé à fonctionner que les frottements se firent sentir.

La première attaque contre ce que Toussain lui-même

1. Dès le 28 juin 1539, Toussain écrivait à Calvin pour lui demander de lui envoyer les Psaumes en français. Herminjard, t. V, p. 452.

2. *Memoria theologorum, pars* II, p. 27.

appelle la constitution des églises lui fut très sensible parce qu'elle vint du dedans, de quelques ministres auxquels il s'était déjà fort attaché.[1]

Il faut raconter cette première lutte intérieure qui affecta Toussain, au point de le rendre malade.[2]

Malgré tout le souci qu'avait Toussain de ne faire venir à Montbéliard que des hommes sûrs et bien qualifiés, il dut au commencement s'en fier le plus souvent au témoignage de ses amis, qui ne connaissaient pas toujours très bien les hommes qu'ils lui envoyaient. C'est ainsi qu'en 1539 Toussain avait accueilli, sans exiger le témoignage de son église, Pierre Forêt qui ne tarda pas à être placé à Blamont. C'était un homme assez léger et inconsistant. Dès le commencement de 1541, nous le voyons, sans souci du bien des églises, en conflit avec Toussain. Forêt n'avait pu accepter la correction fraternelle instituée par Farel et introduite à Montbéliard par Toussain. Il s'était élevé contre elle au nom de l'Ecriture même. Il n'avait pas tardé à faire des disciples. Le ministre d'Exincourt, Michel Doubté, après avoir d'abord ouvertement blâmé Forêt, avait été gagné par lui et s'était efforcé, à son tour, de conquérir ses collègues à ses vues. Lors d'une absence de Toussain, il s'était beaucoup agité là-dessus.[3] Les deux ministres avaient fait une recrue dans le maître de l'école de Montbéliard, ce Gaspard Carmel que Toussain aimait tant et auquel il rendit toujours, même après son départ, un excellent témoignage.[4]

Toussain à son retour, mis au courant de ces faits, en fut fort affligé, mais il en dévora l'amertume et s'efforça de gagner par la douceur les deux turbulents ministres. Il demanda à Farel de leur écrire. Rien n'y fit. Les lettres de Farel ne réussirent pas mieux que les supplications de Toussain, qui leur demandait presque avec larmes de ne pas diviser devant l'ennemi encore si puissant, les forces des réformateurs. Heureusement, les autres ministres restaient avec Toussain

1. Herminjard, t. VII, p. 152.
2. *Ibid.*, p. 170.
3. Herminjard, t. VII, p. 24, 78, 83.
4. *Ibid.*, p. 152.

« un cœur et une âme. »[1] Michel Doubté reçut à son tour de la part de ses collègues cette correction fraternelle qui lui déplaisait si fort. Toussain s'était rendu à Neuchâtel pour mettre les frères au courant de ces luttes et pour chercher des collaborateurs nouveaux destinés à remplacer ceux qui allaient lui manquer et, déjà au mois de mai 1541, Corneille était arrivé pour remplacer Gaspard Carmel à Montbéliard.

Au cours de son voyage, Toussain avait rencontré à Genève Viret qui lui avait raconté la conduite peu honorable de Forêt à Coppet où il avait été pasteur et qu'il avait quitté sans congé régulier et sans se soucier de se procurer un successeur. De retour à Montbéliard, il se préoccupa de faire établir sur de sérieux témoignages la réalité des accusations portées contre Forêt. Viret lui confirma par lettres ses premières affirmations. Firmin Dominique qui s'était rendu à Berne et dans le pays de Vaud tout exprès, en rapporta la preuve que Forêt s'était montré un ministre négligent et peu disposé à entretenir avec ses collègues des rapports fraternels.[2] Quant à Michel Doubté, Toussain espéra un instant que la lettre de Farel l'amènerait à se repentir de son attitude, mais il n'en fut rien. Au synode du 25 juin 1541, il se montra plus arrogant que jamais, disant que Farel était un homme comme les autres et qu'il se souciait peu de son opinion.[3] L'attitude de Forêt fut aussi détestable.[4] Il fut renvoyé par le prince comme indigne du ministère,[5] et Guérin Muette le remplaça à Blamont. Michel Doubté fut congédié un peu plus tard et eut pour successeur à Exincourt le ministre Jean Rollin. L'expérience faite avec Forêt engagea Toussain et le conseil de Montbéliard à ne plus recevoir un ministre, s'il n'était muni d'un *testimonium*, d'un bon témoignage.[6]

1. Toussain dans une lettre appelle le ministre Vincent Ortin, *animae meae dimidium*. Herminjard, t. VII, p. 236. Il se loue ailleurs de Jean Courtois dont il s'était défié d'abord. t. VII, p. 149.
2. Herminjard, tome VII, p. 124, 125, 129, 134, 146.
3. *Ibid.*, p. 162, 163, 170.
4. *Ibid.*, p. 172.
5. *Ibid.*, p. 220, t. VIII, p. 237. Cf. Archives de Berne. *Kirchliche Angelegenheiten.*
6. Herminjard, t. VII, p. 193.

Le 2 juillet 1541, Toussain dit au sujet de cette lutte qu'elle lui avait été plus sensible que tout ce qu'il avait souffert jusque-là. Hélas ! il n'était pas au bout de ses souffrances et la « constitution » qu'il avait donnée aux églises de Montbéliard allait subir une attaque bien plus redoutable que celle de Forêt ou de Michel Doubté.



LE DUC CHRISTOPHE DE WURTEMBERG

CHAPITRE IV.

1542-1545

Le duc Christophe à Montbéliard. Son caractère. Premier effort des luthériens. La liturgie de 1536. Jean Engelmann. Résistance de Toussain et de ses collègues. Appel à Farel et à Calvin. Toussain s'éloigne et se retire à Bâle.

Nous sommes en 1542. Jusqu'alors, le comte Georges avait vécu en bonne intelligence avec le duc Ulric, son frère. Il l'avait toujours soutenu dans les mauvais jours. Il lui avait même prêté de l'argent. C'est ce qui l'amena plus tard à réclamer, d'une manière qu'Ulric considéra comme une atteinte à l'amitié fraternelle, l'arriéré de tout ce qui lui était dû. La situation d'Ulric était loin encore d'être assurée. Il avait besoin de toutes ses ressources pour la consolider. Aussi entra-t-il, contre son frère, dans une violente colère, en lui ordonnant, sur l'heure, de quitter le comté de Montbéliard, dont il lui avait confié le gouvernement. En même temps, il faisait revenir auprès de lui le prince Christophe, alors en France, et lui confiait l'administration du pays enlevée au comte Georges. Cet incident politique devait avoir un grave contre-coup sur la marche de l'œuvre réformatrice a Montbéliard. C'est ce qui nous force à nous arrêter un instant devant la figure du jeune prince qui allait veiller, sous l'autorité de son père, aux destinées du comté de Montbéliard.

Il serait difficile d'imaginer roman plus tragique et plus mouvementé que la vie du prince Christophe. Né à Urach, en 1515, il est à sept mois abandonné par sa mère fuyant l'irritation d'Ulric. A quatre ans, ce pauvre petit prince est assiégé dans Tubingue, conduit à ses oncles de Bavière qui ne prennent pas soin de lui, puis en Autriche où il est presque abandonné à Innspruck. Par miracle, on lui donne deux

précepteurs remarquables[1] qui prennent à cœur de développer les beaux dons qu'il avait reçus de Dieu. Conduit un peu plus tard à la cour de Vienne, il attire l'attention de l'empereur, qui le prend en affection, le fait coucher dans sa chambre, en fait son lecteur intime. Il put faire à la cour de Vienne où le bon et le mauvais se mêlaient étrangement, d'utiles expériences. Ce fut pour lui un instructif spectacle que d'assister au couronnement de l'empereur à Bologne, de voir l'attitude caressante de Charles-Quint à l'égard du pape, quand il savait si bien comment l'empereur parlait du Saint-Père dans la vie privée. A la diète d'Augsbourg où il accompagnait l'empereur, il vit pour la première fois assemblé tout ce qu'il y avait d'illustre parmi les princes allemands, et il put se dire qu'il pourrait peut-être, lui aussi, adresser un jour à l'empereur les fières paroles de Philippe de Hesse, si la fortune lui était moins sévère qu'à son malheureux père. A cette même diète, il vit l'archiduc Ferdinand publiquement investi de son duché héréditaire de Wurtemberg et il comprit alors les messages secrets que lui avaient fait tenir quelques princes allemands. L'empereur put voir qu'un certain nombre de princes, et les princes de Bavière en particulier, n'avaient pas oublié les droits du jeune Christophe. La diète d'Augsbourg déposa dans le cœur de ce dernier les germes d'un mécontentement qui alla grandissant. L'empereur résolut alors de l'envoyer en Espagne et de l'enfermer dans un couvent, où il pourrait oublier et son père et son duché héréditaire. Le coup de main était d'autant plus facile que Christophe suivait habituellement la cour et qu'il avait résolu de faire un voyage en Italie et en Espagne. La cour était arrivée dans les montagnes du Tyrol, lorsque le prince, averti peut-être, sentit qu'il n'avait qu'un moyen d'échapper aux dangers qui le menaçaient. Soutenu et conseillé par son excellent précepteur, Michel Tifferni, il s'enfuit et parvint à travers mille dangers auprès de son oncle à Landshut.

Ce n'était que la seconde période de sa vie tourmentée qui

1. Michel Tifferni, l'un d'eux, est appelé par Th. Schnepff : *Homo praeter exquisitam eruditionem innocentissimus et optimus.*
Oratio de vita et morte Christophori ducis, Tubingue, 1570, p. 13.

commençait. Deux ans après, Ulric réussissait à reconquérir son duché et rentrait triomphant à Stuttgart. Christophe se rendit auprès de lui et fit seulement alors la connaissance personnelle de son père. Il espérait peut-être trouver auprès de lui un refuge après tant d'aventures. Mais Ulric, soupçonneux comme tous ceux dont la vie n'a été qu'une suite de revers, ne put oublier que l'on avait eu l'intention de lui accorder une pension et de donner le duché à son fils. Il le croyait d'ailleurs étroitement uni à ses oncles de Bavière et c'est ce qui le décida a éloigner de lui le malheureux jeune prince. Il l'envoya alors à la cour de France en lui promettant une pension qu'il oublia de payer. Christophe resta huit ans à la cour de France, fort bien vu de François Ier, le suivant dans ses expéditions et montrant à la guerre un courage qui excita maintes fois la jalousie de quelques-uns de ses compagnons d'armes.

Lorsqu'Ulric fut brouillé avec le comte Georges, il se souvint qu'il avait un fils et il lui fit dire que, s'il voulait se conduire en fils respectueux et obéissant, il le rappellerait auprès de lui et le traiterait comme son enfant.

Christophe répondit à cet appel, c'est ainsi qu'Ulric put lui confier l'administration de Montbéliard, où il entra le 22 juillet 1542.

Au moment où il arrivait dans cette ville, Christophe était un jeune homme de 27 ans, à qui la vie avait été sévère et qui avait vu maintes fois la mort de près. Il avait fréquenté les personnages les plus puissants de l'Europe et il avait été singulièrement mûri par toutes les expériences qu'il avait faites au cours de son existence agitée. Sa mémoire était remarquable.[1] Son éducation avait été soignée. Il lisait et écrivait très bien le latin. Il savait à fond le français. Il avait su rester pur au milieu des cours les plus corrompues.

Qu'était-il au point de vue religieux? Sans avoir encore pris couleur au milieu des controverses du temps, il avait

1. *Nam ea quae alii vix chartis (fidis memoriae custodibus) adjuti tenebant, ille memoriter optimo ordine, additis personarum, locorum et similium, quae ex longo intervallo vidisset, circumstantiis, recitabat.* (*Oratio de vita* p. 14.)

cependant déjà donné son adhésion à la cause de l'Evangile. Dès 1537, le grand ami de son père, Philippe de Hesse, avait mis auprès de lui un gentilhomme évangélique en vue de le gagner. Peut-être se souvenait-il des conversations de Charles-Quint sur le St.-Père lorsqu'en 1538, suivant François Ier qui devait avoir à Nice une entrevue avec le pape Paul III, le jeune prince se refusa courageusement à baiser la mule papale, malgré l'exemple que venait de lui donner son maître. D'autre part, son père lui avait fait prendre, avant de le rappeler auprès de lui, l'engagement de maintenir dans ses possessions la religion évangélique.[1]

Les premiers mois du séjour de Christophe à Montbéliard parurent ne devoir rien changer aux affaires religieuses. Le jeune prince se mettait au courant et apprenait à gouverner.

Dans la solitude relative de Montbéliard, il avait repris les habitudes studieuses de ses jeunes années. Il entra en relations avec les hommes les plus distingués de Bâle et de Strasbourg, et pour se faire une opinion personnelle au sujet des discussions théologiques qui passionnaient ses contemporains, il se mit à lire les ouvrages de Luther et de Mélanchton, de Brenz, les écrits des zwingliens et des calvinistes, sans oublier les rispostes des auteurs catholiques.[2] Mais par-dessus tout, il se mit à lire dans sa langue maternelle la Ste-Ecriture, règle suprême de toutes ces controverses. Il penchait, dès cette époque, pour les opinions de Luther.

C'était, au reste, un courant qu'il lui eût été bien difficile de remonter. Il avait entraîné Ulric lui-même qui devait tout aux Suisses. C'était aussi pour les deux princes une nécessité

1. L.-Th. Spittler, *Geschichte Wirtembergs unter der Regierung der Grafen und Herzoge*, 1783. J.-F. Le Bret, *De ecclesiae wirtembergicae renascentis calamitatibus*, Tubingue, 1793, p. 41. J.-Ch. Pfister, *Herzog Christoph*, Tubingue, 1879. B. Kugler, *Christoph Herzog zu Wirtemberg*. 2 vol. 1868, 1872.

2. *Ibi ne quid ocio daretur, lectioni Bibliorum et scriptorum D. Luther ac reliquorum, qui Luthero in repurganda doctrina Ecclesiae* παραστατα *fuerunt, totum se dedit, et fundamentis antea in religione fideliter positis. praeclarum aedificium solidae confirmataeque assensionis superstruxit. Ita ut etiam de gravioribus disputationibus dextre judicaret, fanaticas opiniones, praesertim Cinglianorum toto pectore abominaretur.* (*Oratio de vita...* p. 26).

2. J.-Ch. Pfister, *Herzog Christoph*, p. 174.

politique absolue que de ne pouvoir pas être accusés par leur plus puissant ennemi, l'Empereur, de pactiser avec les sacramentaires et de violer le traité de Cadan. En Wurtemberg, l'influence de Schnepff n'avait pas tardé à prédominer. Blarer avait dû quitter le pays et, dès 1536, une ordonnance ecclésiastique avait fortement accentué la couleur luthérienne dans le culte et les cérémonies.

Il était bien difficile, dans ces conditions, que les églises de Montbéliard restassent tranquillement en possession de l'organisation plutôt zwinglienne donnée par Toussain.

Toussain paraît avoir de bonne heure pressenti l'orage. Peu de temps après l'arrivée du duc Christophe, il semble avoir songé à quitter Montbéliard, car son ami Mathias Erbe est obligé de l'engager à ne pas facilement déserter son église.[1]

Cependant il se rassure et prend courage. Il apprend par Erbe que le comte Georges espère agir sur son neveu pour « qu'il continue à faire avancer les affaires de Christ » et il s'en réjouit. Il appelle Christophe un prince clément et pieux. Mais dès ce moment, quelque chose se prépare, car, dans cette même lettre du 4 mars 1543, Toussain demande à Erbe combien de fois il célèbre la Cène chaque année, si les communiants se présentent à leur pasteur avant de prendre part à la Cène, s'il l'administre privément aux malades.[2]

Et en effet, le prince Christophe prenant parti au milieu des controverses du temps, avait, déjà à cette date, demandé à Schnepff, un prédicateur fidèle et savant, en l'engageant à traduire en latin l'ordonnance wurtembergeoise de 1536 pour l'usage des ministres montbéliardais qui ignoraient l'allemand. La réponse de Schnepff est du 3 juin 1543.[3] Cependant, soit qu'il les ignore, soit qu'il se méprenne sur leur portée, Toussain dans sa correspondance ne se montre pas encore très préoccupé des projets de Christophe qu'il est heureux de voir adhérer à l'Evangile.[4]

1. Herminjard, t. VIII, p. 191.
2. *Ibid.*, p. 293.
3. *Ibid.*, p. 408.
4. *Hic vivo, multis de causis, non sine labore ac molestia, tametsi (gratia Deo) Dux Christophorus animum pulchre adjungat ad Evangelium.* Herminjard, t. VIII, p. 299.

Il a d'autres soucis. Le ministre de Villars, Courtois, a repris la succession de Forêt et polémise contre la correction fraternelle. Réfugié à Neuchâtel auprès de Chaponneau, son beau-père, Courtois a répandu contre Toussain toutes sortes de calomnies. Vers la fin de mars 1543, Toussain a eu avec lui, à Neuchâtel même, une explication orageuse qui a tourné à la confusion de Courtois forcé de demander pardon.[1]

D'autre part, pendant que des rumeurs inquiétantes commencent à circuler au sujet de l'ordonnance luthérienne que Christophe veut établir à Montbéliard, [2] le catholicisme relève la tête. Un docteur italien est venu à Montbéliard dans l'espoir de ramener au papisme le prince et le peuple.

Toussain, délégué par ses collègues pour lui résister en face, a disputé avec lui tout un jour. Battu dans sa discussion, le docteur italien s'est répandu en blasphèmes et en injures sans épargner les princes eux-mêmes. Irrité de cette attitude, Christophe le fit chasser dès le lendemain, malgré l'avis de Toussain et des ministres qui préféraient à la violence les victoires de la parole.[3] Le bruit courut à Montbéliard que le docteur étranger y avait été envoyé par les ducs de Bavière pour tenter de ramener leur neveu à la foi catholique. Une heure grave a sonné pour le réformateur. Il écrit à Farel que tout vacille à Montbéliard troublé par Satan et que, dans ces circonstances, il ne peut songer à aller à Metz.

Et en effet, les rumeurs dont L'Archer entretenait Farel n'étaient pas vaines. Christophe avait décidément adhéré au luthéranisme, et désireux en outre de plaire à son père toujours soupçonneux à son égard, il avait résolu d'introduire à

1. Herminjard, t. VIII, p. 301. Il est nécessaire de rectifier à cette page les notes 3 et 7 de M. Herminjard. Courtois n'a pas été pasteur à Glay, puis à Villars, mais à Villars seulement dont Glay dépendait alors. Les églises de Montbéliard n'avaient pas reçu de Farel « les cérémonies de l'église neuchâteloise ». Elles avaient reçu de Toussain, comme nous l'avons vu, une organisation et des cérémonies qui différaient en beaucoup de points de la pratique du réformateur neuchâtelois.

2. Voyez la lettre de Jean L'Archer à Farel du 27 mars 1543. Herminjard, t. VIII, p. 301.

3. *Contra nostram voluntatem,* dit expressément Toussain. Herminjard, t. VIII, p. 420.

Montbéliard la règle qui régissait les églises de Wurtemberg. Il s'était adressé à Schnepff lui demandant à la fois, nous l'avons vu, un pasteur et la traduction de l'ordonnance de 1536. Schnepff dont le luthéranisme allait s'accentuant, avait répondu avec empressement à l'appel du jeune prince et, en cette même année 1543, il avait fait imprimer à Tubingue la *Regula* destinée à être introduite à Montbéliard.[1]

Arrêtons-nous un instant devant ce monument de la piété luthérienne, afin de mieux mesurer la grandeur des changements qui allaient être opérés dans les églises jusque-là régies, quant aux cérémonies, par la *Forme des prières* de Toussain.

Nous avons vu que les idées zwingliennes avaient eu une réelle influence sur la réforme religieuse de 1534, en Wurtemberg. Les images, tableaux, statues, décorations d'autel avaient été enlevées. Le duc lui-même les avait fait disparaître de la chapelle de la cour. Quant aux formes mêmes du culte, on s'était surtout préoccupé de supprimer tout ce qui rappelait la messe. On donna d'abord au culte la forme adoptée à Reutlingen par Alber. Elle avait la simplicité réformée. Le chant des paroles de l'institution, le service d'autel, sauf pour la Cène, l'élévation du pain et de la coupe dans la Cène, les chasubles furent supprimés. Parmi les fêtes, on garda cependant comme venant de l'antiquité chrétienne la fête des apôtres.

C'est cet état de choses et cette simplicité trop zwinglienne que l'ordonnance ecclésiastique de 1536 venait modifier et corriger.[2]

Cette ordonnance avait été composée par Schnepff et revue par Brenz. Schnepff avait d'ailleurs utilisé l'ordonnance de Brandebourg et Nuremberg dans laquelle il y avait aussi beaucoup de Brenz.[3] Il n'avait pas négligé davantage les prières composées par Luther déjà en usage en Allemagne. Ces emprunts n'enlèvent rien à Schnepff de l'honneur d'avoir composé cette

1. *Ecclesiasticorum rituum et caeremoniarum ducatus Wirtenbergensis Regula, in usum quorundam parochorum, germanice nescientum, e germanico in latinum versa.* Tubingue, Ulric Morhardt, 1543.

2. Chr.-Fr. Stälin, *Wirtembergische Geschichte*, t. IV, p. 403.

3. Cf. Richter, *Kirchenordnungen*, t. I, p. 265.

œuvre liturgique, simple, claire, biblique, qui mérite de nous retenir un moment.

Elle s'ouvre par une introduction qui expose le but poursuivi par la publication de l'ordonnance. Il ne faut pas attribuer trop d'importance à la différence des cérémonies dans l'Eglise, dit l'auteur, si la doctrine chrétienne est maintenue, si la Parole et les sacrements à l'aide desquels Christ notre pain céleste est distribué aux fidèles sont conservés purs. Il est juste cependant de se souvenir de la parole de St.-Paul et de veiller à ce que tout se fasse honnêtement et avec ordre dans l'Eglise de Christ. C'est dans ce but que nous proposons cette ordonnance qui devra être inviolablement observée.[1] D'ailleurs, l'observation de cette règle ne saurait constituer un mérite devant Dieu ni une expiation, car Christ est notre expiation. Les sacrements ne rappellent en rien le chaos infini des cérémonies papistiques, tout doit être établi sur l'Evangile.

On n'usera dans ces cérémonies que de la langue du peuple afin que tous puissent comprendre et profiter.

L'auteur passe ensuite au premier article de l'ordonnance relatif à l'enseignement. On sent que Schnepff veut que les ministres consacrent tous leurs soins à imprégner leurs auditeurs de l'Evangile. Là où l'Evangile n'a pas encore été annoncé, ils doivent d'abord exposer successivement les rudiments de la doctrine chrétienne, c'est-à-dire le catéchisme, pour assurer un fondement solide au futur édifice. Cela fait, ils passeront aux dominicales et les expliqueront au peuple. Après quoi, ils pourront prendre un Evangile et l'expliquer depuis le premier chapitre jusqu'au dernier. En outre, pour que toute l'Eglise s'accoutume à l'Evangile, on lira chaque dimanche, du haut de la chaire, un chapitre entier du Nouveau-Testament. Cette lecture faite, on chantera, puis on passera au sermon proprement dit. Il sera suivi de prières dont l'ordonnance fournit quelques formules. Le sermon ne devra pas durer plus d'une heure le dimanche, plus d'une demi-heure dans les services de semaine. Il faut que la parole

1. Il y a ici entre cette exigence et les prémisses de l'auteur une contradiction qui sera plus tard l'occasion de bien des troubles.

de Dieu habite richement en nous, mais il ne faut pas fatiguer le peuple par de fastidieuses et d'inutiles longueurs.[1] Principe excellent, trop oublié dans la suite.

Le second article est consacré au chant. Il doit être introduit dans les églises et cultivé avec le plus grand soin. Partout où cela est possible, qu'il n'y ait pas un service sans chant.[2]

Quant aux vêtements des ministres, l'ordonnance supprime l'habit de chœur toléré jusque-là. Que les ministres se vêtent simplement, sans imiter dans leur extérieur ni les pharisiens ni les militaires.[3]

Le quatrième article traite des jours de fête. Bien que pour le chrétien tous les jours soient consacrés à Dieu, c'est notre nature même qui rend nécessaire de mettre à part, mais sans rigueur et sans étroitesse, des jours consacrés au repos et au culte divin.[4] Il est impossible de rappeler en un seul jour l'immensité des bienfaits reçus de Dieu en Jésus-Christ, il sera donc utile d'instituer des fêtes qui célèbreront l'œuvre de notre salut dans la succession naturelle imposée par Dieu aux événements. Les jours de fêtes seront donc : les dimanches, puis Noël, la Circoncision, Pâques, l'Ascension, la Pentecôte. Ces jours seront spécialement consacrés à Dieu et au culte qui lui est dû. Mais le chrétien n'est pas asservi à ces jours et si, après le culte, il a nécessairement quelque devoir privé ou public à remplir, il peut s'en acquitter sans scrupule de conscience.[5] On remarquera la largeur de ces vues.

A côté de ces fêtes, il y en aura d'autres comme l'Epiphanie,

1. *Non debent contiones publicae nimium prolixae et fastidiosae esse..... Ne prolixitate fastidiosa et auditor defatigetur, et oscitantius instar nauseabundi stomachi, pabulum. animae suae venetur.*

2. *Volumus et jubemus ut et hoc pietatis tyrocinium, in ecclesias invehatur et summo studio excolatur.*

3. *Utantur vero veste simplici, neque immodica prolixitate, pharisaicum quiddam referente, neque indecora brevitate, aut alia vanitate, militarem habitum imitante.*

4. *Exigit tam corporis quam animae imbecillitas, ut certi quidem dies, sine conscientiae tamen periculosa et laqueosa obstrictione, deligantur....*

5. *Nimirum ut hiis quidem diebus audiendo verbo Dei, precibus et orationibus, et reliquo cultui summo studio incumbatur : at si vel publica, vel privata necessitas exigeret, cultu solito absoluto, sine conscientiae scrupulo, tempori et necessitati etiam inserviri queat.*

le Jeudi-Saint, le Vendredi-Saint ou le jour de la Passion, l'Annonciation, la purification de Marie, la fête de chacun des apôtres, la St-Jean-Baptiste. Ces jours-là, on suivra les services le matin, on travaillera l'après-midi.

Le cinquième article traite de la manière d'administrer la Cène. Elle doit être célébrée six fois par an, tous les deux mois et dans l'intervalle, elle peut être administrée à tous ceux qui pourraient la désirer.

Le dimanche qui précédera la célébration de la Cène, le ministre l'annoncera à l'église afin que les fidèles puissent se préparer.

Le samedi avant la communion, il y aura, à l'heure des anciennes vêpres, un court sermon sur la Cène et son usage. Le chant des psaumes commencera et terminera ce service. Après le second chant, le ministre encore en chaire, exhortera les fidèles désireux de communier à rester dans l'église pour être comptés et examinés. Le ministre prendra à part ceux qui lui paraîtront trop peu préparés ou chancelants dans leur conscience et il s'efforcera de les instruire.

Ceux des fidèlesqui ne pourraient, à cause de l'éloignement, assister à cet examen du samedi, devront se présenter le dimanche matin au ministre, car personne ne peut être admis à la Cène sans avoir été examiné.[1]

Si quelque pécheur scandaleux se présente, le pasteur ne l'admettra point. Il le prendra à part et l'exhortera à la repentance et à la conversion, mais avec douceur et modération, en se souvenant de la parole du prophète que Dieu ne brise point le roseau froissé [2]

Voilà pour la préparation de la Cène. Quant à la cérémonie elle-même, elle devait se passer de la manière suivante : on chantait d'abord le *Veni sancte Spiritus* en langue vulgaire et quelques psaumes ou cantiques adaptés à la cérémonie. Puis le pasteur monte en chaire et prêche sur l'institution et l'usage

1. *Et inexploratus nequaquam admittatur, nec suopte arbitrio accedere praesumat.*

2. *Hac tamen moderatione adhibita, ut clementer et moderate omnia, sine ulla contumelia aut proscissione fiant. Calamus enim conquassatus, juxta propheticum oraculum, non est confringendus sed sarciendus.*

de la Cène du Seigneur. Ensuite, pendant que de la chaire, il se rend à l'autel, l'Eglise chante le Symbole ou un cantique approprié. Il faut qu'il y ait sur l'autel autant de pain et de vin qu'il en faudra aux communiants, mais ni plus ni moins.[1]

Le pasteur, debout devant l'autel et tourné vers le peuple, lui adresse une courte exhortation rappelant l'institution de la Cène et sa valeur pour l'âme pécheresse. Il récite ensuite la confession des péchés suivie par une formule d'absolution. Après l'absolution. l'Eglise chante l'Oraison dominicale qui est elle-même aussi une vraie confession des péchés. Après quoi le pasteur, se plaçant derrière l'autel, le visage tourné vers le peuple et ayant devant lui les espèces de la Cène, récite à haute et intelligible voix les paroles de l'institution d'après Saint-Paul. Puis, les communiants s'approchent de l'autel pour y recevoir d'un côté le corps, de l'autre le sang de Christ.[2]

Pendant la distribution de l'Eucharistie, l'Eglise chante un cantique connu : *Gott sey gelobet* ou : *Jesus-Christus unser Heilandt*, ou un autre. La Cène distribuée, le ministre récite en langue vulgaire une prière d'actions de grâces et termine par la bénédiction.

D'autre part, s'il arrive soit aux femmes enceintes, soit à quelque autre personne de demander à prendre la Cène, soit un dimanche, soit un jour de semaine, elle ne leur sera pas refusée, pas plus qu'elle ne pourra l'être aux malades et aux moribonds. Ni les uns ni les autres ne sont des excommuniés et ils ont droit à recevoir leur part des bénédictions communes.

Voici comment la Cène devra être administrée aux malades. Le ministre lira I Cor. XI et y ajoutera une courte exhortation sur la Cène, son usage, la manière de s'y préparer. Si cela est

1. *Tantum vini et panis altari imponendum est, quantum ecclesiae communicaturae sufficere queat, ne videlicet quid desit aut redundet, sed ut panis et vini mensura, communicaturorum numero respondeat, et omnia ita gerantur, ne quisquam inde pius merito offendi queat.*

2. *Recitatis verbis cœnae dominicae, populus communicaturus accedat, ab altero cornu altaris corpus Christi, et cornu illi opposito, sanguinem e manibus ministri accipiat.*

agréable au malade, il fera sortir les assistants. puis il l'examinera avec soin, l'instruira, le consolera, le fortifiera dans sa foi. Cela fait et les parents rappelés, il récitera la confession publique des péchés suivie de l'absolution. Il consacrera enfin l'Eucharistie en récitant les paroles : *Notre Seigneur J.-C., la nuit qu'il fut livré,* etc. Le malade ayant pris le corps et le sang de Christ, il le quittera après l'avoir confié à Dieu.

Avant de passer à l'administration du baptême, nous avons à voir par quel service l'ordonnance de 1536 remplace les vêpres du catholicisme.

Au commencement de ce service de l'après-midi, on chante un ou plusieurs psaumes. Puis, pendant une demi-heure, on traite du catéchisme et cela, avec ordre en suivant, par exemple, les points du catéchisme donné plus loin dans l'ordonnance et qui est celui de Brenz. Il faut que cette explication soit simple, familière, accessible absolument à tous.[1] L'explication terminée, on chante encore un psaume et le service se termine par la bénédiction.

Passons maintenant au baptême.

Quand un enfant est apporté pour être baptisé, le ministre doit commencer la cérémonie par une exhortation qui ne peut être supprimée qu'en cas de nécessité absolue. Elle insiste en effet avec force sur l'importance très grande du baptême.

Après cette exhortation, le ministre demande le nom donné à l'enfant. Puis il prie pour lui.[2] Il lit ensuite le récit de Marc X et récite encore le *Notre-Père*. Enfin il s'adresse aux parrains de l'enfant.

D. Demandez-vous que cet enfant soit baptisé au nom de J.-C. et incorporé à la sainte Eglise par le symbole extérieur du baptême ?

R. Oui.

Le ministre asperge alors trois fois l'enfant, prononce la

1. *Nam per sacrum baptisma in aeternam vitam regeneramur, filii dei, cœlestis patris haeredes, et Christi Jehsu domini nostri cohaeredes efficimur, cives sanctorum et domestici dei censemur.*

2. *Te invoco super hunc servum tuum N. qui donum baptismatis petit.* Cette fiction un peu forte de faire demander le baptême par l'enfant lui-même a disparu plus tard de la liturgie wurtembergeoise.

formule du baptême et congédie l'assemblée, après avoir insisté sur la responsabilité des parrains et sur la nécessité pour tous, même pour les enfants, de prendre une part sérieuse à cette grave cérémonie.

Il est d'ailleurs si important que le baptême ne soit jamais omis que notre formulaire regarde comme une pieuse habitude conservée avec raison du catholicisme, la coutume de l'ondoiement. Lorsqu'un enfant sera en danger de mort, il pourra être baptisé soit par les sages-femmes, soit par tout autre témoin. S'il échappe au danger, il sera ensuite simplement présenté à l'église sans que le baptême soit recommencé.

L'ordonnance donne ensuite la formule de célébration du mariage et une instruction de Brenz sur la manière de consoler les mourants pour passer enfin aux cérémonies de la sépulture.

Les funérailles des fidèles doivent être accomplies en toute révérence avec le concours des voisins et amis, de manière qu'elles soient une véritable profession de foi en la résurrection des morts.

Quand il y aura un mort dans une paroisse, le pasteur, au cimetière ou dans le temple voisin, lira et expliquera le passage I Thess. IV, de manière à inculquer la foi en la résurrection des morts et à adoucir la tristesse et la douleur des affligés et des assistants. Puis, il confiera le défunt aux mains clémentes de Dieu le Père et après avoir prié avec l'église, il la congédiera en lui donnant la bénédiction.

L'ordonnance donne ensuite le Petit catéchisme de Brenz et enfin un certain nombre de formules de prières pour les fêtes chrétiennes, pour les circonstances diverses de la vie, pour le magistrat, pour les ministres de l'Eglise, pour la paix, pour les femmes enceintes, etc..[1]

1. Voyez sur l'ordonnance de 1536 : *Sattler*, t. III. J. F. Le Bret, *De primitiva ecclesiae Wirtembergicae repurgatae disciplina et doctrina*, § 31. Zahn, *Versuch einer Reformationsgeschichte des Herzogthums Würtemberg*, 1791, p. 124. Karl Mann, *Die Reformation Würtembergs unter Herzog Ulrich*, Stuttgart, 1836, p. 101.

On lit à la dernière page de l'édition latine que nous avons sous les yeux :

ELABORATA TUBINGAE
AB ULRICHO MORHARDO ANNO
MDXLIII

Tel était le réglement ecclésiastique que le duc Christophe se proposait d'introduire à Montbéliard. Ce document renferme des choses remarquables. Il respire la piété et la foi, une piété profonde et une foi éclairée. Il laisse tomber bien des usages, comme l'exorcisme par exemple, dont le luthéranisme allemand a eu de la peine à se débarrasser. En même temps, il fait preuve de largeur à l'égard d'usages qui ne sont plus les nôtres, mais qu'il était peut-être sage, à cette époque, de respecter et de faire servir à l'édification. Il renferme des prières d'une haute inspiration chrétienne. Mais ce qui nous a peut-être le plus frappé, c'est l'amour du pauvre peuple, le souci de mettre les plus modestes au bénéfice des bienfaits de l'Evangile.

Devons-nous donc nous réjouir de voir cette ordonnance introduite à Montbéliard ? Non. En 1543, Montbéliard avait, depuis plusieurs années, ses habitudes, ses usages liturgiques et autres qu'il eût été plus sage de lui laisser.

C'était bien l'avis du pieux ministre de Riquewir, Erbe. Consulté à ce sujet par Toussain, il lui avait répondu qu'il serait bien dangereux d'imposer déjà à une église nouvellement expurgée du papisme et établie à peu près sur le modèle des églises réformées du voisinage, de nouvelles cérémonies et de nouveaux règlements.

Toussain ne voit que trop le danger. Il se place pour s'opposer aux projets de Christophe, au point de vue de la sagesse pratique, de l'opportunité, de l'édification. Ecoutons-le exposer ses angoisses à son ami Erbe. « Nous avons, par exemple, dit-il, notre catéchisme, notre manière de célébrer les sacrements, s'il faut changer cela, que dira le peuple ? Nous avons aboli les fêtes de la Vierge et des saints vers lesquelles ce peuple n'était que trop porté, s'il faut les rétablir, que penseront les faibles, que diront les adversaires ! Cela fera-t-il autre chose que de prostituer notre ministère, fortifier l'ido-

lâtrie et jeter plus que jamais les consciences faibles dans le trouble et la confusion ? »[1]

Toussain ne sait que faire. S'il quitte Montbéliard, il sera accusé de déserter lâchement son église ; s'il demeure, il sera blâmé par d'autres. Il vide son cœur dans celui d'Erbe en lui recommandant encore le silence [2]. Il l'avertit en même temps de la venue du ministre allemand demandé par Christophe. Engelmann est en effet arrivé à Montbéliard. Avec sa tendance à l'indulgence, le bon Toussain l'accueille comme un frère.[3]

Puis, préoccupé toujours par l'ordonnance de Christophe, il demande à Erbe s'il sait ce que pense Luther de l'adoration eucharistique. Jusqu'alors il a lui-même enseigné en toute bonne conscience que l'Eucharistie ne pouvait être adorée, ni les images tolérées.[4] Mais il y a a Montbéliard des gens qui tiennent cela pour mauvais, particulièrement un homme que Toussain ne nomme pas, qui n'est pas Engelmann dont il vient d'être question. ni Christophe dont il ne

1. Herminjard, t. VIII, p. 463. Rectifions ici l'affirmation de M. Herminjard (note 3), qui pense que les églises de Montbéliard avaient été réformées sur le modèle de l'église neuchâteloise. Nous avons déjà vu que la liturgie de Toussain était très différente de celle de Neuchâtel. « Nous ne savons pas, dit M. Herminjard, quel catéchisme était usité à Montbéliard (note 5). » C'était le catéchisme de Toussain. Quant à celui qui se trouve dans la liturgie wurtembergeoise éditée par Schnepff. c'était le petit catéchisme de Brenz.

2. *Ibid.*, lettre du 29 juillet 1543.

3. *Verbi minister ille qui nuper venit, Joannes nomine, natione Bavarus, homo non indoctus, aetatis satis matura, compositisque moribus, videtur bonus vir esse.* (*Ibid.*, p. 463.)

4. La lettre de Jean L'Archer à Farel (Herminjard, t.VIII.p.300) prouve qu'au mois de mars 1543, on connaissait déjà à Montbéliard le texte de l'ordonnance dont la traduction imprimée n'arriva que plus tard. Les ministres de Neuchâtel en eurent aussi connaissance et s'en moquèrent fort (*quomodo multi ex nostris irriserunt !*). Michel Doubté revenant de Montbéliard. racontait que Christophe voulait faire rétablir les crucifix, les prières pour les morts, etc., et L'Archer ajoute qu'il n'est pas question de cela dans l'ordonnance. C'est vrai, mais les questions de Toussain à Erbe montrent bien qu'il y avait à Montbéliard un petit groupe de luthériens pour qui l'ordonnance était trop modérée et qui entendaient rétablir dans le pays de Montbéliard ce qui avait été rétabli dans le Wurtemberg où, après le départ de Blarer, le sentiment de Schnepff sur les images avait fini par prévaloir.

parlerait pas sur ce ton et qui est désigné comme le véritable auteur des malheurs de Toussain et de son église ? Ne serait-ce pas celui que Toussain, dans une autre lettre, désignera comme un de ses principaux adversaires, un luthérien déterminé qui avait amené Christophe à l'Evangile, qui influait sur son esprit, et qui l'avait poussé sans doute à demander à Schnepff et le prédicateur qui venait d'arriver et la traduction de l'ordonnance que l'on projetait d'imposer aux églises de Montbéliard ? Un seul homme, en dehors de Christophe, était assez influent pour pouvoir être appelé par Toussain « l'auteur de nos maux *nostrorum malorum author*, c'était l'ancien précepteur du prince, son sauveur dans les montagnes du Tyrol, son ami éprouvé et son intendant général à Montbéliard, Michel Tifferni.

Quoi qu'il en soit de cette hypothèse, le groupe de ceux qui voulaient, sans tenir compte des circonstances, mettre le pays de Montbéliard sur le même pied que le Wurtemberg, trouva bientôt un utile auxiliaire dans le ministre que Schnepff envoyait au duc Christophe. Jean Engelmann était un de ces hommes de second rang très redoutables dans la vie pratique, parce qu'ils mettent leur obstination et leur gloire à défendre en toutes choses l'opinion de ceux qu'ils ont choisis pour maîtres. Ne leur demandez pas ce qu'ils pensent, ce que leur conscience leur dicte, ce que la réflexion leur suggère ; ils ne pensent qu'à discerner l'avis de leur maître et à dire : c'est le mien.[1] Engelmann est un des types de l'espèce et le bon Toussain qui l'avait si bien accueilli put bientôt se convaincre qu'il ne tiendrait aucun compte de la situation de l'église de Montbéliard, ni des hommes ni des circonstances et qu'il n'enseignerait sur les points controversés que ce qu'il voudrait, croirait ou lirait dans les livres de ses précepteurs.[2] Avant de céder aux exigences des luthériens et

1. Vers le mois d'août 1543 Toussain écrit au sujet d'Engelmann : *Nostrum hic appellavi de concione, ea qua potui lenitate, sed dicit se suos habere praeceptores, Lutherum videlicet et Brentium, a quibus discedere nolit, nihilque vel docuisse, vel docturum quod illi non doceant.* Herminjard, t. VIII, p. 465.

2. *Nam haec me gravius perturbant quam ut vel verbis vel literis explicare possim, praesertim quod videam hunc nostrum nullam hic ecclesiae*

d'Engelmann, Toussain résolut de consulter sur les points en discussion ses frères de Neuchâtel et de Genève auxquels les églises de Montbéliard avaient tant d'obligations. Deux ministres furent chargés d'aller auprès de Farel et de Calvin et de rapporter leur avis.

Calvin répondit par une lettre datée de Genève le 7 octobre 1543, et adressée à la classe de Montbéliard. Il sera intéressant de savoir ce que le réformateur pense de l'ordonnance ecclésiastique que nous avons analysée.

Il lui paraît utile et salutaire que les communiants soient examinés avant d'être autorisés à prendre la Cène,[1] mais il faut veiller à ce que cet usage ne se corrompe pas. Il admet de même que la Cène soit administrée aux malades, mais pour qu'il y ait « Communion », il faut au moins qu'il y ait quelques fidèles pour rompre le pain avec eux.[2] Quant à accorder la Cène à une seule personne sur son simple désir, c'est absurde, c'est soumettre le bon ordre de l'église à l'arbitraire d'un seul.

Quant à permettre le baptême aux sages-femmes, c'est une profanation impie et sacrilège. Ici, si le prince vous presse, il faut résister jusqu'au sang à cette intolérable superstition.[3]

Calvin n'a pas d'objection à la cérémonie proposée pour la sépulture, pourvu que le corps ne soit pas porté dans le temple, mais de suite au cimetière.

Quant à la sonnerie des cloches, l'affaire ne vaut pas la

nostrae rationem habiturum, sed quae volet solum, sibique persuasum habet, aut leget in libris suorum praeceptorum, docturum.

1. *Ut se repraesentent ministro et offerant ad examen qui Cœnae dominicae communicare volunt, adeo non displicet, ut potius id censeam ultro a vobis omnibus esse expetendum.*

2. *De Coenae administratione ita sentio : libenter admittendum esse hunc morem, ut apud ægrotos celebretur communio... hac tamen lege, ut sit vera communio, hoc est, ut panis in coetu aliquo fidelium frangatur.*

3. *Baptismum obstetricibus permittere impia et sacrilega est baptismi profanatio. Ergo hoc caput non tantum repudiandum judico : verum si urgere vos Princeps ultra modum pergat, usque ad sanguinem resistendum, potius quam huic non tolerandae superstitioni consentiatis.* Herminjard, t. IX, p. 63 et suiv. Calvin dit ailleurs : *Ubi enim mulieribus dictum est : Ite, baptizate?* (*Ibid.*, p. 115.)

peine qu'on la discute. Au contraire, il faut se montrer plus ferme au sujet des fêtes. Il en est qu'il faut rejeter parce qu'elles sont inutiles à l'édification et parce qu'elles portent un cachet de superstition, parmi elles, par exemple, la Conception, l'Assomption de la Vierge. En terminant, le réformateur de Genève invite les ministres de Montbéliard à ne pas se montrer difficiles et d'humeur intraitable, à céder sur tous les points où ils pourront le faire en conscience.

Nous n'avons plus l'avis des pasteurs de Neuchâtel, mais nous savons qu'il était conforme à celui de Calvin.[1]

Toussain fut réjoui des lettres de ses amis[2], il leur répondit que leur avis était pieux et chrétien, que ses collègues et lui le suivraient.[3] Au reste, il ne s'était pas borné à consulter seulement Farel et Calvin, il avait écrit aussi à ses amis de langue allemande qui avaient répondu à peu près dans le même sens en conseillant de céder, sauf sur un point, celui du baptême par les sages-femmes.[4]

Toute la fin de l'année 1543 fut remplie par ces luttes et ces consultations. Toussain, conformément à l'avis de ses amis, allait céder et accepter l'ordonnance, sauf sur les quelques points indiqués, lorsqu'il se trouva en face de nouvelles exigences de ses adversaires.

Comme on pouvait s'y attendre, la question des formes et des cérémonies avait réveillé la question dogmatique. La doctrine des ministres qui résistaient ainsi sur les cérémonies, était-elle bien correcte ? On voulut s'en assurer, et on demanda à Toussain et à ses collègues de fournir leur confession de foi en ce qui touche les sacrements.

Ils s'exécutèrent le 4 janvier 1544 et remirent au duc Christophe la confession demandée.[5]

1. L'avis des ministres de Neuchâtel avait été pris en présence de S. Sulzer qui se trouvait alors dans cette ville. Sulzer s'était montré hésitant au sujet du baptême par les sages-femmes et cela déplut fort à Calvin quand il l'apprit. Cf. Herminjard, t. IX, p. 97, 115

2. Herminjard, t. IX, p. 101.

3. *Ibid.*, p. 92.

4. Herminjard, t. IX, p. 130.

5. V. Pièces justificatives, n° 19. Calvin a appelé plus tard cette confession : *Brevem quidem et simplicem, sed meo judicio, piam et orthodoxam.* Herminjard, t. IX, p. 336.

Avec St.-Augustin et les scolastiques, ils définissent le sacrement, le signe visible, la forme, d'une grâce invisible *sacrae rei signum et invisibilis gratiae visibilem formam.*

Dans le baptême, le signe, la forme visible, c'est l'eau ; la grâce invisible qui est donnée avec l'eau, c'est la rémission des péchés et la communication de l'Esprit Saint par Jésus-Christ.

Dans la Cène, le signe et la forme visibles, c'est le pain et le vin : la grâce invisible donnée avec le signe, c'est le corps de Christ livré pour nous et son sang répandu pour nos péchés.

Cette définition permet à Toussain d'affirmer que c'est le vrai corps et le vrai sang du Seigneur qui nous est donné dans la Cène pour la nourriture de nos âmes, mais il va de soi, d'après les prémisses posées, qu'il n'y a rien là de matériel, il s'agit d'un corps céleste, spirituel.

Les luthériens se contentèrent de cette confession, mais bientôt ils accentuèrent leurs exigences au sujet des fêtes et des cérémonies. Ce que voulait Engelmann et ses inspirateurs, c'était la stricte observation de l'ordonnance avec les fêtes de la vierge, des apôtres, de quelques autres saints et même quelque chose encore comme les statues [1]. Elles avaient été rétablies en Wurtemberg, pourquoi pas à Montbéliard ?

Sur tous ces points, Toussain ne pouvait céder. Dans sa détresse, il écrit de nouveau à ses amis de Suisse [2]. Il y perdra la vie s'il le faut [3]. Le mot n'est pas d'une exagération ridicule. Dans un voyage en Wurtemberg, Engelmann aidé de Schnepff avait fini par fort indisposer le duc à l'égard de Toussain et de la Garenne [4]. Aussi, le 24 mai 1544, avait-il mandé au duc Christophe de les faire appeler devant le conseil, de leur enjoindre l'exécution littérale de l'ordonnance, et s'ils s'y refusent, de les congédier immédiatement. S'ils se per-

1. Herminjard, t. IX, p. 148. Lettre du 15 janvier 1544.

2. *Ibid.*, p. 160, 172, 181.

3. *Cervices nostras ipsis potius daturi, quam ut hic quicquam nobis consentientibus instituatur unde possit gloria Dei facile obscurari.* (*Ibid.*, p. 149.)

4. *Sed non conquieverunt adversarii, praecipue autem Aulicus concionator* (Engelmann) *donec in ducatu malis artibus. Schnepfio adjuvante, nova mandata ad omnia quae volebant hic agenda obtinuerint, Principesque a nobis alienarint.* (*Ibid.*, p. 229.)

mettaient quelques propos mal sonnants, il fallait les appréhender au corps et n'avoir pour eux aucun ménagement.

Un mois après, le 23 avril, le prince Christophe étant de retour à Montbéliard, Engelmann réunit les ministres. Ils attendent dans le temple de midi à deux heures. Enfin Engelmann paraît et leur dit avec une joie affectée d'attendre les conseillers. Il y avait parmi ces derniers un homme resté catholique et d'autres qui étaient impies. C'est devant eux que l'on veut confondre les ministres par la lecture des ordres venus de Stuttgart et par la défense de se réunir qui leur sera faite comme à de vrais traîtres. Ils arrivent enfin et lisent les ordres sévères d'Ulric au sujet du baptême par les sages-femmes, l'administration de la Cène d'après la liturgie de Schnepff, les fêtes à rétablir, les sonneries, etc.

Les ministres demandent d'abord à se consulter, puis ils sollicitent un délai, mais Engelmann leur déclare qu'ils sont là pour écouter et pour obéir, non pour discuter. Le prince n'accorde plus aucun délai, il s'agit de se soumettre purement et simplement à ce qui vient d'être ordonné. Les ministres déclarent alors et prient qu'on fasse savoir au prince, qu'en conscience, ils ne peuvent accepter les cérémonies prescrites avant d'avoir consulté leurs frères des autres églises. Et en effet, dès le lendemain, ils envoient en Suisse, le régent de l'école de Montbéliard, Erasme Cormier. C'était un samedi. Ce jour même, sans avertir le peuple, sans tenir aucun compte des prières de tous ses collègues, Engelmann faisait sonner les vêpres à l'heure où l'on sonnait autrefois l'*Ave Maria*. Le lendemain dimanche, il faisait sonner pour le culte. Grande clameur en ville. On se demande ce que cela signifie. C'est l'*Ave Maria*, disent les uns. Les autres rendent grâces à Dieu de ce que l'ancienne religion soit rétablie. [1] Pour calmer un peu l'émotion publique, Toussain dut déclarer en chaire que ses collègues et lui n'étaient pas les auteurs de cette innovation subite.

Pour cet acte d'indépendance, Toussain, accusé de sédition

1. L'acte imprudent d'Engelmann eut un contre-coup immédiat dans les villages où le catholicisme releva la tête et où les anciennes superstitions réapparurent. Voy. Pièces justificatives, nº 20.

et de révolte, dut comparaître devant le chancelier Luc Schröteisen, puis devant le prince lui-même, en présence de tous les ministres, des Neuf Maîtres-Bourgeois, des Dix-huit notables. C'est devant eux tous qu'on voulait le confondre. Mais Toussain se défendit vaillamment, acceptant le dernier supplice si ses calomniateurs pouvaient prouver qu'il eût rien dit de séditieux ou d'hostile aux princes. Il termina en déclarant que ni lui, ni ses collègues ne pouvaient consentir au rétablissement des fêtes, aux sonneries, etc. Christophe laissa tomber la ridicule accusation de sédition lancée contre Toussain ; mais il ordonna à tous de recevoir l'ordonnance ecclésiastique du Wurtemberg dans tout son contenu.[1]

La situation faite à l'église de Montbéliard préoccupait beaucoup les frères de Suisse, Viret, Farel, Calvin, Bullinger.

Viret répondit le premier à l'appel des pasteurs de Montbéliard. L'esprit de parti pourrait encore aujourd'hui faire son profit de sa belle lettre du 3 mai 1544. Prenez garde, disait en substance le pasteur de Lausanne, en cédant sur quelques points, d'augmenter les exigences de vos adversaires. Sans doute, il ne faut pas mettre nos églises en danger pour une cause légère. Il faut peser avec soin ce qu'on peut, oui ou non, accepter de bonne foi et en toute conscience. Mais il est difficile de vous prescrire une règle fixe. C'est l'esprit qui suggèrera à ceux qui l'invoquent, le compte à tenir des temps et des circonstances. Puis, élevant sa pensée au-dessus des incidents qui motivent sa lettre, il continue : « Nous avons appris que votre modération n'a pu satisfaire ceux qui s'attachent obstinément à toutes ces cérémonies comme s'il s'agissait de la parole même de Dieu ou de dogmes dont l'église ne peut se passer. Comme Satan se joue de nous et comme ils ont du temps de reste ceux qui sont si occupés de charger de cérémonies une Eglise qui dégénère et s'éloigne d'autant plus des institutions de Christ et de l'image de l'église apostolique, qu'on la charge davantage de cérémonies vaines ! Le Turc est là qui nous menace. Tout annonce au monde chrétien les sévérités de Dieu et au lieu de songer sérieusement à prévenir et à détourner la vengeance de Dieu par une

1. Herminjard, t. IV, p. 223.

vraie pénitence, par une sincère réformation de la religion et des mœurs, comme des enfants qui n'ont pas encore quitté leurs jouets, nous, nous luttons pour des sonneries, pour des femmes que l'on veut charger du ministère évangélique, pour des prières, pour le repos à prendre ou non et pour toutes sortes d'autres niaiseries : toutes choses dont non seulement l'église peut être privée sans dommage, mais qui n'apportent rien à la piété, qui même augmentent plutôt et fortifient la superstition. »[1]

Viret conseille donc aux pasteurs de Montbéliard de ne pas céder sur la question du baptême par les sages-femmes. Pour les fêtes des saints, il faut tolérer tout ce qui n'est pas ouvertement superstitieux et indigne de l'Eglise chrétienne. Quant aux sonneries, il ne faut pas batailler là-dessus. Que ceux qui y trouvent leur plaisir, sonnent tant qu'ils veulent, si on ne peut les persuader.

Si on vous enlève la faculté de vous réunir, ajoute-t-il, il faut céder, mais en réclamant fortement, car c'est là une tyrannie que l'église n'a soufferte que sous les plus cruels despotes. Quelle est donc la société, l'association, l'administration, qui n'ait, sous n'importe quel prince, fut-il un tyran, la liberté de ses réunions, de ses conseils ? Si les princes se défient de nous, comment peuvent-ils nous confier et leur salut et celui de leurs peuples et des églises ? Nous tiennent-ils pour des traîtres ? Mais c'est avec modestie et prudence qu'il faut traiter les questions et réclamer la liberté de l'église.[2]

1. *Videmus Turcam nostris cervicibus imminere et minacem Dei manum extrema omnia toti orbi christiano intentare : cumque hoc unum omnes serio meditari debeamus, ut vera pœnitentia et syncera religionis et morum reformatione numinis vindictam prævertamus et avertamus, velut pueruli, nondum nucibus relictis, digladiamur de tintinnabulis, de præficiendis mulierculis evangelico ministerio, de saxis, ocio et aliis id genus nugis : quibus non solum sine suo ullo incommodo Ecclesia carere potest, sed quæ pietatis minimum secum afferant, superstitionis vero plurimum, quam etiam augent et confirmant.*

Herminjard, t. IX, p. 206.

2. *Quae enim est tam vilis societas, sodalitas aut ministerium cui non sint sub quovis principe, quamlibet tyranno, sui conventus et sua consilia libera ? Si diffidunt nobis principes de sua ditione, quo animo suam ipsorum et populorum salutem et ecclesias committere possint ? An nos habent pro proditoribus ?* (*Ibid.*, p. 207.)

En terminant, l'éloquent ministre de Lausanne rappelle la liberté dont jouissait l'ancienne église à l'égard des cérémonies. Une tyrannie nouvelle opprimera-t-elle maintenant la nouvelle église ? On a seulement changé de tyran et de pape, si les ministres n'ont pas d'autorité dans l'église, s'ils sont forcés d'accepter des cérémonies ou une discipline ecclésiastique sur un signe du Prince.[1]

La réponse que Farel envoya, le 6 mai, à la classe de Montbéliard maintient le débat à la hauteur où Viret l'avait placé.[2] Pour lui, ceux qui ont provoqué cette querelle sur des questions extérieures de rites et de cérémonies, ont renié St.-Paul et par là le Christ lui-même. Il développe longuement cette thèse qu'il appuie sur des arguments de valeur assez inégale pourtant. Quant au détail des cérémonies controversées, sa réponse est la même que celle de Viret. Il ne faut consentir à rien de ce qui pourrait être pernicieux au peuple. Il rejette comme tel, et avec indignation, le baptême par les sages-femmes, les fêtes des apôtres et de Jean-Baptiste. Les ministres de Montbéliard ne doivent pas se laisser priver de leurs synodes, le nœud divin qui maintient l'unité de leurs esprits.[3] Enfin, Farel qui n'a rien perdu de son ancienne fougue, les conjure de ne rien admettre de ce qui tendrait à la ruine des églises.

La réponse de Calvin est bien celle qu'on pouvait attendre de lui.[4] Avec sa largeur de vues habituelles, il commence par

1. *Nam hoc non esset tyrannidem et papatum sustulisse, sed mutasse, si ministris nulla esset in ecclesia Christi autoritas, sed cogerentur ceremonias et disciplinam ecclesiasticam ad Principis praescriptum et nutum suscipere.* (*Ibid.*, p. 208.)

2. *Ibid.*, p. 209 et s.

3. *Quare si non vultis divinum nexum, quo mentes vestrae sunt conjunctae dissolutum iri, sanctos cœtus vestros in Domino quibus magis ac magis per Christi spiritum unum efficimini, ne patiamini a vobis auferri. sed constanter in eis perseverate.* (*Ibid.*, p. 218.)

4. *Quantum hactenus potui aestimare ex re ipsa. sicut ex Ecclesia Witembergensi fluxit hac nostra aetate Evangelium, ita multi illinc emergunt non dissimiles iis qui Hierosolyma olim profecti, quocunque venerant, negotium facessebant veris Christi servis, et tumultuandi occasionem captabant.* (*Ibid.*, p. 223.)

M. Herminjard remarque ici, avec raison, que Calvin ne croyait donc pas que le signal de la Réformation fût parti de la France.

donner l'explication historique des incidents ecclésiastiques de Montbéliard. C'est de l'église de Wittemberg, dit-il en substance, que, de nos jours, l'Evangile est sorti pour se répandre au dehors.

C'est une sorte de Jérusalem nouvelle dont sortent à leur tour des gens qui, comme autrefois les émissaires de Jérusalem, s'en vont partout, créer des difficultés aux vrais serviteurs de Christ. Par une affectation déplacée, ils cherchent en quoi ils pourraient bien copier les grands hommes, pour s'attirer à eux-mêmes aussi quelque grandeur. Ils n'arrivent tout simplement qu'à ressembler à des singes.[1]

Mot bien juste qui est dans l'église chrétienne d'une application universelle. Il caractérisait bien aussi l'état d'esprit d'Engelmann. Il veut vous forcer, continue Calvin, à des choses ouvertement mauvaises. Il faut lui résister avec force. Qu'il allègue tant qu'il voudra des noms de grand hommes. Il veut vous éblouir. Je connais trop la sagesse et la gravité de Luther, la brillante intelligence, le jugement et la modération de Schnepff pour douter qu'ils vous tendent les mains s'ils connaissaient l'affaire à fond.

Cela dit, il revient aux questions controversées. Le baptême des enfants par des femmes est venu de la pire des erreurs, de ce qu'on croyait que c'en était fait de leur salut, s'ils n'étaient baptisés. Mais nous savons que leur salut dépend de l'alliance de Dieu dans laquelle ils sont reçus et adoptés avec l'ensemble de son peuple. Sans doute, cette alliance a le baptême pour signe, mais elle est assez solide pour subsister quand le signe manquerait. C'est faire injure à la promesse de Dieu que de fermer son royaume à ces enfants non baptisés qu'il a déclarés être à lui dès avant leur naissance. Ceux que cette superstition possède, font du baptême une incantation magique.[2]

1. *Præpostera affectatione quærunt in quo similes haberi possint magnis viris, ut sibi quoque magnitudinem aliquam concilient. Verum hoc tantum consequuntur, ut sicuti sunt, ita appareant meræ simiæ.*

2. *Atqui nos eorum salutem scimus consistere in fœdere Domini, quo recipiuntur et cooptantur in societatem populi ejus. Hoc quidem fœdus obsignari baptismo fatemur, sed ita ut per se satis firmitudinis habeat,*

Puisque donc le baptême par les sages-femmes est une profanation impie du vrai baptême, ne laissez pas prostituer entre vos mains les saints mystères de Dieu.

Votre résistance n'ira pas sans danger, mais souvenez-vous du mot de Cyprien : On peut faire mourir des serviteurs de Dieu, obéissant fidèlement à ses ordres, mais on ne peut pas les vaincre.

Quant aux sonneries des cloches, il vaut mieux céder sur ce point que de déserter pour cela le poste où le Seigneur vous a placés.

Il est absolument intolérable que le prince vous empêche de vous réunir. Ne cédez pas. Que deviendrait bientôt l'église s'il n'y avait pas de communication entre les ministres, pas de conseils en commun, pas de délibérations communes ? Périssons plutôt cent fois que de consentir à un pareil énervement de l'Eglise.

En ce qui concerne Schnepff, Calvin se trompait sur ses dispositions réelles.[1] Toussain sentait qu'il n'avait rien à attendre de Stuttgart. Ne pouvant néanmoins céder aux ordres de Christophe, et fortifié par les conseils de ses amis, il se décida à insister encore auprès du Prince pour la suppression des jours de fête qui choquaient le plus ses collègues et lui. Quant à la sonnerie des cloches, il admettait qu'elle eût lieu trois fois par jour, le matin, à midi et le soir.[2] Cette démarche n'amena aucune détente dans la situation. Quelques semaines après le collègue d'Erasme Cormier à l'école de Montbéliard, un homme d'une vraie piété, fut arrêté au cours de visites qu'il faisait à ses frères de la campagne, et enfermé à Blamont. C'est le prélude, écrit Toussain, de la persécution future.[3] Au mois d'août prochain, ou nos affaires seront ar-

etiam si non accedat signum. Gravem ergo injuriam faciunt promissioni Dei qui infantibus non tinctis claudunt ejus regnum, quos ipse suos esse pronuntiavit, antequam nascerentur. Et certe qui hac superstitione tenentur, magicam incantationem faciunt ex baptismo. Herminjard, p. 224.

1. *Schnepfium habemus parum propicium*, écrit Toussain à Erbe, le 11 mai 1544.

2. Lettre du 16 juin 1544. Besançon. *Montbéliard sous Ulric*, t. II. Archives nationales, K. 2179. Contre l'ordinaire cette lettre est en allemand.

3. *Quae preludia quaedam esse videntur futurae persecutionis.* Herminjard, t. IX, p. 304.

rangées, ou nous serons en prison, ou nous aurons été chassés du pays.

La dernière de ces alternatives ne devait se réaliser qu'un peu plus tard. En attendant, Engelmann avait suscité un nouveau sujet de querelles : les impies reçoivent-ils le corps de Christ dans la Cène ? demandait-il à ses collègues de Montbéliard. Calvin, averti par les frères de Neuchâtel, se décida à écrire de nouveau à Schnepff pour le prier d'intervenir auprès du turbulent dogmaticien. Il commence par donner lui-même son avis sur la question controversée. Pour lui, quelle que soit la valeur morale de celui qui administre le sacrement ou de celui qui le reçoit, leur impiété ne lui fait rien perdre de sa nature ou de son efficacité. Dans la Cène, le corps de Christ est donc offert aux dignes et aux indignes. Mais il ne peut croire que les infidèles le reçoivent de manière à jouir de sa communion. [1] Car, à moins de séparer Christ de son esprit, comment faire participants de Christ, ceux qui sont complètement vides de cet esprit ?

Cette vue, au reste, ne fait pas dépendre la vérité de l'arbitraire de l'homme. La dépravation des impies ne fait pas que le sacrement du Seigneur perde rien de sa force, qu'il ne leur soit offert sous le symbole du pain, que le Christ ne demeure vrai dans ses promesses. Après avoir exposé son avis, Calvin se demande de quelle utilité pratique peut bien être la solution de ce problème théologique, et il termine en adjurant Schnepff d'imposer silence à l'imprudent agitateur.

Schnepff écrivit, paraît-il, à Engelmann comme Calvin l'en priait. Brenz qui était un grand esprit, fit aussi entendre au prédicateur de Christophe quelques paroles de haute portée.[2] Toussain, dans la lettre du 26 novembre 1544, s'étonne que tous ces conseils n'aient en rien modifié l'attitude du

1. *Qualiscunque sit vel sacramenti minister, vel is qui accipit, nihil tamen eorum impietate derogari sacramenti vel naturae, vel efficaciae. Itaque constitutum hoc habeo, offerri in Cœna Christi corpus dignis simul et indignis. Verum ab infidelibus ita recipi, ut ejus communione fruantur, persuaderi nequeo.* (*Ibid.*, p. 337.)

2. Fischlin, *Supplementum ad memoriam Theolog. Wirtemberg.* § 6. p. 28. John Viénot, *De pristinis Montbelgardensis evangelicæ ecclesiæ liturgiis.* p. 21.

prédicateur de cour. Nous en avons l'explication dans une lettre de Brenz à Schnepff qui nous montre que les théologiens wurtembergeois, tout en trouvant qu'Engelmann allait trop loin, étaient au fond de son avis. Ces gens-là, écrit Brenz au sujet de Toussain et de ses collègues, savent très bien cacher leur pensée dans nos propres paroles et on ne peut savoir ce qu'ils pensent au fond qu'en leur posant cette question de la « manducation des indignes. » Je n'ai pas voulu, ajoute-t-il, mettre de l'huile sur le feu et j'ai prêché la concorde à Engelmann, mais il ne faut pas cependant le livrer à ses collègues, il faut donc cacher à Toussain ce que nous lui écrivons.[1]

Il n'est pas étonnant qu'Engelmann ait tenu peu de compte de tels conseils de modération donnés un peu du bout des lèvres. En fait, il continua la lutte avec plus d'ardeur que jamais.[2] Vers cette époque, un second prédicateur allemand, Pantaléon Bläsi, avait été appelé à Montbéliard. Avec son incorrigible optimisme, Toussain l'avait accueilli comme un frère.[3] Mais ses espérances furent une fois de plus déçues et Bläsi, trompant le comte Georges et Toussain lui-même, ne tarda pas à passer à l'ennemi.[4] Soutenu par Christophe, Engelmann n'entend en faire qu'à sa tête. Personne d'autorisé n'ose agir sur le jeune prince. Schnepff redoute son mécontentement. Le bailli J.-J. Heckle de Steineck et Silber-

1. *Hoc genus hominum edoctum est, nostris verbis, suam sententiam celare... Itaque non potest certius extorqueri, quid in animo eorum lateat, quam proposita hac quæstione de manducatione Impii. Nolui tamen oleum addere camino, sed hortatus sum Engelmannum ad Concordiam, ut vides. Curandum autem nobis est, ne nostris literis tradamus Engelmannum suis Collegis opprimendum. Quare te rogo, ne exemplum mearum literarum mittas ad Tossanum.* (Fischlin. *Supplementum ad Memoriam Theolog. Wirtemberg.* p. 35.)

2. Le 13 octobre 1544, Erbe écrivait à Bullinger à Zurich : *Multae insidiae, multa perversa ingenia, non pauci falsi fratres ex Wirtemberga, Schnepfiani maxime et novatores et ceremoniastae nos impetunt non minus, quam hactenus ecclesiam Mombelgardianam. Tot capita, tot sententiae.* Archives de l'église de Zurich et copie dans la collection Simler, t. 56.

3. Herminjard, t. IX, p. 365, 376.

4. Voyez: Pièces justificatives, nos 24 et 27 les lettres de Toussain à Erbe concernant Bläsi (12 mai, 8 septembre 1545).

borner ne veulent pas se compromettre, le comte Georges, instruit par l'expérience, ne veut pas se brouiller avec lui.[1] Tout reste entre les mains d'Engelmann, de Michel et du gouverneur qui ne rêvent que notre perte[2] ! s'écrie Toussain. Il souhaite la mort, il voudrait être avec Christ.

Le lendemain du jour où Toussain écrivait à Sigismond Stier, à Riquewihr, cette lettre si triste, Engelmann écrivait de nouveau au duc Christophe pour lui donner encore une fois son avis sur les points controversés. Il expliquait longuement qu'en conscience, étant donnée leur pensée sur la sainte Cène, il ne pouvait communier avec les pasteurs de Montbéliard.[3] Les ministres, de leur côté, ne voulurent pas rester sous le coup de cette excommunication. Le 23 décembre de la même année, ils présentèrent de bouche et par écrit leurs nombreuses réclamations.

Ils demandaient, entre autres, que « S. E. », ses officiers et chapelains les reconnussent et regardassent pour frères en Jésus-Christ et vrais serviteurs de l'Eglise et qu'Engelmann enlevât tout motif de trouble et de discorde dans ladite Eglise.

Ils avaient été vivement émus par le fait qu'Engelmann et Blæsi avaient introduit dans l'église du château les cérémonies prescrites par l'ordonnance de 1536. Ne recevant pas de réponse à leur supplique du 23 décembre 1544, ils revinrent à la charge, le 20 mars 1545, et, tout en renouvelant leurs plaintes au sujet des fréquentes sonneries des cloches, des jours de fête nouvellement établis, etc., ils remirent de nouveau au duc Christophe leur confession de foi, particulièrement sur la sainte Cène.

Les chapelains de Christophe répondirent en demandant à

1. Hédion pourtant engage Erbe à pousser le comte Georges à intervenir à Montbéliard : *Utinam optimus princeps* (le comte Georges) *componat negotium inter ministros in Montepelgardo. Beati pacifici. Satan passim est inquietus*... Hédion à Erbe, 28 novembre 1544. Archives de l'église de Bâle, t. III. (Actuellement à la bibliothèque de l'Université). Copie dans la collection Simler, à Zurich, t. 56.

2. Ces deux personnages nous sont inconnus, dit M. Herminjard, (t. IX, p. 377, n° 6.) Il s'agit ici de Michel Tifferni et du *Hofmeister*, Hans Rudolf von Persberg.

3. Lettre du 27 novembre 1544, Archives nationales, K. 2179.

Toussain et à ses collègues d'expliquer plus nettement leur confession de foi conformément à la confession d'Augsbourg, les assurant que, quant aux autres griefs, on parviendrait à s'entendre. Les ministres français répondirent qu'ils entendaient s'en tenir point pour point à la confession d'Augsbourg, sans y rien ajouter. Engelmann résolut alors de faire une réponse générale à tous les mémoires successivement présentés par les ministres de Montbéliard. Il commence par écarter le reproche qu'on lui fait de troubler l'Eglise. Il ne cherche que la paix et la concorde. On lui demande, pour rétablir la paix, de supprimer les fêtes et les cérémonies prescrites dans l'ordonnance de 1536 qui ont été adoptées dans l'église de la cour, mais tout cela s'est fait sur l'ordre du duc Ulric, et il ne peut qu'attendre ce que le duc Ulric décidera à cet égard.

Quant à la déclaration présentée par les ministres sur l'article de la Sainte-Cène, elle est trop succinte et obscure pour permettre de juger de leurs véritables sentiments. Si cependant ils déclarent adopter sur ce point les principes de la confession d'Augsbourg comme les princes protestants les admettent, si, dans la Cène, ils déclarent prendre avec le pain et le vin le vrai corps et le vrai sang de Jésus-Christ (*vere et substantialiter*) ; s'ils veulent enfin se conformer aux ordres du prince sur tout ce qu'il statuera relativement au régime cérémoniel, s'ils consentent à ne plus qualifier ces cérémonies de superstition et d'idolâtrie, les chapelains de l'église allemande sont prêts à les reconnaître comme de vrais et pieux ministres de Jésus-Christ, et à les traiter en frères.[1] C'était la soumission complète, la soumission sans phrases que l'on exigeait de Toussain et de ses collègues. C'était la dernière goutte appelée à faire déborder le vase. Depuis longtemps déjà, Engelmann traitait Toussain d'une manière peu évangélique et fraternelle. Plutôt que de se servir dans la Cène du pain usité à Montbéliard, il empruntait des azymes aux catholiques. Devant le refus de Toussain de le suivre dans ses définitions théologiques, Engelmann, contre l'avis de Blaesi

1. *Responsio ad omnes libellos supplices verbi ministrorum Montbelgardensium*... Archives nationales, K. 2179, et Archives de Stuttgart. Pièces justificatives, n° 21.

s'était même oublié jusqu'à l'excommunier et, semble-t-il, jusqu'à lui refuser publiquement la Cène.[1]

Toussain, à bout de forces, malade et découragé[2] sentit que son œuvre était terminée à Montbéliard. Dans le courant de l'été de 1545,[3] il quitta cette ville et se retira à Bâle, son refuge des jours mauvais.

---

1. *Caeterum cum ad disputationem D. Joannis Angelandri occasionem dissidii palam quærentis paci studentes descendere nollemus, sed pro nostro docendi modo populique nostri captu et ratione, diceremus nos in Christi servatoris nostri, antedictarumque confessionum simplicissimis verbis manere velle, Angelander ille nos, etiam contra collegae sui Pantaleonis viri dicti sententiam, ausu nimis temerario, velut ethnicos et publicanos, communione rejecit, qua re sentimus nos supra quam dici potest, ab illo gravatos.* Lettre de Toussain au duc Christophe. Collection Duvernoy. C'est une copie de la main de Toussain avec cette note : *Hoc supra scriptum Petrus Tossanus Dom. Duci Christophoro exhibuit anno superiore cum esset ab Angelandro a Coena Domini ignominiose remotus.*

2. *Petrus Tossanus concionator gallicus paralysi laborat. Tristitia quam conceperat ob principum abalienatum animum in religionem synceram, in caussa fuit hujus mali.* Gastius à Bullinger, 25 février 1545. Archives de l'église de Zurich et collection Simler, t. 56.

3. On trouve aux Archives nationales une copie de la *Forme des prières en l'église de Montbéliard,* qui porte à sa quatrième page la note suivante : Extrait de l'original de Pierre Toussain, le 6 juillet 1545, sur le château de la Croste de Montbéliard. Le dit Toussain prit son congé du peuple le dim. 5e *jour dudit* mois de juillet. Signé : Bernier. (Arch. nat. K. 2185). Sur les démêlés de Toussain et d'Engelmann, cf. Arch. nat. K. 2179. Arch. du Doubs, liasse : *Ministres de Montbéliard.* Arch. de Stuttgart, *passim.*

CHAPITRE V

1545 - 1546

Départ et retour de Pierre Toussain

Coup d'œil sur la situation des paroisses que Toussain laissait derrière lui. Les visites de 1544 et 1545. Instructions aux ministres. Raisons du départ de P. Toussain. Le ministre allemand Engelmann. Son rôle à Montbéliard. Plaintes de Toussain. Emotion provoquée par son départ. Il se retire à Bâle. Ulric l'appelle auprès de lui. Colloque de Stuttgart. Succès de Toussain. Le rescrit de novembre 1545. Toussain reprend son activité à Montbéliard.

Avant de suivre Toussain à Bâle et à Stuttgart, et de raconter son retour à Montbéliard, revenons un peu en arrière pour étudier la situation intérieure des églises dont notre réformateur abandonnait la direction.

Il nous suffira, pour être bien renseigné, d'analyser avec soin le procès-verbal de la visite des églises en 1544. Nous parlerons successivement de chaque paroisse, en suivant l'ordre adopté par notre précieux document. [1]

A Valentigney, le ministre est maître Léonard Camuset. Les témoins interrogés au cours de la visite d'inspection disent qu'il est « de bonne vie et conversation ». Il ne les a ni scandalisés ni molestés, sinon une fois. Il avait perdu un agneau et il dit dans sa prédication que ses voisins, en larrons qu'ils étaient, l'avaient sans doute mangé. Il le retrouva plus tard dans un puits.

Il prêche deux fois la semaine, le dimanche et le mardi. Il prêche fidèlement la parole de Dieu. Les témoins ne l'ont pas entendu prêcher contre l'ordonnance de l'Eglise, ni contre les magistrats. Il chante des psaumes avant et après le sermon. Il est très diligent de baptiser les enfants et nul enfant dans sa paroisse n'est trépassé sans baptême.

1. Arch. nat. K. 2174.

nance de l'Eglise. Il célèbre trois fois la Cène en préparant les auditeurs.

Il visite volontiers les malades, leur administre la Cène « avec aucungs [1], mais en particulier dit ne le vouloir ».

Il sonne la cloche quand on porte un mort en terre. Il se trouve au cimetière et fait ensuite un sermon consolant à l'église. Mais il ne va pas en cortège avec les parents.

Il instruit les enfants le dimanche après dîner.

A Audincourt-Exincourt, le ministre Jean Rollin est aussi un « homme de bien ». Il prêche bien et fidèlement selon la parole de Dieu. Mais il ne prêche qu'une fois la semaine. Il pourrait prêcher davantage, par exemple, le jeudi.

Il ne dit rien contre l'ordonnance ou les magistrats. « Chaque dimanche, avant le sermon, étant en bas de la chaire, il dit une lecture, puis monte en chaire et leur explique du Nouveau Testament ». Puis il fait sa prédication. Avant et après le sermon, il fait chanter les psaumes de David.

Il baptise bien. « En parlant sur l'enfant, il dit : « Je te baptise au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, avec belles remontrances et oraisons, priant à genoux avec les parents de l'enfant pour qu'il soit homme de bien ». Aucun enfant n'est mort sans baptême. Il célèbre quatre fois la Cène, à Pâques, Pentecôte, Noël et l'Ascension. Il y prépare les fidèles par un sermon avec confession générale, comme d'ailleurs la plupart des autres ministres.

Il visite volontiers les malades, les aidant de ses biens, leur administrant la Cène, *avec d'autres*, et lui-même y participant. Cependant, il a donné la Cène à deux malades en particulier. On sonne la cloche pour les sépultures. Le ministre fait un sermon consolant, mais il n'est avec les parents, ni en allant à l'église, ni en revenant. Il le ferait, s'il en était requis.

Il ne leur recommande d'autres fêtes que le dimanche. Il enseigne les enfants et exhorte souvent les parents à les lui envoyer.

Maître Guérin Muette, ministre de Blamont et Pierrefontaine, est « homme de bien ». Il prêche trois fois la semaine, le

1. Nous rappelons que c'est là ce qu'exigeait Farel et les ministres réformés pour que la Cène fût une « communion ».

dimanche, le mardi et le vendredi. Il ne dit rien contre l'ordonnance ni contre les magistrats.

Il lit à ses paroissiens l'Evangile « dans un livre » avant la prédication, mais on ne chante pas Il baptise diligemment. Il n'y a pas d'exemple d'enfant mort sans baptême. Ci-devant, il voulait qu'on attende au dimanche pour baptiser, depuis, il baptise quand il en est requis. Il célèbre trois fois la Cène avec préparation et confession générale.

Il est prêt à toute heure à visiter les malades. Il leur administre la Cène en particulier comme il l'a fait à Blamont à Regnault Viennot.

Depuis quelque temps on sonne pour les sépultures. Le ministre ne va ni à l'église, ni au cimetière. Il ne fait ni remontrance, ni consolation au peuple. Il dit « que l'on doit incontinent enterrer le mort. Toutefois il a fait une exception pour Regnault Viennot. Il s'est placé au cimetière et a fait « une remontrance au peuple lisant dans un livre. »

Il ne recommande comme fêtes que le dimanche, leur défendant toutes les autres.

Il a souvent demandé qu'on lui envoie les enfants. Et pourtant depuis quelque temps, ils n'y vont plus, « jaçoit qu'il a bien fait son debvoir. »

La paroisse de Villars, Glay, Dannemarie a pour pasteur Charles Desmarets. C'est « un homme de bien », disent les témoins, qui prêche une fois la semaine et fidèlement, selon la parole de Dieu. Il lit un évangile dans un livre et l'explique dans sa prédication. On ne chante pas dans le service. Le ministre baptise diligemment ; il n'y a pas d'enfant mort sans baptême. Il célèbre trois fois la Cène. Elle est précédée d'un service de préparation avec confession générale.

Il visite bien les malades, quand il en est requis. On sonne pour les sépultures. Le ministre se tient à l'église et fait un sermon. Mais il n'y a pas de cortège. Il ne reconnaît d'autres fêtes que le dimanche. Quelquefois, il fait venir les enfants le dimanche après le dîner et les instruit.

A Roches, Autechaux, Ecurcey, le ministre, maître Jacques Gette, est un homme de bien, « faisant service de son bien aux pauvres gens. » Il prêche fidèlement une fois la semaine. Il a souvent dit à ses paroissiens que, s'ils voulaient se trouver

à l'église la semaine, il leur prêcherait. Il ne dit rien contre l'ordonnance ou les magistrats. Dans le culte, il lit un chapitre et l'explique. Il n'y a pas de chant.

Il n'y a pas d'enfant mort sans baptême.

Il célèbre trois fois la Cène avec service de préparation et confession générale. Souvent, les jours de confession, il prêche après dîner.

Il visite les malades, leur donne la Cène avec d'autres, mais refuse de la donner en particulier. On sonne la cloche à Blamont aux sépultures. Le ministre va avec les parents, et à l'église, « fait un petit sermon de consolation et remontrance. A Pierrefontaine, on ne sonne pas. Le ministre va seulement à l'église où il fait un sermon de consolation.

Pour le ministre de Roches, il n'y a pas d'autres fêtes que le dimanche. Il a instruit les enfants avant Pâques. Depuis lors, non. Mais, s'ils venaient, il ferait volontiers son devoir.

Vandoncourt et Hérimoncourt formaient alors une paroisse qui avait pour pasteur Dominique de Brussy. Il est homme de bien, disent les jurés Bourquin, Gressard et Girard Peugeot. Il prêche fidèlement le dimanche, sans rien dire contre l'ordonnance ni contre les magistrats. Chaque dimanche, il lit un chapitre, puis il fait chanter un psaume en « romain ». Ensuite, il fait sonner le dernier coup et prononce son sermon, suivi d'un psaume. Il n'y a pas d'enfant mort sans baptême. Il célèbre quatre fois la Cène. Il fait « représenter » ses paroissiens devant lui avant la Cène, et il admoneste ceux qui ne se présentent pas. Il a déjà refusé la Cène à ceux qu'il croyait indignes. Les jours de préparation, il fait « un beau sermon » avec confession générale et encore après le dîner un sermon. Quand il célèbre la Cène, il la donne aussi aux malades dans leurs maisons.

On sonne la cloche aux sépultures. Le pasteur accompagne les parents à l'église, après l'enterrement, et console le peuple. Il n'y a pas d'autres fêtes que le dimanche, Pâques, Pentecôte, Ascension, Noël.

Le ministre enseigne les enfants à l'église, le dimanche après le dîner.

Le ministre de Seloncourt-Bondeval est Raymond de Louvre. C'est un homme de bien. « Il prêche bien et fidèlement, reprenant les vices et péchez, prêchant seulement le diman-

che ». Il lit un évangile avant son prêche, mais il ne fait chanter ni avant, ni après le sermon. Il administre trois fois la Cène, dont la célébration est toujours précédée d'un sermon de préparation. Les jours de communion, il fait l'après-midi « encore un sermon ».

Il visite volontiers les malades « leur donnant de ses biens, quand besoin est ». Il a déjà donné la Cène à deux personnes. Les témoins ignorent s'il la donnerait a une seule personne en particulier. On sonne la cloche pour les sépultures. « Le ministre va avec le peuple et, le défunt étant en terre, il fait une prédication en l'église ».

Le ministre ne recommande comme fêtes que les dimanches, « défendant toutes autres ».

Il enseigne les enfants le dimanche après dîner.

Cette première visite partielle laisse une bonne impression. On y voit clairement la supériorité du nouveau clergé sur l'ancien. Elle nous permet d'affirmer que, d'une manière générale, les choix de Toussain étaient bons.

Cependant, rien de ce qui est humain n'est parfait. Dans le cours de l'année 1545, Toussain, au milieu de beaucoup d'autres soucis, fut amené à faire une nouvelle enquête qui ne fut pas, pour quelques-uns, aussi satisfaisante.

Voici les résultats de cette enquête, tels qu'ils ressortent d'un de ces procès-verbaux des visites ecclésiastiques si précieux pour l'histoire intime du clergé du xvie siècle.

D'après les témoins, Nicolas Juillard, Girard Boudet et Girard Parrot, le ministre de Valentigney, Léonard Camuset, est irritable. Il prête de l'argent à hypothèque et, en attendant le remboursement du capital, il fait cultiver les champs à son profit au détriment des paysans privés du bénéfice de leur culture. On le dit avare, difficile et porté au vin. Dans une dispute avec des voisins, il s'est oublié et a blasphémé le saint nom de Dieu. Il a d'abord déclaré qu'il refuserait de répondre aux visiteurs jusqu'à ce qu'ils lui aient montré par écrit leur délégation régulière, disant que les enquêtes ne devaient être faites que contre ceux qui étaient mal réputés, ou impurs ou coupables de choses graves. Puis, il tourna sa mauvaise humeur contre Toussain lui-même, l'accusant d'usurper la primauté sur ses frères. Il finit cependant par se soumettre aux visiteurs

et par leur demander, en leur tendant la main, que tout cela ne soit pas rapporté au prince, ce que ceux-ci crurent devoir refuser.

Jean Rollin, à Exincourt, est porté au lucre, recueillant jusqu'aux fruits du sorbier qu'on devrait laisser aux pauvres. Il est léger dans ses paroles et dans sa démarche. Il a vendu du grain plus cher qu'on ne le vend communément, ce qui a fait scandale.

Firmin Dominique,[1] à Abévillers, est porté au vin, on l'a vu quelquefois ivre. Il lui est arrivé de vendre son blé plus cher que le prince. Il donne son bétail en cheptel à son beau-père.

Jean de Bethoncourt fatigue ses auditeurs par des répétitions et des longueurs. Il nourrit trop de bestiaux dont il tire profit. Il coupe trop souvent du bois dans la forêt. Il faut l'avertir de se vêtir d'une manière plus convenable. Etienne Noël, à St.-Julien, passe pour avoir, un dimanche, fait travailler un tailleur à la confection de ses habits. Il a quelque fois remis le baptême des enfants à Ste-Marie jusqu'au jour du prêche. Renault Gorgier, de Semondans, l'a appelé une fois pour voir un malade et écrire son testament. Il n'est venu que le surlendemain, alors que le malade ne pouvait plus parler. A Désandans, Girard Guillemin a été l'occasion d'un scandale en recevant du maire plus de grains qu'il ne lui en était dû.

Vincent Ortin a des difficultés avec les habitants de Clairegoutte parce qu'il entretient trop de bestiaux. Il est colérique. Il place ses troupeaux « à cheptel » par 6 villages et il prête de l'argent, non sans scandale. Il a eu avec un médecin étranger qui avait été quelque temps son hôte, une discussion telle qu'elle dégénéra presque en coups. Il est parfois de même en dispute avec ses voisins. Il est assez habile à faire ses affaires et il n'y est que trop porté. Il fait rarement lui-même le catéchisme l'après-midi à Belverne. Mais le maire d'Etobon explique que c'est à cause de la distance entre Clairegoutte et Belverne où il doit déjà prêcher le matin.[2] C'est pour la même cause que les services de semaine à Belverne restent quelque

1. M. l'abbé Tournier dit : « François, à Abévillers », c'est une erreur. *Le Protestantisme dans le Pays de Montbéliard*, p. 327 et 436.

2. En fait, on lui demandait une chose à peu près impossible.

peu en souffrance. Il est nécessaire de lui donner un collègue En attendant, qu'il couche le samedi à Belverne pour y faire tout au matin, le lendemain, un service et le catéchisme. De cette manière, il pourra être assez tôt de retour à Clairegoutte pour son service.

Guérin Muette,[1] à Blamont, est colérique; il réclame trop durement ce qu'on peut lui devoir. Il a vendu ses dîmes à crédit plus cher que l'estimation ordinaire, ce qui a scandalisé quelques uns. De même pour une marmite qu'il avait achetée aux enchères et qu'il refusa de rendre, parce que son premier possesseur avait laissé passer le temps du rachat. On se plaint aussi de sa manière de parler, de ses éclats de voix suivis de passages dits à voix basse.

Raymond de Louvre, à Seloncourt, est l'objet d'accusations plus graves. On dit qu'il fait du commerce, ce qui est indigne d'un ministre. Il réclame d'une manière trop rigide ce qui lui est dû, et cela lui a été reproché par le maire d'Autechaux. On l'accuse même d'avoir une fausse mesure. Il a vendu de l'avoine à Thiébaut Bouton plus cher qu'elle ne se vendait à la foire. On l'accuse aussi d'avoir deux mesures. Pour acheter, il se sert de la mesure de Montbéliard qui est plus grande, et, pour vendre, de celle de Blamont qui est plus petite.[2]

Charles Desmarets [3] met peu de diligence à faire les prières à Glay.[4]

Dominique de Bruxy, à Vandoncourt, est colère, contentieux, léger dans ses paroles et dans son allure.[5] Il a eu dans une auberge une dispute publique avec Raymond de Louvre,

1. M. l'abbé Tournier attribue ces défauts, on ne sait trop pourquoi, à Pierre Forêt qui avait quitté Blamont depuis quelques années. D'autre part, dans le texte latin des Pièces justificatives, il donne bien le nom de *Guarinus*. Preuve nouvelle qu'il se meut sur un terrain qui ne lui est pas familier.

2. Raymond de Louvre fut congédié l'année suivante. Voyez l'avis de Toussain sur ce personnage. Pièces justificatives, nº 43.

3. Et non pas Des Mairies, comme le dit M. l'abbé Tournier, *loc. laud.* p. 329.

4. A cause de l'éloignement et des chemins difficiles.

5. *Verbis atque incessu.* M. l'abbé Tournier traduit : Léger dans ses paroles et dans sa conduite. Jamais *incessus* n'a voulu dire conduite.

dans laquelle ils se couvrirent mutuellement d'injures, se traitant de menteurs.

Jacques Gète, à Roches, a des difficultés avec ses voisins à cause des troupeaux qu'il entretient. Il faut aussi l'avertir qu'il se vête à l'avenir d'une manière plus digne d'un pasteur. Sa femme est bavarde et querelleuse. Non seulement il ne la réprimande pas, mais il a souvent, à cause d'elle, des disputes avec ses voisins.

On avouera que, à part le cas de Raymond de Louvre, il n'y a rien là de bien grave. La nécessité où s'était trouvé Toussain d'improviser en quelque sorte un nouveau clergé aurait pu le faire tomber sur de plus mauvais collaborateurs. Mais si la Réforme voulait vivre, il fallait que ses ministres fussent absolument sans reproches. Aussi, dès que les premières enquêtes lui eurent révélé les déficits, Toussain s'empressa-t-il, en les signalant au prince, d'indiquer les remèdes qu'il fallait immédiatement y apporter. Pour ne blesser personne, les injonctions suivantes furent adressées à tous les ministres du Comté de Montbéliard et de la seigneurie de Blamont. [1]

La visite ayant révélé que quelques ministres avaient peu de livres « traitant de la Ste-Ecriture », Toussain les engage d'abord à s'en procurer, en recommandant particulièrement les *Loci communes* de Mélanchton, la confession d'Augsbourg et son apologie. Ceux qui ont des commentaires ou des livres de controverse, feront bien d'en user avec discrétion et de ne proposer au peuple que ce qui aura l'édification pour but.

Les ministres auront soin d'étudier avec soin la matière qu'ils désirent traiter dans leurs sermons, et d'en faire par écrit une disposition.

Ils chercheront, par tout leur enseignement, à arracher du cœur du vulgaire les restes des superstitions papistiques au sujet des messes, des indulgences, de l'invocation des saints. Ils interrogeront leurs paroissiens à domicile sur les articles de la foi, et ils signaleront aux conseillers les noms de ceux

1. *Sequuntur articuli qui proponendi injungendique erunt ministris.* Cf. Pièces justificatives, n° 22.

qui ne paraîtront pas suffisamment instruits. Ils les engageront de même à fréquenter, mieux qu'ils ne le font, les services divins. Ils signaleront aux autorités ceux qui se montreraient contempteurs des édits du prince ou de la religion. Mais ils useront de modération dans leurs corrections et leurs censures.

Il y a des ministres qui se montrent vêtus plutôt comme des bouchers que comme des pasteurs. Ils auront soin de s'habiller d'une manière plus conforme à leur profession. Il est constant que plusieurs ministres ont montré jusqu'ici peu de goût pour les études qui les mettraient à même de mieux remplir leurs devoirs, et qu'ils ont montré plus d'inclination pour les choses de ce siècle. Quelques-uns sont tombés dans d'autres défauts indignes d'un pasteur et contraires à la gloire de Dieu et à l'Evangile : ils sont avares, irascibles, querelleurs, inconstants, légers dans leurs paroles et leur attitude, exigeants à l'égard de leurs débiteurs, prêtant à intérêt, donnant leur bétail à cheptel, gardant des troupeaux trop nombreux au grand mécontentement de leurs voisins, se portant adjudicataires des dîmes publiques par procuration, vendant leur blé et leur grain plus cher que l'estimation publique, faisant saisir leurs débiteurs insolvables. On les montre comme trop portés au vin, ayant des dîners tour à tour, faisant des repas somptueux et splendides aux relevailles de leurs femmes, fréquentant trop assidûment les marchés, restant trop longtemps en troupe aux foires du pays... toutes choses qui ne sont pas à l'honneur du ministère, et qui sont pour le peuple du plus mauvais exemple. Ces ministres, en outre, lors de la visite récemment instituée par le prince, ont osé répondre avec autant de hauteur que de témérité, montrant par là qu'ils avaient accepté le ministère plus par entraînement que pour l'édification des consciences et de l'église de Dieu.

Après ces fortes paroles, Toussain adresse un avertissement sévère à tous ceux qui ne tiendraient pas compte de ces injonctions, et assure les ministres dignes de leur vocation de toute la bienveillance du prince à leur égard.

Les deux documents que nous venons d'analyser nous font bien saisir la situation que Toussain laissait derrière lui et ils nous font comprendre, en même temps, les raisons qui le

dans laquelle ils se couvrirent mutuellement d'injures, se traitant de menteurs.

Jacques Gète, à Roches, a des difficultés avec ses voisins à cause des troupeaux qu'il entretient. Il faut aussi l'avertir qu'il se vête à l'avenir d'une manière plus digne d'un pasteur. Sa femme est bavarde et querelleuse. Non seulement il ne la réprimande pas, mais il a souvent, à cause d'elle, des disputes avec ses voisins.

On avouera que, à part le cas de Raymond de Louvre, il n'y a rien là de bien grave. La nécessité où s'était trouvé Toussain d'improviser en quelque sorte un nouveau clergé aurait pu le faire tomber sur de plus mauvais collaborateurs. Mais si la Réforme voulait vivre, il fallait que ses ministres fussent absolument sans reproches. Aussi, dès que les premières enquêtes lui eurent révélé les déficits, Toussain s'empressa-t-il, en les signalant au prince, d'indiquer les remèdes qu'il fallait immédiatement y apporter. Pour ne blesser personne, les injonctions suivantes furent adressées à tous les ministres du Comté de Montbéliard et de la seigneurie de Blamont. [1]

La visite ayant révélé que quelques ministres avaient peu de livres « traitant de la Ste-Ecriture », Toussain les engage d'abord à s'en procurer, en recommandant particulièrement les *Loci communes* de Mélanchton, la confession d'Augsbourg et son apologie. Ceux qui ont des commentaires ou des livres de controverse, feront bien d'en user avec discrétion et de ne proposer au peuple que ce qui aura l'édification pour but.

Les ministres auront soin d'étudier avec soin la matière qu'ils désirent traiter dans leurs sermons, et d'en faire par écrit une disposition.

Ils chercheront, par tout leur enseignement, à arracher du cœur du vulgaire les restes des superstitions papistiques au sujet des messes, des indulgences, de l'invocation des saints. Ils interrogeront leurs paroissiens à domicile sur les articles de la foi, et ils signaleront aux conseillers les noms de ceux

1. *Sequuntur articuli qui proponendi injungendique erunt ministris.* Cf. Pièces justificatives, n° 22.

qui ne paraîtront pas suffisamment instruits. Ils les engageront de même à fréquenter, mieux qu'ils ne le font, les services divins. Ils signaleront aux autorités ceux qui se montreraient contempteurs des édits du prince ou de la religion. Mais ils useront de modération dans leurs corrections et leurs censures.

Il y a des ministres qui se montrent vêtus plutôt comme des bouchers que comme des pasteurs. Ils auront soin de s'habiller d'une manière plus conforme à leur profession. Il est constant que plusieurs ministres ont montré jusqu'ici peu de goût pour les études qui les mettraient à même de mieux remplir leurs devoirs, et qu'ils ont montré plus d'inclination pour les choses de ce siècle. Quelques-uns sont tombés dans d'autres défauts indignes d'un pasteur et contraires à la gloire de Dieu et à l'Evangile : ils sont avares, irascibles, querelleurs, inconstants, légers dans leurs paroles et leur attitude, exigeants à l'égard de leurs débiteurs, prêtant à intérêt, donnant leur bétail à cheptel, gardant des troupeaux trop nombreux au grand mécontentement de leurs voisins, se portant adjudicataires des dîmes publiques par procuration, vendant leur blé et leur grain plus cher que l'estimation publique, faisant saisir leurs débiteurs insolvables. On les montre comme trop portés au vin, ayant des dîners tour à tour, faisant des repas somptueux et splendides aux relevailles de leurs femmes, fréquentant trop assidûment les marchés, restant trop longtemps en troupe aux foires du pays... toutes choses qui ne sont pas à l'honneur du ministère, et qui sont pour le peuple du plus mauvais exemple. Ces ministres, en outre, lors de la visite récemment instituée par le prince, ont osé répondre avec autant de hauteur que de témérité, montrant par là qu'ils avaient accepté le ministère plus par entraînement que pour l'édification des consciences et de l'église de Dieu.

Après ces fortes paroles, Toussain adresse un avertissement sévère à tous ceux qui ne tiendraient pas compte de ces injonctions, et assure les ministres dignes de leur vocation de toute la bienveillance du prince à leur égard.

Les deux documents que nous venons d'analyser nous font bien saisir la situation que Toussain laissait derrière lui et ils nous font comprendre, en même temps, les raisons qui le

poussèrent à quitter Montbéliard. D'une part, il lui semblait bien dangereux de troubler déjà dans ses habitudes un peuple à peine arraché au catholicisme et d'introduire une ordonnance qui répugnait invinciblement, sur certains points, à la conscience des ministres. D'autre part, il perdait courage devant le peu de succès de ses efforts. Il était mécontent du peuple qui n'était pas encore, après tant de luttes et d'appels, le peuple saint que son zèle avait rêvé. Il était mécontent des ministres qui n'étaient pas tous assez savants et assez pieux. Sans doute, il n'y avait rien de bien grave à leur reprocher. Ils étaient « hommes de bien », selon l'expression du procès-verbal de la visite. Mais, pour « dresser » les églises de la Réforme en face de la puissance formidable du catholicisme, il fallait des apôtres et des saints.

Dans une lettre du 19 avril 1545, Toussain dit à Christophe qu'il n'avait pu voir sans une vive douleur le rétablissement des cérémonies empruntées à l'église romaine. Faible de santé et voyant d'ailleurs le peu de succès de sa prédication sur un peuple méchant et endurci, il demandait à être relevé de ses fonctions, ce qui pouvait d'autant moins lui être refusé que le prince suspectait sa doctrine et ses sentiments conformes, cependant, à la confession de foi qu'il lui avait remise et qui était elle-même d'accord avec l'Evangile et la Confession d'Augsbourg.

Un peu plus tard, dans une lettre adressée au Conseil de régence, il entrait dans plus de détails sur la manière dont il avait été traité par Engelmann.

Celui-ci, par de fausses délations, a desservi Toussain auprès du prince et a réussi à faire suspecter sa doctrine : il a déshonoré son ministère en lui refusant la Cène comme à un païen et un péager, simplement par ce qu'il ne voulait pas déclarer que les méchants recevaient dans la Cène, aussi bien que les élus, le corps et le sang du Sauveur. Le ministre allemand a préféré emprunter des pains azymes aux catholiques plutôt que de se servir de ceux qu'employaient ses collègues. Il a prétendu exercer sur les ministres français l'autorité et le droit d'examen qui incombaient jusqu'alors à Toussain. Atteint dans sa santé, se sentant inutile à l'église de Christ, celui-ci a préféré céder la place.

D'autre part, il était découragé par le peu de succès de sa prédication. Les officiers du prince, dit-il, ont une conduite peu chrétienne. A part le tabellion, il n'en connaît pas qui soient attachés de cœur à l'Evangile.

Les moines de Belchamp, les catholiques qui sont encore dans la ville, ne suivent pas les prédications; gardant leurs habits et leurs tonsures, ils font ouvertement profession de catholicisme. Il faudrait, au contraire, que, délaissant toutes ces pratiques, ils écoutassent la Parole de Dieu et vécussent d'une vraie vie chrétienne.

Toussain aurait voulu de même les voir tous, tant à la ville qu'à la campagne, écouter la Parole de Dieu. Les enfants, les serviteurs et les servantes devraient suivre les catéchismes. Il faudrait punir exactement les scandales et tout ce qui pourrait porter atteinte à la gloire de Dieu, les débauches, les adultères, les ivrogneries, les jeux, les blasphèmes, les danses. Le peuple de Montbéliard est intraitable de nature. Beaucoup se sont imaginé que le prince, en réformant l'église, n'avait eu d'autre souci que de tirer des amendes imposées à ses sujets une nouvelle source de profits. Il serait donc nécessaire d'affecter les amendes au soulagement des pauvres.

Et puis, il faudrait établir dans chaque église deux ou trois hommes de bien pour veiller, avec les ministres, aux intérêts de l'église, pour rappeler leur devoir à ceux qui s'en écartent et pour déférer au magistrat ceux qui se montreraient décidément intraitables.

Tels étaient les *desiderata* du Réformateur de Montbéliard.

Le départ de Toussain avait fait une impression profonde non seulement à Montbéliard où son rôle avait été plus grand qu'il ne le croyait lui-même, mais en Suisse et en Wurtemberg. Dès que Viret apprit, à Lausanne, sa présence à Bâle, il accourut pour voir ce qu'il y avait à faire et pour l'engager à accepter un appel à Genève. [1] D'autre part, le comte Georges lui conseillait, de Riquewihr, de ne pas abandonner son poste.

Toussain ne demandait qu'à suivre ce dernier conseil. Malgré tout, son cœur était resté dans ce champ de travail de Montbéliard, difficile peut-être, mais où il y avait cependant

1. Ch. Schmidt, *Farel et Viret*, p. 64

de si bons éléments. De Bâle, il suivait avec intérêt ce qui se passait à Montbéliard. Le 12 août 1545, nous le voyons écrire à Farel pour faire écarter du ministère à Montbéliard, un homme qui prétendait y arriver par des intrigues personnelles.[1] D'ailleurs, sa santé ébranlée n'avait pas tardé à se remettre, et, dès le 8 septembre, il écrivait à son ami Erbe qu'il était assez bien pour retourner à Montbéliard s'il y était rappelé.[2]

C'était un pressentiment. Le duc Ulric, mis au courant de l'agitation qui régnait à Montbéliard, avait résolu d'appeler Toussain à un colloque qui devait se tenir à Stuttgart et dans lequel toutes les questions controversées pourraient être traitées. Toussain se rendit à cet appel. Le colloque eut lieu devant Ulric et sa cour, il y fut question des fêtes, du baptême par les sages-femmes, de la sainte Cène. Schnepff, Engelmann et d'autres attaquèrent vivement le point de vue de Toussain. Mais, grâce au concours du prédicateur de cour, Gaspard Graeter, de Balthazar de Gültingen, de Luc Schröteisen, du chancelier Knoder, le réformateur de Montbéliard remporta une victoire complète. Pendant l'absence de Toussain, Ulric avait choisi des commissaires pour faire une enquête très détaillée.[3] L'examen des ministres eut lieu, en effet, le 29 octobre 1545.[4] Cette enquête, tout en révélant les faiblesses de quelques ministres, permit à Ulric de se rendre un compte exact de la situation. Il comprit qu'il était impossible d'exiger la stricte observation de l'ordonnance du Wurtemberg, sans risquer de perpétuer les troubles, et peut-être de leur donner une gravité exceptionnelle. Il résolut donc de céder quelque chose à ces Montbéliardais qui avaient été ses amis des mauvais jours.

Le 29 novembre 1545, Ulric, qui se trouvait alors à Urach, transmit ses ordres à Christophe.[5] Il avertit tout d'abord son fils qu'il ne pouvait envoyer à Montbéliard les commissaires

1. Pièces justificatives, n° 26.
2. Pièces justificatives, n° 27.
3. Lettres du 16 octobre 1545. Archives de Stuttgart.
4. Collection Duvernoy. *Montbéliard sous Ulric*, t. II.
5. Archives du Doubs, E. 76.

qui devaient s'y rendre pour mettre de l'ordre dans les affaires religieuses, car il avait besoin de tous ses officiers.

D'autre part, le règlement des affaires religieuses à Montbéliard ne pouvait subir un plus long délai. Le départ de Toussain ayant causé un trouble profond, Ulric fait savoir à son fils qu'il a appelé le réformateur à un colloque à Stuttgart, et que celui-ci a obéi. Il a consenti à retourner à Montbéliard pour y prêcher chrétiennement, pour l'honneur de Dieu, selon la règle de la Sainte Ecriture, en se conformant à l'enseignement de la Confession d'Augsbourg, de son Apologie, et de l'ordonnance ecclésiastique de Wurtemberg, modifiée pourtant sur quelques points.

En reconnaissance de ses services, le prince a assigné à Toussain une pension supérieure à ce qu'il recevait précédemment.[1] Ulric ordonne, en conséquence, à son fils de recevoir Toussain en sa précédente qualité de ministre, de lui payer exactement le gage déterminé, de veiller à ce que ni lui, ni les autres ministres ne soient molestés ou inquiétés par aucun des conseillers, officiers, ministres allemands ou autres serviteurs du prince à Montbéliard. Il veut, au contraire, qu'on les laisse remplir en paix leurs fonctions et qu'en particulier le chapelain de Christophe, Jean Engelmann, s'abstienne d'agir avec Toussain comme il l'a fait dans le passé. S'il lui arrivait encore d'excommunier qui que ce soit ou d'intervenir dans les affaires des ministres français, il serait, comme les autres, sévèrement puni.[2] Ulric, enfin, charge son fils de veiller à ce que ses officiers ne méprisent pas la religion. Il saurait, sans cela, les punir.

Cette lettre était accompagnée d'un rescrit général qui renfermait les mesures que le duc Ulric avait prises d'accord

1. Toussain devait recevoir 100 florins, 4 bichots de froment, 2 bichots d'avoine, et du fourrage pour l'entretien de deux vaches.

2. *Und insonderheit sollt du auch davor seyn das dein Predicant der Engelmann sich ferners Gewalts mit ime Tossano ungepürlich zu handeln enthalt, und nit also one unsern Bevelch zuhandeln furneme, dann sollte das von ime oder ander nit geschehen, und eigenwilliger Weis jemand zu excommuniciren oder anders unbillig zu handeln unndersteen, da sollen sie wissen dass wir dagegen... mit Ernst und Ungnaden zu strafen und zu handeln nit unterlassen wellen...* Lettre du 29 novembre 1545.

avec Toussain pour rétablir l'ordre à Montbéliard.[1] Il est divisé en quatorze articles. Le premier, revenant sur les prescriptions de l'ordonnance wurtembergeoise, confirme l'abolition des fêtes de la Vierge Marie, des saints, des apôtres, déjà supprimées huit ans auparavant par le comte Georges. Il est défendu de les rétablir, sans un ordre exprès du duc, dans toutes les églises du comté de Montbéliard et de la seigneurie de Blamont.

L'article second abolit la sonnerie qui avait lieu dans ces jours de fête. On devra sonner exclusivement pour les sermons, les prières ordinaires et les enterrements.

Dans le troisième article, le duc constate que les ministres s'occupent sérieusement du baptême des enfants, si bien que depuis dix ans, il n'en est pas mort un seul qui n'ait reçu le baptême. Cette considération a engagé le prince à supprimer ce qu'on appelait alors « le baptême soudain » [2] ou baptême par les sages-femmes, et cela, dit le rescrit, pour fermer la porte à la superstition et pour que les femmes n'aient rien à faire dans l'Eglise de Dieu.

L'article quatre concerne la Cène, qui sera célébrée six fois par an dans les centres populeux, trois ou quatre fois seulement dans les églises moins nombreuses.

L'article cinq ordonne de laisser à l'avenir Toussain professer librement sa doctrine sur la Ste-Cène comme il l'a fait à Stuttgart, devant le prince lui-même et ses conseillers. Les autres ministres jouiront de la même liberté sans que personne ait à les troubler en aucune manière.

L'article six est consacré à Engelmann. C'est lui qui a été la cause principale du départ de Toussain. Sans avoir reçu aucun ordre, il s'est permis de l'excommunier. Les nouveautés qu'il a introduites ont profondément troublé Montbéliard. Il est, en conséquence, sérieusement engagé à ne pas recommencer.

1. *Artikel darauff der Kirchen zu Mümppelgart Reformation nebend und sampt unnser in Truckh uszgegangen Kirchen-ordnung gesteldt und furgenommen werden sol.* Archives de Stuttgart et Arch. nationales, à Paris, K. 2176.

2. C'est le *Gachtouff.* On lit dans une note marginale du rescrit original : *Bäse Tauff in Mümpelgart aufgehoben.*

Dans l'administration de la Ste-Cène, il devra, aussi bien que les autres ministres allemands, s'en tenir aux usages de Montbéliard, sans rien introduire qui puisse scandaliser les voisins ou le peuple.[1]

L'article sept réserve au prince et à ses savants *(unsern Gelerten)* le jugement de la doctrine des ministres. L'examen de ceux qui aspirent à quelque charge dans l'église ou dans l'école sera fait par le gouverneur *(Landvogt)* assisté du lieutenant (*Stathalter*) et de quelques conseillers évangéliques, en présence de Pierre Toussain et d'un autre ministre français qui soit un homme savant. C'est à ces mêmes personnages qu'est confiée la visite des églises, sous la réserve qu'ils ne feront aucune innovation sans en avoir averti le souverain.

L'article huit autorise les synodes précédemment tenus par Toussain et ses collègues. Mais deux conseillers du prince devront y assister.

Dans le neuvième article, le duc témoigne son mécontentement aux conseillers, aux officiers et en général à toutes les personnes de la cour du prince Christophe qui négligent leurs devoirs religieux. Il leur enjoint, sous peine d'encourir sa disgrâce, de fréquenter plus assidûment les sermons et les sacrements et d'être, à cet égard, en exemple aux autres.

L'article dix adresse la même injonction aux maires, jurés et autres personnages de la magistrature.

Dans l'article onze, le duc déclare qu'il est informé de la conduite scandaleuse et impie[2] de l'abbé de Belchamp «Jacob vonn Warnoie[3]» autrefois chanoine de St.-Mainbœuf et maintenant receveur des biens du chapitre, et de quelques autres. Il leur enjoint de renoncer à leur vie désordonnée et impu-

1. Cruciger caractérise ainsi dans une lettre à Mélanchton l'un des prédicateurs allemands du duc Christophe : *Sunt enim quidam prorsus ineruditi et Βάναυσοι, ut quendam apud juniorem principem Würtembergensem audimus palam vociferari : Substantiam panis in Eucharistia esse ipsam substantiam corporis Christi.* Cité par Heyd, *Ulrich*, t. III, p. 153 n. 393.

2. *ärgerlich und gottlos.*

3. Il s'agit de Jacques Duvernoy. Cf. *Ephémérides,* 18 janvier 1549. Jacques Duvernoy finit par entrer dans la vie régulière. Toussain bénit son mariage le 22 février 1546. Cf. Lettre du 27 février, Pièces justificatives, nº 34.

dique, de mener une vie régulière et d'assister au sermon, les menaçant de leur faire sentir les effets de sa disgrâce (*Misfallen und Ungnad*) s'ils continuent de se livrer à la paillardise et à la débauche.

L'article douze est consacré aux parents qui négligent d'envoyer leurs enfants aux catéchismes publics. Ulric charge les maires et jurés de tenir la main à ce que ces services soient assidûment fréquentés par la jeunesse.

Dans l'article treize, le prince, répondant ici encore à un désir de Toussain, promet de faire un règlement à l'égard des pauvres dont on n'a pas eu assez de soin jusqu'alors.

Enfin, l'article quatorze charge le duc Christophe, le lieutenant et le conseil de Montbéliard de la ferme exécution de ce rescrit.[1]

Toussain obtenait ainsi, on le voit, tout ce qu'il avait demandé. Il pouvait donc, en toute conscience, reprendre sa place à Montbéliard. Il reprit, en effet, ses fonctions le 1er janvier 1546.

Son retour causa une joie profonde à tous ses amis réformés. La manière dont il s'était comporté dans ces circonstances difficiles augmenta encore l'estime dont il était entouré.

Le 24 janvier 1546, Mathias Erbe écrivait au réformateur de Zurich : « Contre toute espérance, le vieux duc a rendu la paix à l'église de Montbéliard. Toussain y est rentré avec un traitement plus fort qu'auparavant. Mais les adversaires, forcés au silence, sont frémissants et pleins de rage.[2] »

Bullinger, à son tour, quelques jours après, transmettait ces bonnes nouvelles à Ambroise Blarer, en rendant un bel hommage à Toussain qu'il appelle un homme aussi remarquable par une science rare que par la pureté de sa vie.[3]

1. Daté d'Urach, 29 novembre 1545.

2. *Ecclesia Montbelgardiana per seniorem ducem, contra omnem spem pacata, ad primam institutionem, deinceps libere a Gallicanis Ministris administrabitur. Concordiae exemplar per Geroldum descriptum vobis mitto. Tossanus remissus ac ecclesiae suae restitutus est. auctiori etiam stipendio quam prius. Fremunt tamen et frendent adversarii, non audentes vel tantillum quid contra mussitare.* Bibliothèque de Zurich. Collection Simler. Orig. dans les Archives de l'Eglise de Zurich.

3. *Virum singularis doctrinæ et vitæ puritate insignem.* Zurich. Collection Simler.

Mais Toussain n'avait besoin, auprès de Blarer, de la recommandation de personne. Blarer le connaissait depuis longtemps. « C'est un homme, dit-il dans sa réponse à Bullinger, qui brûle pour Dieu d'un saint zèle, il est d'une science solide et il a déjà beaucoup souffert pour le nom de Christ de la part des Papistes. Il faut louer sans réserve le duc Ulric de l'horreur que la superstition lui inspire. Son esprit m'a toujours et beaucoup plu, bien que beaucoup de choses laissent à désirer chez lui. »[1]

Cependant, à Montbéliard, la situation n'était pas aussi simple et aussi complètement satisfaisante qu'elle le paraissait de loin aux amis de Toussain.

La première question qui pouvait se poser devant Toussain était celle-ci : Comment le duc Christophe recevra-t-il les ordres de son père et celui qui les avait provoqués ?

Toussain, de ce côté, fut vite rassuré.

Personnellement, il fut bien accueilli par le prince qui lui montra même une bienveillance plus grande qu'auparavant.[2]

Quant aux ordres d'Ulric, voici comment le prince se comporta à leur égard.

Christophe convoqua à Montbéliard les ministres du pays et leur fit tenir par son Conseil le langage suivant :

Ils devaient se souvenir que, trois ans auparavant, le duc Ulric avait envoyé à son fils l'ordonnance ecclésiastique du Wurtemberg avec l'injonction d'en surveiller l'entière exécution. Les ministres furent réunis, on leur fit connaître les volontés d'Ulric et on les invita à se conformer à son ordonnance.

Ils firent alors observer qu'il y avait dans cette ordonnance des articles qu'en bonne conscience ils ne pouvaient accepter, comme, par exemple, les fêtes de la Vierge et des apôtres, le

1. *Vir est ardentissimus Dei zelo flagrans, solide doctus qui pro Christi nomine a Papistis indigna valde pertulit. Laudandus omnino senior Princeps quod tantum ab omni superstitione abhorreat, quo mihi nomine semper et impendio placuit illius animus, quantumvis multa sint, quæ in ipso desiderentur.* Blarer à Bullinger, 3 février 1546. Zurich. Collection Simler.

2. *Nec ullam in eo indignationis notam video, sed majorem quam unquam antea erga me benevolentiam.* Toussain à Erbe, 28 janvier 1546. Pièces justificatives, nº 32.

baptême privé, l'administration de la Cène aux malades. Leurs observations furent transmises à Ulric. Il répondit qu'il fallait n'en tenir aucun compte et congédier immédiatement tous ceux qui refuseraient de se soumettre entièrement à l'ordonnance.

Mais, comme la stricte observation de ces ordres aurait causé des troubles graves dans les églises, on fit une information sur la conduite du ministère et les pièces de cette procédure furent envoyées au duc qui consentit alors aux demandes des ministres, en insistant, d'autre part, sur la stricte observation des articles qui n'auraient pas été abrogés.

Là-dessus, on leur donna lecture du rescrit du prince en émettant le vœu de les voir s'y conformer désormais. Le duc Christophe, de son côté, consentait à oublier tout ce qui s'était passé.

On exhorta en outre les ministres de la ville et de la campagne à lire une fois par semaine la litanie et à faire également une fois par semaine le catéchisme. Les maires et jurés recevront des ordres pour faire fréquenter ces services par le peuple.

Le rescrit du 29 novembre autorisait de nouveau les synodes des ministres, pourvu que deux membres du Conseil y assistassent. Le prince Christophe espérait donc qu'ils ne convoqueraient jamais ces assemblées sans l'avoir prévenu quelques jours auparavant et sans l'avoir informé, par écrit, des objets qui y seraient traités.

On les engageait en outre à se concerter pour que le même texte fût traité chaque dimanche dans toutes les paroisses, car, jusqu'à présent, l'un enseigne un évangile, l'autre une épître, un troisième autre chose, ce qui trouble le peuple.[1]

Outre le service du dimanche, il devra y avoir, dans chaque paroisse, un service dans la semaine.

On exhorta enfin les ministres à donner, par leurs mœurs et leur conduite, un bon exemple à leurs paroissiens, à user de douceur et de modération, à ne pas empiéter sur le pouvoir civil,[2] comme cela était déjà arrivé.

1. « *Daraus aber der gemein Man, der noch die rudimenta fidei nit am besten begriffen, kein Verstand kann nehmen.* »

2. « *Den magistraten in seinem Ampt nicht greiffen.* »

Si ces conditions sont observées, les ministres pourront compter sur toutes les bonnes grâces du prince.[1]

Néanmoins, la situation restait délicate pour Toussain et il avait besoin de toute son intelligente charité, de tout son tact, pour y faire face dignement.

Engelmann ne désarmait pas. Pendant l'absence de Toussain, apprenant que son adversaire avait été appelé à Stuttgart, il s'était hâté de faire examiner les ministres sur les questions controversées, dans le but trop évident de prouver au duc Ulric que c'était la minorité des ministres qui partageait l'avis de Toussain. Le duc avait été mécontent du procédé. Tous les ministres avaient signé précédemment la déclaration solennelle, qu'en bonne conscience, ils ne pouvaient accepter les articles controversés. Ceux qui cédèrent aux conseils d'Engelmann ne firent que donner une preuve de leur légèreté.

Toussain, dès son retour, fut mis au courant de ces faits. On lui apprit aussi que les ministres avaient accepté le principe de l'examen des fidèles avant la Cène. L'article était équivoque. Engelmann y tenait par ce qu'il voulait connaître exactement le nombre des communiants pour qu'il ne restât rien, après la communion, du pain ou du vin de la Cène, ce qui rappelait la superstition catholique. Toussain, de même que Farel, estimait que l'habitude d'examiner à part les communiants, pouvait éviter bien des profanations. Il pouvait donc accepter cette coutume, si on la dépouillait de toute idée superstitieuse. Mais il n'en avait pas été question dans la conférence de Stuttgart. Avant d'en référer en Wurtemberg, Toussain résolut de consulter sur ce point son vieil ami Erbe, et finalement, craignant les interprétations malsaines, il en demanda à Stuttgart la complète abolition.[2]

Mais l'ardente reprise du travail vint de nouveau altérer la santé de Toussain. Après de longues semaines de souffrances

1. Le manuscrit allemand ici résumé est écrit tout entier du duc Christophe. Il a pour titre : *Verzeichniss was den Predicanten in Beysein meiner und aller Räthen furgehalten soll werden.*

2. Lettres des 28 janvier, 23, 27 février 1546. Pièces justificatives, nos 32, 33, 34.

et d'insomnie, il chercha un soulagement à ses maux aux eaux de Plombières d'où il revint, dit-il, plus malade qu'auparavant.[1] Il écrit, à la fin de juin, qu'il songe à aller consulter les médecins de Bâle. Vers la fin de l'année, il avait repris son activité, et nous le voyons présider, en septembre, à l'examen des ministres et à la visite générale des églises. Il rédigea lui-même, avant cette visite, un intéressant mémoire sur *Les choses qui semblent principalement nécessaires à remonstrer en la visitation*[2] et les *Articles sur lesquels les ministres devront être examinés*. En restant fidèle à lui-même, il se tient strictement, dans ces deux intéressants documents, dans les limites établies par le rescrit de 1545. Il faut ajouter, cependant, qu'Ulric, en maintenant comme règle de doctrine l'ordonnance de Wurtemberg, n'avait pas prétendu exclure l'emploi de la liturgie de Toussain et, en fait, après les événements qui ont fait l'objet de ce chapitre, c'est bien la liturgie de Toussain qui reste en usage dans nos églises.

La visite de 1546 permit de constater un progrès sensible sur la précédente inspection. D'autre part, dès son retour à Montbéliard, Toussain avait eu quelques encouragements spirituels. Luc Schröteisen, le chancelier, était un homme pieux sur lequel il pouvait compter.

Le *Hofmeister*, Hans Rudolf von Persberg, dont il avait eu à se plaindre, avait quitté Montbéliard, et avait été remplacé par Bouveretus Lanius, qui était, ainsi que sa famille, entièrement acquis à l'Evangile et très bienveillant pour Toussain.[3]

Dès le commencement de l'année, Toussain, si sévère pourtant dans ses jugements, pouvait écrire[4] : « Notre peuple est meilleur qu'il ne l'a jamais été, les conseillers et tous les officiers fréquentent assidûment les sermons, et non seulement eux, mais les prêtres et les moines qui sont encore dans la ville : toute cette église paraît refleurir. »

1. Lettre du 26 juin 1546, Pièces justificatives, n° 35.
2. Pièces justificatives, n[os] 31, 36.
3. Lettre du 23 février 1546.
4. *Ibid.*

L'Eglise de la Réforme, jusqu'ici à chaque pas entravée dans sa marche, allait-elle donc suivre un développement normal ? Non, les évènements d'Allemagne et le triomphe de Charles-Quint allaient, au contraire, faire fondre sur elle une nouvelle tempête où ses ennemis espérèrent un instant la voir définitivement sombrer.

CHAPITRE VI

1548-1549

L'Intérim a Montbéliard

Charles-Quint, vainqueur des Protestants, leur impose l'Intérim. Ulric essaie vainement de s'y soustraire. Il ordonne à Christophe d'introduire l'Intérim à Montbéliard. Résistance du jeune prince. Menaces de Besançon. Publication de l'Intérim à Montbéliard. Résistance des ministres. Ils sont officiellement congédiés. Réinstallation des curés. Ils ne s'en tiennent pas à l'Intérim. Christophe s'autorise de leur conduite pour maintenir Toussain et la plupart des ministres sous le nom de catéchistes.

Le retour de Pierre Toussain à Montbéliard fut suivi de quelques mois paisibles et le réformateur connut, dans son champ de travail, quelques joies dont il faisait part à son ami Farel,[1] tout en lui donnant des nouvelles des évangéliques d'Allemagne dont il suivait avec soin les destinées religieuses et politiques.[1] Il continuait ainsi son œuvre, au milieu des incidents heureux ou pénibles dont toute vie est semée[2], lorsque de nouveaux malheurs vinrent en effet bientôt fondre sur la petite église et la mettre en péril.

Charles-Quint et le pape avaient fini par s'unir contre le péril protestant. Les évangéliques, de leur côté, avaient pris les armes pour défendre leurs consciences et leurs droits contre les entreprises du césarisme politique et religieux. Mais ils n'avaient pas été heureux dans la lutte et leur défaite avait été le salaire de leurs dissensions. Philippe de Hesse

1. Cf. Pièces justificatives, n° 41, et en général toute cette correspondance de l'année 1547.

2. Voyez. par exemple (Pièces justificatives, n° 45), l'incident du ministre *Nicolas Dagomerius* qui s'était plaint, bien à tort, de l'accueil de Toussain.

prisonnier, Ulric contraint de signer les conditions de paix les plus humiliantes, son frère, le comte Georges, mis au ban de l'Empire et forcé de vivre hors de ses seigneuries, Christophe contraint, lui aussi, de chercher à Bâle un refuge pour lui et sa famille, telles avaient été les conséquences de la bataille de Mühlberg.

L'empereur victorieux était désormais libre de traiter les protestants comme il l'entendrait. Il en profita pour leur imposer un formulaire de doctrine et de discipline qui prit le nom d'Intérim, parce qu'il ne devait être obligatoire que jusqu'à la réunion d'un concile général que l'on espérait prochain. L'Intérim ne satisfit personne. Il mécontenta les catholiques, parce qu'il avait été publié par l'autorité de l'empereur, sans le consentement du pape, et parce que la doctrine catholique y subissait quelques atténuations. Les protestants, d'autre part, ne voyaient qu'une chose, c'est que l'Intérim rétablissait chez eux, d'autorité, un catholicisme dont leur conscience avait répudié les idées et les formes.

Personne n'était moins en état de résister à la volonté impériale qu'Ulric de Wurtemberg. Les Espagnols, en effet, occupaient une partie de son pays, prêts à appuyer par la violence la dogmatique de l'empereur. Leur présence n'empêcha cependant pas Ulric d'essayer d'épargner à son pays le trouble profond où devait nécessairement le jeter l'introduction de l'Intérim. L'Intérim avait été proclamé à la diète d'Augsbourg, le 15 mai. Le 7 juillet, Ulric avait envoyé à l'empereur des messagers chargés de présenter ses réclamations. Mais ses ambassadeurs avaient complètement échoué, et, dès le 11 juillet, ils écrivaient à leur maître que l'empereur avait rejeté sa demande et ordonné l'introduction de l'Intérim dans le Wurtemberg et ses autres états. [1]

Il fallait céder. Le prince fit donc publier l'Intérim, le 20 juillet 1548, en spécifiant qu'il ne le faisait que par obéissance envers l'empereur. Ses sujets, moins soumis, essayèrent bien de résister, mais Granvelle veillait. C'est ainsi qu'une critique de l'Intérim, rédigée par Brenz, étant tombée entre ses mains, il fit poursuivre le réformateur pour crime de

1. Voyez cette correspondance, Archives nat., K. 2180.



CHARLES QUINT

lèse-majesté. Mais Brenz, averti par un ami, put s'enfuir et, après avoir couru mille dangers, gagner Strasbourg, Bâle et Montbéliard.

L'intention formelle de l'empereur était qu'aucune possession des princes allemands ne pût échapper à la règle de l'Intérim. Aussi voyons-nous le duc Ulric envoyer l'Intérim a son fils Christophe, dès le 24 juillet 1548, avec ordre de le publier et de le faire mettre à exécution dans le comté de Montbéliard. Il l'avertissait en même temps que, sur les instances de Granvelle en faveur de Thomas Berdot, il consentait à ce que l'ancien doyen de St.-Mainbœuf rentrât dans l'héritage de son père, qui avait été confisqué lorsqu'il avait manqué à sa parole, et qu'il reprît possession de son canonicat.

Christophe n'était pas devenu protestant par politique. Ses intérêts eussent été bien mieux sauvegardés auprès de Charles-Quint, s'il était resté catholique. Son christianisme évangélique était de bon aloi. Les ordres paternels le froissaient donc dans ses sentiments intimes. Avant de s'y soumettre, il voulut consulter quelques théologiens et parmi eux Toussain lui-même. Sa réponse fut aussi nette et aussi ferme qu'on pouvait l'attendre. Après avoir pris connaissance des pièces envoyées par Ulric, il répondit qu'il y avait dans l'Intérim beaucoup de choses qui étaient absolument contraires à la Parole de Dieu. Par conséquent, il ne pouvait en conscience conseiller au prince de l'accepter et de le faire accepter à ses sujets.[1] C'était bien aussi le sentiment de Christophe. Il répondit donc à son père que sa conscience et ses principes religieux ne lui permettaient pas de s'occuper de l'introduction de l'Intérim à Montbéliard. Il le priait de charger de ce soin le bailli et le Conseil et lui disait en même temps qu'il n'aurait pas dû comprendre dans cette mesure les seigneuries de Blamont et d'Etobon qui ne sont pas annexées à l'Empire, mais qui sont des terres allodiales.[2]

Ulric n'aimait pas voir ses ordres discutés. Cependant, il

1. Lettre du 1er août 1548. Pièces justificatives, n° 52.

2. ... « *Und aber kundpar dass bemedte zwey Herschaften dem Reich nit zugethan, sondern freye Eigenthums sind.* » Lettre datée de Granges, le 4 août 1548. Archives nat., K. 2180.

permit à son fils de ne pas introduire lui-même l'Intérim et même d'attendre quelque peu avant de le faire, tout en l'avertissant qu'aux premières plaintes des voisins de Franche-Comté, c'est-à-dire des autorités épiscopales de Besançon, il faudrait céder.[1]

Christophe, surveillé de près par des voisins qui étaient en rapports constants avec Granvelle, ne crut pas pouvoir retarder de beaucoup le moment de l'obéissance. Le 16 septembre 1548, dans l'église St.-Mainbœuf, après le sermon, l'Intérim fut solennellement publié par un prêtre marié, Jacques Duvernoy, celui-là même dont la conduite avait été si longtemps un scandale à Montbéliard. « Sa Majesté impériale, dit le prêtre avant de lire l'Intérim, comme amateur de paix, très bénignement *permet*, *souffre* et *endure* que l'Evangile et la Sainte-Ecriture soient purement prêchés et l'entier sacrement du corps et du sang de Jésus-Christ soit administré, aussi le mariage des serviteurs, ministres de l'Eglise ; au semblable, que les principaux saints sacrements soient traités par aucune forme et manière, en langue vulgaire. »

Quelques jours après cette publication, une lettre reçue du duc Ulric vint apprendre à Christophe qu'il ne pouvait s'en tenir là. Son père lui ordonnait, en effet, de faire publier l'Intérim non seulement dans le comté, mais aussi dans les seigneuries de Blamont et d'Etobon. L'Empereur avait appris que cela n'avait pas encore été fait. Le Conseil, continue Ulric, doit établir un curé à Montbéliard et un à Blamont. Les ministres, d'ailleurs, peuvent continuer à prêcher et à administrer les sacrements, et cela, avant la messe. Qu'ils aient soin de se conduire avec décence et modération.[2]

Christophe, qui se trouvait à Granges au reçu des ordres de son père, les transmit immédiatement à son Conseil. Mais ce corps mit fort peu d'empressement à les recevoir. Le jeune prince en avertit son père, le 1er octobre, et lui suggéra l'idée de confier cette mission désagréable soit à des commissaires spéciaux, soit à ceux de ses officiers qui étaient encore

1. Lettre du 17 août. Archives nat., K. 2180.
2. Lettre du 19 septembre 1548. Archives nat., K. 2180.

catholiques, tels que le procureur-général, le receveur du domaine et du chapitre, le prévot.[1]

Il n'était que temps pour les princes de se soumettre aux ordres impériaux. C'est ce que Christophe put apprendre par le greffier du conseil, Jean Mégnin. Envoyé à Besançon pour différentes affaires, Mégnin avait été appelé chez l'administrateur de l'archevêché, François Bonvalot, qui lui avait demandé si l'Intérim avait été publié à Montbéliard, et si les ministres y étaient encore, et ce qu'ils y faisaient ? Mégnin répondit que l'Intérim avait été publié et que les ministres continuaient à prêcher l'Evangile. Là-dessus, Bonvalot lui fit observer que la publication de l'Intérim ne suffisait pas, il fallait l'établir en fait et l'observer entièrement. L'empereur, ajouta-t-il, sera mécontent si cela ne se fait pas de suite. Quant à lui, administrateur, il saurait y tenir la main, puisque Montbéliard était dans son diocèse. La secte luthérienne y avait assez duré. Elle devait finir.

On sent, à ce ton, le beau-frère de Granvelle.

Jean Mégnin avait aussi vu à Besançon l'ancien doyen de Montbéliard, Berdot. Dès qu'il avait appris l'arrivée du greffier à Besançon, Berdot était venu le voir et lui avait dit que l'administrateur attendait la commission de l'empereur afin d'établir l'Intérim et le catholicisme dans le comté de Montbéliard. Quant à lui, Berdot, si Christophe le demandait, il retournerait à Montbéliard dans la quinzaine, et il ajoutait cet amical conseil : qu'il valait mieux pour Christophe faire tout cela de lui-même que d'attendre l'intervention de l'administrateur.[2] C'était bien aussi l'avis de Christophe. Il fallait donner une première satisfaction à l'archevêché. La messe fut célébrée pour la première fois dans l'église St.-Martin le dimanche qui précéda le 17 octobre.[3]

Mais ni la publication de l'Intérim, ni la défense de manger de la chair, ni l'établissement de la messe à Montbéliard

1. *Ibid.*

2. Voyez la lettre de Jean Mégnin au duc Christophe. Archives nat., K. 2180.

3. *Nunc erigitur altare Baal apud D. Martinum, et die dominica malis avibus celebrabitur prima missa.* Toussain au chancelier S. Stier, 9 octobre 1548. Pièces justificatives, n° 54.

ne pouvaient satisfaire encore l'administrateur de Besançon. Soutenu auprès de Charles-Quint par le crédit de Granvelle, il se souciait peu de l'Intérim, c'est le rétablissement complet du catholicisme à Montbéliard qu'il prétendait exiger.[1] Christophe ne se fait pas d'illusions à cet égard, et il a soin d'en avertir son père. Il lui raconte en même temps à quelles impitoyables persécutions peuvent s'attendre ceux des évangéliques qui mettraient le pied dans le pays qui ne pouvait alors s'appeler que par ironie la Franche-Comté. Ainsi, dit le prince, un certain nombre de Français, fuyant la persécution, s'étaient réfugiés à Montbéliard où ils vivaient très paisiblement ; deux d'entre eux, appelés en Franche-Comté par leurs affaires, eurent la mauvaise inspiration de lier conversation avec un prêtre, et de parler peut-être avec quelque vivacité de la religion catholique. Ils furent aussitôt arrêtés et conduits à Vesoul. Interrogé par les officiers de justice, l'un d'eux confessa hardiment sa foi. Il dit qu'il ne croyait pas à la messe et qu'il ne croyait pas davantage que ce fût un péché de faire gras aux jours défendus par l'Eglise. Il fut pour ce *crime* condamné à avoir la langue coupée et la tête tranchée. Ce qui fut exécuté. Quant au second huguenot, on ne sut rien de plus sur son sort. Christophe et le conseil de Montbéliard avaient écrit plusieurs fois en faveur des deux malheureux, mais sans rien obtenir de ceux qui, à l'ombre de Charles-Quint, pouvaient sans danger, se montrer impitoyables.

Se fondant sur ces faits, Christophe terminait sa lettre en disant à son père que les sujets de Montbéliard ne devaient plus aller en Franche-Comté, ni en fréquenter les habitants.

Les mesures prises par Christophe ne l'avaient pas été trop tôt. Quelques jours après la célébration de la première messe, François Bonvalot transmettait au prince une lettre de Charles-Quint dans laquelle il lui ordonnait, en termes sévères, d'introduire l'Intérim à Montbéliard. Il chargeait en même temps Bonvalot de veiller à ce que ses ordres fussent promp-

1. *Ir abgötlich Wesen wie das vormals Schwangckgegangen, gentzlich und volkommen anzurichten.* Christophe à son père, 17 octobre 1548. Archives nat., K. 2180.

tement exécutés [1] De son côté, mis au courant, par le rapport du greffier Mégnin, des intentions de l'administrateur, le duc Ulric écrivait à son fils que, pour éviter l'intervention directe du beau-frère de Granvelle, il fallait rétablir Thomas Berdot comme doyen de St.-Mainbœuf, rappeler les chanoines encore vivants, lui faire tenir la liste des canonicats vacants, et enfin, exécuter l'Intérim dont il envoyait une copie latine.[2]

Mais Christophe répugnait à exécuter des ordres qui allaient contre sa conscience. Avant d'obéir, il voulut encore une fois exposer ses scrupules à son père. Dans quel sens, demande-t-il, Ulric entend-il la pleine exécution de l'Intérim ? S'agit-il d'obéir à la lettre ? Alors il faut laisser les prêtres catholiques agir à leur guise au détriment des pauvres sujets que l'on va rejeter dans l'erreur, à qui on va enlever la vraie Parole de Dieu et les sacrements. Les inconvénients pratiques ne sont pas moindres. La plupart des anciens prêtres vivent encore. Ils insistent pour être rétablis. Si l'on y consent et si l'on veut également conserver les ministres, comment pourra-t-on pourvoir à l'entretien de ces derniers ? En outre, s'il s'agit d'introduire l'Intérim dans toute sa rigueur, le Conseil s'y refusera certainement, et préférera donner sa démission. Il faut donc charger de cette commission les officiers encore catholiques.[3]

Christophe ne se trompait pas sur les dispositions du Conseil. Celui-ci, en effet, en réponse à sa lettre du 29 octobre, répondait à Ulric, le 11 novembre, que seuls des anciens chanoines de St.-Mainbœuf, Thomas Berdot et Jacques Duvernoy vivaient encore, ce dernier exerçant les fonctions de receveur du chapitre. Il y avait donc dix places vacantes, à la collation du prince. Quant à l'établissement de l'Intérim, les conseillers demandaient à n'en être pas chargés, eux qui avaient contribué a l'introduction et au maintien de la saine doctrine évangélique. Attachés de cœur et d'âme à la religion de Luther, ils agiraient contre leur conscience en travaillant à rétablir le culte catholique. Les ministres, Pierre Toussain

1. Lettres des 16 et 19 octobre. Arch. nat., K. 2180.
2. Lettre du 29 octobre. *Ibid.*
3. Lettre du 10 novembre. *Ibid.*

surtout, un homme de sincérité et de droiture, en seraient scandalisés, et s'élèveraient contre le Conseil rétablissant les anciens scandales après les avoir abolis. Ils ne peuvent consentir à ce que le pauvre peuple soit rejeté dans l'erreur d'où on l'avait tiré. Enfin, ils avertissent le prince, dans le cas où les prêtres seraient rétablis dans leurs cures et revenus, d'aviser aux moyens d'entretenir les ministres si on ne veut pas les renvoyer misérablement.

Pendant que ces lettres partaient pour le Wurtemberg, une missive de Guillaume de Massenbach arrivait à Montbéliard informant Christophe que son père, sur l'avis du Conseil de Stuttgart, entendait établir l'Intérim à Montbéliard au pied de la lettre.

La position du duc Christophe était critique. Son père, d'habitude, entendait être obéi, et d'autre part, l'attitude de l'archevêque de Besançon était de plus en plus menaçante. Le 11 novembre, Thomas Berdot s'était présenté devant le prince et lui avait enjoint, au nom et par ordre de l'administrateur, d'établir l'Intérim a Montbéliard dans son sens littéral,[1] puis mécontent de l'attitude du prince, il était retourné à Besançon d'où l'on pouvait attendre quelque grave mesure.

Jusqu'alors, en effet, les concessions de Christophe avaient été à peu près nulles. Il avait rendu leurs titres à Thomas Berdot et à Jacques Duvernoy, l'Intérim avait été publié à Montbéliard, la messe était célébrée dans la petite église de St.-Martin et à Blamont. Mais pour St.-Martin, Christophe avait dû prendre le premier prêtre qui s'était présenté, et il était notoirement ivrogne.[2]

1. Lettre de Christophe à son père, des 10 et 11 novembre. D'autre part, Toussain écrit, le 22 novembre, à son ami Erbe : *Hinc abierat decanus noster* (Thomas Berdot), *ante annos aliquot, religione hic per Principem Georgium restituta, sed huc Caesaris autoritate et mandato nuper rediit, cumque principem Christophorum nostrum lente festinare videret, rursus ad Burgundos rediit, nobis nimirum novam tragœdiam excitatus.* Cf. Pièces justificatives, nº 58.

2. *Missatorem unum habent, sed insignem ebrium, Montbelgardi, et alterum Blancmonte. Decanus, vir pessimus et qui diu sciens et volens spiritui divino reluctatus fuit, jubente Cæsare, admissus fuit.* Farel à Calvin, 19 novembre 1548. Au sujet du curé de St.-Martin, Toussain écrivait le 9 octobre : *Huic muneri præficere volebat Vulcanus noster Burgundum aliquem ex hac vicinia ; sed forte fortuna huc advenit Gallus aliquis, qui partem hanc nactus est.* Cf. Pièces justificatives, nº 54.

Partout ailleurs, les ministres étaient restés en place. Ils tonnaient contre l'Intérim. Aucun désaccord ne s'était produit parmi eux.[2] Ils n'avaient pas même consenti à revêtir l'habit de chœur au sujet duquel Toussain avait consulté ses amis, décidé d'ailleurs qu'il était à ne pas donner à ses paroissiens le scandale d'une concession qu'il n'aurait pu faire en conscience.

Seul Engelmann, avec son manque de tact habituel, avait profité de la circonstance pour rétablir les cérémonies et les usages qui lui tenaient plus à cœur que l'unité des évangéliques. Quant aux habitants du pays, quelques-uns étaient retournés à la messe, mais, à la grande joie de Toussain, la plupart d'entre eux étaient restés fidèles à l'Evangile.

François Bonvalot ne pouvait tolérer cette liberté d'aller à la messe ou au prêche. Bientôt, en effet, de mauvaises nouvelles arrivèrent de Besançon. Le greffier, Jean Mégnin, s'y était encore rendu le premier décembre. Il y avait trouvé Thomas Berdot. Le doyen de St.-Mainbœuf lui avait annoncé que le régale de Besançon, Humbert Jantet, avait été choisi par l'administrateur pour apporter à Christophe des lettres de l'Empereur relatives à l'Intérim. Le greffier lui répondit que cette démarche était inutile et que le duc Christophe, quand il aurait reçu la réponse de son père, saurait bien pourvoir seul aux affaires de l'Intérim. Puis, par un argument *ad hominem*, il fit entendre à Berdot que la mission de Jantet portant atteinte aux privilèges de l'église de Montbéliard, pourrait bien avoir des conséquences dans l'avenir. Le précédent était dangereux. Berdot répondit à ce coup direct qu'il savait bien que l'archevêque de Besançon n'avait pas le droit de visite sur l'église de Montbéliard. Il y avait à ce sujet une bulle du pape. Elle n'avait pas été fulminée par la négligence du chapitre, mais le droit d'être exempt de visitation était entier et il saurait bien le faire valoir à l'occasion.[1]

Berdot n'avait pas fait une vaine menace.

Deux jours après, François Bonvalot annonçait à Christophe l'arrivée de Jantet, régale de son archevêché, porteur

1. Arch. nat., K. 2180. La bulle du pape Paul II est aux Archives de Stuttgart et Documents Scheffer, t. I. fol. 283.

des lettres dans lesquelles, disait-il, le prince verra « *l'intention de l'empereur quant à l'effectuelle observance de l'Intérim au comté de Montbéliard.* » Jantet arriva, en effet, à Montbéliard muni, en outre, d'instructions spéciales de la part de « Reverend frère messire Francoys Bonvallot abbé et seigneur de Luxeuil et St.-Vincent, administrateur de l'Eglise et archevêché de Besançon. »[1] L'administrateur demandait, au nom de l'empereur, le renvoi de « certains nommez predicans lesquels continuoyent à prescher et dogmatiser doctrines réprouvées et contraires à la tradition de saincte église », le rétablissement du culte catholique à St.-Mainbœuf, le redressement des autels et des fonts baptismaux, en un mot, la restauration pure et simple du catholicisme.

Il ajouta verbalement que l'Empereur avait écrit à tous les évêques qu'il abolissait les deux articles de l'Intérim relatifs à l'administration des sacrements sous les deux espèces et au mariage des prêtres, ordonnant de se conformer, sur ces points, à l'ancienne discipline de l'Eglise.

Christophe se borna à répondre qu'il avait bien reçu les pièces annoncées et qu'il les transmettrait à son père, « étant asseuré qu'il s'y gouvernera selon que S. M. Impériale l'a ordonné. »[2] Il répondit dans le même sens à l'empereur lui-même.[3] Puis, il envoya copie des pièces à Ulric pour qu'il voie, disait-il, jusqu'où les papistes veulent pousser les choses.[4]

Ulric savait bien qu'il n'était pas en son pouvoir de modifier la politique impériale. Répondant, le 19 décembre 1548, à la lettre de Christophe des 10 et 11 novembre, il s'étonnait de l'attitude du conseil de Montbéliard qui refusait d'introduire l'Intérim. Car enfin, sur les confins de la vieillesse, il avait bien dû, lui-même, céder à l'autorité d'un autre. Il consentait cependant à charger d'autres personnes de cette commission et nommait, à cet effet, le bailli de Granges, celui de Clerval, le receveur du domaine, le receveur du chapitre.

1. Pièces justificatives n° 59.
2. Lettre du 8 déc. 1548. Arch. nat., K. 2180.
3. Bibl. de Besançon, *Montbéliard sous Ulric*, t. II, fol. 72.
4. Arch. nat., K. 2180. Lettre du 10 déc. 1548.

Il ajoutait qu'il ferait savoir sous peu par qui le chapitre de Montbéliard devra être composé. Ulric envoyait les mêmes ordres au bailli et au conseil de Montbéliard et adressait aux Commissaires désignés par lui ses instructions pour l'établissement de l'Intérim dans le Comté de Montbéliard et les terres de Blamont et d'Etobon. Les députés, disait-il, devront « besongner et observer les cérémonies selon le contenu de l'Intérim et eulx en toutes choses desmontrer en sorte que aulcungs troubles, noises, divisions, debatz ou desunyons n'en surviennent et que aux subgects n'en soit donné aulcung scandale. » Les curés pourront « baptizer les enfants en langage vallon » et présider, dans la même langue aux épousailles. Ceux des curés ou diacres qui ne voudront se soumettre à l'Intérim, les commissaires les laisseront aller « avec quelque chose pour leur département. »

« Si Me Pierre Tossainct seroit en bon vouloir et prest persceverer en son office de prédication a Montbéliardt, les dictz députez l'y laisseront demeurer et joyr de ses gages. Et que il prêche la sainte, purc, claire Evangile... qu'il ne prêche pas contre l'Interim. Qu'il se contienne paisiblement et en discretion avec les prestres. Un prêcheur sera aussi laissé à Blamont. »

Berdot est reçu en grâce et pourra reprendre sa place de doyen du chapitre.[1]

A la même date, l'abbé de Corneux écrivait, de son côté, à Pierre Vourron, abbé de Belchamp, pour « lui faire devoir » de « redresser la messe » dans les églises dépendantes de son abbaye.

Christophe accueillit sans empressement les ordres de son père. Il était plus jeune et redoutait moins la lutte. Et puis, il avait percé à jour la politique, impériale si ardemment appuyée a Besançon par Bonvalot. Sous prétexte d'Intérim, c'est le rétablissement complet du catholicisme que l'on poursuit. Il s'en explique librement au conseiller de son père, Luc Schröteisen. Berdot ne veut rentrer à Montbéliard que lorsque le papisme y sera rétabli en son entier. L'Intérim

1. 20 déc. 1548. Arch. nat., K. 2180.

prescrit de donner la Cène sous les deux espèces. Mais le curé de Montbéliard refuse de la donner ainsi sans une dispense de l'archevêque de Besançon. D'autre part, Toussain et ses collègues sont bien d'avis de prêcher « avec la plus grande modestie et simplicité. » Si on les laisse libres, ils consentent à rester dans le pays et à attendre tout ce qu'il plaira au Seigneur de leur envoyer. Mais ils ne voudraient pas être un danger pour le pays et ses habitants. Ils sont bien décidés à ne pas nommer l'empereur ni son Intérim dans leurs discours, mais puisque, en fait, cet Intérim restitue les abus « abrogés par la Parole de Dieu, ils ne pourront pas prêcher sans prêcher souvent contre lui.[1]

Dans ces conditions, il était inévitable que l'exécution des ordres d'Ulric ne devînt le signal de luttes ardentes qui allaient se livrer entre les deux partis, au grand détriment de la vraie vie religieuse et de la moralité générale.

Les commissaires d'Ulric commencèrent leurs opérations en écrivant au doyen, Thomas Berdot, toujours retiré à Besançon, d'avoir à venir résider en son doyenné pour y exercer sa charge, et en l'avertissant que le prince allait incessamment instituer de nouveaux chanoines.[2] Puis, ils prièrent les collateurs des cures[3] de pourvoir celles-ci de pasteurs et de curés *qui se contiennent en toutes choses conformes à l'intérim de S. M. J.* Ils invitèrent enfin le prieur de Dannemarie-les-Blamont à venir desservir son prieuré.[4]

Tous répondirent, y compris Berdot, qu'ils feraient incessamment ce qui leur était demandé.

Le 18 janvier suivant, les commissaires poursuivant leur œuvre, mandèrent devant eux le prieur de Dannemarie, l'abbé de Belchamp, Claude Varlet et Jacques Saiguin, curés de Valentigney et de Voujaucourt, et leur firent connaître à quelles conditions ils pourraient être réinstallés dans leurs

1. Pièces justificatives, n° 61.
2. Lettre du 31 décembre 1548. Arch. nat., K. 2180.
3. L'archevêque de Besançon, le doyen et le chapitre de l'église collégiale de Calmoutier : le doyen et le chapitre de l'église de la Madeleine, de Besançon.
4. Arch. nat., K. 2180.

paroisses. Quant à la doctrine tout d'abord, sur la chute, ils doivent enseigner que l'homme avant la manifestation de la grâce de Dieu à son égard ne peut aspirer au salut. Il est l'esclave du péché, l'ennemi de Dieu.

Sur la justification, ils doivent enseigner que Dieu nous est propice par pure grâce à cause du mérite de la Passion de Jésus-Christ. Nous nous revêtons de Christ par la foi. Mais la foi est morte, si elle n'est pas efficace par la charité. Quant aux bonnes œuvres, il faut accomplir avec obéissance celles que Dieu nous prescrit, mais comme nous tombons en beaucoup de manières, c'est sur le mérite de Christ et sur son sang précieux qu'il faut fonder notre espérance. Quant à la messe, il ne faut pas la célébrer pour mériter la rémission des péchés et le salut de nos âmes, mais pour rappeler la passion du Seigneur et pour rendre grâces à Dieu du salut qui nous est obtenu par la croix.

Le baptême devra être administré en langue vulgaire. Il ne faudra être ni trop relâché, ni trop strict dans la confession, et l'absolution sera donnée de manière à faire comprendre à celui qui la reçoit que ses péchés lui sont remis par le mérite de Christ.

La Cène sera administrée sous les deux espèces à quiconque en fera la demande.

Le nouveau curé devra mener une vie honnête avec sa femme légitime, s'il est marié. S'il ne l'est pas, qu'il vive saintement et chastement. [1]

En dehors de ces engagements, les commis de l'Intérim devaient encore faire au nom d'Ulric quelques recommandations particulières aux curés. Ils doivent faire résidence personnelle. Ils doivent se conformer en tout aux termes mêmes de l'Intérim. Ils n'entretiendront avec eux « aucunes paillardes ». Ils ne s'ingéreront pas dans les choses qui regardent sa Seigneurie, comme de défendre « de non manger chair, œufs ou aultres choses semblables ». Ulric « n'entend pas davantage endurer en son comté, que l'on use d'excommunication de l'archevesque de Besançon ».[2] etc.

1 *Quae iis qui ad ministeria Parochialia praesentantur, proponenda erunt.* Cf. Pièces justificatives, n° 62.

2. *Ce que les commis doibvent declairer aux curez.* Cf. Pièces justificatives, n° 63.

Tels étaient les articles que l'on devait lire aux curés en les réintégrant successivement dans leurs bénéfices. Les nouveaux dignitaires catholiques acceptèrent ces articles où, pourtant, ils devaient sentir qu'il y avait autre chose que le catholicisme. Ils promirent de les observer entièrement, dit le rapport des commissaires catholiques. Ils firent, en outre, « bon et léal serment aux saintes évangiles de Dieu », d'être un chacun « bon léal et fidèle à Mgr le Duc, de procurer son honneur et proufit, et éviter son dommage... »[1] En retour, ils furent rétablis dans leurs charges.

Par contre, le lendemain 19 janvier, les « commis » congédièrent Léonard Camuset, ministre de Valentigney.

Ainsi qu'on vient de le voir, les commissaires se tenaient sur le terrain de l'Intérim, qui faisait aux protestants des concessions importantes, tant pour la doctrine que pour les cérémonies. Mais ce n'était pas là ce que voulait l'archevêque de Besançon, qui entendait profiter des circonstances pour rétablir entièrement le catholicisme à Montbéliard. Dès le 6 janvier 1549, il avait écrit aux commissaires d'avoir soin de relever les autels des églises et de les orner convenablement, de rétablir les calices et les autres meubles nécessaires au culte, de faire consacrer de nouveau les églises et les cimetières, ajoutant qu'il avait confié ce soin à l'évêque de Bâle, suffragant de son archevêché. Les commissaires lui répondirent, le 19 du même mois, qu'ils avaient déjà réintégré plusieurs prêtres dans leurs cures et bénéfices et qu'ils s'occupaient des autres paroisses. « Mais quant au bénissement des autres églises et cimetières, leur charge ne s'étend point jusqu'à ce. » Ils en avaient, d'ailleurs, référé au prince Christophe, qui avait répondu que l'Intérim n'en faisait pas mention.

Toutefois, cette lettre ne parut pas suffisante aux commissaires d'Ulric pour détourner le coup qui les menaçait du côté de Besançon. Ils dépêchèrent, en outre, à l'administrateur le capitaine de Clerval et le tabellion de Montbéliard pour essayer d'obtenir de lui quelques concessions. Le capi-

1. *S'ensuit le besogner de Messieurs les commis et deputez, touchant l'Intérim. (Montbéliard sous Ulric*, t. II. Arch. nat., K. 2180.)

taine de Clerval fut reçu par François Bonvalot, en présence de son conseil.

L'administrateur commença par l'assurer que ses « humbles services » étaient à la disposition du prince, mais, ajouta-t-il, l'empereur entendait que le duc mît l'Intérim à exécution. Or, celui-ci avait avec lui des gens qu'il gardait contre la volonté de l'Empereur. Il savait même que « Mre Pierre Toussainct avait prêché contre l'Intérim depuis la publication d'iceluy. »

Hugues de Falletans, de son côté, affirma le bon vouloir du duc et en donna pour preuve le fait que des Commissaires avaient été nommés pour réintégrer les prêtres dans leurs églises et que déjà « aulcuns predicans » avaient été renvoyés.

L'administrateur répliqua qu'il le savait déjà, mais on lui avait rapporté aussi que les commissaires avaient ordonné de baptiser en langue vulgaire et qu'ils avaient fait prêter serment de fidélité au duc par les gens d'église, ce qui ne devait pas se faire.

Falletans convint qu'en effet le duc avait ordonné à ses commissaires d'établir le baptême en langue vulgaire, et même de faire expliquer le sens de la cérémonie, afin que ses sujets « en eussent plus de foi et de dévotion ». Quant au serment, rien n'était plus légitime que de l'exiger. Cela s'était toujours fait et Thomas Berdot, présent à l'entretien, fut obligé d'en convenir en ce qui touchait les chanoines de St.-Mainbœuf.

L'administrateur, quittant alors ce terrain, en revint aux « églises, haultez et cimitierres » qu'il convenait d'après lui, de « rebénir. » L'officier d'Ulric objecta que les frais de cette cérémonie mettraient le pays en gros dommage. Les églises, d'ailleurs, n'avaient pas été « pollues.[1] » Chez les princes d'Allemagne soumis à l'Intérim, on n'avait pas recouru à une semblable cérémonie et le duc de Montbéliard n'était pas en pire position que ceux-la.

Bonvalot céda à l'objection et il fut convenu qu'il n'enverrait pas son suffragant rebénir les églises et redresser les

1. Rappelons que ce témoignage vient d'un fonctionnaire resté catholique.

autels. L'administrateur passa ensuite à la question des prêtres mariés. Il refusa de les autoriser à occuper leurs cures et à les desservir.[1] A quoi Falletans répondit avec raison que « l'Intérim portait que les prêtres mariés demeureraient mariés jusqu'à la détermination du futur concile général et que le dit Intérim ne contenait point que l'on deust oster les curés de leurs cures. »

Bonvalot dut encore en convenir et, en manière de concession, il fut décidé que les curés mariés pourraient mettre des vicaires dans leurs cures.

L'administrateur aborda enfin la question de la communion sous les deux espèces qu'il prétendit interdire. Mais ici encore Falletans put en appeler victorieusement à l'Intérim qui autorisait à communier sous les deux espèces ceux qui le demanderaient.[2]

Christophe comprit à l'attitude de Bonvalot qu'il ne tolérerait plus de délai. Le 23 janvier 1549, il fit convoquer les Bourgeois et les habitants de Montbéliard et leur fit connaître les intentions de son père à l'égard de l'Intérim. La même déclaration fut faite aux habitants des seigneuries de Blamont et d'Etobon. A tous, il se bornait à dire, en somme, que, puisque telle était décidément la formelle volonté de l'Empereur, il fallait bien s'y soumettre. En même temps, il prévoyait bien que le nouveau formulaire allait être, entre partisans de l'ancienne et de la nouvelle foi, l'occasion de discussions et de disputes et il s'efforçait de faire entendre à tous une

1. Cette sévérité de Bonvalot à l'égard des prêtres mariés étonne nos esprits modernes. Bonvalot, en effet, n'avait point songé à rendre sa vie personnelle inattaquable. Cet « intelligent épicurien » (le mot est de M. Castan) laissa deux fils naturels. L'aîné, Charles, obtint en 1541 une bulle du pape Paul III qui l'autorisait, *bien que né d'un sous-diacre de noble race*, à posséder des bénéfices ecclésiastiques. Tout prêtre qu'il fût, Charles Bonvalot n'en assassina pas moins, le 12 juin 1569, à 9 heures du soir, un vigneron nommé Claude Cobet, âgé de vingt-quatre ans. A. Castan, *La rivalité des familles de Rye et de Granvelle*, *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, 1891. — *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Besançon*, p. 51.

2. *Les propos que Monsgr l'Administrateur de Besançon a tenus au Capitaine de Clerval*... 22 janvier 1549. Le document original est à la Bibl. de Besançon, *Montbéliard sous Ulric*, t. II.

parole de tolérance et de charité, les exhortant « à vivre paisiblement, sans noise ou débat par ensemble et sans mocquer l'un l'autre, de ne faire ni aux prescheurs de la Parole de Dieu ni aux prestres aucun outrage », les assurant en outre qu'on ne voulait contraindre personne sur la religion, mais laisser à chacun sa foi, selon sa conscience franche et libre de croire ce qu'il pourrait répondre devant le Seigneur.[1] »

Christophe n'avait pas cédé un jour trop tôt. En effet, dès le lendemain, 24 janvier, l'administrateur de Besançon, poursuivant ses projets, lui écrivait qu'il envoyait Berdot à Montbéliard pour « y faire son devoir au service de cette église » et pour recevoir les chanoines qui allaient être nommés. Il l'avertissait, en même temps, qu'il supprimait deux points de l'Intérim, l'un relatif au mariage des gens d'église, l'autre à la communion sous les deux espèces, et cela, sous prétexte que l'empereur avait laissé entendre dans le prologue de l'Intérim que ces deux articles lui déplaisaient.[2] Il exigeait, en outre, le renvoi des ministres qu'il accusait de prêcher contre le formulaire impérial.

Ceux-ci, en effet, étaient presque tous restés à leur poste. Leur situation n'était point enviable, placés qu'ils étaient entre les menaces des catholiques et les hésitations de Christophe et de ses conseillers. La plus complète unité de vues, régnait entre eux et ils avaient décidé que, tant qu'ils pourraient prêcher et administrer les sacrements selon leur conscience, ils n'abandonneraient pas leurs troupeaux. Le 1er janvier 1549, au matin, le bailli et le chancelier avaient communiqué à Toussain les ordres venus de Stuttgart, en lui faisant entendre que ses collègues et lui seraient sous peu convoqués à l'occasion de l'introduction de l'Intérim et que, s'ils n'en pouvaient accepter les conditions, ils seraient démis de leurs charges.[3] Le 12 janvier suivant cependant, Toussain pouvait

1. *Mandement du duc Christophe aux officiers de la Seigneurie de Blamont.* Cf. Pièces justificatives, nº 64.

2. Bibliothèque de Besançon, *Montbéliard sous Ulric*, t. II.

3. Sigismond Stier écrit à Erbe, le 11 janvier 1549 : *Ministri Montbelgardiani, et in illo agro qui fuerunt et recusarunt sese subdere Interim, dimissi sunt. Quot vero abierint et quid Tossanus noster agat, primo nuntio ad te scribam...* Quelques jours après, le 15 du même mois, il juge la

écrire à Sigismond Stier que ses collègues et lui n'avaient encore reçu aucune convocation et qu'ils continuaient, comme auparavant, à faire leur devoir. Il ajoutait : « Bien que la ruine de cette église qui faisait dans la piété des progrès certains me peine jusqu'au fond du cœur, je bénis Dieu de ce que, parmi les ministres, il n'y en a pas un qui ne préfère subir la mort plutôt que d'accepter l'Intérim de l'Empereur. »[1] Quant à lui, il est bien décidé à s'éloigner de Montbéliard dès que son ministère n'y sera plus libre. Etabli sur le roc de sa foi, il juge avec sévérité les tergiversations des politiques de Montbéliard. « S'ils pouvaient servir deux maîtres, s'écrie-t-il, Christ et Bélial, l'Evangile et l'Intérim, la piété et l'impiété, ils le feraient, je pense, volontiers. Mais nul ne peut servir deux maîtres. C'est pourquoi, laissant à Satan et le mensonge espagnol et l'impiété, demeurons dans le Christ Jésus, notre Sauveur, qui vit et qui règne et qui, après la défaite des impies et des traîtres, règnera aux siècles des siècles avec ses élus et ses saints et les vrais confesseurs de son nom. Amen. »[2]

Dès cette époque, Toussain s'attendait à être congédié d'un jour à l'autre.[3] Il avait, d'ailleurs, prévenu le chancelier qu'il était inutile de réunir les ministres pour autre chose que pour leur communiquer l'ordre du départ, car, en aucun cas, ils n'accepteraient les conditions impies de l'Intérim.

Cependant, les prêtres appelés dans le comté n'arrivaient pas. Cela fit gagner encore quelques semaines. Toussain

situation plus grave encore : *Actum est nobiscum, nisi Dominus nos ex improviso respexerit... Tossanus, ut audio ex Marco nostro, Basileam commigrabit, sed quamdiu illic haerere possit, Deus novit.* Le 7 février suivant, il loue la sagesse de P. Toussain en communiquant à Erbe sa lettre du 12 janvier 1549 : *Sed de Tossani (qui jam in duabus septimanis nihil literarum ad me dedit) prudenti constantia lege literas inclusas..* Zurich, Collection Simler, t. 69.

1. Toutes les églises et tous les théologiens n'étaient pas aussi fermes Voyez la lettre d'un inconnu à Blarer, du 10 nov. 1548. Pièces justificatives, n° 56.

2. Lettres du 12 novembre 1548 et du 12 janvier 1549. Pièces justificatives, n°s 57 et 64.

3. P. Toussain avait, au nom de ses collègues et au sien, consulté les pasteurs de Strasbourg au sujet de la conduite à tenir. Voyez : Pièces justificatives, n° 67, la curieuse réponse que lui fit Bucer.

pensa qu'il était bon de fortifier la conscience du prince et, le 23 janvier, il lui adressa, en son nom et en celui de ses collègues, une requête tendant à ce qu'il leur fût permis à tous de continuer leur service sur le même pied qu'auparavant. Les ministres déclaraient, d'ailleurs, que si cela devait attirer quelque disgrâce soit au prince, soit au peuple, ils consentaient à se retirer.[1] Il leur fit répondre qu'ils eussent à demeurer tranquilles dans les fonctions de leur charge en prêchant purement la Parole de Dieu et en administrant les sacrements.

La lettre menaçante de l'archevêque, datée du 24 janvier, vint précipiter les événements. Christophe ne voulut pas rester sous le coup des accusations qu'elle contenait. Il répondit, le 29 du même mois, à Bonvalot qu'il transmettrait à son père le contenu de sa lettre. Quant aux « prédicants », les commissaires s'occuperont d'eux selon le contenu de l'Intérim. L'administrateur qui les accuse d'avoir prêché contre l'Intérim a dû recevoir quelques « indehus rapports », car il n'a rien appris de semblable. Berdot a lancé la même accusation contre Toussain et le prince déclare n'en rien savoir.

Quant à la menace de l'archevêque d'en avertir l'Empereur, « pour en faire punition ». Christophe espère « qu'il n'en fera rien avant de connaître la vérité et avant que le duc Ulric n'en soit averti afin d'y pourvoir s'il est besoin.[2] »

Mais Christophe savait bien que Bonvalot exécuterait sa menace et il ne crut pas pouvoir résister davantage. Le jour même où il répondait ainsi à l'archevêque, les ministres furent réunis à Montbéliard par les commissaires de l'Intérim. Ils déclarèrent « qu'ayant été acceptés au ministère par ordre du duc Ulric pour prêcher la pure Parole de Dieu et administrer les saints sacrements de Jésus-Christ, ils n'entendaient changer leurs doctrines ni accepter autres choses contraires.[3] » Là-dessus, douze d'entre eux furent officiellement licenciés.[4]

1. Pièces justificatives, n° 66.
2. Arch. nat., K. 2180.
3. Bibl. de Besançon, *Montbéliard sous Ulric*. t. II. Arch. nat., K.2181.
4. Voici leurs noms et celui des paroisses qu'ils devaient quitter dans les quinze jours:

La mesure générale du 29 février venait compléter les mesures prises dans les semaines précédentes, et livrait de nouveau le comté de Montbéliard aux prêtres catholiques. Voici quelle devait être, sous ce régime, la nouvelle répartition des paroisses. Dans la seigneurie d'Etobon, Claude Péchelin qui n'était plus, depuis 1541, que curé de Chenebier redevint curé d'Etobon et de Belverne. Lui-même se fixa à Etobon, et il eut pour vicaires à Chenebier, un prêtre originaire de Franche-Comté nommé Girard, et à Belverne, Jacques Cabrez. Jacques Richard devint curé de Clairegoutte et du Magny-Danigon. Dans le comté et les seigneuries, Jacques Lièvre, chapelain de F. Bonvalot, fut nommé à Dambenois. Nous trouvons également à Désandans Jacques Bel, de Besançon, bientôt remplacé par Jacques Defrance, de Tavey ; à Allenjoie, Nicolas Briot ; à Bethoncourt, Antoine Masson, l'ancien curé du lieu ; à Vandoncourt, Pierre Roulet, également ancien curé ; à Dasle, Jean Ménegoz ; à Ste-Suzanne, Pierre Rondot ; à St.-Julien, Jean Faivre ou Fabri, qui a pour vicaire Thiébaud Thieulien, originaire du Châtelot, nommé plus tard à Blussans ; à Bavans, Nicolas Lombardet, de Fontaine-les-Clerval ; à Abévillers, Jean Colombot, puis Jean Mollot. A Autechaux, le curé titulaire fut Pierre Marcoux et le vicaire, Jean Forand. A Blamont-Glay-Pierrefontaine, nous trouvons Antoine Cordier, de Villars. A Roche, Jean Vurpillot, à Dampierre-les-Bois, Jean Gressard, sont curés titulaires, mais ces deux paroisses furent administrées par un même vicaire, Jacques Liégeard. A Villars-les-Blamont,

Etienne Noël. — St.-Julien. Ste-Marie.
Pierre Senence. — Bethoncourt. Ste-Suzanne.
Jean Rollin. — Exincourt. Audincourt.
J. de Brussy. — Vandoncourt. Dasle.
J. de Betoncourt. — Allanjoie. Dambenois.
Girard Guillemin. — Aibre. Désandans.
Firmin Dominique. — Abévillers. Hérimoncourt.
Pierre Duncey. — Dampierre. Etupes.
Georges Dumont. — Bavans. Présentevillers.
Humbert Artus. — Seloncourt. Bondeval.
Vincent Ortin. — Magny. Clairegoutte.
Jean Fagot. — Etobon. Belverne.

le curé était Guillaume Varlers, et le vicaire Jean Chaverdot, de Damvans. Il y avait encore à Seloncourt-Bondeval, Jean Martin, et à la cure de Vaux-lès-Vernoy, Nicolas Vuillot, du Vernoy.

On aura remarqué le nombre considérable de vicaires appelés dans le pays de Montbéliard par l'application de l'Intérim. Cela tenait à deux causes. Un certain nombre de prêtres catholiques s'étaient mariés.[1] L'administrateur de Besançon avait exigé qu'ils se fissent remplacer dans leurs cures par des vicaires. Cette sévérité étonne de la part d'un homme qui n'était point austère. Ce qui n'étonne pas moins, c'est sa largeur sur d'autres points. Il toléra, par exemple, que les titulaires des cures ne vinssent pas y résider.[2] Quelques-uns d'entre eux eussent été bien empêchés d'exercer en personne leurs fonctions pastorales. Ainsi, un enfant de huit à neuf ans, moine de Belchamp, fut nommé curé d'Aibre par l'archevêque de Besançon. Il avait pour vicaire un prêtre qui résidait dans le prieuré de Vaux, et venait de là célébrer la messe à Aibre le dimanche et les jours de fête. Il savait à peine lire et avait une conduite privée sur laquelle nous serons obligé de revenir.

Ainsi se reconstituait, malgré l'avertissement de la Réforme, ce prolétariat de prêtres de second rang, sans culture et sans moralité, qui avaient déjà fait tant de mal à l'Eglise catholique. Comme les émigrés de la Restauration, les autorités ecclésiastiques de Besançon n'avaient rien appris ni rien oublié. Leurs

1. M. l'abbé Tournier, que ce fait attriste, le voile sous les périphrases. « On convint, dit-il, que les prêtres qui *s'étaient sécularisés* auraient des vicaires ». Ailleurs il parle « des quelques curés qui furent entraînés par le courant luthérien à renoncer aux obligations de la prêtrise *et à former un établissement à la manière des hommes du monde* ». Il oublie trop que, d'après l'Ecriture, le mariage est « *sans souillure* », et que les prêtres mariés qu'il tient en pitié, avaient une vie plus honorable que les prêtres concubinaires du XVI[e] siècle et que la plupart des hauts dignitaires ecclésiastiques de Besançon, Bonvalot en tête, qui étaient dans le même cas. Cf. *Le Protestantisme dans le pays de Montbéliard*, p. 144.

2. Le curé de Ste-Marie, par exemple, ne voulut pas résider. Le curé titulaire de Bavans resta à Besançon et eut pour vicaire Nicolas Lombardet.

délégués étaient rentrés dans le comté de Montbéliard comme dans un pays conquis. Appuyés sur l'autorité de l'empereur, ils se souciaient peu de l'Intérim et poursuivaient en réalité le rétablissement du catholicisme intégral. Aussi les plaintes ne tardent-elles pas à se faire entendre. Le 8 février 1549 déjà, Christophe se plaint à son père de l'attitude de Thomas Berdot et de ses propos moqueurs et arrogants (*Spitzige und trotzige Reden*). Il l'avertit que les curés ne s'en tiennent pas aux termes de l'Intérim. Ils ne veulent pas administrer la Cène sous les deux espèces ni baptiser en langue vulgaire, malgré le désir exprimé par les parents.[1] Il complète ces renseignements le 22 mars suivant. Il se plaint alors de la malice des curés. Ils font prêcher dans leurs chaires des moines mendiants. Ils nient dans leur enseignement la valeur salutaire de la mort de Christ. Malgré les ordres du duc, ils ont défendu aux paysans, au commencement du carême, de vendre leurs œufs, leur fromage, leur saindoux, leur lait, leurs poules, leurs veaux. Ils exigent du pauvre peuple toutes sortes d'offrandes de noces, de baptêmes, d'enterrements, etc. Puis, il se plaint du doyen, Thomas Berdot, qui est secrétaire de l'archevêque, ce qui est contraire aux règlements de l'Eglise, puisqu'un homme ne peut avoir plus de deux bénéfices. Berdot est, en réalité, l'espion de l'archevêque, qui sait immédiatement par lui tout ce qui se dit ou se fait à Montbéliard.[2]

Ulric et Christophe surent tirer parti des fautes politiques de leurs adversaires.

Les ministres ne s'étaient pas encore tous éloignés. Toussain lui-même, malgré son désir de quitter un pays où il n'était plus libre d'agir selon sa conscience, avait fini par céder aux conseils de Calvin, de Farel, de Bucer et de Christophe lui-même. L'intransigeance des prêtres qui ne voulaient pas obéir aux prescriptions de l'Intérim fournissait à Ulric un prétexte excellent de garder quelques ministres pour faire ce qu'eux-mêmes refusaient. Déjà dans sa lettre du 8 février, Christophe disait à son père que, puisque les prêtres

1. Arch. nat., K 2180.
2. *Ibid.*

ne voulaient pas donner la Cène sous les deux espèces et baptiser en langue vulgaire, il conviendrait peut-être de charger de ce soin un ministre. Ulric entra dans ses vues, et le 23 mars 1549, les commis de l'Intérim établirent officiellement les ministres Etienne Noël, Girard Guillemin, Humbert Artus, Georges Dumont, Jacques Gète « pour faire le catéchisme dans le comté de Montbéliard » et pour « administrer les saints sacremens du batême, du mariage et de la Cène selon les deux espèces à ceux qui les en requerroient ».[1] Jean Fagot et Pierre Senence furent établis un peu plus tard, l'un à Etobon, l'autre à Clairegoutte. Sans parler de Toussain, sept ministres restèrent donc dans le pays sous le nom de catéchistes Mais Toussain lui-même restait à Montbéliard et ce fut lui qui reçut la mission de présenter la justification théorique du rétablissement des catéchistes[2] et de partager entre eux les anciennes paroisses établies lors de la Réformation.[3]

Le jour même de l'établissement des catéchistes, les curés furent appelés devant le conseil en présence des commis de l'Intérim Le procureur-général, Charles Mercier, leur rappela, de la part des princes, qu'ils avaient à se conformer en toutes choses à l'Intérim de l'Empereur. En outre, ils ne devaient pas « exactionner leurs paroissiens », ni multiplier les dé-

1. Bibliothèque de Besançon. *Montbéliard sous Ulric*, t. II.

2. Etablissement des catéchistes, cf. Pièces justificatives, n° 74.

3. Voici les noms des catéchistes et des villages confiés à leurs soins : Jean Fagot pour Etobon, Belverne, Couthenans ; Pierre Senence pour Clairegoutte et le Magny-Danigon ; Gérard Guillemin ou Vuillemin pour Désandans, Aibre, Bethoncourt, Etupes, Exincourt, Dampierre ; Georges Dumont pour Bavans, Présentevillers, Voujaucourt, Audincourt, Vandoncourt, Dasle ; Jacques Gète pour Blamont, Roches, Autechaux, Pierrefontaine, Villars et Glay ; Etienne Noël pour Ste-Marie, St.-Julien, Ste-Suzanne, Allenjoie, Dambenois ; Humbert Artus pour Seloncourt, Bondeval, Valentigney, Abbévillers, Hérimoncourt. Le traitement des catéchistes fut des plus modestes. Le catéchiste de Clairegoutte reçut 60 fr. par an, monnaie de Montbéliard (ce qui faisait 48 livres tournois), quatre bichots de froment et deux bichots d'avoine. Le catéchiste de Belverne n'avait que 50 fr. (40 livres tournois) et quatre bichots de froment. Le bichot valait 24 quartes.

Il ressort clairement de la correspondance de Toussain avec Farel en 1548-1550, qu'il s'était efforcé de conserver les ministres les meilleurs et les mieux qualifiés.

penses comme ils l'avaient fait « touchant le manger de la chair », ni amener dans leurs cures des prêcheurs étrangers. Ils devaient veiller, au contraire, à « s'entretenir, conduire et gouverner paisiblement et honnêtement sans donner occasion de noises, scandales ou autres inconvéniants aux sujets.[1] »

Christophe, en agissant ainsi, avait devancé les ordres de son père. La lettre que celui-ci lui adressa, le 31 mars, lui montra qu'ils étaient d'accord. Ulric entendait rester sur le terrain de l'Intérim et il n'était pas d'humeur à tolérer ni les empiétements des curés ni leurs mœurs sur lesquelles déjà des bruits fâcheux commençaient à circuler. Il ordonnait donc aux commis de l'Intérim de faire comparaître les curés et de leur « remontrer » leur mauvaise conduite en leur ordonnant de se conformer entièrement à l'Intérim de S. M. impériale dans leur doctrine et leurs mœurs. Ceux qui n'obéiront pas seront expulsés. Si l'administrateur de Besançon s'en plaint, on lui adressera procès-verbal des informations prises, en lui déclarant qu'on n'est pas d'humeur à conserver dans leurs bénéfices de tels sujets.

Comme on le pense bien, l'administrateur n'avait pas tardé à faire entendre ses protestations. Aussitôt prévenu des événements du 23 mars, il écrivait, dès le 28, au duc Christophe pour se plaindre des prédicants. Ils s'entremettent, dit-il, à ce qui ne leur est ni permis, ni concédé, car ils baptisent et administrent les sacrements. Ils ne le font pas selon l'Intérim puisqu'ils ont antérieurement déclaré qu'ils aimeraient mieux être pendus à un gibet que de se retirer de leurs opinions. Ils empêchent le peuple « par leurs suasions malignes et damnables de non recourir aux curés », et il termine en demandant à Christophe de lui répondre clairement sans le renvoyer au duc Ulric, puisqu'il est notoire qu'il a toute autorité et maniement de toutes choses.

Les commis de l'Intérim qui lui répondirent au nom de Christophe, ne purent s'incliner devant le désir de F. Bonvalot. Le 3 avril suivant, ils lui déclarèrent, au contraire, que sa lettre serait envoyée au duc Ulric sans le « sceu et le vou-

1. Pièces justificatives, n° 69.

loir » duquel ils ne peuvent rien faire. Jusqu'à présent, ils n'ont fait qu'obéir à ses ordres. Aucun empêchement n'a été fait aux curés. Les catéchistes ont été établis uniquement pour administrer les sacrements à ceux qui les demanderaient.

Christophe, d'ailleurs, n'espérait pas éluder entièrement les conséquences de l'Intérim. Nous le voyons, en effet, le 6 avril,[1] presser son père d'établir les chanoines de Montbéliard. Il n'y a encore qu'un curé qui dit la messe. Mais comme il refuse d'administrer la Cène sous les deux espèces, Christophe demande à son père d'autoriser Toussain à célébrer la Cène aux prochaines fêtes de Pâques selon l'ancienne manière. Le peuple, d'ailleurs, le demande avec instance. Ulric accorda, le 11 avril suivant, l'autorisation demandée, puisque, disait-il, l'Intérim permet de donner la Cène sous les deux espèces, « aux requerans ».[2]

Vaincu par la fermeté de Christophe, F. Bonvalot savait à qui recourir. Aussi, le jeune duc se préoccupe-t-il de la pensée de l'empereur auprès duquel il se sait desservi par le beau-frère de Granvelle. Le 14 avril 1549, il écrit au docteur Jean Krauss de se présenter à l'audience du chancelier Granvelle, et de lui dire que le prince demande à connaître les motifs de l'accusation portée contre lui devant l'empereur. Il désire y répondre, et il le fera victorieusement. Le lendemain, il instruit son père des accusations portées contre eux.[3] On a formé à Besançon le projet d'enlever de force les ministres qui continuent l'exercice du culte d'après les ordres qu'ils ont reçus. L'administrateur, qui se montre le plus mécontent, veut sans doute enlever le comté et ses dépendances à ses souverains naturels. Il faut donc se justifier au plus tôt devant l'empereur, et il sera bien facile de le faire, puisque l'Intérim a été entièrement établi dans le pays, et qu'il n'y a plus à remplir que les places de chanoines de St.-Mainbœuf. Christophe avertit, en outre, son père que, depuis la nomination du ministre à Blamont, le curé qui y était depuis trois mois a cessé ses fonctions. Il a la prétention de ne les reprendre que lorsque le premier aura été congédié.

1. Arch. nat., K. 2181.
2. *Ibid.*
3. Lettre du 15 avril 1549. Arch. nat., K 2181.

Quelques jours après avoir écrit cette lettre, Christophe, alors à Blamont, apprenait par Luc Schrœteisen, qu'un gentilhomme de passage à Besançon, y avait entendu dire que l'empereur voulait envoyer quelques troupes espagnoles dans le comté de Montbéliard parce que l'Intérim n'y était pas établi selon ses intentions. L'administrateur avait déclaré au gentilhomme envoyé vers lui que cette mesure de rigueur était motivée par les retards mis à la nomination des chanoines de St.-Mainbœuf, et par l'attitude des ministres et de Toussain en particulier qui prêchaient contre l'Intérim. [1]

L'administrateur, on le voit, ne renonçait donc à aucun de ses projets. Sans s'arrêter aux objections de Christophe qui trouvait déjà l'Intérim en lui-même assez dur à accepter, Bonvalot faisait parvenir à tous les curés du comté de Montbéliard un exemplaire de ce formulaire traduit en français par le chanoine Richardot. Mais la préface ne s'y trouvait point, et les deux articles touchant le mariage des prêtres et la communion sous les deux espèces avaient été également omis. [2] C'était l'Intérim sans les concessions formelles qu'il contenait, c'est-à-dire que ce n'était plus l'Intérim. Le bailli et le conseil de Montbéliard en firent passer un exemplaire au duc Ulric, pour qu'il pût voir où le vent soufflait. Ils lui signalèrent de nouveau l'attitude du doyen Berdot qui, récemment, avait dit au duc Christophe, en présence du capitaine de Granges, qu'en ce qui concernait la religion, son intention était de ne rien céder, et qu'il était, au contraire, bien décidé à rapporter à qui de droit tout ce qui serait tenté ou accompli contre elle. [3]

1. Lettre du 2 mai 1549. Arch. nat., K. 2181.

2. Voyez dans le Supplément, la note n° VII intitulée *François Richardot à Montbéliard.*

3. *Dass er, soviel die Religionssachen belangt, ganz und gar nicht dencke nachzugeben, sondern sofern darwieder was gehandelt, und angericht werde dass er dasselbige iederzeit an seinen Orten und Enden dahin es gehort, für zubringen nit anstehen werde.* Le bailli et le conseil de Montbéliard au duc Ulric, 9 mai 1549. Arch. nat., K. 2181. Bonvalot, d'ailleurs, pouvait savoir par Granvelle dans quelle défaveur Charles-Quint tenait Ulric et son fils Christophe, dont il faisait surveiller les agents en France par Simon Renard, son ambassadeur. Cf. Bibliothèque de Besançon. *Papiers Granvelle*, t. III, p. 333.

Christophe de son côté, s'il voulait s'en tenir à l'Intérim, ne refusait pas d'en exécuter les conditions. C'est ainsi qu'il avait plusieurs fois attiré l'attention de son père sur la nécessité de rétablir les chanoines de St.-Mainbœuf. Ne recevant pas de réponse, il délégua à Stuttgart Jean-Jacques Heckle de Steineck, chargé par lui de mettre Ulric et le conseil de Stuttgart au courant de la situation. Il fallait sans retard nommer les chanoines si l'on ne voulait pas encourir le mécontentement de l'empereur. D'ailleurs, Christophe croyait savoir que, cela fait, on laisserait les choses en l'état et que les ministres ne seraient pas inquiétés.

L'administrateur de Besançon avait, en effet, pu se rendre compte du parti que Christophe avait tiré de son intransigeance. Infidèle lui-même a l'esprit et à la lettre de l'Intérim, il était mal venu à reprocher à Christophe de vouloir rester sur le terrain délimité par l'empereur ou d'instituer des catéchistes chargés de faire ce que l'Intérim prescrivait et que ses curés se refusaient à faire. En outre, les prêtres envoyés par lui n'avaient pas assez surveillé leur conduite. Ils ne s'étaient pas rendu compte que les événements avaient marché depuis quinze ou vingt ans. Rentrés dans le comté de Montbéliard en vainqueurs, ils avaient continué à y vivre comme on y vivait avant la Réforme, c'est-à-dire dans un concubinage public qui avait provoqué un grand scandale. Une première enquête avait eu lieu, le 19 avril 1549, et avait révélé à la charge de messire Jacques Cabrez, prêtre-vicaire à Etobon-Belverne, des faits graves que nous sommes bien obligé de résumer ici. Il fut établi, par de nombreux témoignages, que Cabrez débitait en chaire des contes grossiers et fantastiques. Il fut convaincu d'avoir amené avec lui sa concubine alors enceinte de lui, selon l'aveu qu'elle-même en fit.[1]

Ces faits pouvaient bien engager F. Bonvalot à ne pas pousser les choses à l'extrême. Mais il n'en réclamait pas moins le rétablissement des chanoines et Christophe tenait qu'il était urgent de céder sur ce point. D'ailleurs, ajoutait-

1. Information faite par moi Charles Mercier... contre messire Jacques Cabrez... Cf. Pièces justificatives, n° 72.

il, dans les instructions données à Heckle de Steineck, les commis de l'Intérim, qui étaient catholiques, on s'en souvient, avaient déclaré qu'ils ne pouvaient aller plus avant dans leur commission si les chanoines n'étaient rétablis. En particulier, ils ne pourraient, ni n'oseraient, avant cela, procéder contre les prêtres qui se conduisaient mal de peur que l'empereur n'en fût mécontent.[1]

Ulric avait déjà répondu à son fils sur cette question des chanoines, le 29 avril 1549, mais il paraît que cette lettre n'était pas parvenue à destination. Il renouvela ses ordres le 24 mai, par l'intermédiaire du conseil de Stuttgart. Répondant aux désirs de son fils, il envoie, à cette date, la liste des chanoines qu'il a nommés à St-Mainbœuf, à condition de résidence personnelle. Ils doivent aussi s'employer à ses affaires et se conformer à l'Intérim. Il engage son fils à s'entendre avec eux pour qu'ils cèdent une partie de leurs revenus et se contentent d'une somme annuelle pour chacun d'eux.

Il faut aussi recommander aux ministres de Montbéliard et de Blamont d'être prudents, de ne se permettre aucune injure contre les curés, de ne point prêcher contre l'Intérim, sinon, ils seront renvoyés.

Ulric donnait enfin la liste des chanoines nommés par lui.[2]

Christophe répondit, le 31 mai, au conseil de Stuttgart et à son père. Au conseil, il fit savoir que les ordres du duc relatifs aux chanoines seraient exécutés par les commis de l'Inté-

1. Instructions données à J.-J. Heckle de Steineck. 14 mai 1549. Arch. nat., K. 2181.

2. C'étaient : 1° Le chapelain de l'évêque de Bâle, né dans le pays et utile à employer. Il s'appelait Guillaume de Bermont.

2°. Le frère du ci-devant prévôt de Montbéliard, Jacques Gaichet.

3° Jean de Raincourt, noble, et qui jusqu'à présent s'est bien comporté.

4° Le beau-frère du s[r] de Genevrey, le chanoine Chuppin.

5° Le fils de Claude Barret, procureur de Neufchâtel, homme instruit et versé dans la langue allemande.

6° Le receveur du chapitre, à confirmer pour ses fidèles services. C'était Jacques Duvernoy, prêtre marié.

7° Quant à celui recommandé par l'évêque d'Arras, et qui est son chapelain, il faut s'informer de sa conduite et savoir s'il veut résider. On en fera rapport au duc. Il s'appelait Jacques Lièvre. Cf. Bibl. de Besançon, *Montbéliard sous Ulric*, t. II.

rim. Quant au traité à faire avec eux pour la cession d'une partie de leurs revenus, il doute qu'ils veuillent y consentir pour l'instant, mais on s'y emploiera. Quant aux ministres de Montbéliard et de Blamont, il n'a pas appris et il doute fort qu'ils se soient mal comportés. Si cela est, il y mettra ordre. Il termine en rendant un bon témoignage au chapelain de l'évêque d'Arras, et propose de le nommer chanoine.

A son père, Christophe parle, entre autres, des prétentions de l'abbé de Lucelle qui réclame quatre francs annuels que le comte Thierry III avait fondés dans son abbaye,[1] et qui n'ont plus été payés depuis la Réformation.

Il ajoute qu'il apprend de différents côtés que l'empereur a l'intention de loger quelques troupes dans le pays de Montbéliard. Il suggère à son père l'idée de le prévenir en mettant les villes de Montbéliard et de Blamont en état de défense. Il demande enfin ce qu'il doit faire de sa femme et de ses enfants.

En attendant la réponse paternelle, Christophe fit procéder à l'installation des chanoines. Le 7 juin, les nouveaux titulaires furent réunis par les commis de l'Intérim qui leur rappelèrent les conditions qu'Ulric mettait à leur rétablissement, et dont voici un résumé. Ils doivent « résider eulx-mêmes sans commettre vicaires à leurs places ».

Ils se règleront en tout « selon les mots de l'Intérim ».

Ils doivent « mener vie irrépréhensible et sans scandalles ».

« N'entretenir avec eux des paillardes ».

Il leur est recommandé, en outre, d'être discrets dans la confession, de se comporter pacifiquement avec les ministres, de prêcher avant la messe, etc.

Guillaume de Bermont, chanoine de St.-Ursanne, répondit qu'il entendait résider la plus grande partie du temps à Montbéliard, mais il demandait à pouvoir passer à St.-Ursanne les seize semaines auxquelles il était astreint par son canonicat.

Claude Baret, étudiant de Fribourg, également chanoine de St.-Ursanne, fit la même demande. Jean de Raincourt, Jacques Gaichet, Balthazar Chuppin, de Dôle, demandèrent

1. Thierry avait fait cette fondation, en 1269, *ut tam suum quam Dominæ Alis uxoris suae anniversarium fiet.*

qu'il leur fût permis de résider, autant qu'ils pourront seulement. Ils firent également quelques objections sur leur traitement. Finalement, on put s'entendre sur le tout. Les chanoines gardèrent leurs prébendes. Le duc consentit à ne pas exiger la présence d'un de ses officiers à chaque réunion du chapitre, et demanda seulement à avoir connaissance des résolutions capitulaires. Les articles définitifs furent arrêtés le 27 juin, et les chanoines officiellement rétablis.[1] Le comté de Montbéliard et ses dépendances sont désormais placés sous la loi de l'Intérim. Il nous reste maintenant à étudier ses résultats religieux et moraux, jusqu'au jour où Christophe se crut assez autorisé par l'expérience qu'il en avait faite, et par la conduite invraisemblable et pourtant trop réelle des prêtres de l'Intérim, à supprimer un régime qui lui était odieux.

1. Arch. nat. K 2171. *Montbéliard sous Ulric*, t. II.

CHAPITRE VII

Le régime de l'Intérim et sa suppression

Tentatives de rétablissement intégral du catholicisme. Attitude et mœurs des prêtres de l'Intérim. Christophe s'émeut et prescrit une enquête. Les faits qu'elle révèle. Curés et catéchistes. Mort du duc Ulric. Christophe lui succède et quitte Montbéliard. Conséquences de son départ. Mœurs déplorables du clergé et des moines de Belchamp. Christophe désire les renvoyer du pays. Avis du Conseil à ce sujet. Rapport de Toussain. Les résultats de l'enquête décident Christophe à abolir la messe et à renvoyer les curés. Installation des nouveaux pasteurs.

La lutte entre Christophe et l'archevêché de Besançon ne se termina point par l'installation des chanoines de St.-Mainbœuf. Sous couleur d'Intérim, François Bonvalot poursuivait toujours son rêve de rétablissement intégral du catholicisme à Montbéliard. Pour y parvenir, il ne cessait de dénoncer à Charles-Quint la résistance de Christophe. Vers la fin de 1549, il avait encore envoyé à Montbéliard deux commissaires pour mettre les affaires ecclésiastiques d'accord, non avec l'Intérim, mais avec les intentions du pape. Christophe résista, et transmit seulement leurs exigences à son père. Ulric répondit qu'il fallait s'en tenir a l'Intérim, et qu'il n'avait rien à faire de l'indult du pape.

On peut aisément imaginer ce que le contre-coup de ces luttes amenait de troubles et de désordres dans les paroisses. L'Intérim répugnait visiblement à la conscience d'un peuple émancipé. [1]

1. Il en était de même en Wurtemberg. Charles-Quint ayant invité Ulric à renvoyer du pays tous ceux qui résisteraient à l'Intérim, le duc put répondre que, dans ce cas, il lui faudrait expulser tout son peuple.

Trop sûr de sa puissance, le catholicisme n'avait pas assez tenté de désarmer l'opposition, soit par l'envoi à Montbéliard de prêtres respectables et cultivés, soit par quelques concessions opportunes sur les habitudes et les cérémonies qui choquaient le plus un peuple qui avait pu comparer la simplicité de l'Evangile, à la trop riche floraison des cérémonies, des rites ou des superstitions que le catholicisme amenait avec lui. Les prêtres avaient repris, au contraire, toutes leurs pratiques, et l'opposition qu'elles rencontraient trouve son expression dans les mémoires du temps, et jusque dans les comptes des dépenses occasionnées par elles. [1] Ils prenaient, d'autre part, soit avec les prescriptions de l'Intérim, soit avec les mœurs des libertés qui fournissaient des armes faciles à leurs adversaires évangéliques. L'Intérim, dans ces conditions. ne pouvait avoir, pour la foi ou pour les mœurs, que des résultats déplorables. [2]

Christophe s'émut de cette situation et, dès le 29 décembre 1549, il prescrivit une enquête, qui fut exécutée en janvier, 1550. Voici les faits qu'elle révéla.[3]

A Bavans, le curé ne réside pas. Le vicaire s'est absenté huit jours avant Pâques, et les paroissiens ont été sans pasteur.

Le même fait s'est produit à Dambenois, dont les paroissiens sont desservis par le curé d'Allanjoie.

Le curé de Bethoncourt a avec lui trois femmes et filles, dont l'une est sa concubine.

Le curé de Désandans ne réside pas ; il y a mis un vicaire, « lequel, que l'on dit, tient une paillarde ».

1. « En l'an 1549, fut ordonné au comté de Montbéliard de rédifier les autels et les idoles, par faveur de l'empereur Charles, et de son intérim, aucuns ne voulurent consentir, et les autres si faysoient ; cy estoient li peuples en grand désordre, car les uns tenoient l'Evangile et les autres suivoient la messe ». *Chronique de Bois-de-Chêne*, p. 108.

On lit dans les comptes de la fabrique de Blamont : « Pour achat de la pierre où que l'on met leur bénitier... » Arch. du Doubs, E 2019.

2. Le rétablissement momentané des prêtres catholiques dans le comté de Montbéliard, dit M. Luc Wetzel, y produisit des résultats scandaleusement déplorables. *Mémoires de la Société d'Emulation de Montbéliard*, 1854, p. 108, n. 1.

3. V. Pièces justificatives, n° 70.



LE CARDINAL GRANVELLE

A Voujaucourt, le curé ne réside pas ; il n'a pas pris de vicaire et ses paroissiens sont desservis par un prêtre de Dampierre-sur-le-Doubs.

Le curé de Ste-Marie ne réside pas. Il est remplacé par un vicaire nommé messire Jean, qui demeure à Arcey. On a averti le procureur qu'il y tient une paillarde qu'il a voulu vendre neuf gros à messire Fabrice, demeurant à Montbéliard. La femme n'a pas voulu ratifier le contrat ; il en est résulté entre les deux prêtres une bataille scandaleuse.

A St-Julien, le curé ne réside pas. Il y a un vicaire « hanteur de tavernes », qui « entretient une paillarde » à Rang-lès-Clerval.

A Valentigney, le curé ne réside pas.

Le curé d'Abévillers, Jean Colombet, a avec lui une concubine d'environ quarante ans.

Le curé de Clairegoutte ne réside pas. Il s'est fait remplacer par un vieux prêtre du nom de Tanchart.

Tous d'ailleurs, sont entrés dans leurs cures sans « préalable placet » de la seigneurie. Ils ne se conforment pas à l'Intérim, et font leurs cérémonies, comme ils l'ont toujours fait auparavant.

En terminant, le procureur de Christophe, Charles Mercier, émet l'avis qu'il faut laisser quelque temps ces prêtres en paix, « sans les molester d'informations de leurs vices. Et ce faisant démonstreront leurs vyes et vices scandaleuses à leur peuple tellement qu'iceluy peuple en fera divulgation générale.[1] »

1. Affligé par ces faits honteux, M. l'abbé Tournier a fait un effort assurément explicable, mais hélas ! bien inutile pour en contester la réalité. Pour sauver les coupables, il s'est efforcé de déshonorer les juges et, en particulier, le procureur Charles Mercier. En fait, Mercier fut un très honnête homme auquel l'intègre Christophe conserva toujours sa confiance. Sur la fin de sa carrière, à une époque de violente réaction luthérienne à Montbéliard, il fut accusé de malversations et emprisonné. C'était le « réformé » que l'on poursuivait. D'ailleurs, à peine majeur, le duc Frédéric se hâta de réparer l'injustice et Mercier fut rétabli dans son honneur et ses biens.

D'autre part, en dehors de Mercier, les témoignages recueillis par des commissaires catholiques sont trop nombreux et trop concordants pour qu'il soit permis à l'historien impartial de nier les faits d'immoralité

L'enquête qui suivit le rapport de Mercier, bien que faite par les commissaires catholiques, ne fit que confirmer les faits qu'il avait signalés. Elle montra avec évidence qu'à côté de quelques curés respectables,[1] l'Intérim avait amené dans le pays de Montbéliard une majorité de prêtres indignes dont la conduite fut éminemment favorable au progrès de la Réforme. Tous les faits cités à la charge des curés dans les informations diverses de Charles Mercier furent prouvés par témoins[2]. Il fut établi en outre, avec une surabondante évidence, qu'ils n'observaient pas l'Intérim, qu'ils baptisaient en latin, administraient la Cène sous une seule espèce « comme l'on souloit du passé », disent les témoins.

Christophe, avant de sévir contre les prêtres indignes, résolut d'attendre, selon le conseil de Mercier, que le mal fût sensible à tous les yeux, mais il se crut largement autorisé par la conduite du clergé catholique à garder ses catéchistes auxquels il renouvela, en 1550, la permission d'administrer la Cène sous les deux espèces, de baptiser et de marier en langue vulgaire ou, comme il disait, « en languaige intelligible ».

Le régime mixte sorti des luttes que nous avons racontées, resta en vigueur pendant quelques années dans le comté de Montbéliard. D'un côté, les prêtres pratiquaient le catholicisme tel qu'il était avant la Réforme.[3] De l'autre,

révoltante mis à la charge des prêtres de l'Intérim. D'ailleurs, il en était ainsi partout et les historiens catholiques qui ne se résignent pas, dans l'intérêt de la bonne cause, à supprimer les documents accusateurs, sont obligés de l'avouer. C'est ainsi que les auteurs de la *Basilea sacra* disent (p. 375) que « le changement déplorable survenu dans la religion avait *pour cause la crasse ignorance des prêtres qui bavardaient de choses absurdes et ridicules et qui prostituaient comme dans un bourbier la parole de la religion.* »

M l'abbé Tournier a donc fait, dans son livre, un vain effort pour nier l'évidence. Cf. *Le Protestantisme dans le Pays de Montbéliard*, chap. VII et VIII. On trouvait les mêmes mœurs, aujourd'hui presque incroyables, dans le Wurtemberg. Cf. *Württembergische Kirchengeschichte*, p. 373.

1. Le vicaire d'Ecurcey, par exemple, Jean Forand ou Farrand.

2. *Informations sur la conduite des curés pendant l'Intérim.* Arch. nat., K. 2181.

3. Ils n'eurent même pas la sagesse de supprimer les abus les plus criants, comme les processions burlesques dont le clergé fournissait les acteurs.

l'Eglise évangélique, grâce à la piété courageuse de Christophe, avait conservé ses organes essentiels. Chaque dimanche, avant la messe, les pasteurs expliquaient la Ste-Ecriture. [1] Il avait été question de leur faire reprendre l'habit de chœur, comme en Wurtemberg, mais le projet tomba devant leur résistance passive. [2] Ils donnaient la Cène, baptisaient, bénissaient les mariages, assistaient aux funérailles, comme ils le faisaient avant l'Intérim. Leur liberté, à cet égard, est à peu près absolue dès la fin de 1550. [3] En ville, et sous les yeux du prince, la situation de Toussain, est en quelque sorte privilégiée. [4] Dans les campagnes, les prêtres ont moins peur d'entraver, autant que possible, la célébration du culte évangélique. [5] Les relations entre les prêtres et les ministres étaient très froides. Dès l'arrivée des premiers dans le pays, les ministres avaient agité la question de savoir s'il convenait de les saluer. Les avis avaient été partagés. La politesse et la charité auraient dit : oui. D'autre part, les prêtres tenaient au salut surtout à cause du peuple, pour augmenter leur considération auprès de lui. Aussi Toussain s'était-il décidé à ne pas saluer ceux « qui prêchaient une autre doctrine que celle de Christ. [6] »

Les choses en étaient là lorsque la mort vint mettre un terme, le 6 novembre 1550, à la vie tourmentée du malheureux duc Ulric. Il avait 63 ans.

Son fils Christophe, appelé à lui succéder, était un homme de trente-cinq ans, d'une haute valeur intellectuelle et morale. Deux années passées à la cour de l'empereur, huit autres à la cour du roi de France, lui avaient donné l'expérience des hommes. Il avait reçu une forte culture et il avait encore uti-

1. Il est probable que, comme en Wurtemberg, ils ne montaient pas en chaire et parlaient depuis l'autel.

2. V. Pièces justificatives, nº 54, la lettre de P. Toussain du 9 oct. 1548.

3. Toussain écrit le 3 novembre 1550 : *Nam mihi nunc, gratia Christo, verbi Dei et sacramentorum ministerium tam liberum est quod unquam antea.*

4. Ainsi les chanoines n'ont pas le droit de prêcher dans la ville. Cette tâche est réservée à Toussain.

5. Voy. l'enquête de 1552.

6. Pièces justificatives, nº 79, Toussain à Erbe, 3 novembre 1550.

lisé ses années de retraite relative à Montbéliard, pour étudier de près toutes les grosses questions du temps. C'était une noble nature, un homme préoccupé du bien général, très attaché à sa foi évangélique.

Le Wurtemberg et Montbéliard avaient grand besoin d'un prince comme lui. La situation était critique. L'Evangile était en péril, et la possession du duché lui-même lui était contestée, sous prétexte de félonie, par un puissant adversaire, Ferdinand d'Autriche.

Les premiers efforts du jeune prince furent consacrés à assurer à lui-même et à sa maison le duché de ses pères, et à travailler au relèvement de la cause évangélique.

Il sut s'entourer, pour les affaires civiles aussi bien que pour les choses religieuses, de conseillers habiles, de théologiens éminents. Brenz, arraché par son père à la haine des Granvelle et de Charles-Quint, devint son conseiller théologique Un nouveau pape venait de monter sur le trône pontifical. Jules III sut mieux que son prédécesseur entrer dans les vues de l'empereur.

Le concile de Trente fut rouvert, en mai 1551, et Christophe y fit présenter à l'Empereur sa confession de foi dont la rédaction avait été confiée à Brenz. Les délégués laïques et ecclésiastiques de Christophe se heurtèrent, à Trente, à la volonté formelle des Pères du Concile qui était, non de discuter avec les évangéliques, mais de formuler et d'imposer leur doctrine. Dans ces conditions, le Concile ne pouvait présenter d'intérêt que pour les catholiques. Les envoyés de Christophe revinrent en Wurtemberg, et le prince n'en resta que plus ferme dans sa foi.

Christophe, désormais éloigné de Montbéliard, ne gouvernait plus le comté que par l'intermédiaire d'un conseil de régence. Son absence fut bientôt utilisée par les partisans et les adversaires de l'Intérim. La polémique que la présence du prince maintenait dans de certaines bornes devint plus directe et plus personnelle. C'est un fait acquis à l'histoire que la polémique courante du catholicisme n'a jamais été tendre. Ils ne font, disait Toussain des prêtres de l'Intérim, que « crier après la parolle de Dieu et l'appeler publiquement faulse doctrine et hérésie, et les ministres d'icelle hérétiques,

bannis et precurseurs de l'antichrist »[1]. Le conseil de Montbéliard, dans un rapport au duc Christophe, raconte que les prêtres annonçaient qu'on allait chasser les ministres et que quelques-uns avaient même parié là-dessus de fortes sommes.[2] Ne pouvant empêcher le peuple d'aller à l'église entendre les ministres, ils faisaient sonner les cloches, de sorte que ceux-ci ne pouvaient plus se faire entendre.[3] Après le sermon, pendant les catéchismes, mariages ou baptêmes, ils se mettaient à brailler de telle sorte qu'on ne pouvait plus s'entendre. Dans la messe de Judas, toute leur racaille *(gesind)* se mettait à briser les bancs avec des marteaux. Pendant le sermon, ils affectaient de parcourir l'église la tête couverte.

Cela se passait à Montbéliard, sous les yeux du conseil. A la campagne, les prêtres se contenaient moins encore. Un jour que le ministre de Valentigney, maître Léonard, passait par Belchamp, un jeune moine nommé Maldiney, sur la conduite duquel nous aurons à revenir, l'attaqua et « l'aurait assassiné sans quelques personnes qui y passèrent fortuitement. »[1]

Si l'on ajoute à tout cela la conduite des prêtres dont l'étonnante indignité est de toute évidence, on comprendra leur impopularité dans un pays où ils ne se maintenaient qu'à l'ombre de Charles-Quint.

Les prédicants, à leur tour, ne leur épargnaient pas les sévérités. Au mois d'août 1551, les chanoines de St.-Mainbœuf firent parvenir leurs doléances au duc Christophe. Ils se plaignaient des ministres, de Pierre Toussain en particulier, et de son diacre qui n'observaient pas l'Intérim, ni dans leurs cérémonies, ni dans leurs prédications. Ils en parlaient avec irrévérence, maudissant la messe, les pélérinages, les

1. *Note de Pierre Toussain au sujet de l'Intérim.* Pièces justificatives n° 91.

2. Arch. nat., K 2181.

3. Le 25 décembre 1551, le prêtre Jacques Mégnin, assisté du serviteur d'un chanoine de St.-Mainbœuf, mit en branle toutes les cloches de l'église St.-Martin. pendant que les fidèles, réunis en foule, assistaient à la prédication de Pierre Toussain. Mégnin et son complice, aussitôt arrêtés, furent mis dans les prisons du château où ils demeurèrent un mois. Cf. *Ephémérides*, p. 493.

1. *Rapport sur la conduite des prêtres pendant l'Intérim.* Arch. nat. K 2181.

12

prières pour les trépassés. Toussain se serait permis de dire en chaire que « les chanoines de la collégiale, et tous ceux qui les aidaient dans l'exercice du culte, étaient des enfants du diable et damnés ».[1]

Le mois suivant, l'opposition populaire devenant menaçante et se manifestant par des grossièretés répréhensibles, les chanoines de Montbéliard déléguèrent à Stuttgart l'un d'eux, Guillaume de Belmont, pour signaler au prince les outrages dont leurs personnes ou leur culte étaient les objets. Le maître-autel de St.-Mainbœuf avait été couvert d'ordures, on avait fait servir les calices à un usage odieusement indécent, les images taillées avaient été brisées, les cierges et les chandeliers enlevés, des écrits sacrilèges et d'autres remplis des personnalités les plus offensantes aux chanoines, avaient été appliqués aux murs de l'église, eux-mêmes étaient hués et insultés jusque dans l'exercice de leur ministère, un enfant de chœur avait été frappé, pendant la durée des offices, par un bourgeois.[2]

Les chanoines réclamaient, avec raison, contre de pareils procédés. Mais ils avaient le tort de ne pas chercher par leur conduite à se rendre respectables. L'agitation était générale dans le pays. Le scandale de la vie des curés était public. Comment demander au peuple d'honorer un clergé qui ne se respectait pas lui-même ? Les incidents se multipliaient dans les villages. Le curé d'Abévillers, Jean Colombet, en dehors de sa vie répréhensible, était un « homme querelleur, batteur de gens, blasphémateur du nom de Dieu »[3]. Comment s'étonner de le voir, en 1551, battu jusqu'au sang par un bourgeois de Montbéliard nommé Ribault ? [4]

Le vicaire faisant les fonctions de curé à Aibre était « un homme sans religion et crainte de Dieu, adonné à toutes méchancetés et dissolutions. Il s'enivre journellement et menace de battre et tuer tous ceux contre qui il a quelque

1. Christophe ne s'arrêta pas à ces accusations. Cf. Pièces justificatives, n° 85.
2. Cf. Duvernoy, *Ephémérides*, p. 520, et Arch. nat., K. 2171.
3. Enquête de 1552.
4. Arch. nat., Z². — 1714.

mécontentement, et même ses paroissiens. Après boire, il saute et danse et fait plusieurs folies indignes »[1]. Sachant cela, nous ne sommes pas trop étonnés de voir, le jour des Rameaux 1552, un habitant du village, pendant que le curé se préparait à dire la messe, jeter à terre la nappe d'autel avec tous les objets qui s'y trouvaient placés et les fouler aux pieds.

Sur un ordre venu de Stuttgart, l'habitant d'Aibre fut puni de la prison. [2]

L'abbaye de Belchamp était redevenue, après l'Intérim, un asile de la paresse et de la dissolution. « Le bruit est public ès lieux voisins, dit l'enquête de 1552, que lui (le curé d'Exincourt, moine à Belchamp), ensemble l'abbé et ceux qui demeurent dedans, mènent une vie la plus méchante et infâme qu'on saurait penser, à boire, gourmander, jouer, paillarder, en sorte qu'on dit être là-dedans deux ou trois femmes enceintes ».

Ces faits n'étaient que trop vrais. Le 14 mai 1552, le gouverneur et les conseillers de Montbéliard écrivirent au duc Christophe qu'un moine de Belchamp, curé d'Exincourt, nommé Maldiney, après avoir été souvent accusé d'inconduite grave, avait depuis peu donné en mariage à un sujet de S. A. S. à Exincourt, une fille qu'il avait eue dans sa maison, et qui était enceinte de lui. Comme ce dernier fait s'était déjà produit, Maldiney avait été cité par le procureur-général à comparaître devant le conseil. Mais il avait refusé de répondre, demandant à être renvoyé devant son prélat. Ce qui ne put lui être accordé. A cause de sa récidive, le moine avait été mis trois jours en prison, après quoi, sur ses promesses de mieux faire, il avait été élargi. C'était ce même moine qui avait séduit la fille de son abbé.[3] Celui-ci l'avait souffleté et chassé de Belchamp. Mais il était revenu plus tard, et les deux hommes s'étaient bornés à ne plus boire ni manger ensemble. [4]

1. Enquête de 1552, et Arch. du Doubs, E. 167.
2. Lettre de Christophe, datée de Tubingue, le 21 mai 1551. Arch. nat., K. 2179.
3. Cf. *Ephémérides*, au 21 mai.
4. Enquête de 1552.

Les conseillers du prince demandent à Christophe ce qu'il faut faire de ce triste personnage. Ils seraient d'avis qu'on le chassât du pays. [1]

Christophe, outré, répondit qu'il fallait envoyer à tous les diables ce moine impudique, et en choisir immédiatement un plus digne. [2]

On voit par ces faits que le catholicisme n'avait pas à Montbéliard de pires adversaires que ses représentants officiels. Aussi, le duc Christophe, mis au courant de tous ces incidents par ses conseillers, résolut-il de se débarrasser une bonne fois de ces prêtres singuliers.

Les circonstances politiques étaient devenues peu à peu plus favorables aux évangéliques. L'Intérim, la sévérité avec laquelle Charles-Quint en avait exigé l'application partout où il l'avait pu, avaient profondément irrité les princes protestants. Pour dominer les villes impériales, et leur faire accepter le régime de l'Intérim, Charles-Quint en avait violemment changé la constitution. Il avait livré leur administration à certains représentants de l'aristocratie locale dont il s'était préalablement assuré le concours intéressé. Son ancien allié, Maurice de Saxe, irrité de la longue détention de son beau-père, Philippe de Hesse, et craignant lui-même de subir bientôt la loi d'un empereur dont l'autorité n'aurait plus aucun contre-poids, s'apprêtait à le trahir. Les catholiques eux-mêmes étaient mécontents et inquiets de l'attitude trop impériale de leur élu. Le Turc devenait menaçant et le roi de France, allié secret des protestants d'Allemagne, était prêt à recommencer la guerre. Pour faire face à tant d'ennemis, Charles-Quint avait retiré du Wurtemberg une partie des

1. Arch. nat., K. 2168.

2. « *Den verhurten München zu Belchamp betreffend, dieweil er Erst. als er zu einem Pfarrer angenommen worden, gelobt und versprochen ein unärgerliches Leben zu führen, und aber solchem nicht nachkommen, sondern sich dem zuwieder gehalten, und als meyneidig erfunden worden ist, so vollend Ihme alsobald der Enden abschaffen, für all Teuffel iagen, und der Herrschaft verweisen lassen : dem Abt schreiben und sollen Ihr daneben alsbald an Ihme begehren diese Pfarr mit einem andern taugentlichen Pfaffen wiederum zu versehen.* » Lettre du 21 mai 1552. Arch. nat., K. 2179.

troupes espagnoles qui lui avaient permis d'y rétablir le catholicisme. Quelque chose annonçait une délivrance prochaine.

Le 30 juin 1552, Christophe, désireux de rétablir un peu d'ordre dans ses possessions de Montbéliard, fit parvenir à ses conseillers l'ordre de suspendre la messe, et toutes les cérémonies du culte catholique. [1]

Dans les instructions plus détaillées qui accompagnaient son ordre, Christophe justifiait sa résolution par son devoir de prince chrétien qui consiste, d'après lui, non seulement à procurer et à avancer le bonheur temporel dans le gouvernement civil, mais encore la gloire de Dieu et le salut éternel de l'Eglise chrétienne. Il est, en conscience, obligé d'établir toutes choses d'après la confession de foi qu'il a fait présenter à Trente, et qui est aussi bien conforme à l'Ecriture-Sainte qu'à la Confession d'Augsbourg. En principe, il a reconnu que « la messe papistique, de la manière qu'elle a été faite jusqu'ici par les chanoines, est un culte aussi injuste que nuisible, et contraire à l'Ecriture sainte ». En fait, « dans plusieurs endroits elle est préjudiciable et en scandale au peuple ». Son désir est donc que, dorénavant, les chanoines s'abstiennent tant de la messe que de tous autres rites et cérémonies non fondées sur l'Ecriture sainte ».

Si les chanoines obéissent, les conseillers auront à pourvoir à la prédication de l'Evangile et à l'administration des sacrements. S'ils résistent, l'invitation devra devenir un ordre formel de s'abstenir de la messe. S'ils s'opiniâtrent, les conseillers feront « une recherche exacte des crimes et prévarications dont ils sont tous accusés », et ils examineront les rapports qui ont été faits de leurs déréglements et de leur conduite scandaleuse. On congédiera les coupables. Quant à ceux dont la conduite aura été irréprochable, ils pourront demeurer dans les états du prince comme personnes privées et, s'ils sont fidèles a leur prince, on pourra leur continuer leurs prébendes durant leur vie.

On procédera de même à l'égard des curés des villages et des moines de Belchamp. Si les uns ou les autres présentent

1. Pièces justificatives, n° 86.

des ordres contraires de l'empereur ou de leurs supérieurs, on en référera au duc. [1]

L'initiative de Christophe était des plus courageuses. On ne savait encore comment allait tourner la lutte entreprise contre Charles-Quint. Aussi le prince prenait-il ses précautions. En faisant établir par voie de justice l'indignité de la vie des représentants du catholicisme, il fournissait à sa conduite une justification largement suffisante.

Les conseillers ne tardèrent pas à obéir. Le 13 juillet suivant. les curés furent tous mandés devant le conseil, et les instructions du prince leur furent communiquées dans leur exacte teneur. Invités en conséquence à se départir « de dire et chanter messe », les curés refusèrent « de se désister de leurs offices », demandant sauvegarde pour leurs corps et leurs biens, attendu qu'ils avaient été injuriés le jour même par quelques uns. [2] »

Quelques jours après, le 2 août, le conseil manda devant lui l'abbé de Belchamp, et lui fit part des intentions du prince au sujet de la messe. Le même jour, le maire et le greffier de Montbéliard prirent officiellement possession de l'abbaye, où ils furent accompagnés par une foule d'habitants qui avaient appris la mesure prise par le conseil, et qui y applaudissaient.

Pendant ce temps, les événements se précipitaient en Wurtemberg où Christophe avait cru pouvoir, dès le 17 août, abolir définitivement l'Intérim. Le même jour, il écrivait au conseil de Montbéliard qu'il se proposait de faire la même opération dans le comté, et il lui ordonnait « de voir mûrement, et avec réflexion, de quelle manière la chose pourrait se faire, et de l'informer aussi exactement que possible de l'importance qu'ont pu prendre les prêtres dans le comté, et les seigneuries pendant l'Intérim. » Il demande, en outre, l'avis du conseil sur l'exécution de cette mesure salutaire, et les procès-verbaux des enquêtes qui auraient pu être faites sur la

1. Archives municipales de Montbéliard et Tuefferd, *Histoire des Comtes*, p. 370.

2. Archives municipales de Montbéliard. Livre des *Notaires*. Copie. Arch. nat., K. 2181. Cf. Tournier, *loc. laud.*, p. 429.

conduite des prêtres en exécution des ordres donnés par lui le 30 avril.[1]

Le 6 septembre, le conseil envoyait au prince le rapport qu'il demandait. Il était bien de nature à rassurer Christophe sur l'influence acquise par les curés pendant l'Intérim, et sur les inconvénients que pourrait entraîner leur renvoi. Les conseillers de Montbéliard, en effet, exposaient au prince que les curés, quoiqu'ils eussent juré de se conformer à l'Intérim, avaient constamment cherché à remettre les choses sur l'ancien pied, c'est-à-dire à rétablir toute l'idolâtrie papistique, et à garder eux-mêmes la licence ordinaire de leur vie et de leurs mœurs. Ils ont été fréquemment, entre les sujets du prince, des instruments de division et de discorde.

Légalement obligés à une résidence habituelle dans leurs bénéfices, ils ont été, pour la plupart, absents, le doyen de St.-Mainbœuf particulièrement, et se sont fait remplacer dans l'exercice de leurs fonctions par des gens inhabiles, sans leur avoir fait subir un examen préalable.

Malgré les ordres du prince, les chanoines avaient des bénéfices et des paroisses à l'étranger. Le doyen n'a pas exercé la surveillance qui lui avait été confiée. Il avait été convenu qu'ils expliqueraient au peuple la formule d'absolution. Ils ne l'ont point fait. Ils ont continué à baptiser en latin. Ils ont pratiqué toutes les anciennes superstitions, en particulier les processions, la messe de minuit avec son cortège de chèvres, de chiens et de cochons, en soufflant dans des cornettes autour de l'autel.

L'Intérim ordonnait, qu'autant que possible, les messes fussent accompagnées de communions. Cela ne s'est pas produit. Ils n'ont jamais célébré la Cène sous les deux espèces. Ils repoussent les pauvres avec dureté. Ils ont toujours refusé de participer aux collectes instituées en leur faveur. Bien qu'ils eussent promis et juré de laisser en repos les prédicants, ils ont publiquement cherché à les discréditer ou à les troubler dans l'exercice de leurs fonctions. Ils avaient promis de mener une vie chaste et réglée, et ils entretiennent toujours leurs femmes et leurs bâtards. Quelques-uns ayant été punis, ils se sont

1. Arch. nat., K. 2181.

montrés plus réservés, et ont conduit leurs femmes et leurs enfants hors du pays, mais ils les fréquentent comme auparavant.

Le conseil rappelle au prince la conduite scandaleuse du curé d'Exincourt, Maldiney, qui, moine à Belchamp, avait, entre autres, séduit la fille de son abbé, ce dont celui-ci s'est plaint en confidence à plusieurs personnes, Les prêtres sont. pour la plupart, joueurs et ivrognes. Plusieurs sont prévenus d'homicide. On leur a interdit de rien recevoir pour les cérémonies du culte. Ils n'en ont rien fait... [1]

En même temps que ce rapport, le conseil envoyait au prince son avis sur la manière dont la messe pourrait être abolie. Il convient, d'après lui, de suivre la marche adoptée dans le Wurtemberg, en motivant la mesure par le fait que l'Intérim est contraire à la confession du prince, et contraire à la Parole de Dieu. Il serait peut-être dangereux d'ajouter que les prêtres envoyés dans le pays de Montbéliard ne se sont conformés à l'Intérim, ni dans leur conduite, ni dans leur doctrine. Ils promettent déjà de se réformer, d'être plus soumis. Or, ni la messe papistique ni celle de l'Intérim ne doivent subsister, étant abominables et anti-chrétiennes, quand bien même ces personnages-là mèneraient une vie pareille à celle des anges. Le conseil ajoute qu'il faut se hâter de prendre cette mesure salutaire, car les prêtres feront tout pour l'entraver. Avant le retour du messager, Hans Wild, ils savaient déjà l'abolition de la messe en Wurtemberg.

Pour appuyer son avis et son rapport, le conseil transmit, en outre, au duc Christophe les informations qu'il avait recueillies sur le régime de l'Intérim et sur la conduite de chacun des curés. Le tableau est pris sur le vif, et les couleurs sont crues, à la manière du XVIe siècle. Quelle que soit notre répugnance à y insister, notre devoir est d'en donner ici un aperçu.

Parmi les documents transmis au duc Christophe, nous remarquons d'abord une note de Pierre Toussain rédigée sur la demande du conseil de Montbéliard.

Toussain constate d'abord qu'il est « bien notoire » que les prêtres avaient juré de vivre selon l'Intérim, et qu'ils n'en ont

1. Arch. nat., K. 2181.

rien fait. Ils ont suivi les ordres et le formulaire de l'administrateur de Besançon qui leur avait fait jurer de « vivre et régir le peuple selon la vieille et ancienne religion papistique ». En disant la messe ou en baptisant, ils n'ont jamais expliqué au peuple la valeur religieuse et morale du sacrement. Dans les funérailles, au lieu d'instruire le peuple et de le consoler par l'Evangile, ils « viennent avec croix et eaux beniste, et y hulent (*sic*) ou barbotent les vigiles pour le salut des âmes des trespassez ».

Ils emplissent leurs temples d'images qu'ils font allumer et adorer aux gens comme du passé. « Les autres font des charmeries et processions alentour des maisons avec je ne scay quelles barboteries, cierges allumés et eaux benistes faisant acroire aux simples gens, que par ces choses, euls et leur bestial, et tout ce qui est à leurs maisons seront gardez toute l'année de tous maulx et inconvénients.

Les autres dressent quelques nouveaux ossementz ou reliquiaires en quelque autre lieu, à qui myeulx poura séduyre le povre peuple ».

Le dimanche, au lieu d'enseigner la crainte de Dieu et le salut des âmes par Jésus-Christ, et d'appeler les pécheurs à la repentance, ils déclament contre la parole de Dieu. Ils troublent ainsi le peuple. Aussi, « depuis la venue de ces malheureux presbstres, la plus part desdictz subjets sont tout debauchez et comme gens sans Dieu ».

Parmi tous les prêtres, il sera facile de montrer « qu'il n'y en a pas un seul qui fasse l'office de pasteur, ni qui doive avoir charge en l'Esglise de Dieu.. Quasi tous[1] sont bestes et asnes qui ne scaueroient à grand peine décliner leurs noms. Les uns sont paillars publiques, les autres yvrognes et gourmans, jueurs de cartes et de detz, les autres jureurs et blasphémateurs du nom de Dieu, les autres chasseurs, les autres rehabilitez, les autres notez d'homicide, et lesquelz ne cerchent tous que la lippe et laine des povres brebis ».

Il vaudrait mieux pour les pauvres sujets demeurer à jamais sans pasteurs que d'en avoir de pareils.

Si on les renvoie, Toussain indique, en terminant, qu'il y a encore à la ville et aux champs des ministres « bons fréres

1. Ch. Duvernoy a déjà publié ce passage dans ses *Ephémérides*, p. 340.

scavans et craignant Dieu » qui, la messe abolie, pourront prêcher partout, administrer les sacrements et visiter les malades, en attendant qu'on puisse en appeler d'autres.[1]

Le rapport de Toussain ne faisait que résumer les résultats de l'enquête faite sur la conduite des curés pendant l'Intérim. Il n'entre point dans notre pensée d'énumérer ici tous les faits véritablement scandaleux signalés par les témoins aux enquêteurs de Christophe. Ce que nous voulons seulement noter pour l'histoire, c'est le prodigieux abaissement où était tombé au XVI[e] siècle le prolétariat ecclésiastique créé dans l'Église par la vénalité des charges et la pluralité des bénéfices. Ce qui fait l'importance des procès-verbaux d'où ressort l'indignité d'un clergé qui se croyait tout permis, c'est la rareté des pièces similaires. Qui donc en France aurait pu instituer une pareille enquête? L'immoralité du clergé ne nous apparaît qu'à travers les récits des conteurs ou des pamphlétaires qui peuvent être sujets à caution. Ici, nous avons des témoignages directs et contrôlés.

L'enquête fut écrasante. Nous ne rapporterons pas ici tous les faits d'immoralité qu'elle révéla. Il suffit d'y renvoyer le lecteur qui ne serait pas encore convaincu.[2]

Devant les résultats de cette enquête, Christophe n'hésita plus et, le 27 septembre 1552, il faisait parvenir au gouverneur et au conseil de Montbéliard une instruction détaillée

1. Voyez Pièces justificatives, n° 91.

2. Voyez aux Archives nat., K. 2181, le gros volume des procès-verbaux de l'enquête de 1552. M. l'abbé Tournier, que ces procès-verbaux semblent contrarier fort, dit dans son livre : *Le Protestantisme dans le Pays de Montbéliard*, p. 169. « Il n'y eut point d'enquête, mais quatre rapports... dont le quatrième, qui renferme les charges particulières à chaque curé et se trouve aux Archives nationales en allemand et en français, manque de toute signature ». En fait, il y eut une enquête longue, détaillée, faite par différents officiers du prince. Dans chaque village, les habitants étaient entendus, à commencer par le maire ; le nom de ces témoins est soigneusement rapporté dans chacun des procès-verbaux de l'enquête. Les résultats furent résumés dans le rapport de Toussain et dans celui que firent les gouverneurs et conseillers du prince sous leur responsabilité et leur signature. Il est donc difficile d'imaginer rien de moins exact que l'affirmation de M. l'abbé Tournier. Il est facile à chacun d'en juger par lui-même en demandant aux Archives nationales le carton K. 2181.

sur la manière dont ils devront s'y prendre pour abolir la messe dans le comté de Montbéliard et les seigneuries.[1]

On doit représenter aux curés, dit le prince, que la messe n'étant pas fondée sur la Ste-Ecriture et constituant un usage ecclésiastique scandaleux, le duc l'abolit et espère être obéi. Les ecclésiastiques pieux ne perdront rien de leurs revenus annuels. Ceux qui ne voudront pas obéir seront démis de leurs fonctions et renvoyés du pays. Ceux dont la vie extérieure n'aura rien présenté de répréhensible, conserveront leurs prébendes pourvu qu'ils s'abstiennent de célébrer la messe et les autres cérémonies non chrétiennes. Ceux qui ne voudront pas s'en abstenir et prêcher conformément à l'Évangile et à la confession présentée à Trente, seront déposés et remplacés par des ministres évangéliques.

Dès que le conseil fut en possession des ordres du prince, il fit assembler les chanoines et les autres membres du clergé catholique et les leur communiqua. Après cette lecture, on dépouilla spontanément les églises des images et autres objets servant à entretenir la superstition papistique.[2] Les commissaires de la régence prirent possession de l'église St-Mainbœuf et de ses vingt-trois chapelles, de l'abbaye de Belchamp, des prieurés de Vaux et de Dannemarie. La mesure fut ensuite étendue à tous les villages. Puis le conseil se hâta de mettre le prince au courant de ses opérations. Celui-ci répondit en exprimant son contentement de l'abolition de la messe et en recommandant de chanter dans les églises des hymnes chrétiennes et non scandaleuses comme auparavant.[3]

Le régime catholique avait vécu à Montbéliard. Depuis quelques semaines, en effet, Charles-Quint trahi et vaincu par Maurice de Saxe, n'était plus en état d'imposer sa volonté et

1. Le duc Christophe, en ordonnant la suppression de l'Intérim, donnait une preuve d'attachement à ses idées qui pouvait lui coûter cher. En septembre 1552 précisément, A. Blarer écrivant à Calvin lui dépeignait ainsi la situation du duc de Wurtemberg: *Dux Virtembergensis magnis tenetur angustiis ac omnino lupum, ut aiunt, auribus comprehensum nec retinere nec quo a se amittat invenire potest.* (*Opp. Calv.*, t. XIV, p. 367).

2. Le conseil de Montbéliard au duc Christophe, 7 octobre 1552. Archives nationales, K. 2181.

3. *Ibid.*

sa foi aux princes évangéliques. Le 2 août 1552, il avait dû signer à Passau le célèbre traité qui, confirmé à Augsbourg, en 1555, garantissait le libre et entier exercice du culte protestant dans toute l'étendue de l'empire. Il établissait enfin ce que Luther demandait en vain vingt-deux ans auparavant : la paix politique, la reconnaissance de la liberté de la foi et l'égalité des droits pour les deux partis.

Les curés partis, il fallait pourvoir aux besoins des paroisses. Toussain naturellement consulté à ce sujet, répondit au conseil par une note qui a été conservée. Reconnaissants au duc Christophe de la suppression de la messe, ses collègues et lui feront volontiers leur devoir, chacun à son endroit, tant qu'il plaira au Seigneur. Mais puisqu'il faudra désormais prêcher deux fois à Montbéliard chaque dimanche comme auparavant et tous les jours de la semaine, et, à la campagne, tous les dimanches dans chaque paroisse et quelquefois la semaine, il faudra nécessairement d'autres ministres. Pour éviter un choix précipité qui pourrait être mauvais, Toussain demande qu'on lui adjoigne à Montbéliard un ministre déjà éprouvé par son séjour à la campagne.

Il conseille aussi fortement d'abolir la messe à Belchamp dont la situation n'avait pas encore été réglée quand il écrivit sa note. Il faut défendre aussi aux sujets d'aller entendre la messe ou faire baptiser leurs enfants dans les villages voisins restés catholiques et enfin, ne perdant jamais de vue son idéal de théocratie réformée, il demande qu'il y ait « quelque bonne et sainte police et réformation et que les yvrognes, paillards, blasphémateurs de Dieu et autres semblables soyent punis et ung chacun retenu en la crainte de Dieu » [1].

Les vœux du réformateur furent exaucés. Nommé lui-même officiellement surintendant des églises, il put présider à leur réorganisation.[2]

Il fallait tout d'abord trouver des ministres pour venir

1. Voyez pièces justificatives, n° 92.

2. C'est vers cette époque que Toussain vint habiter rue du Château la maison de la surintendance. Bâtie aux frais du chapitre, cette maison resta la demeure officielle du surintendant jusque vers le milieu du XVIII[e] siècle.

remplacer ceux qui avaient été congédiés lors de l'intérim. Toussain s'adressa de nouveau à ses amis de Suisse. Le diacre Gérard Guillemin fut envoyé à Neuchâtel, à Orbe et à Genève pour en ramener des pasteurs. La correspondance de Toussain montre quelles précautions il prenait pour n'appeler à Montbéliard que des hommes dignes de leur vocation, non seulement pieux, mais portés à la paix. L'un d'eux, par exemple, nommé Faucheux (Falcarius) ne lui paraissant pas présenter toutes les garanties désirables, il écrit à Calvin qui le lui avait envoyé, pour lui demander des renseignements plus précis. « S'il y a en lui quelque chose qui laisse à désirer, ne me le cache pas », lui dit-il.[1]

En présence de la demande de Toussain, Viret avait émis l'avis qu'il fallait d'abord réintégrer à Montbéliard ceux des ministres qui avaient été congédiés avec un bon témoignage et il consultait là-dessus Calvin, le 2 et Farel, le 5 décembre 1552.

Ces lettres laissent même peser sur Toussain et ses collègues un certain soupçon de faiblesse relativement à l'Intérim. On a vu combien peu il était justifié. Les ministres de Montbéliard écrivirent à leurs frères de Lausanne une lettre de justification absolument concluante, expliquant que les ministres congédiés lors de l'Intérim ne pouvaient pas être rappelés, les uns, parce que les églises qu'ils servaient ne consentaient pas volontiers à s'en séparer, les autres, parce qu'ils n'avaient pas été tout à fait ce qu'ils auraient dû être comme Léonard Camuset, par exemple. Si on leur a donné néanmoins un bon témoignage, c'est qu'on avait voulu tenir compte de leur repentir et du malheur dans lequel les faisait tomber l'Intérim.[2]

Voici quels furent les nouveaux pasteurs et la nouvelle répartition des paroisses.[3]

Allenjoie et Dambenois : Louis Faucheux, 1552-1554.

Abévillers : François Constant, 1552-1566.

1. *Opp. Calv.*, t. XIV, p. 479, 512. Faucheux venait de Herment en Auvergne. Il fut placé à Allanjoie où il ne resta que jusqu'en 1554.

2. *Opp. Calv.*, t. XIV, p. 428, 431, 461, et suiv. Voir aussi la correspondance de Toussain à cette date.

3. Arch. nat., K. 2173.

St.-Julien — Ste-Marie : Georges Laurent, 1552-1555.
Etobon — Belverne : Cosme Brévin, 1552-1559.
Bethoncourt — Ste-Suzanne : Thomas Cucuel † 1553.
Exincourt — Audincourt : Georges Dumont, 1551 † 1561.
Valentigney — Voujaucourt : Humbert Artus, 1552-1555.
Etupes — Dampierre : Pierre Duncey, 1552-1557.
Bavans — Présentevillers : Jacques Gète, 1552 † 1565.
Seloncourt — Bondeval : Jean Fagon, 1552-1556.
Roches — Autechaux : Jean Rafin, 1553-1561.
Blamont : Etienne Noël, 1552-1555.
Vandoncourt : Benoît Pascal, 1552-1563.
Clairegoutte : Pierre Senence † 1564.
Désandans : Louis de Bonneville, 1553-1583.

Il fut résolu que chaque ministre, avant d'entrer en charge, serait examiné par une sorte de conseil ecclésiastique formé du surintendant et des principaux officiers du prince.[1] On pourrait ainsi écarter les ignorants et les indignes. A la fin de 1553, toute trace de l'Intérim avait disparu dans le pays de Montbéliard et l'activité des ministres avait repris son cours normal.

1. Voyez Pièces justificatives, n° 93, les articles sur lesquels les ministres étaient interrogés.

CHAPITRE VIII

Le comte Georges[1]

1553-1558

Le comte Georges à Montbéliard. La situation religieuse et morale. Ordonnance relative aux mœurs. Reconnaissance officielle de la liturgie de Toussain. Mariage du comte Georges. La question de la prédestination et de la tolérance à Montbéliard. Attitude de Toussain. Jacques Gète et le ministre Alexandre. Les quatre disciples de Calvin. Leur renvoi. Irritation de Farel. Attitude plus modérée de Calvin. Tristesse de Toussain. Il rompt avec ses anciens amis. Mort du comte Georges.

Au milieu de toutes ces luttes, l'âme fortement trempée de Toussain n'avait pas échappé au découragement, et sa santé même s'était ressentie de ses angoisses et de ses travaux.[1] Mais un événement politique inattendu, fut pour lui, sur ces entrefaites, un puissant motif d'espérance et de joie. Le 4 mai 1553, le duc Christophe, préoccupé de faire face à tous les devoirs qu'il avait à remplir en Wurtemberg, céda au comte Georges, en toute souveraineté, le comté de Montbéliard et ses dépendances. La simple annonce de la prochaine arrivée de ce prince à Montbéliard suffit à réjouir le cœur de Toussain. La situation politique restait inquiétante. Le Turc était menaçant. Au milieu de ces événements si graves, il n'y avait qu'un petit nombre d'âmes venant à la repentance. » « Le monde est plus que jamais plongé dans le mal », écrit

1. *Ego... sum non animo solum, sed corpore quoque vehementer imbecilli..* Lettre à Erbe, du 3 fév. 1553. Pièces justificatives, n° 94.

Toussain. [1] Et cependant que d'appels qui viennent de Dieu. La peste continue ses ravages. [2] Elle a envahi Montbéliard. Les conseillers et une partie des citoyens ont quitté la ville et se sont retirés à la campagne.

Au milieu de toutes ces inquiétudes, le seul point lumineux pour notre réformateur, c'est sa foi, et l'arrivée à Montbéliard d'un prince qui la partage entièrement.

Dans sa sollicitude pour Toussain, le prince aurait voulu qu'il quittât la ville pour quelque temps. Celui-ci n'oublia pas un instant qu'il n'était pas un mercenaire, mais un pasteur, et il se refusa fermement à ce qu'il considérait comme une lâcheté. « J'aimerais cent fois mieux mourir, écrit-il à Erbe, « que de commettre une pareille infamie. Je ne veux pas « tenter Dieu, ni mépriser les remèdes permis à la piété, mais, « que je vive ici ou que je meure, rien ne pourra me détermi- « ner, surtout par le temps qui court, à abandonner mon « troupeau [3] ». Il espère, au contraire, que la peste, et toutes les maladies graves qui sévissent autour de lui, finiront par amener les âmes à la vraie repentance et à la conversion.

Le pays, en effet, paraissait aussi gravement atteint dans sa santé morale. Les luttes de l'Intérim avaient été une épreuve pour beaucoup d'âmes. Elles avaient ranimé l'espoir des quelques catholiques restés dans le pays. L'exemple d'un clergé peu scrupuleux avait été mauvais pour le peuple. La polémique des confessions rivales avait été une semence de scepticisme pour les esprits légers ou superficiels. Déja vers la fin de l'année précédente, Toussain constatait avec tristesse que « depuis la venue de ces malheureux prebstres, la plupart des sujets sont tout debauchez et comme gens sans Dieu, adonnez à tous vices et pechez, qu'est chose horrible et espouvantable à veoir [4] ».

1. *Ibid.*
2. Lettre à Erbe des 5 et 29 juin, 24 juillet 1553. Pièces justificatives, nos 98, 100, 101.
3. *Ibid.*
4. Toussain au conseil de Montbéliard, 1552. Pièces justificatives, no 92.

Dès la suppression de l'Intérim, les conseillers de régence avaient prescrit une enquête « pour veoir ce que estoient les habitants[1] ».

Les renseignements recueillis nous permettent de constater que Toussain avait des raisons d'être attristé par la situation religieuse et morale du pays. Il y a dans certains villages de la négligence à assister aux prêches, du mépris pour la Parole de Dieu et le ministère. Dans d'autres, quelques habitants conservent encore certaines pratiques du catholicisme, signes de croix, chapelets, images, superstitions diverses.[2] Quelques-uns vont dans les villages restés catholiques, assister « à la papisterie ». Ailleurs, comme à Fesches, ce sont les tavernes qui « causent plusieurs vices, ivrogneries, blasphêmes ». A Belverne et Etobon, il y a des désordres dans les fêtes du village « où se font plusieurs danses dissolues et gourmandises ».

Pour lutter contre cet état de choses, le comte Georges, poussé par Toussain et les ministres, multiplia les ordonnances, défendant à ses sujets « non seullement tous faulx sermens, superstitions et idolatries esquelles on a vescu du passé, mais aussi tous jeulx dissolus, blasphèmes, ivrogneries et toutes aultres répugnantes à l'honneur de Dieu et salut des âmes », demandant au contraire, que dans chaque paroisse « hommes et femmes vinssent à ouyr diligentement es jours ordonnez la parolle de Dieu et en Icelle conformer leur vie ; » Défense aussi « soulz peine d'encourir notre indignation et pugnition corporelle et arbitraire » d'aller « à aulcung pelerinage des sainctes ne aussi à messe, communion ou confession des prebstres, ne apporter leurs enffans baptiser a aultres qu'à leurs ministres... »[3]

Mais ces ordonnances, si elles valent pour nous renseigner sur l'état des idées et des mœurs, étaient en elles-mêmes bien

1. Archives du Doubs, E. 895.
2. A Bavans, Catherine Martin prend de la terre du dernier mort enterré, et la mêlant avec de la pâte, la pend au cou des malades.
3. Arch. nat., K. 2178.

impuissantes à les changer, d'autant plus que les menaces qu'elles renferment n'étaient généralement pas suivies de punitions effectives. Il est plus efficace d'instruire, d'élever peu à peu le peuple que de le menacer.

C'est bien aussi ce que pensaient le comte Georges et les ministres. Comme nous le verrons plus nettement dans un chapitre suivant, l'enseignement de la jeunesse, à tous ses degrés, était l'objet de la constante préoccupation des autorités ecclésiastiques. En 1554, à la sollicitation des pasteurs, le comte Georges fit reconstruire l'école latine dont la direction fut confiée au parisien François Bérault. Dieu veuille, écrivait Toussain à Blarer, qu'il en sorte comme du cheval de Troie, une légion de soldats de Christ.[1]

L'influence de Toussain sur le prince était très grande. L'année même où il obtenait de lui un nouveau gymnase, il faisait reconnaître officiellement par le prince, sa liturgie de 1535. Sur l'invitation du prince, Toussain revit son œuvre de jeunesse qui fut ensuite solennellement lue et publiée le 24 août 1554, en présence des conseillers et de tous les pasteurs du pays. Elle fut imprimée à Bâle, chez Jacques Estauge, cinq ans plus tard sous le titre : *L'ordre qu'on tient en l'Eglise de Montbéliard, en instruisant les enfans et administrant les saints sacremens, avec la forme du mariage et des prières.*

Toussain, cependant, n'était pas entièrement satisfait. Sans doute, il n'avait pas lieu de se plaindre, et il ne se plaignait pas, bien qu'il eût voulu parfois le prince plus ardent dans les choses religieuses, et plus diligent à punir les vices. Ce qui l'inquiétait, c'était le célibat du comte qui était pour lui un danger moral, et qui le rendait aussi plus accessible aux conseils de ses familiers, dont l'influence contrecarrait trop souvent ceux qui voulaient le salut du prince et le bien du peuple. Toussain s'ouvrait de ces soucis à Erbe, à Blarer.[2]

1. *Extruit nunc hic nobis solicitantibus, novum gymnasium, cui præfectus est Franciscus Beraldus... Ex quo faxit dominus Deus, quemadmodum speramus, ut prodeant aliquando, velut ex equo Trojano, innumeri milites christi.* Lettre du 26 mai 1554. Cf. Pièces justificatives, n° 105.

2. Lettres des 26 mai et nov. 1554. Pièces justificatives, n°s 106, 107.

Les vœux du réformateur furent bientôt exaucés. Le duc Christophe, soucieux de l'avenir de sa maison, conseillait aussi le mariage à son oncle, qui céda enfin à ces instances. Le 10 septembre 1555, le comte Georges épousa, à Riquewihr, la princesse Barbe de Hesse, fille de Philippe-le-Magnanime. Elle avait dix-neuf ans et Georges cinquante-sept. Quelques jours après, les deux nouveaux époux firent leur entrée à Montbéliard.

L'épreuve ne tarda pas à visiter le foyer du prince. Un fils lui était né que la mort vint bientôt reprendre. Le comte Georges fit part de cet événement de famille à son pasteur et ami Mathias Erbe de Riquewihr dans une lettre qui montre combien sa piété était réelle et sérieuse : « Mon cher Mathias, lui dit-il, tu sais que Dieu nous avait donné un fils. Il vient de le retirer de ce monde méchant. Que ce bon Dieu, si telle est sa sainte volonté, daigne par sa grâce nous en accorder un autre, et qu'il serve à sa louange, à son honneur et à sa gloire, ainsi qu'au bien-être de beaucoup d'hommes, sinon qu'il ne vienne point... Je veux dire maintenant avec Job : Dieu l'avait donné, Dieu l'a ôté, que la volonté du Seigneur soit faite.[1] »

Appuyé sur l'amitié d'un prince pieux et pacifique, entouré de l'affection de ses collègues, Toussain après tant de luttes et de travaux, parvenu d'ailleurs aux confins de la vieillesse, allait-il donc connaître quelques années de tranquillité et de repos ? Non. Il allait subir au contraire ce qu'il a appelé lui-même l'épreuve la plus douloureuse de sa vie, je veux dire sa rupture avec les hommes dont il avait été l'émule dans le bon combat évangélique, avec ses vieux amis Farel, Calvin, Viret. Cette rupture appartient à l'histoire. Elle va nous montrer posée à Montbéliard, comme partout au xvie siècle, la grande question de la tolérance. C'est donc pour nous un devoir que de suivre de près la série des menus événements qui allaient aboutir entre Toussain et ses amis de Suisse à une rupture éclatante dont on trouve dans toutes les lettres de Farel un écho aussi retentissant que prolongé.

1. Lettre du 11 mars 1557. L'original est aux Archives de Stuttgart. Cf. Duvernoy. *Le château de Montbéliard, et ses anciens maîtres.*

Le rôle que va jouer Toussain n'est pas pour nous étonner. Nous connaissons son caractère et sa position théologique. Il appartenait au groupe de ces individualités religieuses, plus nombreuses au XVIe siècle qu'on ne le croit généralement, qui attribuent plus de prix à la possession intérieure du salut qu'à sa formule dogmatique et qui sentent peut-être aussi que les vérités religieuses, intimes et vécues, échappent par leur essence même à l'expression mathématique, à la formule *ne varietur*. L'esprit de parti ou l'étude superficielle du caractère de Toussain pourrait parfois attribuer à un certain opportunisme politique, ce qui n'est chez lui qu'une répulsion instinctive à l'égard des querelles théologiques, inutiles et stériles. Il voulait une église vivante et prospère, mais, pour lui, l'Église ne vit que par la foi et ne prospère que dans la paix qui naît de la charité. Un tel esprit ne pouvait suivre toujours, même des amis aussi chers que Farel et Calvin. Deux questions devaient les séparer pour jamais, celle de la prédestination et celle de la punition des hérétiques par le glaive. Un incident de la vie ecclésiastique du pays de Montbéliard fut l'occasion ou le prétexte de la rupture.

Toussain, chargé par les circonstances du recrutement des ministres, avait peu à peu constitué dans le Montbéliard un clergé à son image. Ni Toussain ni ses amis n'avaient accepté la doctrine calviniste de la prédestination qui, pour eux, faisait de Dieu l'auteur du péché.

Lorsque la fameuse polémique au sujet de Servet et du droit de punir les hérétiques par le glaive avait éclaté entre Castellion d'une part, et Calvin et Théodore de Bèze de l'autre, Toussain et ses collègues avaient pris le parti du premier. Ils étaient avec Brenz et Bellius,[1] contre les ministres de Genève et de Lausanne. Toussain s'en était ouvert très franchement à Farel lui-même, auquel il écrivait le 21 septembre 1553 : « On m'apprend de Bâle, qu'un Espagnol a été « jeté dans les fers à Genève pour cause de religion, et que « sa vie même est en danger. Est-ce vrai ? Je ne pense pas « que nous puissions poursuivre à mort qui que ce soit pour

1. C'est le nom sous lequel se cachait Castellion.

« motif de religion, à moins qu'il ne s'y ajoute une sédition » ou d'autres graves raisons de faire intervenir le magistrat.[1] » Préoccupé par cette question, il demande son avis à son ami Erbe, le ministre de Riquewihr, le 21 novembre de la même année. Le diacre de Montbéliard, Gérard Guillemin, le pasteur de Bavans, Jacques Gète, beaucoup d'autres encore, étaient du sentiment de Toussain. L'arrivée à Montbéliard du ministre Alexandre, vint mettre aux prises les partisans de Calvin et ses nouveaux adversaires.

La Réforme avait eu pour conséquence naturelle de réveiller un esprit de discussion et d'investigation auquel la Bible elle-même ne pouvait échapper. En 1554, un docteur de Sorbonne réfugié dans le pays de Montbéliard, avait, on ne sait trop comment, engagé une controverse théologique avec le vieux pasteur de Bavans, Jacques Gète, et il avait résumé ses opinions dans une série d'articles qui touchaient à presque tous les points graves de la dogmatique chrétienne. « Le mystère de la Trinité, disait-il entre autres, a été inconnu aux anciens. Il n'a été révélé que dans le Nouveau-Testament. Le nom même de Trinité, et la réalité des trois personnes divines, ne peuvent être établis sur l'Ecriture Sainte. D'ailleurs, trois personnes seraient trois choses, et par conséquent trois Dieux ».

De la parole : *Celui qui croira et qui sera baptisé sera sauvé*, il prétendait conclure qu'il ne faut pas baptiser les enfants des fidèles jusqu'à ce qu'ils aient cru.

« Les péchés spirituels, l'hérésie, ne peuvent être punis par l'autorité civile ».

Nous pouvons déjà être parfaits dans cette vie, si nous avons été régénérés ».[2]

Le pasteur de Bavans, évidemment, ne rejetait pas avec une égale indignation tous ces articles. Il partageait à l'égard des hérétiques, les idées de Castellion. Il ne s'en cachait pas, puisqu'il faisait lire à ses collègues les livres de Martin Bellius en s'efforçant de les gagner aux idées qu'ils renfermaient.

1. *Opp. Calv.*, XX, 416.
2. *Opp. Calv.*, t. XV, p. 146, 154.

D'ailleurs, Jacques Gète a publié, précisément vers cette époque, un petit volume de *Bucoliques chrétiennes* qui laissent assez clairement entrevoir ses sentiments intimes. Ces bucoliques célèbrent, en général, l'œuvre de la Réforme. Elles opposent aux mercenaires d'autrefois, les bergers fidèles que la Réforme a donnés au peuple. Or, parmi les réformateurs, deux noms seulement sont mis hors de pair, ceux de Luther et de Mélanchthon. [1]

Si l'on se souvient que Jacques Gète était entré dans le clergé de Montbéliard sur la recommandation de Calvin, on pourra juger, par cet exemple, combien le bûcher de Servet, lui avait aliéné d'amis.

Le ministre Alexandre ne pouvait qu'être reçu assez froidement dans ce milieu. Effrayé et irrité de rencontrer dans le comté de Montbéliard tant de pasteurs ouvertement partisans des idées de tolérance répandues par Castellion, sous le nom de Bellius, Alexandre crut pouvoir dénoncer au comte Georges ces funestes tendances. Il se plaint dans sa lettre de l'accueil glacial de beaucoup de ministres. Ceux qui lui ont montré dès l'abord, combien peu leur agréait son arrivée, ce sont les partisans de Bellius, le protecteur de Servet. Parmi eux, le plus dangereux est Jacques Gète, qui met en vers les louanges de Castellion, qui attaque les Eglises de Suisse, en les appelant sanguinaires. C'est un partisan de Servet, qui partage les erreurs des anabaptistes et des pélagiens. [2]

En fait, Jacques Gète n'avait qu'un tort : celui de partager les idées de Castellion sur la tolérance, et de repousser celles

1. *Martinum nostro, Luther cognomine, seclo,*
Scriptores inter palmam quis ferre negabit ?
Nam quantum stellas praecellit luna minores,
Hic tantum solido praecellit dogmate vates
Doctrina insigni, toto clarescit in orbe,
Irradians homines errorum in nocte profunda.
Primus hic adgreditur bello tentare Papatum,
Atq. sophistarum regnum scindente machera
Pneumatis, huic tandem felix victoria cessit.
Bucolica christiana, Jacobo Geteo Boloniensi authore, recens impressa, anno 1555. Ecloga V.

2. *Opp. Calv.*, t. XV, p. 460.

de Calvin, sur la prédestination. Cité devant les autorités ecclésiastiques, il se justifia complètement, et Alexandre fut invité à quitter le pays.[1] Mais, en Suisse, il répandit les bruits les plus défavorables aux pasteurs de Montbéliard, en donnant spécialement comme un résumé de leurs idées ces *Articuli* rédigés par un docteur de passage, dans sa controverse avec Jacques Gète. Toussain fut bientôt informé, et dut remettre les choses au point dans une lettre à Blarer, du 24 mars 1554. [2]

Mais, s'il y avait à Montbéliard des adversaires de la théorie de la prédestination et des partisans de Castellion, Calvin y avait encore de fidèles disciples. C'étaient Etienne Noël, ministre à Blamont, Georges Laurent, ministre à St-Julien, Humbert Artus, ministre à Valentigney, et un autre encore que le *Précis* dit être ministre à Désandans, mais que je crois plutôt être Louis Faucheux, ministre à Allanjoie. Ces pasteurs, forts, disaient-ils, des conseils de Farel et de Calvin, s'étaient mis à rejeter la manière de célébrer les cérémonies usitées à Montbéliard, et, malgré les remontrances qui leur avaient été faites, ils persévéraient dans leur manière de faire. Ils administraient la Cène autrement qu'à Montbéliard, et rejetaient de la communion ceux qui n'admettaient ni leur doctrine, ni leur pratique. Ils allaient même jusqu'à refuser la Cène aux pauvres mourants, ce qui avait fort scandalisé nombre de fidèles. Des plaintes furent adressées au comte Georges, qui voulut les chasser sur l'heure. Mais, à la prière des conseillers et de Toussain, il se contenta de leur faire donner de sérieux avertissements. Ils promirent de se conformer à sa volonté, mais ils n'en firent rien. Isolés au milieu des autres ministres, ils tenaient des conférences secrètes à Blamont ou à Exincourt. De là, quantité de troubles et de discussions. De plus, ils négligeaient leur service, abandonnaient leurs troupeaux, leurs malades, ne prêchaient pas régulièrement. Toussain leur donna un second avertissement, en présence des ministres. Rien n'y fit. Ils entendaient faire à

1. Cf. Pièces justificatives, n° 108, la *Justification* du pasteur de Bavans. Voyez aussi sur cette affaire la lettre de J. de Beaulieu à Farel, Pièces justificatives, n° 110.

2. *Opp. Calv.*, t. XV. p. 146, 154.

leur guise. Ils composèrent même un écrit, prétendirent que Toussain en avait approuvé les articles, et cherchèrent, par l'autorité de ce nom, à gagner furtivement les autres ministres. La chose ayant été découverte, le prince, las de tous ces troubles, avait signifié leur congé à quatre des plus compromis.[1] Ils obéirent d'abord, puis, sur le conseil de leurs protecteurs de Suisse, ils revinrent à Montbéliard pendant une absence de Toussain, et obtinrent du pasteur allemand, Schradin, qu'il présentât au prince une requête tendant à être réintégrés. Le comte ne voulut rien décider avant le retour de Toussain. Celui-ci, à son retour, accueillit fraternellement les dissidents, mais il leur demanda d'accepter le réglement ecclésiastique émané du prince Georges.[2] Ce réglement portait entre autres : en ce qui concerne le baptême, que les ministres doivent exhorter les paroissiens à faire baptiser les enfants pendant le service divin. Ils ne doivent cependant pas refuser de baptiser ceux qu'on leur apporterait dans quelque temps que ce soit. Quant à la Cène, on doit l'administrer comme à Montbéliard ; mettre l'hostie dans la bouche et non dans la main. Les étrangers réformés demeurant à Montbéliard ne doivent point être admis, à moins qu'ils n'aient auparavant donné leur confession de foi. Cependant, s'il arrivait des étrangers le jour où l'on célèbre la Ste-Cène, qu'ils vinssent au sermon, et qu'après cela, persuadés, ils se présentassent à la table du Seigneur, on ne doit point les rejeter, ni les examiner davantage sur leur croyance. Si le ministre est appelé près d'un malade, il doit s'y rendre, et l'administrer avec le plus d'édification qu'il lui sera possible, sans l'examiner auparavant sur sa doctrine.

1. *Les causes pourquoi Mgr le comte Georges donna congé à quatre ministres au mois de février 1555.* Arch. nat., K. 2179.

Le comte Georges, dans une lettre à Erbe, du 7 mai 1558, raconte lui-même à son ami l'expulsion des quatre ministres, qu'il représente comme quatre loups qui s'étaient venus fourrer dans les églises du comté pour y mettre le trouble. Arch. de Stuttgart.

2. *Principis ordinationem.* Il ne s'agit pas ici de l'ordonnance ecclésiastique du Wurtemberg, comme le disent les savants éditeurs des *Opera Calvini.*

L'intellectualisme religieux des quatre ministres les empêchait de se soumettre à ce règlement. Ils ne pouvaient consentir, par exemple, à donner la Cène, même à un moribond, sans l'avoir examiné sur sa doctrine.

La position de Toussain était délicate. Il voulait ménager Farel et Calvin qui étaient encore ses amis et il avait eu un moment l'espoir d'un arrangement amiable avec les quatre ministres dissidents. Il en avait même averti Calvin en lui disant que ces ministres n'auraient à se plaindre ni des conseillers, ni de leurs collègues.[1] Son espoir fut vite dissipé. En refusant de se soumettre à un règlement accepté par tous leurs collègues, les quatre dissidents rendaient impossible leur réintégration dans le ministère à Montbéliard. Ils furent définitivement congédiés et Toussain écrivit en hâte à Lausanne pour leur procurer des successeurs.

Cet incident, qui causa une vive peine à Toussain, porta au plus haut point l'irritation de Farel. Sa correspondance est remplie dès lors des accusations les plus exagérées et les plus véhémentes contre son ancien ami.

Il s'irrita d'autant plus que Toussain s'opposait à ce qu'il vînt à Montbéliard essayer de son influence sur le comte Georges. Viret n'avait pas, en effet, trouvé d'autre moyen pour arrêter le mouvement des idées à Montbéliard.[2] Mais Toussain qui connaissait le tempérament de Farel et les dispositions du comte excédé de ces disputes, écrivait à Blarer: « Que Farel reste chez lui et ne vienne pas à Montbéliard où sa présence ne pourrait être que préjudiciable à l'Eglise et aux frères »[3].

Toussain, dès lors, est pour Farel un ami perdu. Farel incrimine sa franchise. Toussain met sans cesse en avant la volonté du prince, et c'est lui qui mène tout. Farel l'accuse

1. *Opp. Calv.*, t. XV, p. 497.

2. *Opp. Calv.* t. XV, p. 365, 452.

3. *Fac obsecro ut Farellum domi contineas, cujus adventus non solum inutile esset huic ecclesiae et fratribus, sed etiam principi decumbenti valetudinario et harum turbarum plus satis pertaeso, ingratus.* 2 mars 1555, *Opp. Calv.*, t. XV, p. 470.

de vouloir se débarrasser de tous ceux qui ne veulent pas comme lui-même « Castalioniser ».

C'est un sceptique qui aime mieux comme pasteurs des « académiques » que des hommes vraiment pieux.[1] C'est un disciple de Servet. C'est le supplice de Servet qui l'a ainsi changé.[2] Il est en relations avec les amis du misérable Castellion, avec le médecin Jean Bauhin[3], un sceptique que Toussain élève aux nues.[4] Toussain est en relations avec Castellion lui-même. C'est Castellion qui lui a recommandé Claude Morlet, le ministre de Glay, et Gastard, le nouveau ministre de Blamont.[5] Comment s'étonner, après cela, que les officiers du comte Georges n'élèvent contre Bellius aucune contradiction ? Les préventions théologiques empêchent désormais Farel de voir juste. Il accueille tous les bruits, toutes les insinuations qui lui viennent de Montbéliard et, sans rien vérifier,[6] il résume et répète le tout dans des phrases emportées où succombent à la fois la raison, la charité et jusqu'à la grammaire. Il accuse Toussain d'exiger des ministres appelés à Montbéliard de renoncer aux erreurs des anabaptistes, de Zwingle, d'Œcolampade, d'Osiander, de Calvin.[7] Il lui reproche de s'ériger en pape, acceptant les uns, rejetant les autres.

Chose curieuse, à travers ces accusations véhémentes, Farel

1. *Opp. Calv.* t. XV, p. 505.

2. *Post Servetum captum, coepit moliri in fratres nova consilia.*

3. Farel l'appelle : *insignem certitudinis verbi damnatorem.* Cependant Bauhin était un homme pieux.

4. *Opp. Calv.* t. XV, p. 596.

5. *Opp. Calv.* t. XV, p. 636.

6. Farel par exemple se scandalise fort d'un propos du ministre Morlet qui aurait dit que l'on pouvait en conscience assister aux messes et aux cérémonies catholiques pourvu qu'on ne leur accordât point son assentiment (*licere conscientia missis et omnibus pontificiis interesse, modo animo is non assentiatur.*). Morlet tint à se justifier de cette grave accusation de syncrétisme. Il avait simplement voulu dire que, même dans un « temple papistique », des hommes pieux pouvaient prier pourvu qu'ils n'assistassent point à la messe et ne l'approuvassent point. *Opp. Calv.*, t. XV, p. 557.

7. *Opp. Calv.*, t. XV, p. 568.

lui-même, nous montre, malgré lui, le vrai Toussain aimable,[1] courageux,[2] ardemment fidèle à sa foi,[3] respecté de ses adversaires eux-mêmes, aussi invinciblement rebelle à la scolastique luthérienne qu'à la logique de la prédestination et à la théorie odieuse qui permettait de verser le sang de l'hérétique.

Au reste, les correspondants de Farel faisaient eux-mêmes justice de ces exagérations. Sulzer, par exemple, le pasteur de Bâle, sait et écrit à Marbach que Toussain n'est pas un disciple de Servet[4], pas plus que son collègue Schradin.[5] Cette accusation n'a été portée contre lui que parce qu'il avait blâmé le supplice de ce malheureux.

Calvin lui-même savait à quoi s'en tenir sur les intempérances de langage de son fougueux ami et il avait écrit à Toussain : « Qui a jamais songé à t'accuser d'être disciple de Servet »[6]? Il savait la valeur de Toussain et, pendant plusieurs mois, il s'efforça de le ramener. « J'ai su, lui disait-il, ton avis sur la tolérance des hérétiques, tu en juges à ton aise... »[7]

Ce que Calvin reproche à Toussain, c'est l'attitude de son diacre[8] qui serait bien, d'après Calvin, un partisan avéré de Servet. Quant à Toussain lui-même, on lui a bien dit qu'il avait des sentiments erronés au sujet de la prédestination, mais cela ne l'empêche point de rendre un bel hommage à son contradicteur : Je suis témoin de la foi, de la fidélité que tu as mises au service de Christ, je sais avec quel cœur tu remplis ton devoir, avec quelle fermeté tu as supporté les travaux et les luttes par lesquels le Seigneur t'a éprouvé, et

1. *Nihil mihi fuit carius viro*, dit Farel.
2. *Nullus unquam ita me permovit ad extrema subeunda.*
3. *Inter Gallos primum evangelii strenuum sectatorem.*
4. *Opp. Calv.* t. XV, p. 582.
5. Les éditeurs des *Opera Calvini* l'appellent conseiller du comte Georges. C'était son ministre allemand.
6. *Opp. Calv.* t. XV, p. 270.
7. *De tolerandis haereticis quaenam esset tua sententia ex quibusdam scivi. Tu quidem sic in umbra judicas... (Ibid.)*
8. Gérard Guillemin, et non Gète, comme le pensent les éditeurs des *Opera Calvini.*

je suis sûr que tu resteras toujours fidèle à toi-même dans l'avenir.[1]

Il y a dans les lettres de Calvin une hauteur de vues qu'on chercherait en vain chez Farel. Mais la blessure est la même. Il est au premier rang de ces hommes de cœur que brûle et crucifie la faiblesse tolérante de Toussain.[2] Cependant, il ne rompt point avec son ancien ami. Il lui envoie ses livres. Il veut conserver son action sur lui et sur le pays de Montbéliard et ce n'est que tard qu'il se décide à intervenir auprès du prince Georges par l'intermédiaire de Blarer qui avait avec ce prince des relations très amicales.

Le prince répondit aux accusations portées contre Toussain et ses amis. Toussain, dit-il, prêche depuis de longues années une pure doctrine évangélique. S'il a refusé dans un synode de condamner le livre de Bellius, il a fort bien fait. *Les ministres ont autre chose à faire que de condamner des livres.* Ce que Toussain a fait à l'égard des ministres congédiés, il l'a fait conformément aux fonctions de sa charge. Quant à Jacques Gète, il a été calomnié par Alexandre.[3]

La réponse du prince n'était pas ce que Calvin et Farel avaient attendu. Elle n'arrêta pas le zèle de ce dernier pour les églises de Montbéliard. Il craignait que tous les ministres plus ou moins teintés de calvinisme n'en fussent expulsés sous peu. Blarer ayant échoué, il cherche un autre intermédiaire. C'est maintenant à Sulzer, le pasteur de Bâle, où le comte Georges avait séjourné longtemps, qu'il demande d'intervenir. Celui-ci voulut tout d'abord être renseigné sur l'état des églises de Montbéliard. Il consulta Heckle de Steineck qui lui répondit que les ministres étaient aimés du prince et des conseillers et qu'ils ne risquaient rien s'ils continuaient

1. *Quanta fide et integritate Christo servieris, quam cordate functus sis tuo officio, quam constanter et labores et certamina quibus te exercuit Dominus, sustinueris, ego tibi testis sum: ac te in posterum perpetuo tui similem fore confido.* (*Opp. Calv.*, t. XV, p. 270.)

2. *Quos tolerantiae tuae mollities urit et cruciat. Opp. Calv.* t. XV. p. 384.

3. Alexandre qui se montrait calviniste renforcé à Montbéliard, devait, quelques mois après, signer à Strasbourg la confession d'Augsbourg et marcher d'accord avec un luthérien comme Marbach. Cf. *Opp. Calv.*, t. XV, p. 739.

à vivre en paix. Luc Schrœteisen lui fit une réponse identique. Toussain et Schradin, après s'être plaints, non sans raison, des mauvais desseins dont on les soupçonnait, assurèrent, de leur côté, qu'ils ne cherchaient qu'à entretenir la paix et l'amitié fraternelle entre les ministres.[1] Tout cela ne réussit point à calmer l'irritable ministre de Neuchâtel. Toussain est désormais l'ennemi qu'il faut poursuivre sans cesse. Après l'avoir dénoncé à tous les vivants, Farel le voue aux peines éternelles.[2]

Au milieu de ces luttes de personnes et d'idées, quels étaient les sentiments intimes de Toussain à l'égard de ses anciens amis ? Nous les connaissons par ses lettres à Erbe. Les luttes intestines à Montbéliard, les soupçons, puis les sévérités de ses amis avaient jeté Toussain dans une tristesse profonde. « Je n'ai jamais été plus malheureux qu'aujourd'hui, lui écrit-il, le 22 novembre 1554. Sans parler de ma mauvaise santé, il m'arrive sans cesse dans nos églises quelque nouvelle affliction, tellement que je voudrais être mort et être avec Christ[3] ». Le jour de Noël 1555, il écrivait au même fidèle ami : « Il m'était bien nécessaire que tu me consoles si amicalement de l'injustice des malveillants, car, dans toute ma vie, je n'ai jamais éprouvé de tentation plus grave que lorsque je me voyais si injustement accusé par des hommes envers qui je n'ai aucun tort et dont j'aurais dû recevoir consolation. Toutefois, si après tant d'afflictions, Dieu veut encore m'éprouver dans ma vieillesse par cette nouvelle croix, que sa volonté soit faite. Si, contre ma conscience, j'avais approuvé tous les conseils de Farel et des siens ; si, à leur instigation, comme à celle de nos fauteurs de troubles, j'avais honteusement et sans cause fait partir notre diacre et quelques autres frères pieux qui avaient bien mérité de cette église ; si enfin, rejetant les cérémonies reçues en Allemagne et ici, j'avais consenti à introduire dans cette église les rites qu'ils auraient voulus, à innover chaque jour, à tout troubler pour des choses

1. *Opp. Calv.*, t. XVI, p. 118. Lettre du 24 avril 1556.
2. Lettre du 28 juin 1556. *Opp. Calv.*, t. XVI, p. 217.
3. Pièces justificatives, n° 107.

de rien à offenser le prince et toute l'église, ils ne m'auraient pas assailli de tant d'abominables calomnies.

Mais que Dieu, dans sa bonté, leur pardonne comme à moi-même. Qu'il me donne, par le secours de vos prières, de ne pas me laisser vaincre par leur injustice, par l'excès de leur médisance et de ne jamais rien faire qui soit indigne de moi et de ma profession, mais, au contraire, de me préparer au jour de Christ en surmontant le mal par le bien et en supportant patiemment toutes ces offenses.[1] »

Il faut reconnaître, en effet, que Toussain conserva dans toute cette affaire une dignité très grande. Blessé dans ses sentiments, après avoir en vain essayé d'expliquer sa conduite, il s'est replié sur lui-même et il s'est tû, décidé à passer en paix les derniers jours de sa vieillesse.[2] Mais, sur le fond, il n'a pas cédé. Les églises de Montbéliard avaient désormais une organisation, une liturgie, des habitudes et des cérémonies consacrées par l'autorité locale. Toussain ne pouvait tolérer, pour ramener Farel, que quelque nouveau ministre prétendît y faire prévaloir ses propres sentiments ou les pratiques de l'église d'où il venait. De là, après l'affaire des quatre dissidents, deux ou trois pasteurs congédiés pour leur calvinisme intransigeant.[3] D'autre part, il était bien naturel que Toussain cherchât à écarter des églises de Montbéliard les trop chauds partisans de la prédestination qui y auraient réveillé les querelles[4].

Entre ses amis et lui, les consciences s'étaient heurtées. La communication fraternelle ne pouvait plus se rétablir. Les malentendus, au contraire, allaient se multiplier et la scission se faire plus complète.

Ainsi, les habitants de Porrentruy manifestaient quelque propension vers l'Evangile et étaient entrés déjà en relations avec les ministres de Montbéliard. Farel l'apprend, il accourt à Porrentruy et y compromet la cause de l'Evangile par son

1. Pièces justificatives, n° 111.
2. *Opp. Calv.*, t. XVIII, p. 106.
3. *Opp. Calv.*, t. XVII, p. 113.
4. *Ibid.*, t. XVII, p. 148.

intervention aussi courageuse qu'intempestive.[1] Toussain s'en plaint à Blarer, tandis que Farel raille sa *belliana caritas*, qui ne s'applique qu'aux ennemis de l'Evangile[2], que de Bèze dénonce sa perfidie[3] et que Calvin, ô ironie ! déplore la tendance autoritaire du surintendant de Montbéliard. Avec les années, l'irritation de Farel a gagné Calvin lui-même qui accueille désormais sur Toussain les bruits les plus défavorables et les plus mal fondés. Dans une lettre du 22 octobre 1558, Calvin déclare accepter à la rigueur les explications de Toussain au sujet de deux ministres qui venaient d'être renvoyés, mais il lui reproche de n'avoir pas fait appel à son intervention qui aurait pu éviter bien des discordes. Il lui dit combien il a été blessé que Toussain l'ait mis, lui Calvin, au rang d'Osiander ou de Schwenckfeld. Il lui a été plus dur encore de voir attaquer à Montbéliard cette doctrine de la prédestination sans laquelle il n'y a plus de religion, ni d'espérance du salut. Il admet comme un fait que Toussain a écrit aux habitants de Porrentruy de prendre garde à leurs voisins hérétiques qui font de Dieu l'auteur du péché. Comment, en outre, pourrait-il croire encore à l'amitié d'un homme qui conspire avec ses ennemis avoués[4] ?

A cette lettre très froide, Toussain répondit avec une précision et une froideur égales. Calvin, dit-il, aurait vraiment pu s'offenser s'il avait fait ce dont il est accusé. Mais il n'a jamais comparé Calvin à Osiander ni à Schwenkfeld ; il n'a jamais conspiré avec ses ennemis, il n'a jamais écrit à Porrentruy le propos relevé par Calvin. Les troubles de l'église de Montbéliard sont d'ordre purement pratique. Il s'agit de cérémonies et d'organisation, et, comme les princes de Wurtemberg se sont réservé la connaissance et le jugement des contestations qui s'élèvent dans les églises, il n'a pu blâmer lui-même l'exercice d'une autorité qu'il considère comme légitime. Quant à lui, il ne désire rien tant, non seulement

1. Cf. *Opp. Calv.*, t. XVI, p. 446, 512, 527, t. XVII, p. 106.
2. *Ibid.*, t. XVII, p. 113.
3. *Ibid.*, t. XVII, p. 240.
4. *Ibid*, t. XVII, p. 361.

pour Montbéliard mais pour toutes les églises, que la paix et l'édification [1].

Toussain disait vrai. Il était bien innocent de ce dont l'accusait Calvin. Mais sa conscience répudiait une doctrine que Calvin considérait comme essentielle, la prédestination. Il croyait que ni l'Evangile, ni le droit, ni même l'intérêt bien entendu, n'autorisaient l'orthodoxe à verser le sang de l'hérétique. Entre ces deux hommes se dressait, en d'autres termes, l'ombre du Servet. L'unité de l'esprit était rompue. La paix ne pouvait renaître entre eux.

Au milieu de ces luttes pénibles, le bon et pieux comte Georges était mort, le 17 juillet 1558, pendant un séjour a Deux-Ponts, et le malheureux Toussain, qui n'aspirait qu'au repos, allait être jeté, par cette mort, dans des luttes nouvelles contre des intolérants d'un autre parti.

1. *Opp. Calv.*, t. XVII, p. 494. Lettre du 4 avril 1559.

CHAPITRE IX

Réaction Luthérienne

1558 - 1562

Les princes tuteurs du jeune comte Frédéric. Situation des partis à Montbéliard. Visite générale de 1559. Situation qu'elle révèle. Projet d'introduire l'ordonnance ecclésiastique luthérienne de 1559. Résistance de P. Toussain et de ses collègues. Traité de paix sur les bases de l'accord signé en 1536 entre Luther et Bucer.

Le comte Georges laissait un fils, Frédéric, encore au berceau. Sa mort mettait le comté de Montbéliard et ses dépendances sous l'autorité des trois tuteurs de cet enfant, Christophe de Wurtemberg, Wolfgang de Deux-Ponts et Philippe de Hanau-Lichtemberg. Tous trois étaient d'ardents luthériens et leur zèle allait bientôt avoir l'occasion de s'exercer dans les affaires religieuses de Montbéliard.

Les événements avaient marché depuis cette année 1542 où Christophe avait eu pour la première fois le gouvernement de Montbéliard. L'Allemagne évangélique, aidée des rois de France, avait reconquis ses libertés les plus essentielles, la Réforme s'était organisée et solidement établie. Mais la lutte entre Luthériens et Réformés n'avait fait que s'exaspérer et la scission entre eux était devenue définitive. Le bruit de leurs controverses emplissait l'Europe. La question de la prédestination, celle de la tolérance posée devant les églises par le bûcher de Servet, avaient été de nouvelles causes de mécontentement et de séparation.

A Montbéliard, nous l'avons vu, Toussain lui-même sur ces deux points, s'était séparé de ses vieux amis. Leur brouille était complète. Le zèle irréfléchi parfois de Farel avait fini par lasser un homme chez qui le courage personnel n'excluait pas la prudence et l'esprit d'opportunité. Les choses en étaient

venues à ce point, entre Luthériens et Réformés, que le 23 janvier 1559 le duc Christophe, transmettant aux autorités de Montbéliard les résolutions des princes tuteurs, leur ordonne, au cas où Farel viendrait à Montbéliard pour y susciter des querelles entre les prédicants, de l'arrêter sur l'heure afin de donner un exemple aux autres fanatiques de cette sorte et de prévenir par là de nouvelles dissensions entre les ministres.[1]

La situation de Montbéliard devait, en effet, préoccuper Christophe. Berne venait d'expulser de Lausanne Bèze, Viret et leurs disciples. L'on craignait que quelques-uns de ceux-ci ne vinssent augmenter les causes de troubles à Montbéliard. Le comte Georges avait toujours été un luthérien fort modéré, ainsi que l'attestait son intime liaison avec son pasteur, Mathias Erbe, un ami des Suisses comme Toussain.

Toussain lui-même, malgré le conflit qui l'avait séparé de ses anciens amis, en était resté à l'accord de 1545. Au milieu de tant d'idées en mouvement, il demeurait fidèle à lui-même. Etabli sur le terrain de l'expérience chrétienne, il repoussait aussi bien les définitions scolastiques des jeunes luthériens, que les déductions logiques des réformés. Ses collègues, en grande majorité, pensaient comme lui. Ils acceptaient la confession d'Augsbourg, mais non toutes les précisions dogmatiques qu'on avait prétendu en tirer. Le règne du comte Georges avait été l'âge d'or pour le groupe des pasteurs de Montbéliard.

Les dispositions personnelles du comte Georges, son intimité avec Toussain, l'accord de ce dernier avec le pieux et libéral chancelier Stier, avaient créé dans ce pays un groupement peut-être unique de pasteurs qui étaient, non en toutes choses, mais sur beaucoup de points, en avance sur leur siècle. D'autre part, à côté des amis de Toussain, il y avait aussi quelques nouveaux venus, des Français, zwingliens ou calvinistes, qui apportaient dans le pays leurs habitudes d'esprit et les usages des églises qu'ils venaient de quitter.

1. *Ephémérides*, 2e édition, Bibliothèque de Besançon.

Christophe savait tout cela. Il était à la fois trop sérieux et trop de son temps pour ne pas essayer d'améliorer une situation qu'il jugeait dangereuse.

La première chose à faire était de procéder à une visite générale des églises. Les princes tuteurs demandèrent à Toussain comment il convenait de s'y prendre et celui-ci répondit en indiquant de quelle manière il avait procédé jusqu'alors. Sa réponse est de la fin de 1558. Dès le 3 février suivant, Christophe exposait au comte Wolfgang les raisons qui rendaient la visite nécessaire. Il y a, disait-il, de la division et du schisme entre certains ministres. Plusieurs ne veulent baptiser qu'à l'église les jours de service public. Ils interdisent le *Nothtauff*, le baptême *in-extremis*, et laissent ainsi des enfants mourir sans baptême. Ils refusent la Cène aux agonisants. Ils exigent qu'ils se fassent transporter à l'église pour participer au sacrement avec les autres. Une grande partie des ministres est attachée aux opinions de Zwingle.[1] Toussain, lui-même, vint précipiter les choses par sa lettre du 10 mars 1559. Théodore de Bèze, disait-il, vient d'être expulsé de Lausanne par les Bernois à cause de ses vues sur la prédestination; Viret et les autres ministres de Lausanne, qui professaient tous la même doctrine, avaient été également destitués et renvoyés. Un certain nombre de ces ministres s'étaient rendus dans le pays de Montbéliard et Toussain craignait qu'ils y introduisissent de nouveaux troubles si les princes tuteurs n'y veillaient. Aussi s'empresse-t-il d'écrire à Brenz de les avertir.[2] Il craignait aussi l'arrivée à Montbéliard de Jean Garnier qui avait autrefois suscité des troubles dans l'église française de Strasbourg dont il était le pasteur. Brenz transmit la lettre à Christophe qui y vit un nouveau motif de faire inspecter les églises de Montbéliard.

D'accord avec ses co-tuteurs, Christophe chargea du soin de voir ce qu'il y avait à faire à Montbéliard trois commis-

1. Voyez surtout pour cette période aux Archives nationales, le carton K. 2179.

2. J. Viénot, *De pristinis Montbelgardensis evangelicæ ecclesiæ liturgiis*, p. 39.

saires : Eberhard Bidenbach, pasteur à Weihingen, Cunmann Flinsbach, pasteur à Deux-Ponts et Pierre Toussain qui reçurent, le 1er mai, des instructions détaillées sur leur mission.

Ils devaient se réunir à Riquewihr, le 12 mai, et se rendre à Montbéliard. Là, après avoir présenté au conseil leurs pleins pouvoirs, ils devaient introduire l'ordonnance ecclésiastique récemment publiée en Wurtemberg.[1] Cette mesure était nécessitée par l'état des églises de Montbéliard où il n'y avait pas de règles fixes pour le culte et les cérémonies, ce qui créait du désordre et des divisions, non seulement dans le peuple, mais parmi les ministres et pouvait renouveler ce qu'on avait vu récemment à Berne au sujet de la question de la prédestination.

Les princes tuteurs avaient résolu de se rendre à Montbéliard au mois de juin suivant pour mettre en ordre les affaires religieuses et politiques. Mais, en attendant, comme l'affaire ne souffrait aucun retard, ils avaient délégué les théologiens en question pour arranger les choses le mieux possible. Les commissaires devaient examiner les pasteurs du comté et des seigneuries pour savoir si leur enseignement et leur vie étaient conformes à la confession du Wurtemberg. Ceux qui seraient imbus de quelque erreur, il convenait de les signaler au conseil chargé de congédier les sectaires.[2]

Bidenbach et Flinsbach arrivèrent à Montbéliard le jour de la Pentecôte, 14 mai 1559. Ils commencèrent l'examen des ministres dès le 16, en présence du bailli Heckle de Steineck, du vice-chancelier Hector Vogelmann, des surintendants Toussain et Erbe et du diacre Girard Guillemin. Chaque ministre fut interrogé sur la manière dont étaient pratiquées les cérémonies du baptême, de la Ste Cène, sur la visite des malades, le chant d'église, les enterrements. Ils les entendirent également sur l'établissement d'une ordonnance ecclésiastique et l'uniformité des cérémonies.

1. Voyez Supplément, n° VIII, la note relative à l'Ordonnance de 1559.
2. Archives nat., K. 2179. Ce document est signé des princes tuteurs alors à la diète d'Augsbourg où ils avaient obtenu voix et séance pour le jeune comte Frédéric.

Leur tâche terminée, ils quittèrent Montbéliard, le 27 mai, et arrivèrent le 29 à Riquewihr où ils devaient procéder au même examen. Le 2 juin, ils adressèrent aux princes tuteurs le rapport de leurs opérations.

Mais déjà, le 27 mai, le conseil de Montbéliard avait adressé aux tuteurs une intéressante relation.

D'après lui, les ministres ont été pour la plupart trouvés savants et pieux, instruits dans les points de la doctrine chrétienne, conformément à la confession d'Augsbourg. On leur a recommandé de rester dans ces bonnes dispositions.

Parmi eux pourtant, quelques-uns avaient des opinions particulières, sur la Cène, le baptême privé, par exemple. On leur avait recommandé d'y réfléchir jusqu'à la première visite qui serait faite.

Tous, d'ailleurs, étaient presque totalement dénués des livres indispensables à leur vocation. Trois seulement possédaient un exemplaire de la confession d'Augsbourg. D'autres n'avaient qu'un abrégé de la Bible, c'est pourquoi on avait décidé de fournir gratuitement à chaque église un exemplaire de la Bible, des confessions d'Augsbourg, de Saxe et de Wurtemberg et des exemplaires des *Loci communes* de Mélanchton.

Pour éviter la désunion et les troubles, les commissaires et le conseil avaient défendu aux ministres, magistrats et sujets du comté de recevoir aucun étranger pour plus de huit jours sans avoir obtenu la permission du conseil. Il avait été interdit aux ministres de laisser prêcher un étranger dans leurs églises sans l'autorisation du conseil et du surintendant et de correspondre avec les églises de Genève et de Lausanne sur les affaires religieuses de Montbéliard. Ils devaient se contenter d'en conférer entre eux à l'amiable.

Le conseil exposait, en second lieu, que les ministres avaient adopté de l'ordonnance ecclésiastique du Wurtemberg ce qu'elle renfermait sur la doctrine et la manière d'enseigner l'Evangile au peuple parce que cela était conforme aux anciennes ordonnances d'Ulric et du comte Georges ainsi qu'au catéchisme répandu dans le pays. Quant aux articles sur le baptême et la Cène, ils rencontraient plus de résistance parce que ceux-ci différaient dans les termes avec le catéchisme en question. Mais, comme le sens et l'esprit étaient conformes à la

confession d'Augsbourg et à celle du Wurtemberg, le conseil invitait les princes tuteurs à ne point faire encore de changements à cet égard pour ne pas indisposer le peuple. Il fallait laisser le temps faire son œuvre et patienter aussi à l'égard de presque toutes les cérémonies puisqu'elles ne sont, d'ailleurs, que purement accessoires.[1]

On reconnaîtra facilement dans ces exhortations à la prudence et à la largeur, l'esprit de Pierre Toussain qui avait dans le conseil de Montbéliard de vieux amis.

Le rapport des commissaires théologiens entrait dans plus de détails et révélait mieux aux tuteurs la situation réelle des esprits.[2] Il constate d'une manière générale la piété et la science des ministres. Jacques Gète,[3] par exemple, Renault Angon,[4] Louis de Bonneville,[5] Guillaume Gastard,[6] Benoit Pascal,[7] Pierre Buchier,[8] Ogier Barthol,[9] Mathieu Wattel,[10] Pierre Senence[11], reçoivent d'excellents témoignages. Les réponses de quelques autres, Georges Dumont,[12] Jean Thiersault, Jean Raffin, pour être orthodoxes, n'en furent pas moins médiocres. Le rapport signale, en outre, Gilles Angevin, de Blamont, qui a répondu pieusement et savamment mais qui, d'après Toussain, est assez inconstant et brouillon, un homme de nature inquiète qui écrit aux églises suisses tout ce qui se passe à Montbéliard. Jean Raffin n'a pas voulu prêcher le jour de l'Ascension. On a dû exhorter le ministre de Villars, Claude Nortet, à une vie plus frugale et plus sobre que celle qu'il mène d'ordinaire.

1. Arch. nat., K. 2179.
2. Cf. Pièces justificatives, n° 113.
3. *De omnibus articulis religionis nostrae pie et recte sentit.*
4. *Est vir diligentissimus et de omnibus articulis pie et docte respondit.*
5. *Doctissime et piissime respondit.*
6. *Verum pie et aptissime respondit et est optimus.*
7. *Pie et apposite respondit.*
8. *Domini Consiliarii comendant ejus eruditionem et pietatem.*
9. *Pie et docte respondit et optimae vitae ut retulit D. Tossanus. Reliquit amplissimam conditionem et patrimonium.*
10. *Est vir doctus et pius, qui doctissime de omnibus quaestionibus respondit.*
11. *Est vir doctissimus et piissimus.*
12. *Non intelligit negotium religionis et valde inepte ad omnia interrogata respondit.*

Après avoir donné quelques détails sur chaque ministre, les commissaires résumaient leur impression d'ensemble. A l'exception d'un seul, disent-ils, la confession des ministres du comté de Montbéliard est conforme à la confession d'Augsbourg et à l'Ecriture, sauf sur deux points, le baptême privé, administré au besoin par les sages-femmes et la question de la « manducation des impies ». Ils ont reçu sur ces points une instruction particulière et la plupart ont commencé à avoir des vues plus justes; les autres ont promis d'y réfléchir, de lire les livres des luthériens et de ne pas provoquer de luttes à ce sujet.

Les commissaires, d'ailleurs, sont d'avis qu'il faut suivre de près les affaires religieuses à Montbéliard, car les ministres manquent de bons livres et ils n'ont guère que Calvin pour interprète de l'Ecriture. Il faut leur procurer des Bibles, des exemplaires des confessions d'Augsbourg, de Wurtemberg et de Saxe et ne plus recevoir de ministres qui ne promettent de conformer leur enseignement à ces formulaires.

Comme le conseil, les commissaires veulent aussi que les chaires des églises de Montbéliard soient interdites aux étrangers de passage et que les ministres n'entretiennent pas les églises du voisinage des affaires religieuses du pays.[1]

Christophe, après avoir pris connaissance de ces rapports, les transmit, le 17 juin, au duc Wolfgang en lui faisant remarquer tout ce qui laissait encore à désirer dans les églises de Montbéliard où le manque d'une ordonnance ecclésiastique acceptée par tous se faisait particulièrement sentir. Pour y remédier, il proposait de réunir, soit à Montbéliard, soit à Lichtenau, soit à Strasbourg, une conférence où des théologiens et des conseillers des trois princes tuteurs pourraient examiner la situation religieuse de Montbéliard et codifier les différentes ordonnances ecclésiastiques ou édits des princes encore en vigueur dans ce pays. L'ordonnance ainsi composée serait traduite en latin et introduite à Montbéliard pour y devenir la norme des ministres. Toussain s'était chargé de la traduire ensuite en français et de s'employer de tout son

1. Pièces justificatives, nº 114.

pouvoir à la faire accepter partout. Il annonce, en outre, au duc qu'il va faire envoyer à Montbéliard un certain nombre de Bibles et d'exemplaires des confessions d'Augsbourg, de Saxe et de Wurtemberg qui y sont rares et que peu de ministres connaissent suffisamment.[1]

Wolfgang et Philippe de Hanau ayant agréé ces propositions, [2] il chargea Brenz de s'occuper des moyens de faire une ordonnance ecclésiastique pour Montbéliard. [3] Puis il ordonna à son conseil d'envoyer à Lichtenau les ministres Jacques Andreae, Eberhard Bidenbach et le conseiller Jean Krauss, de leur remettre toutes les pièces venues de Montbéliard et de les charger de se mettre en rapport avec les commissaires désignés par les autres tuteurs. [4] Les délégués de Christophe se mirent en route munis des instructions que nous connaissons déjà par le contenu des lettres du prince.[5]

L'assemblée de Lichtenau s'ouvrit le 1er septembre. Le lendemain, les théologiens et conseillers du comte Wolfgang et de Philippe de Hanau présentent à leurs collègues wurtembergeois leur avis sur le projet de composer une ordonnance ecclésiastique. Ils pensent qu'il convient mieux d'adopter tout simplement l'ordonnance ecclésiastique du Wurtemberg qui venait d'être revue par Brenz et publiée. C'est celle qui se rapproche le plus des usages de l'église de Montbéliard.

Ils pensent aussi qu'il faut supprimer le catéchisme français dont on s'était jusqu'alors servi à Montbéliard et le remplacer par celui qui se trouve dans l'ordonnance du Wurtemberg.

Cependant, on peut consentir, à leur avis, à ne pas introduire à Montbéliard ce qui, dans cette ordonnance, choque-

1. Christophe au duc Wolfgang de Deux-Ponts, 17 juin 1559. Arch. nat., K. 2179.

2. Wolfgang au duc Christophe, 1er juillet 1559. Arch. nat., K. 2179.

3. Lettres de Christophe au conseil de Stuttgart et à Brenz, 24 juin, 17 juillet 1559.

4. *Ibid.* Christophe au Conseil de Stuttgart, 12 août 1559.

5. Instructions des princes tuteurs à leurs commissaires, 16 août 1559. Arch. nat., K. 2179.

rait le plus les Montbéliardais, l'habit de chœur (*Chorrock*), les jours de fête (*Feyertage*), le chant latin.

Il y a, d'ailleurs, lieu de supposer que des difficultés seront opposées à l'introduction de l'ordonnance. Parmi les ministres surtout, plusieurs, soit par ignorance. soit par un zèle malentendu et délicatesse de conscience, s'obstineront à ne pas la recevoir. Il faudrait donc, lorsqu'elle sera publiée, traiter les ministres avec douceur, ne pas d'abord les forcer a l'admettre, mais écouter leurs raisons, les réfuter, enfin s'expliquer avec eux à l'amiable.

Il ne faudrait pas davantage condamner les ordonnances suivies jusqu'alors, ce qui ne pourrait causer que des disputes inutiles et peut-être des désagréments plus sérieux, comme si, jusqu'à présent, on avait toléré et observé dans le pays des lois contraires à la Parole de Dieu et à la discipline de l'Eglise.

Si quelques ministres demandaient à conserver encore l'ancien catéchisme, il faudrait le leur accorder.

Christophe proposait l'adoption d'un catéchisme autre que celui de l'ordonnance de 1559, les délégués des autres tuteurs pensent qu'il y aurait inconvénient à essayer de l'introduire, car, alors, il y en aurait trois, celui de Toussain, celui de l'Ordonnance (de Brenz) et celui de Christophe.

Les délégués de Christophe se rangèrent à l'avis de leurs collègues et, tous ensemble, ils rédigèrent, le 3 septembre, une relation de leurs travaux qu'ils expédièrent à chacun des princes tuteurs.

Il faudra, d'après eux, faire observer aux ministres de Montbéliard que le prince Georges avait déjà eu l'idée de donner plus d'uniformité au culte par la rédaction d'une Ordonnance ecclésiastique. C'était donc le devoir des tuteurs de son fils de réaliser les intentions que la mort l'avait empêché d'accomplir.

Ils pensent qu'il faut introduire à Montbéliard, l'Ordonnance ecclésiastique du Wurtemberg, sauf les modifications indiquées par les circonstances. On se gardera, en outre, de condamner les anciens règlements en usage et on emploiera, de préférence, les voies de la douceur et de la persuasion, en

montrant de la patience à l'égard des ministres qui désapprouveraient la nouvelle ordonnance.[1]

Christophe était décidé à ne pas laisser cette affaire traîner en longueur. Le 12 septembre déjà, il transmettait au duc Wolfgang le rapport des commissaires en ajoutant que, selon lui, il fallait introduire l'ordonnance à Montbéliard aussitôt que possible. Dans ce but, il la faisait traduire en latin. A son avis, il fallait agir d'autorité, c'est-à-dire réunir les officiers civils de Montbéliard et les ministres, leur lire l'ordonnance et ne leur permettre aucune objection, mais leur ordonner au contraire *auctoritate nostri magistratus et nomine tutorio*, de se conformer à son contenu, à la stricte observation duquel le conseil serait tenu de veiller.

Loin de suivre les conseils de modération et de prudence donnés par les commissaires de Lichtenau, Christophe désire, au contraire, qu'on enjoigne à ceux qui seront chargés d'introduire l'ordonnance de ne pas entrer en discussion sur les points controversés, mais de se borner à en faire rapport aux princes tuteurs. Ils pourront, par contre, donner toutes les explications demandées, mais, s'ils rencontrent des adversaires opiniâtres, ils seront autorisés soit à patienter avec eux, *spe emendationis*, soit à les congédier immédiatement.[2]

Le duc Christophe, on le voit, apportait dans ces questions une décision et une rondeur qui se rencontrent souvent chez les laïques habitués à faire obéir des fonctionnaires, mais qui ne sont pas toujours de mise dans les questions de conscience et de foi.

D'ailleurs, les membres de son conseil de Stuttgart l'encourageaient dans cette voie.

Ce corps, consulté par le prince, estimait aussi que l'heure était venue d'introduire à Montbéliard l'ordonnance ecclésiastique du Wurtemberg. A son avis, il fallait même qu'elle

1. Arch. nat., K. 2179. Cet avis, si honorable pour ses auteurs, est signé de Michel Hahn; J. Krauss; Laurent Fabri; Cunman Flinsbach; Jean Durnauer; Jacques André; Eberhard Bidenbach, Thiébaud Grasher; Louis Dœrnhemius.

2. Christophe à Wolfgang de Deux-Ponts, 12 septembre 1559. K. 2179.

y fût établie par les tuteurs agissant en personne. Il voyait à cela toutes sortes d'avantages. Cela tiendrait en respect les ministres mécontents, cela ferait impression sur les pays voisins. Si au contraire, les commissaires échouaient ou ne réussissaient qu'en partie, cela rendrait les opposants plus intraitables.[1]

Le duc Wolfgang vint bientôt tempérer quelque peu cette ardeur. Il ne pouvait se rendre en personne à Montbéliard et se voyait forcé d'y déléguer son conseiller Henri Schweble et le diacre Cunman, de Deux-Ponts. Il était aussi d'avis qu'il fallait montrer un peu de patience à l'égard des opposants, leur accorder, par exemple, quelques mois de réflexion ou un délai allant jusqu'à la visite ecclésiastique suivante.[2]

Christophe, retenu par les soucis de l'administration du Wurtemberg, ne pouvait non plus aller à Montbéliard. Philippe de Hanau se dit aussi empêché. Christophe se fit remplacer par ses conseillers Hans von Karpfen et Eyslinger et le Dr Eberhard Bidenbach, surintendant à Wayhingen.[3] Nicolas de Harincourt et Corneille Fabri furent choisis pour représenter Philippe de Hanau.

Les commissaires reçurent, le 7 décembre, des instructions détaillées dans le sens indiqué par la correspondance des princes tuteurs. Ils devaient se réunir le 15 février à Strasbourg. Arrivés à Montbéliard, ils devront convoquer le conseil ainsi que le surintendant Toussain et leur faire connaître la mission qu'ils avaient reçue d'introduire l'ordonnance ecclésiastique du Wurtemberg. Puis ils feront assembler les ministres et les magistrats de chaque endroit et leur feront savoir que, réalisant une pensée du comte Georges, ils ont adopté à Lichtenau une ordonnance ecclésiastique qui devra être mise à exécution, sauf en ce qui concerne l'habit de chœur et le chant latin. Si les ministres résistent, ils chercheront à les éclairer en leur disant qu'ils font cela pour le bien et l'édification du peuple.

1. Le conseil de Stuttgart au duc Christophe, 25 sept. 1559. Archives nat., K. 2179.
2. Le duc Wolfgang au duc Christophe, 29 oct. 1559. *Ibid.*
3. Le duc Christophe au duc Wolfgang, 6 nov. 1559. *Ibid.*

L'ancien catéchisme (celui de Toussain) est bon et utile. Les personnes âgées pourront continuer à s'en servir. Quant aux jeunes gens, ils devront employer celui qui est renfermé dans l'ordonnance (celui de Brenz).

Si les ministres résistent, on leur donnera un délai après lequel ils seront congédiés, s'ils ne se soumettent.

Dès leur arrivée à Montbéliard, les commissaires se mirent à l'œuvre. Tous les ministres et les maires furent réunis dans les derniers jours de février 1560. On leur lut l'ordonnance wurtembergeoise en leur enjoignant de s'y conformer.

La situation de Toussain, devant cette exigence inattendue, était pénible. Dans le cours des années précédentes, de graves divergences de vues avaient bien pu le séparer de Farel et de Calvin. Il avait pu se rapprocher des théologiens wurtembergeois, mais tout cela ne faisait pas de lui un luthérien à la manière de Schnepff, de Brenz ou d'Andreae. C'étaient cependant leurs idées, leurs formules, leurs habitudes de culte, leur langage religieux qu'on lui demandait d'adopter.

Toutes les objections qu'il avait faites, en 1543, à l'introduction de la *Regula* de Schnepff, il pouvait les faire à l'ordonnance de 1559 qui était celle de Schnepff, revue et complétée par Brenz. Ses collègues n'étaient pas plus disposés que lui-même à accepter sans protestations des formulaires qui étaient en contradiction avec leur théologie ou avec leurs habitudes. Et puis, le peuple passerait-il si vite et sans scandale de la liturgie de Toussain à celle du Wurtemberg ?

Les ministres demandèrent quelques instants de réflexion. Puis, Toussain prit la parole en leur nom pour exposer que l'ordonnance qu'on venait de lire méritait d'être prise en sérieuse considération. Il en demanda copie pour pouvoir en conférer avec ses collègues. On le lui accorda, mais les commissaires, fidèles à leurs instructions, firent remarquer que les princes tuteurs avaient ordonné *auctoritate magistratus*, l'introduction de l'ordonnance. Il était donc inutile de discuter et d'arrêter les commissaires dans leurs opérations. Ils étaient prêts, d'ailleurs, à fournir toutes les explications nécessaires. On se sépara là-dessus.

Les pasteurs seuls furent de nouveau convoqués le 29 février. Toussain, organe de ses collègues, présenta alors aux commissaires une requête dans laquelle les ministres, mécontents de l'ordonnance, demandaient un délai de trois mois pour réfléchir. Les commissaires répondirent que les princes entendaient exiger la pleine et entière observation de l'ordonnance à l'exception de l'habit de chœur et du chant latin. Toussain et ses collègues n'avaient donc qu'à se soumettre, sans alléguer le mécontentement du peuple, puisqu'ils n'auraient devant lui aucune responsabilité. Quant à eux, ils ne pouvaient ni accepter la requête, ni même la transmettre aux tuteurs.

Cette réponse avait été faite à Toussain en personne.

Le 1er mars, celui-ci et ses collègues renouvelèrent leurs démarches et leur demande d'un délai de trois mois.

Les commissaires et le conseil de Montbéliard résolurent alors d'entendre chaque ministre en particulier. Toussain, interrogé le premier et pressé de dire s'il acceptait, oui ou non, l'ordonnance, s'étonna de cette insistance. Il déclara qu'il ne rejetait point les articles de l'ordonnance en question. Il reconnut qu'ils étaient conformes à la parole de Dieu, [1] mais que dans l'état des choses et des personnes à Montbéliard, où une autre ordonnance était depuis longtemps en usage, celle qu'on proposait ne pourrait pas être introduite sans réflexion et sans préparation. Il espérait donc qu'on accorderait le délai demandé. Tous les autres ministres tinrent à peu près le même langage. Ceci se passait le 2 mars. Le lendemain, les commissaires réunis se décidèrent à refuser le délai demandé pour accepter l'ordonnance parce qu'elle était reçue dans tous les états de l'empire attachés à la confession d'Augsbourg. Ils refusèrent même de recevoir aucune requête des ministres. Ils entendaient se borner désormais, quant à eux, à transmettre à leurs commettants un rapport détaillé et fidèle de toute cette affaire. Cette réponse fut communiquée aux intéressés le 3 mars, après quoi, les commissaires signèrent le protocole des séances qu'ils avaient tenues et reprirent la route du Wurtemberg en passant, par Riquewihr où ils

1. « *Ja, suo loco, löblich* », concède Toussain.

devaient procéder aux mêmes opérations. [1]

Le 19 mars suivant, le conseil de Stuttgart adressa au duc Christophe un rapport sur les affaires de Montbéliard. Il lui apprenait qu'à Montbéliard, deux ministres seulement avaient accepté l'ordonnance.

Tous les opposants s'étaient placés au même point de vue. Sans discuter le fond même de l'ordonnance proposée, ils avaient déclaré ne pouvoir l'accepter en bonne conscience, à cause du scandale et des désordres qu'elle produirait chez leurs paroissiens.

Au reste, pour le conseil, le plus sérieux obstacle à l'introduction de l'ordonnance, c'est Toussain dont les autres ministres ne veulent pas se séparer. Lui gagné, les autres suivraient. Mais comment gagner Toussain ? Il faut peut-être lui laisser un délai d'un mois ou six semaines pour lui permettre de consulter des théologiens de Bâle ou de Strasbourg, après quoi il aurait à se déclarer pour ou contre. On pourrait aussi ne plus le charger que de la prédication et de la surintendance et lui donner un diacre qui serait chargé des cérémonies auxquelles il répugnerait. Cela dit, le conseil déclarait savoir de bonne part que, de quelque manière qu'on s'y prît, on ne gagnerait rien sur Toussain. Son dernier avis était donc de ne fixer aucun délai aux ministres, mais de presser la traduction de l'ordonnance et son introduction dans les églises. Si, après cela, il y a des théologiens qui s'obstinent encore à refuser de s'en servir, ou les invitera ou à se soumettre ou à quitter le pays. [2]

Les princes tuteurs ne firent connaître leur décision que le 25 mai suivant. Tout en se plaignant de l'attitude des

1. Voyez Arch. nat., K. 2179, la volumineuse relation faite aux princes tuteurs par les commissaires et le conseil de Montbéliard.

A Riquewihr, le succès fut plus grand qu'à Montbéliard. Quatre ministres seulement résistèrent et, parmi eux, le vénérable et pieux ami de Toussain et du comte Georges, Mathias Erbe, qui fut mis à la retraite. Triste récompense d'une vie d'apôtre.

2. Le conseil de Stuttgart au duc Christophe, 19 mars 1560. Arch. nat., K. 2179.

ministres et de Toussain en qui ses collègues avaient une confiance entière et qui aurait si facilement pu leur faire accepter l'ordonnance, ils accordaient un délai de six semaines pour consulter Bâle, Strasbourg ou les autres églises voisines. [1]

Toussain directement visé dans ces deux documents, ne voulut pas rester sous le coup de ces accusations. Le 18 juin, il adressa au duc Christophe une lettre de justification personnelle. Il s'y défend, avec fermeté, d'avoir abandonné la confession d'Augsbourg. Les catholiques même avec lesquels il est en rapports ne le confondent pas avec les fanatiques « Schwärmers ou aultres malsentens des sainctz sacremens ou de la prédestination. » Les commissaires des princes ont rendu bon témoignage à sa doctrine et à celle de ses collègues.

Il reste sur le terrain de l'Ecriture sainte à laquelle sont conformes la Confession d'Augsbourg et celle du duc Christophe. S'il s'oppose à l'introduction de cérémonies nouvelles, c'est parce qu'il regarde « à l'édification des églises et à la portée et capacité de ce povre peuple et des circonvoisins. » C'est aussi pour ne pas blesser des voisins et des amis qu'il voudrait voir enlever de l'ordonnance la mention des Zwingliens « mis au rang des Anabaptistes, Schwencfeldiens et Serveticns. » [2]

La réponse officielle des ministres aux princes tuteurs fut envoyée quelques jours après, le 25 juin.

Arrêtons-nous un instant à ce document qui précise d'une manière très nette l'attitude de Toussain et de ses collègues.

Ils ont consulté, disent-ils, les ministres de Bâle et de Strasbourg, et, après avoir mûrement délibéré sur le tout, ils déclarent accepter le premier article de l'ordonnance relatif à la doctrine parce qu'il est conforme aux écrits des prophètes et des apôtres et, par suite, à la confession d'Augsbourg.

1. Résolution des princes tuteurs, 25 mai 1560. Arch. nat. K. 2179.
2. Voyez Pièces justificatives, n° 120.

Sur la question des rites et des cérémonies, ils font appel au principe de la liberté chrétienne auquel sont restées fidèles toutes les assemblées tenues par les princes protestants qui ont été d'avis qu'il ne faut point troubler les églises parce qu'elles diffèrent dans le régime cérémoniel,' mais laisser à chacune les formes usitées. En fait, il n'y en a aujourd'hui que très peu qui suivent un régime uniforme. Les ministres supplient donc les princes tuteurs de maintenir les usages religieux de Montbéliard dont les habitants ont d'autres mœurs et une autre langue que les sujets de l'empire.

Ils déclarent en outre accepter de l'ordonnance ecclésiastique tout ce qui touche à la vocation, à l'établissement, aux fonctions et à la conduite des ministres et autres serviteurs de l'église, ce qui concerne les censures ecclésiastiques, les causes matrimoniales, les écoles, le soin des pauvres, la visite et la communion des malades. les enterrements, le chant français avant et après le sermon, la célébration de la Cène à certaines époques, l'examen des communiants, l'excommunication, la pénitence, l'absolution publique et particulière, les jours de fête, les sermons et prières à faire ces jours-là.

Ils repoussent au contraire la manière de catéchiser, d'administrer les sacrements, de bénir les mariages, ainsi que la forme des prières publiques. Ils invoquent les peines dont Jésus menace ceux qui scandaliseront l'un de ses plus petits serviteurs pour demander que le peuple de Montbéliard conserve des formulaires que vingt-six ans d'usage ont imprimés dans le cœur et la mémoire de tous. Si on les change, les paroissiens ne se demanderont-ils pas si leurs ministres les ont jusqu'alors bien instruits, s'ils ont bien administré les sacrements ? N'iront-ils pas alors jusqu'à douter de leur salut et de celui de leurs enfants ? Le trouble des âmes s'étendra jusque chez les voisins et une suspicion dangereuse sera jetée sur toute l'œuvre des ministres et on détruira tout ce qu'ils ont péniblement édifié depuis tant d'années.

Les pétitionnaires ne s'opposent pas, d'ailleurs, à la traduction en français du catéchisme de Brenz qui peut être utile dans les écoles et les familles.

Sans parler de l'habit de chœur et du chant latin supprimés par les princes tuteurs, ils demandent que le baptême par les sages-femmes ne soit pas rétabli après avoir été depuis longtemps abrogé par les ducs de Wurtemberg. Ils engagent les princes tuteurs, aussi peu au courant de la langue française que leurs théologiens, et qui pourraient laisser passer des expressions capables de scandaliser le peuple, à ne pas faire imprimer la traduction française de l'Ordonnance avant de l'avoir soumise au conseil et au ministère de Montbéliard. Ils demandent aussi la suppression des termes qui offenseraient leurs auditeurs, ceux de vêpres, par exemple, d'antiphones, de confession, d'autel, etc.[1]

Cet exposé des objections des ministres fut signé par chacun d'eux, et son contenu approuvé par le gouverneur, le conseil, le magistrat de Montbéliard, les principaux de la ville et les ministres de Bâle et de Strasbourg.

Qu'allaient faire Christophe, les princes tuteurs et leurs théologiens? S'ils cédaient à la tentation de prouver leur autorité et recouraient à la force pour avoir raison des ministres de Montbéliard, ils entraient en contradiction avec le principe de Luther lui-même qui pensait, avec beaucoup des évangéliques ses contemporains, que l'extérieur de la vie religieuse est d'institution humaine et qu'une certaine diversité en ces matières est parfaitement compatible avec la fermeté des principes et l'ordre nécessaire à tout organisme qui veut durer.

Leur embarras paraît avoir été réel, car les ministres, ne recevant pas de réponse, renouvelèrent leur démarche le 19 juillet 1560. Christophe leur répondit, le 22 août, par une lettre rédigée par Brenz, mais dont nous ignorons le contenu. L'affaire traîna ainsi jusqu'à l'année suivante. Dans l'intervalle, l'agitation des ministres avait gagné le peuple et, le 8 septembre 1561, le conseil de Montbéliard insistait fortement auprès des princes tuteurs pour qu'il fût fait droit aux réclamations des

1. Quelques mois plus tard, P. Toussain, résumant ces événements, disait à Calvin : *Nihil, juvante Christo, recipimus quod vel doctrinæ sanæ, pietati vel ecclesiarum nostrarum aut aliarum aedificationi adversetur.* 22 novembre 1560. *Calv. opp.* t. XVIII, nº 3280.

ministres. Il craignait sans cela les plus grands malheurs et la démission de la plupart d'entre eux. Christophe ne goûta qu'à demi ce conseil et il se plaignit des autorités de Montbéliard. Celles-ci revinrent à la charge le 15 avril 1562, persistant à conseiller la prudence. D'après le conseil, il ne faut pas se presser, mais avoir de l'indulgence sans heurter de front les gens faibles, les consciences timorées. Si on veut employer la force, il ne restera peut-être aucun ministre. Ils ont tous occasion de rentrer en France où la religion fait de grands progrès. Quant à la doctrine, il n'y a rien à y reprendre et Toussain donne toute satisfaction à cet égard.[1]

C'est le conseil de Montbéliard qui nous paraît ici imbu du vrai principe luthérien. Mais tous ces retards mécontentent les princes tuteurs qui font de nouveau appel aux lumières de leurs théologiens et conseillers. Ceux-ci, Bidenbach, Cunman Flinsbach, Jean Krauss, réunis le 27 juin à Riquewihr, émettent l'avis qu'il fallait ordonner aux ministres de recevoir l'ordonnance ecclésiastique tout entière et y conformer toute leur activité ecclésiastique.[2] Il fallait, en second lieu, leur demander leurs catéchismes et leurs liturgies pour les retoucher dans le sens de l'ordonnance, leur faire signer la confession du Wurtemberg sur la Cène. S'ils s'y refusent, comme les français sont sensibles à l'autorité,[3] et que Bucer est en grande réputation auprès d'eux, on leur fera signer l'accord de 1536 entre ce dernier et Luther.

Muni de cet avis, Christophe qui, depuis plusieurs mois, s'était préparé à venir en personne à Montbéliard[4] et qui se trouvait alors à Riquewihr, se dirigea vers la ville rebelle où il arriva le 30 juin accompagné par Wolfgang de Deux-Ponts, le landgrave Louis de Hesse et par son propre fils Louis.

La résistance que rencontrèrent les princes tuteurs fut-elle

1. Le conseil de Montbéliard au duc Christophe, 15 avril 1562. Archives nationales, K. 2179.

2. *Alle ihre actus ecclesiasticos darnach anrichten.*

3. *Galli multum ducuntur auctoritate.*

4. Voyez la correspondance échangée à ce sujet entre Christophe et les autres princes tuteurs. Archives nat., K. 1753.

plus vive qu'ils ne l'avaient cru ? C'est possible; en tous cas, ils cédèrent, ou plutôt ministres et princes se firent des concessions réciproques qui, à notre sens, s'annulaient l'une l'autre.

D'une part, les princes prenaient acte de la promesse des ministres d'enseigner la pure doctrine de l'Evangile selon l'Ecriture, la confession d'Augsbourg et celle du Wurtemberg. Pour avoir une nouvelle garantie de la fidélité dogmatique des ministres, ils exigeaient d'eux la signature de la concorde de Wittenberg (1536), en exprimant l'espoir que la souscription à cette formule serait faite *manu et corde*. C'était là une victoire marquée. Si, en effet, la concorde de Wittenberg laissait de côté certaines arêtes dogmatiques du luthéranisme, comme la doctrine de l'ubiquité, elle affirmait la présence substantielle du corps de Christ dans la Cène et l'union sacramentelle. Elle affirmait de même que le don sacramentel était indépendant de la dignité du ministre et du communiant. Faire accepter une pareille formule par des ministres venus de France et d'éducation calviniste était un succès réel.

Mais, d'autre part, les princes, se rendant aux raisons pratiques des ministres, renonçaient à l'introduction totale et immédiate de l'ordonnance de 1559. Ils autorisaient, provisoirement encore, l'usage de la liturgie de Toussain, plus biblique que dogmatique et où l'on aurait vainement cherché l'équivalent des doctrines résumées dans la concorde de Wittenberg. Les princes émettaient bien l'espoir que l'ordonnance et le catéchisme[1] qu'elle contenait seraient peu à peu adoptés dans les églises,[2] mais, en fait, la liturgie de Toussain qui venait justement d'être imprimée et son catéchisme restaient en usage. Ce résultat pratique parut-il suffisant aux ministres ? C'est probable. En tous cas, ils consentirent

1. Le 8 juin 1562, le duc Christophe avait écrit au conseil de Montbéliard en lui ordonnant de faire traduire et ensuite de faire revoir par Toussain le catéchisme de Brenz pour l'introduire dans les écoles et les églises. Arch. nat., K. 2179.

2. Voyez Arch. nat., K. 2177, les pièces relatives à la signature de cet accord.

tous à signer l'accord de Luther et de Bucer, et les princes tuteurs, croyant sans doute avoir mis sur le pays de Montbéliard une couleur luthérienne définitive, reprirent le chemin de leurs pays respectifs.[1]

1. Voyez sur cette visite la lettre très détaillée de Wattel à Calvin. *Opp. Calv.*, t. XIX, p. 529.

CHAPITRE X

La Vie Intérieure

Les pasteurs. Leur situation morale, leurs fonctions, leur costume. Leur situation matérielle, leur traitement. La visite ecclésiastique. Le peuple. Les mœurs. Résultats de l'œuvre réformatrice. L'amour du peuple. Le soin des pauvres.

Pendant que ces luttes d'idées divisaient princes, peuple et pasteurs, que devenait la vie intérieure des églises, que devenait l'école, si étroitement liée à la vie religieuse de la Réforme ? C'est ce que nous avons à rechercher maintenant.

Commençons notre examen par les pasteurs. Les visites de 1560 et des années suivantes nous laissent une impression favorable. Sauf quelques exceptions que nous signalerons à leur place, les témoins cités se louent de la piété des ministres, de leur zèle, de leur attachement à leurs fonctions, de l'honnêteté de leur vie, du bon exemple qu'ils donnent dans la tenue de leur ménage.

Le ministre de Clairegoutte, par exemple, Pierre Senence, fait son devoir « de visiter les malades et les consoler à la Parole de Dieu », dit un témoin. Un autre constate qu'il fait son devoir quant à la catéchisation des enfants, administration des saints sacrements et soin des pauvres. « Il ne foule pas les habitants de bestialz, ny aultres choses. »

Le maire de Couthenans lui reproche bien de négliger l'instruction des enfants dans ce village, mais il faut savoir que, de Clairegoutte à Couthenans, il y a quinze kilomètres de bois à traverser par des routes presque impraticables par la pluie ou la neige. Ces difficultés matérielles auraient pu arrêter un ministre plus jeune que Pierre Senence qui était alors à la fin de sa carrière et qui confesse que, « luy et ses paroissiens, ont été assez par cy-devant negligens à envoyer leurs enfans pour estre instruits, hormis puis environ deux

mois ». Au reste, on le tient pour « homme de bien, sans scandale, hormis ses enfans que l'on dit aussi mal instruits que les autres ».

A Désandans-Aibre, le pasteur, Louis de Bonneville, est un « homme de bien ». Les paroissiens en ont contentement. De même à St-Julien, dont le ministre Regnault Angon « fait son debvoir bien et diligemment ». Sa femme et lui « vivent honnêtement et paisiblement au contentement des paroissiens ».

A Bavans et Présentevillers, Jacques Gète satisfait ses paroissiens. Sa femme n'est plus aussi bavarde qu'en 1545, car il est dit de tous deux : « Sa femme et ménage vivent paisiblement et sans scandale ».

Jacques Monnier, maire de Voujaucourt, et Thourot, maire de Valentigney, déclarent que leur ministre, Guillaume Gastard « fait son devoir », ainsi que sa famille. Même témoignage pour le ministre d'Exincourt, Georges Dumont, et pour sa famille, pour Jean Thiersault, ministre à Etupes, pour Pierre Buchier, ministre à Seloncourt-Bondeval. Cependant, un témoin dit avec étonnement que ce ministre « fréquente la taverne », quand il a à négocier.

Nicolas Viénot, de Roches, rend un bon témoigage à son ministre, Jean Raffin, et à son ménage. Le ministre, dans sa propre déposition, signale le fait qu'on a voulu quelquefois lui faire baptiser des enfants de nuit, « ce qu'il a refusé jusqu'au jour, d'aultant qu'il luy semble estre à plus grande édification d'estre fait de jour ».

D'après le châtelain de Blamont, le bruit court que maître Jean, « ministre à Roches, est avaricieux, ne donnant rien pour Dieu ». Les témoins de Roches ne se plaignent pas de cette avarice, mais Richard Viénot, maire de Blamont, a entendu murmurer du ministre de Roches qu'il ne voulait aider les pauvres gens. Il paraît aussi manquer un peu de zèle. D'une part, il « ferme les portes aux pauvres » et, de l'autre, il a refusé de visiter les malades et les paroissiens de Blamont après le départ de Gilles Angevin.

Quant au ministre de Villars, Claude Morelet, il est établi par plusieurs témoignages qu'il est « sujet au vin ». « Il boyt

volontiers du vin et souvent en prend plus que de raison », ce qui est un scandale public. Aussi Morelet fut-il destitué en 1561.[1]

Le nouveau ministre de Blamont, Jacques Thiébault Fagot, est un « homme de bien, » prêchant purement la Parole de Dieu, au contentement des paroissiens de Blamont.

A Abévillers, le ministre, François Constant, fait son devoir « vivant avec sa femme paisiblement et sans scandale ».

Jean Peugeot, maire de Vandoncourt, rend un bon témoignage à son ministre Benoît Pascal. Même témoignage rendu par les habitants de Dambenois et Allenjoie à Ogier Barthol et par ceux de Grand-Charmont aux pasteurs de Montbéliard, « qui font leur devoir en toutes choses sans scandales ».[2]

On voit par ces faits que la situation morale du clergé évangélique était supérieure à ce qu'elle avait été un moment en 1545. A mesure que les événements du dehors procuraient un peu de sécurité à la nouvelle Eglise, elle en profitait pour compléter son organisation intérieure en exerçant sur elle-même cette critique éveillée et persévérante sans laquelle aucune institution humaine ne peut progresser. Toussain avait la plus haute idée du ministère évangélique et son premier souci, nous l'avons vu, avait été de rechercher pour l'œuvre de la Réforme des collaborateurs pieux et savants. Il n'avait cessé dès lors de rappeler ses collègues à la grandeur de leur vocation en donnant lui-même l'exemple d'une fidélité à ses devoirs qui ne s'est jamais démentie. Voici, par exemple, les conditions exigées, vers 1559, de ceux qui demandaient à être reçus au nombre des ministres du comté de Montbéliard.[3] Ils subissent d'abord devant le surintendant, un conseiller du prince et un pasteur de Montbéliard un examen « sur les affaires de la religion et leurs sermons ».[4]

1. Il était de Bar, en Lorraine. Voyez Pièces justificatives, n° 124, le rapport de Pierre Toussain au conseil sur ce personnage.

2. Visite de 1560. Arch. nat., K. 2174.

3. Les choses qui semblent estre principalement nécessaires pour estre remonstrees a ceulx qu'on veult recepvoir au ministere. Cf. Pièces justificatives, n° 119.

4. Voyez le procès-verbal d'admission de deux ministres. Pièces justificatives, n° 135.

Mais pour Toussain ce n'est pas assez pour prendre la charge du ministère « qu'ilz soient suffisamment exercés ès sainctes escriptures, et qu'ils puissent faire quelque sermon devant le peuple », mais il faut « qu'ilz considèrent davantaige la grand charge que c'est d'estre pasteurs de l'Eglise..... et s'ils se y sentent vrayment appelez de Dieu ».

Qu'ils se gardent d'abord, continue le surintendant, « de proposer au peuple aultre doctrine que la pure Parole de Dieu. » Ils doivent se conformer, en outre, à la confession d'Augsbourg et à celle du Wurtemberg qui renferment « les principaulx articles de notre saincte foy et religion chrestienne ».

Mais ils se garderont « de toutes disputes, curiositez et allégations superfleues, se contentant de diligemment rappeler le peuple à pénitence, à la cognoissance de Dieu et de Jésus-Christ notre Saulveur et conséquemment à une bonne vie plaisante et aggréable à Dieu ».

Dans la pratique de leur ministère, ils se conformeront « à la manière de ceste église de Montbelliard », c'est-à-dire à la liturgie de Toussain lui-même.

Ils auront soin, après cela, que toute leur vie « tende à édification ». « Qu'ilz vivent avec crainte de Dieu, paix et amour, non seullement avec leur peuple, mais aussi avec leurs frères ministres.

Qu'ilz se gardent de toute maulvaise compaignie et conversation, de jeu, d'yvrongnerie, de blaspheme, de danse, de paillardise et de toute dissolution.

Et que ceulx qui n'ont pas le don de chasteté se marient, les mariez vivent au saint estat de mariage avec leur femme et famille, ainsi que l'apôtre ordonne ».

Un excellent moyen de tenir le pasteur et sa famille dans la ligne voulue, c'était précisément la visite ecclésiastique.

Le moment est venu de dire plus en détail en quoi elle consistait. P. Toussain nous a laissé de précieux renseignements à cet égard. [1]

1. Pièces justificatives, nº 115.

La visite était faite par le gouverneur, le bailli, le tabellion, le procureur, assistés de Toussain lui-même.

Arrivés dans une paroisse, les visiteurs interrogeaient les ministres sur la vie et la doctrine de leurs collègues voisins,[1] sur les officiers publics, jurés, maires, anciens, sur les dispositions du peuple, ses mœurs, les restes de catholicisme qui pouvaient subsister.

Puis, ce sont les officiers publics qui sont ensuite interrogés sur le compte des ministres, sur leur vie, leur doctrine, leur prédication, leurs études, sur leurs femmes et leurs enfants, l'administration de leur ménage. Il était difficile qu'un ministre indigne de sa charge pût résister à une aussi sérieuse enquête, et c'est pourquoi, au milieu d'une période violente et grossière encore, nous voyons les pasteurs du XVIe siècle mener, souvent au sein d'une pauvreté très grande, une vie chrétienne pleine de dignité.

Nul doute que la visite ecclésiastique n'ait contribué à maintenir élevé le niveau de la moralité et de la culture ecclésiastique. Quand les visiteurs rencontrent des ministres incapables de justifier leur foi ou privés de livres, ils en sont fort scandalisés. Mais c'est là l'exception. Au XVIe siècle, le mouvement des idées entraîne les plus médiocres esprits. Les livres théologiques passent de mains en mains, quelques-uns de nos ministres avaient même une culture spéciale. Jacques Gète écrivait des vers latins qui ne sont pas sans charme. Le pasteur d'Héricourt, L'Archer, a laissé de gros volumes théologiques. Toussain n'a laissé que sa liturgie, mais ses lettres témoignent de son érudition étendue. Quant à son fils Daniel, sa vaste culture et ses nombreux ouvrages le mettent hors de pair.

Au reste, leur genre de vie ne leur laissait guère le temps de devenir des écrivains. Leurs fonctions, aussi bien dans les villages qu'en ville, étaient nombreuses et variées. Outre les prédications du dimanche dans les paroisses et leurs annexes, ils devaient faire un service dans la semaine ou une

1. En général, les ministres refusent de répondre à cette question, et, quand ils le font, c'est avec une évidente mauvaise grâce.

catéchisation. A Montbéliard, il y avait un service tous les mercredis et les vendredis. Dans les premiers temps de la Réforme, ils faisaient dans chaque village fonctions d'instituteurs. La visite des malades, la consolation des affligés, le soulagement des pauvres étaient au nombre de leurs fonctions les plus importantes. Les pasteurs recevaient aussi les déclarations de fiançailles. Les futurs époux devaient se rendre chez eux avec leurs parents et leurs témoins avant le premier dimanche des publications. Ces fiançailles constituaient obligation réciproque qui ne pouvait se rompre que par le consentement des parties intéressées ou par des dommages-intérêts.[1] Les pasteurs avaient aussi à présider ce tribunal de mœurs, cette véritable justice de paix, qui s'appelait le consistoire. Ils étaient, il est vrai, à ce point de vue, aidés dans leur tâche par les anciens. Mais l'organisation complète du conseil des anciens ne fut définitive qu'après 1560.

Les anciens devaient seconder le pasteur dans le maintien de l'ordre et de la discipline au sein de chaque paroisse. Ils formaient, avec le maire et le pasteur, le consistoire de paroisse. Leur charge était de réconcilier les personnes divisées, de maintenir la paix dans les familles, de prévenir les procès, de mettre une barrière aux progrès de l'intempérance, du jeu, du luxe, de l'impureté, de veiller à la fréquentation régulière du culte, de surveiller les écoles primaires. Les anciens étaient choisis parmi les personnes les plus recommandables de chaque paroisse. Ils étaient nommés à vie, à chaque vacance, par le consistoire lui-même. Ils étaient confirmés par le conseil de Montbéliard après avoir prêté serment devant le surintendant. Ils étaient installés ensuite par les pasteurs.[2]

Quel était le costume des pasteurs? A Montbéliard, Toussain portait la robe et il est probable qu'il en était de même de ses collègues. Cet usage ne paraît pas s'être généralisé au XVIe siècle, car les procès-verbaux des visites ecclésiastiques ren-

1. Le divorce était admis pour deux causes : l'adultère et la désertion malicieuse d'un des deux époux.

2. Sur le rôle des anciens, voyez, aux Pièces justificatives, le n° 129. (23 novembre 1563).

ferment souvent des plaintes sur le costume des ministres qui se rapproche trop des vêtements « du commun », et en 1605 encore, le conseil de Montbéliard dut inviter les ministres à se vêtir « d'habits convenables et bien séants à leur état » et même à avoir chacun « une robe longue de la façon de celle des ministres français de Montbéliard, de laquelle ils s'habilleront toutes fois et quantes qu'ils monteront en chayre et feront les autres offices de leur vocation ».[1]

Les ministres n'auraient sans doute pas demandé mieux que d'être bien vêtus, mais la pauvreté était générale et la leur était, parfois, extrême.

Ceci nous amène à nous demander ce qu'étaient les conditions matérielles de la vie des ministres.

Ils étaient entretenus, dès l'origine, par la recette ecclésiastique qui centralisait le produit des dîmes, rentes foncières, capitaux, bien meubles et immeubles ayant appartenu, avant la Réforme, au clergé catholique. Cette caisse, abolument indépendante du domaine du prince, faisait non seulement le traitement des pasteurs, mais contribuait aux réparations des églises et des presbytères. Elle salariait les professeurs de l'école latine et les maîtres de l'école française de Montbéliard. Comme les pasteurs de la ville n'avaient pas de presbytères, elle leur faisait une indemnité de logement suffisante.

Cette caisse était administrée par un receveur laïque demeurant à Montbéliard.

Le traitement des pasteurs fut d'abord fixé à 40 francs, monnaie de Montbéliard (32 livres tournois), six bichots de blé et six bichots d'avoine.[2]

Les maîtres d'école recevaient un peu moins.

Ce traitement parut aux ministres, au bout de quelques années, absolument insuffisant, et, en 1564, ils demandèrent au conseil, par l'intermédiaire de Toussain, qu'il fût augmenté.

1. Pièces justificatives, n° 161. M. Beurlin dans son *Histoire d'Etobon*, (ms. Bibl. de Montbeliard) est donc trop absolu lorsqu'il affirme que les pasteurs étaient revêtus d'un manteau noir avec rabat. Cela n'est vrai que de la fin du XVIIIe siècle.

2. Voyez Supplément n° VI, la note : Mesures et monnaies à Montbéliard.

Ils ne pouvaient, disaient-ils, subvenir à leur entretien dans ces temps de disette et de cherté, et, si leur demande était repoussée, ils se verraient forcés de se retirer ailleurs.[1] Le conseil en écrivit, le 7 juillet, au duc Christophe. Vers la fin du mois, les princes tuteurs firent connaître leur réponse commune. Ils s'étonnaient tout d'abord de cette demande qui leur paraissait étrange, parce qu'ils estimaient suffisant le traitement accordé aux ministres. Cependant, pour qu'ils remplissent plus volontiers leur ministère, les tuteurs consentaient à ce qu'on accordât à chacun de ceux qui le demanderaient un supplément de 4, 5 ou 6 francs. Ils chargeaient en même temps le conseil d'engager les ministres, comme représentants de l'Eglise, à se garder de l'avarice ! L'ironie était cruelle. Elle rappelle l'étonnement des sages d'aujourd'hui qui reprocheraient volontiers aux pasteurs du XIXe siècle de ne pas savoir économiser. Mais le conseil de Montbéliard était composé d'hommes indépendants qui songeaient surtout à être justes. Le 11 août suivant, ce corps fit entendre ses réclamations. D'après lui, les ministres ne pouvaient subvenir à leur entretien et à celui d'une famille, parfois nombreuse, avec le traitement qu'ils recevaient. Les ministres, disent les conseillers, reçoivent 40 francs, 6 bichots de blé, 6 bichots d'avoine. Chacun d'eux a besoin pour son usage de 4 bichots de blé au moins. Il vend les deux autres, ce qui fait 20 francs. Des six bichots d'avoine, il en garde deux au moins et vend les 4 autres, ce qui fait encore 20 francs. Il a donc pour entretenir femme et enfants, 80 francs en monnaie de Montbéliard ou 51 florins 3 batz, monnaie d'Allemagne.

Les pasteurs, d'ailleurs, continuent les conseillers, n'ont aucun casuel *(accidentalia)*, aucun fonds de terre pour l'entretien de leur bétail et ils doivent tout louer très cher. D'autre part, les denrées de première nécessité, tous les objets indispensables sont de moitié plus chers qu'il y a dix ou douze ans, à l'époque où le duc Christophe résidait à Montbéliard. Le vin surtout était hors de prix. La plupart des ministres sont âgés et réduits pourtant, tout le long de

1. Cf. Archives nationales, K. 2173.

l'année, à la cruche d'eau. Ils ont, par là-dessus, la charge de beaucoup de chrétiens persécutés et de mendiants, si bien qu'à l'ordinaire, ils ne peuvent subsister avec leur traitement et que, s'ils meurent, ils laissent leurs femmes et leurs enfants réduits à la mendicité.

Le conseil termine en faisant observer au prince que les ministres d'Alsace ont le double du traitement de ceux de Montbéliard et il le prie de venir au secours de ces derniers.

Cette fois, Christophe s'émut. Ne voulant à la fois ni trop charger la recette ecclésiastique, ni laisser les pasteurs dans le besoin, il demanda un rapport sur la position de chacun d'eux, sur ses charges de famille, se réservant la décision de ce qu'il y aurait à faire selon le cas.[1]

Telle est la raison des inégalités de traitement que l'on rencontre assez souvent dans les comptes des églises de Montbéliard.

La modicité de ce traitement obligeait, en effet, le conseil de Montbéliard à faire souvent quelque supplément occasionnel, des prêts, des avances. La recette ecclésiastique était aussi obligée de fournir des ressources aux pasteurs infirmes ou âgés, aux veuves, aux orphelins en bas-âge. Les pasteurs appelés à faire à leur tour une prédication d'après-midi dans l'église St-Martin de Montbéliard recevaient 24 sous tournois d'indemnité. Ils avaient des indemnités pour la desserte des paroisses vacantes. Il est vrai qu'ils n'avaient aucun casuel pour les baptêmes, mariages et enterrements, mais ils recevaient une certaine portion de bois des villages de leur paroisse. Ils étaient francs du droit d'éminage pour les grains de leur traitement qu'ils vendaient, des dîmes de leurs champs curiaux, quand ils en avaient, des quartes de four pour le pain cuit à domicile et de toutes tailles et corvées. La vie matérielle eût été, pour eux, absolument impossible sans ces quelques avantages.

Après les pasteurs, passons au peuple lui-même.

1. Le traitement en argent était de 54 francs monnaie de Montbéliard (43 livres 4 sous tournois) en 1585 et il était encore le même en 1753. Il fut alors porté à 100 livres tournois en 1763 et resta le même jusqu'en 1793. Leur traitement n'a jamais enrichi les ministres.

Disons d'abord, d'après Toussain,[1] comment se passait la visite ecclésiastique en ce qui le concernait.

Lorsque la visite était décidée, les sujets étaient prévenus du jour choisi et priés de rester chez eux avec leurs femmes et leurs enfants.

Au jour fixé, les ministres étaient d'abord interrogés sur eux-mêmes aussi bien que sur leurs paroissiens et les fonctionnaires du prince. On recueillait ensuite les témoignages des anciens. Cela fait, on se rendait au temple où la communauté entière était réunie. Le surintendant interrogeait alors les hommes, les femmes, les enfants sur l'oraison dominicale, le symbole, les commandements, reprenant sévèrement devant tous, ceux qui étaient trouvés ignorants. Puis, après avoir lui-même brièvement expliqué, « les principaux points de la religion », il exhortait le peuple à la piété et à la persévérance dans la Parole de Dieu.

Cela fait, si l'enquête avait révélé l'existence de quelque ivrogne public, blasphémateur, idolâtre, adultère, le procureur agissant comme fonctionnaire politique, rappelait le coupable à son devoir ou, si le délit était plus grave, il le faisait incarcérer.

Ceux qui n'étaient que suspects ou ceux dont la faute n'avait pas été publique, recevaient leur admonestation en particulier.

Enfin, les visiteurs procédaient à la visite matérielle de la paroisse, inspectant les églises, les cures, les écoles.

Ces visites, si elles répondent mal à l'idée que nous nous faisons aujourd'hui de la liberté individuelle, avaient du moins l'avantage de préserver le corps social de la décomposition inévitable qu'amène l'immoralité que rien ne réfrène. Elles révélaient les besoins et les déficits de chaque paroisse et comme elles comportaient un procès-verbal détaillé des opérations des commissaires, elles fournissent à l'historien des mœurs une mine abondante de renseignements divers. Voyons donc ce qu'elles vont nous apprendre sur l'état des paroisses du comté à l'époque où nous sommes parvenus.

1. Pièces justificatives, nº 115.

A Couthenans, en 1560,[1] « on ne connaît pas d'hommes ou de femmes addonnés à paillardise, sortilèges, larcins ou autres méchants crimes ou délits ». Les paroissiens font aussi leur devoir quant aux prédications, catéchismes et sacrements. Mais, il y a des « yvrongneries et danses mesmes du dymanche ».

A Clairegoutte, il n'y a personne « qui use de mauvaises religions, contraires à la pure èvangélique ».

« Les gens du Magny font leur devoir au fait de la religion ».

A Etobon, de même, « les subjects et enfants sont assez diligents à la parole de Dieu et au catéchisme ». Il n'y a personne « mal famé de larcins, idolâtrie, blasphème ou autres vices publics ». Seule, une jeune femme « est en suspicion », on ne sait de quoi.

A Belverne,« il y a des blasphèmes » et partout l'ivrognerie semble le mal le plus répandu.

Les habitants d'Aibre « font leur devoir aux prédications ». « Ceux de Désandans et Semondans sont grands ivrognes, blasphémateurs du nom de Dieu. »

Ils paraissent suivre leurs autorités locales, car, si le maire d'Aibre « est assez tolérable », celui de Désandans, par contre, est « négligent à la parole de Dieu et aux catéchismes, jureur, blasphémateur et ivrogne comme les autres ».

Dans la paroisse de St-Julien, « la vie et ivrogneries, depuis les dernières ordonnances, sont assez modestes ».

Les paroissiens de St-Julien « ne sont addonnés à l'ivrognerie et aux blasphêmes », mais ils sont négligents à envoyer leurs enfants à l'église et à l'école. Les habitants de Raynans « sont assez honnêtes gens » ; de même ceux d'Issans.

A Echenans, l'ancien « ne sait nuls blasphémateurs et ivrognes ni autres vices ».

A Ste-Marie, le maire « ne sait aucune méchanceté contraire à la Parole de Dieu ». Un seul individu est soupçonné de paillardise avec la femme d'un autre habitant.

A Présentevillers, « les habitants font leur devoir à la

1. Visite de 1560. Arch. nat. K. 2174.

prédication et à la religion ». On n'y connaît personne « enchargé de ivrogneries, blasphèmes et d'autres vices publics contre Dieu et sa sainte Parole ». Mais il y a un reste de superstition catholique. « Ils désirent que l'on sonne les cloches pour le temps », c'est-à-dire pour détourner l'orage.

De même à Bavans où « aulcuns, même des femmes se mêlent aller à Dampierre (village voisin resté catholique) à la bénédiction des chandoilles » (chandelles). Cela n'empêche pas la généralité des habitants de faire « leur devoir quant aux prédications et envoyer leurs enfans. » Le maire n'y connaît aucun blasphèmateur ou ivrogne. Il est vrai qu'un autre témoin indique sans préciser que ses compatriotes se rattrapent au dehors. Un autre signale un habitant « ayant femme et enfants qui va vers les hôtes à Bavans », c'est-à-dire un père de famille qui fréquente les auberges.[1]

La situation religieuse et morale n'est pas bonne à Valentigney. Les maire et anciens donnent le mauvais exemple. Le maire Thourot est ivrogne, fréquenteur de tavernes et blasphémateur. Les anciens sont aussi des « taverniers ». Les habitants « sont fort négligens aux prédications et envoyer leurs enfans au catéchisme. Ils font toutes les festes des prestres. Plusieurs mariages se font entre les jeunes gens sans consentement des pères et mères ». La situation est un peu meilleure à Voujaucourt. Mais c'est un village mixte dont les habitants font aussi les fêtes des prêtres. Le maire, Jacques Monnier, dit que les anciens font leur devoir, mais que les enfants sont négligents. L'ancien témoigne que, depuis les nouvelles ordonnances, les sujets se sont corrigés « de beuveries et blasphèmes ».

A Exincourt, anciens et habitants sont négligents à la Parole de Dieu. « Ils jurent Dieu, les saints et le diable après le bestial et autrement ». Les jeunes gens « s'addonnent à danser des rondeaulx ». C'est la même chose à Audincourt. Mais, depuis les édits, il n'y a plus de dissolutions, ni ivrogneries, ni d'autres vices scandaleux.

A Etupes, maire, anciens, paroissiens font leur devoir, « hormis la jeunesse qui est paresseuse ». Mais il y a, là aussi,

1. Voyez Pièces justificatives, n° 126, un rapport spécial sur la paroisse de Bavans.

danses et rondeaux. A Fesches, « le maire n'assiste pas à la Parole de Dieu et ses administrés sont dissolus en ivrogneries, blasphèmes ».

A Dampierre-les-Bois, les services de semaine sont négligés. Une femme ou deux y assistent seulement d'ordinaire. Les habitants sont dissolus en ivrogneries et autres vices scandaleux.

A Badevel, le maire « qui fait son devoir », constate que ses administrés sont négligents à envoyer leurs enfants et négligents eux-mêmes à la Parole de Dieu. Il n'y a guère à leur reprocher, en dehors de cela, que les rondeaux de la jeunesse.

A Seloncourt, il y a plus à reprendre. Le maire est « adonné au vin et aux blasphèmes ». Les « jurés sont aussi taverniers et de maulvais exemple ». Ils sont suivis par la population. « Les paroissiens au dit Seloncourt font mal leur devoir à la Parole de Dieu, mesmes les dymenches ». Les conséquences morales de l'indifférence religieuse se font sentir. Les jeunes gens de Seloncourt « dévastent les jardins ». Leurs parents ne les punissent pas et les envoient moins encore au catéchisme. Il y a des « batteries » dans un ménage « au scandale des voisins. » Il y en a qui jurent dans les tavernes. Personne, heureusement, au témoignage de l'ancien, n'est « chargé de vices scandaleux ».

Quant à ceux de Bondeval, ils sont assez diligents à la Parole de Dieu, hormis les femmes qui viennent tard. Tout n'est pas parfait cependant dans le village. A la dernière fête, il y a eu « plusieurs jeux de quilles, danses, chansons dissolues et blasphèmes, combien que le chastelain de Blanmont avait ordonné d'y pourvoir ».

Il y a aussi une femme, « la mère des Cuenot », soupçonnée d'aller à la messe à Mandeure. A Roches, d'après le témoignage du pasteur Jean Raffin, les paroissiens viennent assez souvent aux prédications. Les blasphèmes sont fréquents, mais il ne connaît pas d'autres vices. Nicolas Viénot, juré de Roches, est encore plus favorable. Il ne connaît, lui, « ni yvrognes ni blasphémateurs ».

A Blamont, les officiers, bourgeois et habitants font leur devoir d'aller aux prédications et d'envoyer leurs enfants au catéchisme. La situation religieuse et morale est bonne.

A Autechaux, village possédé en partie par l'archevêque de Besançon, il y a de la négligence pour la prédication. « Ils arrivent les uns après les autres, les uns au milieu, les autres à la fin du service ». Mais il n'y a ni ivrognerie ni blasphèmes.

Il en est de même pour Villars-les-Blamont où l'ancien ne sait personne qui soit ivrogne, blasphémateur ou vicieux scandaleux. Les paroissiens suivent les prédications et envoient leurs enfants au catéchisme. A Glay, de même encore, « ils ne sont adonés au vin ni blasphèmes » et encore moins « à autres vices publics scandaleux ».

Par contre, « ceux de Meslières sont négligents à la Parole de Dieu ».

Il en est autrement à Abévillers, où, sur 120 enfants, il n'en vient quelquefois que trois au catéchisme. C'est que le maire et les anciens sont négligents et le peuple « est fort sujet au vin et blasphèmes, spécialement le maire ». Deux femmes sont soupçonnées de sortilèges, la femme Vergon et la femme Jean-Pierre Charles.

Les paroissiens d'Hérimoncourt ne valent pas mieux. « Ils fréquentent les ivrogneries », et sont négligents à la Parole de Dieu.

A Vandoncourt, les services du dimanche sont suivis, mais non ceux de la semaine. Les enfants vont assez négligemment au catéchisme. Il y a quelques « scandaleux » et, parmi eux, Cuenin Peugeot qui attire le peuple par le jeu, aussi la Cène lui a été refusée. Les autres paroissiens sont assez paisibles, sans autres dissolutions.

A Dasle, les paroissiens sont négligents à la Parole de Dieu; « le peuple est fort fréquenteur de tavernes », il y dissipe son bien.[1]

1. 1561. Vandoncourt. Liste des individus de la paroisse qui n'ont pas assisté au culte public.

« Le mercredy 21 jour du mois de janvier, Estienne Talon, Claudot Clerc, la grosse Halis et la Claude Courtot, n'ont point assisté au sermon n'au prières, ne personne de leur mesnage.

Le mercredy 11e jour de février, le maire n'assista point au sermon ne prieres.

Le mercredy 18 de février, Jehan Peugoit, Estienne Talon, Jehan Mareschau, Jehan Boyat, n'estoyent point au sermon.

A Dambenois, le maire tient taverne et plusieurs s'y enivrent, jurent et blasphèment.

A Allenjoie, bien que le maire soit le premier à « ivrogner », le peuple se tient fort bien le dimanche à la Parole de Dieu. Mais les danses sont fréquentes à Allenjoie et dans les villages voisins. « Il n'y a pas d'autre scandale, si ce n'est qu'il y en a qui jurent contre leurs bêtes ».

A Grand-Charmont, les services du dimanche sont fréquentés, non ceux de la semaine. Depuis les derniers édits, les habitants « se sont fort abstenus d'ivrogneries et autres vices ».

« Ceux de Vieux-Charmont ne jurent ni n'ivrognent, mais à Sochaux le petit Thévenin se mesle des tavernes et de blasphémer ».

Ici s'arrête le procès-verbal de la visite de 1560.

Celle de 1562 [1] que nous avons lue avec autant de soin, ne modifie pas l'impression que nous laisse celle-ci. Et cette impression est bonne. Que l'on veuille bien faire le compte des villages où les visiteurs ne constatent ni « ivrogneries », ni « dissolution », que l'on veuille bien se souvenir que là où des scandales sont signalés, ils constituent cependant l'exception, et l'on pourra mesurer l'œuvre admirable de relèvement moral que la Réforme avait opérée dans le peuple de Montbéliard.

La conduite des maires, des jurés et même des anciens, nous montre aussi quelle différence il y avait entre la solennité des ordonnances et la réalité. Sous le régime paternel de princes souvent éloignés et souvent bienveillants, le sentiment de l'indépendance avait grandi dans le peuple et ce sentiment, il l'a fort heureusement gardé jusqu'à ce jour.

Dâle. Le vendredy 23e jour du mois de janvier, Pierrot Pin ne Jehanneton Pin, ne personne de leur mesnage n'ont assisté au sermon n'au prières.

Le vandredy 6e jour du mois de mars, Pierrot ne Claudot Maumehuz frères, ne Claudot et Cuenot Fallot frères, ne personne de leurs mesnages n'ont esté au sermon ». Archives du Doubs. Classement provisoire. Carton 397.

1. Arch. nat., K. 2181. *Ephémérides*, 7 sept. 1562.

Les documents que nous avons analysés nous montrent aussi que, dès le milieu du siècle, le catholicisme n'avait plus de racines dans la conscience populaire. Ici et là, il y avait encore quelques individus, surtout des femmes, attachés au vieux culte, mais le peuple lui-même, né à la vie de l'esprit, à la discussion et à l'examen, a rompu pour jamais les liens, pourtant si antiques et si étroits, qui le rattachaient au régime de la soumission et de la tradition.

Un trait qui nous a frappé aussi dans les documents officiels ou privés que nous avons utilisés, c'est le respect du peuple, l'amour du peuple. Les autorités civiles et ecclésiastiques montrent dans tous nos documents un souci persistant de l'élever, de le moraliser, de l'instruire, de le tirer des ornières de l'ivrognerie ou de la débauche, de cet abaissement moral qui rendrait pourtant son asservissement plus facile.

Signalons aussi comme une preuve de cet amour du peuple, le soin intelligent qui fut pris des pauvres dès 1564.

Le 18 mai 1563, les ministres et les maires du pays avaient fait parvenir au conseil de Montbéliard un document [1] qui signalait tous les abus et les désordres qui subsistaient encore, malgré les visites ecclésiastiques dans les différentes paroisses. Ils demandaient, entre autres, qu'il soit pourvu au soin des pauvres et signalaient quelques moyens de se procurer des ressources dans ce but. Le conseil prit une résolution à cet égard le 22 août 1564.

Il ordonnait que dorénavant il y ait des boîtes dans chaque village où il y avait un ministre. Les amendes prononcées seraient mises dans ces boîtes et leur contenu devait être distribué chaque semaine aux « vrais pauvres » de chaque village.

Le conseil prescrivait ensuite aux ministres d'inviter leurs paroissiens à déposer — chacun selon ses moyens — leurs offrandes dans ces boîtes, afin que, de cette manière, chaque village pourvût à l'entretien de ses pauvres, sans « fouler » le voisin.

Il pouvait y avoir, d'ailleurs, des misères nées de la vieillesse

1. Remontrances au Conseil... Arch. nat., K. 2174.

ou des charges de famille que ces boîtes resteraient incapables de soulager. Dans ce cas, les ministres devaient adresser requête au conseil qui y pourvoîrait.

En conséquence, la mendicité devait être dorénavant interdite. Quant « aux pauvres étrangers, passans et mendians », on leur distribuera aux portes de la ville et en présence de quelques gens de bien, des secours également empruntés aux boîtes des pauvres.

Enfin, quant aux pauvres de la ville, il devait y être pourvu par les Neuf Bourgeois de manière qu'il n'y eût personne qui mendiât.[1]

Pour compléter ce tableau de la vie intérieure des paroisses du comté de Montbéliard, il nous reste à étudier maintenant l'œuvre de la Réforme dans le domaine de l'Ecole.

1. Pièces justificatives, n° 131.

CHAPITRE XI

L'École [1]

Toussain fonde une école à Montbéliard dès 1537. Michel Mulot. André Pignol. Les écoles des villages. L'école latine. Libéralités de Georges et de Christophe. Le réglement des écoles dans l'ordonnance ecclésiastique de 1559.

Lorsque Toussain commença son activité à Montbéliard, tout était à faire dans cette ville et dans les villages environnants au point de vue de l'école. Ici encore l'église déchue avait singulièrement oublié son rôle d'éducatrice du peuple. Le conseil de Montbéliard déclarait, en 1552, « que la plupart des prêtres étaient gens indoctes et personnes incapables et sans préalable examen ... » On peut juger par là ce qu'était le peuple. L'histoire de l'école à Montbéliard avant la Réforme est vite écrite. Elle se résume en quatre noms.[2] Et c'est tout. Dans toute la Franche-Comté l'enseignement prépare des clercs ou bien il est réservé aux bourgeois qui se destinent aux offices. C'est seulement à la fin du XVIe siècle qu'il commence à être distribué au peuple.[3]

1. Voyez sur ce sujet. Documents manuscrits : Archives du Doubs. Série E. Bibliothèque de Besançon, Collection Duvernoy. — Tuefferd, *Essai historique sur les Écoles de Montbéliard avant 1792. Mém. de la Société d'Emulation de Montbéliard*, 1857. *Le Collège de Riquewihr, Revue d'Alsace*, 1878. Ch. Godard, *Essai sur le Gymnase de Montbéliard. Mém. de la Société d'Emulation de Montbéliard*, 1893.

2. 1260, Me Ferry, maître d'école à Montbéliard. 1470-1475, Etienne Compaignon est clerc et recteur des écoles. 1486, Girard Carteti, *rector scholarum*. 1503. Me Simon Laurent, prêtre, recteur des écoles.

3. M. Jules Gauthier. Art. *Franche-Comté* dans le *Dictionnaire pédagogique* de M. Buisson.

A Montbéliard, au contraire, on rencontre beaucoup plus tôt le souci de l'enseignement populaire. « L'enseignement primaire en ses débuts, dit le *Dictionnaire pédagogique* de M. Buisson,[1] est chose protestante et la Réforme en a été le berceau ». Cela est tout particulièrement vrai pour Montbéliard. Dès que Toussain y arrive, il se préoccupe d'y fonder une école et de trouver un bon maître pour la diriger. Il sent que l'avenir de la Réforme est lié à celui de l'Ecole. Le premier maître qu'il appelle arrive de Genève en 1537. C'était un jeune français qu'il destinait également à l'aider dans le ministère. Il devait être payé, ainsi que le second maître que l'on songea immédiatement à lui adjoindre,[2] sur les revenus des confréries abolies. Mais ces revenus sont maigres. Cela ne décourage pas Toussain. Les maîtres qu'il appelle sont plus préoccupés de la grandeur de leur tâche que du chiffre de leur traitement. « Et espérons icy, écrit le Réformateur, aydant Dieu, dresser une bonne escholle, moyennant que soyons patiens et *contans de porter la croix et endurer famine*, si besoing est, pour l'honneur de nostre Seigneur ».[3]

L'espoir n'était pas vain. Quelques semaines après, l'école de Michel Mulot renfermait quatre-vingts enfants, tant de la ville que du comté et Toussain, tout réjoui, déclare qu'il attend plus de fruits de cette école que de tous ses sermons.[4]

Mais il manquait quelque chose à Mulot. Il n'était point calligraphe, qualité alors indispensable pour un instituteur et il ne tarda pas à rejoindre Calvin à Strasbourg.[5] Il fut remplacé à Montbéliard par « maître André », un jeune ministre dont Toussain cherchait depuis quelque temps à utiliser la bonne volonté.[6]

Mais une école dans la ville cela n'était pas suffisant.

1. Article *Protestantisme.*

2. Il s'appelait Guillaume Selles. Cf. Herminjard, t. IV, p. 288, n°s 313, 333.

3. Herminjard, t. IV, p. 334.

4. *Ibid*, p. 363, 364.

5. F. Buisson, *Castellion*, t. I, p. 110.

6. André Pignol ou Pignoli, Cf. Herminjard, t. III, p. 63, 335, 336, 364, t. V, p. 53, 55.

Toussain le comprit et il fit de chaque pasteur nouvellement appelé un instituteur primaire.[1] C'est l'honneur de l'Eglise de Montbéliard que d'avoir fait au XVI[e] siècle de chaque presbytère une école. Sans doute, cela ne pouvait durer et, dès la seconde moitié du siècle, nous voyons des instituteurs placés à côté de chaque pasteur.[2] Mais les écoles restent le grand souci des autorités ecclésiastiques. Elles sont visitées avec soin. Les procès-verbaux des visites ecclésiastiques sont remplis de renseignements très intéressants sur les maîtres d'école, leurs aptitudes, leur caractère, sur leur ménage, sur leur femme même.[3]

M. Gaston Boissier a fait remarquer déjà que les différents ordres d'enseignement primaire, secondaire et supérieur se mêlent complètement au XVI[e] siècle.[4] Rien de plus juste et de plus facile à vérifier à Montbéliard même. L'enseignement primaire n'est pas distinct de l'enseignement secondaire, il en est la préparation. Les maîtres sont longtemps les mêmes, et, quand cela n'est plus, l'école primaire, l'école française, comme on disait à Montbéliard, reste la pépinière de l'école latine, du gymnase et de l'Université. Ce sont les meilleures « têtes » qui passent de l'une à l'autre. Rien de plus démocratique que le recrutement de ce qui était alors l'enseignement secondaire. Si un bon élève est signalé, on essaye

1. Rappelons ici que la première école de filles à Montbéliard fut dirigée, dès 1537, par la femme du collègue de Pierre Toussain, Nicolas de la Garenne.

2. L'instituteur est souvent un candidat en théologie, qui fait à l'école l'apprentissage du ministère.

3. J'emprunte quelques exemples aux procès-verbaux de la visite de 1560. Au Magny Danigon, disent-ils, l'école est négligée. Il faut y pourvoir. A St-Julien, le maître d'école n'obtient pas qu'on lui envoie les enfants en assez grand nombre. La même négligence est reprochée aux habitants de Semondans, Echenans et Allondans. Quant au maitre d'école, Jean Aubert, « il fait bien son devoir ». De même, le maitre d'école de Ste-Marie « fait son devoir », mais on est « scandalisé » de sa femme. Les enfants de Valentigney vont à Voujaucourt. Il faudrait établir un maître d'école à Valentigney où il y a plus de cent enfants. Le maître d'école de Blamont est homme de bien, mais trop doux pour la discipline des enfants. Sa femme est « femme de bien ».

4. *La Réforme des études en France, Revue des Deux-Mondes*, 1882.

d'obtenir des parents de le « mettre aux études ». S'ils ne peuvent payer, on y pourvoira au moyen de bourses appelées « stipends » (*stipendia*). Ceux qui en bénéficieront s'appeleront « stipendiaires ». Le prince, en sécularisant les revenus des confréries et des couvents, s'est conféré des devoirs à l'égard des écoles et des pauvres. Les réformateurs, et Toussain en particulier, sont là pour le lui rappeler.

La fondation d'une école latine était donc le complément indispensable de l'école française. Elle fut établie dix ans après la première, en 1547. Les moines de Belchamp possédaient jusqu'alors, dans la rue qui porte aujourd'hui le nom de rue de Belfort, un vieux bâtiment qui leur servait d'école et de lieu de retraite quand ils venaient en ville. Ce bâtiment fut confisqué, réparé et servit d'abri à l'école française et à l'école latine qui venait d'être instituée.[1] Quelques années plus tard, après les épreuves de l'Intérim en 1554, le comte Georges fit mieux, il construisit une école nouvelle qui prit dès lors le nom de gymnase. François Béraud en fut le premier recteur.[2] Le comte Georges avait, dès sa jeunesse, porté le plus vif intérêt aux questions scolaires. Aucun prince, à part le duc Christophe, ne fut plus que lui, sur ce point, dans la vraie tradition protestante. Nous ne sommes donc pas surpris de le voir terminer sa vie par une libéralité dont l'heureuse influence s'est fait sentir dans les églises de Montbéliard jusqu'à la fin du siècle dernier. Par un codicille

1. Toussain, en 1553, demande à Farel de lui procurer, si possible, un bon maître d'école et voici les qualités qu'il réclame de lui : *De qua re velim te ad Viretum nostrum scribere, ut clam dispiciat si quis illic sit ad hanc provinciam natus, aptus ad docendum, bene latinus, graece mediocriter doctus, quique linguae hebraicae non prorsus sit ignavus, sed cujus imprimis pietas, sana doctrina, mortificatio et pacis studium bene perspecta sint et cognita, ut quum posthac volente Christo homini ea de re scribam melius nobis consulere possit. Nam nos, quemadmodum eruditionem cum pietate vera et mortificatione conjunctam, utpote singulare Dei donum, unice veneramur, ita vanos istos et intractabiles felicitate ingenii aut eruditionis persuasione sibi placentes ac tumentes vehementer horremus ac detestamur.* (*Opp. Calv.*, t. XX, p. 416.)

2. *Beraldus noster te salutat, cui gymnasium extruitur.* (*Opp.*, *Calv.*, t. XV, p. 263.)

de son testament daté du 4 avril 1557, le comte Georges léguait au séminaire de Tubingue une somme de 10.000 florins destinés à l'entretien de six jeunes gens nés dans le comté de Montbéliard et de quatre nés dans les seigneuries d'Horbourg et de Riquewihr qui se consacreraient à l'étude de la théologie.[1]

La généreuse donation du comte Georges ne reçut pas immédiatement son application. Les amis des études avaient à compter à Montbéliard avec la négligence des parents ou avec leur pauvreté et, la première année, on n'eut pas de jeunes gens prêts à entrer à Tubingue. Toussain n'était pas homme à laisser se prolonger un pareil état de choses. Il fit un rapport à l'autorité civile sur la situation de l'école latine de Montbéliard et sur la meilleure manière de recruter les boursiers du prince.

Il faudrait tout d'abord, dit-il, terminer le gymnase. C'est à peine si les bâtiments qui servent d'école peuvent abriter le premier maître. Les deux autres sont logés dans des maisons ouvertes à tous les vents.

Les parents des enfants songent surtout à les mettre au commerce le plus tôt possible, si bien qu'il n'y a pas pour l'instant d'élèves assez instruits pour pouvoir être envoyés à Tubingue. Et cependant, ce ne sont ni les bons esprits ni les bons maîtres qui manquent.

Pour remédier à cet état de choses, il faut choisir, parmi ceux qui seront capables et désireux d'étudier en vue de servir l'église, dix élèves à Montbéliard, six à Riquewihr et les préparer pour Tubingue. Mais, parmi les dix, on n'enverra d'abord à Tubingue que quatre Montbéliardais et deux écoliers de Riquewihr. Les autres formeront la réserve.

Ce sera là une excellente manière de remplir les intentions du prince et la présence de ces stipendiaires à Montbéliard et à Riquewihr sera d'un excellent exemple. Ils entraîneront les autres et le goût des lettres se développera. Autrement, à quoi bon un gymnase à Montbéliard et des professeurs

1. Arch. nat. K. 2172.

savants et pieux s'il ne doit pas y avoir d'élèves qui poursuivent leurs études ?[1]

Le conseil de Toussain fut suivi et bientôt six élèves de Montbéliard furent déclarés en état d'aller poursuivre leurs études à Tubingue. Toussain et son collègue Wattel leur firent passer l'examen et ils les classèrent ainsi par ordre de mérite :

Vernier Vessaux.
François Pelletier.
Pierre de Toux.
Antoine Thiersaut.
André Vuillard.
Nicolas Thourelot.

En même temps, pour donner une idée de leur connaissance de la langue latine, ils joignirent à leur rapport les compositions latines qu'ils avaient fait faire, sous forme de lettre, aux jeunes stipendiaires. Ecrites très rapidement, sans aucun secours, et en présence des examinateurs par des enfants de 12 ans, ces compositions montrent qu'ils étaient déjà capables de parler et d'écrire suffisamment cette langue latine que le xve siècle avait transformée en un jargon burlesque. Le progrès des études est manifeste.[2]

Nos six écoliers furent conduits à Tubingue par le notaire Jean Thourelot, père de l'un d'eux,[3] au commencement de 1560.[4] La conduite de ces jeunes gens isolés de leur famille, donna lieu, dans les deux premières années, à des plaintes justifiées. Le duc Christophe fut obligé d'intervenir. Mais ils se ressaisirent. Thourelot, en particulier, fit des progrès rapides et le duc Christophe lui accorda une gratification à titre d'encouragement. Ce prince vraiment digne de sa charge était lui aussi, un grand ami des écoles et il a aidé dans leurs études

1. Pièces justificatives, n° 116.

2. Voyez aux pièces justificatives, n°s 116 et 118, le rapport de Toussain et le devoir de Nicolas Thourelot qui manquait dans le dossier des Archives nationales et que nous avons retrouvé dans la collection Duvernoy à Besançon. Thourelot, classé le dernier par Toussain, s'est fait plus tard une réputation étendue de médecin et de philosophe.

3. Voyez, Pièces justificatives, n° 122, la relation de ce voyage.

4. En janvier 1560, on avait commencé à bâtir à Tubingue un bâtiment, joignant l'ancien cloître, pour y loger les jeunes gens de Montbéliard.

un grand nombre de jeunes gens. C'est ainsi qu'il prit à son compte les frais d'études de Daniel Toussain que son père chargé de famille ne pouvait entretenir et qui désirait pourtant utiliser les ressources de l'université de Paris.[1] On peut dire de Georges et de Christophe qu'ils ont été, dans l'œuvre scolaire que le xvie siècle a faite dans les pays soumis à leur autorité, les puissants et dévoués collaborateurs des Réformateurs. Quant à Toussain, il était dans son rôle en restant jusqu'à la fin soucieux de maintenir à Montbéliard une école pourvue de bons maîtres. Il n'était déjà plus qu'à moitié surintendant et il était déjà près de sa fin, lorsque, le 16 mars 1573, il recommandait un maître qualifié au gouverneur de Montbéliard.[2]

Mais, ce qui met le duc Christophe hors de pair parmi les hommes qui ont rendu les plus grands services à la cause de l'instruction et de l'éducation au xvie siècle, c'est la rédaction qu'il fit faire de l'ordonnance ecclésiastique de 1559. Elle renferme 311 pages sur lesquelles 65 sont consacrées aux écoles. « Il faudrait, a dit M. Maggiolo, pouvoir reproduire en entier cette instruction qui fut jusqu'en 1789, la loi scolaire des écoles protestantes dans le pays de Montbéliard ».[3] Nous ne pouvons songer à faire ici cette reproduction. Nous n'analyserons pas davantage la partie purement technique de cette ordonnance. Toute cette partie est inspirée de la méthode de J. Sturm et la méthode est connue. Mais il y a là, dans ces pages qui ont été si longtemps la règle de l'enseignement à Montbéliard, une conception si généralement vraie et profonde de l'instruction et de l'éducation que nous voudrions au moins leur faire quelques emprunts.

Ce qui frappe tout d'abord, c'est la haute idée que l'auteur de l'ordonnance se fait de l'enseignement. Son but est de faire des hommes de bien qui « puissent servir à l'Eglise et à la République chrétienne ».

Plus la tâche est haute, plus il faut de qualités pour y suffire, plus il est honorable de s'en acquitter avec soin. La

1. Cf. Pièces justificatives, n° 123.
2. Pièces justificatives, n° 160.
3. Article *Doubs* dans le *Dictionnaire pédagogique* de M. Buisson.

charge d'enseigner les enfants requiert un homme d'une singulière industrie, fort patient et de grand labeur.[1] Les maîtres ne doivent pas penser « estre commis sur les enfants comme les bergiers sur les porcs ou autres bestes : ains qu'ils croyent qu'ils en ont la charge comme d'un thrésor céleste, lequel ils doyvent garder avec grand soin et grande diligence : lesquels Dieu a tellement aimez, qu'il a sévèrement défendu de non offenser aucun d'iceux ».[2] Il est donc nécessaire de mettre à la tête des écoles des « hommes, sçavants, craignants Dieu, bien affectionnez à exécuter ceste charge, et tres-patiemment endurants peines et fascheries ».[3] Par contre, en échange de leur dévouement, ils ont droit au respect de tous. C'est pourquoi l'ordonnance veut que les ministres, une fois ou deux par an au moins, remontrent « au peuple, comme en passant, qu'elle povre manière de vivre c'est que celle des maistres d'eschole, combien il leur faut avoir de soing, combien de travail, combien d'ennuy et de fascherie, pour enseigner les enfants. Pour ces causes, qu'ils les doyvent justement honorer, et les payer pour la sueur de leur peine. non par contraincte, mais promptement et liberalement ».[4]

Ce n'est pas la Réforme qui tend à charger l'instituteur de fonctions contraires à sa dignité, à en faire un « garde publique et sergeant ». « Que les maitres doresnavant, dit l'ordonnance, soyent delivrez de ceste charge, afin qu'ils puissent plus librement enseigner les enfans ».[5]

De son côté, le maître d'école doit donner « l'exemple de vie innocente, sobre et irrépréhensible ».

L'enseignement, d'après l'ordonnance, doit être donné à tous les enfants, filles et garçons. Ceci est nouveau. L'enseignement, avant la Réforme, était aristocratique. Il servait au recrutement des clercs ou des fonctionnaires. Pour la Réforme, au contraire, l'instruction est le droit de tous et c'est le devoir des parents de la faire donner à tous. Luther

1. *Ordonnance ecclésiastique*, éd. de 1568, p. 149.
2. *Ibid*, p. 171.
3. *Ibid*, p. 174.
4. *Ibid*, p. 182.
5. *Ibid*, p. 193.

avait énergiquement affirmé le droit pour l'Etat de rendre l'instruction obligatoire. « J'affirme, s'écriait-il, que c'est le devoir de l'autorité de forcer ceux qui lui sont soumis à envoyer les enfants à l'école. Eh quoi ! si l'on peut, en temps de guerre, obliger les citoyens valides à porter l'épieu ou l'arquebuse, à courir aux murailles pour défendre la ville, combien plus peut-on et doit-on les contraindre à instruire leurs enfants, quand il s'agit d'une guerre bien plus rude à soutenir, la guerre avec le mauvais esprit qui rôde autour de nous, cherchant à dépeupler l'Etat d'âmes vertueuses ! C'est pourquoi je veille autant que j'y puis veiller à ce que tout enfant en âge d'aller à l'école y soit envoyé par le magistrat ».

C'est dans le même esprit que l'ordonnance dit à ce sujet : « Mais s'il advenoit que les parents ou les tuteurs des orfelins par quelque simplicité ou paresse, ou opiniatrise et mespris, n'eussent aucun soing d'envoyer les enfans diligemment à l'eschole, qui sont dediez es lettres, pour les laisser instruire en la piété et honnesteté de meurs, ou qu'ils ne tinssent compte de leur devoir, qui leur est commandé de Dieu : que les maitres les advertissent de leur devoir, et s'ils apperçoivent qu'ils n'advancent gueres, qu'ils les rapportent au magistrat, et aux visiteurs de l'eschole, afin qu'en cest endroit ils facent leur devoir ».[1]

Le meilleur moyen, au reste, d'amener les enfants à l'école, c'est de *convaincre* les parents de sa nécessité. Aussi l'ordonnance veut-elle que les ministres, une ou deux fois par an, avertissent les parents « d'envoyer diligemment leurs enfans à l'eschole : et qu'ils monstrent combien cela apporte de bien et de prouffit, et combien les escholles sont prouffitables, nécessaires et salutaires és affaires de ce monde, non seulement pour la cognoissance des sciences humaines, mais aussi pour l'estude et service de la crainte de Dieu et de vertu : et au contraire : combien il advient de maux, par faute de instruire les enfans, tant au corps qu'à l'âme, asçavoir, pour ce que les hommes ignorants les choses qui sont utiles et

1. *Ibid*, p. 170.

nécessaires pour acquérir la vie éternelle, et pour bien et saintement vivre en ce monde, ont accoutumé de vivre comme des bestes... »[1]

Voilà fort bien exprimée la notion protestante de l'école. Elle repose sur cette conception religieuse du monde et de la vie qui fait voir au chrétien dans, tout homme, une âme capable de tous les développements et appelée à la plus haute, à la plus belle des vocations, la réalisation par la créature de la volonté du Créateur, le salut. Le chrétien évangélique n'a rien à craindre de l'instruction. Dans sa conception, au contraire, il n'y a pas d'homme digne de ce nom sans instruction. Celui qui ne s'instruit pas reste « au niveau des bestes ».

Cette idée était nouvelle au XVI[e] siècle et, ce qui n'était pas moins nouveau, c'était la méthode d'instruction préconisée. Encore une fois, nous ne pouvons entrer dans le détail, il suffit de marquer ici la tendance générale de notre ordonnance. Ce qui frappe tout d'abord chez elle. c'est qu'elle renonce à l'instruction mécanique, autoritaire, jusqu'alors en usage. Il ne s'agit plus de verser l'instruction dans le cerveau de l'enfant comme dans un récipient, il s'agit, au contraire, de stimuler l'énergie individuelle en tenant compte des aptitudes et des diversités constatées. Il faut éveiller l'esprit d'observation de l'enfant, il faut mettre la machine en mouvement afin qu'elle continue son travail au sortir de l'école. L'enseignement de la grammaire doit augmenter chez les enfants « le soin *d'observer les phrases et formules de parler* ». S'il s'agit d'orthographe, il faut « qu'il s'accoustument en passant *d'observer avec plus grand soing la raison de l'orthographe* et de la distinction ». S'il s'agit de rhétorique ou de composition, il faut leur expliquer soigneusement les parties du discours, les distinguer en « périodes et clausules », afin « que les enfans, peu à peu, commençent *à observer la raison* de la composition ».

Non moins nouvelles sont les recommandations faites aux maîtres d'agir avec sagesse et douceur. Tout d'abord, il leur faut la distinction des esprits. Qu'ils prennent garde de « s'accomoder du tout à la capacité des enfans » et de ne pas

1. *Ibid*, p. 181.

charger « leurs esprits faibles en leur baillant plus, qu'ils ne peuvent porter ».[1]

Le vrai maître doit être armé de patience et de douceur. Ecoutez les conseils qui lui sont donnés. Ils ont été si oubliés jusqu'à nos jours, qu'on est étonné de les entendre du fond du XVI[e] siècle : « Qu'il lui souvienne aussi d'estre modéré en punissant ceux qui l'auront gaigné, ou pour mauvaisetié ou pour paresse d'apprendre : depeur qu'estant esmeu de courage, comme furieux, il n'excède raison, de non les injurier desordonnéement, mais les reprendre modestement comme il est convenable et par douces et bonnes paroles. Par lesquelles choses s'il voit qu'il n'advance guères, lors il pourra user de la verge, pour réprimer la négligence et la malice.

Qu'il ne luy advienne de battre par la teste, ou de bailler des soufflets au visage, de leur tirer ou tordre les aureilles, de les tirer par les cheveux, ou les égratigner, qu'il ne les contraigne de bailler la main pour recevoir les verges et qu'il ne face chose mal séante.

Mais qu'il se garde totalement de destourner les esprits libres de l'estude des lettres par trop grande rudesse, ou de les desbaucher, ains qu'il les pousse à estre diligens à apprendre par douceur de paroles et par aguillonemens de louange et de petite gloire.

Que s'il se trouve empesché avec quelqu'un qui soit de gros et tardif entendement, qu'il l'admonneste benignement de vaincre par diligence la tardiveté de son esprit, et qu'il ne le chastie point rudement, quand il ne fera point son devoir : ains quand il verra qu'il perd sa peine apres l'enfant sans le prouffit d'icely, qu'il en advertisse les parents, pour luy faire apprendre un mestier, ou luy pourchasser son prouffit en quelque autre maniere que ce soit ».[2]

Parmi les bons conseils ainsi prodigués à travers toute cette ordonnance scolaire, il en est encore un que nous désirons relever. Il s'agit de la nécessité sur laquelle elle insiste d'établir dans l'esprit de l'enfant un fondement solide

1. *Ibid.*, p. 146.
2. p. 177.

de connaissances précises sur lequel tout son développement futur pourra s'édifier et sans lequel il ne parviendra à rien d'utile. « Ceux, dit-elle, qui ne sont point suffisamment instruicts en ces estudes de jeunesse, et vont és universitez. font en grand' peine leur prouffit aux estudes ». N'est-ce pas là, en deux mots, tout le procès du xv[e] siècle au point de vue scolaire ? Il négligeait les éléments, il négligeait la culture de l'esprit par l'étude saine et rationnelle des éléments et les universités s'emplissaient d'esprits faussés par une demi-culture qui devenaient la proie d'une dialectique en l'air et d'une science toute formelle.

Rabelais a dit : « Science sans conscience est la ruine de l'âme ». Notre ordonnance, de même, ne veut pas séparer la science, la « doctrine » de la « discipline des bonnes mœurs » et « surtout de la piété ».

Ce n'est pas tout d'instruire. Il faut « imprimer la piété ès cœur des jeunes gens ». Pour cela, on leur fera chanter un cantique au commencement de la leçon, on leur fera apprendre tous les jours un fragment de catéchisme, on le leur expliquera dans toutes les classes, « à certaine heure », le vendredi. On conduira les élèves aux prières de la semaine et au sermon du dimanche. Tous les samedis, le maître leur expliquera — en grec ou en latin selon les classes — l'Evangile du dimanche. « Que le maistre prenne peine, dit l'ordonnance, que les enfans au temple soyent bien moriginez, et qu'ils escoutent les sainctes prédications attentivement et reveremment : afin qu'ils ayent de quoi respondre en la maison estans interroguez des parens ou des maistres, de ce qu'ils auront apprins és presches ».

On sera de même tout aussi attentif à développer leur vie morale : « Que non seulement les maistres mais les parens et ceux qui ont la tutelle des orfelins, mettent peine diligemment de les accoustumer en leur jeune aage et encore traictables à honnestes meurs : afin qu'ils se maintiennent convenablement au temple, en l'eschole, és rues, en la maison, et partout, et qu'ils soyent aux autres le miroir et exemple de toute honnesteté et modestie ».[1]

1. *Ibid.*, p. 170.

Les maîtres devront veiller aussi à ce que les enfants ne se laissent pas prendre aux préceptes d'une morale douteuse qu'ils rencontreront inévitablement chez les auteurs païens. Un exemple. Là où Mitio dit, dans Térence : « Ce n'est pas mal faict (Croy moy) à un enfant de paillarder, ne de boire, ne de rompre les portes : il faut advertir les enfans que Mitio ne dict pas cela à bon escient, tellement qu'il se desdit incontinent en la mesme scene... En ces lieux et semblables, que les maistres advertissent les enfans aussi, de non ensuyvre le mal par ces paroles : et que les Payens ont esté aveugles, ne cognoissans ne Dieu ne sa parole : comme aussi plusieurs mauvais hommes ne le cognoissent point, combien qu'ils veulent être veus Chrestiens : et que les maistres, en allegant un passage ou deux de la saincte Escriture, monstrent comme Dieu a puni griefvement et horriblement la paillardise et tels pechez semblables, et qu'il rapporte la déclaration de tels lieux, en sorte, que la jeunesse n'en soit offensée ».[1]

Telle est, dans ses grandes lignes, l'inspiration générale de la loi scolaire introduite à Montbéliard par la Réforme.

Sans doute, c'est là un plan idéal que la réalité n'atteignait pas toujours. Cependant, les visites ecclésiastiques sont là pour nous faire constater que les autorités ecclésiastiques n'oubliaient pas le programme qui avait été tracé.

La visite de 1566 permet d'affirmer que les règlements pour les écoles sont observés, celle de 1573,[2] faite par Grynaeus, Bidembach, le surintendant et le bailli, affirme qu'on peut se louer de la conduite, des mœurs et de l'application des maîtres d'école. Les classes sont bien établies et partagées.

L'enseignement qui se donnait à Montbéliard pouvait donc faire et il a fait des hommes. Il était très en avance sur celui qui se donnait ailleurs dans les pays restés fermés à la Réforme. En Franche-Comté comme partout, les jésuites ne vinrent qu'après. « D'un coup d'œil, a dit d'eux M. Gaston

1. *Ibid.*, p. 154.
2. Bibl. de Besançon. Coll. Duvernoy, *Ville de Montbéliard*, t. II.

Boissier, ils aperçurent le péril et, pour le conjurer, ils se firent hardiment novateurs ».[1] La Réforme des études au XVIe siècle ne vint pas d'eux. Elle vint de Lefèvre d'Etaples, de Mathurin Cordier, de J. Sturm, de Claude Baduel, c'est-à-dire des « Evangéliques ».

En ce qui concerne spécialement Montbéliard, les documents historiques nous permettent d'affirmer que l'Eglise évangélique de ce pays, par tout ce qu'elle a fait pour l'enseignement primaire, secondaire et même supérieur,[2] a bien mérité du peuple qu'elle avait à servir.

1. *La Réforme des études au XVIe siècle, Revue des Deux-Mondes,* 1882.
2. Dès 1598, le comte Frédéric se préoccupe de doter Montbéliard d'une université.

CHAPITRE XII

La Réforme dans les seigneuries d'Héricourt, Clémont et Châtelot [1]

1561-1565

Les seigneuries d'Héricourt, Clémont et Châtelot. Christophe s'en empare au nom de son pupille, le comte Frédéric. Situation religieuse et morale du pays. Premières prédications évangéliques. Méthode de Toussain. Patiente préparation des esprits. Arrivée du ministre L'Archer. La Réforme est enfin introduite et les curés congédiés. Organisation des nouvelles paroisses.

Pendant que l'œuvre réformatrice se poursuivait ainsi, en profondeur, dans le comté de Montbéliard, un agrandissement soudain de territoire vint offrir un nouveau champ à l'activité des réformateurs laïques et ecclésiastiques. En 1561, les princes tuteurs, agissant au nom du comte Frédéric, leur pupille, ajoutèrent à ses domaines les trois seigneuries d'Héricourt, Clémont et Châtelot. Ces seigneuries avaient fait partie dans le passé du comté de Montbéliard. Elles en avaient été distraites par des partages et étaient restées, pendant des siècles, entre les mains des seigneurs de Neuchâtel-Bourgogne, descendants directs des anciens comtes de Montbéliard. L'un d'eux, Thiébault de Neuchâtel, testant en 1469, avait partagé sa succession entre ses descendants, les substituant les uns aux autres et, au défaut d'héritiers de sa maison, appelant les comtes de Montbéliard à la succession de la généralité de ses états. Claude de Neuchâtel, dernier de ses fils, étant mort en 1504, ses gendres, les comtes de Furstemberg et de Werdenberg, intervertirent l'ordre de substitution et se mirent par la

1. Consultez particulièrement l'excellent travail de M. Chenot : *Notice historique sur l'introduction de la Réforme religieuse dans les trois seigneuries... Mém. de la Société d'Emulation de Montbéliard*, 1883.

force en possession des états qui, selon l'ordre établi par le testateur, auraient dû passer à Ferdinand de Neuchâtel. Celui-ci avait bien obtenu du parlement de Dôle une sentence au possessoire contre les comtes usurpateurs, mais, trop faible pour faire valoir ses droits, il les avait vendus, pour 6.000 florins d'or, à Ulric de Wurtemberg. C'est en vertu de cet achat que ce prince s'était, en 1505, emparé de la seigneurie de Blamont. Les autres seigneuries étaient restées entre les mains des usurpateurs et, successivement, des différents personnages auxquels ils les avaient vendues. Christophe, d'autre part, continuant l'œuvre paternelle, avait acheté d'une partie des prétendants leurs droits sur ces seigneuries et, se basant sur le fait qu'elles relevaient du comté de Montbéliard, lui-même fief d'empire, il avait obtenu de Charles-Quint que la cause pendante fût commise à la Chambre impériale de Spire. Pendant le procès, l'un des prétendants, Claude de Rye, s'était emparé par ruse de la ville d'Héricourt. Christophe ne put tolérer cette atteinte aux droits de sa maison, il réunit une petite armée, assiégea Héricourt, la prit et rattacha définitivement au comté l'antique seigneurie qu'avaient possédée ses ancêtres. C'était le 11 juin 1561. Trois mois auparavant les seigneuries de Clémont et de Châtelot avaient été enlevées à leurs détenteurs du moment, les comtes d'Ortembourg.

La seigneurie d'Héricourt comprenait la ville même et dix-neuf villages.[1] La seigneurie du Châtelot[2] en comptait neuf et celle de Clémont[3] également neuf. C'était pour le comté un

1. Dix villages appartenaient à la seigneurie en toute souveraineté : C'étaient Byans, Brevilliers, Chagey, Chenebier, Echavanne, Genéchier, Luze, St-Valbert-les-Héricourt, Verlans et Vyans. Sept autres villages : Aibre, Bussurel, Champey, Coisevaux, Echenans sous Mont-Vaudois. Laire, Tremoins étaient mi-partis avec le comté de Montbéliard. Tavel et Mandrevillars étaient mi-partis avec l'abbaye de Lure.

2. Six lui appartenaient en toute souveraineté : Blussangeaux, le Châtelot, Colombier-Châtelot, Colombier-Savoureux ou Fontaine, Longevelle et St-Maurice. Beutal et Lougres étaient mi-partis avec le comté de Montbéliard et Blussans avec la seigneurie de l'Isle-sur le-Doubs.

3. Elle comprenait Clémont, Damjoux, Liebvillers, Montécheroux, Noirefontaine, Villars-sous-Dampjoux et les hameaux de Montbonnot, Poset et Rochedanne.

notable accroissement de territoire. La joie fut grande à Montbéliard. Le pasteur de Bavans, Jacques Gète, célébra dans un poème latin la prise d'Héricourt et put se réjouir d'un fait d'armes qui n'avait pas répandu une goutte de sang.

Cette conquête devait naturellement entraîner l'introduction de la Réformation dans les seigneuries nouvellement acquises où le régime civil et le régime ecclésiastique avaient, d'ailleurs, un égal besoin de réforme. L'usure y régnait, ainsi que l'ivrognerie et le jeu, avec leurs conséquences morales et matérielles, les querelles, la ruine. Les comtes d'Ortembourg, les derniers possesseurs des seigneuries, avaient en vain essayé de remédier à ce triste état des choses.[1]

La vie religieuse n'était pas plus florissante. Les vocations ecclésiastiques se faisaient rares et les fabriciens d'Héricourt attribuaient cette diminution à l'influence de la « damnable secte luthérienne ».[2]

Pas d'écoles en dehors de l'unique qui était destinée à former les futurs clercs, surtout pas d'écoles de filles. L'ignorance était générale. En 1565, les neuf membres du magistrat d'Héricourt, chargés d'administrer la commune et d'y exercer la justice inférieure, ne savaient ni lire ni écrire, d'après leur propre déclaration.[3] Par cet exemple on peut juger ce qu'il en était des villages et des villageois. Dans ce champ de l'ignorance, croissaient et fleurissaient les préjugés et les superstitions. La religion ne pouvait être, dans ces conditions, la flamme intérieure qui réchauffe tout l'être. Elle était réduite à un mécanisme extérieur qui ne peut faire illusion qu'à ceux qui redoutent de regarder les choses de trop près. Quand le fidèle fréquentait l'église pour y vénérer les reliques des saints, quand il se confessait, jeûnait aux jours fixés, chômait les dimanches et les autres innombrables fêtes, il était en règle. Le pauvre peuple, ici aussi, recourait dans ses détresses et ses maladies aux croix prétendues miraculeuses, à celle de Chenebier, par exemple, qui passait pour avoir « vertu de chasser les diables ». La croyance aux diables, aux sorciers, aux revenants,

1. Voyez leurs ordonnances, Arch. nat., K. 1919.
2. Archives de la Haute-Saône, E. 274. Chenot, *loc. laud.*, p. 262.
3. *Ibid.*, p. 264.

était en effet aussi générale que l'ignorance de tous. Toussain affirme, qu'en 1561, à Héricourt même, si on récitait machinalement le *Pater* sans le comprendre, on ignorait le symbole des apôtres, le décalogue. On avait entendu parler de la Vierge, mais pas de Jésus-Christ.

Les cures, là aussi, étaient laissées entre les mains de ce prolétariat ecclésiastique qui était la plaie de l'Eglise catholique avant le concile de Trente. Ces pauvres prêtres de second rang, presque aussi ignorants que le peuple d'où ils sortaient, avaient, comme partout ailleurs, des mœurs déplorables.[1] Ils étaient, par là même, aussi impopulaires dans les seigneuries que précédemment dans le comté. Cette impopularité se traduisait parfois par des violences regrettables. Un soir de 1556, le jour de la fête St-Simon et Jude, quelques habitants d'Héricourt s'étaient transportés armés dans l'église de la ville, avaient renversé la lampe placée devant l'autel, avaient allumé par dérision d'autres lampes, des cierges et rempli l'église de leurs chansons profanes. Puis, ils s'étaient répandus par la ville frappant de leurs épées les murailles et « jurant la mort, la chair Dieu ». Le principal coupable fut condamné à faire publiquement, à l'église, pendant la messe, une amende honorable et à offrir au grand autel un cierge allumé et une pinte d'huile.[2]

Cette situation religieuse et morale devait naturellement préoccuper les autorités civiles et ecclésiastiques de Montbéliard. Mais il était impossible d'introduire d'un trait de plume la Réforme dans des populations qui y étaient si mal préparées. On resta fidèle à la méthode qui avait été employée à Montbéliard et on résolut d'instruire et d'éclairer d'abord les populations nouvellement réunies au Comté. Dès le mois d'août 1561,[3] Toussain et Guillemin, son diacre, furent chargés

1. *Omnes sunt adulteri aut fornicatores, ebriosi, usurarii, etc.* Témoignage de L'Archer. Archives nat. K. 2189. Chenot, *loc. laud.*, p. 374.

2. Justice du baillage d'Héricourt. Extrait du registre judiciaire. Collection Duvernoy, *Montbéliard sous Georges I.*

3. Déjà un peu avant la prise d'Héricourt par Christophe, Claude de Rye avait expulsé de la ville un moine défroqué qui cherchait à faire des prosélytes à la nouvelle religion. Cf. *Ephémérides*, 2e édition, année 1561. Une tradition locale veut que ce moine se soit appelé Perdrizet.

d'aller faire des prédications régulières dans l'église d'Héricourt, le culte catholique y restant encore célébré. Ces prédications furent bientôt connues en Franche-Comté. Le parlement de Dôle en écrivit le premier au duc Christophe. Puis, ce fut le tour de l'archevêque de Besançon qui s'émut fort de cette nouvelle. « Il en éprouva un grand désespoir, dit le cardinal de Granvelle, il s'en plaignit jusqu'au ciel ». Dès le 8 septembre, en effet, il priait le duc Christophe « de laisser vivre ses diocésains en leur ancienne religion et que nul prédicant ne prêche à Héricourt que ceux qui seront envoyés par lui ».[1]

Christophe, en réponse à cette lettre, ordonna au conseil de Montbéliard de faire venir Toussain et de lui demander par écrit un résumé de ce qu'il prêchait a Héricourt afin, dit-il, que les adversaires puissent se convaincre que notre religion n'est pas, comme ils le prétendent, un tissu de nouveautés mais la vraie doctrine professée par les prophètes et les apôtres. En outre, comme le parlement prétend que le peuple s'oppose à la prédication de l'Evangile et ne l'entend qu'á regret, il faut vérifier sur place cette affirmation.[2]

Toussain fit immédiatement ce qui lui était demandé. Le 12 décembre 1561, il adressait aux princes tuteurs, en son nom et en celui de Guillemin, son collègue, un mémoire important qui nous révèle à la fois sa propre pensée et l'excellente méthode des anciens réformateurs.[3]

Il commence par constater qu'après la prise de possession d'Héricourt et des seigneuries, il a été prié par quelques habitants de donner des prédications dans la ville. Il ne pouvait, en bonne conscience, repousser cette demande, aussi, munis du consentement des autorités civiles, son collègue et lui ont-ils prêché, dès lors, à Héricourt, tous les dimanches.

Et ce qu'ils ont prêché, c'est l'Evangile des apôtres et des pasteurs de l'église primitive. Chaque dimanche, dans la

1. Archives de la Haute-Saône, E. 275.
2. *Ibid.*
3. Pièces justificatives, nº 124 bis.

première partie de leurs discours, ils ont expliqué l'évangile du jour. Puis, comme le peuple était dans une ignorance profonde des éléments de la foi, ils ont expliqué successivement le symbole apostolique. le décalogue, la prière dominicale. Ils ont ensuite parlé de la Parole de Dieu qu'il faut seule prêcher au peuple, du culte, de l'adoration et de l'invocation d'un seul Dieu, de Christ notre seul avocat auprès de Dieu. des images, des bonnes intentions humaines, des prédécesseurs, de la justification, des bonnes œuvres, du purgatoire, de l'église et de ses pasteurs, de la messe, des devoirs des magistrats et des sujets.

Sur tous ces points leur enseignement ne renfermait rien de nouveau. Il était, au contraire, conforme à l'Ecriture Sainte et à la doctrine des anciens docteurs de l'Eglise. Ce ne sont pas des dogmes nouveaux, une nouvelle religion. Ce qu'il faut appeler ainsi, c'est ce qui ne repose ni sur la Parole de Dieu, ni sur l'exemple de l'ancienne église comme les cris des prêtres, leurs marmottements que le peuple ne comprend pas, l'adoration et l'invocation des saints, le culte des images, le baisement et l'adoration des ossements des morts, le purgatoire papistique, les messes vénales, les indulgences du pape, les confréries, les sectes monacales, l'exorcisme et la bénédiction lustrale, les sonneries de cloches pour détourner les orages, la défense du mariage et des aliments, toute cette masse de choses qui sont encore proposées au pauvre peuple en beaucoup d'endroits comme la vraie religion.

Si donc on prétend que le peuple d'Héricourt s'est offensé de notre enseignement, il faut l'attribuer, non à la doctrine de l'Evangile, mais à la négligence des pasteurs qu'ils ont eus jusqu'à ce jour. S'ils avaient fait leur devoir et enseigné au peuple l'Evangile et la religion vraie, personne ne s'offenserait aujourd'hui de l'enseignement évangélique.

Le bailli de Montbéliard transmit au duc Christophe le mémoire de Toussain. Il ajouta qu'on n'avait pas trouvé trace de la prétendue plainte que les habitants d'Héricourt auraient adressée au parlement de Dôle contre les prédicants. Le bailli est si rassuré sur les dispositions des habitants, qu'il conseille

au prince de commencer ouvertement à Héricourt l'œuvre de la Réforme. Mais Christophe se savait surveillé par de puissants adversaires, il répondit qu'il ne fallait pas trop se presser. Si les habitants d'Héricourt demandaient des ministres, on leur en donnerait, mais il ne fallait pas aller trop vite en pareille matière.[1]

Les habitants d'Héricourt, de leur côté, ne voulurent pas laisser croire aux princes tuteurs qu'ils s'étaient plaints de la prédication de l'Evangile. Ils leur écrivirent, en effet, qu'ils trouvaient cette accusation « étrange ». Ils convoquèrent les habitants et firent jurer à chacun d'eux sur le St-Evangile, qu'ils n'avaient pas fait une semblable plainte. Il fut ainsi matériellement établi que le parlement de Dôle avait parlé en leur nom sans les avoir consultés.[2]

Forts de ces faits, les princes tuteurs purent répondre à l'archevêque de Besançon. Ils lui firent parvenir le mémoire justificatif de Toussain et Guillemin, pour qu'il pût juger par lui-même que leur doctrine était conforme à la Sainte-Ecriture. Les habitants d'Héricourt, ajoutent-ils, ont le plus vif désir d'être instruits dans la Parole de Dieu et, quant à nous, nous ne permettrions pas que rien soit enseigné contre elle.[3]

Pendant que le conseil procédait avec cette sage lenteur, les ministres du comté et des seigneuries s'étonnaient de ces tergiversations. D'après eux, il n'y avait qu'un moyen pour les tuteurs de montrer leur reconnaissance envers Dieu de ce qu'il avait agrandi le domaine de leur pupille, c'était d'abolir à Héricourt l'idolâtrie papistique et d'y rétablir le vrai culte divin, pour la gloire de Dieu et le salut des sujets. En conséquence, ils demandaient avec instance au conseil de transmettre aux princes tuteurs l'expression de leurs désirs. Mais Christophe les avait devancés. En même temps qu'il répondait à l'archevêque de Besançon, le 15 mars 1562, il signait le même jour l'ordre d'établir la Réforme dans

1. Archives de la Haute-Saône, D. 275.
2. Archives de la Haute-Saône, D. 275. Chenot, *loc. laud.*. p. 355.
3. Lettre du 15 mars 1562. Pièces justificatives, nº 125.

les seigneuries d'Héricourt, de Clémont et de Châtelot.[1]

L'ordre du duc, toutefois, ne comportait pas une application immédiate. On manquait de pasteurs pour les seigneuries nouvellement acquises et, d'autre part, en renouvellant, le 30 mars, ses ordres précédents, Christophe avait exprimé le désir de voir les habitants d'Héricourt renvoyer eux-mêmes leur curé et demander l'installation d'un pasteur.

Mais les habitants d'Héricourt qui, en soixante ans, avaient changé six fois de maîtres, si décidés qu'ils fussent à accepter la Réforme introduite par Christophe, n'étaient pas assez sûrs de demeurer sous son autorité pour risquer une démarche qui aurait pu avoir pour eux de terribles conséquences. Ils consentaient à l'établissement de la Réforme, mais ils n'osaient le demander.[2]

Aussi, avant de mettre à exécution une mesure générale, le prince résolut-il de continuer à faire éclairer les habitants des seigneuries encore grossiers et ignorants *(roh und unerfahren)*. Les pasteurs du voisinage furent chargés de faire dans les villages les instructions préparatoires que Toussain, Guillemin et Wattel continuaient à Héricourt. Sauf une exception, ce travail se fit sans incidents. A Champey cependant, le pasteur de Désandans, Louis de Bonneville, fut un jour accueilli à coups de pierres. Mais c'était plutôt là un acte d'opposition politique, car les mêmes individus qui avaient tenté de lapider le ministre de Désandans, entrèrent le même jour dans l'église, s'emparèrent de ses ornements, des objets servant au culte, les vendirent et s'en partagèrent le prix.

Cités à comparaître devant la justice d'Héricourt les 21 coupables furent condamnés chacun à dix livres d'amende, sans parler des frais de la poursuite. Le maire, Girard Jeandeur, fut condamné à 60 sols de plus que les autres pour avoir manqué à son devoir.[3]

En fait, il n'y eut aucune résistance sérieuse à l'œuvre réformatrice. Il est permis de penser que les paysans des

1. *Ephémérides*, 16 mars 1562.

2 Besançon. Collection Duvernoy, *Montbéliard sous Frédéric*, t. II. Chenot, *loc. laud.*, p. 275.

3. Archives nationales, Z² 2197.

seigneuries, qui se mutinaient contre leurs nouveaux maîtres pour ne pas conduire des voitures de bois du Châtelot à Héricourt,[1] auraient su leur résister aussi sur ce point, si leur conscience eût été intéressée au maintien de l'église catholique. Les uns, détachés d'un clergé qu'ils avaient encore sous les yeux et dont ils connaissaient les faiblesses, laissaient faire, les autres demandaient ouvertement la prédication de l'Evangile. Interprètes de ces derniers comme de leurs propres désirs, les ministres du comté, revinrent à la charge, le 12 décembre 1562, et demandèrent de nouveau aux princes tuteurs « l'abolition du papisme » dans les seigneuries et l'établissement de pasteurs pieux pour instruire les habitants « dans la vraie religion ».[2]

Malheureusement, comme nous l'avons vu, les évangéliques étaient divisés et les princes tuteurs étaient les hommes d'un parti. Ils ne voulaient introduire dans les seigneuries que des hommes assez luthériens pour accepter leurs conditions et, parmi elles, l'ordonnance ecclésiastique de 1559. Déjà, en juin 1562,[3] il avait été question d'appeler à Héricourt le fils aîné de Toussain, Daniel, dont on connaissait la grande distinction. Daniel Toussain s'était fixé à Orléans depuis 1560. Il y faisait des cours publics d'hébreu et il était entré peu après dans le ministère de cette ville où les protestants étaient alors nombreux et influents. Il ne put accepter les conditions qui lui furent faites et nos églises furent privées des services d'un homme aussi pieux que distingué.

Cependant, pressé par les ministres, le conseil de régence avait, en décembre 1562, envoyé l'un de ses membres, Gerson Held de Dieffenau, à Stuttgart pour entretenir le duc Christophe de la situation des seigneuries et pour demander pour elles trois nouveaux pasteurs. Christophe répondit, le 30 janvier suivant, qu'il n'avait pu trouver les pasteurs « purs en leur croyance », c'est-à-dire strictement luthériens, dont on avait besoin. En attendant, il ordonnait de placer à Héricourt un ministre bien qualifié pris parmi ceux du

1. Archives nationales, K. 2212.
2. Pièces justificatives, nº 127.
3. Archives de la Haute-Saône, D. 275. Chenot, *loc. laud.*, p. 276.

comté. Il voulait aussi que les pasteurs établis près des villages des nouvelles seigneuries allassent y faire l'œuvre que Toussain et son diacre poursuivaient à Héricourt.[1]

Mais précisément quatre pasteurs à tendance calviniste venaient de quitter le pays. On ne put donc obéir aux ordres de Christophe. Le 14 mai 1563, le conseil en instruisit ce prince en ajoutant, par contre, que Toussain venait de proposer pour Héricourt un ministre dont il faisait le plus grand éloge. On l'a reçu pour ministre à Héricourt et on l'attend à bref délai. Le conseil estime, en outre, qu'il est temps de congédier les prêtres des trois terres. « Les principaux, dit-il, le souffriront d'autant plus volontiers qu'ils voudraient que cela fût fait depuis longtemps ».[2]

Le ministre que le conseil avait nommé à Héricourt sur la recommandation de Toussain, venait de Cortaillod, dans le comté de Neuchâtel. Il n'était pas fort bien vu de ses collègues. Dans une publication qui avait fait du bruit il ne semblait pas avoir assez complétement rompu avec la tradition catholique.[3] Déjà, lors des efforts faits par Christophe pour introduire à Montbéliard l'ordonnance wurtembergeoise de 1536, il s'était exprimé sur elle avec une faveur marquée. Plus tard, il n'avait pu accepter la doctrine de la prédestination telle qu'elle était formulée par Bèze et Calvin. Enfin, chose grave pour les Calvinistes, il était en relations amicales avec Castellion. Est-ce ce dernier trait qui décida Toussain ? Quoi qu'il en soit, L'Archer, appelé par lui, fut installé à Héricourt le 20 juin 1563.[4] Le 5 juillet, il fut examiné par Toussain en présence du bailli d'Héricourt. « Ce prédicant, dit le procès-verbal, a été trouvé suffisant et reçu au ministère

1. *Montbéliard sous Frédéric*, t. II. Chenot, *loc. laud.*, p. 278.
2. Archives nationales, K. 2173. Chenot, *loc. laud.*, p. 279.
3. Cf. Chenot, *loc. laud.* Vie de Jean L'Archer.
4. Le dîner d'installation coûta 4 fr., 3 gros, 1 niquet. Archives de la Haute-Saône, E. 24. *Le Protocole des Seigneuries d'Héricourt et Châtelot* renferme la note suivante : « L'on ordonne aux Bailly et officiers d'Héricourt faire ordonnance au recepveur d'ilec délivrer à maistre Jehan Arquerius, ministre de la Parole de Dieu au dit lieu annuellement pour ses gaiges ordinaires en argent soixante escus de monnoye qui vaillent six vingt livres bâloises », 26 juin 1563. Arch. nat., K. 2305.

de la Parole de Dieu en la ville d'Héricourt, et a prêté le serment sur les saints Evangiles d'observer les ecclésiastiques ordonnances, à lui judicialement lues, aussi d'être fidèle à notre redouté prince et seigneur, comme aussi de suivre, touchant la prédestination, la doctrine de Wurtemberg ».[1]

L'activité de Jean L'Archer ne tarda pas à porter des fruits. Il y avait dans la ville un seul maître d'école, Claude Amaigues, natif « d'Authonne vers Romays, évêché de Genève ». Moins de huit jours après son arrivée, L'Archer l'invita à chanter avec ses élèves quelques psaumes au lieu de l'*Ave Maria* qu'il chantait tous les jours à l'église. Amaigues, déjà porté vers la Réforme, y consentit de grand cœur. En outre, dès le mois de juillet, son école de clercs devenait une école populaire et les habitants étaient invités à y envoyer leurs enfants, garçons et filles. Bientôt l'ancien local ne fut plus suffisant et il fallut transporter l'école dans la « maison près de l'église » où logea aussi le pasteur. Claude Amaigues garda la direction de son école jusqu'au jour où il fut appelé lui-même à exercer le ministère dans la paroisse de Chagey en 1569.[2]

Cependant, le culte catholique n'avait pas cessé d'être célébré à Héricourt pendant les premiers mois du séjour de L'Archer. Il n'y avait dans la ville qu'un jeune vicaire, Henri Magnin; on l'y laissa. Mais on vit bientôt les inconvénients d'une largeur bien rare au XVIe siècle. Henri Magnin se faisait une arme de la modération de Christophe et il faisait croire « aux âmes faibles sur lesquelles il a beaucoup d'empire, que si le duc de Wurtemberg ne croyait pas la religion catholique bonne et nécessaire au salut, il l'aurait abolie depuis longtemps à Héricourt ».[3]

Désireux de lui enlever cette arme de guerre, le conseil de Montbéliard, en signalant au duc Christophe l'attitude de Magnin, insistait auprès de lui, le 22 juillet 1563, pour l'abolition de la messe et le renvoi du vicaire, « que sa vie scandaleuse, impudique et friponne » rendait impossible à Héricourt. Le prince se rendit à ces raisons et, le 4 septembre

1. Arch. nat., K. 2173.
2. Chenot, *loc. laud.*, p. 280.
3. Archives nationales, K. 2173. Chenot, *loc. laud.*, p. 281.

1563, un « traité amiable » intervint entre Henri Magnin et les autorités d'Héricourt. Le vicaire quitta la cure sans y être obligé et fut tout heureux de recevoir en échange une somme de 50 francs, et la promesse d'une rente annuelle.[1] Ce n'est pas ainsi, on l'avouera, que les ministres de l'Evangile ont jamais été traités par les autorités catholiques.

Après le départ d'Henri Magnin, l'exercice du culte catholique prit fin à Héricourt. Il prit fin aussi, vers la même époque, dans l'église de Champey. Les revenus de la cure, de l'église et de la *familiarité* d'Héricourt furent dès lors affectés aux frais du culte protestant.[2]

Cependant le culte catholique restait établi dans les autres villages des seigneuries. L'Archer se bornait à aller, de temps à autre, prêcher l'Evangile dans les paroisses de la seigneurie du Châtelot, tandis que le pasteur de Blamont, J. T. Fagot, en faisait autant dans la seigneurie de Clémont.[3]

Bientôt, d'ailleurs, aux portes même de la ville, L'Archer eut à compter avec un redoutable adversaire. Il y avait là, à St-Valbert, un antique prieuré dont la collation appartenait au puissant cardinal Granvelle. Dès le commencement de 1564, Granvelle avait appelé à St-Valbert l'ancien vicaire d'Héricourt, Henri Magnin, qui groupa de nouveau autour de lui les habitants d'Héricourt restés catholiques.

La situation religieuse et morale des seigneuries nouvellement acquises restait donc troublée et mauvaise. L'Archer aurait voulu qu'on y remédiât au plus tôt et, le 10 février 1564, il écrivait à Brenz dont il savait l'influence sur Christophe, une lettre poussée au noir où il faisait un triste tableau

1. Protocole des Seigneuries d'Héricourt et Châtelot, fol. 18. Arch. nat., K. 2305. Abbé Tournier, *loc. laud.*, p. 431.

2. Description des biens, rentes et revenus des Eglises, familiarité et fabrique des ville et seigneurie d'Héricourt, sans compter les revenus de cure de Tavey et Buc. — On appelait *familiarités* des associations de prêtres qui avaient pour but l'accroissement du culte divin et l'union fraternelle des membres du clergé d'une même paroisse.

Sommaire, 1029 francs; Froment, 24 bichots; Seigle, 7 bichots; Avoine, 30 bichots.

Arch. nat. K. 2297.

3. Chenot, *loc. laud.*, p. 282.

d'Héricourt et de ses habitants.[1] Son zèle nous paraît quelque peu impatient. Il était à Héricourt depuis huit mois et il aurait voulu, dans ce laps de temps, avoir déjà gagné tout le monde à l'Evangile.

Son appel fut pourtant entendu. Le 30 mars 1564, les princes tuteurs adressèrent au conseil de régence l'ordre d'abolir la messe et les autres superstitions papistiques à Héricourt et dans les seigneuries, d'ordonner aux prêtres de cesser leurs fonctions, sans renvoyer pourtant hors du pays ceux qui voudraient y résider, de traiter avec eux pour leurs prébendes, d'établir deux ministres, l'un à Clémont, l'autre à Longevelle, d'interdire aux sujets d'aller entendre la messe au dehors et de courir aux pèlerinages, de persister dans leur genre de vie efféminée et dans leur habitude d'injurier malicieusement.[2]

Ces ordres, si formels qu'ils fussent, n'étaient pas d'une exécution facile. En premier lieu, on manquait encore de pasteurs. En outre, la politique de patience et de douceur. si peu conforme aux habitudes du XVIe siècle, n'avait pas produit ce qu'on en attendait. Elle avait encouragé les résistances, elle avait fait douter de la puissance de Christophe et permis aux sujets de penser que le jeune prince Frédéric ne serait pas longtemps leur seigneur. Le curé, Henri Magnin, revenu depuis quelques mois à St-Valbert, ne perdait pas son temps. Il employait tous les moyens pour dénigrer L'Archer dans l'esprit du peuple et, déjà, il lui avait pris « quelques-uns de ses auditeurs ». Aussi le conseil, étant donné les tendances des habitants d'Héricourt et des seigneuries, est-il d'avis que son Altesse ne doit permettre dorénavant, ni à Magnin, ni à d'autres, « de prêcher contre la pure doctrine et d'aliéner contre elle le peuple de la campagne sans expérience ».[3]

Un mois après, Toussain, dans un rapport adressé au conseil de régence, émet l'avis de s'occuper d'abord des

1. Chenot, *loc. laud.*, p. 283. *Ephémérides*, au 10 février.
2. Archives nationales, K. 2179. Chenot, *loc. laud.*, p. 287.
3. Lettre du 1er juin 1564, Bibliothèque de Besançon, *Montbéliard sous Frédéric*. Abbé Tournier, *loc. laud.*, p. 431.

principales églises des seigneuries : Montécheroux et Longevelle. Mais, comme il serait très dangereux d'y placer des hommes que l'on ne connaîtrait pas, il conseille d'établir à Montécheroux le ministre de St-Julien [1] qui est un homme pieux et savant et de mettre à Longevelle un autre homme sûr.

Dans la seigneurie d'Héricourt, en dehors du ministre de la ville, il faudrait commencer par mettre deux nouveaux ministres dans les principaux villages. Mais il faudrait auparavant nettoyer les seigneuries *(ditiones lustrare)* c'est-à-dire supprimer le catholicisme.[2]

Quelques jours plus tard, L'Archer donnait, lui aussi, son avis. Il faudrait, d'après lui, sonder d'abord les dispositions des habitants, après quoi on agirait en conséquence. On pourrait, par exemple, réunir les chefs de famille de la seigneurie du Châtelot, leur exposer quel prince ils ont, puissant, prudent, généreux, à même de les protéger. Puis, on leur signalerait les abus du papisme et on leur demanderait s'ils veulent vivre à la manière de leur prince. Il se chargerait volontiers de cette tâche, car il est déjà connu d'eux, il les a déjà souvent exhortés, non sans fruit, et il sait que plusieurs d'entre eux sont bien disposés pour le souverain et sa religion.

A Héricourt, la Réforme est de mieux en mieux accueillie. « Dieu connaît, dit L'Archer, avec quel fruit j'ai prêché jusqu'à présent, à Héricourt, le Christ et sa doctrine. Il me semble que mon enseignement n'a pas été stérile. A la fête de Pâques, lors même que tout le monde était encore libre d'aller où il voulait, plus de cinquante des principaux citoyens se sont néanmoins présentés à moi pour être examinés dans le but de recevoir la Cène de Notre Seigneur Jésus-Christ ».[3]

Ces lettres nous font bien pénétrer dans l'état d'esprit des habitants des seigneuries. Les opposants sont les adversaires du prince aussi bien que de sa religion. Ils craignent de retomber sous la main de seigneurs catholiques qui leur

1. C'était alors Gérard Paul, originaire d'Abévillers.
2. Lettre du 30 juin 1564. Pièces justificatives, n° 130.
3. Archives nat., K. 2189. Chenot, *loc. laud.*, p. 369.

feraient payer cher leur adhésion à la Réforme. D'autres, moins politiques, ou plus confiants, acceptent l'Evangile sans songer aux conséquences. Le mouvement était général et la Franche-Comté même, malgré les édits et les supplices, n'avait pas échappé à l'entraînement. Aussi le travail de réforme avançait-il peu à peu. Le 5 mars 1565, le conseil de régence écrivait aux princes tuteurs : « L'enseignement de l'Evangile a heureusement influé sur beaucoup d'habitants; les ordonnances de police les ont détournés de leur vie ordinaire et déréglée. Il est même à croire que, quand on aura renvoyé définitivement les prêtres, ces habitants tiendront une conduite encore plus chrétienne. Si la messe et l'idolâtrie papistique n'ont pu encore être abolies, c'est parce qu'on n'a pu encore se procurer des ministres de la confession d'Augsbourg. L'Archer s'est rendu à Lausanne pour en chercher. Mais il faudra leur faire de meilleures conditions d'existence qu'à ceux de Montbéliard qui, dans les temps actuels de cherté, peuvent à peine s'entretenir. Le conseil propose donc de consacrer au traitement des ministres que L'Archer amènera et au relèvement des presbytères, les revenus du prieuré de St-Valbert[1] et il propose un traitement de 300 livres en argent, 24 bichots de blé, 7 bichots d'épeautres et 30 bichots d'avoine. En raison du manque de pasteurs, il a été décidé que l'église de Montécheroux serait provisoirement desservie par le pasteur de Blamont et que L'Archer irait une fois par semaine à Longevelle. Pour éviter les incidents fâcheux, les deux ministres devaient prêcher en présence des officiers des seigneuries. L'ordonnance relative à l'abolition de la messe et des pélerinages n'a pas encore été publiée à Héricourt, mais il conviendra de le faire bientôt.[2]

L'Archer, en effet, avait fait deux voyages, l'un à Lausanne, l'autre à Genève, pour y trouver des ministres.[3] Il en ramena

1. Les revenus de St-Valbert « reservez les présentations, le seel et mainmorte » étaient de « huit vingt francs monnaie courante ». Arch. nat., K. 2298.

2. Bibl. de Besançon. *Montbéliard sous Frédéric.*

3. Archives de la Haute-Saône, E. 24.

quatre, destinés à remplacer autant de curés. On put dès lors songer à interdire le catholicisme. Le 7 avril 1565, les princes tuteurs, agissant au nom du comte Frédéric, leur pupille, ordonnèrent aux sujets des seigneuries d'avoir dorénavant à fréquenter les prédications et à s'abstenir des pratiques du catholicisme. « Cognoissant, disaient-ils, l'église de Jésus-Christ icy estre par la doctrine des papes dépravée et du tout corrompue dont pour icelle réduyre, restaurer et restablir en sa pureté, comme elle estoit du temps de l'église primitive, et y remettre une discipline chrestienne: aussi pour oster et extirper tous erreurs, abus et faux services, et obvier aux insolences, désordres, blasphemes et aultres vices, péchés que journellement se commettent contre Dieu et ses commandements au grand mespris et desestime de sa parolle et interest de nos subjectz, pour maintenir l'honneur et la gloire de Dieu et l'avancement de sa sainte parole : mesmement pour le bien, profit et salut de nos dictz subjectz, par l'advis de nos ministres, ceux de nostre conseil, avec plusieurs aultres gens doctes et scavans à cest effect convoqués et assemblés avec grande et meure délibération, avons ordonné et statué ce que s'ensuit ».

Suit alors l'ordre « à toutes gens » de se trouver diligemment à la Parole de Dieu, particulièrement le dimanche; aux parents d'envoyer leurs enfants, serviteurs et servantes au catéchisme, et à tous « de n'avoir à ouïr messe, ni à baptiser enfants en la manière que les prêtres les baptisent, ni à assister aux cérémonies observées sous la papauté ».[1]

Cette ordonnance ne paraît pas avoir intimidé beaucoup le clergé catholique qui avait dans l'archevêque de Besançon et dans le parlement de si puissants et si efficaces protecteurs. Comme pour braver l'autorité des princes et imprégner dans l'esprit des populations le sentiment de sa propre puissance, l'archevêque de Besançon ordonna aux prêtres des seigneuries de faire des processions générales et Jean de la Pierre, vicaire de St-Maurice, et Thiébaut Tendant, vicaire de Colombier-Fontaine obéirent à ses volontés. Les autorités

1. Voyez Chenot, *loc. laud.*, le texte complet de cette ordonnance.

d'Héricourt et de Montbéliard ne pouvaient tolérer cette audacieuse violation de leurs ordres. Les deux prêtres furent appréhendés et mis aux arrêts à Héricourt jusqu'à ce qu'ils eussent prêté serment de se présenter devant le procureur à toutes les assignations qui leur seraient faites.[1] On eut, d'ailleurs, pour eux des ménagements qui contrastent avec la manière forte avec laquelle les protestants étaient partout traités.[2]

C'est cet incident qui paraît avoir décidé les autorités de Montbéliard à agir. Le 16 août, le conseil résolu à établir des pasteurs dans les seigneuries, demanda aux officiers d'Héricourt un « cathalogue et description des paroisses et comme elles se pourront unir pour disposer lesdicts ministres ».[3]

Le même jour, on demanda aux curés et vicaires s'ils étaient disposés à quitter leur état de prêtrise pour prêcher l'Evangile. Ils répondirent modestement que « ce leur seroit un grand déplaisir de délaisser leur première vocation pour en prendre une autre de laquelle ils ne sont encore stiléz mesme à la façon des ministres et prédicans ».[4] Ils demandèrent, en même temps, à jouir encore de leurs dîmes et cela leur fut accordé.[5] Ils reçurent en outre une indemnité de 100 livres estevenantes. On ne pouvait vraiment se montrer plus large. Par suite de ces arrangements, les curés des seigneuries d'Héricourt furent congédiés le 29 août. Le culte

1. Archives nationales, Z² 2198.

2. « En eût-il été ainsi, demande l'auteur d'une *Réfutation de l'ouvrage intitulé* LE COMTÉ DE MONTBÉLIARD AGRANDI, je ne dis pas dans un village de Franche-Comté, mais même dans la capitale éclairée de Besançon, si un prêtre protestant fût allé en procession chanter les psaumes de rue en rue » ? Bibliothèque de Montbéliard, *Mss Wetzel.*

3. Pièces justificatives, n° 134.

4. Archives nationales, K. 2297. Jean Receveur, curé de Breviliers fut encore plus modeste. Il déclara qu'il ne pouvait accepter de prêcher l'Evangile, « n'ayant études suffisantes pour enseigner, et à cause de son âge ne pourrait bonnement se mettre à l'étude, et qu'on se moquerait de lui de commencer à étudier dans sa vieillesse, comme à un vieux chien apprendre la chasse ». Archives de la Haute-Saône. E. 262.

5. Archives de la Haute-Saône. E. 24 et 267. Archives nat., K. 2305.

évangélique avait été introduit, dès le 20 du même mois, dans la seigneurie de Clémont. Le pasteur avait rencontré à Montécheroux un semblant de résistance qui ne se renouvela plus dès que les prêtres furent éloignés.[1] Le culte fut organisé dans les différents villages de la seigneurie d'Héricourt dans le courant des mois de septembre et d'octobre. A la fin de ce mois, tous les ministres étaient à leur poste, savoir :[2]

Antoine Duc, d'Aumoys (Savoie) à Vyans-Bussurel-Tavey-Laire-Byans.

Jean Tavignon, de Vienne-le-Château (Lorraine) à Chagey-Couthenans-Luze.

André Flamand, de Savoyeux (Haute-Saône) à Breviliers-Echenans-Mandrevillars.

Jean Arans, de Talmasay (comté de Foix) à Tremoins-Verlans-Coisevaux-Champey.

Léger Grimauld, de Talmasay (comté de Foix) à Montécheroux-Clémont.

La seigneurie du Châtelot ne fut pourvue de ministres qu'un peu plus tard. Le 17 septembre 1565 déjà, Toussain et six de ses collègues attiraient l'attention du conseil en particulier sur la seigneurie du Châtelot « privée, disaient-ils, de vrais pasteurs et de la doctrine céleste ».[3] Mais ce ne fut que le 6 novembre suivant que les officiers d'Héricourt reçurent du conseil de Montbéliard l'ordre de traiter avec les prêtres du Châtelot et de les congédier.[4] Ce retard venait peut-être de ce qu'on prévoyait quelque résistance.

Beaucoup de villages étaient mi-partis, c'est-à-dire qu'ils étaient possédés en partie par des seigneurs ennemis de la Réforme. La souveraineté de la seigneurie était contestée par le comté de Bourgogne. La politique pouvait donc, là plus qu'ailleurs, contrecarrer l'œuvre de la Réforme.[5] Cepen-

1. Archives nationales. K. 2193.
2. Archives nationales. K. 2173.
3. Pièces justificatives, n° 136.
4. Archives nationales. K. 2305.
5. Voyez un curieux essai d'intimidation tenté par le bailli de l'Isle sur le Doubs, à l'égard du maire de Saint-Maurice, Jean Foirand. Pièces justificatives, n° 132.

dant, les deux pasteurs désignés purent être installés sans incidents. St-Maurice forma une paroisse avec Colombier-fontaine, Blussans en partie, Blussanjeaux et Châtelot et eut pour pasteur Claude Alix, originaire de Troyes. Le lorrain Jean Guyon fut placé à Beutal, avec Longevelle comme annexe, tandis que Lougres était rattaché à Bavans.

L'œuvre de la Réforme était ainsi achevée dans toutes les possessions des comtes de Montbéliard. Elle présente, dans les seigneuries comme dans le comté, le caractère d'une sécularisation amiable qui frappera tous les esprits non prévenus. Pour le bien de leurs sujets, les autorités d'alors décrétèrent la Réforme comme nous imposons aujourd'hui la vaccine. Il faut, du moins, leur savoir gré d'avoir préalablement cherché à préparer et à éclairer les esprits.

Il est permis de penser que, malgré les édits, un certain nombre d'habitants restèrent attachés à l'ancien culte. Mais comme la patience était un des caractères du gouvernement paternel de Montbéliard, ils ne furent pas inquiétés. Quelques-uns s'en plaignaient : « Il y a quatorze ans, dit un document de 1576, que la religion est réformée à Héricourt, et l'idolâtrie est toujours en vigueur ».[1]

Il n'aurait pu en être ainsi dans un pays d'inquisition. L'établissement de la Réforme, si fertile en résultats heureux pour le pays tout entier, ne pouvait aller sans blesser quelques consciences et léser quelques intérêts. C'est le revers de toutes les révolutions nécessitées par le refus des réformes. Ce sera du moins l'éternel honneur de la révolution religieuse qui affranchit définitivement le comté de Montbéliard et les seigneuries, de n'avoir pas fait une victime, de n'avoir pas fait verser une goutte de sang.

1. Archives de la Haute-Saône. E. 467.

CHAPITRE XIII

Calvinistes et Luthériens a Montbéliard

1563-1571

Formation d'un important groupement calviniste à Montbéliard. Le chancelier Carray. Le ministre Wattel et ses amis. Leur renvoi. P. Toussain et les Evangéliques. Les trois tendances. Continuité de l'effort luthérien. Le ministre L'Archer et son zèle luthérien. Traduction française de l'ordonnance de 1559. Résistances nouvelles et nouvelles expulsions. Arrivée de D. Toussain à Montbéliard. Agitation des esprits. D. Toussain, convoqué à Stuttgart pour être examiné sur sa doctrine, refuse de s'y rendre. Résistance des ministres aux perpétuelles ingérences wurtembergeoises.

Les commissaires de 1562 s'étaient retirés après avoir fait signer à tous les ministres l'accord de 1536 [1] entre Luther et Bucer. Ils croyaient sans doute avoir pacifié les esprits et arrêté définitivement le cadre où pourrait désormais se mouvoir la réflexion théologique dans le pays de Montbéliard. Ils se trompaient. La formule de 1536, trop habile, pouvait être diversement interprétée et permettait à chacun de garder ses idées personnelles. Bien plus, elle n'empêcha pas à Montbéliard la formation d'un groupement important, aussi distinct du parti luthérien que des évangéliques rassemblés autour de Toussain, c'était le groupe des calvinistes. Il se recruta aussi bien parmi les laïques que parmi les pasteurs. Ce fut, en effet, un des bienfaits de la Réforme, que d'arracher les laïques à leur état de minorité religieuse pour les appeler à juger eux-mêmes, la Bible en mains, des questions de conscience et de foi. A l'époque où nous sommes parvenus, une nouvelle génération surgissait, plus instruite, plus éveillée par toutes les discussions qu'elle avait entendues. En outre, les persécu-

1. Voyez notre chapitre IX.

tions que subissaient les protestants de France, amenaient sans cesse à Montbéliard de nouveaux réfugiés, qui faisaient connaître et défendaient les idées calvinistes qui étaient courantes parmi eux. Le jurisconsulte Dumoulin avait, au cours de sa vie errante, passé quelques mois à Montbéliard sous le comte Georges et il s'y était montré un calviniste très actif et très passionné. Après 1562, la recrudescence de persécution en France, les massacres de Vassy et de Sens, avaient amené dans tout le pays un nouvel afflux de réformés français. De plus, un certain nombre des principaux citoyens de Montbéliard, dont l'éducation était française et non allemande, ou qui avaient séjourné en France, avaient adopté les idées de Calvin.

Parmi ceux-ci, le plus influent était le chancelier Carray. Il avait été à Strasbourg, en 1540, l'élève de Calvin et, depuis lors, il se déclarait ouvertement son disciple.[1] Bèze et Farel, de passage à Montbéliard en mai 1557, avaient pu déplorer avec lui l'état de l'église de Montbéliard sur laquelle ils sentaient peser de plus en plus l'influence luthérienne.[2] Carray était un « prédestinatien » convaincu, passionné.[3] Il était en correspondance assidue avec le réformateur de Genève.

Quelques mois après le retour des commissaires des princes tuteurs, la majorité du conseil de Montbéliard était obligée de leur dénoncer un ministre qui faisait ouvertement profession

1. *Opp. Calv.*, t. XVI, p. 494. Antoine, fils de Jean Carray, était un magistrat lettré. Né à Montbéliard vers 1530, il fit ses études à Bâle, Strasbourg, Padoue et Paris. En 1544, très jeune encore, il adressait à Samuel Pellican, de Zurich, douze vers latins sur la piété filiale. Dix ans après, il entrait au service du comte Georges de Montbéliard avec un traitement annuel de vingt livres bâloises et de 24 mesures de froment. Il fut successivement registrateur des archives, maire de la ville de Montbéliard (1564-1572) et enfin conseiller de la régence jusqu'à sa mort arrivée en 1598. Malgré les fréquentes dénonciations dont il fut l'objet comme calviniste, il ne fut jamais destitué.

Carray avait épousé une fille du procureur-général Mercier dont il eut plusieurs enfants. Sa famille était ancienne et considérée. Lui-même et ses fils prenaient le titre de *nobles*. Cf. Ch. Duvernoy. Notice manuscrite en tête d'un recueil factice de poésies. Bibliothèque de Montbéliard.

2. *Ibid.*, t. XVI, p. 461.

3. *Ibid.*, t. XVI, p. 530.

de Calvinisme. Il s'appelait Mathieu Wattel. Originaire de Guise, en Picardie, il était, depuis 1553, l'un des maîtres de l'école de Montbéliard et, depuis 1555, sous-diacre de la ville. En avril 1556, il avait été nommé bourgeois de Montbéliard. La visite de 1559 rendait un bon témoignage à sa science et à sa piété. Peu à peu cependant, il avait changé d'opinion et il en était venu à expliquer comme Calvin les articles de la Cène et de la Prédestination. Cinq autres de ses collègues partageaient ses idées, ainsi qu'il l'apprenait lui-même à Calvin.[1]

Wattel inquiétait d'autant plus le conseil qu'il pouvait devenir le chef d'un parti. Les réfugiés français, dont beaucoup étaient de bonne maison, affluaient à Montbéliard et il était à craindre qu'ils répandissent en ville la doctrine de Bèze et de Calvin. Déjà le conseil avait pris quelques précautions à leur égard. Il avait ordonné à tous les aubergistes et à toutes les personnes appelées à les loger, de donner leurs noms avec tous les renseignements qu'ils pourraient recueillir [2].

La réponse de Christophe ne se fit pas attendre. Dès le 11 octobre suivant, il ordonnait de suspendre Wattel de toutes ses fonctions de ministre.[3] Il ordonnait en outre d'employer le surintendant Toussain et quelques autres ministres à faire revenir l'hérétique de ses erreurs et, enfin, d'exercer une

1. *Neque vero ego solus hoc in negotio hæreo. Sunt et alii quinque symmistæ mei, tui amantissimi, qui consilio tuo non minus quam ego juvari percupiunt. Hi omnes mecum confessioni fidei ecclesiarum Genevensis et Gallicarum subscripserunt et universam doctrinam, quam Dominus scriptis tuis non minus Christianis quam eruditis dispergi et divulgari voluit, orthodoxam et synceram esse fatentur atque idcirco approbant : hac præsertim ratione moti, quod eam ex canonico litterarum V. et N. T. promptuario desumptam esse satis superque constent. Unde judicamus tuam illam non esse, sed Domini qui te ejusdem dispensatorem esse voluit et præconem constituit. Itaque ut eundem Christum æternum Dei omnipotentis filium cum ecclesiis Genevensi et Gallicanis amplectimur, ita idem cum iisdem sentimus in Domino. Opp. Calv.*, t. XIX, p. 531. Voyez la réponse de Calvin, *Ibid.*, p. 547.

2. Collection Duvernoy. *Montbéliard sous Frédéric*, t. II.

3. Voyez les pièces relatives à Wattel, Archives nat., K. 2186.

sérieuse surveillance sur les réfugiés, en veillant à ce qu'ils ne tinssent pas entre eux de conciliabules. Il veut, d'ailleurs, qu'on leur assure une entière protection. On les fera venir devant le conseil et là, en présence du surintendant, on leur demandera le lieu de leur naissance, de leur ancien domicile et le motif de leur émigration. On les examinera ensuite sur leur croyance et, particulièrement, sur le sacrement de l'Eucharistie. On leur présentera l'ordonnance ecclésiastique et la confession d'Augsbourg, on leur ordonnera de s'y conformer, de n'introduire dans le pays aucune nouvelle doctrine et de se procurer, dans un délai fixé, une attestation en forme du motif de leur fuite.[1]

Quelques semaines ne s'étaient pas écoulées que le conseil s'apercevait que le mal était plus étendu qu'il ne l'avait cru d'abord. Aussi se décida-t-il, en décembre 1562, à envoyer à Stuttgart l'un de ses membres, Gerson Held, pour entretenir le prince de toute cette affaire. Held dénonça en outre le chancelier Carray comme attaché aux erreurs de Wattel. Il ajouta, ce que nous savons déjà, que Carray écrivait aux ministres de Genève tout ce qui se passait dans l'église de Montbéliard.

Le 18 janvier de l'année suivante, les ministres Benoît Pascal, de Vandoncourt ; Jean Tiersaut, de Dampierre-Etupes ; Jean Biney, de Valentigney et Renaud Angon, de St-Julien, furent à leur tour dénoncés comme calvinistes et fauteurs de troubles. Ils furent destitués, le 9 février suivant, par ordre des princes tuteurs. Quant à Wattel, les princes ne prenaient pas encore de décision ferme à son égard. Dans sa lettre du 30 décembre 1562, Christophe prescrivait d'essayer d'abord de le ramener à des idées plus saines. Les princes espèrent que les démarches nécessaires ont été faites. Si Wattel a refusé de signer l'acte qui lui a été présenté, il faut le congédier aussi.

Quant à Carray, qui a cessé depuis un certain temps de fréquenter les prédications tant allemandes que françaises, qui se montre en tout entièrement calviniste et qui fait savoir

1. *Ibid.*

à Genève tout ce qui se passe à Montbéliard, il faut le faire paraître devant le conseil, l'engager à renoncer à ses erreurs et, s'il refuse, le démettre de ses fonctions.

D'une manière générale, les princes tuteurs entendent que le conseil veille avec soin, non seulement à ce que les erreurs calvinistes ne s'étendent pas dans le pays, mais encore à ce qu'elles en soient radicalement extirpées[1].

Le conseil obéit. Mais les adversaires étaient sérieux et ne cédaient pas à la première injonction. Carray expliqua pourquoi il n'allait plus au sermon. C'était depuis la suspension de Mathieu Wattel. « Je vous respond en rondeur de conscience, dit-il, que je y suis esté depuis sa suspension quelquefois et la cause pour laquelle je m'en abstiens présentement n'est point mespris de la Parole de Dieu, ny ceste eglise, ny à intention de tousjours faire ainsi, car je ne vouldroye pour tous les biens de ce monde estre résident en ung lieu où je fusse privé d'aller ouyr la parolle de Dieu qui est la nourriture des ames, mais c'est en attendant la fin et résolution de l'affaire dudit maistre Mathieu »... Il ajoute : « Je me suis trouvez fort scandalizé, voyant fermer la bouche à ung serviteur de Dieu lequel j'estime estre de vie et doctrine irréprochable.....et estre suspendu de son ministère, comme j'ay peu entendre, seullement pour avoir déclairé que quant au poinct de la prédestination éternelle, il en sentoit comme les églises de France ».[2]

Quant à Wattel, il composa et remit aux conseillers un mémoire justificatif intitulé *Apodixeis*[3] dans lequel il prétendit établir, d'aprés les écrits de Luther, Bucer, Brenz et d'autres encore, que, sur l'article de la prédestination, les églises d'Allemagne étaient d'accord avec les églises de France.

Ce mémoire fut remis par le conseil à Pierre Toussain, qui donna son avis par écrit le 26 décembre 1562. Quand Wattel était à Genève, fait-il observer, il était de l'avis de ceux de

1. « *Mit allem Ernst abzuschaffen...* » *Ibid.*
2. Archives nationales. K. 2186.
3. Il en envoyait en même temps une copie à Calvin. *Opp. Calv.*, t. XIX, p. 588.

Genève. Venu à Montbéliard, il adopta et enseigna nos opinions. Puis, revenant à sa première pensée, il se sépara de nous et gagna à son avis quelques ministres. Mis en présence de la formule de 1562, il déclara qu'il pensait, au sujet de la prédestination, comme les églises de France. Maintenant, voyant que sa réponse à Gerson Held doit amener sa suspension du ministère, il prétend établir, pour couvrir sa légèreté et son inconstance, que les églises de France sont d'accord avec celles d'Allemagne et avec Brenz. Mais il n'en est rien. « Brenz, dit Toussain, et toutes les églises d'Allemagne, aussi bien que l'Ecriture, enseignent que ce n'est point par la volonté et le pouvoir de Dieu, qu'Adam a péché. Il a péché contre cette volonté, par sa propre faute, par sa propre volonté, à l'instigation de Satan. Les ministres des églises de France, au contraire, écrivent et enseignent que Dieu n'a pas seulement prévu et permis le péché du premier homme; mais qu'il l'a voulu, réglé, qu'il l'a rendu nécessaire. D'après cette théorie, Dieu aurait deux volontés, il voudrait une chose et en ordonnerait une autre. Le premier homme n'aurait eu aucun libre arbitre et Dieu serait ainsi l'auteur, non seulement du péché d'Adam, mais de toute sa postérité. En second lieu, les ministres des églises d'Allemagne enseignent, d'après la Parole de Dieu, que Dieu n'a créé personne pour la perdition. Les ministres des églises françaises, au contraire, enseignent et écrivent que Dieu a créé la majeure partie des hommes pour la honte du péché et pour la mort.

Etablis sur l'Ecriture, Brenz et les ministres d'Allemagne enseignent que Dieu veut que tous les hommes soient sauvés et qu'ils parviennent tous à la connaissance de la vérité. Les ministres des églises françaises enseignent le contraire, malgré la déclaration de Pierre : Dieu ne veut point qu'aucun ne périsse mais que tous parviennent à la repentance. Toussain continue en montrant que, pour les théologiens allemands, l'élection est conditionnelle, hypothétique, qu'elle dépend de la réponse faite par l'homme à l'appel de Dieu, tandis que le décret est absolu dans la théorie calviniste. C'est cette doctrine des réformés que Wattel a défendue

devant ses collègues et qu'il a publiquement enseignée. Et maintenant, il se dit d'accord avec les églises d'Allemagne, après avoir déclaré le contraire quelques jours auparavant.[1]

Le conseil transmit au duc Christophe la défense de Wattel et les observations rapides de Toussain. Christophe, embarrassé, soumit les pièces au jugement de Brenz, le 17 février 1563. La suite n'était pas douteuse, et déjà le 14 mars de la même année, le conseil de Montbéliard avertissait Christophe qu'il avait renvoyé les ministres et les autres personnes imbues des fausses opinions de Calvin, et que les ministres avaient, avec le secours de Toussain, été remplacés par d'autres dont les opinions étaient conformes à la confession d'Augsbourg.[2]

A l'époque où nous sommes parvenus, trois tendances théologiques se partageaient donc les esprits dans le pays de Montbéliard. Il y avait les calvinistes intransigeants, les luthériens stricts et, à égale distance des uns et des autres, les « évangéliques » représentés par Toussain et ses amis. Ceux-ci, établis sur l'évangile, acceptaient la confession d'Augsbourg dont ils considéraient l'enseignement comme conforme à la Parole de Dieu. Ils avaient été jusqu'à signer l'accord de 1536 entre Luther et Bucer et à accepter une grande partie de l'ordonnance ecclésiastique de 1559, mais ils en avaient rejeté la partie cérémonielle qui engageait trop leur conscience et les eût transformés immédiatement en luthériens confessionnels. La transaction de 1562 leur avait, en conséquence, permis

1. Pièces justificatives, n° 128. Ce document précise, d'une manière très nette, l'attitude de Toussain dans la question de la prédestination. Nous le signalons à l'attention du savant biographe de Daniel Toussain, M. Cuno, à qui la véritable pensée de Pierre Toussain sur ce point a échappé. (Cf. Cuno, *D. Tossanus*, Amsterdam, 1898, t. I, p. 19). Cette attitude de notre réformateur déplaisait, naturellement, très fort à Calvin qui s'efforça d'agir en faveur de Wattel auprès de Sulzer dont il savait l'influence sur quelques-unes des autorités de Montbéliard. Le jugement qu'il porte sur son ancien ami est d'une vivacité extrême et parfaitement injuste. N'est pas prédestinatien qui veut. Cf. *Opp. Calv.*, t. XIX, p. 594.

2. Besançon. Collection Duvernoy. *Montbéliard sous Frédéric*. Ces efforts de luthéranisation du pays désolaient les théologiens réformés. Bullinger, Bèze, Calvin, s'en entretenaient sans cesse dans leur correspondance. *Opp. Calv.*, t. XX, p. 41, 135.

de conserver l'usage de la liturgie de Toussain pour les cérémonies du culte et les actes de la vie ecclésiastique. Une rapide comparaison entre cette liturgie et l'ordonnance de 1559, convaincra facilement le lecteur qu'il y avait bien, sous cette question d'apparence extérieure, une question théologique et dogmatique.

Le groupe des évangéliques avait été, dès l'origine, le plus influent et le plus nombreux. Il s'était maintenu dans le pays malgré tout, mais le moment approche où il devra disparaître à son tour, au moins pour un temps, par la continuité de l'effort luthérien.

Lorsque le conseil de Montbéliard eût pacifié le pays par le renvoi des quatre ministres calvinistes, le pauvre Toussain, né pour la paix et vivant au milieu de luttes incessantes, ne tarda pas à trouver devant lui de nouvelles difficultés et de nouveaux adversaires.

Il put se rendre compte, tout d'abord, que les concessions faites en 1562 n'étaient que provisoires dans la pensée de ceux qui les avaient consenties. Les princes tuteurs ne cachaient pas leur volonté d'arriver a l'observation de l'ordonnance ecclésiastique dans tous ses points, de manière à établir une complète uniformité de doctrines et de cérémonies. Le catéchisme de Brenz devait être traduit en français et introduit dans les églises où celui de Toussain était encore en usage. En attendant, l'édition latine de ce catéchisme devait être introduite dans les écoles.[1]

Peut-être tous ces efforts de luthéranisation seraient-ils encore restés stériles, si le conseil de Montbéliard et les princes tuteurs eux-mêmes n'avaient trouvé tout à coup, dans le nouveau ministre d'Héricourt, un auxiliaire inattendu.

L'Archer était arrivé à Héricourt en juin 1563. Toussain, semblait-il, pouvait avoir confiance en lui. Il savait L'Archer en relation avec Castellion, Bauhin, ses amis de Bâle. Cela devait le rassurer sur sa tolérance. D'autre part, il savait

1. Résolutions des princes tuteurs adressées au conseil de Montbéliard. Arch. nat., K. 2177.

qu'il ne partageait pas les idées de Calvin et de de Bèze sur la Cène et la Prédestination. L'examen qu'il fit plus tard de sa doctrine lui parut satisfaisant. A son arrivée, il le mit au courant de la situation spéciale du comté de Montbéliard et obtint la promesse qu'il se conformerait, pour les rites et cérémonies, à l'accord de 1562.

Mais L'Archer devait être pour le pauvre Toussain une cause de déceptions nouvelles. A peine arrivé à Héricourt, L'Archer comprit que, dans l'état de division des esprits, il pourrait se créer dans les seigneuries, à la faveur des circonstances, une situation prépondérante, semblable à celle qu'occupait Toussain dans le comté. Au fond, ses publications en font foi, il était. au point de vue de la méthode, mal détaché du système catholique. Ses tendances d'esprit le rapprochaient des luthériens stricts. Puisqu'il était sincère, ce n'est pas là ce que nous lui reprocherons. Ce qui nous paraît plus inexcusable, c'est l'oubli si rapide des engagements pris et sa séparation trop brusque aussi de l'homme qui l'avait fait appeler à Héricourt. Dès le 10 février 1564, passant sur la tête du surintendant de Montbéliard, il écrivait directement à Brenz dans l'intention évidente de se pousser auprès de lui et, par là, auprès du duc Christophe. Pour arriver à ses fins, il fait du zèle, il émet le vœu de voir traduire en français l'ordonnance ecclésiastique de 1559. Il jette en même temps le soupçon sur ceux qui auraient dû déjà prendre soin que cela fût fait et qui, dit-il, s'y opposeraient plutôt. D'autre part, on sent, dans le rapport de Toussain au conseil de régence du 30 juin 1564, qu'il y a une sourde candidature à la surintendance des églises des seigneuries. Toussain indique, avec beaucoup de modération, que le projet est mauvais, il confie la décision à prendre à la sagesse du conseil, mais on sent très nettement là-dessous les intrigues de L'Archer[1].

Le 18 juillet suivant, L'Archer indique nettement qu'il est prêt à introduire à Héricourt l'ordonnance ecclésiastique tout entière et il s'offre à trouver lui-même, à Lausanne et ailleurs, des ministres qui pratiqueront ses idées. Ce zèle répondait

1. Pièces justificatives n° 130.

trop bien à celui de Christophe pour être repoussé. L'Archer fut en effet chargé de faire ce qui, jusqu'alors, avait toujours été demandé à Toussain et, dès la fin de cette même année 1564, il introduisait lui-même à Héricourt l'ordonnance ecclésiastique tout entière.

Cette attitude de L'Archer lui aliéna immédiatement les esprits de la plupart des ministres du comté groupés autour de Toussain. Le 28 septembre 1565, Pierre Toussain et Gérard Guillemin, son diacre, Jacques Thiébaut Fagot, pasteur à Blamont, François Maurice, pasteur à St-Julien, François Constant, d'Abévillers, et Léger Grimault de Montécheroux, demandèrent formellement au conseil de régence d'inviter L'Archer à ne pas troubler la paix et la concorde qui règnaient entre les ministres par l'adoption de cérémonies nouvelles qui seraient un scandale aussi bien pour les habitants du pays que pour ceux du dehors.[1]

Cette démarche n'empêcha point les princes tuteurs d'accueillir l'idée de L'Archer au sujet de la traduction en français de l'ordonnance de 1559, et ils chargèrent même de ce soin un des signataires de la lettre, Léger Grimault[2] qui avait été successivement ministre à Villars et à Montécheroux, maître d'école à Montbéliard et de nouveau ministre à Montécheroux. Le grand catéchisme de Brenz avait été également traduit en français, et 90 exemplaires furent bientôt répandus dans les écoles et les presbytères.[3]

L'accord de 1562 subsistait pourtant toujours et la liturgie de Toussain restait en usage. Sur cette base, les ministres s'entendaient assez bien et nous voyons les princes tuteurs se réjouir, le 24 avril 1566, de l'accord, de l'harmonie, de l'unité et de l'amour mutuel qui régnaient entre eux. Le conseil de régence déclare aussi, cette même année, qu'il n'y a aucune plainte à élever contre la conduite ou la doctrine des ministres.[4] Un séjour que fit Daniel Toussain à cette

1. Chenot, *loc. laud.*, p. 384.

2. Grimault reçut 30 florins pour son travail par ordre de Christophe, dans une lettre du 30 janvier 1566. L'Archer collationna la traduction sur le texte latin.

3. Voyez Supplément, nº IX.

4. Collection Duvernoy. *Montbéliard sous Frédéric.*

même date auprès de son père, passa à peu près inaperçu. Il prêcha quelquefois pour lui sans aucune opposition.

Mais la paix ne pouvait pas être de longue durée.

En 1568, l'ordonnance ecclésiastique, traduite en français, fut enfin imprimée. Un exemplaire fut remis à chacun des pasteurs, avec ordre d'en suivre les prescriptions aussi bien pour la doctrine que pour les cérémonies. L'émoi fut grand parmi les ministres. Dans les seigneuries même, quatre des pasteurs ramenés autrefois de Lausanne par L'Archer refusèrent de se soumettre à l'ordonnance et furent destitués par le conseil de régence. C'étaient : Flamand, de Breviliers, Thevignon, de Chagey, Duc, de Vyans, Claude Alys, de St-Maurice. Dans le comté, le pasteur de Valentigney, Pierre Henriot,[1] originaire de Vaubécourt, dans le Barrois, fut aussi destitué pour la vive opposition qu'il fit à l'ordonnance et aux idées qu'elle contenait. Après avoir erré en Suisse pendant quelques mois, il crut pouvoir revenir en Franche-Comté. Mis en jugement devant le parlement de Dôle, il fut condamné au supplice et décapité quelques jours après.

Le départ des plus intraitables adversaires de l'ordonnance n'arrêta pas la lutte. Les ministres que l'on n'avait point osé renvoyer et qui restaient fidèles au compromis de 1562, menèrent dès lors une campagne très vive contre celui qu'ils regardaient comme l'auteur responsable de ces troubles si graves, L'Archer.

On savait qu'au printemps 1565 la classe de Neuchâtel avait écrit à Antoine Carray une lettre fort sévère pour l'ancien pasteur de Cortaillod. Le diacre André Floret fut envoyé par Toussain à Neuchâtel pour avoir sur place des renseignements plus précis. La vénérable classe se réunit en séance extraordinaire et rédigea une déclaration très nette

1. En renvoyant du pays les ministres calvinistes les autorités de Montbéliard semblent bien en réalité faire un choix parmi eux. Elles semblent profiter de l'occasion qui leur est offerte de se séparer des pasteurs les moins bien qualifiés pour leur tâche. C'est le cas, par exemple, pour Thevignon dont le caractère n'était pas à l'abri de tout reproche et pour Pierre Henriot qui commit au moins la faute de se fabriquer à lui-même un faux certificat dans le but de trouver en Suisse une autre place de pasteur. Cf. Pièces justificatives, nos 137 et 138.

dans laquelle L'Archer était traité de brouillon et d'homme de rien [1]. Cette lettre, où la passion luthérienne pouvait voir une preuve de la passion calviniste, ne changea point les dispositions des autorités à l'égard de l'Archer, mais elle fortifia singulièrement l'opposition des ministres. Sur ces entrefaites, l'arrivée de Daniel Toussain à Montbéliard et la manière dont il fut traité par les princes tuteurs vint porter au plus haut point l'agitation des esprits.

L'atroce persécution qui sévissait en France avait forcé le ministre d'Orléans à s'enfuir et à venir attendre des temps meilleurs à Montbéliard, auprès de son vieux père.[2] La popularité de son père ne pouvait manquer de s'étendre à lui. Daniel Toussain fut fort bien reçu dans la ville, aussi bien par les autorités locales, que par la population elle-même. Appelé tout naturellement à aider son père, il sut bientôt faire apprécier sa prédication et son ministère bénévole. Aussi, ne sommes-nous pas surpris de voir les Neuf-Bourgeois de Montbéliard, appuyés par le ministre André Floret,[3] très aimé lui-même, demander au conseil la nomination de Toussain comme ministre de la ville. D. Toussain, encore lié à son église d'Orléans, mais acceptant au moins provisoirement et pour quelques mois cet appel, fut nommé pasteur de la ville le 17 octobre 1570 [4].

Mais cette nomination, même provisoire, ne devait pas

1. Lettre du 18 août 1570. Chenot, *loc. laud.*, p. 333. Pas plus que notre ami M. Chenot nous n'avons pu retrouver cette lettre. Par contre, dans le *Registre des délibérations de la classe de Neufchâtel*, nous avons rencontré la note suivante : « Sur le congé qu'a demandé Jehan Arquerius pour aller ministre à Héricourt, luy a esté respondu par l'advis de tous les frères que sa procédure ne peult estre approuvée.

Et quant à ce qu'il demande que son église soit pourvue d'ung aultre ministre, est arresté et passé que aucune provision n'y sera faicte jusques à tant qu'elle soit trouvée estre abandonnée par icelluy. Actum, 6 may 1563. » Bibliothèque des Pasteurs de Neuchâtel.

2. Sur le séjour de D. Toussain à Orléans, voyez : Pétrequin, *D. Toussain*, chap. II.

3. Lettre de Floret du 8 oct. 1570. Archives nat., K. 2186. Pétrequin, *Daniel Toussain*, appendice I.

4. Voyez toutes les pièces relatives à cette nomination. Archives nat., K. 2186, et Besançon, *Montbéliard sous Frédéric*, t. II.



DANIEL TOUSSAIN

tarder à inquiéter les autorités wurtembergeoises. Les choses avaient changé depuis quelques années : Christophe était mort en 1568. Il s'était montré dans toutes les affaires ecclésiastiques d'une modération très remarquable pour son temps. Depuis sa mort, l'autorité de Brenz dans l'église restait sans contrepoids et il se montrait un luthérien rigide et dur [1]. Il ne s'agissait plus de supporter les calvinistes ou de discuter avec eux, mais uniquement de les chasser. Dans cet état d'esprit, comment les théologiens de Stuttgart auraient-ils supporté la présence à Montbéliard de D. Toussain, que l'on croyait avec raison plus rapproché des calvinistes que son père lui-même ?[2]

Déjà, en 1568, on avait pris des précautions à l'égard des réfugiés français qui risquaient de réintroduire à Montbéliard ce calvinisme strict si péniblement déraciné. On avait exigé d'eux qu'ils ne fissent ni conventicules, ni assemblées particulières, et ils avaient, en effet, promis d'accepter l'ordre établi pour les prêches, communions et autres affaires ecclésiastiques [3]. N'était-il pas à craindre que ces réformés si nombreux, dirigés par un pasteur de la valeur de D. Toussain, ne réussissent à entraîner définitivement au calvinisme ces populations montbéliardaises que l'on avait eu tant de peine à en préserver ? Le conseil de Stuttgart fit part de ses inquiétudes à celui de Montbéliard dès le 6 décembre 1570. D. Toussain, disait-il, pourrait bien tâcher de succéder à son père à Montbéliard, mais il faut l'en empêcher, à cause des

1. *Württembergische Kirchengeschichte*, p. 396.

2. Daniel Toussain, dans la réponse qu'il fit à Cancerinus et à Osiander : *De probandis spiritibus-Von rechter prob und prüfung der Geyster*, 1579, à la fin du livre, dit lui-même, qu'en 1570, il prêcha souvent à Montbéliard pour son vieux père, à la demande et sur les instances du conseil et des bourgeois, et qu'il sut que ces sermons déplurent à différents théologiens de Stuttgart, adversaires zèlés du zwinglianisme.

3. Cet engagement est signé d'environ 80 personnes parmi lesquelles nous relevons les noms suivants : Thélusson, de Montigny, Pithou, de Cleri, Nevelet, Vignier, Delabruyère, Maletet, Maillard, Marguin, Boursault, Simon de Ribaupierre, Gayet, Girardin, Beaujeu, de St-Amour, Viault, La Forest, Bernard.

Archives nat., K. 2186.

erreurs qu'il a puisées dans la doctrine de Zwingle et de Calvin. Le conseil de Montbéliard répondit, le 26 décembre, qu'en effet D. Toussain était arrivé à Montbéliard avec femme et enfants, dans le but de visiter son vieux père. Il l'avait souvent remplacé pour ses prédications. Le chancelier et le conseil avaient assisté à tous les sermons qu'il avait donnés et n'y avaient pas trouvé un seul mot qui sentît l'erreur. D. Toussain n'avait fait aucune démarche pour obtenir une place quelconque et, d'autre part, il n'y aurait à Montbéliard personne qu'il pût appeler à des « conventicules », ou entraîner à des « disputations ».

Le conseil s'accusait lui-même de n'avoir pas fait pour lui ce qu'il lui devait, car le duc Christophe avait ordonné, avant sa mort, de donner à ce ministre la paroisse de Blamont et de l'établir comme surintendant sur les églises de cette terre. Le duc avait même fait davantage : le 26 novembre 1568, il avait écrit lui-même au roi de France en faveur de D. Toussain et, si sa mort n'avait été aussi prompte, comme il connaissait la science, la doctrine et la conduite honnête et chrétienne de ce ministre, il l'aurait certainement appelé à succéder à son vieux père. Le conseil affirme qu'il ne connaît personne qui pourrait mieux remplir un poste aussi important, car il est avantageusement connu des ministres et fort aimé de la bourgeoisie.

En conséquence, le conseil déclare qu'il ne pourrait se prêter à renvoyer D. Toussain, ni à lui interdire la prédication, surtout si son vieux père, qui avait déjà un pied dans la tombe, venait à décéder, car seul il pourrait faire oublier cette perte en le remplaçant dans ses fonctions. Le conseil de Montbéliard espère que celui de Stuttgart sera satisfait de ces détails et du témoignage aussi honorable que véridique qu'il donne à D. Toussain.[1]

Le conseil terminait enfin sa lettre en déclarant que D. Toussain aurait été très disposé à se rendre lui-même à Stuttgart pour s'expliquer au sujet de ses opinions religieu-

1. Besançon. *Montbéliard sous Frédéric*, t. II.

ses, si la rigueur de la saison et les couches prochaines de sa femme ne le lui interdisaient pas.[1]

Cette lettre aurait dû faire comprendre aux théologiens de Stuttgart qu'un homme peut édifier une église, dans le sens le plus élevé de ce mot, sans contresigner toutes les théories de l'école, sans enseigner la présence réelle ou l'ubiquité. Ils auraient dû comprendre la valeur de l'homme qu'ils pouvaient garder au service des églises de Montbéliard. Mais après le beau mouvement rénovateur de la Réforme, l'heure des fautes, l'heure de la passion théologique avait sonné.

Poussé par G. Bidembach, dont l'influence avait remplacé celle de Brenz qui venait de mourir, le conseil de Stuttgart donna, le 23 janvier 1571, l'ordre d'envoyer D. Toussain dans cette ville. On sentait bien que c'était sur lui qu'il fallait porter l'effort. Le conseil de Montbéliard répondit, le 14 février, qu'il avait communiqué cet ordre à Toussain, qui s'était excusé par écrit. Le conseil faisait observer, en outre, que si, mécontentes de ce refus, les autorités de Stuttgart persistaient à vouloir le renvoyer, il en résulterait peut-être une désorganisation complète des églises. Beaucoup de ministres s'en iraient et cela ferait une bien mauvaise impression sur les papistes voisins. La saison, d'ailleurs, et les neiges accumulées empêchaient de réaliser ce voyage. Cette lettre du conseil, d'ordinaire plus soumis aux ordres venus de Stuttgart, inquiéta les théologiens wurtembergeois. On résolut d'envoyer à Montbéliard trois commissaires, Henri Joham de Mundolsheim, Balthazar Eyslinger et Florent Grasek, chargés de se rendre compte de la situation des églises. Ils reçurent les instructions des princes tuteurs le 1er février 1571.[2] Ils devaient s'informer si l'ordonnance ecclésiastique et les instructions données en 1562 étaient observées à Montbéliard, si les opinions de Zwingle et de Calvin avaient encore des partisans parmi les ministres, les officiers

1. Dans son *Miroir pour mes filles,* D. Toussain donne quelques détails sur son séjour à Montbéliard à cette époque. Cf. Cuno, *D. Tossanus,* t. II, p. 267.

2. Archives de Stuttgart et Archives nat., K. 2179, et le résumé des pièces originales, collection Duvernoy, *Montbéliard sous Frédéric*, t. II.

ou les sujets, si ceux qui en étaient imbus n'avaient pas été destitués et renvoyés. Les commissaires devaient recueillir à cet égard les renseignements les plus positifs et en faire un rapport, dès leur retour.

Quant à D. Toussain, les instructions reconnaissent que le duc Christophe avait désiré le voir revenir dans le pays de Montbéliard, mais il avait auparavant exigé de lui, par le canal de Guillaume Bidembach, qu'il fît connaître sa doctrine, et ses réponses avaient été celles d'un zwinglien. Il était donc nécessaire qu'il fît ce voyage de Stuttgart qui lui avait déjà été demandé. Il y rendrait compte de ses sentiments et s'expliquerait avec les théologiens du Wurtemberg. Si cette doctrine était conforme aux principes protestants, il serait pourvu d'une place. S'il se refusait d'obtempérer à cette invitation, il fallait lui enjoindre de quitter le pays.

D. Toussain avait bien des raisons de ne pas entreprendre ce voyage. Un enfant lui était né, le 24 janvier, et était mort quatorze jours après. L'hiver rendait le voyage presque impraticable. Mais surtout, comme on le voit par ses lettres à Th. de Bèze, de janvier et février 1571, il savait les dispositions réelles des théologiens de Stuttgart. On ne l'appelait là-bas que pour le condamner, lui et les églises qu'il avait servies jusqu'alors. C'est la vraie raison qu'il donna sans détour au conseil de Montbéliard à la fin de février. « A la vérité, dit-il, il y a quelque chose de plus sérieux qui m'empêche de partir pour Stuttgart. Car, pour parler franchement, j'ai connu dans les églises de France une foi, une piété, une religion qui les ont toujours préservées de ces querelles, de ces disputes, de ces écrits virulents ; bien plus, depuis dix ans, ces églises n'ont versé en fait d'encre, que leur sang dont elles ont scellé la doctrine évangélique ; et ce dont je m'étonne, c'est que messieurs les théologiens de Stuttgart leur soient à ce point hostiles, que je leur devienne moi-même fortement suspect du seul fait que j'ai annoncé l'Evangile dans ces pays pendant quelques années. Et pourquoi nous attribuer, à ces églises et à moi, des erreurs schismatiques et impies, puisque nous sommes d'accord sur les principaux points de la foi et de la religion avec tant d'illustres églises d'Allemagne et des autres nations et que



BULLINGER

nous acceptons la doctrine des prophètes et des apôtres contenues dans la confession d'Augsbourg et expliquées ailleurs par l'auteur de celle-ci ? Je demanderai seulement à messieurs les théologiens qu'ils veuillent bien nous pardonner si nos églises n'ont point abordé encore ces questions, plus subtiles les unes que les autres, que ne posent ni la confession d'Augsbourg, ni l'apologie ».[1]

Quelques jours après, le 6 mars, D. Toussain expliquait à Théodore de Bèze les raisons de son refus d'aller à Stuttgart et lui détaillait, d'une manière très précise et très exacte, la situation de l'église de Montbéliard. Il exprime en passant le vœu « que les Eglises évangéliques unissent leurs forces au lieu de rivaliser entre elles de violence et de haine ». En ce qui concerne ses propres affaires, il attend l'arrivée des commissaires délégués par les princes tuteurs. Il croit savoir qu'ils ont reçu le mandat de l'écarter du ministère et de l'expulser, mais, comme il sait aussi que les citoyens favorisent sa doctrine, il conserve l'espoir de voir tous ces beaux projets déjoués.

Les commissaires des princes ne devaient cependant pas arriver aussi tôt que D. Toussain le croyait. Dans le courant de mars, il put aller à Zurich chercher quelques conseils et un peu de reconfort. H. Bullinger, H. Wolf, Josias Simler, Rodolphe Gualter l'accueillirent comme un frère et, dès son retour, il se sentit pressé d'exprimer à Bullinger ses sentiments de vive reconnaissance. La situation à Montbéliard n'avait point changé. Les commissaires n'étaient pas arrivés et même Toussain croyait pouvoir annoncer à ses amis la mort de celui qui était l'instigateur de tous les troubles provoqués à Montbéliard, Guillaume Bidembach. Ce qui était vrai, c'est que Bidembach avait été pris, en pleine jeunesse, d'une mélancolie profonde. Un jour qu'il était en séjour chez son frère, il tomba, volontairement au dire de quelques-uns, du haut d'une tour. Mais il ne mourut des suites de cet accident que le 6 avril 1572. Il avait trente-quatre ans.

1. *Vitae et obitus D. Tossani narratio,* p. 15. Pétrequin, *D. Toussain,* p. 66.

Cependant, les délégués des princes tuteurs arrivèrent enfin, au mois de mai 1571, et s'occupèrent immédiatement des différents objets de leur mission.[1] En ce qui concerne D. Toussain, qui n'avait point cessé d'aider son père dans les fonctions de son ministère, ils écrivirent au duc Louis que ce ministre était entouré à Montbéliard de la plus grande estime. Aussi, craignant non pas seulement le mécontentement, mais les troubles qui n'auraient pas manqué de se produire, ils n'avaient pas cru devoir ni lui interdire la prédication, ni insister sur son voyage à Stuttgart. A eux, bons laïques, sa doctrine leur paraissait en tout conforme à la confession d'Augsbourg. Il ajoutaient modestement, qu'en tous cas, on pourrait envoyer à Montbéliard un théologien pour y regarder de plus près et pour examiner aussi les autres ministres qui en avaient encore plus besoin que D. Toussain lui-même.

Il y avait, en effet, chez tous les ministres, à l'exception de L'Archer, un accord remarquable. Dès qu'ils avaient su que de nouveaux commissaires allaient être envoyés à Montbéliard, ils avaient rédigé et envoyé au conseil une déclaration très nette qui précisait fort bien le terrain où ils entendaient se placer pour résister aux efforts de la luthéranisation à outrance qui les menaçait. Comme le bruit court depuis longtemps, disaient-ils, que des commissaires doivent venir du duché à Montbéliard pour y changer la religion et les rites établis, et que ce bruit jette beaucoup de trouble dans les esprits, nous désirons, d'un commun accord, vous dire à cet égard notre sentiment, assurés que vous le prendrez en considération. Parmi tous les ministres qui sont en fonctions dans les possessions de notre prince, il n'en est pas un qui n'ait été avant sa réception, examiné et approuvé en chancellerie, selon les prescriptions de l'ordonnance ecclésiastique. En outre, nous avons été plusieurs fois appelés, particulièrement en 1562, lors du séjour des princes tuteurs, a rendre raison de toute notre doctrine et des cérémonies usitées chez nous, et cela, en présence de leurs théologiens,

1. Voyez leur rapport, daté du 23 juin 1571, Archives nat., K. 2179.

qui nous ont reconnus comme frères et collègues dans le Seigneur. Quant aux cérémonies, les princes nous ont toujours, jusqu'ici, laissé l'usage des nôtres, aussi pourrions-nous nous étonner et nous offenser si, aujourd'hui, traités comme des novices quelconques, ou des ministres suspects, on nous demandait de rendre de nouveau compte de notre foi ou si l'on venait à changer des cérémonies depuis si longtemps instituées et usitées dans ces églises, cérémonies revêtues de l'autorité des princes de Wurtemberg et que la bonté des princes tuteurs Wolfgang de Deux Ponts et Christophe avait encore tolérées. En vérité, nous aimerions mieux tout souffrir que d'en être réduits à cette servitude, d'avoir sans cesse à rendre compte de notre foi au premier venu, ou de changer tantôt ceci, tantôt cela dans nos églises, ce qui ne pourrait se faire, vous en jugerez vous-mêmes, qu'au mépris de notre ministére et au grand scandale des sujets et des voisins. C'est pourquoi nous supplions humblement les illustres tuteurs de notre prince, de bien vouloir ne pas jeter le trouble par des innovations entre nous tous qui sommes unanimes en Christ, et entre des églises actuellement pacifiées et tranquilles.

Les protestataires ajoutent qu'ils n'ont nullement le désir de vivre sans inspection et sans discipline, mais les visites générales des églises, les synodes qui se tiennent dans la chancellerie, l'autorité du chancelier et du conseil, celle même, à l'occasion, des princes tuteurs, suffisent à parer à toutes les nécessités.

Cette déclaration, approuvée de tous les ministres, fut écrite le 12 mars. Elle paraît n'avoir été remise au conseil que le 23 juin, après l'arrivée des commissaires Elle fut alors complétée par la note suivante :

Il ressort de cette déclaration unanime de tous les ministres (à l'exception de L'Archer) que nous ne sommes ni divisés, ni affiliés à aucune secte, mais que nous persévérons tous dans la confession et les cérémonies qui nous ont été laissées en 1562 par les princes tuteurs, avec l'approbation de leurs théologiens et de tout notre ministère. Nous persisterons, Dieu voulant, dans cette confession et dans cette déclaration. L'Archer n'a jamais indiqué à qui que ce soit d'entre nous que quelque chose laissât à désirer dans notre doctrine, mais

s'il nous accuse auprès des théologiens du duché pour nous rendre suspects et odieux, c'est par derrière et en cachette, pour ne pas avoir à répondre aux choses dont il est accusé, pour pouvoir jeter le trouble parmi nous, comme déjà auparavant, et faire et dire tout ce qui lui vient à l'esprit. Nous espérons cependant que le gouvernement et les commissaires des princes ne souffriront pas que nos églises soient troublées par cet homme intraitable et éternellement agité.[1]

Cette réponse, si précise et si ferme, nous fait admirablement comprendre l'attitude que prirent à Montbéliard les trois commissaires laïques. Devant cette résistance unanime, ils ne pouvaient que laisser les choses en l'état et en appeler aux théologiens de Stuttgart.

1. Pièces justificatives, nº 139.

CHAPITRE XIV

Les théologiens wurtembergeois a Montbéliard

1571

Recrudescence des sentiments anti-calvinistes en Wurtemberg. J. Andreæ et son influence. Il vient à Montbéliard. Colloque avec D. Toussain. Examen et intimidation des ministres. Protestations de Pierre et Daniel Toussain. D. Toussain est démis du ministère et renvoyé du pays. Pierre Toussain est mis à la retraite et remplacé comme surintendant par Henri Efferhen.

Cet appel aux lumières des théologiens ne pouvait manquer d'être entendu. Comme nous l'avons remarqué déjà, Christophe avait toujours été un évangélique, un protestant, avant d'être un homme de parti. Il avait plus recherché ce qui pouvait unir les théologiens de la Réforme que ce qui pouvait les diviser. Il n'en est plus de même sous le règne de son fils Louis. Il ne s'agit plus, alors, de chercher à s'entendre avec les Réformés, mais tout simplement de les anéantir et de les exclure. L'influence religieuse et théologique en Wurtemberg appartenait alors à Andreæ, fervent ubiquitaire devenu un adversaire intraitable des calvinistes qu'il a combattus autant, sinon plus, que les Jésuites eux-mêmes. C'était un homme qui savait ce qu'il voulait. Mais, pour parvenir à ses fins, il ne reculait pas toujours devant l'intrigue. Il a rendu à son église des services incontestables. Il ne lui a manqué, peut-être, pour être un vrai grand homme qu'un peu plus d'ouverture d'esprit et de chaleur de cœur. C'est ce théologien qui fut délégué par les princes curateurs du comte Frédéric pour mettre ordre aux affaires ecclésiastiques de Montbéliard. Il se fit accompagner par une de ses créatures, Binder, qui ne joua à côté de lui qu'un rôle effacé.

Andreæ commença, dès le mois de juillet, par se rendre

compte de la situation du pays, sans révéler d'abord tous ses projets, préoccupé surtout en apparence, de l'état général des paroisses dont il demandait, entre autres, le chiffre des communiants. Puis, le 2 août, il fit connaître ses instructions. Son collègue et lui étaient officiellement chargés de rechercher si les ministres professaient la confession d'Augsbourg, s'ils restaient fidèles à l'accord de 1536 et s'ils acceptaient dans son entier, pour la doctrine et les cérémonies, l'ordonnance de 1559. En fait ils demandèrent bien davantage. Leur dessein réel était d'introduire à Montbéliard les nouvelles définitions de la théologie luthérienne et, en général, toutes les idées et les cérémonies du Wurtemberg. Ils s'étaient assurés deux collaborateurs : L'Archer, tout d'abord, qui désirait la surintendance de la seigneurie d'Héricourt et Léger Grimault, le ministre de Montécheroux, un homme assez inconstant, dont l'attitude n'avait pas toujours été très franche et dont le caractère était fort peu remarquable. C'était, par miracle, un « Castellionisant » comme l'Archer et un « ubiquitaire » par surplus.

Quant aux autres ministres, ils partageaient, pour la plupart, sur les points en litige, les idées de Pierre Toussain. Il n'était guère probable que, soutenus par sa présence, ils en vinssent à confesser et à signer tout ce que désirait Andreæ. On recourut alors à une mesure plus habile que loyale. Il fut décidé que chaque ministre serait interrogé à part. De cette façon l'action de l'autorité se ferait sentir d'une manière plus facile et plus efficace, d'autant mieux que l'examen devait avoir lieu en présence du bailli et du chancelier, fort intimidés eux-mêmes.[1] Pierre Toussain ne crut pas de sa dignité d'assister à un examen fait dans ces conditions. Il engagea ses collègues à persister dans les sentiments exprimés dans l'acte du 23 juin 1571 et à ne pas entrer en discussion avec les commissaires.

Malgré sa résistance, les ministres furent convoqués à Montbéliard et les opérations commencèrent.

Daniel Toussain était l'homme en vue. Il était un des rares ministres qui sût exactement ce qu'il y avait derrière les

1. Cuno, *D. Tossanus*, t. II, p. 26.

termes de la théologie d'alors. Il fut examiné le premier. Andreæ lui fit même l'honneur de faire sur leur entretien un rapport spécial que nous avons retrouvé aux archives de Stuttgart. Comme ce document jette un jour très vif sur la situation respective des partis à cette époque, il nous a paru utile de le résumer ici.

Andreæ fit d'abord remarquer à D. Toussain qu'il avait été admis à aider son vieux père dans l'église de Montbéliard sans que l'on sût bien à quelles conditions. Quoi qu'il en soit, les princes tuteurs avaient envoyé à Montbéliard des commissaires politiques et ecclésiastiques pour voir si tout allait bien dans l'Etat et dans l'Eglise. C'est pourquoi il désirait s'entretenir avec lui amicalement et tranquillement des quelques points de la doctrine chrétienne sur lesquels l'enseignement des églises de France différait de celui des églises d'Allemagne. Comme D. Toussain a enseigné en France, il est juste, dit Andreæ, que les princes tuteurs connaissent son sentiment, particulièrement sur la Cène. Ils sont préoccupés de savoir si Daniel Toussain ne s'est pas écarté de la doctrine de son père pour se rapprocher des zwingliens, car ils prétendent établir l'unité doctrinale parmi les ministres et parmi les fidèles, à Montbéliard et à Riquewihr, aussi bien qu'en Wurtemberg.

D. Toussain expliqua d'abord comment il avait été chargé d'un ministère à Montbéliard. Il aurait désiré ne pas mêler son père aux querelles de ce temps. Mais, dès son arrivée à Montbéliard, il fut contraint par les conseillers et les bourgeois de remplacer pendant quelques mois son vieux père. Il n'avait pu s'y refuser, tout en déclarant qu'il était lié envers l'église d'Orléans à qui il devait beaucoup et la vie même et dont il attendait de jour en jour un appel. Il avait pris soin, d'ailleurs, de ne troubler en rien l'église et n'avait rien enseigné que d'orthodoxe. Il avait toujours évité de toucher aux controverses qui se livrent en Allemagne autour de la confession d'Augsbourg. Si maintenant on veut imposer à son ministère à Montbéliard des conditions différentes et nouvelles, il demande à réfléchir. Il ne peut, d'ailleurs, se dégager de ses liens avec l'église d'Orléans que par l'intercession du conseil et de l'église de Montbéliard.

Personne, réplique Andreæ, ne propose des conditions nouvelles. Nous aimons la paix et haïssons les disputes folles. Nous désirons seulement que tout aille bien à l'avenir dans l'église de Montbéliard. Mais il n'y a pas de concorde perpétuelle là où n'est pas la vérité. Puisque Toussain a enseigné en France où l'on pense autrement que nous sur la Cène, il doit dire franchement sa pensée à cet égard.

Mais cette demande même est une condition nouvelle, fait observer Toussain. Il lui serait dur de condamner les églises de France ou du Palatinat, pour se lier à la confession du Wurtemberg qu'il ne connaît point.

Andreæ assure alors Toussain que personne ne songe à le détourner de la confession d'Augsbourg qui est aussi celle du Wurtemberg. Seulement, on sait ce que pensent d'elle les Français. Théodore de Bèze a refusé de la signer. Quant aux ministres du Palatinat, leur enseignement n'est pas plus correct et ils ont pour adversaires toutes les églises de l'empire.

Mais, reprend Toussain, pourquoi commencer par parler de la Cène plutôt que de la justification, par exemple, du libre arbitre, de la prédestination et des autres points sur lesquels nous sommes d'accord ?

Andreæ réplique qu'il suit le catéchisme et qu'il ne peut approuver les réticences de son interlocuteur, et le vrai débat commence.

Je ne rejette pas, dit Toussain, les paroles de la Cène, mais je voudrais que l'on fût libre de se servir dans la communion d'autres paroles, comme cela se fait dans le Palatinat. Si l'on regardait moins aux mots et plus à la chose elle-même, on ne trouverait aucune différence fondamentale dans cette variété de formules. C'est la même chose de dire : « Prends. Ceci est le corps qui a été livré pour toi », ou bien : « La foi que tu as au corps de Christ crucifié te sauve pour la vie éternelle », comme on lit dans l'ancienne liturgie de Montbéliard.[1]

1. Celle de Pierre Toussain.

Je ne désapprouve pas cette liberté, reprend Andreæ, pourvu que le fond subsiste. Je vous demande pourtant si ce qu'on enseigne en France est bien, au fond, ce qu'on enseigne chez nous.

Voilà le dialogue engagé. Il a pris tout à coup, dans le document que nous résumons, la forme directe que nous adoptons nous-même.

Daniel Toussain. — Je ne veux pas répondre en détail à cette question : je pense que la confession d'Augsbourg n'est point contraire à celle des églises de France, si l'on veut bien s'en tenir à ses propres expressions. Mais s'il s'agit de la présence du corps de Christ dans la Cène, je vous répondrai là-dessus, si vous le voulez.

Andreæ. — La Cène confirme l'Ancien Testament. Sa signification est déterminée par le symbole du sang que l'on rencontre au chap. 24 de l'Exode. Ce symbole représente le sang du Christ dans la Cène. C'était un vrai sang que ce sang mosaïque. Dans le Nouveau Testament, il est dit de même : « Ceci est le sang de la nouvelle alliance ». Ce n'est donc pas une ombre, une image du sang ; il faut que ce soit le vrai sang, autrement la figure ne serait plus complète. Les termes de la comparaison ne concorderaient plus. Or tout concorde dans l'Ancien et le Nouveau Testament.

D. Toussain. — J'admets qu'il y a dans la Cène non pas seulement un signe, mais un don réel. Le Christ est la substance de notre salut et il est aussi la substance du sacrement.

Andreæ. — Je l'accorde, mais en un sens. Ceux de l'ancienne alliance n'ont pas, comme nous, possédé le Christ sous ses deux natures. Christ alors est une ombre. Les anciens n'ont pu se nourrir de la chair du Christ, puisqu'il n'était pas incarné.

D. Toussain. — Dans la Cène nous recevons deux choses, une chose céleste et une terrestre et cela d'une manière sacramentelle. Il est impossible exégétiquement de forcer le sens du mot *est*. Autrement, il faudrait accepter le changement de substance que les papistes réclament en accommodant quelques déclarations des Pères.

Andreæ. — Les Pères, cependant, n'ont pas nié la présence

du corps de Christ, ni soutenu la transsubstantiation. Le mot *est* prend, par synecdoche, le sens de *devient*. Cette interprétation empêche le sacrement d'être le simple signe d'une réalité absente. Rien ne prouve que *est* veuille dire *signifie*.

D. Toussain. — J'interprète le mot *est* dans le sens que, dans la Cène, nous avons le signe et la réalité, le Christ. Nous n'avons pas seulement dans la Cène du pain et du vin, mais le corps et le sang de Christ. Toutefois, ces réalités sont d'ordre spirituel et le corps n'est pas caché sous le pain, autrement il y aurait plusieurs corps. La nature humaine subsiste dans le Christ ; elle n'a pas disparu même lors de son exaltation, dans laquelle il conserve des os, une chair, du sang. Nous confessons donc la nature humaine en Christ et cette nature demeure nature et le corps corps, un corps fini, siégeant dans le ciel à la droite du Père, resserré dans l'espace, localisé, et je ne puis croire que le corps de Christ soit à la fois dans le ciel et dans la Cène. Vous me dites que ce n'est pas la foi de mon père. Laissez moi répondre respectueusement que la foi n'est pas héréditaire.

Cette première conversation n'épuisa point le débat entre nos deux théologiens. Dans un entretien subséquent, Toussain refusa de rien dire sur la manducation des impies, sinon qu'ils mangeaient et buvaient leur condamnation. Brenz, d'ailleurs, ajouta-t-il, la confession d'Augsbourg et l'apologie reconnaissent que la foi est indispensable au communiant.

Brenz, répliqua Andreæ, a été le constant adversaire des zwingliens. Ni lui, ni la confession d'Augsbourg n'ont déclaré la foi si indispensable au communiant que ce soit elle qui rende le Christ présent dans la Cène. Brenz se sert du mot « nourrir » *(utitur verbo vescendi)* qui comprend les dignes et les indignes. Oui, pour que le sacrement soit salutaire, la foi est indispensable au communiant. Mais la foi n'est pas nécessaire pour que le Christ soit présent dans la Cène. Lorsque D. Toussain nie que les indignes mangent le corps du Seigneur, il va contre St-Paul et contre l'avis de son père qui a approuvé la formule de concorde de 1536 entre Luther et Bucer. Quant à la condamnation dont St-Paul menace les communiants indignes, elle ne peut avoir lieu qu'en la présence

du juge qui est le Christ et la condamnation vient du juge, comme le salut du Sauveur.

Le mot dont Brenz se sert *(vescentibus)*, réplique D. Toussain, n'est pas dans tous les exemplaires de la confession d'Augsbourg. Il ne peut saisir que l'on nie que la foi soit indispensable au communiant. Brenz lui-même a dit : « Celui qui n'a pas la foi, n'a pas le Christ ». Il accepte fort bien l'exposition de Bucer qui exclut les infidèles du corps de Christ et qui exige la foi des autres indignes. Quant au jugement contre les impies, Christ l'exerce partout, même en dehors de la Cène. La nourriture de la Cène est toute spirituelle. Ce n'est pas la bouche, c'est l'âme qui la reçoit.

Telles sont les positions différentes prises par nos théologiens. On eût pu s'entendre du temps de Luther, mais les idées avaient marché, les esprits s'étaient séparés ainsi que les cœurs. Pour Andreæ, les idées de Toussain étaient du zwinglianisme, et c'était tout dire. D. Toussain était bien réellement un ministre des églises de France et il n'y avait qu'à le traiter comme tel. Dans ces conditions, on ne lui demanda même pas ce qu'il pensait de l'ordonnance ecclésiastique.[1]

On ne songeait donc qu'à le renvoyer en France. Mais il y avait à cela des inconvénients. Comme il avait demandé lui-même à réfléchir sur les nouvelles conditions du ministère à Montbéliard, les commissaires lui accordèrent un délai.

Puis on passa à l'examen des autres ministres. Les commissaires constatèrent bien vite qu'ils n'étaient pas tous de la même opinion et que plusieurs suivaient la doctrine de Calvin. Pour réaliser le rêve d'Andreæ et rétablir entre eux l'uniformité doctrinale, les commissaires décidèrent de rédiger un mémoire des articles sur lesquels les ministres avaient été examinés et de le faire signer par tous. Ce mémoire deviendrait ensuite la norme de la doctrine de ceux qui seraient, dans la suite, admis au ministère dans l'église de Montbéliard.

Ainsi fut fait. Les ministres furent de nouveau convoqués. On leur présenta le document rédigé dans l'intervalle par les

1. *Colloquium cum magistro Daniele Tossano.* Archives de Stuttgart. Cf. Pièces justificatives, n° 140 bis.

commissaires et approuvé par le conseil, en les invitant à le signer comme il l'avait été déjà par les commissaires politiques et théologiques et le conseil lui-même.

Les ministres intimidés donnent pour la plupart la signature exigée. Quelques-uns cependant s'y refusent en alléguant le serment qu'ils avaient fait en entrant en charge de se conformer aux ordonnances ecclésiastiques établies depuis longtemps dans le pays. On se contenta pour l'instant de leur donner un délai pour réfléchir. Ceux-là mêmes qui ont signé font remarquer qu'en donnant leur signature ils n'ont pas entendu condamner les églises françaises. Deux d'entre eux révoquent même leur signature. C'était le diacre de Montbéliard, André Floret, et le ministre de Blamont, Thélusson. Il ne fut pas pris contre Floret de mesure immédiate ; Thélusson obtint un délai pour quitter sa cure. Tous les autres opposants furent immédiatement congédiés. Parmi eux se trouvait le ministre allemand, Georges Jung, qui était calviniste.

Le conseil lui-même ne signa pas tout entier le document d'Andreæ. Le receveur et le tabellion s'y refusèrent et présentèrent un mémoire justificatif.

Devant la sévérité des mesures prises, Pierre et Daniel Toussain, n'espérant plus rien de leurs collègues allemands, demandèrent à être entendus par les commissaires politiques seuls, mais devant le refus qui leur fut opposé, ils consentirent enfin à paraître devant les théologiens wurtembergeois.

Daniel Toussain remit ce jour-là, tant en son nom qu'en celui de son père, un éloquent mémoire, où il s'efforçait encore de détourner les maîtres du pouvoir de leurs projets de luthéranisation forcée.

Il ne s'agit pas ici, disait-il, de notre vie, de nos biens ou de notre destinée, mais de choses plus précieuses et plus hautes que la vie elle-même, il s'agit de l'édification de l'église, de la paix des consciences, du respect de notre ministère. En premier lieu, nous pourrions, dans toute cette affaire, récuser le jugement du célèbre docteur Jacques Andreæ, d'abord parce que, accusé lui-même de graves erreurs auprès de beaucoup d'églises qui professent la confession d'Augsbourg, il ne lui appartient pas de juger les

autres, ensuite, parce qu'il a eu comme conseiller le célèbre ennemi de cette église, son Protée, L'Archer. Cependant, par égard pour le premier magistrat de la ville, nous nous sommes entretenus amicalement avec Andreæ toutes les fois qu'il a voulu, espérant toujours trouver dans sa conduite la bienveillance et la modération qui étaient dans sa parole. Mais comme nous voyons les choses tourner à la violence, au scandale public et au mépris de notre ministère, nous demandons à vos Excellences, puisqu'il n'y a plus de place pour nos conseils, nos réponses et nos justifications, qu'il nous soit du moins permis de nous plaindre et de nous lamenter. Nous nous plaignons de la conduite tenue depuis deux jours à l'égard des ministres, conduite qui est en contradiction absolue avec la confession d'Augsbourg, le bon ordre ecclésiastique, les promesses renouvelées d'Andreæ et l'édification des églises. Ce que nous allons rapidement et nettement prouver.

On exige en effet des ministres deux choses. D'une part, on leur demande de signer deux confessions différentes et d'autre part, d'accepter et d'introduire de nouvelles cérémonies ecclésiastiques, ce qui est également contraire à la confession d'Augsbourg. Celle-ci, en effet, ne condamne et n'improuve aucune église sur la doctrine de la Cène et même le Dr Jacques Andreæ m'a dit récemment, entre autres, que c'était pour bien des raisons et sur les conseils de l'illustre landgrave, que Philippe Mélanchton n'avait pas voulu insérer dans la confession d'Augsbourg cette phrase : « Et ils condamnent ceux qui enseignent autrement sur la Cène du Seigneur ». De même, la concorde entre Luther et Bucer est également bien éloignée de rien de pareil, puisque l'unique souci de Bucer a toujours été de concilier les avis des uns et des autres sur la Cène et de déclarer pieuse et orthodoxe l'une et l'autre église. Voilà pourquoi les ministres de ces églises ont acquiescé et acquiescent de bonne grâce à la confession d'Augsbourg et à la concorde de Bucer, mais non à la confession du Wurtemberg qui est plus développée, qui condamne ceux d'un avis contraire et qui s'est, à plusieurs reprises, augmentée d'expressions qui ne font qu'embarrasser et embrouiller les simples ministres.

La conduite de ceux qui veulent introduire de nouveaux rites à Montbéliard est contraire à la confession d'Augsbourg, dont l'article VII enseigne que la concordance dans les cérémonies n'est pas nécessaire, pourvu qu'il y ait union dans la doctrine et les sacrements, et dont l'article XV déclare que c'est un péché que de troubler les églises pour des cérémonies. Cette conduite n'est pas moins contraire au bon ordre de l'église dans laquelle, d'après St-Jérôme, dans son commentaire sur l'épitre à Tite, tout doit se faire régulièrement et d'après l'avis général des pasteurs. Aujourd'hui, au contraire, les ministres sont comme entraînés devant vous, séparément, sans avertissement préalable, sans avoir pu communiquer ou délibérer entre eux. Mon père, qui a été pendant 37 ans, et non sans honneur, à la tête de ces églises, qui a été l'ami de nos princes et des plus illustres théologiens de l'Allemagne, auxquels il avait soumis les institutions données à l'église, a été exclu comme un anathème des délibérations des autorités ecclésiastiques ou, s'il y a été appelé, l'a été comme les chefs de la Grèce étaient appelés par Xercès, c'est-à-dire non pour délibérer, mais pour obéir. Des théologiens à la Manlius lui ont ordonné de ne plus avoir aucune communication avec les ministres, ses frères. Quant aux ministres, on leur a extorqué des signatures destinées à approuver ce qu'ils n'avaient ni vu ni compris. Ces signatures données, ils sont rentrés chez eux sans force, blessés jusqu'au fond de leurs consciences, déclarant qu'ils avaient signé à tort, cédant à la violence, par pitié pour leurs familles et pour ne pas être chassés d'ici, alors qu'en toute conscience, ils ne pouvaient s'écarter de la doctrine et des cérémonies reçues à Montbéliard. Voilà ce qui s'est fait contre les promesses mêmes d'Andreæ, qui avait souvent déclaré ne rien vouloir imposer à nos ministres ni à notre foi, ne rien vouloir faire qui déplût à mon père.

Enfin, rien ne pouvait être plus amer à mon père que d'apprendre les rumeurs qui se répandent parmi les Bourguignons et nos sujets eux-mêmes, d'après lesquelles la religion de nos églises va être changée, comme si les ministres avaient jusqu'ici mal enseigné ou n'avaient pas assez veillé aux cérémonies. Cela est important, car c'est un scandale pour ceux

qui sont habitués à ces cérémonies, et la réputation des ministres est atteinte par ce soupçon d'avoir mal enseigné. Et pourtant, nous qui vivons au milieu de ces églises, ne voyons-nous pas ce qui leur convient et ce que notre peuple peut supporter mieux que ceux qui n'ont jamais eu aucun rapport avec elles ?

Voilà ce que nous plaçons devant vous, ajoute D. Toussain. Si nous sommes sans faveur et sans autorité, il nous reste nos prières, les larmes que nous versons devant Dieu, un zèle, un amour pour l'église et la patrie que nous montrerons tant que la vie nous animera, il nous reste notre bonne conscience que nous pouvons faire attester dans cette affaire, si cela était nécessaire, par toutes les églises de l'Europe [1].

En réponse à ces accusations trop justifiées, les commissaires rédigèrent une apologie détaillée de l'ordonnance, dans laquelle ils s'efforçaient de donner un sens évangélique et un but édifiant à chacune des prescriptions nouvelles qui choquaient les ministres de Montbéliard[2].

Ce froid document fut lu à Toussain et à son fils en réponse à leur protestation du 3 août 1571. Ils en demandèrent copie, on la leur refusa et ils se retirèrent.

D. Toussain fut profondément blessé des procédés d'Andreæ : « Ce nous a esté une grande visitation de Dieu que la venue de cest homme-là, écrivait-il le 12 août, à la classe de Neuchâtel [3], pour ce qu'il s'est comporté avec toute insolence et contre tout ordre ecclésiastique, estant envenimé contre les calviniens qu'il nomme ainsy, plus que ne le furent jamais les Egyptiens contre les Israélites ».

Pendant ce temps, les commissaires théologiens rédigeaient leur rapport qu'ils terminaient en demandant à Stuttgart l'envoi d'un ministre allemand bon luthérien et homme instruit qui pourrait exercer les fonctions de surintendant et contenir les ministres, aussi bien dans leur devoir, que dans la prédication de la saine doctrine. Ils invitent les autorités de

1. Pièces justificatives, n° 141.
2. Pièces justificatives, n° 146.
3. Pétrequin, *loc. laud.*, p. 72.

Stuttgart à presser les jeunes gens de Montbéliard qui étaient à Tubingue de finir leurs études pour venir prendre les places vacantes. Ils émettaient, en outre, l'avis de révoquer Pierre Toussain de ses fonctions en lui accordant une pension. Quant à son fils Daniel, qui était décidément un calviniste, il fallait lui interdire toute fonction et le renvoyer du pays. Enfin, comme les bourgeois de la ville étaient très attachés aux deux Toussain, il fallait, pour empêcher le trouble possible, faire intervenir l'autorité des princes curateurs[1].

Ce document signé d'Andreæ et de Binder, s'il fait honneur à leur politique, en fait beaucoup moins à l'élévation de leur esprit et à leur charité.

Les bourgeois de Montbéliard, très attachés aux Toussain, eurent-ils connaissance des conclusions des commissaires? C'est probable, car, dès le 21 août, nous voyons les Neuf Bourgeois adresser aux princes curateurs, tant au nom des dix-huit qu'en celui de la commune, une requête pressante pour être maintenus dans leur ancienne religion. Ils font observer dans ce document que, depuis quarante années, ils ont été maintenus, par les princes qui se sont succédé depuis Ulric, dans tous leurs privilèges et notamment dans le libre exercice de leur culte. Leur doctrine est pure, conforme à la Parole de Dieu ; ils désirent vivre et mourir avec elle et supplient qu'on leur laisse leurs pasteurs, qui ont toujours prêché une bonne et saine doctrine. Changer les cérémonies serait porter atteinte aux consciences faibles et causer du scandale aux voisins. Ils font le plus grand éloge de Pierre et de Daniel Toussain, de Floret « qui leur ont preschez et declairez la pure parolle de Dieu en telle rondeur et dextérité et efficace que tous ceux qui les oient, soient de la dicte ville ou de dehors, en sont grandement edifiez, instruictz, consolez et excitez à leur salut ». Ils supplient donc qu'on les leur

1. Rapport des commissaires envoyés à Montbéliard pour la visite des églises et des écoles. *Original allemand.* Collection Duvernoy. *Montbéliard sous Frédéric*, t. II. Là-même, très exactement résumé par Ch. Duvernoy.

laisse au nom de l'honneur de Dieu et de la tranquillité des églises.[1]

La réponse ne se fit pas attendre ; elle est datée du lendemain, 22 août.

A ces braves gens qui demandent tout simplement à conserver leurs pasteurs, le bailli et les commissaires opposent tout d'abord une menace d'ordre politique. Ils ont trouvé fort étrange que les bourgeois se soient ainsi émus et rassemblés et que, dans l'acte d'éclat qu'ils ont fait rédiger, ils aient invoqué leurs franchises, comme si les autorités songeaient à les en priver. Si les princes curateurs en étaient avertis, ils pourraient bien prendre la chose en mauvaise part.

Quant à l'objet principal de la pétition, ils déclarent que les princes curateurs n'ont pas l'intention de révoquer de ses fonctions tout ministre qui, « rondement », se conformera à la confession d'Augsbourg et à l'accord de 1536. Mais comme des erreurs se sont introduites dans différentes églises, les princes, comme membres de l'empire romain, ont voulu prendre leurs précautions afin de pouvoir s'excuser et se disculper auprès de l'empereur qui n'entend pas que, dans l'empire, les évangéliques aient sur la Cène un autre enseignement que la confession d'Augsbourg P. Toussain n'est point destitué et il serait à désirer que ses successeurs suivissent sa vie et sa doctrine. Quant à son fils, qui ne croit pas que le vrai corps et le vrai sang de Jésus-Christ sont reçus dans la Cène, il est impossible de le maintenir, puisque sa doctrine est contraire à la confession d'Augsbourg et au concordat de 1536 et qu'il a déjà infecté plusieurs autres ministres. D'ailleurs, il se considère comme lié aux églises de France et il ne pourrait pas être longtemps utile à celle de Montbéliard.[2]

En conséquence des ordres que cette réponse faisait prévoir, D. Toussain fut officiellement averti, le même jour, qu'ayant refusé de se rendre à Stuttgart pour s'expliquer sur sa doctrine,

1. Archives nationales, K. 2186. Collection Duvernoy, *Montbéliard sous Frédéric*, t. II, fol. 34. Cette pièce a été publiée par M. Pétrequin, *loc. laud.*, p. 106. La pétition était signée d'environ trois cents noms, c'est à dire de toute la commune.

2. Pièces justificatives, n° 142.

et s'étant écarté du « vrai sens de la confession d'Augsbourg reçue par l'Allemagne », le ministère lui était interdit ainsi que « les assemblées particulières, les illicites collèges et compagnies ».[1]

Par cet acte, D. Toussain n'était point révoqué, il n'était que suspendu de ses fonctions. Aussi crut-il devoir répondre aux accusations dont il était l'objet.[2] Il n'eut pas de peine à montrer que le reproche de ne pas s'être rendu à Stuttgart n'était qu'un prétexte, car on avait accepté jusque là les respectueuses excuses qu'il avait présentées. Puis, passant à l'attaque, il montre que la vraie cause de sa destitution, ce sont les « inquisitions odieuses » des théologiens wurtembergeois. Au commencement, leur parole était « fort gracieuse ». Ils ne voulaient rien « troubler » ni « innover », puis, excluant de leurs délibérations les ministres de la ville, ils en sont venus à révoquer de leurs charges « tous ceux qui ne voulaient promptement s'accorder à tout ce qu'ils voulaient ».

En ce qui le concerne, il ne s'est jamais écarté, sur la question de la Cène, de l'enseignement de la confession d'Augsbourg. Dans la Cène, il a toujours reconnu, non seulement les signes terrestres, mais aussi la « chose signifiée et céleste, asçavoir le corps et le sang du Seigneur ou la communion de son corps et de son sang, desquelles paroles use St-Paul ». Mais Andreæ a exigé autre chose et D. Toussain n'a pas pu le suivre sur le terrain des définitions ubiquitaires. Il sait, d'ailleurs, que la doctrine d'Andreæ sur la présence substantielle du corps de Christ en tous lieux est rejetée par la plupart des églises et universités, même d'Allemagne.

Quant à l'accord de 1536, on a prétendu le lui faire signer sans les explications de Bucer, sous prétexte que son père l'avait adopté dans ces conditions. Il a répondu alors que la foi n'était pas héréditaire. Mais, d'ailleurs, son père n'a jamais signé le concordat de 1536 qu'avec les explications de Bucer, et Bucer ne condamne pas les Suisses. Andreæ condamne « tout à plat » zwingliens et calvinistes. Bucer déclare que les

1. Pétrequin, *loc. laud.*, p. 110.
2. Réplique de *D. Toussain*. Pétrequin, *loc. laud.*, p. 111.

infidèles ne sentent et ne reçoivent rien en leur Cène : Andreæ veut que les infidèles même reçoivent le corps du Seigneur.

D. Toussain ajoutait en terminant : « Que si ne puis obtenir que ces miennes justes remontrances vous contentent, il y a plusieurs saintes églises en la chrétienté au jugement desquelles je m'en remettrai, me disposant de servir à la gloire de Dieu, quelque part qu'il m'appelle ».

D. Toussain avait fait la preuve que c'étaient bien des changements graves qu'Andreæ prétendait introduire à Montbéliard. Les commissaires quittèrent cette ville sans donner « ni raison, ni réponse ». Un ministre fut nommé provisoirement pour remplacer D. Toussain, mais, comme personne n'allait à ses sermons, le vieux surintendant fut obligé de remonter en chaire. Il fut décidé qu'il ferait les services du dimanche et le diacre Floret ceux de la semaine. D. Toussain, pendant ce temps, avait été mettre ses amis de Suisse au courant de ce qui se passait à Montbéliard. Rentré auprès de son père, il écrit, le 12 septembre, au ministre Fabri à Neuchâtel pour compléter ses renseignements. Il constate que le ministère est encore permis à son père et à Floret, mais il craint que ce ne soit pas pour longtemps. Il n'y a plus de doutes à avoir sur les intentions des autorités. On veut mettre Montbéliard sur le même pied que le Wurtemberg. Cependant, D. Toussain espère encore que le nuage passera. Il s'efforce de faire agir sur l'esprit du jeune prince Frédéric, qui a toujours montré de l'affection à l'église de Montbéliard. Peut-être ne se laisserait-il pas toujours « mener par le nez à l'appétit de ces nouveaux papes ».

Quant à lui, son église d'Orléans le rappelle et, malgré les *difficultés*, le mot est de lui qu'il y a en France, il fera son devoir et s'efforcera de réparer les brèches de l'église persécutée. Avant de s'éloigner, il recommande Montbéliard à l'affection et aux soins de Fabri [1].

D. Toussain quitta Montbéliard, le 17 septembre, laissant derrière lui son vieux père et une église qu'il aurait pu si utilement servir. Au moment d'organiser la Réforme, Pierre

1. Pétrequin, *loc. laud.*, p. 115.

Toussain demandait des « ministres savants et pieux ». Andreæ et son parti demandent surtout des ministres fidèles aux définitions théologiques si péniblement élaborées dans la seconde partie du XVIe siècle Toutes les fois que ce principe de recrutement dogmatique sera sévèrement appliqué dans nos églises, il amènera avec lui le règne d'une lamentable médiocrité d'esprit et de caractère.

D. Toussain, au reste, ne s'était pas trompé sur les dispositions de ses adversaires. Rentrés à Stuttgart, les commissaires s'occupèrent de faire sanctionner leurs propositions par l'autorité civile.

Pierre Toussain avait essayé de faire échouer leur politique en s'adressant directement au comte Frédéric par une lettre datée du 24 septembre 1571. Dans cette lettre, dont nous n'avons pas encore retrouvé le texte intégral, après avoir rappelé qu'il est, depuis plus de 36 ans, à la tête des églises de Montbéliard, il se plaint des commissaires wurtembergeois « qui sont venus par deça, et nous ont fort troublé et scandalisé et privé du ministère un mien fils nourri et élevé aux lettres dez sa jeunesse par le duc Christophe pour s'en servir ès églises par deça, homme de bonne vie et de grand scavoir ». Sollicité par le conseil et les neuf bourgeois de prêcher à Montbéliard, il s'en est tellement acquitté un an durant, que tout le peuple en a eu grand contentement, n'y ayant eu personne, ni du gouverneur, du conseil, des commissaires et des ministres d'ici qui ait ouï un mot en ses sermons digne de repréhension, ni contraire à la confession d'Augsbourg. Il y a eu quelque conférence avec les théologiens de ces différends qui sont aujourd'huy par les églises touchant l'exposition des paroles de la Cène ». Les commissaires en ont pris occasion de priver D. Toussain de son ministère, « dont tout le monde fut grandement ébahi et offensé ». Les commissaires, continue Toussain, ont été jusqu'à me commander « de n'avoir aucune communication avec mes frères ministres des églises de par de ça ». Ils veulent établir l'ordonnance en son entier et changer tout ce qui était pratiqué chez nous depuis 34 ans. « Il me semble, dit-il en terminant, qu'il y aurait bien d'autres choses plus nécessaires à s'occuper maintenant pour appaiser l'ire de Dieu que nous voyons aujourd'huy au monde de tout côté,

qu'avec des cérémonies, car cette diversité n'offense pas Dieu, mais nos débats, divisions et mauvaise vie contraire à sa parole et volonté[1] ».

Cette touchante supplique reçut une réponse bien inattendue de ceux surtout qui avaient pu prendre au sérieux les éloges accordés par les commissaires au vieux surintendant. Un rescrit des princes curateurs, daté du 28 septembre, déclarait Pierre Toussain surintendant émérite et lui accordait une pension pour le reste de sa vie. Quant à son fils, sous prétexte qu'il avait toujours fait connaître qu'il ne pouvait être du même avis que son père, mais qu'il préférait en tout le sentiment des églises de France, il ne pouvait être pourvu de la succession de son père, mais il serait obligé d'aller ailleurs, attendu qu'on ne voulait point que le calvinisme s'établît dans le pays. En conséquence, le rescrit nomme surintendant, en remplacement de Pierre Toussain, un ministre allemand, Henri Efferhen,[2] et ordonne de ne plus recevoir désormais de ministre qui n'ait approuvé et signé la formule dogmatique arrêtée par les commissaires au mois d'août 1571. Le précepteur Thiersault devrait être tiré de l'école pour être employé au service de l'église,[3] tandis que Jean Chassot, originaire de

1. Pièces justificatives, n° 143.

2. Henri Efferhen, né à Cologne en 1530, fils de Caspar Efferhen et de Agnès de Schilten. Sa famille était noble et ancienne. Il fit ses premières études à Trèves, puis à Paris, où il fut persécuté à cause des croyances évangéliques qu'il avait embrassées. Il revint en Allemagne et étudia à Tubingue. Diacre à Schorndorf en 1550, il fut successivement ministre à Herbrechtingen et à Lorch. Dr en théologie, surintendant à Bietigheim, il mourut ministre à Winnenden en 1590, après un court et orageux séjour à Montbéliard. Son traitement à Montbéliard était de 200 écus, argent d'empire, 40 boisseaux de blé et 20 boisseaux d'avoine.

3. Avant d'être pourvu de sa charge, Jean Chassot dut donner des garanties théologiques. On lui demanda une confession de sa foi. Il déclara qu'en prenant part à la Ste Cène, il croyait recevoir le corps de Jésus-Christ dans sa substance, essence et réalité (*substantialiter, essentialiter et realiter*). Il confessa de même sa croyance que le corps de Christ était aussi bien reçu dans la Cène par les impies que par les fidèles (*non solum pios et fideles, verum etiam impios et infideles, accipere verum corpus et verum sanguinem Domini nostri*). Confession datée d'Esslingen, le 16 septembre 1571. Archives nationales, K. 2179.

Lausanne et précepteur du comte Frédéric, lui succèderait a l'école.[1] Il est ordonné de plus, que, pour remplacer plus vite les pasteurs âgés ou destitués, les stipendiaires (boursiers) de Montbéliard ne soient pas trop longtemps occupés à l'étude de la philosophie. Les curateurs ont appris qu'on se sert encore dans les écoles du catéchisme de Toussain et non de celui qui est renfermé dans l'ordonnance. Ils ordonnent que celui-ci soit imprimé à part et seul employé.

Le bailli et le chancelier engageront le receveur Jérémie Meder et le tabellion Hans Wild à signer l'acte des commissaires. S'ils s'y refusent, ils ne devront plus être employés aux affaires ecclésiastiques, mais seulement à l'audition des comptes des receveurs des églises.

1. Voyez l'original allemand de ce rescrit, Archives nat., K. 2173.

CHAPITRE XV

Dernières luttes et mort de Pierre Toussain

1571 - 1573

La lutte continue. Le ministre Floret. Arrivée du surintendant Efferhen. Conflit avec les ministres de Montbéliard. Révocation de Floret. Irritation des bourgeois. Désorganisation de l'Eglise de Montbéliard. Mécontentement des Bernois. Vogelman est envoyé près d'eux. Son échec. Appels à de Bèze et à l'Eglise de Neuchâtel. Leurs réponses. Fermeté de P. Toussain. Irritation d'Efferhen. Démission feinte. Le conseil de Montbéliard s'efforce d'écarter les mesures violentes. Déclaration de Floret. Efferhen reprend ses dénonciations. Décisions des princes tuteurs. Leur dureté envers les réfugiés français. Bourgeois et Princes. D. Toussain et Thourelot sont écartés du pays. Triomphe des théologiens wurtembergeois. Mort de Pierre Toussain.

Pierre Toussain mis à la retraite, son fils Daniel renvoyé du pays, les derniers opposants intimidés, tout cela pouvait, à distance, faire croire aux princes curateurs que les luttes théologiques allaient cesser à Montbéliard. Il n'en était rien. Un jeune ministre, au contraire, allait devenir le porte-parole de la bourgeoisie montbéliardaise et le successeur de Toussain.

Ce ministre s'appelait André Floret. Il était né à Meillonas, près de Bourg en Bresse, vers 1546. Il avait débuté par être maître d'école et notaire public à Montbéliard. En 1569, en raison des services qu'il avait rendus à la ville, il avait été reçu gratuitement à la bourgeoisie. En 1571, il était depuis quatorze mois attaché comme pasteur à la paroisse St-Martin. Les commissaires chargés, cette année, de l'examen des ministres disaient de lui qu'il était éloquent et actif, mais de peu de science théologique. Cela signifie peut-être tout simplement qu'il était peu accessible à la théologie de l'ubiquité. Quoi qu'il en soit, lié avec les Toussain, partageant leurs idées, Floret était en outre fort apprécié des bourgeois.

Pierre Toussain, nous l'avons vu, avait échoué dans sa tentative d'en appeler des théologiens wurtembergeois à l'autorité du jeune prince Frédéric (24 sept. 1571). Déjà, à la même date, Floret avait été chargé de s'adresser aux princes tuteurs eux-mêmes. Sa première lettre est adressée au landgrave Guillaume de Hesse. Il implore sa clémence pour que la paix soit conservée à des églises qui en jouissent depuis trente-huit ans. Ces églises ont des cérémonies qui ont été instituées par les princes Ulric et Georges avec l'approbation des plus illustres théologiens de l'Allemagne Elles jouissaient paisiblement de leurs institutions religieuses quand sont arrivés des théologiens qui ont fait succéder le trouble à la paix, le scandale à l'édification, en prétendant imposer aux ministres, outre la confession d'Augsbourg, tous les dogmes du Wurtemberg et une ordonnance ecclésiastique de leur composition. Ceux qui ont résisté au nom de leur conscience ont été réduits au silence ou chassés pour être remplacés par des inconnus et des mercenaires de qui l'on n'exige qu'une complaisante signature. C'est ainsi que des vagabonds chassés avec ignominie d'autres églises ont été reçus au ministère. Chose plus grave encore : il n'est même plus permis de se plaindre et, quand les bourgeois de Montbéliard ont osé le faire, ils n'ont recueilli que des menaces. Les dissentiments sur la Cène ont pris une lamentable importance. Les théologiens du Wurtemberg ne voient que cela. Et cependant est-il bien sage de condamner, de flétrir, d'excommunier, comme ils le voudraient, nos voisins les Suisses ?

Il termine en demandant au landgrave, au nom de son glorieux père, une bienveillante intervention.

Dans la seconde lettre, adressée au duc de Deux-Ponts, Floret se place sur le même terrain. Il y déplore en particulier le renvoi d'un homme de la valeur de Toussain qui a édifié l'Eglise pendant une année, et qui n'a jamais dit un mot contraire à la confession d'Augsbourg. Toussain a toujours vu dans la Cene une vraie communication du corps et du sang de Jésus-Christ et n'a jamais rejeté que la présence réelle dans un sens grossier et la doctrine de l'ubiquité. Floret insiste, en outre, sur l'attitude des commissaires à l'égard de Pierre Toussain, sur leur despotisme et il exprime, en termi-

nant le regret qu'un petit nombre de théologiens aient ainsi abusé du nom et de l'autorité de leurs princes pour opprimer les églises de Montbéliard.[1]

Ces lettres éloquentes n'empêchèrent pas les événements de suivre leur cours.

Le nouveau surintendant, Henri Efferhen, qui n'avait d'ailleurs accepté que pour une année ses délicates fonctions, arriva à Montbéliard vers le 25 octobre 1571[2]. Sa première visite fut pour le chancelier Vogelmann, qui lui promit un logement et l'autorisa à prêcher, en attendant l'arrivée du bailli alors absent. Il prêcha, en effet, dès le 28 octobre et les jours suivants. Ses premiers rapports avec Pierre Toussain furent d'abord excellents. Nous savons de longue date avec quelle confiance et quelle bonté Toussain, malgré tant de déceptions, accueillait les nouveaux venus. Efferhen, d'ailleurs, dans une première entrevue, avait paru vouloir rassurer le vieux surintendant en lui affirmant qu'il désirait introduire la nouvelle ordonnance de manière à ce que l'église en fût non point troublée mais édifiée. Toussain, une fois de plus, s'y laissa prendre et, le 4 novembre, il présenta Efferhen à l'église comme un homme pieux et paisible. L'illusion ne fut pas longue, car, dès le lendemain, 5 novembre, Efferhen venait demander à Toussain son avis sur l'introduction de la nouvelle ordonnance. Toussain répondit simplement : « Nous verrons[3] ».

Floret, de son côté, s'était laissé prendre à la première manière d'Efferhen. Celui-ci, en effet, n'avait pas révélé d'abord sa ferme intention d'introduire l'ordonnance ecclésiastique dans toute sa teneur. Quand il la dévoila, il se heurta immé-

1. Pièces justificatives, n°s 144 et 145.

2. Nous empruntons la plupart des détails contenus dans cet exposé à un mémoire allemand adressé par Efferhen au secrétaire Florent Grasek, à Stuttgart. Ch. Duvernoy a résumé et transcrit en partie ce mémoire dans ses notes sur *Montbéliard sous Frédéric*, t. II. Nous utilisons également la correspondance du maire de Montbéliard et du ministre André Floret avec Neuchâtel. Cf. Pièces justificatives, n°s 147, 148, 149, 152, 153, 155, 156.

3. *Nos videbimus.*

diatement à un *non possumus* absolu de la part de Toussain. Le vieux surintendant déclara tout net qu'il était prêt à répandre son sang pour le maintien de l'ancien ordre de choses. Au XVIe siècle ce n'était pas là un mot de parade. C'était le 8 décembre. Justement le bailli revenait ce jour-là. Dès le lendemain, Efferhen va le voir et le supplie de prendre à cœur les affaires de l'église. Le pauvre bailli était dans un grand embarras. Il respectait Toussain et il savait que derrière lui il y avait toute la bourgeoisie de Montbéliard, une bourgeoisie active qui, alors même, appelait à son secours les ministres et le magistrat de Neuchâtel [1]. Enfin on décide de convoquer à Montbéliard les ministres qui n'avaient point encore signé. Parmi eux se trouvait un autre fils du surintendant, Samuel Toussain. Il remit sa confession de foi sur la Cène, conforme à la confession d'Augsbourg et à l'accord de 1536. Mais il refusa d'accepter la nouvelle ordonnance. On lui accorda un délai pour réfléchir.

Deux jours plus tard, le 14 décembre, le bailli présenta Efferhen comme surintendant aux ministres qui avaient signé. Ils promirent tous de se soumettre à son autorité et d'introduire le plus tôt possible la nouvelle ordonnance [2].

Quant à Toussain, bien que vieilli et excédé de ces luttes, il déclara, par écrit, qu'il ne voulait pas renoncer à la surintendance et que, sur la question de l'ordonnance, il consulterait ses frères de Suisse et de Strasbourg. Comme il avait déjà déclaré, quelques jours plus tôt, que Jean Marbach et Simon Sulcer désapprouvaient les changements qu'Efferhen voulait instituer, le conseil décida qu'Efferhen et le chancelier se rendraient à Bâle pour consulter Sulcer et lui demander soit de venir à Montbéliard, soit d'écrire à Toussain. Le voyage s'effectua, en effet, les 17, 18 et 19 décembre. En attendant, on établit comme ministres dans la ville le maître d'école Antoine Tiersaut et Gédéon Cucuel, ministre à Bavans.

1. Pièces justificatives, n° 147.
2. Voyez, là-dessus, la lettre de Floret à Fabri, du 16 décembre 1571. Pièces justificatives, n° 148.

Ceux-ci se trouvèrent naturellement en conflit avec Pierre Toussain que son fils Samuel aidait dans son ministère. Le 18 décembre, Tiersaut s'étant mis au banc des ministres, Toussain lui demanda ce qu'il faisait là et qui l'avait chargé du ministère. Le vieux surintendant prêcha lui même ce jour-là ; son fils Samuel bénit un mariage et baptisa un enfant.

Gédéon Cucuel se proposait de prêcher le lendemain mercredi, jour de prière. Mais Pierre Toussain l'en empêcha avec des paroles violentes[1], au dire d'Efferhen. Il lui reprocha sa prédication du dimanche précédent qui avait fait scandale. Cucuel répondit que Toussain n'était plus surintendant, qu'un autre avait été mis à sa place auquel lui et beaucoup de ses collègues avaient promis d'obéir, et que, s'il avait prêché le dimanche précédent, c'était sur l'ordre des autorités.

En fait, Toussain pouvait à bon droit se montrer froissé de ce que Cucuel ait cru pouvoir prononcer dans sa propre chaire un sermon qui n'était qu'une longue apologie scolastique de l'ordonnance ecclésiastique[2].

Le public du XVIe siècle était plus habitué que le nôtre aux sermons de pure controverse. Cependant, celui de Cucuel fit scandale. Ses auditeurs s'enfuirent « par troupe », c'est lui-même qui en témoigne naïvement. Floret demanda la permission de parler l'après-midi pour combattre la doctrine de Cucuel qu'il appelait « nouvelle et fausse ». Il reçut, au contraire, l'ordre de cesser dorénavant toutes les fonctions du ministère.

Le sermon de Cucuel, la mesure qui révoquait Floret de ses fonctions pastorales produisirent une irritation profonde parmi les bourgeois. Les choses avaient bien changé depuis les premières prédications de Toussain. Les écoles ouvertes par lui avaient produit leurs fruits, une génération nouvelle

1. « *Mit ungestümmen Worten...* »

2. Voyez Archives nationales, K. 2186, le discours de Gédéon Cucuel prononcé le 16 décembre 1571. On lit, à la fin du sermon, la note suivante : « J'eusse parlé quelque peu plus amplement de l'Ordonnance ecclésiastique, mais voyant que le peuple s'enfuyoit par trouppe, je fus contraint de faire fin ». On n'est pas plus naïf. Voyez, sur ce sermon, l'opinion de Floret, Pièces justificatives, n° 148.

s'était élevée, capable de suivre les questions théologiques si passionnément discutées alors. A Montbéliard comme partout où la Réforme avait triomphé, une « opinion publique » était née. Elle était nettement hostile aux étrangers qui voulaient imposer à Montbéliard leur théologie et leurs rites. Deux jours après le sermon de Cucuel, les Neuf Bourgeois, les Dix-huit et la commune entière s'assemblèrent et adressèrent une requête solennelle au conseil de Montbéliard. Les bourgeois commencent par rappeler la requête qu'ils avaient adressée quatre mois auparavant, lorsqu'on « licencia du ministère » Daniel Toussain « auquel, pour sa fidélité et diligence, toute notre vie nous nous tiendrons redevables », déclarent-ils. Ils demandaient à être maintenus « en la possession de la religion réformée conformément aux Saintes Ecritures et à la confession d'Augsbourg avec les cérémonies usitées et accoutumées ». On leur promit alors que, quant aux deux derniers points, « aucun changement ou innovation ne se feroit ». Mais continuent-ils, comme nous voyons ouvertement, qu'à la suasion de certains ministres du Wurtemberg, on nous veut astreindre plus avant qu'il n'est porté en la confession d'Augsbourg, savoir à croire que le vrai et substantiel corps et sang de J.-C. sont par le pain et le vin distribués, pris et reçus en la Cène tant des infidèles et méchans que des fidèles et à croire que le corps naturel de Jésus-Christ ne soit pas en un certain lieu où il lui plait, lequel lieu est ès cieux, mais partout et en tous lieus, comme il fut prêché dimanche dernier au grand scandale de tous, et contre ce que depuis la prédication de l'Evangile nous est purement et fidèlement annoncé, et contre la doctrine reçue par les principaux électeurs de l'empire et les églises de France, Angleterre, Ecosse et Pologne, Suisse, Savoye, etc., et davantage que l'on veut changer la forme usitée en cette église touchant l'administration des Saints Sacremens, célébration de mariage, prières et catéchisme, pour nous prescrire de nouvelles ordonnances et non accoutumées, lesquelles ne se pourront jamais introduire sans un merveilleux scandale du peuple et des voisins, joint aussi que nous voyons par effet que Pierre Toussain et André Floret ont été déportés de leurs charges, non pour autre chose que pour

n'avoir voulu approuver lesdites choses et y soussigner, nous supplions qu'il vous plaise ne permettre que soyons troublés en l'exercice de notre religion et cérémonies usitées, ains nous y maintenir comme a été fait du passé, et laisser lesdits Toussaint et Floret pour surintendant et diacre en ce lieu, afin d'éviter des troubles et scandales ».

Le 20 décembre, le chancelier et Efferhen revenaient de Bâle porteurs d'une lettre de Sulcer à Toussain, lettre de complaisance qui conseillait la soumission. On leur dit l'émotion des bourgeois, leur assemblée, leur requête. Efferhen pensait qu'il fallait agir vite. Le 21, il remettait à Toussain la lettre de Sulcer et, le 22, il le faisait appeler devant le conseil. Le vieux surintendant ne put que répéter ce qu'il avait dit tant de fois aux différents représentants de l'intolérance luthérienne. Il déclara, dit Efferhen, qu'il n'était pas contraire à la confession d'Augsbourg ni à celle de Wurtemberg; il consentit même à ne pas s'opposer à l'introduction de la nouvelle ordonnance et il insista pour être conservé dans ses fonctions ainsi que Floret. Mais le conseil refusa de réintégrer Floret sous prétexte qu'il s'était permis des choses inconvenantes. En fait, Floret était l'agent jeune et actif de la résistance. Il était le porte-parole et le secrétaire des bourgeois, et c'est ce qu'on ne pouvait lui pardonner.

Mais la situation était grave et imposait des ménagements. Dans l'espoir de mettre l'influence de Toussain au service du nouveau surintendant, on autorisa personnellement le vieux réformateur à célébrer la cène suivant les anciens usages. Il prêcha le jour de Noël 1571 à la satisfaction d'Efferhen lui-même.

Cependant, comme l'opposition des bourgeois et de Toussain n'avait pas permis de maintenir Tiersault et Cucuel à Montbéliard, le bailli consulta Toussain sur les sujets qui lui semblaient capables de desservir l'église de la ville. Mais ces concessions et cette déférence ne pouvaient satisfaire l'implacable Efferhen. Il accusait Samuel Toussain d'avoir

1. Archives nationales, K. 2186 et Bibliothèque de Besançon, *Montbéliard sous Frédéric*.

prêché, le 26 décembre, un sermon polémique contre la nouvelle ordonnance. Il accusa P. Toussain lui-même de vouloir faire à l'ordonnance les changements qui lui plaisaient.[1] Quant à lui, étroitement fidèle à sa consigne, il entendait introduire en son entier la malencontreuse ordonnance. Au milieu de tous ces tiraillements, l'église de Montbéliard était mal desservie ; le 1er janvier 1572 et le dimanche suivant, il ne put y avoir qu'un seul service.

Efferhen, pourtant, ne perdait point de temps. Le 8 janvier 1572, nous le voyons se présenter devant le conseil avec la liste de ses exigences. Il demandait que l'on prît enfin une décision ferme sur les points suivants.

Attitude à prendre à l'égard de Pierre Toussain auquel, d'ailleurs, il déclare refuser toute confiance.[2]

Nominations à faire dans l'église de Montbéliard, choix des ministres qui seraient chargés de revoir et de corriger la traduction du catéchisme contenu dans l'ordonnance ecclésiastique, règlement de la question des ministres qui avaient refusé de signer et de celle de leur remplacement, choix des ministres chargés de les examiner.

Le conseil ne mit pas à résoudre ces questions autant de fermeté qu'Efferhen l'aurait désiré. C'est que la situation était plus grave que ne le voyait un homme totalement étranger au pays.

Les événements de Montbéliard avaient transpiré au dehors et le gouvernement avait lieu de craindre que les mesures intolérantes prescrites par les princes tuteurs, sous l'impulsion des théologiens wurtembergeois, ne vinssent à indisposer les plus vieux amis et alliés du comté de Montbéliard. Déjà il avait eu vent des mauvaises dispositions des Bernois mécontents des changements que l'on se proposait de faire à Montbéliard. Aussi fut-il décidé que le chancelier Vogelmann partirait pour Berne afin d'y expliquer à son point de vue le véritable état des choses. Il arriva dans cette ville le 14 janvier

1. « *Er wölle sich vorbehalten in der neuen Kirchenordnung zu endern was ihm würde geffallen.* »

2. « *Dann ich gedachte ihm nichts zutrauen, dieweil mir sein böses Fürnehmen nicht verborgen* ».

1572 et obtint une audience de l'avoyer de Mülinen qui remplaçait Steiger absent. Il lui dit qu'on avait tort d'ajouter foi aux récits mensongers de quelques individus. L'intention des princes n'était pas de faire des changements dans la doctrine et de forcer les consciences. Ils voulaient seulement maintenir l'unité dans le cérémoniel et les dogmes, et les maintenir dans leur pureté.

L'observation renfermait une part plus grande de politique que de vérité. Car ce que l'on poursuivait sous le couvert de l'ordonnance ecclésiastique, c'était bien l'introduction d'une doctrine nouvelle, le néo-luthéranisme que l'on projetait d'imposer aux consciences. Les Bernois, d'ailleurs, étaient informés et ils ne se laissèrent pas prendre aux belles paroles de Vogelmann. L'avoyer lui répondit que les ministres et les maîtres d'école qui avaient été renvoyés de Montbéliard et qui s'étaient, pour la plupart, retirés à Berne, s'étaient élevés bien haut contre les changements opérés ou tentés. Il savait que la nouvelle ordonnance mettait les zwingliens au même rang que les servetistes, les schwenkfeldiens et les anabaptistes, qu'on avait introduit un grand nombre de nouveautés : le baptême par les sages-femmes, l'absolution publique, la prière pour les morts, une nouvelle explication des paroles de la Cène. La réponse définitive et verbale du sénat de Berne fut donc qu'il ne pouvait empêcher les changements introduits à Montbéliard, puisque chaque gouvernement avait le droit de faire chez lui ce qu'il trouvait à propos, mais qu'il aurait mieux valu laisser les choses sur l'ancien pied, ce que, d'ailleurs, il conseillait de faire pour ce qui n'était pas encore exécuté.

Vogelmann dut se contenter de cette réponse et, lorsqu'il voulut renouveler, avec les Bernois, le traité d'alliance sur la base des traités antérieurs de 1474, 1500 et 1509, il se heurta à une fin de non recevoir absolue [1].

D'autre part, l'affaire de l'ordonnance créait au conseil d'autres soucis. Les bourgeois, en effet, et les ministres de

1. Voyez Archives nat., K. 2179, la relation que Vogelmann a fournie de sa négociation à Berne. *Ephémérides*, p. 20.

Montbéliard, après leur démarche du 18 décembre 1571, s'étaient adressés à Théodore de Bèze et à l'église de Neuchâtel pour leur poser des questions qui montrent, à elles seules, combien était grande l'excitation des esprits.

Voici les principales questions posées, avec les réponses qu'y firent les frères de Suisse.

« Premièrement, disaient les bourgeois, d'autant qu'on nous a privé de nos pasteurs ordinaires non pour aultre chose que pour n'avoir voulu signer certains articles compilés par Jacobus Andreæ, nous demandons si nous pouvons, sans offenser Dieu, adsister aux presches de ministres révoltés et en bonne conscience les appeler pour consoler les malades et leur faire baptiser nos enfants[1]? A cette question les ministres de Neuchâtel répondent avec impétuosité: « Puisque non seulement par leur entrée indirecte ils se montrent mercenaires, loups et brigands, mais aussi par fausse doctrine ennemis de Dieu et de son église... il vaut mieux s'absenter et délayer le saint batème, ou *bien donner ordre de bonne heure que les femmes aillent faire leurs couches en lieu où purement l'Evangile est prêché* ». De Bèze donne un avis plus calme et plus sage. Après avoir reconnu aux Montbéliardais le droit de fuir les faux pasteurs, « c'est-a-dire ceux qui annoncent fausse doctrine comme est l'ubiquité, la faulse exposition de l'article de l'Ascencion », il conclut en disant : « *Cependant, vous pouvez vous servir de ce que vous pouvez avoir.* » Les églises issues de la Réforme seraient aujourd'hui plus fortes qu'elles ne sont, si elles avaient été plus fidèles à l'esprit qui a inspiré ce mot-là.

Que faut-il faire, continuent nos bourgeois de Montbéliard, pour « obvier à la totale ruine et dissipation de cette église ? »

« Evitez toute émeute et sédition en paroles et en actes », répond Théodore de Bèze. Donnez les raisons qui vous empêchent d'assister aux prêches des faux prophètes. « Au surplus, contentez-vous, attendant une meilleure saison, de la

1. Articles sur lesquels ceux de l'église de Montbéliard désirent avoir fidèle résolution et prient leur très cher et honoré pere en Christ Monsgr de Bèze, fidèle pasteur et professeur en l'église de Genève, d'écrire son bon avis. Voyez Pièces justificatives, nos 150 et 151.



THÉODORE DE BÈZE

lecture et des prières domestiques. Mais appaisez le Seigneur par ardentes prières et bon ordre establi aux familles, et en général par vraie conversion au Seigneur ».

« Ceux de l'église de Montbéliard » posent ensuite des questions de plus en plus précises. Faut-il faire de nouveau appel aux bons offices des puissants seigneurs de Berne? Oui, répondent de Bèze et les ministres de Neuchâtel, et nous vous appuierons auprès des Bernois de tout notre pouvoir.

Pouvons-nous, en conscience, accepter les confessions d'Augsbourg et de Wurtemberg et les ordonnances ecclésiastiques qui permettent le baptême aux femmes et mettent les zwingliens au nombre des anabaptistes?

« Si vous étiez bien libres, répond de Bèze, ne vous donnerois peut-être aultre ordre, (non pas que notre foy soit subjecte aux hommes ni au temps) mais parce que le plus nettement qu'on peut respondre en matière de conscience, est le meilleur, et pourtant on se peult et doit accommoder à ceux auxquels on a affaire, autant que la vérité et la conscience bien réglée le peuvent porter. Eu donc égard à votre condition, j'estime que pouvez advouer la confession d'Augsbourg, adjoutant cette clause bien entendue, c'est-à-dire comme Melanchton même l'a exposée, et de nouveau l'église de Witteberg en son catéchisme, sans être contraints d'accepter ni rejetter ce qui y a été adjouté depuis. »

En somme, de Bèze conseille aux bourgeois de Montbéliard d'accepter l'ordonnance avec les exceptions autorisées par le duc Christophe lui-même. C'est aussi, donné sous une autre forme, l'avis des Neuchâtelois.

Mais enfin, continuent les Montbéliardais, si nos adversaires ne veulent faire aucune concession, et si, « de puissance absolue », ils introduisent chez nous l'ordonnance du Wurtemberg, devons-nous en appeler devant les Etats de l'Empire et, dans ce cas, qui doit soutenir l'instance, est-ce Toussain ou bien nous, bourgeois, comme corps de l'église?

De Bèze conseille ici la prudence et il en donne l'exemple en disant : « Sur ce j'ay dit mon advis au porteur ».

Son avis est que la ville de Montbéliard doit faire l'instance, si elle en a le droit légal. Neuchâtel estime qu'il serait meilleur et plus sûr de porter l'affaire devant un synode des

différentes églises, à défaut duquel il faudrait en appeler aux Etats de l'Empire, en demandant, pour cela, le concours, soit de de Bèze, soit d'Olevianus.

Les bourgeois de Montbéliard se préparaient, comme on le voit, à une énergique résistance. Leurs appels aux frères de Suisse est daté du 30 décembre 1571. L'attitude de Toussain devant le conseil de Montbéliard pendant le mois de janvier 1572 s'explique très bien par l'attente où il était des réponses de Genève et de Neuchâtel.

On lui demande de désigner des ministres pour introduire l'ordonnance à Montbéliard. Il répond en sollicitant un délai de quinze jours « pour consulter ses frères » et, en attendant, il insiste pour conserver auprès de lui son fils Samuel Il voudrait aussi que Floret soit réintégré dans le ministère. On lui accorde ce qu'il demande, sauf en ce qui concerne Floret.

Alors Efferhen s'indigne. Il veut qu'on ordonne à Toussain de dire rondement son avis sur les ordres des princes tuteurs et sur ses propres intentions. Il montre que l'âge et les infirmités du surintendant exigent son remplacement. Il propose de faire venir et prêcher à Montbéliard trois des ministres qui avaient signé afin qu'on puisse choisir ceux qui paraîtraient plaire davantage aux bourgeois et au conseil, il dénonce encore Samuel Toussain qui, le 16 janvier, aurait parlé en chaire des tyrans et des imposteurs qui luttaient depuis six mois à Montbéliard contre la vérité, la paix et le royaume de Dieu. Son impatience est partagée par les ministres qui se sont rangés derrière lui et qui, d'ailleurs, se sentent assez isolés dans le pays. Gédéon Cucuel, par exemple, forcé par Toussain de retourner à Bavans, nous expose assez bien dans un billet à son frère la situation des partis à ce moment.

« Au reste, dit-il, les affaires de l'Église se portent assez mal par deça, parce que Tossain le vieil est trop supporté et notre Superintendant assez mal assisté et on procrastine par trop. Ce nous semble a nous qui avons signé et pour la plus part introduit l'ordonnance ecclesiastique et qui cognoissons les finesses, tours et desmarches du vieil Toussain, qu'il seroit bon que on envoyast quelcung d'authorité du pays et de par de la pour assister et ayder à notre Superintendant, auquel, veu sa rondeur et preudhommye, il est tres aysé de

satisfaire en paroles et promesses. Car nous sommes par trop marrys de ce que Tossain, lequel est rebelle au prince, et lequel ha attiré à soy les bourgeois de Montbelyard et les induit journellement à se mutiner contre le prince, tout est supporté, luy et ceux qui n'ont point signé, lesquels sont encore en leurs places, et nous qui avons obey au prince et signé sommes hays, foullés et mesprisez de tout le monde *tanquam catharmata*.

Je desireray fort, si avez quelque accez au Sr Docteur Jacobus Andreæ que luy déclarissiez ce que je vous en escry : afin de l'inviter à avoir la matière à cœur, car il y a bien grand danger que ne tombions avec notre Superintendant en confusion. Il seroit bon aussy de l'advertir que les Bourgeois de Montbelyard font courir le bruit que Monseigneur le jeune comte Frederich est de leur party et qu'ilz disent qu'il leur ha escript qu'ils tiennent bon et s'opposent à l'ordonnance Ecclésiastique.

J'ay grand peur qu'il n'y aye quelque garnement auprès de la personne du Prince qui soit dommageable à nostre cause, assavoir un Jean de Chalon. S'il est vray, et il seroit bon que Monsieur le Docteur le fist sortir d'auprès de sa personne veu qu'il est Zwinglien, et ecrivez-moy ce que vous aurez faict et sa response et *vous savez que Dieu aydant je vous procureray quelque bon lieu*. Data die 11° de febvrier 1572.

Vostre frère

GEDEON CUCUEL, Ministre à Bavan [1].

Cette lettre ne nous donne pas une idée très haute des sentiments qui poussaient G. Cucuel et ses amis à imposer à l'église de Montbéliard des doctrines et des rites qui répugnaient à sa conscience.

Cependant, s'il était naturel que Toussain cherchât à partager les redoutables responsabilités qui pesaient sur lui à Montbéliard en consultant ses amis, il ne pouvait pourtant différer sans cesse sa réponse aux questions qui lui étaient

1. Bibl. de Besançon. Collection Duvernoy *Montbéliard sous Frédéric*, t. II.

posées. La lettre de Neuchâtel est datée du 16 janvier. Le messager qui l'apportait avec la réponse de de Bèze put être à Montbéliard le surlendemain 18.

C'est le 24, que Toussain fit connaître au conseil l'attitude qu'il entendait prendre vis à vis des prétentions de ses adversaires.[1] Il se maintient résolûment dans cette lettre sur le terrain qu'il n'avait jamais abandonné. Personne, dit-il, n'a jamais incriminé la doctrine prêchée à Montbéliard dès la renaissance de l'Evangile. Elle est conforme à la Parole de Dieu et à la confession d'Augsbourg. Quant à l'ordonnance ecclésiastique sur laquelle vous demandez mon avis, nous désirons conserver nos prières accoutumées, notre catéchisme, notre manière de célébrer le baptême, la Cène et le mariage. C'est ce qui nous a été successivement accordé par le duc Ulric, le comte Georges, les princes tuteurs, le duc Christophe lui-même, malgré les sollicitations dont il était l'objet de nous imposer l'ordonnance en son entier. Quant au Dr Sulcer, il était avec nous en 1560. Il a approuvé notre demande de conserver nos cérémonies dans une lettre qui est entre mes mains[2] et j'aime mieux, dit le vieux réformateur, m'appuyer sur cet avis de Sulcer et de ses collègues que sur une lettre qui lui a été extorquée, je ne sais ni par qui, ni comment. Il termine en suppliant le conseil d'user de son autorité pour maintenir la paix dans des églises qui n'ont été que trop troublées par les tentatives qu'il combat.

Cette lettre de Toussain n'apprenait rien à ses adversaires sur des dispositions qui n'avaient jamais changé, mais elle était sévère en particulier pour Efferhen et Vogelmann qui avaient obtenu de Sulcer sa lettre complaisante. Le conseil, plutôt irrité par elle, décida de la refuser comme mal fondée et d'avertir sérieusement son auteur de ne rien faire contre

1. P. Toussain au conseil de Montbéliard, 24 janvier 1572. Voyez ce texte : J. Viénot, *De pristinis Montbelgardensis ev. ecclesiæ liturgiis*, p. 41.

2. *Supplicem hunc libellum, ut sano pientissimoque consilio scriptum, ego Simon Sulcerus meo et fratrum meorum symmistarum nomine approbo.* Sur l'attitude sans franchise de Sulcer, *le renard de Bâle*, et ses tendances de plus en plus luthéranisantes, *Pierre Ramus à Bâle, Bulletin de la Soc. de l'Histoire du Protestantisme*, 15 mai 1890.

l'introduction de l'ordonnance.[1] C'était le 1er février. Le lendemain, Toussain fit parvenir au conseil une copie des observations qu'il avait faites sur l'ordonnance le 25 juin 1560, en y ajoutant, d'une main déjà tremblante, une courte note qui faisait observer que la supplique de 1560 avait reçu l'approbation de tous les ministres du comté, des gouverneurs et conseillers, des notables de la ville, ainsi que des pasteurs de Strasbourg et de Bâle. Dès lors, tous ceux qui ont été reçus au ministère ont souscrit à cette déclaration en jurant solennellement de ne rien innover et de ne rien changer aux cérémonies reçues dans l'église de Montbéliard. Ils ne peuvent donc être forcés par qui que ce soit de violer leur serment et leur signature et de rien changer dans leurs églises.[2]

Mais Efferhen n'était pas homme à s'arrêter à ces scrupules. Il avait reçu des ordres qui correspondaient à ses sentiments intimes et il les ferait exécuter coûte que coûte. En conséquence, on congédia, le 5 février, les ministres de St-Julien[3], de Valentigney[4], de Villers[5] et de Blamont[6], qui avaient refusé de signer et on fit savoir le lendemain à Toussain que s'il

1. Le conseil décide, dit Efferhen : « *dass man Petro Tossano sein ungegründet Schreyben solte ablehnen* ».

2. Voici le texte de ce Post-scriptum : *Notandum hic est, quod antequam suprascriptus supplex libellus Principibus tutoribus exhibitus sit, omnia in eo contenta communi consensu approbaverunt non solum harum Principis nostri ditionum ministri omnes, D. Gubernator, Consiliarii et primores hujus urbis, qui tunc hic in humanis erant, sed etiam Argentinenses et Basilienses ministri. Et cui etiam libello supplici postea subscripserunt quotquot in his Principis nostri ditionibus ab eo tempore ministerio praefecti sunt : et a consiliariis in suis receptionibus requisiti solemniter ad sanctum Dei Evangelium in cancellaria juraverunt, se in suis ecclesiis nihil novaturos, sed se in supradictis ritibus in hac Mompelgardensi ecclesia receptis et usitatis per omnia conformaturos. Quare nullo nunc jure a quocunque cogi possunt ut jurejurando et propria subscriptione violatis, quicquam novent in suis ecclesiis. Mompelgardi, 2 februarii 1572. P. Tossanus.* Archives nat., K. 2179.

3. Jean Naletet.

4. Jean Marion.

5. F. Clerget.

6. Jean Thélusson.

s'opposait davantage à l'introduction de l'ordonnance, on avertirait les princes curateurs.[1]

C'était une menace, mais ce n'était pas la révocation qu'Efferhen avait demandée. D'autre part, les dernières mesures prises et les menaces faites à Toussain avaient profondément irrité les bourgeois. Efferhen comprit-il la fausseté de sa position, fut-il inspiré par la crainte ou le découragement, ou bien voulut-il, au contraire, par un appel direct à l'intervention des princes curateurs, forcer la main du conseil et amener inévitablement les mesures radicales qu'il réclamait? Quoi qu'il en soit, le 7 février 1572, il écrivait au conseil de Stuttgart qu'il ne croyait pas pouvoir remplir à Montbéliard les fonctions qui lui avaient été confiées par les princes. Le bailli, dit-il, le chancelier, les conseillers, n'obéissent qu'avec peine aux ordres des princes. P. Toussain, appuyé sur les bourgeois[2], entend conserver la surintendance et intimide les autres ministres. Les bourgeois qui vont dans les villages pour leurs affaires parlent avec mépris de l'ordonnance et de ceux qui l'ont acceptée. Toussain ne se lasse pas de demander la réintégration de Floret, malgré ses opinions erronées sur l'Eucharistie. Il favorise et voudrait amener en ville Jean Marion, dont la doctrine est aussi suspecte. Il s'est servi de l'intermédiaire de son fils Samuel pour engager, en pleine chaire, les bourgeois à persister dans leurs anciens usages et à n'écouter que ceux qui seraient de son avis. On dit ouvertement à Montbéliard que les ordres des princes sont les ordres des prêtres. Dans ces conditions, et vu le peu de fruits de son ministère, Efferhen prie le conseil de Stuttgart de lui accorder son rappel et de le rétablir dans sa place de surintendant de Bietigheim.[3]

1. Ces détails et ceux qui suivent sont encore empruntés au mémoire présenté par Efferhen à Fl. Grasek et qui renferme le récit des événements qui se sont déroulés à Montbéliard, du 25 oct. 1571 au 7 février 1572. Cf. Bibliothèque de Besançon, *Montbéliard sous Frédéric*. Archives nat., K. 2179. Pièces justificatives, nº 153.

2. Efferhen reconnaît lui-même l'influence de Toussain à Montbéliard. « *Ohne grosse Bewegung des Volks kan ihm kein Widerstand geschehen.* » Lettre à F. Grasek, du 7 février 1572.

3. Efferhen au conseil de Stuttgart, 7 février 1572. Archives nationales, K. 2179.

En même temps que cette lettre, Efferhen en écrivait le même jour deux autres, dont l'une prouve jusqu'à l'évidence que sa démission n'était qu'une feinte, un moyen d'arriver plus vite à ses fins. Dans l'une, adressée à Florent Grasek, à Stuttgart, il s'oublie jusqu'à appeler le vénérable Toussain un « mauvais garnement ».[1] Il l'accuse d'avoir abusé successivement de la confiance des princes, de n'avoir pas accompli fidèlement ses devoirs de surintendant, d'être un zwinglien, un perfide. « Si celui-là n'est pas un homme faux, je ne sais ce qu'il faut appeler ainsi ».[2] Et c'est lui qui gouverne.[3] Dans ces conditions, il ne demande qu'à résigner ses fonctions

La seconde lettre, adressée à Jacques Andreæ,[4] est encore sous une forme plus modérée, un violent réquisitoire contre Pierre Toussain. Efferhen s'y félicite de n'avoir pas mis plus tôt Andreæ au courant de l'état des églises de Montbéliard, car, dit-il, peut-être eussé-je défendu du reproche d'hypocrisie celui que je suis forcé d'accuser aujourd'hui. Il raconte ensuite ce que nous savons déjà, la bonne réception première de Toussain, puis la résistance qu'il avait trouvée chez lui, son refus de quitter la surintendance, le renvoi par lui des deux ministres qu'Efferhen avait voulu introduire à Montbéliard, Tiersaut et G. Cucuel. Puis, se faisant l'écho de Gédéon Cucuel, Efferhen dénonce à Andreæ l'influence qu'aurait sur le jeune prince Frédéric Jean de Chalons, son précepteur. Efferhen enfin envoie à Andreæ et lui soumet la traduction française qu'il a faite de la liturgie et du catéchisme contenus dans l'ordonnance. Il le prie de faire imprimer son petit livre, s'il l'approuve, et termine en lui demandant, pour son œuvre à Montbéliard, un appui dont il ne peut se passer. Il n'est plus question ici de démission, l'offre qu'il en avait faite au conseil de Stuttgart n'était donc qu'une manœuvre.

Le conseil de Stuttgart avait en mains la lettre d'Efferhen lorsqu'il reçut le rapport du conseil de Montbéliard sur

1. « *Schalkhafftig Knecht* ».
2. « *So ist das nicht ein falscher Mann, so weiss ich in der Warheit nicht was ein falscher Mann ist* ».
3. « *Also regiert uns Petrus Tossanus* ».
4. Pièces justificatives, n° 154.

l'application des mesures prescrites par le rescrit du 28 septembre 1571 [1]. Efferhen, disent les conseillers, a été installé comme surintendant et accepté par la majorité des ministres. Ils font ensuite immédiatement observer que, vu les revenus très modestes et les charges très lourdes de Montbéliard, le traitement assigné à Efferhen est trop fort [2]. Ils demandent aux conseillers de Stuttgart de traiter avec lui pour le déterminer à se contenter du traitement fait jusqu'alors à son prédécesseur, puisque, d'ailleurs, il a déjà reçu cent florins pour son voyage. Il faut, en effet, pourvoir encore à l'entretien de deux diacres à Montbéliard puisque Efferhen, ignorant le français, ne pourrait, sans scandale, prêcher dans cette langue. Le nouveau surintendant s'est, d'ailleurs, bien comporté depuis son arrivée et il prêche à l'église allemande à la satisfaction de ses auditeurs. Quant à Pierre Toussain, malgré les ordres des princes, il n'avait voulu renoncer ni à la surintendance, ni à ses fonctions et avait remis deux mémoires à ce sujet [3]. Il avait refusé d'assister à l'installation d'Efferhen. Le conseil avait bien essayé de lui faire accepter l'ordonnance, mais il s'était heurté à l'obstination du vieillard [4]. La bourgeoisie n'est pas mieux disposée à l'égard de l'ordonnance. Elle s'est adressée à l'électeur palatin, à Guillaume de Hesse, à l'Etat de Berne et aux autres cantons suisses. Si l'on veut user de violence à l'égard de Toussain, une rebellion est à craindre, non seulement à Montbéliard, mais dans tout le pays, d'autant plus qu'il est presque impossible de remplacer les ministres congédiés par d'autres. Le conseil prie donc les princes d'user de patience, de laisser Toussain à ses fonctions, d'autant plus que les ministres et les bourgeois se disent attachés à la confession d'Augsbourg.

1. Le conseil de Montbéliard au conseil de Stuttgart, 13 fév. 1572. Archives nat., K. 2179.

2. Ce traitement consistait en 200 écus d'empire, 40 boisseaux de seigle et 20 boisseaux d'avoine. P. Toussain n'avait jamais eu plus de 82 couronnes, 6 bichots de blé et 3 d'avoine.

3. La lettre du 24 janvier 1572 et la copie des observations faites en 1560 à l'ordonnance, transmise avec un post-scriptum le 2 février 1572.

4. « *Der alte Mann ist leider zuviel halsstarrig* ».

Daniel Toussain, même avant les ordres des princes, est parti pour Paris (avant le 28 sept. 1571).

Le conseil promet, en terminant, de se conformer désormais, pour l'admission des ministres, à ce qui a été décidé par le recès des derniers commissaires envoyés à Montbéliard, mais il demande que la condamnation qui y est contenue des églises qui diffèrent avec les théologiens de Tubingue sur quelques articles soit supprimée, parce qu'elle scandalise plusieurs ministres, des membres du conseil et d'autres laïques encore, qui, à cause de cela, ont refusé de signer le dit recès, le receveur et le tabellion par exemple. Ils ont remis chacun un mémoire à ce sujet. Au reste, le Dr Efferhen, porteur de la lettre, expliquera plus amplement l'état des choses.

Cet appel à la patience fut entendu. Les politiques que la protestation de la conscience n'avait pas émus, s'arrêtèrent devant la menace de la rebellion.

A vrai dire, les princes curateurs répondirent au conseil de Montbéliard par un ordre d'établir promptement l'ordonnance ecclésiastique dans toutes les églises de Montbéliard. Efferhen était confirmé dans sa place de surintendant et maintenu dans son traitement, mais, à côté de cela, les princes faisaient des concessions fort importantes dont va nous donner une idée une scène curieuse qui se passa, en la chancellerie de Montbéliard, le 24 mars 1572.

La réponse des princes curateurs à la lettre du conseil de Montbéliard, encore mal connue, avait répandu l'inquiétude dans la ville. Le bruit avait couru qu'à la Pâque prochaine la religion établie dans le pays serait changée et remplacée par une nouvelle doctrine contraire à celle qui avait été jusqu'alors enseignée. Floret lui-même, disait-on, avait promis de l'introduire. Le collaborateur de Toussain crut qu'il serait bon de couper court à ces bruits fâcheux en expliquant aux représentants de la population le véritable état des choses. Il demanda au conseil et obtint de lui la permission de faire connaître publiquement au magistrat les décisions des princes curateurs. Le magistrat fut donc convoqué, le 24 mars 1572, à la chancellerie et là, en présence du gouverneur,

du chancelier, du conseil, de Pierre et de Samuel Toussain et du surintendant Efferhen, André Floret fit les déclarations suivantes : Les bruits qui ont couru au sujet du changement de religion projeté à Montbéliard sont de toute fausseté. Les princes et le conseil entendent maintenir à Montbéliard la religion qui y a été enseignée jusqu'alors dans sa conformité aux écrits des prophètes et des apôtres et à la confession d'Augsbourg et telle que P. Toussain l'avait prêchée. Ils veulent que l'article de la Cène soit expliqué ainsi qu'il suit : Le pain est et demeure vrai et naturel pain, et le vin, vrai et naturel vin, sans aucun changement de substance. Ils rejettent ainsi la transsubstantiation des catholiques. Mais, avec le pain et le vin, nous recevons aussi le corps et le sang de Jésus-Christ, non pour un usage charnel mais pour la nourriture de notre âme, l'obtention de la grâce et le pardon de nos péchés. Cette présence de Christ n'est ni mystique, ni naturelle, ni locale, ni charnelle, ni visible dans un sens grossier, mais céleste, spirituelle, surnaturelle, invisible, insaisissable à la raison humaine.

Sur la question de la manducation orale, l'intention des supérieurs est de s'en tenir à l'accord de 1536. Ils veulent également qu'on ne condamne aucune église, en quelque lieu qu'elle soit, en Allemagne, en Suisse, en Savoie, en Ecosse, en France ou en Angleterre, mais que l'on conserve la paix et la concorde.

Les autorités ont, il est vrai, prescrit quelques changements dans le régime cérémoniel, mais c'est pour l'unité et le bon ordre et ce sont là des choses indifférentes. Le nouveau formulaire, extrait de l'ordonnance ecclésiastique et traduit en français, sera mis en usage dans toutes les églises. Floret, en terminant, annonce au magistrat que les princes tuteurs l'ont rétabli dans toutes ses fonctions [1].

C'était la paix pour un temps.

Mais les déclarations de Floret étaient, en somme, calvinistes, et Efferhen ne les avait tolérées que par nécessité.

1. *M. Andreæ Floreti declaratio.* Archives nat., K. 2186. Cf. Pièces justificatives, n° 157.

Aussi reprenait-il, moins de cinq mois après la séance du 24 mars, la série de ses dénonciations tendancieuses. Au commencement d'août 1572, il écrit au duc Louis de Wurtemberg pour se plaindre de Floret, qui avait déclaré accepter la confession d'Augsbourg et l'accord de 1536 et qui, depuis, n'a cessé, dit-il, d'agir contre ces deux confessions. Il tient des conventicules chez quelques ministres où il discute et interprète la confession d'Augsbourg. Déjà, malgré les remontrances d'Efferhen, il a gagné plusieurs ministres à ses opinions, ainsi que des membres du conseil et un grand nombre de bourgeois. Il conclut en demandant une visite générale des églises. Puis, craignant l'inutilité de sa lettre, il fait lui-même le voyage de Stuttgart à la fin du mois d'août et présente, le 22 août, un rapport dans lequel il résume la situation à cette date. Rentré à Montbéliard, Efferhen dénonce, le 17 septembre, le conseil lui-même et tout spécialement Antoine Carray et Ferry Chambert. Floret a encore tenu un conventicule à St-Julien chez le pasteur Nalthet. Le ministre Jean Bruley, d'Allenjoie, est un zwinglien. Le 23 octobre, c'est à Toussain qu'il s'en prend de nouveau. Il l'accuse de le contrarier de toutes manières et d'être à la tête de ce qu'il appelle les « ministres turbulents [1]. »

Toutes ces démarches ne pouvaient rester sans fruit. Le conseil de Stuttgart avait, dès le 1er septembre, fait aux princes curateurs un tableau de la situation des églises de Montbéliard où l'on ne sent que trop l'influence d'Efferhen. Le calvinisme, disait-il, fait de plus en plus des progrès dans le pays de Montbéliard, grâce à l'influence du ministre Floret, qui met toutes sortes d'obstacles à l'introduction de l'ordonnance. Puis, sans voir la contradiction où il tombe, il ajoute immédiatement, qu'à l'exception de Floret et de deux autres, tous les ministres et maîtres d'école professent une saine doctrine sur l'article de l'Eucharistie. Il conclut en proposant l'envoi à Montbéliard de commissaires chargés de congédier impitoyablement tous les ministres entachés de calvinisme,

1. Voyez ces lettres, Archives nationales, K. 2179. 2186. Bibliothèque de Besançon. Collection Duvernoy, *Montbéliard sous Frédéric*, t. II.

d'extirper la secte et de faciliter à Efferhen l'entier établissement de l'ordonnance ecclésiastique.

Les princes curateurs accueillirent l'avis du conseil de Stuttgart et décidèrent d'envoyer à Montbéliard quatre commissaires, Hans Conrad d'Ulm, bailli de Rœteln, Henri Joham de Mundolsheim, bailli de Horbourg et Riquewihr, Jacques Andreæ, alors chancelier de l'université de Tubingue, et Balthazar Bidembach, prévôt de l'église de Stuttgart. Les nouveaux commissaires reçurent, le 23 décembre 1572, les instructions les plus détaillées[1].

Ils devaient visiter avec soin les églises et les écoles, en prenant pour règle l'ordonnance ecclésiastique, de manière à extirper toutes les opinions contraires à la confession d'Augsbourg, introduire complètement l'ordonnance ecclésiastique et son catéchisme, forcer Toussain à abandonner à son successeur sa place de surintendant et enfin recommander aux ministres la concorde et la paix. Voilà pour la sévérité. Les ministres rebelles à la confession d'Augsbourg pourraient être autorisés, s'ils étaient tranquilles, à rester à Montbéliard jusqu'à ce qu'ils eussent une place. Voilà pour la largeur.

Les ministres auraient pu retourner le conseil à ceux qui leur prêchaient la concorde et la paix. L'heure était grave pourtant. Partout le vieil ennemi de l'Evangile avait relevé la tête. En France, il venait de porter aux Huguenots le coup terrible de la Saint-Barthélemy. Mais rien n'avertit, rien n'instruit celui qui s'est laissé gagner par les préoccupations sectaires. Les émouvants malheurs des protestants de France ne réussirent même pas à désarmer ni les théologiens wurtembergeois, ni leurs maîtres. Ainsi, un certain nombre de protestants, échappés au fer des catholiques, avaient réussi à gagner Montbéliard. Charles IX, par une lettre écrite sept jours après la Saint-Barthélemy, osa réclamer leur expulsion de la ville et du pays. Il demandait spécialement l'extradition de Cavaigne[2], qu'il croyait à Montbéliard et qui est, disait-il,

1. Voyez ces instructions, Archives nat., K. 2179.

2. Pour être sûr de ne point laisser échapper Cavaigne, Charles IX le réclamait en même temps à Montbéliard et à Genève. En fait, le malheureux Cavaigne était encore à Paris, où il fut pendu, le 27 octobre, par ordre du parlement. Cf. *France protestante*, 2e édition, t. III, p. 123.

un des principaux de la méchante et détestable conspiration qui s'est découverte et qu'avait fait le feu amiral de Châtillon avec ses complices ». Cette triste lettre, dans laquelle l'assassin de Coligny et des huguenots les calomniait encore après leur mort, fut communiquée, le 27 septembre 1572, aux réfugiés. Les princes tuteurs prétendaient y faire droit et ils envoyèrent, le 5 octobre, au conseil de Montbéliard, l'ordre d'expulser les proscrits. Mais les simples bourgeois de Montbéliard se montrèrent moins pusillanimes que les princes. Ils accordèrent à tous ceux des réfugiés qui en firent la demande le droit de bourgeoisie et les mirent ainsi à l'abri de nouvelles persécutions. L'année suivante encore, lorsqu'on insista auprès d'eux pour leur faire retirer aux proscrits de France ou de Besançon[1] une protection qui paraissait dangereuse, ils refusèrent de les abandonner en disant qu'il serait cruel de les chasser au milieu des rigueurs de l'hiver et que, d'ailleurs, ils étaient leurs conbourgeois. Le conseil de Montbéliard dut céder, mais à une condition, c'est que les réfugiés se conformeraient à la confession d'Augsbourg et à l'ordonnance ecclésiastique, « sans soubçon de tenir ou suivre faulse religion[2] ».

Parmi ces réfugiés, il y en avait un au moins qu'une autorité ecclésiastique mieux avisée aurait dû conserver à Montbéliard, c'était Daniel Toussain. Echappé comme par miracle aux épouvantables massacres d'Orléans, il était arrivé à Montbéliard, le 3 novembre 1572, laissant derrière lui son église ruinée, ses frères tués ou dispersés, sa maison livrée au pillage[3].

1. La persécution violente força un grand nombre de citoyens de Besançon à chercher un asile au dehors. Les uns se dirigèrent sur Neuchâtel. les autres sur Montbéliard. Douze d'entre eux furent reçus à la bourgeoisie en 1572. Parmi eux je relève le nom de Guillaume Laboral, qui était, depuis 1563, essayeur à l'hôtel des monnaies institué par Charles-Quint, et celui de Gaudot, dont le livre de famille s'est conservé et est aujourd'hui en possession de M. le professeur Monvert, de Neuchâtel. Cf. *Documents publiés par l'Académie de Besançon*, t. I, p. 386. A. Castan, *Notes sur l'histoire municipale de Besançon*, p. 60 et 71. Archives de Montbéliard, *Livre rouge*.

2. Archives nat., K. 2186.

3. *Bulletin de la Société de l'Histoire du protestantisme français*, 15 octobre 1872. Pétrequin, *D. Toussain*, p. 85. Cuno, *D. Tossanus*, t. I, p. 73.

Les bourgeois auraient désiré utiliser à Montbéliard les services d'un ministre aussi distingué et en avaient fait la demande avant même l'arrivée de D. Toussain. Mais il leur avait été répondu par le conseil, vers le milieu d'août 1572, que D. Toussain, ayant nié la présence de Jésus-Christ dans la Cène, ne pouvait être reçu ministre à Montbéliard [1].

Ce n'est donc pas sans raison que le proscrit pour la foi, deux jours après son arrivée à Montbéliard, écrivait tristement à Rodolphe Gualther à Zurich : « Voici deux jours que le Seigneur m'a ramené sain et sauf dans ma patrie, où se démène une autre espèce d'esprits malfaisants, je veux dire les théologiens wurtembergeois, qui aspirent à interdire l'air du pays à tous les Français [2] ».

Quelque temps après, Daniel Toussain, forcé de quitter sa ville natale et son vieux père, se dirigeait encore une fois vers cette ville de Bâle, si vivante, si active et hospitalière [3].

Au reste, ce n'était pas seulement à tous les Français que les théologiens wurtembergeois prétendaient interdire l'air de Montbéliard. C'était à quiconque ne partageait pas exactement leurs vues sur la présence réelle et l'ubiquité. En voici un nouvel et curieux exemple.

En février 1572, le conseil de Montbéliard avait proposé aux princes curateurs de donner pour médecin au comte Frédéric un jeune Montbéliardais qui devait se faire un nom plus tard, au milieu de ce XVIe siècle si riche en hommes, le futur professeur d'Altorf, Thourelot. Les princes refusèrent de confirmer ce choix pour deux raisons, d'abord parce que le candidat proposé, bien qu'instruit, était jeune et sans expérience, ensuite et surtout parce qu'il était imbu des erreurs de Calvin et qu'ainsi il serait dangereux pour l'âme et pour le corps du jeune prince. On avait poussé la prudence jusqu'à faire venir le jeune médecin de Montbéliard à Stuttgart pour explorer ses sentiments religieux [4].

1. Archives nat., K., 2179. Collection Duvernoy, *Montbéliard sous Frédéric*, t. II.
2. *Bulletin*, 15 août 1892, p. 399, 411.
3. *Ibid.*, p. 412.
4. Collection Duvernoy. *Hommes célèbres du pays de Montbéliard*, art *Thourelot*.

Cependant, malgré le renvoi de D. Toussain, les églises de Montbéliard vivaient encore sous le régime de la déclaration faite par Floret dans la scène du 24 mars 1572. Mais cette situation ne pouvait durer longtemps. Les commissaires des princes, munis des instructions que nous avons résumées, arrivèrent à Montbéliard le jour des Rois 1573. Leur premier soin fut de casser et condamner l'explication que Floret avait donnée de la formule du 20 août 1571. Ils exigèrent du conseil, du ministère et du magistrat la signature pure et simple, *sine conditione, simpliciter et cathegorice*, de la dite formule[1].

Cette formule, rappelons-le, rejetait à la fois l'erreur papistique de la transsubstantiation, inclusion et circumgestation, l'erreur des capernaïtes et des sacramentaires, pour affirmer la doctrine luthérienne qui enseigne que le corps et le sang de Jésus-Christ sont présents *vere et substantialiter* et que cette présence se produit, non d'une manière locale et naturelle, *localiter et naturali unione*, mais d'une manière surnaturelle et céleste, *sed modo supernaturali ac cœlesti et unione sacramentali*. Cette formule maintenait en outre l'idée luthérienne sur la manducation des indignes.

Les commisssaires recommandèrent à tous de ne plus discuter cette formule et de ne pas jeter de doutes sur son orthodoxie. Ils exigèrent en outre l'entière exécution de l'ordonnance, en maintenant toutefois les exceptions relatives à la litanie et aux habits de chœur. La liturgie devait désormais être suivie de point en point. Cependant, en prononçant les paroles de la Cène, au lieu de : *prends* et *mange*, on dira : *prenez* et *mangez*, ce qui est plus conforme au génie de la langue française. Efferhen était confirmé dans les fonctions de surintendant. Il devait être aidé dans sa tâche par un synode ou conseil ecclésiastique formé du surintendant, du chancelier, du procureur général et du tabellion. Ce conseil devait se réunir dorénavant tous les mercredis.

Pierre Toussain reçut sa « démission ». Mais comme il avait

1. Voyez l'*Acte d'accord* signé par les théologiens, les ministres et les bourgeois, le 12 janvier 1573, Pièces justificatives, nº 158.

signé purement et simplement la formule de concorde et qu'il avait désiré prêcher encore quelquefois, on le lui avait accordé, à cause des bourgeois qui étaient habitués à l'entendre depuis trente-huit ans. Quant à Floret, il a signé, puis demandé à rayer sa signature, puis signé de nouveau. Les bourgeois l'aiment beaucoup, dit le rapport, et assistent en foule à ses sermons. Comme il serait impolitique de le renvoyer actuellement, les commissaires lui ont continué ses fonctions [1].

Le conseil de Stuttgart et les princes curateurs ratifièrent successivement ces décisions les 8 février et 7 mars 1573 et, pour faire illusion aux amis des Montbéliardais vaincus, une copie de la formule de concorde, en latin et en français, fut envoyée à tous les princes et états dont les bourgeois avaient précédemment invoqué l'appui.

Ainsi, le principe purement biblique et évangélique que Toussain représentait à Montbéliard était vaincu par la dogmatique des théologiens de Tubingue. Le vieux surintendant n'avait plus qu'à mourir. Il mourut, en effet, le 5 octobre 1573, après quelques jours de maladie. Il avait près de 75 ans. Sa mort excita des regrets universels et nous, qui avons été, a travers tant de documents jaunis par le temps, le témoin attentif de cette longue et digne vie, nous nous inclinons avec respect devant le travailleur désintéressé, devant l'homme de Dieu, devant le vaillant lutteur.

1. Voyez le rapport des commissaires, Archives nat., K. 2179 et la lettre de P. Toussain aux pasteurs de Genève, Lausanne et Neuchâtel. Pièces justificatives, n° 159.

CONCLUSION

La Réforme dont nous venons de suivre, jusqu'en 1573, l'évolution historique, n'a pas été un drame sans péripétie, un effort sans résultats. Sans doute, en 1573, le principe évangélique et protestant n'a pas encore développé toutes ses conséquences. Mais enfin, à Montbéliard, l'organisme théocratique du catholicisme a été brisé. Il n'est plus. Qu'y a-t-il à la place ? En quoi le régime qui a suivi est-il supérieur à celui qui a précédé ? Voilà la question qui se pose maintenant devant nous.

La Réforme, disons-nous d'abord, a fait subir à la vie religieuse une transformation profonde. M. le doyen Sabatier a dit d'une manière saisissante ce qu'était devenue la vie religieuse du xv[e] siècle finissant : « Entre la terre et le ciel, on voit reparaître toute l'antique hiérarchie des dieux, demi-dieux, héros, nymphes ou déesses, remplacés par la Vierge Mère, les anges, les diables, les saints et les saintes. Chaque ville, chaque province, chaque fontaine a son patron ou sa patronne, son gardien tutélaire à qui l'on s'adresse plus familièrement qu'à Dieu, pour en obtenir les bénédictions temporelles et les grâces de chaque jour. Les saints ont leur spécialité comme les petits dieux d'autrefois. L'un guérit de la fièvre et l'autre des maladies de la peau. Celui-ci protège les voyageurs et celui-là garde les moissons ou garde le bétail ; un troisième est tout-puissant pour faire retrouver les objets perdus ou donner des héritiers aux maisons menacées de déshérence. Avec cette mythologie renaissaient toutes les superstitions jusqu'au fétichisme le plus naïf : pélerinages, chapelets et litanies ; vénération des images et des reliques, signes de croix, rites et sacrements conçus et célébrés à la

mode des anciens mystères... »[1]. Ne semble-t-il pas que les couleurs de ce tableau aient été empruntées à l'histoire particulière du diocèse de Besançon et de l'église de Montbéliard ?

Eh bien, après la Réforme cette mythologie païenne a disparu ainsi que les formes de culte enfantées par elle.

Dans les églises de la Réforme on lit les évangiles que le catholicisme officiel avait si complètement mis à l'arrière-plan. Le prêtre a disparu du culte. Il n'y a plus d'intermédiaire entre Dieu et l'homme, son enfant. La communion ouverte à tous a remplacé la messe où le prêtre seul est actif. Dans la prédication, l'homme s'adresse à l'homme en s'efforçant d'appliquer aux besoins éternels de son âme le don qui vient de Dieu dans son évangile. Cette prédication s'adresse à la fois à la conscience et à l'intelligence de tous. Elle apprend au peuple sa propre langue. Elle l'instruit, ce peuple, elle l'éveille, le développe, le nourrit autrement que le symbolisme plastique du catholicisme.

Le clergé catholique a quitté le pays sans qu'une violence ait été exercée, sans qu'une goutte de sang ait été répandue. On sait ce que ce clergé valait. Puisque sa corruption a été contestée, recueillons ici cet aveu du cardinal Gibbons : « On ne peut nier que la corruption de la morale n'eût prévalu au XVI[e] siècle sur une grande étendue pour rendre nécessaire une réforme générale et que le relâchement de la discipline n'ait envahi le sanctuaire lui-même [2] ». On ne peut dire moins et c'est encore cette corruption des mœurs que constate la religieuse Jeanne de Jussie lorsqu'elle écrit vers 1547 : « Il est bien vrai que les prélats et gens d'église, pour ce temps, ne gardaient pas bien leurs vœux et états, mais gaudissaient dissolument des biens de l'église, tenant femmes en lubricité et adultère, et quasi tout le peuple étoit infect de cet abominable péché [3] ».

A la place de ce clergé corrompu, la Réforme a établi, dans les paroisses de Montbéliard, des hommes que nous avons

1. A. Sabatier, *Esquisse d'une philosophie de la religion*, p. 234.
2. *La foi de nos pères*, p. 49.
3. *Levain du Calvinisme.*

vus à l'œuvre, dont nous avons cité, à l'occasion, les faiblesss, mais qui constituaient, en somme, un personnel ecclésiastique bien supérieur à l'ancien [1].

Ces pasteurs étaient mariés. Ils connaissaient les joies légitimes, les responsabilités, les charges, les inquiétudes et les tristesses de la vie de famille. Ils étaient, par la, mêlés, à la vie de tous. Par leur exemple, ils réconciliaient la religion et la nature, le christianisme et le sens droit des choses de la vie et battaient en brèche l'ascétisme dangereux et impossible qui avait finalement entraîné l'Eglise du xv[e] siècle dans la honte du concubinat ecclésiastique. En outre, au point de vue social, le mariage des pasteurs a, dès lors, une importance permanente que le plus récent historien de la nation suisse a cru pouvoir caractériser ainsi : « Le mariage des ecclésiastiques a eu des conséquences heureuses sur le développement de la prospérité publique dans les pays protestants. On peut constater, en effet, en passant en revue, dans les villes réformées de la Suisse ou de l'étranger, les hommes qui y occupent des positions en vue dans le clergé, l'enseignement, la magistrature, le barreau, le corps médical, le commerce ou l'industrie, qu'un très grand nombre ont un ecclésiastique pour père ou pour aïeul paternel ou maternel. Souvent l'ecclésiastique appartient par ses origines aux milieux plus modestes de la campagne, et le clergé se trouve jouer alors le rôle d'un échelon favorisant l'ascension aux degrés supérieurs de l'échelle sociale. La bourgeoisie, que le long séjour dans les villes et les travaux intellectuels exténuent souvent, puise dans ces apports un renouvellement de force et de vie. Dans les pays catholiques, cet échelon manque et le clergé, qui est fort nombreux, étant frappé de stérilité, il en résulte une mise en valeur moins complète des forces intellectuelles de la nation ; le clergé lui-même, ne pouvant se recruter dans son sein, a plus de peine à se maintenir à la hauteur de son mandat. Une statistique fort curieuse, donnée par Alphonse de Candolle, dans

1. « En substituant au bas clergé des curés et des moines le personnel nouveau des pasteurs, la Réforme n'avait pas seulement épuré l'Eglise : elle en avait relevé la valeur intellectuelle et morale. » G. Pariset, *L'Etat et les Eglises en Prusse sous Frédéric-Guillaume I*[er], p. 826.

son *Histoire des sciences et des savants*, montre que les académies des sciences comptent un nombre beaucoup plus considérable de membres associés ou correspondants dans les pays protestants que dans les pays catholiques; mais cette supériorité disparaît en grande partie et la balance se rétablit à peu près entre les deux confessions si l'on déduit du nombre de ces savants ceux qui ont pour père un pasteur. De Candolle explique ce phénomène par le fait que les habitudes de travail et les aptitudes intellectuelles se transmettent de génération en génération. Les Pictet et les de Candolle à Genève, les Bernouilli et les Euler à Bâle et bien d'autres familles nous le prouvent. Deux savants de premier ordre, qu'on peut citer entre plusieurs, Linné et Agassiz, étaient fils de pasteurs; si le célibat avait été imposé aux clergés suédois et vaudois, ils n'eussent pas été appelés à l'existence [1]. »

Cette remarque ingénieuse s'applique admirablement à la France et au pays de Montbéliard.

Tout a été dit sur la pauvreté morale du XVe siècle. Elle a frappé un noble artiste comme Eugène Fromentin, qui a écrit sur cette époque un mot d'historien : « La plupart des vertus primordiales manquaient alors à la conscience humaine, la droiture, le respect sincère des choses sacrées, le sentiment du devoir, celui de la patrie et, chez les femmes comme chez les hommes, la pudeur. »

La Réforme a tenté à Montbéliard une énergique réaction contre cette dissolution des mœurs. Contre les blasphémateurs, les ivrognes, les adultères et les débauchés, l'autorité civile, sous la pression des ministres, multiplia les ordonnances et les menaces aux délinquants, et quoi que l'on puisse penser de la sévérité de ces ordonnances, elles eurent du moins pour effet de relever le niveau des mœurs, de faire respecter le mariage, d'élever le chiffre de la natalité. Notre exploration déjà longue des archives relatives à Montbéliard nous permet de croire que l'on peut, en toute justice, appliquer à la généralité des paroisses le jugement que M. le pasteur Beurlin porte sur celles dont il avait le plus à fond étudié l'histoire : « La

1. B. van Muyden, *Histoire de la nation suisse*, t. II, p. 79.

moralité des habitants des communes d'Etobon, de Belverne, de Chenebier, d'Echavanne, dit-il, a toujours été généralement bonne. L'ivrognerie, la débauche, le libertinage, l'impudicité et d'autres vices de même nature ne se faisaient voir que chez un bien petit nombre d'entre eux ; d'ailleurs, ces vices étaient sévèrement réprimés par les ordonnances et règlements... Depuis le milieu du XVIe siècle jusqu'à nos jours, on compte dans notre pays trois personnes condamnées à mort, deux prétendues sorcières en 1579 et en 1621, et, en 1608, un individu de Chenebier condamné à mort pour vol et brigandages [1]. »

Sans doute, il y a dans chaque paroisse des habitants en plus ou moins grand nombre qui résistent, aussi bien aux exhortations de leur ministre, qu'aux menaces du maire ou du bailli et qui mènent à leur guise une vie peu élevée. Mais ils font scandale. Souvent leurs méfaits les amènent devant la justice et l'on sent à travers les procès-verbaux qui relatent leurs méfaits que la majorité est contre eux.

Une conception sérieuse de la vie domine le peuple. L'individu se sent un « enfant de Dieu ». Il a ici-bas une « vocation » à remplir. Le souci du devoir est général. Le mot revient sans cesse dans la bouche des hommes de ce temps. Pour eux, faire son devoir est le meilleur moyen de rendre un culte agréable à Dieu.

Ainsi, restauration du culte chrétien dans le sens de la simplicité évangélique, relèvement de la moralité du clergé et du peuple, tels étaient les premiers résultats visibles de l'œuvre réformatrice et que, dès 1573, il était déjà possible à chacun d'apercevoir.

Mais la Réforme est bien autre chose qu'une révolution liturgique ou qu'un rétablissement de la discipline morale. C'est, si je puis dire, une nouvelle orientation des âmes. Dans le catholicisme, l'individu confie à l'Eglise ses besoins et ses angoisses ; il se décharge sur elle du soin de la conquête de la vérité ; il lui abandonne la direction de sa vie et le soin de son salut. Il n'y a pas de catholicisme authentique là où il n'y a

1. Beurlin, *Histoire d'Etobon*, ms. p. 1818. Bibliothèque de Montbéliard.

pas cette autorité d'une part, et, de l'autre, cette absolue soumission de la conscience et de l'esprit.

Mais cette Eglise avait fini, au xve siècle, par inquiéter les âmes profondes. Sa doctrine choque les consciences religieuses en faisant du salut un don extérieur conféré au fidèle par la magie de l'*opus operatum*, une chose qui s'achète soit par l'effort de l'homme, par l'accumulation des mérites ou, pour les âmes vulgaires, par l'argent de l'indulgence. Sa morale empruntée au paganisme néo-platonicien avait jeté sur la matière et sur le monde une sentence de malédiction, le mariage, la propriété, les arts, la science, les joies et les devoirs de la vie naturelle, tout cela avait été condamné au nom de la sainteté surnaturelle du moine et de l'ascète. Et, devant le développement extraordinaire du monachisme, les esprits sérieux en étaient venus à se demander si, vraiment, Dieu préférait la vie oisive des moines et leur mendicité au simple accomplissement des devoirs de la vie terrestre. Est-ce vraiment la vie divine, la vie normale de l'enfant de Dieu, celle qui ne pourrait se généraliser davantage sans arrêter la vie du monde?

C'est en face de cette situation morale que se place le principe protestant.

Luther l'a trouvé, après des années d'angoisses, dans sa cellule de moine. Il se formule d'un mot : Il y a un Dieu vivant qui pardonne les péchés, et ce Dieu, on le saisit par la foi. La foi, ce n'est donc plus la soumission de la conscience et de l'esprit à l'autorité d'une Eglise qui s'est mise à la place de Dieu, c'est l'énergie intérieure qui s'empare de Dieu et des promesses de Dieu, c'est la décision personnelle de celui qui se donne à lui, c'est l'acte de confiance d'un enfant qui s'abandonne aux soins de son Père céleste.

Voilà le principe tout nouveau qui change tout à coup la direction des esprits, qui ruine par la base le savant organisme catholique et qui ouvre la porte à toutes les émancipations et à tous les progrès. Ecoutons sur ce point la parole d'un maître en ces matières: « Dans le protestantisme, dit M. le doyen Sabatier, le christianisme est ramené de l'extérieur à l'intérieur ; il s'implante, dans l'âme, comme un principe d'inspiration subjective qui, agissant organiquement sur la

vie individuelle et sociale, la transforme et l'élève progressivement sans la dénaturer ni la violenter. La subjectivité protestante devient spontanéité et liberté, aussi nécessairement que l'objectivité catholique devient surnaturalisme et tyrannie cléricale. L'élément religieux n'est plus séparé de l'élément moral : il ne s'affirme plus comme une vérité ou une moralité supérieures à la vérité et à la moralité humaines. L'intensité de la vie religieuse ne se mesure plus au nombre ni à la ferveur des œuvres pies ou des pratiques rituelles, mais à la sincérité et à la hauteur de la vie de l'esprit. Tout ascétisme est radicalement supprimé. La science est affranchie en même temps que la conscience ; la vie politique des peuples, aussi bien que la vie intérieure du chrétien. L'homme sort de tutelle et arrive, dans tous les domaines, à la possession de soi, au plein et libre développement de son être, à l'âge de sa majorité [1] ».

Eh bien, ce que la Réforme avait introduit à Montbéliard c'était cet esprit d'affranchissement et de progrès qui devait exercer dès lors sur toute l'histoire de ce petit pays une influence heureuse et féconde.

On fera ici peut-être une objection. Cette affirmation n'est-elle pas en contradiction absolue avec toute une partie de

1. *Esquisse d'une philosophie de la religion*, p. 247. Il est presque incroyable de constater à quel point le vrai principe de la Réforme protestante est ignoré en France, même dans les milieux cultivés. En voici un exemple : Le bibliothécaire de la ville de Besançon, était il y a quelques années un homme éminent et de vrai savoir. Voici comment il résume l'œuvre de la Réforme à Montbéliard : « Les paysans du comté de Montbéliard, où Guillaume Farel avait fait abolir la messe, se joignirent aux bandes allemandes qui avaient passé le Rhin pour détruire les abbayes et les châteaux. L'aristocratie comtoise purgea la province de ces pillards ; mais le pays de Montbéliard n'en demeura pas moins à peu près entièrement acquis au nouvel évangile ». *La Franche-Comté*. p. 73. Voilà tout ce que M. Castan a vu dans le mouvement reformateur ! Et ce jugement qui prouve que le savant bibliothécaire était aussi peu renseigné sur le principe du protestantisme que sur l'histoire de la Réforme à Montbéliard. satisfait assez son esprit pour qu'il le répète dans les mêmes termes, en 1893. Voyez le compte-rendu de l'*Association française pour l'avancement des sciences*, Besançon, p. 21. Après cela jugez des autres.

cette histoire ? Que la Réforme ait introduit à Montbéliard un culte plus simple, qu'elle y ait organisé l'enseignement et restauré les mœurs, cela est indéniable. Quant à la liberté, c'est peut-être différent. L'autorité de l'église nouvelle s'y est substituée à celle de l'église ancienne et on ne voit pas très bien ce que l'individu y a gagné de liberté personnelle soit pour sa pensée, soit pour l'organisation de sa vie.

Il y a quelque chose de fondé dans cette objection. Il est bien vrai que, tout en se séparant de l'Eglise catholique, certains hommes de la Réforme avaient gardé quelque chose de son esprit d'autorité. A l'autorité du pape, ils ont substitué l'autorité de la confession de foi à laquelle il faut se soumettre, qu'il faut signer sous peine de quitter le pays. Voilà ce que l'on aperçoit d'abord. Mais si l'on y regarde de plus près, on verra qu'il y a pourtant ici une différence. L'autorité de la confession de foi, c'est au fond l'autorité de la Bible, car la confession de foi prétend toujours résumer ou développer une vérité biblique, et l'autorité de la Bible, comme l'a remarqué encore M. Sabatier, ne va jamais, dans le protestantisme, « sans le droit de l'individu de l'interpréter librement et sans le devoir personnel de s'assimiler les vérités qu'il y découvre. » Même dans la période autoritaire du protestantisme, la confession de foi établit, si je puis dire, les limites de la foi de l'individu, elle lui interdit d'en sortir, mais elle lui fait un devoir de conquérir ses convictions, de s'assimiler les croyances communes ; elle fait appel à son énergie morale, à l'exercice de sa liberté.

Cela dit, il faut avouer que les théologiens du XVIe siècle n'ont pas vu toujours toutes les conséquences du principe posé par les réformateurs. Ils en sont venus, peu à peu, à remplacer l'autorité de l'Eglise catholique par l'autorité de leur théorie dogmatique. Mais, à côté d'eux déjà et quoi qu'ils en aient, besogne l'esprit émancipateur. C'est ainsi qu'à Montbéliard, pendant la période des luttes théologiques, le véritable esprit de la Réforme est bien plutôt chez ces ministres, chez ces bourgeois qui refusent de se laisser imposer des décisions dogmatiques étrangères à leur conscience que chez les savants théologiens allemands qui les ont formulées.

De même, la vie individuelle à Montbéliard était, au moins

théoriquement, étroitement surveillée. La liberté de l'individu paraît succomber sous le poids des ordonnances. Mais c'est un legs du passé. L'esprit de la Réforme n'est pas là. Il est, au contraire, dans ce mot d'Œcolampade à Farel : « Souviens-toi que tu es un évangéliste et non pas un tyran. » Tu es un porteur de bonne nouvelle, tu es là pour présenter l'Evangile aux besoins de tes frères. Le reste ne te regarde plus. Tu n'es pas un législateur, tu ne dois pas être un tyran. Voilà la porte ouverte à la liberté.

D'ailleurs, les résultats sont là pour confirmer la théorie. Montbéliard devient, au XVIe siècle, un vrai centre intellectuel, actif et vivant. L'imprimerie va y prendre, avec Foillet, un développement extraordinaire. Les bourgeois eux-mêmes prennent goût aux lettres et aux sciences. Les luttes théologiques aiguisent les esprits. Pour y prendre part, il faut connaître la Bible, son texte original même, l'histoire du christianisme ancien. On se jette avec ardeur dans ces études, de sorte que les luttes intérieures du protestantisme servent la cause de la haute culture. La porte est ouverte à l'activité de l'esprit. On ne pourra plus la fermer.

D'autre part, les étrangers fuyant la persécution, viennent se fixer dans la petite bourgade d'autrefois. Il en vient de Franche-Comté et de Bourgogne, de Lorraine, de Paris, de presque toutes les parties de la France. L'esprit de discussion et d'examen anime tous ces hommes qui ont sacrifié leur situation, leur fortune, leur avenir, aux croyances qu'ils se sont librement données. Qu'ils soient ouvriers d'art, potiers d'étain, monnayeurs, professeurs, bourgeois ou grands seigneurs, ces hommes ont un avis sur les questions religieuses et morales qui divisent ce temps, et ils le donnent. Dans ce milieu actif, se forme bientôt une bourgeoisie libérale par principe et non plus seulement par instinct. L'art et la science ont bientôt des représentants dans cette petite ville qui ne comptait point avant la Réforme. F. Briot y travaille[2]. Jean

1. « *Evangelistam non tyrannicum legislatorem.* » Œcol. à Farel, Herminjard, t. I, n° 116.

2. Cf. Tuetey, *Etude sur F. Briot*, dans les Mém. de la Soc. d'Emulation de Montbéliard, t. XVIII, p. 48 et suiv.

Bauhin y relève, par sa solide culture, la considération des médecins restés jusqu'alors de simples empiriques. Il y fonde le premier jardin botanique de l'Europe et le remplit de plantes qu'il fait venir de tous les pays alors accessibles. La curiosité scientifique s'éveille. Bauhin fouille les ruines romaines de Mandeure. Le comte Frédéric bientôt va réunir, dans son propre château, la première collection archéologique de la contrée et y établir aussi une bibliothèque.

L'esprit de la Réforme exerce à son tour son influence sur le peuple lui-même. En lui rendant le Dieu vivant, Père de tous, elle l'a affranchi, non seulement de toutes les cérémonies burlesques, mais aussi de toutes les survivances païennes, de toutes ces humiliantes superstitions qui conduisent des âmes sincères, mais égarées, à demander dans leurs détresses un inutile secours aux sources miraculeuses ou aux ossements des saints, et, si certaines superstitions demeurent, si la prétendue sorcellerie fait encore quelques victimes, c'est que dans toute tendance subsistent longtemps des restes de la tendance contraire. Tout ce pays, en un mot, par le seul développement logique du riche principe de la Réforme, devient un pays d'indépendance, de libre discussion, de dignité personnelle qui s'ouvre peu à peu, pour y rester invinciblement attaché, à toutes les grandes causes de justice et de liberté, un pays d'énergie individuelle et d'initiative hardie. C'est cet esprit d'initiative qui va présider aux défrichements rationnels et amener l'aisance là où il n'y avait que maigreur et pauvreté [1]. C'est cet esprit qui peu à peu va faire naître dans les limites étroites de ce territoire presque sans débouchés les premières tentatives de l'industrie [2], modestes

1. Un Lorrain, réfugié à Montbéliard pour cause de religion, Charles de Hennezel, obtient du gouvernement, en 1573, une grande étendue de forêts, à charge de la réduire en prés et en terres labourables et d'y construire des maisons de ferme. C'est le hameau d'Essouaivre. En 1588, le comte Frédéric abandonne un territoire couvert de bois à seize familles venues de l'évêché de Bâle, de Franche-Comté et de Lorraine, d'où elles avaient fui la persécution. C'est le village actuel de Frédéric-Fontaine.

2. En 1589, Peter Willer établit à Sainte-Suzanne un moulin à poudre. Il établit sur le ruisseau de ce village un « retentif » d'eau pour faire tourner la roue du moulin. En 1586, les réfugiés Nicolas et Joseph Morlot,

mais courageux préludes du grand et persistant effort industriel d'où est sortie la richesse actuelle des descendants des petits bourgeois ou des paysans d'autrefois [1].

Mais il faut finir. Peut-être le lecteur aura-t-il prêté quelque intérêt au sujet sur lequel nous l'avons si longtemps retenu. On peut dire que ce sujet est unique dans l'histoire du protestantisme français. On ne pourrait suivre nulle part sur terre française la réalisation historique du principe protestant avec cette suite et ce détail. En France, l'évolution du protestantisme n'a pas été normale. Elle a été entravée et faussée par la persécution. Il nous a paru instructif au plus haut point d'étudier, là où cela était possible, le développement de l'idée protestante. Montbéliard nous apparaît ainsi comme un champ d'expérience qui nous montre les fruits portés par le protestantisme dans un pays où son principe a été déposé comme un germe fécond, aussi bien que les faiblesses qui peu-

deux frères, originaires de Fontenoy en Vosges, obtiennent la permission de construire un fourneau à fondre fer et gueuses, une forge à battre fer en bandes, affinerie, marteaux, etc., dans le village de Chagey. Ils sont les introducteurs dans ce pays de l'industrie si longtemps prospère des forges. En 1651, Léopold-Frédéric vend la place du vieux moulin de Saint-Valbert à Pierre Dupont, de Montbéliard, et à Gaspard Barbaud, bourgeois d'Héricourt, pour y établir une tréfilerie. En 1655, le même prince vend à Gerson Vernier Binninger un moulin de Bart, ruiné dans la guerre de Trente ans, et lui fait concession du cours d'eau, moyennant un cens annuel, pour y construire une usine *à battre cuivre et le réduire en plaques à forger des cuivres routtes, aciers et autres métaux.* Cet effort industriel continue pendant tout le XVIII[e] siècle jusqu'à nos jours.

En 1486, il y avait à Montbéliard 238 hommes en état de porter les armes ; en 1491, il y en avait 255 et 319 en 1537. Ce dernier chiffre indique, d'après Ch. Duvernoy, un total approximatif de 1595 habitants. De 1589 à 1598, le chiffre des habitants s'élève à 2.200 âmes. De 1599 à 1608 il est de 3.500.

1. A ce point de vue encore le protestantisme produit partout les mêmes résultats. « Avec une population surabondante, dit le doyen Bridel, il n'y a pas une fabrique dans les petits cantons catholiques, dans le Valais, dans les Grisons, tandis que dans toutes les vallées de la Suisse occidentale on trouve partout des horlogers, des lapidaires, des fileuses de coton, des faiseuses de dentelles, des ouvriers en rubans, en bas et bonnets de laine, et une foule de bras occupés à fondre le fer et surtout à le mettre en œuvre pour tous les usages possibles... » *Course de Bâle à Bienne*, 1789, p. 90.

vent naître de son oubli momentané. La moisson a été belle là où a pu se développer en toute liberté le germe fécondateur. Par endroits, l'ivraie a pu pousser à côté du bon grain. Dans l'ensemble, on peut affirmer que la Réforme a été un événement heureux pour le pays de Montbéliard. Il lui doit ce qu'il a été dans le passé, ce qu'il garde de bon aujourd'hui. L'expérience est pour nous historiquement concluante.

Fort de cette conviction, nous tournons en terminant notre pensée vers notre grande et belle patrie française et nous nous disons, non sans quelque mélancolie, que, peut-être, elle jouirait aujourd'hui d'une vitalité sociale plus riche, qu'elle serait, peut-être, plus puissante et plus prospère, que bien des tristesses et des humiliations lui auraient été épargnées, si, dès le XVIe siècle, elle avait voulu, ou si elle avait pu, être mise au bénéfice de la méthode protestante.

TABLE DES MATIÈRES

TOME I

Montbéliard (Doubs). — Imprimerie Montbéliardaise.

Extrait

des *Mémoires de la Société d'Emulation de Montbéliard.*

